



Courses plates

Avis et communiqués III

Décisions V

Résultats (n° 456 à 598) :

jeudi 25 février 2021

CHANTILLY. 1

vendredi 26 février 2021

CHANTILLY. 5

samedi 27 février 2021

CAGNES-SUR-MER 8

dimanche 28 février 2021

BORDEAUX-LE BOUSCAT. 11

GUADELOUPE 13

LYON-LA-SOIE 15

NÎMES 18

lundi 1^{er} mars 2021

MONT-DE-MARSAN 19

mardi 2 mars 2021

CHANTILLY. 22

mercredi 3 mars 2021

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX 25

jeudi 4 mars 2021

PORNICHET-LA BAULE 28

vendredi 5 mars 2021

BORDEAUX-LE BOUSCAT. 31

DEAUVILLE. 34

samedi 6 mars 2021

DEAUVILLE. 37

dimanche 7 mars 2021

HYÈRES 40

SAUMUR 41

TOULOUSE. 41

lundi 8 mars 2021

AGEN-LA GARENNE 44

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX 45

PORNICHET-LA BAULE 48

mardi 9 mars 2021

CHANTILLY. 52

mercredi 10 mars 2021

CHANTILLY. 55

Index des chevaux cités dans ce numéro 59

Les chiffres, 000/0, placés devant le nom des chevaux indiquent le numéro de compte-tendu de la dernière course à laquelle ils ont participé et leur classement à l'arrivée jusqu'au cinquième inclus. ⊗ : chevaux ayant porté des œillères. (PSF) = Piste en Sable Fibré.

FRANCE GALOP

Département Technique
46 place Abel Gance
92655 Boulogne CEDEX

ISSN 1241-266X

France Galop – Imprimeur
Dépôt légal : mars 2021
Quantité de tirage : 200 ex.



Avis et communiqués

Liste des oppositions	IV
-----------------------------	----

Liste des oppositions

(Mis à jour le 10 novembre 2020)

DÉBITEUR	DEMANDEUR	CAUSE
Christophe BURGUET	STE ENT Keven BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Thierry DURAND	STE ENT Olivier SAUVAGET	Non-paiement factures de frais de pension
Jade Prescillia ANGELINI	ST Ent Jean-Marc CAPITTE	Non-paiement factures de frais de pension
Fang SUN	ST Ent Charles GOURDAIN	Non-paiement factures de frais de pension
Bachir YAHYA	Benjamin LEGROS	Non-paiement factures de frais de pension
Saeed Nasser AL ROMAITHI	Ste Ent. François ROHAUT	Non-paiement factures de frais de pension
SOUTH KENSINGTON STABLES	Ste Ent. J. BERTAN de BALANDA	Non-paiement factures de frais de pension
GAAR Racing	Nicolas BELLANGER	Non-paiement factures de frais de pension
Nadine CHIARI	Ste Ent. KEVEN BORGEL	Non-paiement factures de frais de pension
Claude DONDI	Ste Courses NANCY-BRABOIS	Non paiement location de boxes et utilisation installations
I. LEON-SOTELO GARCIA	Christian DELCHER SANCHEZ	Non-paiement factures de frais de pension
I. LEON-SOTELO GARCIA	Yannick FOUIN	Non-paiement factures de frais de pension
Arnaud COUDEVILLAIN	Jockey Club Español	Extension d'inscription Forfeit-list et suspension agréments – Non paiement frais de pension
David ELBAZ	Fabrice FOUCHER	Non-paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Christophe FERLAND	Non paiement factures de frais de pension
Guy ARMENGOL JADOT	Hubert de NICOLAY	Non-paiement factures de frais de pension
Didier VISSE	Anthony CLEMENT	Non paiement factures de frais de pension
Bethe KLODAWSKI	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
ECURIE DES CLOS	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	R. MARTENS	Non paiement factures de frais de pension
Valérie MOTHEU	Eric WIANNY	Non paiement factures de frais de pension
Claude ROESCH	Jérôme CLAIS	Non paiement factures de frais de pension
Timothy CLAYDON	Eric DANEL	Non paiement factures de frais de pension
David ATAR	France Galop	Non paiement excédent de réclamation
Eric DRAI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Fabio BROGI	Centre d'Entr. Parc du Cheval	Non paiement factures de frais de pension
Reynald ELBAZ	Alexandre FRACAS	Non paiement factures de frais de pension
Marion SCHRUFER	Cyril MORINEAU	Non paiement factures de frais de pension
Laurent RAULIC	Yannick FERTILLET	Non paiement factures de frais de pension
Thierry CHERON	Jean-Luc PELLETAN	Non paiement factures de frais de pension
Beryl Violet CHENNELS	Eric LIBAUD	Non paiement factures de frais de pension
Elisabeth GANE	Fabrice CHAPPET	Non paiement factures de frais de pension
Christian MUNICH	Ste Courses de DAX	Non paiement location de boxes et utilisation installations
ECURIE FABIEN OUAKI	Arnaud CHAILLE-CHAILLE	Non paiement factures de frais de pension
Jaime CARUANA DE LA HERRAN	Luis A. URBANO GRAJALES	Non paiement factures de frais de pension
Daniel FOUCAULT	Franck FIQUET	Non paiement factures de frais de pension

LISTE DES PERSONNES AGREES ET DES CONTRATS ENREGISTRES

ASSOCIATIONS

ALMAMOUR FOREVER (2019) *Dirigeant: M. Marc BRIDOUX*
Associés: M. Gael BARBEDETTE, M. Yann ROUGEGREZ (12/2)
Pour sa carrière de courses

ATROMOS (2018) *Dirigeant: M. Henry BOUTIN* Associéss:
RED AND WHITE RACING, M. Philippe FAUCAMPRE, M. Rene
CHAFFARD, M^{lle} Laurence BAUDOUIN (12/2) Pour sa carrière de
courses

GALBEN (2019) *Dirigeant: ECURIE VALENCIA* Associéss:
M. Christian-Bernard BAILLET, M. Luciano DISARO, ECURIE
HDBB, N. CLEMENT (s), M. Philip BROOKS (12/2) Pour sa carrière
de courses

GERLINE (2016) *Dirigeant: HARAS DU GRAND CHESNAIE*
Associé: M. Stephane SEIGNOUX (12/2) Pour sa carrière de
courses

GOODBYE LA BARDE (2017) *Dirigeant: M. Thierry de LAURIERE*
Associé: G.A.E.C. DE LA BARDE (12/2) Pour sa carrière de courses

GYPSY WHISPER GB (2017) *Dirigeant: M. Christian-Bernard
BAILLET* Associéss: M. Philippe COTREL, ECURIE HDBB,
ECURIE VALENCIA, M. Philip BROOKS, M. Christoph MUELLER
(12/2) Pour sa carrière de courses

HELP TO WIN (2017) *Dirigeant: HARAS DU GRAND CHESNAIE*
Associé: M. Stephane SEIGNOUX (12/2) Pour sa carrière de
courses

ISKANOER (2018) *Dirigeant: M. Stephane HUTEAU* Associé:
M. Pierre J. FERTILLET (12/2) Pour sa carrière de courses

JAAYIZ IRE (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associé:
M. Michel ESCUDER (12/2) Pour sa carrière de courses

NOUVEL ATOU (2018) *Dirigeant: M^{lle} MC. de SAINT-SEINE*
Associés: M. Paul TERPEREAU, M. Pascal Claude PRIOUL,
M. Julien STROZIK (12/2) Pour sa carrière de courses

ONE O'CLOCK JUMP (2019) *Dirigeant: ECURIE HDBB*
Associéss: M. Christian-Bernard BAILLET, M. Luciano DISARO,
ECURIE VALENCIA, N. CLEMENT (s), M. Philip BROOKS (12/2)
Pour sa carrière de courses

PLACE PIGALLE (2017) *Dirigeant: ECURIE ZINGARO* Associé:
M^{lle} Isabelle GALLORINI (12/2) Pour sa carrière de courses

RANCON ROYALE IRE (2019) *Dirigeant: M^{me} Isabelle CORBANI*
Associés: HARAS DE LA PERELLE, M. Patrice RENAUDIN, S.
WATTEL (s) (12/2) Pour sa carrière de courses

ROUGE FIDELE (2019) *Dirigeant: M^{me} Isabelle CORBANI* Associé:
S. WATTEL (s) (12/2) Pour sa carrière de courses

TZAR ROYAL (2016) *Dirigeant: ECURIE ZINGARO* Associé:
M^{lle} Isabelle GALLORINI (12/2) Pour sa carrière de courses

WHITE NOISE (2019) *Dirigeant: M^{lle} Julie MESTRALLET*
Associéss: M. Christian-Bernard BAILLET, ECURIE HDBB,
ECURIE VALENCIA, N. CLEMENT (s), M. Philip BROOKS (12/2)
Pour sa carrière de courses

ARGYRON IRE (2016) *Dirigeant: M^{me} Dominique PELAT* Associés:
M. Pierre-Alain CHEREAU, M. Robin LOSFELD (15/2) Pour sa
carrière de courses

ARUM (2016) *Dirigeant: M. Pierre VAN BELLE* Associé: F.
VERMEULEN (s) (15/2) Pour sa carrière de courses

AZIYADE (2018) *Dirigeant: M. Olivier TRICOT* Associé: PALMYR
RACING (15/2) Pour sa carrière de courses

BAAL D'ALIENOR (2019) *Dirigeant: M^{me} Kathleen RICHARD*
Associé: M. Stephane CESMAT (15/2) Pour sa carrière de courses

CQUILEPATRON (2017) *Dirigeant: M. Christian TRECCO*
Associés: M. Gerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF, M. Nicolas
TADDEI (15/2) Pour sa carrière de courses

DAREVISTA (2018) *Dirigeant: M. Christopher HOGG* Associé:
M. Jean-Luc GUILLOCHON (15/2) Pour sa carrière de courses

FOEIL IRE (2017) *Dirigeant: ECURIE DE MALEISSYE* Associés:
M. Vincent LE ROY, M. MESCAM (s) (15/2) Pour sa carrière de
courses

HEART WOOD (2018) *Dirigeant: AGV KARWIN STUD* Associéss:
M. Guillaume LASSAUSSAYE, P&C . PELTIER (s), M^{lle} Camille
PELTIER, M. Philippe PELTIER (15/2) Pour sa carrière de courses

HORSE WITH NO NAME (2017) *Dirigeant: HARAS DE SIVOLA*
Associé: M. Mathieu PITART (15/2) Pour sa carrière de courses

ICEO (2018) *Dirigeant: ECURIE PATRICK JOUBERT* Associé:
HARAS DE SAINT-VOIR (15/2) Pour sa carrière de courses

ILLIKO DES PLANS (2018) *Dirigeant: HARAS DE SAINT-VOIR*
Associé: ECURIE PATRICK JOUBERT (15/2) Pour sa carrière de
courses

INDIVIS (2018) *Dirigeant: M. Nicolas de FRAGUIER* Associéss:
M. Martin de FRAGUIER, M. Pierre de FRAGUIER, M. Edouard de
NADAILLAC, Vcte Marcy de SOULTRAIT, Vcte Eric de SOULTRAIT
(15/2) Pour sa carrière de courses

IPERFLYTH (2018) *Dirigeant: M. Xavier HUMEAU* Associé:
M. Alain HUMEAU (15/2) Pour sa carrière de courses

KHAZAR LISES (2018) *Dirigeant: HARAS DES LISES* Associé:
M. Stephane SEIGNOUX (15/2) Pour sa carrière de courses

MIXOLOGIST (2017) *Dirigeant: M. Guillaume LINSOLAS*
Associés: M. Olivier MARTINELLI, M. Pascal TADDEI, M. Philippe
TADDEI (15/2) Pour sa carrière de courses

N. par NIMBOO IRE (2019) *Dirigeant: G. HERNON (s)* Associé:
M. Vimal KHOSLA (15/2) Pour sa carrière de courses

NO REGRETS (2019) *Dirigeant: M^{me} Isabelle CORBANI* Associé:
Sarl JEDBURGH STUD (15/2) Pour sa carrière de courses

PAVLOVA SKY (2018) *Dirigeant: M^{me} Alexandra GOURDON*
Associé: PALMYR RACING (15/2) Pour sa carrière de courses

REDEMPTEUR (2019) *Dirigeant: RIVIERA EQUINE S.A.R.L*
Associé: HARAS D'ETREHAM (15/2) Pour sa carrière de courses

SHENGLI DES BOIS (2018) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET*
Associé: ECURIE PEGASE (15/2) Pour sa carrière de courses

SURPRISING GB (2018) *Dirigeant: M. Christian TRECCO*
Associés: M. Christian BREAND, M. Herve ENGEL, M. David
WINDRIF (15/2) Pour sa carrière de courses

AMOUR NOCTURNE (2017) *Dirigeant: ECURIE ADES HAZAN*
Associé: C&Y . LERNER (s) (16/2) Pour sa carrière de courses

BRAINSTORM (2018) *Dirigeant: ECURIE GABEUR* Associé:
PALMYR RACING (16/2) Pour sa carrière de courses

ERA CHOPE (2017) *Dirigeant: M. Jerome DEBY* Associés:
M. Thierry JACQUET, M^{lle} Cedia VAINQUEUR (16/2) Pour sa
carrière de courses

IMPRESSIVE (2018) *Dirigeant: ECURIE GABEUR* Associé:
PALMYR RACING (16/2) Pour sa carrière de courses

INCONITO COLLONGES (2018) *Dirigeant: Scea HARAS DU MA*
Associé: M. John DWAN (16/2) Pour sa carrière de courses

KAPSALIANA (2017) *Dirigeant: RACING CLUB BRUNO BARD*
Associés: ECURIE VIVALDI, M. Christian SAINT-ETIENNE (16/2)
Pour sa carrière de courses

PARTIR UN JOUR (2018) *Dirigeant: M. Christophe GUY* Associés:
M. Patrice DURHONE, M. Pierre THORRIGNAC (16/2) Pour sa
carrière de courses

PLEASURE (2018) *Dirigeant: ECURIE GABEUR* Associé: PALMYR
RACING (16/2) Pour sa carrière de courses

THE MACHINE (2018) *Dirigeant: ECURIE GABEUR* Associé:
PALMYR RACING (16/2) Pour sa carrière de courses

CARRIQUE (2019) *Dirigeant: M^{lle} Frances DAKERS* Associé: CH.
GOURDAIN (s) (17/2) Pour sa carrière de courses

CELLE DE LUNDI (2019) *Dirigeant: M^{lle} Françoise PERREE*
Associé: M. Jean-Luc PELLETAN (17/2) Pour sa carrière de courses

CRAZY MARTA (2017) *Dirigeant: M. Gilles LE BARON Associés:* HARAS DU HOGUENET, M. Charles-Hubert LE BARON (17/2) Pour sa carrière de courses

FURY ROAD (2017) *Dirigeant: M^{lle} Birgit REGELE Associé:* ECURIE CENTRALE (17/2) Pour sa carrière de courses

HALLEGRO (2017) *Dirigeant: M. Astier NICOLAS Associés:* M. Lionel BRUCKER, NBB RACING, M. Francois NICOLLE (17/2) Pour sa carrière de courses

HERMES SACRE (2017) *Dirigeant: M. Christophe MASLE Associé: E&G . LEENDERS (s) (17/2) Pour sa carrière de courses*

HYMOUR ROYAL (2017) *Dirigeant: M. Franck TUREK Associé:* M. Franck CHAMPION (17/2) Pour sa carrière de courses

IN PARADISE (2018) *Dirigeant: M^{me} Antoinette TAMAGNI Associésss: M^{me} Katherina DOBERS, M^{me} Aleksandra PUSNIK, M^{me} Antonia RIEGEL, M^{me} Daniela SPUHLER, M^{me} Annemarie VAN GILS (17/2) Pour sa carrière de courses*

INVINCIBLE SEA (2019) *Dirigeant: M^{me} Isabelle CORBANI Associé: M. Eric PUERARI (17/2) Pour sa carrière de courses*

MISS LEMON (2018) *Dirigeant: M. Gilles LE BARON Associés:* M. Francois NICOLLE, AGV KARWIN STUD, HARAS DU HOGUENET (17/2) Pour sa carrière de courses

ROMILLA (2018) *Dirigeant: M. Pierre PASQUIOU Associé: B. MONTZEY (s) (17/2) Pour sa carrière de courses*

WAPI TIM (2016) *Dirigeant: ECURIE DES SABLES Associé: M. Jerome DELAUNAY (17/2) Pour sa carrière de courses*

ZINO (2018) *Dirigeant: M. Hubert GORECKI Associé: M. SEROR (s) (17/2) Pour sa carrière de courses*

BEST WIN (2017) *Dirigeant: INFINITY NINE HORSES Associé: M^{me} Victoria GADBIN (18/2) Pour sa carrière de courses*

HALIPHON GB (2017) *Dirigeant: ECURIE DE MONTLAHUC Associé: M. Laurent BENOIT (18/2) Pour sa carrière de courses*

LITTLE WONDER (2019) *Dirigeant: ECURIE DE MONTLAHUC Associés: M. Laurent BENOIT, M. Alban CHEVALIER DU FAU (18/2) Pour sa carrière de courses*

SCATAR (2017) *Dirigeant: ECURIE PATRICK BOITEAU Associé: ECURIE DOBERSTABLE (18/2) Pour sa carrière de courses*

ANGUIVA (2017) *Dirigeant: M. Francois ORCERO Associés: M^{me} Sandrine JACQUEMIN, M. Roger DEL BUCCHIA, M. Alain Raymond MALANDRINI (19/2) Pour sa carrière de courses*

BIG SIN (2017) *Dirigeant: M^{me} Janina BURGER Associé: M. Torsten RABER (19/2) Pour sa carrière de courses*

BONAPARTE FORLONGE (2017) *Dirigeant: M. Pierre NOIROT Associé: H. LAGENESTE (s) (19/2) Pour sa carrière de courses*

BORN TO HONOUR IRE (2018) *Dirigeant: ECURIE DES DRAGONS Associé: M^{me} Natalie CARTER (19/2) Pour sa carrière de courses*

CORTEZ BANK GB (2019) *Dirigeant: ECURIE D'HASPEL Associés: F. ROHAUT (s), M^{me} Marc-Antoine BERGHGRACHT (19/2) Pour sa carrière de courses*

DARIYANELLA (2019) *Dirigeant: ECURIE ERIC PECHADRE Associés: M. Raymond PAQUIER, M^{me} Swan REY (19/2) Pour sa carrière de courses*

FEDE GALIZIA IRE (2019) *Dirigeant: M. Claudio MARZOCCO Associé: M. Luca MARZOCCO (19/2) Pour sa carrière de courses*

GOLDEN WITCH (2017) *Dirigeant: M^{lle} Sonia DELAROCHE Associés: M^{me} Susanne L. BORN, Scea ECURIE BADER (19/2) Pour sa carrière de courses*

HELVILLE (2017) *Dirigeant: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE Associé: E. GRALL (s) (19/2) Pour sa carrière de courses*

IDYLLE FLEURIE (2018) *Dirigeant: HARAS DE SIVOLA Associé: E. GRALL (s) (19/2) Pour sa carrière de courses*

IMANO (2018) *Dirigeant: M. Arnaud-Alain AMELINE Associés: M. Pierrick BELLEY, L. VIEL (s) (19/2) Pour sa carrière de courses*

IRRESISTIBLE DELPH (2018) *Dirigeant: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE Associé: Sc ECURIE COUDERC (19/2) Pour sa carrière de courses*

ISSAM (2018) *Dirigeant: M^{lle} Marine CARRIE Associé: ECURIE JEAN-MICHEL CARRIE (19/2) Pour sa carrière de courses*

LOMA GB (2019) *Dirigeant: P. BARY (s) Associés: M. Mario BARATTI, M. Alan K. COOPER (19/2) Pour sa carrière de courses*

NIRLIIT (2019) *Dirigeant: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL Associés: F. VERMEULEN (s), ECURIE DE PRADEL (19/2) Pour sa carrière de courses*

PERLE ROUGE (2019) *Dirigeant: M. Lucien BERMOND Associés: M. Antoine DIAZ, M^{me} Sandrine JACQUEMIN, M^{me} Brigitte RE-SCANDELLA (19/2) Pour sa carrière de courses*

SUNSET APPROACH (2019) *Dirigeant: M. Claudio MARZOCCO Associé: M. Luca MARZOCCO (19/2) Pour sa carrière de courses*

TURTLE CHOPE (2018) *Dirigeant: M^{lle} Muriel RISI Associé: M. Bernard MOISSONNIER (19/2) Pour sa carrière de courses*

WISKALINA (2018) *Dirigeant: ECURIE MCMILLAN Associé: E&G . LEENDERS (s) (19/2) Pour sa carrière de courses*

BAMBALA (2018) *Dirigeant: HARAS DU HOGUENET Associé: M^{lle} Peggy BLONDEL (20/2) Pour sa carrière de courses*

HIP HOP DAVIS (2018) *Dirigeant: ARF RACING Associé: M. Davide SATALIA (20/2) Pour sa carrière de courses*

HOLEBOGOSSE (2017) *Dirigeant: M. Alexis ANDRIEU Associésss: M. Pierre-Yves MERIENNE, M^{me} Laurence LAVENU, M. Hugo MERIENNE, M. David LUMET, M. Gil RICHARD (20/2) Pour sa carrière de courses*

ILE ATLANTIQUE (2018) *Dirigeant: ARF RACING Associé: M. Davide SATALIA (20/2) Pour sa carrière de courses*

JOSEJOSEPHINE (2019) *Dirigeant: CH. PLISSON (s) Associés: M. Gilles BARATOUX, M. Louis-Rene KAMBRUN-HERVE (20/2) Pour sa carrière de courses*

LA MATHILDE (2019) *Dirigeant: M^{me} Cecile MELET Associé: M. Simon URIZZI (20/2) Pour sa carrière de courses*

OTAMBURA IRE (2018) *Dirigeant: ECURIE EQUUS RACING Associésss: M. Florent FONTEYNE, M. Sonny MICLO, SARL GROUPE KR, M. Stephane STRINGONE (20/2) Pour sa carrière de courses*

RICHEMONT (2016) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON Associés: ECURIES SERGE STEMPIAK, M^{me} Laetitia LOUIS (20/2) Pour sa carrière de courses*

UZURI MBAYA (2018) *Dirigeant: M. Olivier TRIBOIRE Associé: M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET (20/2) Pour sa carrière de courses*

WOOX (2019) *Dirigeant: HUDERIE RACING Associés: Y. BARBEROT (s), M^{me} Camille VITSE (20/2) Pour sa carrière de courses*

ZWINA (2019) *Dirigeant: M^{me} Cecile MELET Associé: M. Simon URIZZI (20/2) Pour sa carrière de courses*

ELIXELLE (2014) *Dirigeant: M^{me} Isabelle de SAINT ANTHOST Associé: M^{lle} Sarah DUCHESNAY (22/2) Pour sa carrière de courses*

GAETANO DONIZETTI IRE (2013) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associés: M^{me} Caroline DIAZ, M. Michel ESCUDER, M. Bernard SIVADIER (22/2) Pour sa carrière de courses*

IMAGE MAG (2018) *Dirigeant: Comte Antoine-Audoine MAGGIAR Associé: COUETIL ELEVAGE (22/2) Pour sa carrière de courses*

IMPERIAL MAG (2018) *Dirigeant: Comte Antoine-Audoine MAGGIAR Associé: COUETIL ELEVAGE (22/2) Pour sa carrière de courses*

INCHBONNIE (2018) *Dirigeant: ELEVAGE DES VALLONS Associé: M. Pascal JOURNIAC (22/2) Pour sa carrière de courses*

INDIGO DES MOTTES (2018) *Dirigeant: M. Mickael COUSIN Associé: L. VIEL (s) (22/2) Pour sa carrière de courses*

INSTANTANE (2019) *Dirigeant: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL* Associés: F. VERMEULEN (s), M. Yvan LACHAUD (22/2) Pour sa carrière de courses

KHIVALA IRE (2017) *Dirigeant: M^{lle} Florence BIANCHI* Associés: M. Christian FAURE, M. Richard CHOTARD, M^{me} Elisabeth MEZQUITA (22/2) Pour sa carrière de courses

LADY LIZZY GB (2016) *Dirigeant: M. Allan STENNETT* Associé: M. Richard KENT (22/2) Pour sa carrière de courses

METASEQUOIA (2017) *Dirigeant: ECURIE MADAME PATRICK PAPOT* Associé: ECURIE MIRANDE (22/2) Pour sa carrière de courses

OLATZ (2018) *Dirigeant: ECURIE PHILIPPE SEGALOT* Associé: ECURIE DES MOUETTES (22/2) Pour sa carrière de courses

ORFAN DE TOI (2017) *Dirigeant: M. Jean-Luc MARTRON* Associé: M. Thierry de LAURIERE (22/2) Pour sa carrière de courses

TERRA NOVA D'ALALIA (2018) *Dirigeant: M. Christophe ANDRE* Associés: M^{lle} Sophie BOLLERI, M. Paul ANDRE, M. Francois NICOLLE (22/2) Pour sa carrière de courses

VALMER MAGIC (2019) *Dirigeant: M. Bertrand MILLIERE* Associés: ECURIE JEAN-PAUL GAUVIN, M. Jean-Pierre GAUVIN, M. Christian GOUTELLE, M. Christian PORTE (22/2) Pour sa carrière de courses

VAROSHKINE (2019) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE* Associés: M. Maurizio GUARNIERI, HARAS DE LA HAIE NEUVE, M^{me} Emmanuel de SEROUX (22/2) Pour sa carrière de courses

DESIGNED SURVIVOR (2017) *Dirigeant: ECURIES SERGE STEMPIAK* Associés: M. Simone BROGI, M. Jerome VALLIER (23/2) Pour sa carrière de courses

DUBAI EMPIRE (2015) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Christophe ESCUDER, M. Gildas MARTIN, M. Remy DUPUY-NAULOT (23/2) Pour sa carrière de courses

GAIA SECURITY (2018) *Dirigeant: M. Philippe ARTIGUES* Associés: M. Eric LAURENT, M. Renaud LAURENT, M. Christophe PAUTIER (23/2) Pour sa carrière de courses

GIMMICK (2017) *Dirigeant: M^{me} Laure GRALL* Associés: M^{me} Bernadette PERIGOIS, M. Antoine SEMMER-CESARI, M^{lle} Aurélie BERNARDELLI, M^{me} Sophie LEMOINE, M. Charly MILPIED (23/2) Pour sa carrière de courses

GINKELLE (2016) *Dirigeant: M^{me} Isabelle de SAINT ANTHOST* Associé: E. GRALL (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

GLIMMER OF HOPE (2017) *Dirigeant: M^{lle} Celine LEQUIEN* Associé: M. Christian LEQUIEN (23/2) Pour sa carrière de courses

GOLDEN WITCH (2017) *Dirigeant: M^{me} Susanne L. BORN* Associés: Scea ECURIE BADER, M^{lle} Sonia DELAROCHE (23/2) Pour sa carrière de courses

GRUSSDELLE (2016) *Dirigeant: M^{me} Isabelle de SAINT ANTHOST* Associé: E. GRALL (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

HARMONIE DE KERSER (2017) *Dirigeant: ECURIE DU HARAS D'ERABLE* Associés: ECURIE DES DUNES, M. Serge DREVET (23/2) Pour sa carrière de courses

HERMANN CLERMONT (2017) *Dirigeant: M^{lle} Floriane ESPEJO* Associés: M. Come de MAUPEOU D'ABLEIGES, M. Thomas LE BOUCHER, OCANA INVESTMENTS, Scea DE LA VALLEE DE L'ORNE (23/2) Pour sa carrière de courses

IKIGAI (2018) *Dirigeant: A. KAHN (s)* Associé: M^{me} Joël DENIS (23/2) Pour sa carrière de courses

INDIRA DU GOUET (2018) *Dirigeant: M. Thierry LEMOINE* Associé: L. VIEL (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

IRIS DU GOUET (2018) *Dirigeant: M. Thierry LEMOINE* Associé: L. VIEL (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

LESS YOU RUN (2018) *Dirigeant: M. Gilles LE BARON* Associés: HARAS DU HOGUENET, M. Charles-Hubert LE BARON (23/2) Pour sa carrière de courses

PURSUIT (2017) *Dirigeant: ECURIE LM* Associé: M. Geoffrey DUMONT (23/2) Pour sa carrière de courses

ROYALE WISH (2018) *Dirigeant: E. GRALL (s)* Associé: M. Cyrille GOMBEAU (23/2) Pour sa carrière de courses

SOSOFT (2016) *Dirigeant: M. Bertrand LEBOUIC* Associés: ECURIE EQUUS RACING, M^{me} Agathe FOUASSIER, SARL GROUPE KR, M. Christophe VON BANK (23/2) Pour sa carrière de courses

ALFA DANCER (2018) *Dirigeant: M^{lle} MC. de SAINT-SEINE* Associé: ECURIE MAULEPAIRE (24/2) Pour sa carrière de courses

DARMERA (2018) *Dirigeant: M. Pierre JOYAUX* Associé: Bnne Marie-Louise van DEDEM (24/2) Pour sa carrière de courses

EAU VIVE DES BOIS (2017) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET* Associé: M^{lle} Julia POTIER (24/2) Pour sa carrière de courses

GLAM ONE (2016) *Dirigeant: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE* Associé: M. Lilian BLONDELLE (24/2) Pour sa carrière de courses

GLYSANDRINE IRE (2016) *Dirigeant: M. Boualem MEKKI* Associés: M. Nunzio RICIGNUOLO, Scea HARAS DES CHATAIGNIERS (24/2) Pour sa carrière de courses

HANDSPINNER (2017) *Dirigeant: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE* Associé: M. Lilian BLONDELLE (24/2) Pour sa carrière de courses

INDHY (2018) *Dirigeant: HARAS DU MEZERAY S.A.* Associé: COUETIL ELEVEGE (24/2) Pour sa carrière de courses

ISPANIA BELLA (2018) *Dirigeant: M. Brian BEAUNEZ* Associé: M. Pierre J. FERTILLET (24/2) Pour sa carrière de courses

JAMALA (2016) *Dirigeant: M^{me} Dominique AIGUEPERSE* Associé: M. Jean-Louis PERRIER (24/2) Pour sa carrière de courses

MORWENE (2018) *Dirigeant: M. Azeddine SEDRATI* Associé: FRANKLIN FINANCE S.A. (24/2) Pour sa carrière de courses

VALENTINE NINIAN (2017) *Dirigeant: M^{me} Sabrina FORGET* Associé: M. Stephane GOUVAZE (24/2) Pour sa carrière de courses

YESNOMAYBE (2018) *Dirigeant: M^{lle} Sabrina CZYZ* Associé: W. MENUET (s) (24/2) Pour sa carrière de courses

AHMED PRIDE (2012) *Dirigeant: M. Louis-Rene KAMBRUN-HERVE* Associés: CH. PLISSON (s), M. Pierre ORY, M^{me} Nathalie VIOT (25/2) Pour sa carrière de courses

BENGHAMAR D'OROUX (2017) *Dirigeant: M. Davide SATALIA* Associés: ARF RACING, SCUDERIA CHRISTIAN TROGER, M. Ferdinando FRATINI, M. Bruno GREGOIRE SAINTE MARIE, M^{me} Marie Victoire de PONTALBA (25/2) Pour sa carrière de courses

BRIGHT DINASTY (2013) *Dirigeant: M. Andre JACOBY-KOALY* Associé: M. Norbert LEENDERS (25/2) Pour sa carrière de courses

DONA VIVA (2018) *Dirigeant: M. Christian SAINT-ETIENNE* Associé: AGV KARWIN STUD (25/2) Pour sa carrière de courses

EXCLUSIVE BAI0 (2017) *Dirigeant: ECURIE MICHEL DOINEAU* Associé: FR. MONFORT (s) (25/2) Pour sa carrière de courses

ILIADE DE BERCE (2018) *Dirigeant: Scea HARAS DE PEYRE* Associés: M. Philippe THIRIET, M. Rafael GOURMAUX (25/2) Jusqu'au 31 décembre 2031

IMPERIAL DE THAIX (2018) *Dirigeant: L. VIEL (s)* Associé: M. Michel BOURGNEUF (25/2) Pour sa carrière de courses

JUST A PERFECT DAY IRE (2019) *Dirigeant: M. Philippe ALLAIRE* Associé: ECURIE NORMANDY SPIRIT (25/2) Pour sa carrière de courses

KAP SKY (2018) *Dirigeant: M. Christopher HOGG* Associés: M. Jean-Luc GUILLOCHON, M. Bertrand HOGG (25/2) Pour sa carrière de courses

MISS SIGO (2018) *Dirigeant: M. Hubert LEPEE* Associé: M. Tanguy LEPEE (25/2) Pour sa carrière de courses

N. par TAMASHEQ GB (2020) *Dirigeant: ECURIE NORMANDY SPIRIT* Associés: F. VERMEULEN (s), M. Philippe MANGIN, ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL (25/2) Pour sa carrière de courses

RHODA'S CHOICE (2018) *Dirigeant: M. Peter STOKES* Associé: M. Scott KRASE (25/2) Pour sa carrière de courses

SWEETY MISTICANZA IRE (2017) *Dirigeant: M. Davide SATALIA* Associéss: ARF RACING, SCUDERIA CHRISTIAN TROGER, M. Ferdinando FRATINI, M. Bruno GREGOIRE SAINTE MARIE, M^{me} Marie Victoire de PONTALBA (25/2) Pour sa carrière de courses

TAKACORDA (2019) *Dirigeant: M. Patrick FELLOUS* Associéss: ECURIE FRANCOIS CORDA, M. Stephanos CONSTANTINIDIS, M. Alain GIAOUI, M. Alain SOLAL, M. Alain KUNTZMANN (25/2) Pour sa carrière de courses

TITANE DES CHAMPS (2017) *Dirigeant: M. Davide SATALIA* Associéss: ARF RACING, SCUDERIA CHRISTIAN TROGER, M. Ferdinando FRATINI, M. Bruno GREGOIRE SAINTE MARIE, M^{me} Marie Victoire de PONTALBA (25/2) Pour sa carrière de courses

ELEGANCE DOREE (2019) *Dirigeant: M. Daniel DUMOULIN* Associé: M^{lle} Chantal BECQ (26/2) Pour sa carrière de courses

FORCEUR DE VIF (2015) *Dirigeant: M^{me} Karine PERREAU* Associé: M. Olivier PERREAU (26/2) Pour sa carrière de courses

GIBRALFARO (2018) *Dirigeant: M. Dominique GICQUEL* Associéss: M. Erwan BARICHARD, M. Benoit GICQUEL, STE JEAN PAUL MERCIER (JPM), M. Gerard VILAINE (26/2) Pour sa carrière de courses

HEALEY (2018) *Dirigeant: M. Henry SALEMME* Associés: M. Serge MAYAN, M. Richard OLIVIER, M. Richard CHOTARD (26/2) Pour sa carrière de courses

HURLY CANE (2019) *Dirigeant: M. Cedric SARRAZIN* Associé: M. Sebastien BERGER (26/2) Pour sa carrière de courses

KANDERAS GB (2016) *Dirigeant: M. Pierre DURAINCIE* Associé: M. Eric BLAISSE (26/2) Pour sa carrière de courses

KOREM (2019) *Dirigeant: M. Steeve IMIOLA* Associés: CH. PLISSON (s), M^{me} Nathalie VIOT (26/2) Pour sa carrière de courses

ORDRE DU GENIE (2019) *Dirigeant: M^{lle} Caroline FERRER* Associé: CH. GOURDAIN (s) (26/2) Pour sa carrière de courses

STIRLING (2019) *Dirigeant: M. Antoine GILIBERT* Associés: M. Fabrice CHAPPET, ECURIE DES MONCEAUX, M. Guy HEALD (26/2) Pour sa carrière de courses

TORPEN (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Marc-Andre SEBAOUN, M. Anthony PINET (26/2) Pour sa carrière de courses

ADMIRAL THRAWN IRE (2015) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associé: M. Gildas MARTIN (1/3) Pour sa carrière de courses

ANGELINKA (2018) *Dirigeant: M. Torsten RABER* Associé: M^{me} Janina BURGER (1/3) Pour sa carrière de courses

BELLHARBOUR MUSIC USA (2018) *Dirigeant: HARAS DU LOGIS SAINT GERMAIN* Associéss: M. Thomas WHITEHEAD, ECURIE ELAG, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL, Comte Guillaume de SAINT-SEINE (1/3) Pour sa carrière de courses

BODIN IRE (2018) *Dirigeant: M. Julien CAULLERY* Associé: M. Nicolas CAULLERY (1/3) Pour sa carrière de courses

CASSATA GB (2017) *Dirigeant: M^{me} Janina BURGER* Associé: M. Torsten RABER (1/3) Pour sa carrière de courses

DEESSE DE L'ISLE (2013) *Dirigeant: M^{me} Ida MELLOUX* Associé: E. CLAYEUX (s) (1/3) Pour sa carrière de courses

DIVINE SUMMER USA (2017) *Dirigeant: M. Christopher N. WRIGHT* Associés: M^{lle} Emily ASPREY, M.L.P. CONSULTANCY (1/3) Pour sa carrière de courses

FAITH OF HOPE (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associé: M. Anthony PINET (1/3) Pour sa carrière de courses

IMAGE DE COTTE (2018) *Dirigeant: M. James DELACROIX* Associé: M^{lle} Laura PEULTIER (1/3) Pour sa carrière de courses

INGENUE DES EAUX (2018) *Dirigeant: M. Valery DEMORY* Associés: INFINITY NINE HORSES, M. Jean-Pierre TOTAIN (1/3) Pour sa carrière de courses

LANFEAR (2019) *Dirigeant: M. Donald SUTHERLAND* Associé: M. Charles WILSON (1/3) Pour sa carrière de courses

LINESTROEM (2018) *Dirigeant: M. Jean LE PRIEUR* Associé: M. Guillaume MOUSNIER (1/3) Pour sa carrière de courses

LOU TREZY (2019) *Dirigeant: M HORSE RACING* Associés: M. Eric FEURTET, C&Y . LERNER (s) (1/3) Pour sa carrière de courses

SAINT COME (2016) *Dirigeant: ECURIE PIERRE JULIENNE* Associé: PALMYR RACING (1/3) Pour sa carrière de courses

SOLIANKHA (2019) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE* Associés: M^{me} Carole CUGUEN, ECURIE CEHEL, ECURIE PANDORA RACING (1/3) Pour sa carrière de courses

TERRE DE FRANCE (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associéss: M. Pierre GORAL, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Christophe ESCUDER, M. Anthony PINET (1/3) Pour sa carrière de courses

TORPEN (2017) *Dirigeant: M. Pierre GORAL* Associés: M. Thierry MARECHAL, M. Anthony PINET (1/3) Pour sa carrière de courses

TYROLO IRE (2019) *Dirigeant: ECURIE B. WEILL* Associés: M. Laurent DASSAULT, M. Daniel-Yves TREVES, M. Franck AMAR (1/3) Pour sa carrière de courses

VICOMTE DU BERLAIS (2018) *Dirigeant: HARAS DU BERLAIS* Associé: PALMYR RACING (1/3) Pour sa carrière de courses

WHITE WOOD (2016) *Dirigeant: M. Andre BOCQUET* Associés: M. Serge FOUCHER, M. Didier MUCK (1/3) Pour sa carrière de courses

ZARBI (2018) *Dirigeant: ECURIE GABEUR* Associé: PALMYR RACING (1/3) Pour sa carrière de courses

ZELZA (2019) *Dirigeant: M. Jacques LARRERE* Associés: ECURIE DU GAVE, M^{me} Nicole GARDE DUBORD (1/3) Pour sa carrière de courses

BADR (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associéss: M. Christophe ESCUDER, M. Gerard COHEN, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Pierre GORAL (2/3) Pour sa carrière de courses

DALIKAM (2018) *Dirigeant: ECURIE PIERRE PILARSKI* Associés: PALMYR RACING, M^{me} Melinda RICOU, JAMONIERES ELEVAGE DU CELLIER (2/3) Pour sa carrière de courses

EMAKUME ASKE BAT (2018) *Dirigeant: EARL HARAS DE L'HOTELLERIE* Associé: PALMYR RACING (2/3) Pour sa carrière de courses

FATALISME (2015) *Dirigeant: M. Jean BAYON* Associé: J. BOISNARD (s) (2/3) Pour sa carrière de courses

FOU DU ROI (2018) *Dirigeant: ECURIE ZINGARO* Associéss: M^{me} Marine PINEDA, M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS, D. COTTIN (s), ECURIE DE ROEBECK (2/3) Pour sa carrière de courses

GAETANO DONIZETTI IRE (2013) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associé: M. Christophe ESCUDER (2/3) Pour sa carrière de courses

HONOR BERE (2017) *Dirigeant: M. Thierry LEMER* Associé: M. Yannick HENRY (2/3) Pour sa carrière de courses

ILLICO D'ALLIER (2018) *Dirigeant: M. Olivier COUFFON* Associés: B. LEFEVRE (s), M^{me} Isabelle COUFFON (2/3) Pour sa carrière de courses

MAGIC MARVEL (2018) *Dirigeant: M. Denis BAUSSIER* Associés: P&C . PELTIER (s), M. Hugues JUSTEAU, M. Philippe PELTIER (2/3) Pour sa carrière de courses

N. par AMOUR ETERNEL (2019) *Dirigeant: M. Alexis MORANGE* Associés: M. Gregory DRIOT, M. Cyril MORANGE, M. Nicolas SALTIEL (2/3) Pour sa carrière de courses

PAINT PRINCE (2018) *Dirigeant: ECURIE ZINGARO* Associéss: M^{me} Marine PINEDA, M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS, D. COTTIN (s), ECURIE DE ROEBECK (2/3) Pour sa carrière de courses

PINK VALENTINE (2019) *Dirigeant: M. Eduardo FIERRO* Associé: M^{me} Gilles FORIEN (2/3) Pour sa carrière de courses

RED ALEX (2018) *Dirigeant: ECURIE ZINGARO* Associéss: M^{me} Marine PINEDA, M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS, D. COTTIN (s), ECURIE DE ROEBECK (2/3) Pour sa carrière de courses

STAR IN CHOPE (2018) *Dirigeant: M^{lle} Laurence BAUDOIN* Associé: C. BOUTIN (s) (2/3) Pour sa carrière de courses

USTEKABEKO (2019) *Dirigeant: M. Gerard LARRIEU Associés:* CH. GOURDAIN (s), Sarl HARAS DE SAINT-FAUST, M. Andre-Paul LARRIEU (2/3) Pour sa carrière de courses

VALZOE (2018) *Dirigeant: M. Guillaume MOUSNIER Associé:* M. Pierric ROUXEL (2/3) Pour sa carrière de courses

YOU'VE GOT SAIL (2019) *Dirigeant: M. Philippe COTREL Associéss:* M. Christian-Bernard BAILLET, ECURIE HDBB, ECURIE VALENCIA, M. Philip BROOKS, M. Christoph MUELLER (2/3) Pour sa carrière de courses

AMELIA EARHART (2018) *Dirigeant: M. Jeremie BOSSERT Associés:* ECURIE GUILLAUME MACAIRE, ECURIE JEAN-LUC MEDINA STUD, M. Patrick GUEDJ (3/3) Pour sa carrière de courses

ANTIDOTE (2018) *Dirigeant: M. Martin de FRAGUIER Associéss:* M. Marc BROYER, M^{me} Daniele CALLIER, Vcte Marcy de SOULTRAIT, M. Jean-Marie CALLIER, M^{le} Veronique DEVAUX (3/3) Pour sa carrière de courses

AVIRCO SOURNIAC (2010) *Dirigeant: M^{me} Beatrice NICCO Associé:* M. Come LIGEROT (3/3) Jusqu'au 31 décembre 2022

CALAS QUEEN (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

CAPUCINE IS BLUE (2017) *Dirigeant: M. Pascal BERAUD Associé:* GAB . LEENDERS (s) (3/3) Pour sa carrière de courses

CHIQUITA PICONERA (2019) *Dirigeant: ANNUA RACING SL Associés:* HF. DEVIN (s), SAS I.E.I. (3/3) Pour sa carrière de courses

CLEO D'ARGENT (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associés:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

CLEOD'OR (2017) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

ERNEST IN LOVE (2018) *Dirigeant: EUROPEAN BLOODSTOCK MANAGEMENT Associé:* D. WATRIGANT (s) (3/3) Pour sa carrière de courses

LA PARISIENNE (2019) *Dirigeant: M. Remy DUPUY-NAULOT Associés:* C&Y . LERNER (s), M. Marc LEONETTI, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (3/3) Pour sa carrière de courses

LATINO DES ISLES (2018) *Dirigeant: ECURIE HUB DE MONTMIRAIL Associé:* SCEA EQUI FLORE (3/3) Pour sa carrière de courses

N. par MISS DENMARK (2019) *Dirigeant: M. Bryan LYNAM Associé:* HF. DEVIN (s) (3/3) Pour sa carrière de courses

N. par SHORTFIN (2019) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

NABUNGA (2012) *Dirigeant: ECURIE FORET JAUNE Associé:* JPH RACING (3/3) Pour sa carrière de courses

OLYPA (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associéss:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

PISCOLA (2018) *Dirigeant: EQUOS RACING INTERNATIONAL Associéss:* HARAS D'ETREHAM, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL, M. Igor DE MAACK, ECURIE ELAG (3/3) Pour sa carrière de courses

POET'S BLACK (2017) *Dirigeant: M^{me} Sylvie PIMBONNET Associéss:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M. Jean-Paul CHUZEVILLE, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

RISKY JANE (2017) *Dirigeant: M^{me} Amandine BAUDRON Associés:* M^{le} Adelaide BUDKA, M^{me} Christine LE BESNERAIS, M^{me} Edwige BUDKA (3/3) Pour sa carrière de courses

SAUKITTEN GER (2018) *Dirigeant: M. Jean-Paul CHUZEVILLE Associéss:* M. Bruno TISSOT, M. Bernard GIRAUDON, M^{me} Sylvie PIMBONNET, M. Remy PIMBONNET (3/3) Pour sa carrière de courses

SAVINES LE LAC (2016) *Dirigeant: M. Marcel BASSET Associé:* M. Xavier-Louis LE STANG (3/3) Pour sa carrière de courses

SHOW GIRL (2018) *Dirigeant: M. Christian WINGTANS Associé:* M. Nicolas CAULLERY (3/3) Pour sa carrière de courses

BIG SIN (2017) *Dirigeant: M^{me} Janina BURGER Associé:* M. Torsten RABER (4/3) Pour sa carrière de courses

CASEY (2019) *Dirigeant: M. Jean-Luc PELLETAN Associéss:* M^{me} Marie-Cecile CLEENEWERCK, M. Olivier DELCROIX, M^{me} Nathalie LANGLOIS, M. Jean-Marc PELLETAN, M^{me} Chantal VIALETES (4/3) Pour sa carrière de courses

DANTZA BASC (2018) *Dirigeant: M. Sebastien DUFRANCATEL Associé:* E. GRALL (s) (4/3) Pour sa carrière de courses

DEADWOOD (2019) *Dirigeant: M. Vincent LECHENAULT Associés:* M. Guy-Roger PETIT, M. Louis Clair CRANE (4/3) Pour sa carrière de courses

DEFI D'OUDAIRES (2013) *Dirigeant: M^{me} Mauricette DE SOUSA Associé:* M. Franck AMAR (4/3) Pour sa carrière de courses

FINGERINTHE NOSE (2015) *Dirigeant: M. Olivier TRIBOIRE Associé:* M^{le} Julia POTIER (4/3) Pour sa carrière de courses

FLASH IS BACK (2019) *Dirigeant: M. Philippe SOGORB Associés:* M. Stephen LAHMI, M. Jacques LAPORTE (4/3) Pour sa carrière de courses

FORT PAYNE (2018) *Dirigeant: M. Alain JATHIERE Associés:* M^{me} Philippe DEMERCASTEL, M. Nicolas CAULLERY (4/3) Pour sa carrière de courses

GALIANO CHATHO (2016) *Dirigeant: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE Associés:* M. Benoit BRULEY, M. Thomas KRAU (4/3) Pour sa carrière de courses

JUKEBOX DANCER (2017) *Dirigeant: ECURIE EQUUS RACING Associéss:* M. Sonny MICLO, M. Stephane STRINGONE, M. Florent FONTEYNE, SARL GROUPE KR, M^{me} Agathe FOUASSIER (4/3) Pour sa carrière de courses

N. par PLAISANCIERE (2019) *Dirigeant: M. Pascal DEHAUDT Associés:* S. WATTEL (s), M. Gerard L. FERRON (4/3) Pour sa carrière de courses

NORTHERN PROJECT GB (2019) *Dirigeant: EARL HARAS DE CISAI Associé:* M^{me} Christina von LEITHNER (4/3) Pour sa carrière de courses

ODIAGO (2018) *Dirigeant: M^{me} Sylvie RAVASIO Associés:* M. Jean-Marie CALLIER, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (4/3) Pour sa carrière de courses

RICHEMONT (2016) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON Associé:* ECURIES SERGE STEMPIAK (4/3) Pour sa carrière de courses

SCARABI (2013) *Dirigeant: M. Etienne DAURE Associés:* M. Eric DELL'OVA, M. Ahmed FEGHOULI (4/3) Pour sa carrière de courses

ACOUSTIC (2019) *Dirigeant: ECURIE R.E. Associés:* M. Paul Etienne BOZO, M^{me} Xavier BOZO (5/3) Pour sa carrière de courses

AL QUDWA IRE (2018) *Dirigeant: M. Asseel Sami Mohammed TABRA Associé:* M. Peter JONCKHEERE (5/3) Pour sa carrière de courses

BLACK CESS (2017) *Dirigeant: M. Jean-Charles GUEGUEN Associé:* S. GOUYETTE (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

CENT DE VERGNE (2018) *Dirigeant: M. Bertrand LOUSTAUD Associé:* M^{me} Heidie CADOT (5/3) Pour sa carrière de courses

GRANITIERE (2016) *Dirigeant: ECURIE NOSAT Associés:* GAB . LEENDERS (s), M. Emmanuel FERRON, M. Olivier FOUCAULT (5/3) Pour sa carrière de courses

HARCADIAN (2017) *Dirigeant: M. Emmanuel FERRON Associés:* ECURIE NOSAT, M. Olivier FOUCAULT, M. Anthony GOUDAL (5/3) Pour sa carrière de courses

HISTOIRE D'ALENE (2017) *Dirigeant: M. Louis COUTEAUDIER* Associé: E&G . LEENDERS (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

HITITI (2017) *Dirigeant: M. Hugo MERIENNE* Associés: M^{me} Kimberley MEEHAN, M^{me} Joanne Marie HAYLOCK (5/3) Pour sa carrière de courses

INCARNE LE REVE (2018) *Dirigeant: Sc ECURIE COUDERC* Associé: HARAS DE SAINT-VOIR (5/3) Pour sa carrière de courses

IRIANA (2018) *Dirigeant: M. Andre REBEUH* Associé: M. Patrice LENOGUE (5/3) Pour sa carrière de courses

LAW STAR (2019) *Dirigeant: M. Claudio MARZOCCO* Associé: M. Luca MARZOCCO (5/3) Pour sa carrière de courses

MAND SI (2014) *Dirigeant: M. Thomas ELUARD* Associé: C. LEFEBVRE (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

NEBUCHADNASSER GB (2018) *Dirigeant: M. Asseel Sami Mohammed TABRA* Associé: M. Peter JONCKHEERE (5/3) Pour sa carrière de courses

PONTRIVIENNE (2015) *Dirigeant: M. Michel POUPARD* Associés: M^{me} Martine GOUYETTE, M^{le} Cecile POUPARD, S. GOUYETTE (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

RIVINGTON (2018) *Dirigeant: SNOWDROP STUD CO. LTD* Associé: M. Jerome ZULIANI (5/3) Pour sa carrière de courses

ROSA IRE (2017) *Dirigeant: M. Asseel Sami Mohammed TABRA* Associé: M. Peter JONCKHEERE (5/3) Pour sa carrière de courses

SUPERLA (2017) *Dirigeant: M. Bertrand LOUSTAUD* Associé: M^{me} Heidie CADOT (5/3) Pour sa carrière de courses

TACTIQUE D'ETAT (2018) *Dirigeant: M. Rocco CILLO* Associé: M^{me} Hubert FAVRE (5/3) Pour sa carrière de courses

WEALDEN (2018) *Dirigeant: SNOWDROP STUD CO. LTD* Associé: M. Jerome ZULIANI (5/3) Pour sa carrière de courses

ZERO MAYBE HERO IRE (2017) *Dirigeant: M. Gerard BEN LASSIN* Associé: M. ROLLAND (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

LOCATIONS

Nom en caractère gras = Locataire dirigeant

CAID DU PORTO (2017) *Locataires: M. Jean-Pierre COLIN*, M. Etienne d' ANDIGNE *Bailleur: M. Etienne d' ANDIGNE* (12/2) Pour sa carrière de courses

FEE D'ARGENT (2018) *Locataire: M^{me} Michel THOMAS* *Bailleur: M. Alain LABUZAN* (12/2) Pour sa carrière de courses

INCITATUS (2016) *Locataire: M^{me} Chantale CHENU* *Bailleur: M. Anthony GABRYSZEWSKI* (12/2) Pour sa carrière de courses

GUSTIN (2016) *Locataires: M. Alain GALLO*, M^{me} Marina BUSTEAU *Bailleur: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE* (15/2) Pour sa carrière de courses

HALEXANDRE MOME (2017) *Locataires: ECURIE FIVE*, M. Jerome DELAUNAY, ECURIE TYGALY, UMA RACING *Bailleurs: M^{me} Bernadette DESCHERE*, ECURIE FIVE, ECURIE TYGALY, UMA RACING (15/2) Pour sa carrière de courses

HAZUR DU DOUBS (2017) *Locataire: M. Mathieu PITART* *Bailleur: M. Jimmy DETOUILLO* (15/2) Pour sa carrière de courses

HERMINE DU ROC (2017) *Locataire: M. Stephane SEIGNOUX* *Bailleurs: M^{me} Bernadette DUTERTRE*, M^{me} Martine DUTERTRE (15/2) Pour sa carrière de courses

I CAN DO IT SIR (2018) *Locataires: ECURIE PATRICK JOUBERT*, E. CLAYEUX (s), Sc ECURIE COUDERC *Bailleurs: M. Emmanuel CLAYEUX*, EARL PATRICK JOUBERT, Sc ECURIE COUDERC (15/2) Pour sa carrière de courses

IMAGINE KAR (2018) *Locataires: ECURIE PATRICK JOUBERT*, E. CLAYEUX (s) *Bailleurs: M. Emmanuel CLAYEUX*, EARL PATRICK JOUBERT (15/2) Pour sa carrière de courses

JOYCE GALESTE (2019) *Locataires: M. Hedi GHABRI*, M^{me} Evelyne POITEVIN *Bailleurs: M. Hedi GHABRI*, M^{me} Evelyne POITEVIN (15/2) Jusqu'au 31 décembre 2021

MUGUETTE GIRL (2016) *Locataire: M. Jean-Philippe SAUVAGE* *Bailleurs: M^{le} Julia SAUVAGE*, M. Julien COUDRAY, M^{me} Anne-Marie DELCOURTE, M^{me} Noelle SAUVAGE (15/2) Pour sa carrière de courses

PRUNELLE BLEUE (2012) *Locataire: M. Jean-Pascal DELBE* *Bailleur: M. Xavier LIBBRECHT* (15/2) Pour sa carrière de courses

RIQUET (2015) *Locataire: C. BOUTIN (s)* *Bailleur: RED AND WHITE RACING* (15/2) Pour sa carrière de courses

RISKY STAR (2015) *Locataires: M^{le} Delphine PITART*, M. Mathieu PITART *Bailleur: M. Mathieu PITART* (15/2) Pour sa carrière de courses

ROSE VEGA (2018) *Locataire: M^{le} Valerie DASQUE* *Bailleurs: HARAS DE LA VEGA*, M. Arnaud VASSELIN (15/2) Pour sa carrière de courses

TAKANOBU (2018) *Locataires: M. Thierry PIGEON*, COUETIL ELEVAGE *Bailleurs: COUETIL ELEVAGE*, M. Thierry PIGEON (15/2) Pour sa carrière de courses

TKLIWY NIHILISTA CZE (2018) *Locataires: M. Jacques BISSON*, AS&D. ALLARD (s), PALMYR RACING *Bailleurs: M. Jacques BISSON*, HARAS DE MONTGERMONT, PALMYR RACING (15/2) Pour sa carrière de courses

TOME TROIS (2017) *Locataire: M. Jean-Pascal DELBE* *Bailleur: M. Xavier LIBBRECHT* (15/2) Pour sa carrière de courses

WALSRODE (2018) *Locataire: M. Ruben Sebastian CACERES* *Bailleurs: M. Laurent BAUDRY*, M. Marc BEART (15/2) Pour sa carrière de courses

BARONNE DU BRIZAIS (2018) *Locataires: M. Francois PAMART*, M. Noam CHEVALIER, HARAS DE MAGOUE *Bailleur: HARAS DE MAGOUE* (16/2) Pour sa carrière de courses

DICMOS (2016) *Locataire: M. Fabrice FOUCHER* *Bailleurs: M^{le} Virginie ELIAS DE PROENCA*, M. David ELIAS DE PROENCA, M. Julien ELIAS DE PROENCA (16/2) Pour sa carrière de courses

ELITE ROCK (2017) *Locataires: M. MESCAM (s)*, M. Philippe MORRUZZI, M. Pierre MORRUZZI *Bailleurs: M. Philippe MORRUZZI*, M. Pierre MORRUZZI (16/2) Pour sa carrière de courses

HALLELUIA (2017) *Locataire: ECURIE CENTRALE* *Bailleur: M. Francois-Marie COTTIN* (16/2) Pour sa carrière de courses

HISTORIETTE (2017) *Locataire: ECURIE CENTRALE* *Bailleur: M. Francois-Marie COTTIN* (16/2) Pour sa carrière de courses

MANG'SEKO (2017) *Locataire: M^{me} Alicja KARKOSA* *Bailleur: M. Ryszard ZIELINSKI* (16/2) Pour sa carrière de courses

MEGA HEART (2015) *Locataire: M. Valentin DEVILLARS* *Bailleur: ECURIE DENISE* (16/2) Pour sa carrière de courses

NIGHT DEL RAIS (2016) *Locataire: M^{me} Karen BENTLEY* *Bailleur: ECURIE LA HOUGERE* (16/2) Pour sa carrière de courses

RUDHAYMINE (2018) *Locataire: M. Jean-Claude OBELLIANNE* *Bailleur: M. Marc BOURNIGAL* (16/2) Pour sa carrière de courses

TIDY ZUMS (2017) *Locataire: M^{le} Veronique MARIE* *Bailleur: M^{le} Valerie VATEL* (16/2) Pour sa carrière de courses

FAUSTA LAURO (2015) *Locataires: ECURIE DES DUNES*, P. QUINTON (s) *Bailleurs: ECURIE DES DUNES*, M^{le} Annick MAHE (17/2) Pour sa carrière de courses

FIRST ONE ALLEN (2015) *Locataires: M. Andre LE SOLLIEC*, M. David BERRA *Bailleur: M. Bruno VAGNE* (17/2) Pour sa carrière de courses

GLOIRE AU PERE (2016) *Locataires: M. Jean-Claude DATCHI*, M. Etienne d' ANDIGNE, EQUOTAIR, M. Joseph LODICO, M. Mekki MEZIANE *Bailleurs: M. Jean-Claude DATCHI*, EQUOTAIR, LEENDERS (s), M. Joseph LODICO, M. Mekki MEZIANE (17/2) Pour sa carrière de courses

GUDULE (2016) *Locataire: CH. DUBOURG (s)* *Bailleur: HARAS DE LA ROUSSELIERE SCEA* (17/2) Pour sa carrière de courses

HALTEAS DEBELAIR (2017) *Locataires*: **M. Daniel LASSAUSSAYE**, M. Guillaume LASSAUSSAYE *Bailleur*: Sarl GROUAS (17/2) Pour sa carrière de courses

HECLAIR DE FORME (2017) *Locataires*: **M^{me} Catherine BERLINGUE**, M. Pascal VANNEREUX *Bailleur*: M. Patrice METENIER (17/2) Pour sa carrière de courses

MADIDREAM (2019) *Locataire*: **WH & SOURCING** *Bailleur*: M. Denis BONSERGENT (17/2) Pour sa carrière de courses

SPLENDID ETINCELLE (2018) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: HARAS DES ETINCELLES (17/2) Pour sa carrière de courses

STEP UP (2019) *Locataire*: **WH & SOURCING** *Bailleur*: M. Denis BONSERGENT (17/2) Pour sa carrière de courses

ARMITAGE (2017) *Locataire*: **SCEA HARAS DE PEYRE** *Bailleurs*: M. Jacques BISSON, M. Joel GERMAIN, HARAS DE MONTGERMONT, HARAS DE SAINT-VOIR, M. Patrick JOUBERT (18/2) Pour sa carrière de courses

CHONBURI GB (2016) *Locataire*: **M. Roger-Marie DUPUIS** *Bailleurs*: M. Christophe DOUDEAU, M. Roger-Marie DUPUIS (18/2) Pour sa carrière de courses

HO QUE OUI (2017) *Locataires*: **M. Alex FIERZ**, HARAS DE SAINT-VOIR *Bailleur*: HARAS DE SAINT-VOIR (18/2) Pour sa carrière de courses

N. par SAND DIAMOND (2019) *Locataire*: **M. Nicolas PAYSAN** *Bailleur*: ECURIE WINNING (18/2) Pour sa carrière de courses

STYLE VANCOUVER (2019) *Locataire*: **M. Jean-Luc PELLETAN** *Bailleur*: M. Marc WITTMER (18/2) Pour sa carrière de courses

BEACON TOWERS (2017) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleur*: BOUTIN (s) (19/2) Pour sa carrière de courses

CRISTAL MARVELOUS (2017) *Locataire*: **CH. PLISSON (s)** *Bailleur*: BOUTIN (s) (19/2) Pour sa carrière de courses

ESPOIR DE REVE (2019) *Locataire*: **Scea HARAS D'ORFAUSSE** *Bailleurs*: M^{me} Catherine DUGUEY, M. Jean-Philippe DUGUEY (19/2) Pour sa carrière de courses

FINAGE (2015) *Locataire*: **P&C . PELTIER (s)** *Bailleur*: M. Jerome DUBREIL (19/2) Pour sa carrière de courses

HACHASSON (2017) *Locataires*: **M. Philippe de QUATREBARBES**, M. Fabrice FOUCHER *Bailleurs*: M. Philippe de QUATREBARBES, M^{me} Therese de QUATREBARBES (19/2) Pour sa carrière de courses

ILLUSION DE GRIS (2018) *Locataires*: **Ctsse LE GUALES DE MEZAUBRAN**, E&G . LEENDERS (s), M. A. LE GUALES DE MEZAUBRAN *Bailleur*: M. Anthony LEGER (19/2) Pour sa carrière de courses

KISS DE LIAF (2017) *Locataires*: **M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET**, M. Gerard LARGEAU *Bailleur*: M. Gerard LARGEAU (19/2) Pour sa carrière de courses

MI AIME A OU (2018) *Locataires*: **M. Jacques DETRE**, M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE, M. Patrice DETRE, M. Anthony GOURAMA *Bailleur*: M. Anthony GOURAMA (19/2) Pour sa carrière de courses

AMAZING FILLY (2017) *Locataire*: **M. Guillaume DUROT** *Bailleurs*: ECURIE PANDORA RACING, M. Ahmed MOUKNASS, M^{me} Marc-Antoine BERGHGRACHT (22/2) Pour sa carrière de courses

BESTALINE (2019) *Locataires*: **INFINITY NINE HORSES**, M^{me} Victoria GABBIN *Bailleur*: M. Valentin BEROUARD (22/2) Pour sa carrière de courses

HALDEE DU COSNIER (2017) *Locataire*: **M. Jean-Claude OBELLIANNE** *Bailleur*: M. Anthony FREMONT (22/2) Pour sa carrière de courses

HEURE SAINTE (2017) *Locataires*: **M^{me} Isabelle PELTIER**, P&C . PELTIER (s) *Bailleurs*: M^{me} Isabelle PELTIER, M^{me} Camille PELTIER, M. Philippe PELTIER (22/2) Pour sa carrière de courses

HUNION DELABLAIRIE (2018) *Locataire*: **B. LEFEVRE (s)** *Bailleurs*: M. Fabrice HUNAU, M. Mickael PERDRIELLE (22/2) Pour sa carrière de courses

IMPERIAL'JAC (2018) *Locataire*: **M^{me} Christelle COURTADE** *Bailleur*: M. Pierre BRUN (22/2) Jusqu'au 31 décembre 2027

ISKANDARA (2018) *Locataires*: **ECURIE TEAM SPIRIT**, M. Patrice DETRE, M^{me} Elodie de LAGENESTE *Bailleur*: ECURIE MAULEPAIRE (22/2) Pour sa carrière de courses

MEGA HEART (2015) *Locataire*: **M. Valentin DEVILLARS** *Bailleurs*: ECURIE DENISE, HARAS DE SAINT ROCH (22/2) Pour sa carrière de courses

NEVALANDE (2016) *Locataires*: **M. Patrick PRUNET-FOCH**, M^{me} Marguerite PRUNET-FOCH *Bailleur*: M. Cyril CAUHAPE (22/2) Pour sa carrière de courses

CASTILLANE (2017) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: M.L. BLOODSTOCK LTD (23/2) Pour sa carrière de courses

FELICITY (2015) *Locataire*: **M. Thierry POCHE** *Bailleur*: M. Francois-Marie COTTIN (23/2) Pour sa carrière de courses

GIROFLEE DE FORME (2016) *Locataires*: **M. Gabriel ENGLER**, M. Pascal VANNEREUX *Bailleur*: M. Patrice METENIER (23/2) Pour sa carrière de courses

GOLDORAK DE LARRE (2016) *Locataire*: **M. Dominique DELORME** *Bailleur*: M. Sylvain ROGER (23/2) Pour sa carrière de courses

I DREAM (2015) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: M.L. BLOODSTOCK LTD (23/2) Pour sa carrière de courses

IRISH WOOD (2018) *Locataires*: **M. Soaig GUERIN**, M. Adrien LACOMBE *Bailleurs*: M. Andre GUERIN, M. Soaig GUERIN (23/2) Pour sa carrière de courses

IT S ME THE WINNER (2018) *Locataire*: **M. Geoffrey DUMONT** *Bailleur*: ECURIE LM (23/2) Pour sa carrière de courses

MAESTRANZA (2018) *Locataire*: **ECURIE SAGARA** *Bailleur*: M^{me} Laurence GAGNEUX (23/2) Pour sa carrière de courses

MON AMI WELL (2018) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleur*: M. Gerard DOYEN (23/2) Pour sa carrière de courses

NIKITA DE TEILLEE (2017) *Locataire*: **M. Pascal JOURNIAC** *Bailleur*: BROSSEAU ET FILS (23/2) Pour sa carrière de courses

PRINCESS CHASCA (2014) *Locataire*: **M. Thierry POCHE** *Bailleur*: ECURIE CENTRALE (23/2) Pour sa carrière de courses

WINDJANA (2018) *Locataire*: **BOURGOGNE RACING CLUB** *Bailleur*: M. Gerard DOYEN (23/2) Pour sa carrière de courses

ZANAK (2016) *Locataire*: **M. Rodolphe DEFONTAINE** *Bailleurs*: M. Dominique NEAU, ECURIE ALTIMA, M. Patrick SEJAUD (23/2) Pour sa carrière de courses

ZANZIWORLD (2016) *Locataire*: **J. MARION (s)** *Bailleur*: M.L. BLOODSTOCK LTD (23/2) Pour sa carrière de courses

AYUNTHYA (2016) *Locataire*: **M. Jean-Gildas LE COURTOIS** *Bailleur*: M. Benoit MALIGORNE (24/2) Pour sa carrière de courses

IRISH CHANEL (2018) *Locataires*: **Comte Jean-Rene de FRAGUIER**, M. Dominic DORMEUIL, M. Louis GISCARD D'ESTAING, SCEA D'ARMAILLE *Bailleur*: SCEA D'ARMAILLE (24/2) Pour sa carrière de courses

JALNAMIX (2017) *Locataire*: **E. GRALL (s)** *Bailleur*: M. Herve LAIR (24/2) Pour sa carrière de courses

MATTINA FORZA GB (2017) *Locataire*: **M. Guillaume DUROT** *Bailleurs*: ECURIE PANDORA RACING, M. Ahmed MOUKNASS, M. Gerard DECOCQ (24/2) Pour sa carrière de courses

CHINCHILLY (2018) *Locataire*: **M. Pierre SIGAUD** *Bailleur*: LE HARAS DE LA GOUSSERIE (25/2) Pour sa carrière de courses

DIAMOND DARK (2013) *Locataires*: **M^{me} Roland PERRON**, M. Pascal JOURNIAC *Bailleurs*: M^{me} Martine GLAIS, M^{me} Annie GLAIS (25/2) Pour sa carrière de courses

ESPOIR DE FLEUR (2014) *Locataires*: **M. Matheo VIEL**, M. Vincent JEROME, L. VIEL (s) *Bailleur*: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (25/2) Pour sa carrière de courses

ETOILE DU KAP (2017) *Locataire*: **M. Gilles CHAIGNON** *Bailleurs*: M. Jean-Yves BOUMARD, M. Patrice BELLANGER, M. Thibault BOUMARD (25/2) Pour sa carrière de courses

FELICIA DU PECOS (2018) *Locataire*: **ECURIE ANGLO RACING** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (25/2) Jusqu'au 31 décembre 2021

FETICHE DU PECOS (2018) *Locataire*: **ECURIE ANGLO RACING** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (25/2) Jusqu'au 31 décembre 2021

FLEUR BRUNE (2015) *Locataire*: **M. Pascal VANNEREUX** *Bailleur*: Scea LA CHAUSSEE (25/2) Pour sa carrière de courses

HERALDID (2017) *Locataire*: **SCEA HARAS DE PEYRE** *Bailleur*: M^{me} Beatrice NICCO (25/2) Jusqu'au 31 décembre 2031

STAR NIGHT EMERY (2018) *Locataires*: **M. Nicolas LEMEUNIER**, M. Geoffrey DUMONT, M^{me} Jodie PEROLD *Bailleur*: ECURIE NICOLAS TAUDON (25/2) Pour sa carrière de courses

TRAVELLING BOY (2017) *Locatairess*: **M. Vincent HOUDIN**, M. Alexandre DESBOIS, CH. DUBOURG (s), M. Aurélien HOUDIN *Bailleur*: M. Philippe PANNETIER (25/2) Pour sa carrière de courses

ALTESSE DU BERLAIS (2018) *Locatairesss*: **M. Gianni CAGGIULA**, M. Gilles BARBARIN, HARAS DU BERLAIS, M. Guillaume LUYCKX, PALMYR RACING *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (26/2) Pour sa carrière de courses

DAPHNE DU BERLAIS (2018) *Locatairesss*: **M. Guillaume LUYCKX**, M. Gilles BARBARIN, M. Gianni CAGGIULA, HARAS DU BERLAIS, PALMYR RACING *Bailleur*: HARAS DU BERLAIS (26/2) Pour sa carrière de courses

FORZA CONTI (2015) *Locataires*: **M. Romain DUBOIS**, CH. DUBOURG (s), M. Jean-Charles DUBOIS *Bailleur*: EARL PATRICK JOUBERT (26/2) Pour sa carrière de courses

HABANA SPORT (2017) *Locataire*: **M. Gilles CHAIGNON** *Bailleur*: SCEA HARAS DE L'ETOILE (26/2) Pour sa carrière de courses

IRINA SPORT (2018) *Locataire*: **M. Gilles CHAIGNON** *Bailleur*: M^{le} Marine CUQUEMELLE (26/2) Pour sa carrière de courses

LE HAVRE DREAM UP (2015) *Locataire*: **M. Walter ROUBERTIE** *Bailleur*: M^{me} Cathy ROUBERTIE (26/2) Jusqu'au 31 décembre 2030

N. par ZENAT (2019) *Locataires*: **M. Philippe ARTIGUES**, M. Christophe PAUTIER, M. Patrick DAUGUET *Bailleur*: HARAS DE MONTAIGU (26/2) Pour sa carrière de courses

WALK GOLD (2017) *Locataires*: **M. Francois PAMART**, M. Noam CHEVALIER *Bailleur*: M. Daniel BONNAUDET (26/2) Pour sa carrière de courses

ESPOIR DE GAGNER (2014) *Locataires*: **M^{me} Catherine BRAIRE**, M. Thierry POCHE *Bailleurss*: M. Remy NERBONNE, M. Rudy NERBONNE, M. Michel SANTERRE, M. Serge TATARD (1/3) Pour sa carrière de courses

FEIJOA DU PECOS (2017) *Locataires*: **ECURIE DU GAVE**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: HARAS DU PECOS (1/3) Pour sa carrière de courses

HALIANTHA ROYALE (2017) *Locataire*: **M. Raphael MARCEL** *Bailleur*: M. Patrice BELLANGER (1/3) Pour sa carrière de courses

HUR CAT (2017) *Locataires*: **M. Pierre GORAL**, M^{le} Laurence BAUDOUIIN *Bailleurs*: M^{le} Laurence BAUDOUIIN, M. Pierre GORAL, Suc. Andre CHERQUI (1/3) Pour sa carrière de courses

HYOGA FLAG (2017) *Locataire*: **M^{le} Marie-Christine THANRY** *Bailleur*: M^{me} Gaelle MICHON (1/3) Pour sa carrière de courses

INDULGENTE (2018) *Locataires*: **ECURIE PATRICK JOUBERT**, HARAS DE SAINT-VOIR *Bailleurs*: EARL PATRICK JOUBERT, HARAS DE SAINT-VOIR (1/3) Pour sa carrière de courses

ISSELDA (2018) *Locataires*: **ECURIE MADAME JACQUES CYPRES**, P&C . PELTIER (s) *Bailleur*: M. Jacques CYPRES (1/3) Pour sa carrière de courses

JACQUES COEUR IRE (2017) *Locataires*: **M. Benedetto NARDONE**, M. Gregoire JUILLET *Bailleur*: M^{me} Jacques CYGLER (1/3) Pour sa carrière de courses

JUNEAU BASC (2014) *Locataire*: **M. Eric BERNHARDT** *Bailleur*: M. Louis BERNHARDT (1/3) Pour sa carrière de courses

MADORINA (2018) *Locataire*: **ECURIE SAGARA** *Bailleur*: M^{le} Christa CHARTIER (1/3) Pour sa carrière de courses

MAESTRO SEM (2017) *Locataire*: **M. Baptiste LETOURNEUX** *Bailleur*: M. Eric SEMENSATIS (1/3) Pour sa carrière de courses

MARAVILLOSA (2017) *Locataires*: **Earl HARAS DE LA CROIX SONNET**, M^{le} Sandra HOSSELET *Bailleur*: Earl HARAS DE LA CROIX SONNET (1/3) Pour sa carrière de courses

MARCELLA MIA GB (2018) *Locataires*: **M. Eddir LOUNGAR**, M. Mouloud DRIF *Bailleur*: M. Eddir LOUNGAR (1/3) Pour sa carrière de courses

PATNA DREAM GB (2016) *Locataire*: **M^{me} Anne-Laure GUILDOUX** *Bailleur*: M. Bernard GIRAUDON (1/3) Pour sa carrière de courses

PTIGA DU MAINE (2019) *Locataire*: **L. VIEL (s)** *Bailleurs*: M. Frederic AUBRY, M. Gael BOUSSEMART (1/3) Pour sa carrière de courses

SAINSEINOISE (2017) *Locatairesss*: **M. Thierry-Pierre GAUTHIER**, M. Andre GIROD, M. Mathieu PITART, M. Regis GAUTHIER, M. Sebastien RODET *Bailleur*: M. Regis GAUTHIER (1/3) Pour sa carrière de courses

STARABABA (2019) *Locataire*: **M. Christian BAUER** *Bailleur*: M^{me} Marie BAUER DEPREUX (1/3) Pour sa carrière de courses

TABASCO FORTE (2017) *Locataire*: **M. Jeremie BOSSERT** *Bailleur*: M^{le} Larissa KNEIP (1/3) Pour sa carrière de courses

DIVINE SPIRITE (2014) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleur*: M. Jean-Paul MARCHAND (2/3) Pour sa carrière de courses

IANSKA (2018) *Locataire*: **M. Thomas FOURCY** *Bailleur*: M^{me} Laure GIETHLEN CADIERGUES (2/3) Pour sa carrière de courses

INVICTA (2018) *Locataire*: **M. Jean Paul FOLACCI** *Bailleur*: M^{me} Florence ABADIE (2/3) Pour sa carrière de courses

IPPONE (2018) *Locataire*: **E. GRALL (s)** *Bailleur*: M. Patrice VAGNE (2/3) Pour sa carrière de courses

ISPANO STAR (2018) *Locataires*: **M. Mathieu LOCHIN**, J. PLANQUE (s), M. Thomas VIGNERON *Bailleurs*: M. Mathieu LOCHIN, M. Thomas VIGNERON (2/3) Pour sa carrière de courses

LORDDELOUEST (2018) *Locataire*: **B. LEFEVRE (s)** *Bailleurs*: M. Joel BEURET, M. Bernard HUNAUULT (2/3) Pour sa carrière de courses

MADMOISELLE FLAG (2018) *Locataire*: **AS&D. ALLARD (s)** *Bailleur*: HARAS DE MONTGERMONT (2/3) Pour sa carrière de courses

MAN OR (2017) *Locataires*: **M. Francois HASSINE**, M. Gregoire JUILLET *Bailleur*: M^{me} Jacques CYGLER (2/3) Pour sa carrière de courses

CALODYNE (2018) *Locataires*: **ECURIE DE MALEISSYE**, M. David WINDRIF *Bailleurs*: M. Pierre de MALEISSYE MELUN, M. David WINDRIF (3/3) Pour sa carrière de courses

DREAM SONG (2017) *Locataire*: **ECURIE VICTORIA DREAMS** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (3/3) Pour sa carrière de courses

FAKIRA (2015) *Locataires*: **M^{me} Christelle JOURNIAC**, M. Pascal JOURNIAC *Bailleur*: M. Philippe MESMOUDI (3/3) Pour sa carrière de courses

GHOSTY ROSETGRI (2016) *Locataire*: **M. Stephane ROUSSARIE** *Bailleur*: EARL ECURIE ROSETGRI STUD (3/3) Pour sa carrière de courses

GOLD SHIVA (2018) *Locataires*: **M. Remy MEDER**, M. KREBS (s) *Bailleur*: M. Remy MEDER (3/3) Pour sa carrière de courses

IDOLE STAR (2018) *Locatairesss*: **M. Anthony LAJON**, M. Nicolas PAYSAN, M. Dominique VIGNERON, M^{me} Christine GOHIER, M. Anthony MAHOT *Bailleurs*: M. Bruno VIGNERON, M. Dominique VIGNERON (3/3) Pour sa carrière de courses

IRSKA (2017) *Locataire*: **M. Lutz BONGEN** *Bailleur*: M^{me} Markus NIGGE (3/3) Pour sa carrière de courses

ITALIAANA LE DUN (2018) *Locataires*: **M. Erich KRAHENBUHL**, M. Mathieu PITART *Bailleur*: OUVRY (s) (3/3) Pour sa carrière de courses

LADY OF THE WIND (2019) *Locataire*: **L. VIEL (s)** *Bailleurs*: M. Bertrand HOGG, M. Christopher HOGG (3/3) Pour sa carrière de courses

LIONE DES COTIERES (2008) *Locataire*: **M. Xavier-Louis LE STANG** *Bailleur*: M. Marcel BASSET (3/3) Pour sa carrière de courses

LOVELY LADY (2017) *Locataire*: **ECURIE VICTORIA DREAMS** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (3/3) Pour sa carrière de courses

MARIENBAD LANLORE (2018) *Locataire*: **WH & SOURCING** *Bailleur*: M^{me} Anne DAFFLON (3/3) Pour sa carrière de courses

PEREGRINA (2008) *Locataires*: **M. Gabriel ENGLER**, M. Pascal VANNEREUX *Bailleur*: M. Pascal VANNEREUX (3/3) Pour sa carrière de courses

RHUMTEQCAHOUTTE (2018) *Locataire*: **M. Alexandre PIEDNOEL** *Bailleurs*: M. Jonathan JUGE, M^{me} Sandrine JUGE, M. Alexandre PIEDNOEL (3/3) Pour sa carrière de courses

WALFER (2018) *Locataires*: **ECURIE DE MALEISSYE**, M. David WINDRIF *Bailleurs*: M. Pierre de MALEISSYE MELUN, M. David WINDRIF (3/3) Pour sa carrière de courses

BALZANE DU BOIS (2011) *Locataires*: **M. Dominique DUVEAU**, J. PLANQUE (s) *Bailleurs*: M. Bruno RENAUDIER, M. Philippe RENAUDIER (4/3) Pour sa carrière de courses

ELLIE'S STAR (2014) *Locataire*: **M. Francois PLOUGANOU** *Bailleur*: S.C.E.A. BOUDAREL GLEIZES (4/3) Jusqu'au 31 décembre 2026

FRESIA DU PECOS (2018) *Locataire*: **M^{me} Marguerite PRUNET-FOCH** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (4/3) Pour sa carrière de courses

KERASCOUET (2014) *Locataire*: **M. Laurent CENDRA** *Bailleur*: M. Jean-Vincent TOUX (4/3) Pour sa carrière de courses

ROSE DE GANE (2018) *Locataire*: **M^{me} Catherine LEONI** *Bailleur*: M^{me} Genevieve MOSNIER-THOUMAS (4/3) Pour sa carrière de courses

GREY BYRD (2018) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleur*: M. Laurent BENOIT (5/3) Pour sa carrière de courses

HAVA DU DOUBS (2017) *Locataires*: **M. Julien BOUTILLIER**, M. Mathieu PITART, M. Michel BOUSSAND *Bailleur*: Earl DETOUILLOU RAPHAELE FREDER (5/3) Pour sa carrière de courses

HAVANE BAIE (2017) *Locataires*: **M. Matthieu NADOT**, M. Pierre J. FERTILLET, M^{lle} Camille COMMUNIER *Bailleur*: Earl BELLOIR (5/3) Pour sa carrière de courses

HERMINE BAIE (2017) *Locataires*: **M. Matthieu NADOT**, M. Pierre J. FERTILLET, M^{lle} Camille COMMUNIER *Bailleur*: Earl BELLOIR (5/3) Pour sa carrière de courses

IDEAL DE CHENEAU (2018) *Locataires*: **M^{me} Philippe CHEMIN**, CHEMIN & HERPIN (s) *Bailleur*: M^{me} Philippe CHEMIN (5/3) Pour sa carrière de courses

ILICO DE CHENEAU (2018) *Locataires*: **M^{me} Philippe CHEMIN**, CHEMIN & HERPIN (s) *Bailleur*: M^{me} Philippe CHEMIN (5/3) Pour sa carrière de courses

IOUP LA LA (2018) *Locataires*: **M. Jose Luis DA SILVA**, HARAS DE SAINT-VOIR *Bailleur*: HARAS DE SAINT-VOIR (5/3) Pour sa carrière de courses

KERFANY (2016) *Locataires*: **ECURIE NOSAT**, GAB . LEENDERS (s), M. PY. LEHUEROU-KERISEL, M. Olivier FOUCAULT, M. Emmanuel FERRON *Bailleurs*: Earl HARAS DE LA CROIX SONNET, M. Hubert HOSSELET (5/3) Pour sa carrière de courses

N. par EHTEYAT (2019) *Locataires*: **ECURIE WALDECK**, A&G . BOTTI (s) *Bailleurs*: BOTTI (s), SCUDERIA WALDECK SNC (5/3) Pour sa carrière de courses

N. par EVER AFTER (2019) *Locataires*: **M. Arnaud BORGES**, ECURIE WALDECK, A&G . BOTTI (s) *Bailleurs*: M. Arnaud BORGES, SCUDERIA WALDECK SNC, BOTTI (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

SOLEIADO (2017) *Locataire*: **M. Kevin TAVARES** *Bailleur*: M^{lle} AE. PAUL-BONCOUR (5/3) Pour sa carrière de courses

STRATOSPHERIQUE (2018) *Locataire*: **M. Eric LECOIFFIER** *Bailleur*: M^{lle} Helena VAN ZUYLEN (5/3) Pour sa carrière de courses

VALENTIN ROSE (2015) *Locataire*: **J. PLANQUE (s)** *Bailleurs*: M. Dominique LE BRETON, M. Jean MICHEL (5/3) Pour sa carrière de courses

ZANZETI (2017) *Locataires*: **M. Paul TERPEREAU**, M. Luc JOSSE, E&G . LEENDERS (s), M. Romain BAILLY, M. Pascal Claude PRIOUL, M. Olivier SEITE *Bailleur*: LEENDERS (s) (5/3) Pour sa carrière de courses

DISSOLUTIONS D'ASSOCIATIONS

ARGYRON IRE (2016) *Dirigeant*: **M^{me} Dominique PELAT** *Associés*: M. Pierre-Alain CHEREAU, M. Philippe DELAEY, M. Robin LOSFELD (12/2) Pour sa carrière de courses

CIELO RASO IRE (2011) *Dirigeant*: **M^{me} Nadine CARRIE-EYCHENNE** *Associé*: M. Franck FORESI (12/2) Pour sa carrière de courses

MIXOLOGIST (2017) *Dirigeant*: **M. Gerard LANCRY** *Associés*: M. Patrick FILIPPI, M. Michel PLANARD (12/2) Pour sa carrière de courses

ROKORIE DE VINDECY (2015) *Dirigeant*: **M^{me} Annie GRUE** *Associé*: M. Geoffrey DUMONT (12/2) Pour sa carrière de courses

ACTEUR DE MAULDE (2017) *Dirigeant*: **M. Antoine BARDINI** *Associé*: SCEA DE MAULDE (13/2) Pour sa carrière de courses

CLODARA (2018) *Dirigeant*: **M. Gerald LAROCHE** *Associé*: M. Jean-Louis QUINIOU (13/2) Pour sa carrière de courses

FANTASIA DU ROCK (2015) *Dirigeant*: **M. Jean-Louis QUINIOU** *Associés*: M. Gerald LAROCHE, M. David COTTIN, P.B. BLOODSTOCK SERVICES (13/2) Pour sa carrière de courses

L'AMIRAL NELSON GB (2014) *Dirigeant*: **M. Sylvain SALMON** *Associé*: M. Julian WILSON (13/2) Pour sa carrière de courses

SIRE CONSTANCE (2016) *Dirigeant*: **M. Gerald LAROCHE** *Associé*: M^{lle} Sarah DUCHESNAY (13/2) Pour sa carrière de courses

WEBUYANYHORSE GB (2017) *Dirigeant*: **M. Sylvain SALMON** *Associés*: M. Serge FOUCHER, M. Stephane COTTEVERTE (13/2) Pour sa carrière de courses

BAGA (2017) *Dirigeant*: **ECURIE B. WEILL** *Associés*: M. Laurent DASSAULT, JC. ROUGET (s), M. Daniel-Yves TREVES (14/2) Pour sa carrière de courses

CQUILEPATRON (2017) *Dirigeant*: **M. Christian TRECCO** *Associés*: M. Gerome SALUSSOLIA, M. David WINDRIF, M. Nicolas TADDEI, M. Pascal TADDEI (14/2) Pour sa carrière de courses

ETOILE DU BRIZAIS (2016) *Dirigeant*: **HARAS DE MAGOUE** *Associé*: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (14/2) Pour sa carrière de courses

FOEIL IRE (2017) *Dirigeant*: **ECURIE DE MALEISSYE** *Associés*: M. Vincent LE ROY, M. Mikael MESCAM (14/2) Pour sa carrière de courses

GLOIRE AU PERE (2016) *Dirigeant*: **M. Jean-Claude DATCHI** *Associés*: EQUOTAIR, GAB . LEENDERS (s), M. Joseph LODICO, M. Mekki MEZIANE (14/2) Pour sa carrière de courses

GRANDE SOEUR (2016) *Dirigeant*: **HARAS DE SAINT-VOIR** *Associé*: D. COTTIN (s) (14/2) Pour sa carrière de courses

KAPSALIANA (2017) *Dirigeant*: **M. Alexandre FOULON** *Associés*: ECURIE VIVALDI, M. Christian SAINT-ETIENNE (14/2) Pour sa carrière de courses

MAGIC HANDS (2016) *Dirigeant*: **M^{lle} Florence PATARIN** *Associés*: M^{lle} Isabelle GALLORINI, M. Thierry BERTHO (14/2) Pour sa carrière de courses

MARGOTEUR (2014) *Dirigeant: M. Jean-Claude DATCHI* Associés: M. Charles COHEN, EQUOTAIR (14/2) Pour sa carrière de courses

MISTER SURVIVOR (2013) *Dirigeant: ECURIE PEGASE* Associé: M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET (14/2) Pour sa carrière de courses

PINCELOUVETTE (2014) *Dirigeant: ECURIE PEGASE* Associé: M. Artus ADELIN DE BOISBRUNET (14/2) Pour sa carrière de courses

SURPRISING GB (2018) *Dirigeant: M. Christian TRECCO* Associés: M. Pascal TADDEI, M. Christian BREAND, M. Herve ENGEL, M. David WINDRIF (14/2) Pour sa carrière de courses

TYROLO IRE (2019) *Dirigeant: ECURIE B. WEILL* Associés: M. Laurent DASSAULT, M. Daniel-Yves TREVES (14/2) Pour sa carrière de courses

CRAZY MARTA (2017) *Dirigeant: M. Gilles LE BARON* Associé: HARAS DU HOGUENET (15/2) Pour sa carrière de courses

DREAM ROQUE (2013) *Dirigeant: Ctsse LE GUALES DE MEZAUBRAN* Associé: M. A. LE GUALES DE MEZAUBRAN (15/2) Pour sa carrière de courses

LES VERTUS (2016) *Dirigeant: M. Gilles LE BARON* Associés: M. Alain GAUDU, M. Jean-Pierre STABLE, M. Olivier DEVEAUX, HARAS DU HOGUENET, M. Alain PFIRTER (15/2) Pour sa carrière de courses

MAHARASHTRA (2016) *Dirigeant: HARAS DU HOGUENET* Associé: FH. GRAFFARD (s) (15/2) Pour sa carrière de courses

PORTUS VICTORIAE (2017) *Dirigeant: M. Gilles LE BARON* Associés: HARAS DU HOGUENET, M^{lle} Peggy BLONDEL (15/2) Pour sa carrière de courses

PUFF DAKOTA (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Gildas MARTIN, M. Didier DUVAL (15/2) Pour sa carrière de courses

ROMANOSAGB (2018) *Dirigeant: M. Gilles LEBARON* Associés: HARAS DU HOGUENET, M. Emmanuel BOUTIN, M. BRASME (s), CHAUVIGNY GLOBAL EQUINE SASU, M. Sebastien DEFONTAINE (15/2) Pour sa carrière de courses

SIVINSK (2014) *Dirigeant: ECURIE MATHIEU OFFENSTADT* Associé: M. Sebastien THIERY (15/2) Pour sa carrière de courses

STILL IN LOVE (2015) *Dirigeant: C. FEY (s)* Associés: M. Torsten RABER, M. Philippe DEVILLARD, M^{me} Meike JORGENSEN (15/2) Pour sa carrière de courses

WAPI TIM (2016) *Dirigeant: ECURIE DES SABLES* Associé: PALMYR RACING (15/2) Pour sa carrière de courses

DONA VIVA (2018) *Dirigeant: M. Christian SAINT-ETIENNE* Associés: AGV KARWIN STUD, ECURIE VIVALDI (16/2) Pour sa carrière de courses

GET TO WORK (2016) *Dirigeant: H. LAGENESTE (s)* Associé: M. Philippe THIRIET (16/2) Pour sa carrière de courses

HAEVENS STORY (2016) *Dirigeant: BUTEL & BEAUNEZ (s)* Associé: M. Daniel ROBIN (16/2) Pour sa carrière de courses

JAMALA (2016) *Dirigeant: M^{me} Anabel BARON* Associés: M. Paul DELMAS-GUICHENNE, M^{lle} Adelaide BUDKA (16/2) Pour sa carrière de courses

MALAGEOENMABA GB (2017) *Dirigeant: M^{me} Brigitte RE-SCANELLA* Associés: M. Antoine DIAZ, M^{me} Manon SCANELLA-LACAILLE (16/2) Pour sa carrière de courses

SOLEIL DU LIBAN (2014) *Dirigeant: M. Christophe CHEMINAUD* Associé: M^{me} Camille ABADIE (16/2) Pour sa carrière de courses

SYNCHRONISED (2016) *Dirigeant: H. LAGENESTE (s)* Associé: M. Jean-Luc CHAPSAL (16/2) Pour sa carrière de courses

ANGEL PARK (2018) *Dirigeant: M^{me} Pauline CHEHBOUB* Associé: M. Kamel CHEHBOUB (17/2) Pour sa carrière de courses

BEST WIN (2017) *Dirigeant: M. Tony PARKER* Associé: M^{me} Victoria GADBIN (17/2) Pour sa carrière de courses

DOWN THE DIP (2017) *Dirigeant: M^{me} Emma BERRY* Associé: M. Lawrence WADEY (17/2) Pour sa carrière de courses

ESPOIR DE FLEUR (2014) *Dirigeant: M. Matheo VIEL* Associés: M. Vincent JEROME, L. VIEL (s) (17/2) Pour sa carrière de courses

FRAGOLA (2015) *Dirigeant: M. Bruno FRAIZE* Associé: M. Christophe CHEMINAUD (17/2) Pour sa carrière de courses

FREE BIRD (2018) *Dirigeant: M^{me} Philippe POULSEN-ALLAIRE* Associé: M. Philippe ALLAIRE (17/2) Pour sa carrière de courses

GAETANO DONIZETTI IRE (2013) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M^{me} Caroline DIAZ, M. Gildas MARTIN, M. Michel ESCUDER, M. Bernard SIVADIER (17/2) Pour sa carrière de courses

HALIPHON GB (2017) *Dirigeant: ECURIE DE MONTLAHUC* Associés: M. Laurent BENOIT, FH. GRAFFARD (s) (17/2) Pour sa carrière de courses

HARDI DU MESNIL (2017) *Dirigeant: M. Nicolas CANTELOUP* Associé: M. Matthieu PALUSSIÈRE (17/2) Pour sa carrière de courses

LADY AUSTRALIA IRE (2018) *Dirigeant: M. Claudio MARZOCCO* Associé: M. Luca MARZOCCO (17/2) Pour sa carrière de courses

LOVELY DOLLY (2017) *Dirigeant: ECURIE ADES HAZAN* Associé: M^{me} Celine LERNER (17/2) Pour sa carrière de courses

MIDRAND (2018) *Dirigeant: M. Joel SECHE* Associés: M. Daniel-Yves TREVES, M. Hugues ROUSSEAU, M. Jean-Pierre VALLEE-LAMBERT (17/2) Pour sa carrière de courses

NICO IRE (2018) *Dirigeant: M^{me} Marie-Anne DONOLO* Associés: M. Christopher LLOYD-DAVIES, OCANA INVESTMENTS, M^{me} Elisabeth SAINTY, M^{lle} Josephine SOUDAN, M^{me} Marie de MONTLAUR (17/2) Pour sa carrière de courses

OTAMBURA IRE (2018) *Dirigeant: HARAS DU SAUBOUAS* Associé: HARAS DE MONTAIGU (17/2) Pour sa carrière de courses

REUX GB (2017) *Dirigeant: M. Christophe BRUN* Associé: M. Nicolas SALTIEL (17/2) Pour sa carrière de courses

ANGUIVA (2017) *Dirigeant: M. Francois ORCERO* Associé: M. Roger DEL BUCCHIA (18/2) Pour sa carrière de courses

ANIO (2014) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: A. BOISBRUNET (s) (18/2) Pour sa carrière de courses

DOBRA (2015) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: A. BOISBRUNET (s) (18/2) Pour sa carrière de courses

KROLA (2015) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: PALMYR RACING (18/2) Pour sa carrière de courses

LITTLE BEBENOU (2018) *Dirigeant: M. Gustave MONTOUT* Associé: M. Frederic SANCHEZ (18/2) Pour sa carrière de courses

PARK OF GIROU (2018) *Dirigeant: ECURIE DESJARDINS* Associés: M. Xavier LE FORT, M^{me} Micheline PASCHAL (18/2) Pour sa carrière de courses

PEKO (2017) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: A. BOISBRUNET (s) (18/2) Pour sa carrière de courses

RICHEMONT (2016) *Dirigeant: FRANKLIN FINANCE S.A.* Associés: ECURIES SERGE STEMPIAK, M^{me} Laetitia LOUIS (18/2) Pour sa carrière de courses

STAR VIXA (2016) *Dirigeant: M. Alexis ANDRIEU* Associés: M. SEROR (s), M. JP. DEMAZURE-PASQUALINI (18/2) Pour sa carrière de courses

SUNLIGHT (2016) *Dirigeant: M. Torsten RABER* Associé: M^{me} Janina BURGER (18/2) Pour sa carrière de courses

TYNDER (2018) *Dirigeant: ECURIE DE PRADEL* Associés: ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL, ECURIES SERGE STEMPIAK, F. VERMEULEN (s) (18/2) Pour sa carrière de courses

ENJOY BILBERRY (2015) *Dirigeant: M. David WINDRIF* Associés: M. Alain BAUDEQUIN, M. Benjamin BOITEZ, M^{me} Catherine BREAND, M^{me} Paulette CHARLEUF, M. Didier Henri DUBOIS (19/2) Pour sa carrière de courses

HEGEMONY (2014) *Dirigeant: M^{me} Y. SEYDOUX DE CLAUSSONNE* Associés: F. VERMEULEN (s), M^{me} Laetitia LOUIS (19/2) Pour sa carrière de courses

MEGALISSIMO (2018) *Dirigeant: M^{me} Laetitia LOUIS* Associé: F. VERMEULEN (s) (19/2) Pour sa carrière de courses

QURTAJ GB (2016) *Dirigeant: M. Alessandro MARCONI* Associé: M. Mario BARATTI (19/2) Pour sa carrière de courses

ROSE DRIVE GB (2016) *Dirigeant: M. Jacques LAPORTE* Associés: M^{lle} Veronique DEVAUX, S. DEHEZ (s) (19/2) Pour sa carrière de courses

TOMGARRY (2013) *Dirigeant: M. Alexis ANDRIEU* Associés: M. Hugo MERIENNE, M. Manuel ARIAS, M. Yannick FOUIN (19/2) Pour sa carrière de courses

URSUS ARCTOS IRE (2016) *Dirigeant: N. CLEMENT (s)* Associés: M^{me} Charlotte MUSGRAVE, M. Trevor C. STEWART (19/2) Pour sa carrière de courses

GO FOR DE HOUELLE (2013) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Valentin DEVILLARS, M^{me} Caroline DIAZ, M. Gerard COHEN, M. Anthony PINET (20/2) Pour sa carrière de courses

GOLDEN WITCH (2017) *Dirigeant: M^{lle} Sonia DELAROCHE* Associés: M^{me} Susanne L. BORN, Scea ECURIE BADER (20/2) Pour sa carrière de courses

AMERICAN POND (2016) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

BOKEN (2017) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

BURZA (2016) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: PALMYR RACING (21/2) Pour sa carrière de courses

CALAS QUEEN (2018) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

CLEOD'OR (2017) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

COMBOURG (2015) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

DUBAI EMPIRE (2015) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL* Associés: M. Gildas MARTIN, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Christophe ESCUDER, M. Pierre GORAL (21/2) Pour sa carrière de courses

FOREVER DREAM (2015) *Dirigeant: M^{lle} Christelle COURTADE* Associé: M. Daniel BARCAT (21/2) Jusqu'au 00/00/00

KHIVALA IRE (2017) *Dirigeant: M. Gerald LAROCHE* Associés: D. COTTIN (s), P.B. BLOODSTOCK SERVICES (21/2) Pour sa carrière de courses

OLYPA (2018) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

PENNY LOVE (2017) *Dirigeant: M^{lle} Christelle COURTADE* Associé: M. Daniel BARCAT (21/2) Pour sa carrière de courses

POET'S BLACK (2017) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

SANTO (2017) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: PALMYR RACING (21/2) Pour sa carrière de courses

VEGA DREAM GB (2017) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

WOOT CITY (2017) *Dirigeant: Suc. Fabrice PETIT* Associé: M. Bruno TISSOT (21/2) Pour sa carrière de courses

ZANAK (2016) *Dirigeant: M. Dominique NEAU* Associés: ECURIE ALTIMA, M. Patrick SEJAUD (21/2) Pour sa carrière de courses

ZOTOPI (2017) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: PALMYR RACING (21/2) Pour sa carrière de courses

DESIGNED SURVIVOR (2017) *Dirigeant: M. Serge STEMPIAK* Associés: M. Simone BROGI, M. Jerome VALLIER (22/2) Pour sa carrière de courses

EZPELETAKO (2010) *Dirigeant: M^{lle} Crystelle CAUSSAT* Associé: M^{me} Isabelle CAUSSAT (22/2) Avec tacite reconduction

FLEUR DE ROMAY (2015) *Dirigeant: P. DECOUZ (s)* Associé: M. Michel BOUSSAND (22/2) Pour sa carrière de courses

GAIA SECURITY (2018) *Dirigeant: M. Philippe ARTIGUES* Associés: M. Eric LAURENT, M. Christophe PAUTIER (22/2) Pour sa carrière de courses

GIMMICK (2017) *Dirigeant: M^{me} Laure GRALL* Associés: M^{me} Bernadette PERIGOIS, M. Antoine SEMMER-CESARI, M^{lle} Aurelie BERNARDELLI, E. GRALL (s), M. Charly MILPIED (22/2) Pour sa carrière de courses

GITANE DU GOUET (2016) *Dirigeant: M. Thierry LEMOINE* Associé: L. VIEL (s) (22/2) Pour sa carrière de courses

KENSANA IRE (2017) *Dirigeant: LE THENNEY* Associés: M. Atle WALGREN, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (22/2) Pour sa carrière de courses

KING OF EGYPT (2017) *Dirigeant: M. Anoj DON* Associé: M. Daniel MACAULIFFE (22/2) Pour sa carrière de courses

LIBERTE ABSOLUE (2017) *Dirigeant: M. Remy DUPUY-NAULOT* Associé: C&Y . LERNER (s) (22/2) Pour sa carrière de courses

LILY'S CUPCAKE IRE (2015) *Dirigeant: M^{me} Brigitte FRIEDLANDER* Associés: M. Pierre-Alain CHEREAU, ECURIES SERGE STEMPIAK, M. Jules SUSINI (22/2) Pour sa carrière de courses

LONESOME STAR (2015) *Dirigeant: M. Claudio MARZOCCO* Associés: M. Enrico CIAMPI, M. Luciano DISARO, M. Luca MARZOCCO (22/2) Pour sa carrière de courses

LORDELIO IRE (2017) *Dirigeant: M^{me} Elisa BERTE* Associé: A&G . BOTTI (s) (22/2) Pour sa carrière de courses

MEREDITH (2015) *Dirigeant: M. Clement MACHADO* Associé: ECURIE CENTRALE (22/2) Pour sa carrière de courses

TAKACORDA (2019) *Dirigeant: M. Patrick FELLOUS* Associés: ECURIE FRANCOIS CORDA, M. Stephanos CONSTANTINIDIS, M. Alain GIAOUI, M. Alain SOLAL, Suc. Alain DIGEON (22/2) Pour sa carrière de courses

ZAZAN (2014) *Dirigeant: M. Jean-Sebastien CAMPOS* Associé: CH. GOURDAIN (s) (22/2) Pour sa carrière de courses

ABY (2017) *Dirigeant: M. Gildas BLAIN* Associé: H. LAGENESTE (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

AHMED PRIDE (2012) *Dirigeant: M. Louis-Rene KAMBRUN-HERVE* Associés: CH. PLISSON (s), M. Pierre ORY, M^{me} Viviane UZEL, M^{me} Nathalie VIOT (23/2) Pour sa carrière de courses

CHEF D'ORCHESTRE (2017) *Dirigeant: M. Marc LARIVIERE* Associé: M^{lle} Catherine TERNYNCK (23/2) Pour sa carrière de courses

FEE DES BOIS (2015) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET* Associé: W. MENUET (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

GOLDEN FUMIER GB (2018) *Dirigeant: M. Eddir LOUNGAR* Associé: M. Mouloud DRIF (23/2) Pour sa carrière de courses

HIGHEST MOUNTAIN (2016) *Dirigeant: M. Brian DUNN* Associé: M. Roger STRAUS (23/2) Pour sa carrière de courses

INDHY (2018) *Dirigeant: COUETIL ELEVAGE* Associé: HARAS DU MEZERAY S.A. (23/2) Pour sa carrière de courses

LAVIRSTROKE'JAC (2017) *Dirigeant: ECURIE BIRABEN* Associé: H. LAGENESTE (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

MLLE CELESTE (2017) *Dirigeant: M. Michel PERRET* Associé: M. Guy-Roger PETIT (23/2) Pour sa carrière de courses

PAS COUSQUET (2011) *Dirigeant: M. Jean-Paul WATTELLE* Associé: M^{me} Marie-Laurence OGET (23/2) Pour sa carrière de courses

REINE DES BOIS (2015) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET* Associé: M. Thiery GAY (23/2) Pour sa carrière de courses

SUJET LIBRE (2017) *Dirigeant: Sarl ECURIE J.L. TEPPER* Associé: M. Frank A. MC NULTY (23/2) Pour sa carrière de courses

SUN STAR DES BOIS (2016) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET* Associé: W. MENUET (s) (23/2) Pour sa carrière de courses

ZIXING DES BOIS (2014) *Dirigeant: M^{me} Joelle BRILLET Associé: W. MENUET (s) (23/2) Pour sa carrière de courses*

ALIWALIA (2015) *Dirigeant: M. Pierre SIGAUD Associé: M^{me} Rachel PHILIPPON (24/2) Pour sa carrière de courses*

BROKLYN BABY (2014) *Dirigeant: M^{me} Rosine BOUCKHUYT Associé: F. VERMEULEN (s) (24/2) Pour sa carrière de courses*

DEVISE DES ALAMBIC (2014) *Dirigeant: M. Christophe PAUTIER Associé: M. Patrick PAUTIER (24/2) Pour sa carrière de courses*

EAU GAZEUSE (2014) *Dirigeant: M. Philippe CHAN Associé: M. Adrien LACOMBE (24/2) Pour sa carrière de courses*

HEALEY (2018) *Dirigeant: M. Torsten RABER Associé: M^{me} Janina BURGER (24/2) Pour sa carrière de courses*

LAUNCESTON PLACE (2015) *Dirigeant: M^{me} Rosine BOUCKHUYT Associés: RED AND WHITE RACING, F. VERMEULEN (s) (24/2) Pour sa carrière de courses*

TEQUILA DEL RIO (2016) *Dirigeant: M. Pierre SIGAUD Associé: M^{me} Rachel PHILIPPON (24/2) Pour sa carrière de courses*

BELLE D'ESCREUX (2018) *Dirigeant: Baron Alain d' AREXY Associé: A. BOISBRUNET (s) (25/2) Pour sa carrière de courses*

BIG SIN (2017) *Dirigeant: M^{me} Janina BURGER Associé: M. Torsten RABER (25/2) Pour sa carrière de courses*

CONARGO (2017) *Dirigeant: M. Peter MAHER Associés: MAKYBE RACING & BREEDING PTY, M. John BAXTER, M. Daniel GANGI (25/2) Pour sa carrière de courses*

GOLDMEMBERS (2017) *Dirigeant: Suc. Andre CHERQUI Associé: M^{le} Adelaide BUDKA (25/2) Pour sa carrière de courses*

HUR CAT (2017) *Dirigeant: M. Pierre GORAL Associés: M^{le} Laurence BAUDOIN, Suc. Andre CHERQUI, M. Filippo EZRI (25/2) Pour sa carrière de courses*

JAAYIZ IRE (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associé: M. Michel ESCUDER (25/2) Pour sa carrière de courses*

MARCELLA MIA GB (2018) *Dirigeant: M. Eddir LOUNGAR Associé: M. Mouloud DRIF (25/2) Pour sa carrière de courses*

PORTO ERCOLE SPA (2017) *Dirigeant: M. Jose Ignacio OLAVE Associé: H. LAGENESTE (s) (25/2) Pour sa carrière de courses*

ADMIRAL THRAWN IRE (2015) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associés: M^{me} Caroline DIAZ, M. Gildas MARTIN (26/2) Pour sa carrière de courses*

BADR (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associéss: M. Gerard COHEN, M^{me} Caroline DIAZ, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Michel ESCUDER, M. Pierre GORAL (26/2) Pour sa carrière de courses*

FAITH OF HOPE (2016) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associé: M^{me} Caroline DIAZ (26/2) Pour sa carrière de courses*

GAETANO DONIZETTI IRE (2013) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associés: M^{me} Caroline DIAZ, M. Michel ESCUDER, M. Bernard SIVADIER (26/2) Pour sa carrière de courses*

TERRE DE FRANCE (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associéss: M. Pierre GORAL, M. Remy DUPUY-NAULOT, M. Gildas MARTIN, M. Bernard SIVADIER, M. Raphael BRETON (26/2) Pour sa carrière de courses*

ESPRIT DE LULU (2019) *Dirigeant: ECURIE HARAS DU CADRAN Associé: C&Y . LERNER (s) (28/2) Pour sa carrière de courses*

FRIMEUR (2014) *Dirigeant: M. Denis DUGAST Associé: E. LERAY (s) (28/2) Pour sa carrière de courses*

MARBOOT IRE (2016) *Dirigeant: M. Gilles BARBARIN Associés: M. Olivier BROCHART, M. Guillaume LUYCKX, M. Stephane CERULIS (28/2) Pour sa carrière de courses*

PREMIER AMOUR (2017) *Dirigeant: SCEA ECURIE S. GUARATO Associé: Sarl ECURIE DU PRECIEUX (28/2) Pour sa carrière de courses*

RISKY JANE (2017) *Dirigeant: M. Rodolphe de CAUSANS Associé: SAS RACING D (28/2) Pour sa carrière de courses*

STAR IN CHOPE (2018) *Dirigeant: ECURIE BENOIT ROUALEC Associé: C. BOUTIN (s) (28/2) Pour sa carrière de courses*

TORPEN (2017) *Dirigeant: M. Thierry MARECHAL Associés: M. Marc-Andre SEBAOUN, M. Anthony PINET (28/2) Pour sa carrière de courses*

WHITE WOOD (2016) *Dirigeant: M^{le} Carole BOISDRON Associé: M. Philippe LEBLANC (28/2) Pour sa carrière de courses*

ARTISAN DE PAIX IRE (2017) *Dirigeant: M^{me} Doris SCHOENHERR Associé: SCUDERIA MAGENTA (1/3) Pour sa carrière de courses*

CAPTAIN JACK (2014) *Dirigeant: M. Pascal BERAUD Associé: M. Arnaud CHAILLE-CHAILLE (1/3) Pour sa carrière de courses*

FARASMINA (2017) *Dirigeant: M. Olivier MONNIER Associés: M^{me} Alexandra MONNIER, M. Serge FOUCHER (1/3) Avec tacite reconduction*

JACK MUSCOLO USA (2010) *Dirigeant: M^{me} Sophie YOLDJOGLOU Associé: M^{me} Elisabeth SIAVY-JULIEN (1/3) Pour sa carrière de courses*

MONTE GORDO (2014) *Dirigeant: HYPERION SARL Associés: E. CLAYEUX (s), M. Kais MBAREK (1/3) Pour sa carrière de courses*

N. par TAMASHEQ GB (2020) *Dirigeant: ECURIE NORMANDY SPIRIT Associés: F. VERMEULEN (s), M. Philippe MANGIN, ECURIE LA VALLEE MARTIGNY EARL (1/3) Pour sa carrière de courses*

PEAK A GOAL IRE (2016) *Dirigeant: SCUDERIA DEI DUEPI Associé: A&G . BOTTI (s) (1/3) Pour sa carrière de courses*

PISCOLA (2018) *Dirigeant: EQUOS RACING INTERNATIONAL Associés: HARAS D'ETREHAM, MERIDIAN INTERNATIONAL SARL (1/3) Pour sa carrière de courses*

RECUERDAME (2018) *Dirigeant: M. David DAHAN Associé: M. Salomon TAIEB (1/3) Pour sa carrière de courses*

RED SPOT (2016) *Dirigeant: HERALD BLOODSTOCK LTD Associé: ALEYRION BLOODSTOCK LTD (1/3) Pour sa carrière de courses*

TORTONI (2018) *Dirigeant: ECURIE HARAS DU CADRAN Associé: C&Y . LERNER (s) (1/3) Pour sa carrière de courses*

BESIDE (2017) *Dirigeant: M. Bernard LORENTZ Associé: M. KREBS (s) (2/3) Pour sa carrière de courses*

CABRIESSA (2015) *Dirigeant: ECURIE KURA Associés: M. Serge FOUCHER, M. Mustafa KURA (2/3) Pour sa carrière de courses*

CHANTILLY ROYAL (2017) *Dirigeant: M. Sergio BAZZANI Associé: A&G . BOTTI (s) (2/3) Pour sa carrière de courses*

FORT PAYNE (2018) *Dirigeant: M^{me} Philippe DEMERCASTEL Associé: M. Nicolas CAULLERY (2/3) Pour sa carrière de courses*

FRANCE GANE (2016) *Dirigeant: M. Claude MOSNIER-THOUMAS Associés: M. Thomas FOURCY, M^{me} Anne-Marie BOUYASSE (2/3) Pour sa carrière de courses*

HISATYS (2017) *Dirigeant: M^{me} Yves GRALL Associéss: M. Antoine SEMMER-CESARI, E. GRALL (s), M. Nicolas GUARINO, M. Xavier LAVABRE (2/3) Pour sa carrière de courses*

JUKEBOX DANGER (2017) *Dirigeant: ECURIE EQUUS RACING Associés: M. Florent FONTEYNE, SARL GROUPE KR, M^{me} Agathe FOUASSIER (2/3) Pour sa carrière de courses*

LYNX DU BERLAIS (2016) *Dirigeant: ECURIE HUB DE MONTMIRAIL Associé: HARAS DU BERLAIS (2/3) Pour sa carrière de courses*

NABUNGA (2012) *Dirigeant: ECURIE FORET JAUNE Associé: M. Julien PHELIPPON (2/3) Pour sa carrière de courses*

RICHEMONT (2016) *Dirigeant: M. Bernard GIRAUDON Associés: ECURIES SERGE STEMPNIAK, M^{me} Laetitia LOUIS (2/3) Pour sa carrière de courses*

RIO DEL JACK (2017) *Dirigeant: ECURIE FORET JAUNE Associé: M. Julien PHELIPPON (2/3) Pour sa carrière de courses*

VITAVIE DES PLACES (2009) *Dirigeant: M. Erick BORDES Associé: M. Thierry de LAURIERE (2/3) Pour sa carrière de courses*

BEST SIXTEEN (2019) *Dirigeant: M. Jean Justin FOURNIER Associé: M. Herve BUNEL (3/3) Pour sa carrière de courses*

DEFI D'OUDAIRIES (2013) *Dirigeant: M. Franck AMAR Associé:* M^{me} Mauricette DE SOUSA (3/3) Pour sa carrière de courses

HITITI (2017) *Dirigeant: M. Hugo MERIENNE Associé:* M^{me} Kimberley MEEHAN (3/3) Pour sa carrière de courses

PAPIER PEINT (2017) *Dirigeant: ECURIE LM Associé:* M^{le} Josephine SOUDAN (3/3) Pour sa carrière de courses

STRATONICE (2016) *Dirigeant: Suc. Paul CHENU Associé:* M. Antoine ABRASSART (3/3) Pour sa carrière de courses

DESGARBADO (2017) *Dirigeant: M. Olivier TRICOT Associés:* PALMYR RACING, P.B. BLOODSTOCK SERVICES (4/3) Pour sa carrière de courses

GOT LADY (2015) *Dirigeant: M. Michel POUPARD Associé:* S. GOUYETTE (s) (4/3) Pour sa carrière de courses

GRANITIERE (2016) *Dirigeant: M. Brahim KHELIFI Associés:* GAB . LEENDERS (s), M. Emmanuel FERRON, M. Olivier FOUCAULT (4/3) Pour sa carrière de courses

HARCADIAN (2017) *Dirigeant: M. Emmanuel FERRON Associés:* M. Olivier FOUCAULT, M. Anthony GOUDAL, M. Brahim KHELIFI (4/3) Pour sa carrière de courses

HOMO DEUS (2018) *Dirigeant: Sarl ECURIE BORGEL Associé:* M. Gerard STEIBEL (4/3) Pour sa carrière de courses

VIZEUREINE (2016) *Dirigeant: M^{me} Chantale CHENU Associé:* M^{me} Patricia REMY (4/3) Pour sa carrière de courses

GUINNESS D'VIALETTES (2017) *Dirigeant: M. Jean-Pierre RAYNAL Associés:* MBF, M^{me} Jean-Francois BERNARD (5/3) Pour sa carrière de courses

REVENTADOR IRE (2017) *Dirigeant: Duc d' ALBURQUERQUE Associés:* M^{me} V. COCHETEUX DEL CASTILLO, M. Carlos LAFFON-PARIAS (5/3) Pour sa carrière de courses

RÉSILIATIONS DE LOCATIONS

DUFOU D'AIRY (2013) *Locataire: M. Guy-Claude RUDOLF Bailleur:* SCEA DE LA VALLEE DE L'ORNE (12/2) Pour sa carrière de courses

ELAN NOUVEAU (2014) *Locataires: M^{me} Marie-Noelle SECHEDUVAL, M. NIGGE (s) Bailleur:* NIGGE (s) (12/2) Pour sa carrière de courses

FASHION DU PECOS (2017) *Locataire: ECURIE ANGLO RACING Bailleur:* HARAS DU PECOS (12/2) Jusqu'au 00/00/00

MISS STORMY (2016) *Locataires: M. Maxime PERDIGUIER, M. Henry DUBARRY, M. Patrick KHOZIAN Bailleur:* M. Jacques SIMONGIOVANNI (12/2) Pour sa carrière de courses

SOAGRANDE (2014) *Locataire: M. Michel GUILDoux Bailleur:* M^{me} Anne-Laure GUILDoux (12/2) Pour sa carrière de courses

CHECK LIST LANLORE (2012) *Locataire: M^{me} Marguerite PRUNET-FOCH Bailleur:* M^{me} Anne DAFFLON (13/2) Avec tacite reconduction

FERIA PONTADOUR (2015) *Locataire: M^{me} Marguerite PRUNET-FOCH Bailleur:* M. Francois MAILLOT (13/2) Avec tacite reconduction

FELICITY (2015) *Locataire: ECURIE CENTRALE Bailleur:* M. Francois-Marie COTTIN (14/2) Pour sa carrière de courses

HAPYVALEY DU SEUIL (2017) *Locataires: M. Martin WASYLOCHA, M. SEROR (s) Bailleur:* M^{me} Marc BOUDOT (14/2) Pour sa carrière de courses

MIAMI BEET (2017) *Locataire: R. MARTENS (s) Bailleur:* LE HARAS DE LA GOUSSERIE (14/2) Pour sa carrière de courses

RIQUET (2015) *Locataire: C. BOUTIN (s) Bailleurs:* RED AND WHITE RACING, BOUTIN (s) (14/2) Avec tacite reconduction

TAKANOBU (2018) *Locataires: COUETIL ELEVAGE, M. Thierry PIGEON Bailleurs:* COUETIL ELEVAGE, M. Thierry PIGEON (14/2) Pour sa carrière de courses

ARCOS VANCOUVER (2019) *Locataire: M. Jean-Marie GATTEAU Bailleur:* ECURIE BABSSEN COURSES (15/2) Pour sa carrière de courses

BELLA DU VENT (2017) *Locataire: M. Andre ADAINE Bailleur:* M^{me} Valerie Alexis MOUTAMALLE (15/2) Pour sa carrière de courses

ELITE ROCK (2017) *Locataires: M. Mikael MESCAM, M. Philippe MORRUZZI, M. Pierre MORRUZZI Bailleurs:* M. Philippe MORRUZZI, M. Pierre MORRUZZI (15/2) Pour sa carrière de courses

GALIPE DU GART (2015) *Locataire: M^{me} Catherine LEONI Bailleurs:* ECURIE DU GAVE, M^{me} Caroline GADOMSKI (15/2) Pour sa carrière de courses

LILLOO D'ORES (2017) *Locataire: M. Bertrand SEIGNEUL Bailleur:* M. Gilles DELLIAUX (15/2) Pour sa carrière de courses

SALUT LULU (2016) *Locataire: M^{me} Audrey MOUCHET Bailleur:* M^{me} Dominique LUCAS (15/2) Pour sa carrière de courses

SAYRED (2015) *Locataire: M. Daniel BOISBOUVIER Bailleur:* M. Frederic BOISBOUVIER (15/2) Pour sa carrière de courses

SIMPLY LOVE (2018) *Locataires: M^{me} Renee BODMER, HARAS DE SAINT JULIEN Bailleur:* HARAS DE SAINT JULIEN (15/2) Pour sa carrière de courses

WHISKEY LULLABY (2017) *Locataire: N. CLEMENT (s) Bailleur:* M. Robert G. SCHAEDEL III (15/2) Pour sa carrière de courses

COLE CHOP (2018) *Locataire: M^{me} Rachel PHILIPPON Bailleur:* M. Alain CHOPARD (16/2) Pour sa carrière de courses

DROIT DE PAROLE IRE (2016) *Locataires: ECURIE WALDECK, M^{me} Elisa BERTE, A&G . BOTTI (s) Bailleurs:* SCUDERIA WALDECK SNC, M^{me} Elisa BERTE, BOTTI (s) (16/2) Pour sa carrière de courses

EOLE'SPIRIT (2012) *Locataire: M. Enzo BARRAO Bailleur:* M^{me} Sophie NIVEAUD (16/2) Pour sa carrière de courses

ETOILE DU MIDI (2016) *Locataire: M. Andre ADAINE Bailleur:* M^{me} Valerie Alexis MOUTAMALLE (16/2) Pour sa carrière de courses

FEEDESREVES (2018) *Locataire: ELEVAGE HARAS DE BOURGEOUVILLE Bailleurs:* ECURIES DIANE, SAS I.E.I. (16/2) Pour sa carrière de courses

FLEUR BLEUE PECOS (2015) *Locataire: H. LAGENESTE (s) Bailleur:* HARAS DU PECOS (16/2) Pour sa carrière de courses

FLORANZI (2012) *Locataire: H. LAGENESTE (s) Bailleur:* Suc. Marcelle LESTORTE (16/2) Pour sa carrière de courses

LUCKY BREAK GB (2016) *Locataires: ECURIE WALDECK, M^{me} Elisa BERTE, A&G . BOTTI (s) Bailleurs:* SCUDERIA WALDECK SNC, M^{me} Elisa BERTE, BOTTI (s) (16/2) Pour sa carrière de courses

PARK LING (2018) *Locataire: M. Laurent CHAILLE Bailleur:* M. Christophe JOUANDOU (16/2) Pour sa carrière de courses

SANGALLO (2018) *Locataires: ECURIE WALDECK, M^{me} Elisa BERTE, A&G . BOTTI (s) Bailleurs:* SCUDERIA WALDECK SNC, M^{me} Elisa BERTE, BOTTI (s) (16/2) Pour sa carrière de courses

TOFANE (2018) *Locataires: ECURIE WALDECK, M^{me} Elisa BERTE, A&G . BOTTI (s) Bailleurs:* SCUDERIA WALDECK SNC, M^{me} Elisa BERTE, BOTTI (s) (16/2) Pour sa carrière de courses

CHONBURI GB (2016) *Locataire: M. Roger-Marie DUPUIS Bailleurs:* M. Christophe DOUDEAU, M. Roger-Marie DUPUIS (17/2) Pour sa carrière de courses

DAME SACRE (2013) *Locataires: M. Bruno FRAIZE, M. Christophe CHEMINAUD Bailleur:* M. Patrice VAGNE (17/2) Pour sa carrière de courses

ESPRIT GUERRIER (2014) *Locataires: M. Valery DEMORY, M^{me} Pierre VANHOVE Bailleurs:* M. Gilbert Joseph COUGE, ECURIE BENOIT CONSTANTIN (17/2) Pour sa carrière de courses

JUSTDOWN PARIS (2019) *Locataire: M. Francois PAMART Bailleur:* M. Thierry PARIS (17/2) Pour sa carrière de courses

METASEQUOIA (2017) *Locataire: ECURIE MIRANDE Bailleur:* HARAS DE MIRANDE (17/2) Pour sa carrière de courses

TAMARIN (2018) *Locataire: M. Giacomo GARIBOLDI Bailleurs:* HARAS DE LA MERCERIE, M. Jack NEWMAN, M. Paolo GARIBOLDI (17/2) Pour sa carrière de courses

AMAZING FILLY (2017) *Locataires*: **M. Guillaume DUROT**, M. Vincent DUROT *Bailleurs*: ECURIE PANDORA RACING, M. Ahmed MOUKNASS, M^{me} Marc-Antoine BERGHGRACHT (18/2) Pour sa carrière de courses

FAKE IRE (2017) *Locataire*: **M^{lle} Marie RICHERT** *Bailleur*: M. Jerome REYNIER (18/2) Pour sa carrière de courses

HUCHENBOL DU POUHEY (2017) *Locataire*: **M^{lle} Valerie DASQUE** *Bailleurs*: M. Eric POUHEY, M. Christophe TOUSSAINT (18/2) Pour sa carrière de courses

LES BEAUFs (2009) *Locataire*: **M. Stephane SEIGNOUX** *Bailleurs*: M. Stephane SEIGNOUX, M. Laurent MUSTIERE (19/2) Pour sa carrière de courses

MEGA HEART (2015) *Locataire*: **M. Valentin DEVILLARS** *Bailleur*: ECURIE DENISE (19/2) Pour sa carrière de courses

ARIANE DU MAS (2012) *Locataire*: **M^{lle} Christina JUNG** *Bailleur*: M. Adrien VAN DIJK (20/2) Jusqu'au 00/00/00

DJAFAR (2017) *Locataire*: **M^{me} Amandine FOURCY** *Bailleur*: M. Anthony BASCLE (21/2) Pour sa carrière de courses

ESPOIR DE GAGNER (2014) *Locataire*: **M^{me} Catherine BRAIRE** *Bailleurs*: M. Remy NERBONNE, M. Rudy NERBONNE, M. Michel SANTERRE, M. Serge TATARD (21/2) Avec tacite reconduction

FINLEY DU PECOS (2017) *Locataires*: **ECURIE DU GAVE**, D. MORISSON (s) *Bailleur*: ECURIE DU GAVE (21/2) Pour sa carrière de courses

GOLDEN ESCAPE (2015) *Locataire*: **M^{lle} Christelle COURTADE** *Bailleur*: M^{lle} Christa CHARTIER (21/2) Jusqu'au 00/00/00

GREVE (2016) *Locataire*: **M^{lle} Christelle COURTADE** *Bailleur*: M. Miguel ALEXIS (21/2) Jusqu'au 00/00/00

KAS NOISETTE (2014) *Locataire*: **M^{lle} Christelle COURTADE** *Bailleur*: M. Remi SABATIER (21/2) Pour sa carrière de courses

MATTINA FORZA GB (2017) *Locataires*: **M. Guillaume DUROT**, M. Vincent DUROT *Bailleurs*: ECURIE PANDORA RACING, M. Ahmed MOUKNASS, M. Gerard DECOCQ (21/2) Pour sa carrière de courses

PLAYCITY (2015) *Locataire*: **M. Pascal DUBOIS** *Bailleur*: M. Denis LEMARIE (21/2) Pour sa carrière de courses

SCARLET DE MERLEDE (2017) *Locataire*: **M^{lle} Christelle COURTADE** *Bailleurs*: M^{me} Annie COVRE, M. Jean-Marc TONICELLO (21/2) Pour sa carrière de courses

SELECTIF GB (2012) *Locataire*: **M. Olivier BRIAND** *Bailleur*: M. Paul LE MANAC'H (21/2) Pour sa carrière de courses

SPINNING MIST GB (2017) *Locataire*: **M^{me} Catherine BRAIRE** *Bailleur*: M. Gilles DELLIAUX (21/2) Pour sa carrière de courses

BOLTCITY (2007) *Locataire*: **ECURIE RAYMOND WAVRIN** *Bailleur*: M. Patrick SEBAOUN (22/2) Pour sa carrière de courses

DIAMOND DARK (2013) *Locataire*: **M. Pascal JOURNIAC** *Bailleurs*: M^{lle} Martine GLAIS, M^{lle} Annie GLAIS (22/2) Pour sa carrière de courses

FAMOUS LINE (2016) *Locataire*: **ECURIE VICTORIA DREAMS** *Bailleur*: M. Jean-Philippe DUBOIS (22/2) Pour sa carrière de courses

FIDUCIAL D'OC (2015) *Locataire*: **M. Alain PINAUD** *Bailleurs*: M. Jean-Manuel CHARMES, M^{lle} Lorraine DOIRISSE (22/2) Pour sa carrière de courses

GUAPA LESCIBAA (2017) *Locataires*: **M^{me} Carole BOTTON**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: M^{me} Louis LAFITTE (22/2) Pour sa carrière de courses

IRIS DE TEILLEE (2016) *Locataires*: **M. Patrick SEJAUD**, M. Armand LEFEUVRE, M. Dominique NEAU *Bailleur*: BROSSEAU ET FILS (22/2) Pour sa carrière de courses

LA COURBE (2016) *Locataires*: **M. Dany HANIN**, AS. PACAULT (s) *Bailleur*: M. Valentin BEROUARD (22/2) Pour sa carrière de courses

PRETTYBLUE (2014) *Locataires*: **M. Mathieu LOCHIN**, J. MARION (s), M. Thomas VIGNERON *Bailleur*: M^{me} Marinette AVRIL (22/2) Pour sa carrière de courses

FUNCKY BOY (2017) *Locataire*: **P&C . PELTIER (s)** *Bailleur*: SCEA DU MONT MEAN (23/2) Pour sa carrière de courses

ILLUSION POL (2015) *Locataires*: **M^{me} Valerie BOSSERT**, AS&D. ALLARD (s), PALMYR RACING, M. Jeremie BOSSERT *Bailleurs*: HARAS DE MONTGERMONT, PALMYR RACING, M. Jeremie BOSSERT, M^{me} Valerie BOSSERT (23/2) Pour sa carrière de courses

LA MOULINERE (2013) *Locataire*: **W. MENUET (s)** *Bailleurs*: M. Yves BROCA, M. Jean CONTOU-CARRERE (23/2) Pour sa carrière de courses

SILK PRINCESS (2018) *Locataires*: **M^{me} Renee BODMER**, HARAS DE SAINT JULIEN *Bailleur*: HARAS DE SAINT JULIEN (23/2) Pour sa carrière de courses

TRAVELLING BOY (2017) *Locataires*: **M. Vincent HOUDIN**, M. Alexandre DESBOIS, M. Aurelien HOUDIN *Bailleur*: M. Philippe PANNETIER (23/2) Pour sa carrière de courses

CAPITELLO (2017) *Locataires*: **ECURIE WALDECK**, M^{me} Elisa BERTE, A&G . BOTTI (s) *Bailleurs*: SCUDERIA WALDECK SNC, M^{me} Elisa BERTE, BOTTI (s) (24/2) Pour sa carrière de courses

EL CAT BERE (2014) *Locataire*: **M^{me} Christine LOPEZ** *Bailleurs*: M. Frederic SEGUIN, M. Didier DARIO (24/2) Pour sa carrière de courses

FREESIA DU PECOS (2018) *Locataire*: **WH & SOURCING** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (24/2) Pour sa carrière de courses

GOLD SHIVA (2018) *Locataires*: **M. Guy PARIENTE**, M^{lle} Ingrid PANTALL *Bailleurs*: GUY PARIENTE HOLDING, M^{lle} Ingrid PANTALL (24/2) Pour sa carrière de courses

GOLDEN DE MAULDE (2016) *Locataire*: **M. Antoine BARDINI** *Bailleur*: SCEA DE MAULDE (24/2) Pour sa carrière de courses

N. par ZENAT (2019) *Locataires*: **M. Philippe ARTIGUES**, M. Christophe PAUTIER *Bailleur*: HARAS DE MONTAIGU (24/2) Pour sa carrière de courses

SAINSEINOISE (2017) *Locataires*: **M. Thierry-Pierre GAUTHIER**, M. Andre GIROD, M. Mathieu PITART *Bailleur*: M. Regis GAUTHIER (24/2) Pour sa carrière de courses

BOULBI (2014) *Locataires*: **M^{lle} Sylvie SINE**, M. Mouloud DRIF *Bailleur*: M. Eddir LOUNGAR (25/2) Pour sa carrière de courses

DULCI D'UN REGARD (2013) *Locataires*: **M^{lle} Sylvie SINE**, M. Mouloud DRIF *Bailleur*: M. Mouloud DRIF (25/2) Pour sa carrière de courses

EAGLE BLACK (2017) *Locataire*: **P&C . PELTIER (s)** *Bailleur*: M. Philippe PELTIER (25/2) Pour sa carrière de courses

FUBUSTIER (2015) *Locataire*: **M^{lle} Laurie LEQUIEN** *Bailleur*: M. Eric LERAY (25/2) Pour sa carrière de courses

GOT SIM (2018) *Locataire*: **M. Raphael MARCEL** *Bailleur*: HARAS DE TRELI (25/2) Pour sa carrière de courses

KING OF LEGO (2018) *Locataire*: **M. Bernard BEAUNEZ** *Bailleur*: M. James BAUDOIN (25/2) Pour sa carrière de courses

JACQUES COEUR IRE (2017) *Locataires*: **M. Gregoire JUILLET**, M. Benedetto NARDONE *Bailleur*: M^{me} Jacques CYGLER (26/2) Pour sa carrière de courses

MAN OR (2017) *Locataire*: **M. Francois HASSINE** *Bailleur*: M. Jacques CYGLER (26/2) Pour sa carrière de courses

PESSAC (2015) *Locataires*: **M. Stephane ROUSSARIE**, M^{me} Floriana de VITO, M. Romuald THEPAUT *Bailleur*: M. Jean-Pierre-Joseph DUBOIS (26/2) Pour sa carrière de courses

COPER BAIE (2012) *Locataire*: **ECURIE DES VIVES TERRES** *Bailleurs*: M. Andre-Jean BELLOIR, ECURIE DES VIVES TERRES (27/2) Pour sa carrière de courses

GRAVURE (2016) *Locataires*: **ECURIE MADAME JACQUES CYPRES**, D. COTTIN (s), M. Laurent COUETIL *Bailleurs*: M. Jacques CYPRES, M. Laurent COUETIL (27/2) Pour sa carrière de courses

HABANA SPORT (2017) *Locataire*: **M. Gilles CHAIGNON** *Bailleur*: SCEA HARAS DE L'ETOILE (27/2) Pour sa carrière de courses

ANOUMA FREEDOM (2011) *Locataires*: **M. Philippe Georges DUMAS**, Y. FOUIN (s) *Bailleur*: M. Thierry NAVET (28/2) Jusqu'au 00/00/00

CARUSO VALTAT (2013) *Locataire*: **M^{me} Laura BESNARDIERE** *Bailleurs*: M^{le} V. CROZETIERE-ROULET, M. Jacky MESNIL (28/2) Pour sa carrière de courses

FEIJOA DU PECOS (2017) *Locataire*: **M. Stephane-Richard SIMON** *Bailleur*: HARAS DU PECOS (28/2) Pour sa carrière de courses

GINGER STONE (2016) *Locataire*: **L. VIEL (s)** *Bailleur*: M. Vincent BERNARD LOIC (28/2) Pour sa carrière de courses

CAFE SAIGON (2017) *Locataire*: **B. MONTZEY (s)** *Bailleur*: M^{le} Anne Christine TAVARES (1/3) Pour sa carrière de courses

FRIDAYONMYMIND (2015) *Locataire*: **M^{me} Valerie PERU**, E. CLAYEUX (s), M. Laurent MONTARON, M. Jean-Marc PRUVOT *Bailleur*: M. Emmanuel CLAYEUX (1/3) Pour sa carrière de courses

HAVEN POST D'ANA (2017) *Locataire*: **Suc. Paul CHENU** *Bailleur*: M^{me} Fabienne LE CAM (1/3) Pour sa carrière de courses

IRSKA (2017) *Locataire*: **M. Lutz BONGEN** *Bailleurs*: M. Lutz BONGEN, M^{me} Markus NIGGE (1/3) Pour sa carrière de courses

TINELLA (2016) *Locataire*: **M. Alain RENAULT** *Bailleurs*: M. Vincent CORP, M. Marc DUMONT (1/3) Pour sa carrière de courses

VOLO BOY (2009) *Locataire*: **M^{me} Daniel MAMMIA** *Bailleur*: M. Mathieu MAURIZI (1/3) Pour sa carrière de courses

WAR AND HIL (2014) *Locataire*: **M^{me} Janique DELALANDE** *Bailleur*: M^{me} Anelly LE TOUX (1/3) Avec tacite reconduction

ALBERTA ROYALE (2014) *Locataire*: **J. PLANQUE (s)** *Bailleur*: M. Jean-Marc DEVERCHERE (2/3) Pour sa carrière de courses

BALZANE DU BOIS (2011) *Locataires*: **M. Dominique DUVEAU**, J. PLANQUE (s) *Bailleur*: Suc. Ernest RENAUDIER (2/3) Pour sa carrière de courses

ECHAPEMENT LIBRE (2014) *Locataire*: **M^{le} Lina SEURIN** *Bailleur*: M. Arnaud LEMOTHEUX DE CHITRAY (2/3) Pour sa carrière de courses

KOSSWALE (2015) *Locataire*: **M. Jean-Louis BERTIN** *Bailleur*: M. Olivier POIRIER (2/3) Avec tacite reconduction

LEE D'ANJOU (2015) *Locataire*: **M. Patrice LENOGUE** *Bailleurs*: M. Jean-Claude BIAIS, M^{me} Francette LELOUP, M. Sebastien POINTEAU (2/3) Pour sa carrière de courses

MARIENBAD LANLORE (2018) *Locataire*: **WH & SOURCING** *Bailleur*: M^{me} Anne DAFFLON (2/3) Pour sa carrière de courses

MISTER VANCOUVER (2016) *Locataire*: **M. Charles LECRIVAIN** *Bailleur*: PASSION RACING CLUB (2/3) Pour sa carrière de courses

SLAMANSKY (2014) *Locataire*: **M. Daniel BOISBOUVIER** *Bailleur*: M. Frederic BOISBOUVIER (2/3) Pour sa carrière de courses

SORANO (2018) *Locataire*: **M. Frederic SANCHEZ** *Bailleur*: M. Claude Olivier CORRAL (2/3) Pour sa carrière de courses

SOUS BOIS (2016) *Locataire*: **M. Francois PLOUGANOU** *Bailleur*: M^{me} Isabelle GENAUD (2/3) Pour sa carrière de courses

ELLIE'STAR (2014) *Locataires*: **M. Francois PLOUGANOU**, M. Dominique DELIGNE *Bailleur*: S.C.E.A. BOUDAREL GLEIZES (3/3) Jusqu'au 00/00/00

FOFIE DU PECOS (2015) *Locataires*: **HARAS DU PECOS**, M. Stephane-Richard SIMON *Bailleur*: HARAS DU PECOS (3/3) Pour sa carrière de courses

KINGSWOOD (2015) *Locataire*: **M. Laurent CENDRA** *Bailleur*: M^{me} Cecile LE FALHER (3/3) Pour sa carrière de courses

LILY FOLK (2016) *Locataire*: **M^{le} Severine SOURD** *Bailleur*: M. Olivier RAUSCENT (3/3) Pour sa carrière de courses

SPLIT STEP GB (2011) *Locataire*: **M. Laurent CENDRA** *Bailleurs*: BOUTIN (s), ECURIES SERGE STEMPIAK (3/3) Pour sa carrière de courses

TRUE REFLECTION IRE (2012) *Locataire*: **M. Laurent CENDRA** *Bailleurs*: M. Laurent CENDRA, M^{me} Marcelline GICQUEL, M. Thierry MARSAULT (3/3) Pour sa carrière de courses

ATLANTIDE IRE (2013) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: ECURIES SERGE STEMPIAK (4/3) Pour sa carrière de courses

CRACANTE (2012) *Locataires*: **M. Paul TERPEREAU**, E&G . LEENDERS (s) *Bailleur*: HARAS DE LA ROUSSELIERE SCEA (4/3) Pour sa carrière de courses

GABY STAR (2015) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: ECURIES SERGE STEMPIAK (4/3) Pour sa carrière de courses

GAMINE DE GUYE (2016) *Locataire*: **M^{le} Severine SOURD** *Bailleur*: Gaec DELORME GERARD & VINCENT (4/3) Pour sa carrière de courses

KERFANY (2016) *Locataire*: **M. Brahim KHELIFI**, GAB . LEENDERS (s), M. PY. LEHUEROU-KERISEL, M. Olivier FOUCAULT, M. Emmanuel FERRON *Bailleurs*: Earl HARAS DE LA CROIX SONNET, M. Hubert HOSSELET (4/3) Pour sa carrière de courses

MARCELLA MIA GB (2018) *Locataires*: **M. Eddir LOUNGAR**, M. Mouloud DRIF *Bailleur*: M. Eddir LOUNGAR (4/3) Pour sa carrière de courses

TEMPT ME NOT (2018) *Locataire*: **M^{le} Charley LAUFFER** *Bailleur*: VERMEULEN (s) (4/3) Pour sa carrière de courses

GLADYS DU CHENET (2016) *Locataire*: **M^{me} Laure HURVOIS** *Bailleur*: M^{le} Marie-Laure BESNOUIN (5/3) Pour sa carrière de courses

GUN'N ROSES INDIAN (2016) *Locataires*: **M. Thierry-Pierre GAUTHIER**, M. Bertrand DELABAYS, M. Mathieu PITART *Bailleurs*: M. Bertrand DELABAYS, M. Regis GAUTHIER (5/3) Pour sa carrière de courses

KENOR (2018) *Locataires*: **M. Guy PARIENTE**, M^{le} Ingrid PANTALL *Bailleurs*: GUY PARIENTE HOLDING, M^{le} Ingrid PANTALL (5/3) Pour sa carrière de courses

LIVINGSTONE DEVAIG (2011) *Locataire*: **M. Patrice LENOGUE** *Bailleur*: M^{me} Sophie ROUSSELLE (5/3) Pour sa carrière de courses

DECLARATIONS DE COULEURS

ALABDULMALIK (Hassan Ali) C. jaune, bande marron, t. jaune, bande marron.

ASSOCIATION « STAR LIGHT » C. blanche, croix de Saint-André rouge, m. blanches, étoiles et t. rouges.

ASTRA (Mme Vasiliki-Evgenia) C. cerclée rouge et vert, t. rouge.

BEARSTONE STUD LIMITED C. blanche, épauettes gros-bleu, m. mi-gros-bleu, mi-blanc, t. écartelée blanc et gros-bleu.

BIBARNAA (Pierre) C. rouge, m. damier blanc et noir, t. rouge.

BOZO (Paul Etienne) C. grise, épauettes et m. gros-bleu, t. grise.

D'AMATO (Mme Gina) C. blanche, trois pois verts, m. rouges, t. blanche.

DAMOUR (Geoffroy) C. orange, m. et t. grises.

DOUMEN (Thierry) C. Cerclée orange et marron, m. et t. orange.

ECURIE DE LA NONETTE C. gros-vert, croix de Saint-André grenat, m. mi-grenat, mi-gros-vert, t. gros-vert.

ECURIE NOSAT C. noire, épauettes jaunes, t. noire, étoiles jaunes. (Reprise des couleurs de M. Brahim KHELIFI).

GENDRON (Michael) C. gros-bleu, bande grise, m. damier blanc et noir, t. écartelée blanc et gros-bleu.

HAYNES (Alasdair) C. losanges grenat et jaunes, m. grenat, coutures et t. jaunes.

HUNZIKER (Hans) C. vert-clair, brassards rouges, t. gros-vert.

JPH RACING C. jaune, m. bleues, t. blanche.

JAN (Yannick) C. rouge, disque bleu, t. verte.

KOUTSOMYTIS (Marios) C. orange, band, brassards et t. verts.

KURA (Mustafa) C. rouge, trois pois blancs, t. damier blanc et rouge.

LE BOUCHER (Thomas) C. rouge, brassards et t. gros-bleu.

MAUGHAN (David) C. jaune, étoiles vertes, m. et t. rayées jaune et vert.

MITTLER (Thomas) C. verte, disque grenat, t. verte.

PASSION & DREAM C. bleue, m. damier blanc et bleu, t. bleue.

PEGZA (Stawomir) C. gros-bleu, étoiles jaunes, m. jaunes, étoiles, poignets gros-bleu, t. écartelée jaune et gros-bleu, étoile jaune ou gros-bleu.

PERAINO (Antonio) C. bleu-clair, m. orange, t. écartelée orange et bleu-clair.

POPELIER (Yoan) C. bleu-clair, pois et t. grenat.

RAFFINI (Mme Angélique) C. bleue, croix de Lorraine et brassards rouges, t. bleue.

REINBOLD (Heinz) C. damier jaune et bleu, m. et t. jaunes.

SOCIETE D'ENTRAINEMENT MARIO BARATTI C. rose, m. vertes, brassards roses, t. verte. (Reprise des couleurs de MR MARIO BARATTI).

SOCIETE D'ENTRAINEMENT FLAVIE BRESSON C. beige, m. rayées grenat et beige, t. grenat.

THOMAS (Mme Annette) C. grenat, une étoile blanche, m. mi-grenat, mi-blanc, t. grenat.

VAN ROBAIS (Arnaud) C. bleue, une étoile et m ; bleu-clair, t. bleue.

VIEL (Thomas) C. bleue, croix de Lorraine et m. blanches, étoiles et t. bleues, une étoile blanche.

WULK (Philipp) C. losanges blancs et bleus, m. rouges, brassards blancs, t. rouge, un losange blanc.

CHANGEMENTS DE COULEURS

Au lieu de :

TERRENEGRE-LAVAL (Mme Chantal) C. beige, coutures et t. marron.

Il faut lire :

TERRENEGRE-LAVAL (Mme Chantal) C. noire, un chevron orange, m. rayées orange et noir, t. noire (Reprise des couleurs de MR JEAN-LUC LAVAL).

SOCIETES

CONSTITUTION :

ECURIE DE LA NONETTE : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR DOMINIC DORMEUIL, PORTEURS DE PARTS : MME LAETITIA DORMEUIL et MR RODOLPHE DENIEAU.

ECURIE NOSAT : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR BRAHIM KHELIFI, PORTEURS DE PARTS : NOSAT SC

BEARSTONE STUD LIMITED : GERANT : MME PAULA HOLDCROFT, PORTEURS DE PARTS : MME MARGARET HOLDCROFT et MR TERENCE GEORGE HOLDCROFT.

JPH RACING : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : MR JULIEN PHELIPPON.

PASSION & DREAM : GERANT: MR MARCEL CHAOUAT, PORTEUR DE PARTS : PALMYR RACING, MR SYLVAIN VIDAL, MR DANIEL AUGEREAU.

CAVALIERES

Renouvellement :

ARTU Marie

BOUTIN Alexia

BROGI Lavinia

BRUERE Morgane

COLLOMB Margaux

LENGLART Lucie

GENTLEMEN-RIDERS

CHAUVIERE Antoine

Renouvellement :

BELMONT César

BRAYE Kevin

BRISSET Julyan

DENUAULT Maxime

DESESPRINGALLE Adrien

FOUQUET Emmanuel

MARLIN Thibault

MERLE Etienne

MOREL Bénédicte

RECHER Jérémy

ROUSSEL André

ROUSSEL Antonin

SCHIESTEL Fils John

SOCIETES D'ENTRAINEMENT

SOCIETE D'ENTRAINEMENT Flavie BRESSON : GERANT ET PORTEUR DE PARTS : Mme Flavie BRESSON.

ENTRAINEURS PUBLICS

LEVY Gérard-Paul

VANSKA Laura

VIEL Thomas

AUTORISATIONS D'ELEVEUR-ENTRAINEUR

Renouvellement :

BURLLOT Olivier

PERMIS D'ENTRAINER

JAN Yannick

Renouvellement :

ANDREANI Charles

BRIAND Jean-Paul

CAMPOS Nicolas

DOIZE Daniel

EMEREAU MéliSSa

FAVENNEC Bernard

FRANZEL MILLEPIED Perrine

LENGLART Lucie

MOUTOUSSAMY Bernard

PIERRE Jean-Edouard

PRUNAUULT Patrick

RENAUD Stéphane

SIMON Bernard

SOLVAR Laurent

VIMONT Patrick

ELEVEURS-BAILLEURS

BEURET Joel

DE KERSAUSON Mannaig

DUTHEIL Thomas

GUILLERM Murielle

LE BRAS Jean-Yves

LEONI--MARI Stefana

LERENDU William

METAYER Léa

TAILLANDIER Lucie

UN JOUR AUX COURSES

CAVALIERS

Renouvellement :

LEMIUS Gilles
PICARD Céline

APPRENTIS

CIROCCA Davide né le 16/12/2003
CA le 01/01/2020 (Sté d'Ent. P. Bary)

Renouvellement :
BERLON Anna

JEUNES JOCKEYS

(Article 104 du Code des Courses au Galop)

DUBOURG Baptiste
JUTEAU Manon
ROUSSET Léonie
VERHESTRÆTEN Ebbe

Renouvellement :

BABOT Yoann
BOUVIER Célestine
EVIN Simon
GAINARD Quentin
HERPE Tanguy
JANNEAU Charlotte
LECOMTE Dylan
MASSON Antoine
MOBIAN Jules
NAJIB Ismael
PAGEOT Adrien
REMY Maixent
THIEBAUT Ophélie

JOCKEYS

BOUTIN Hugo
GUERINET Thomas
POGGIONOVO Laura
RAME Manuel

Renouvellement :

ARBA Alessandro
BELLEY Marc-Olivier
BLAINVILLE Thomas
CAMUS Maxime
CLAUDIC Benoît
CURTIS Nathaniel
FOREST Mickaël
JACOB Quentin
JAEN SANCHEZ Alvaro
LARUE Alexis
MASSEBOEUF Joël
MERMEL Michel-Ange
PERKINS Charles
POIRIER Alexis
SOLIGNAC Ludovic
TABARY Julien
VERON Fabrice
VODRAZKA Tomas

WALTER Wenceslas

AUTORISATION DU PORT D'UN LOGO PUBLICITAIRE SUR LA TENUE PERSONNELLE DU JOCKEY

DOREAU Laurent
Contrat agréé pour une durée indéterminée
Sponsor : Equality France

Décisions

Les décisions publiées au présent BO sont susceptibles de recours en application des dispositions du Code des Courses au Galop

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions des articles 213 et 216 du Code des Courses au Galop ;

Rappel des faits :

Le 2 novembre 2020, le service des Licences de France Galop a reçu une clearance émise par le Jockey Club grec en date du 30 octobre 2020 confirmant que le jockey Marinos KYRIAKIDIS était titulaire d'une autorisation de monter délivrée par ledit Jockey Club et qu'il totalisait 88 courses pour 14 victoires et 34 places depuis le 15 janvier 2020 ;

Le 6 janvier 2021, le service des Licences de France Galop a reçu une clearance délivrée par le Jockey Club de Chypre en date du 21 décembre 2020, mentionnant notamment 122 victoires et 522 places concernant ledit jockey entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2019 ;

Le 14 février 2021, lesdits Commissaires ont été informés que ledit jockey avait participé au Prix ADOLPHE ROSSIO couru le 1er février 2021 sur l'hippodrome de CAGNES-SUR-MER, en montant le hongre CANAGAT, et au Prix de SAN REMO, couru le 3 février 2021 sur le même hippodrome, en montant la pouliche TWO THANK YOUS, en bénéficiant à chaque fois de remises de poids réservées aux jockeys jusqu'à leur 49ème victoire incluse ;

Après avoir demandé des explications au HARAS DE MONTFORT ET PREAUX et à M. Georgios ALIMPINISIS, respectivement propriétaire et entraîneur du hongre CANAGAT et de nouveau à M. Georgios ALIMPINISIS, en qualité de propriétaire et d'entraîneur de la pouliche TWO THANK YOUS, et au jockey Marinos KYRIAKIDIS, jockey des chevaux susvisés à l'occasion des courses en cause, pour l'examen contradictoire du dossier, tout en leur proposant d'être entendus par les Commissaires de France Galop s'ils le souhaitaient ;

Après avoir pris connaissance les éléments du dossier et des explications écrites fournies par le jockey Marinos KYRIAKIDIS ;

Vu le courrier électronique du jockey Marinos KYRIAKIDIS en date du 21 février 2021 mentionnant notamment :

- qu'il comprend les responsabilités que les jockeys ont concernant les poids « montés », mais qu'il ne pouvait pas voir l'erreur, car sa demande de licence de jockey en France comportait tout son palmarès avec ses montes, victoires, places dont France Galop avait donc connaissance ;
- que travaillant pour la première fois dans un pays où les courses hippiques sont de si haut niveau, il n'aurait jamais pensé qu'une erreur de ce genre pouvait apparaître et que lorsqu'il a vu dans le programme officiel qu'il bénéficiait d'une « décharge », il l'a simplement « suivi » ;
- qu'il n'a aucune raison de monter avec une remise de poids incorrecte, souhaitant poursuivre une carrière en France ;
- qu'avec son entraîneur, ils n'ont jamais pensé que les services de France Galop pouvaient se tromper, puisque son historique était indiqué dans son dossier et qu'il a simplement suivi les indications données sans comprendre qu'il y avait cette erreur ;

Vu les éléments du dossier ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Robert FOURNIER SARLOVEZE ;

Sur le fond ;

Vu les dispositions des articles 40, 43, 99, 104, 106, 142, 149 et 224 du Code des Courses au Galop ;

I. Sur les courses courues par le jockey Marinos KYRIAKIDIS en ayant indûment bénéficié d'une remise de poids

Attendu que les dispositions de l'article 104 du Code des Courses au Galop prévoient que la remise de poids accordée dans les courses plates à l'apprenti ou au jeune jockey selon le nombre de victoires qu'il a

remportées en France ou à l'étranger est :

- concernant les courses autres que les handicaps, de 2,5 kg jusqu'à la 49ème victoire incluse, et de 1,5 kg de la 50ème à la 85ème victoire incluse ;
- concernant les handicaps, de 1,5 kg jusqu'à la 49ème victoire incluse, étant observé qu'à partir de la 50ème victoire jusqu'à la 85ème victoire incluse, le bénéfice de la remise de poids de 1,5 kg accordée selon le nombre de victoires remportées, ne s'applique plus ;

Que dans les courses plates, les jockeys n'ayant pas gagné 86 courses en plat bénéficient d'une remise de poids dans les conditions mentionnées ci-dessus ;

Qu'il ressort des éléments du dossier qu'à la date du 6 janvier 2021, ledit jockey totalisait 136 victoires à l'étranger et 1 en France ;

Que ledit jockey a néanmoins monté le hongre CANAGAT, le 1er février 2021, lors du Prix ADOLPHE ROSSIO, puis la pouliche TWO THANK YOUS, le 3 février 2021 lors du Prix de SAN REMO, en bénéficiant pour chacune de ces courses de remises de poids réservées aux jockeys jusqu'à leur 49ème victoire incluse ;

Attendu en effet qu'il résulte des conditions particulières du Prix ADOLPHE ROSSIO, qu'il s'agissait d'une course plate, à conditions, dont les chevaux devaient porter un poids de 57 kg et que le hongre CANAGAT a participé audit Prix en étant monté par ledit jockey au poids de 54,5 kg, en bénéficiant ainsi de la remise de poids de 2,5 kg réservée aux jockeys jusqu'à leur 49ème victoire incluse dans les courses autres que les handicaps ;

Que ledit jockey a ainsi indûment bénéficié de la remise de poids de 2,5 kg susvisée ;

Attendu qu'il résulte également des conditions particulières du Prix de SAN REMO qu'il s'agissait d'une course plate à handicap divisé, que la pouliche TWO THANK YOUS a participé à ce Prix en étant montée par ledit jockey au poids de 58 kg, en bénéficiant de la remise de poids de 1,5 kg réservée aux jockeys jusqu'à leur 49ème victoire incluse dans les courses à handicap ;

Que ledit jockey a ainsi indûment bénéficié de la remise de poids de 1,5 kg susvisée ;

II. Sur les conséquences des courses courues en violation des dispositions du Code des Courses au Galop

Attendu que les dispositions de l'article 104 du Code des Courses au Galop prévoient notamment que tout cheval, monté par un jeune jockey, un apprenti ou un jockey bénéficiant indûment de l'une de ces remises de poids, doit être distancé par les Commissaires de France Galop ;

Attendu qu'il y a donc lieu, au vu de ce qui précède et des dispositions de l'article 104 dudit Code, de :

- distancer le hongre CANAGAT de la 2ème place du Prix ADOLPHE ROSSIO, ledit hongre ayant été monté par le jockey Marinos KYRIAKIDIS, en bénéficiant indûment de la remise de poids de 2,5 kg réservée aux jockeys jusqu'à leur 49ème victoire incluse dans les courses autres que les handicaps ;
- distancer la pouliche TWO THANK YOUS de la 1ère place du Prix de SAN REMO, ladite pouliche ayant été montée par le jockey Marinos KYRIAKIDIS, en bénéficiant indûment de la remise de poids de 1,5 kg réservée aux jockeys jusqu'à leur 49ème victoire incluse dans les courses autres que les handicaps ;

Attendu qu'il résulte des éléments du dossier et des explications recueillies que le jockey Marinos KYRIAKIDIS a, en utilisant indûment une remise de poids respectivement de 2,5 kg puis de 1,5 kg dans 2 courses où il ne bénéficiait d'aucune remise de poids au vu du nombre de courses remportées par ledit jockey, eu un comportement contraire au Code des Courses au Galop qui constitue, aux termes de l'article 224 du Code des Courses au Galop, une faute disciplinaire ;

Attendu qu'il y a donc lieu, en l'espèce, au vu des éléments du dossier et des dispositions du Code des Courses au Galop susvisées, de sanctionner le comportement fautif du jockey Marinos KYRIAKIDIS par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, étant observé que ledit jockey aurait dû prévenir les services de France Galop de l'erreur qu'il avait identifiée et non se contenter de « suivre » les indications données ;

Vu les articles 99 et 149 dudit Code ;

Attendu qu'il y a donc également lieu de sanctionner les propriétaires et entraîneurs du hongre CANAGAT et de la pouliche TWO THANK YOUS, à savoir le HARAS DE MONTFORT ET PREAUX et Georgios ALIMPINISIS, ceux-ci ayant également une part de responsabilité dont ils ne sauraient s'exonérer quant au poids porté par leur chevaux, les explications dudit jockey indiquant notamment avoir « simplement suivi les indications données sans comprendre » ne suffisant en effet pas à les exonérer de l'erreur ainsi commise ;

Qu'il y a donc lieu de sanctionner le HARAS DE MONTFORT ET PREAUX et l'entraîneur Georgios ALIMPINISIS par un avertissement pour cette première infraction en la matière ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de distancer le hongre CANAGAT de la 2ème place du Prix ADOLPHE ROSSIO ;

Le classement est en conséquence, devenu, le suivant :

1er WALLY ; 2ème WONDER BOY ; 3ème ROCQUEMONT ; 4ème ICATCHER ; 5ème TALAP ; 6ème APLEKTON ;

- de distancer la pouliche TWO THANK YOUS de la 1ère place du Prix de SAN REMO ;

Le classement est en conséquence, devenu, le suivant :

1er LEXINGTON REBEL ; 2ème BASSETTE ; 3ème LIGHT THE FUSE ; 4ème PERISTERA ; 5ème PRODIGIOUS ;

- de sanctionner le jockey Marinos KYRIAKIDIS par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours ;
- de sanctionner le HARAS DE MONTFORT ET PREAUX et l'entraîneur Georgios ALIMPINISIS par un avertissement.

Boulogne, le 3 mars 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – G. HOVELACQUE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS est titulaire d'une autorisation en qualité d'entraîneur public délivrée par les Commissaires de France Galop depuis le 1er mars 2017 et d'une autorisation de faire courir en qualité de propriétaire, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts depuis le 3 mai 2017 ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a fait l'objet d'une décision des Commissaires de France Galop maintenue par la Commission d'Appel en date du 18 décembre 2020 suspendant ses autorisations pour une durée de 6 mois ;

Vu le rapport d'enquête établi par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 9 décembre 2020 mentionnant notamment que :

Le 6 novembre, le vétérinaire de France Galop a reçu une demande de précision de la part du Dr. CANONICI, propriétaire et gérant de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, relative à des infiltrations intra articulaires réalisées entre le 1er janvier 2020 et le 23 septembre 2020 par des vétérinaires salariés de ladite clinique, sans ordonnance et au moyen de produits non identifiés et fournis par l'entraîneur M. Andrea MARCIALIS ;

Le Dr. CANONICI s'inquiétait notamment de la conformité de telles pratiques au regard du Code des courses au galop et de la réglementation vétérinaire française, en matière d'exercice et de prescription délivrance des médicaments ;

Le Président du conseil supérieur de l'Ordre des vétérinaires a été interrogé quant à la légalité de pratiquer des infiltrations intra articulaires avec de l'acide hyaluronique (ou de l'IRAP) trois jours avant une course **sans ordonnance** avec juste une facture mentionnant un seul acte : « *infiltration articulaire* » et sans mention du produit (au motif que c'est un produit biologique). La réponse dudit Président est sans ambiguïté « *la pratique de n'éditer qu'une facture sans détail de l'acte réalisé n'est pas conforme au Code de la Santé* »

Publique (CSP) et par voie de conséquence au Code de déontologie vétérinaire » ;

La Clinique vétérinaire internationale du cheval à GOUVIEUX a déposé plainte à la fois auprès de la police des courses et jeux et auprès du conseil régional de l'ordre des vétérinaires de l'Oise ;

Au vu des témoignages de ces vétérinaires, il apparaît que pas moins de six chevaux ont été infiltrés avec des produits non déterminés sans ordonnance et dans un intervalle infiltration – course de moins de 14 jours ;

Ces faits sont susceptibles de constituer des infractions au Code des Courses au Galop et au Code de Déontologie de l'Exercice Vétérinaire ;

En effet, toute injection (IV IM IA) constitue un traitement invasif qui doit être justifié par un examen, un diagnostic et une prescription vétérinaire donc accompagné d'une ordonnance ;

Selon le **Code de déontologie en matière de pharmacie vétérinaire et de prescription délivrance** : « *Tout médicament administré, quelle que soit la voie, par le vétérinaire, doit faire l'objet d'une prescription. Il en est de même pour les soins réalisés lors d'une hospitalisation ou d'une anesthésie.* » « *Toute prescription de médicaments mentionnés à l'article L. 5143-5 du code de la santé publique est effectuée après établissement d'un diagnostic vétérinaire dans les conditions fixées à l'article R.242-43.* » ;

Administrer un médicament sans examen et sans prescription revient à tenir une « *officine ouverte* » ce qui constitue une infraction pénale passible de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. Le vétérinaire ne peut délivrer de médicaments que s'il les prescrit lui-même lors d'un examen ou s'il s'agit de la prescription faite par un de ses partenaires d'exercice (associé ou salarié de la même structure) ;

La sanction de telles infractions ne relève toutefois pas de la compétence des instances disciplinaires de France Galop ;

Il en va en revanche autrement des infractions au Code des Courses au Galop susceptibles d'être constituées ;

Selon l'ANNEXE 15 du Code des Courses au Galop édition de juin 2020 : Tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval ;

- a) **Chaque traitement doit être totalement justifié** par l'état de santé du cheval qui le reçoit ;
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement. **Ces indications doivent être inscrites sur l'ordonnance** ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur **doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire** ;
- f) Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra articulaire contenant une substance **glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course** ;

Selon l'article 198, si après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture :

- des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, **l'entraîneur doit déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire** ;

Selon Article 198 paragraphe VI : **l'entraîneur ne peut détenir de substances prohibées qu'avec la prescription vétérinaire qui le justifie** ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Andrea MARCIALIS, entraîneur des 6 chevaux visés par le rapport d'enquête, ainsi que Mme Rebecca HILLEN, Mme Sonia PANIZZO, M. Simone ESPOSITO, la société TROIS MILLE SC représentée par M. Stéphane CERULIS, MM. Bernd DIETEL et Olivier CARLI, propriétaires des 6 chevaux objets dudit rapport, à se présenter à la réunion fixée au 23 décembre 2020 puis au 2 février 2021 suite à l'envoi tardif des écritures du conseil de M. Andrea MARCIALIS ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications de M. Andrea MARCIALIS, de Mmes Rebecca HILLEN et Sonia PANIZZO, de MM. Olivier CARLI et Simone ESPOSITO, de la société TROIS MILLE SC, et entendu l'entraîneur Andrea MARCIALIS et ses conseils, ainsi que le conseil de M. Olivier CARLI et de Mme Rebecca HILLEN en leurs déclarations orales, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la

retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la Présidence de M. Nicolas LANDON ;

Vu les éléments du dossier ;

Vu le mémoire du conseil de M. Andrea MARCIALIS, accompagné de ses pièces jointes, reçus le 22 décembre 2020 mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que M. MARCIALIS conteste l'ensemble de ces faits et souhaite éclairer la Commission afin qu'il ne soit retenu aucune condamnation envers lui ;
- que, depuis que M. MARCIALIS est entraîneur en France, il n'a jamais eu de problème avec une clinique, ni de problème au regard des infiltrations et du Code des courses ;
- qu'en janvier 2020, la direction de la Clinique internationale de GOUVIEUX a changé, que le Dr. Fernando CANONICI a pris connaissance de la demande de M. Andrea MARCIALIS de se faire envoyer certaines ordonnances manquantes et a compris que la clinique avait fait des fautes de gestion graves, qu'il a licencié les deux vétérinaires en cause, a contacté France Galop et l'Ordre des Vétérinaires afin de dénoncer certaines de leurs pratiques ;
- que ladite clinique pour se couvrir, a préféré détourner les fautes commises par ses employés sur M. MARCIALIS et que c'est ainsi que France Galop a réalisé une enquête et a saisi des documents chez M. MARCIALIS ;
- que les documents que la clinique a transmis (notamment les factures et les pages de leur agenda) ne contiennent que de fausses informations (fausses dates, confusions, mots effacés ou ajoutés par la clinique après les consultations, soins qui n'ont pas été réalisés...) ;
- que concernant le tableau produit par France Galop, il est erroné en ce qu'il contiendrait plusieurs inexactitudes ;
- que pour l'ensemble des chevaux visés, M. MARCIALIS conteste les prétendus soins effectués, qu'il semblerait que la Clinique avait pour habitude d'inscrire des dates approximatives sur ses consultations et ses factures et de se tromper sur les noms des chevaux, mentionnant des déclarations des vétérinaires à ce sujet ;
- qu'une personne a ajouté des informations erronées à la suite de la consultation du cheval LOZEN ;
- que compte-tenu de l'incertitude des deux vétérinaires qui auraient réalisé les prétendues infiltrations, les factures et déclarations ne peuvent être considérées comme des éléments probants ;
- que le cahier qui a été saisi à la clinique et sur lequel figurent des dates et des soins comporte plusieurs éléments qui laissent douter de l'exactitude des informations écrites, que des mots ont été effacés, certaines inscriptions ne riment à rien, tel que « 4 infiltrations genoux », que sur la page concernant la jument JOLIE, le nom du cheval a été effacé et que le cheval n'a donc pas été soigné ce jour-là, que pour le cheval INSIGHTFUL, il n'existe aucune page du cahier mentionnant son nom ;
- que concernant les délais à respecter entre une infiltration à l'IRAP et une course, France Galop ne rapporte pas la preuve que M. MARCIALIS aurait effectué des infiltrations intra articulaires contenant des glucocorticoïdes ou de l'IRAP à moins de quinze jours d'une course ;
- qu'en raison des nombreuses confusions contenues dans le tableau, dans les déclarations des vétérinaires et dans l'agenda de la clinique, il est impossible de déterminer si des infiltrations ont eu lieu ou non ;
- que concernant la détention de substances organiques par M. MARCIALIS, celui-ci conteste avoir effectué des soins à base d'IRAP sur les chevaux visés par France Galop et aux dates concernées, ajoutant cependant, que comme dans toutes les écuries de courses, il a déjà procédé à ce type d'infiltrations sur certains de ses chevaux ;
- que de manière générale, afin de réaliser ces infiltrations à base d'IRAP, la clinique vétérinaire prélève le sang des chevaux concernés et que comme à son habitude, et tel que le prouve la facture de 2018, la clinique fait uniquement le prélèvement ;
- que la facture produite provient d'une clinique vétérinaire différente ce qui prouve qu'il s'agit d'un processus classique, appliqué par tous les vétérinaires équins en France, ajoutant que pendant la période d'incubation, les vétérinaires confient à M. MARCIALIS les différents prélèvements, qu'il

- conserve dans un réfrigérateur, selon les conseils des vétérinaires ;
- l'article L.5143-5 du Code de la Santé Publique qui dispose notamment qu' : « *Est subordonnée à la rédaction par un vétérinaire d'une ordonnance, qui est obligatoirement remise à l'utilisateur, la délivrance au détail, à titre gratuit ou onéreux, des médicaments suivants : 1° Les médicaments vétérinaires contenant des substances prévues à l'article L. 5144-1 (...)* » ;
 - l'article L 5144-1 du Code de la Santé Publique qui dispose notamment que : « *Des obligations particulières sont édictées par voie réglementaire pour l'importation, la fabrication, l'acquisition, la détention, la vente ou la cession à titre gratuit des substances ne constituant pas des médicaments vétérinaires, mais susceptibles d'entrer dans leur fabrication : (...) b) Substances d'origine organique destinées aux mêmes fins à l'exception de celles qui ne renferment que des principes chimiquement connus (...)* » ;
 - qu'au regard des différents types de produits listés, le sang prélevé sur un cheval correspond nécessairement aux substances d'origine organique ne renfermant que des principes chimiquement connus ;
 - que cette substance organique ne correspondant nullement à un produit vétérinaire au sens du Code de la Santé Publique, que sa détention n'est pas nécessairement accompagnée d'une ordonnance vétérinaire ;
 - que l'Ordre des vétérinaires indique clairement que les produits délivrés par ordonnance sont les médicaments vétérinaires, les vaccins et les sérums ;
 - qu'en l'espèce, cette substance organique, qui n'est autre que le propre sang des chevaux à traiter ne correspond ni à un médicament vétérinaire, ni à un vaccin, ni à un sérum et que c'est la raison pour laquelle la clinique manipule cette substance sans ordonnance, ajoutant que ces pratiques ont été confirmées par les déclarations vétérinaires produites ;
 - que M. MARCIALIS a sollicité avec insistance les ordonnances délivrées par la clinique afin que sa pharmacie soit en règle ;
 - que la Clinique vétérinaire de GOUVIEUX est responsable de l'absence d'ordonnance ;

Vu les courriers adressés le 22 décembre 2020 aux parties convoquées concernant le report de la Commission initialement prévue le lendemain en raison de la communication tardive du mémoire du conseil de M. MARCIALIS ;

Vu les courriers adressés au Laboratoire des Courses Hippiques, au Laboratoire QUANTILAB et au responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 4 janvier 2021 afin de recueillir leurs observations sur les écritures adressées le 22 décembre 2020 par le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS ;

Vu le courrier du Laboratoire des Courses Hippiques en date du 6 janvier 2021 adressé dans le cadre de l'examen de l'ensemble des dossiers devant initialement être examinés le 23 décembre 2020 dont le présent dossier ;

Vu le courrier du Laboratoire QUANTILAB adressé le 14 janvier 2021, accompagné de sa pièce jointe, adressé dans le cadre de l'examen de l'ensemble des dossiers devant initialement être examinés le 23 décembre 2020 dont le présent dossier ;

Vu le courrier de la responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop, accompagné de ses pièces jointes, en date du 13 janvier 2021 mentionnant notamment :

- concernant le tableau produit par ses soins, que les quelques erreurs de placements et de propriétaires dues à des fautes de frappe ne changent rien au fait que M. Andrea MARCIALIS a fait pratiquer des infiltrations articulaires entre 2 à 3 jours avant la course (ce qui n'est pas autorisé par l'article 198 du Code des Courses au Galop alinéa II) et qu'il en a tiré avantage au vu du tableau des places obtenues par les chevaux ;
- concernant la partie b) relative aux délais à respecter entre une infiltration d'IRAP et une course, que lors de son enquête M. Andrea MARCIALIS a mentionné expressément avoir utilisé de l'acide hyaluronique pour pratiquer les infiltrations visées dans le dossier ;
- qu'il lui a été expliqué que l'acide hyaluronique étant un médicament vétérinaire, une ordonnance était obligatoire pour l'acquérir en tant que client ou pour le délivrer en tant que vétérinaire ;
- qu'une seule erreur de date sur une facture n'annule nullement la réalité des faits reconnus par les vétérinaires lors de leur interrogatoire et que seul le doute sur la nature du ou des produits

- réellement employés lors des infiltrations intra articulaires persiste ;
- que concernant la détention de substance organiques par M. Andrea MARCIALIS, l'IRAP ou encore ACS sérum conditionné autologue est un dérivé de manipulation sanguine à activité antiinflammatoire ;
 - que du sang est prélevé sur le cheval à infiltrer ensuite (produit autologue), que ce sang est incubé 24 heures, puis centrifugé afin de séparer les globules rouges du plasma enrichi afin de ne conserver que les antagonistes des récepteurs de l'interleukine 1 (IL1), que le sérum ainsi obtenu est soit directement injecté dans l'articulation, soit congelé à - 18°C pour un usage ultérieur (la limite de conservation est habituellement de 7 mois et n'excédant pas un an en tout état de cause) ;
 - que dans ce dernier cas, l'IRAP doit être décongelé et conservé au réfrigérateur, que pour traiter plusieurs chevaux, une gestion rigoureuse est impérative et une identification soigneuse et individuelle des seringues est nécessaire ;
 - que les différents contrôles réalisés au sein de l'écurie de M. Andrea MARCIALIS notamment s'agissant de la gestion de la pharmacie, des ordonnances et des factures de cette écurie ne semble pas en adéquation avec les principes de rigueur nécessaire évoqués ci-dessus ;
 - que la facture (pièce 21) produite par la clinique équine de l'étrier, qui par ailleurs a été rachetée et a simplement changé de nom pour celui de « clinique internationale de Gouvieux », prouve simplement que ce produit est bien facturé par la clinique et tracé ;
 - que la période d'incubation ne dure que 24 heures et se fait dans une enceinte spécialement dédiée (incubateur DECCHRA) qu'elle n'a pas vue dans les locaux de M. Andrea MARCIALIS et qui, compte tenu des règles d'hygiènes à respecter, se fait plutôt chez le vétérinaire, et que seul le stockage ultérieur peut éventuellement être confié au client-proprétaire du cheval prélevé ;
 - que concernant l'obligation de fournir une ordonnance, le Conseil National de l'Ordre des vétérinaires interrogé sur le sujet déclare dans une autre affaire ancienne, que l'ANSES-ANMV avait tenu le raisonnement suivant : Médecine régénérative à base de dérivés sanguins ou analogues chez le cheval : il n'existe pas d'encadrement législatif, ni de consensus de choix de traitements, ni de bonnes pratiques pour l'usage des produits de thérapie cellulaire vétérinaire et qu'une réglementation spécifique encadre ce type de produits en médecine humaine ;
 - une approche par la définition du Médicament : les produits de thérapie cellulaire vétérinaire peuvent être considérés comme des médicaments par présentation car ils possèdent des propriétés curatives ou préventives à l'égard des maladies animales, essentiellement en vue de la restauration de fonctions locomotrices dans le cas des équidés ;
 - que par contre, les modes d'action n'étant pas connus ou reconnus, ces produits ne peuvent pas être classés dans les médicaments par fonction ;
 - qu'à ce jour, les produits de thérapie cellulaire vétérinaire sont utilisés en préparation extemporanée, qu'ils sont donc soumis à la prescription vétérinaire (même si ces produits ne font pas l'objet d'une AMM), que la plupart du temps, les éleveurs achètent eux-mêmes les équipements et les produits mais leur administration se fait par un vétérinaire ;
 - que si ces produits sont importés pour la réalisation de ces préparations extemporanées, l'ANSES-ANMV devrait recevoir les demandes d'autorisation d'importation correspondantes mais qu'aucune n'a été reçue à ce jour ;
 - qu'en l'absence de ces informations, il n'est pas possible d'avoir une visibilité qualitative et quantitative sur l'utilisation de tel produit ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS les 19 et 29 janvier 2021 ;

Vu le mémoire et ses pièces jointes transmis le 29 janvier 2021 par le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS reprenant les termes de celui du 22 décembre 2020 concernant les traitements en cause et ajoutant que Mme Sonia PANIZZO a envoyé un nouveau courrier à France Galop avant l'audience du 2 février mais qu'il ne confirme en rien que M. Andrea MARCIALIS aurait infiltré la jument ALIENOR avant une course, et qu'il confirme juste qu'il a déjà eu recours à des infiltrations à base d'IRAP ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a développé son mémoire en séance et ajouté :

- que son client est marié, a deux enfants et se retrouve à l'agonie depuis la décision de suspension intervenue en décembre dans un autre dossier et qu'il a le sentiment d'une « *chasse aux sorcières* » ;

- que sur le point des IRAP, ce procédé n'est pas soumis à ordonnance comme l'a reconnu la vétérinaire en cause dans le dossier ;
- qu'en tout état de cause, dès que son client a remarqué des manques d'ordonnances pour des chevaux de son effectif il a alerté la clinique comme le démontre la pièce 23 ;
- que ce dossier relève de la responsabilité de la clinique vétérinaire et non pas de l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui n'est pas vétérinaire mais juste l'entraîneur qui suit les conseils vétérinaires ;
- que le tableau fourni par France Galop comporte des erreurs et que les documents de la clinique démontrent un flou complet, rappelant les points soulevés dans son mémoire ;
- que les carences importantes dans la gestion de la clinique sont à l'origine de ce dossier et non pas son client ;
- que le dossier d'un cheval pour lequel son client est convoqué la semaine prochaine révèle aussi des fautes du vétérinaires ayant effectué le traitement qui s'est également trompé de date sur son ordonnance, son client n'ayant pas infiltré ce cheval, qui fait l'objet d'un prochain dossier, à 2 jours d'une course, et que les vétérinaires font des erreurs, mais pas son client ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a demandé si en résumé la défense de M. Andrea MARCIALIS était de constater que tous les documents présents au dossier sont erronés, son conseil indiquant qu'en effet, la défense consiste à indiquer que les documents sont flous et erronés et ne prouvent rien ;

Attendu que le conseil de M. Olivier CARLI a repris en séance les éléments présents dans son courrier développé ci-après ;

Attendu que le conseil de Mme Rebecca HILLEN a repris en séance les éléments présents dans son mémoire développé ci-après ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a déclaré :

- qu'il infiltre beaucoup ses chevaux et qu'il a travaillé avec plusieurs cliniques vétérinaires différentes sans jamais avoir de problèmes ;
- que comme on le constate dans ce dossier et les dossiers pour lesquels il est convoqué prochainement, certains vétérinaires font des factures et pas d'ordonnance et inversement, que d'autres font des erreurs de date en mentionnant leurs traitements ce qui le met ensuite en difficultés, mais qu'il n'est pas fautif ;
- que s'il avait voulu se cacher, il aurait fait des infiltrations à base d'IRAP près des courses et personne n'aurait rien vu, mais qu'au contraire il est innocent et n'a rien à se reprocher étant transparent ;
- qu'il ne lui viendrait pas à l'esprit d'infiltrer à base d'IRAP ou autre chose à deux jours d'une course, que jamais il n'aurait fait cela ;

Attendu que Mme Christine du BREIL a demandé à M. Andrea MARCIALIS de s'exprimer sur le fait qu'il aurait fourni des produits à injecter à la clinique vétérinaire, M. Andrea MARCIALIS répondant avec son conseil qu'il peut s'agir du sang qu'il conserve parfois chez lui pour effectuer des IRAP car cela lui arrivait de procéder ainsi et que le manque d'ordonnance concernant cette pratique est une faute de la clinique, mais pas la sienne, ajoutant avoir fourni une facture démontrant ce procédé autorisé ;

Attendu que le second conseil de M. Andrea MARCIALIS a indiqué pour conclure qu'une Cour Administrative d'Appel a considéré qu'on ne peut se reposer sur une intime conviction mais que sur une certitude et que dans ce dossier, les documents produits ne permettent pas d'en arriver à une certitude et que le doute profite à l'accusé ;

Attendu que ledit conseil a ajouté qu'un panel de sanctions existe dont l'amende et le sursis en cas de condamnation de son client ;

Attendu que les intéressés ont indiqué suite à une question du Président de séance ne rien avoir à ajouter ;

Vu le § II de l'article 198 du Code des Courses au Galop qui dispose notamment qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, à partir de la clôture des engagements supplémentaires, même s'il ne prend pas part à la course, jusqu'au moment où il est prélevé, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III ci-après, ou l'un de ses métabolites, ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

Que si après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, l'entraîneur doit déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire ;

Vu les dispositions de l'Annexe 15 du Code des Courses au Galop en vertu desquelles il est notamment prévu que :

Tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval ;

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit ;
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement. Ces indications doivent être inscrites sur l'ordonnance ;
- c) L'entraînement des chevaux qui ne peuvent travailler du fait d'une blessure ou d'une maladie doit être suspendu et ils doivent recevoir les soins appropriés. Les soins vétérinaires ne peuvent être utilisés pour permettre d'entraîner les chevaux ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire (...) ;
- f) Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

I. Sur la situation des 6 chevaux, objets de traitements vétérinaires, consistant en des infiltrations à 48h et 72h de leurs courses

Attendu que l'article 196 du Code des Courses au Galop dispose que :

I. Pour qu'un cheval ait gagné, même si aucun concurrent ne s'est présenté contre lui, ou qu'il soit classé, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions exigées soit par les conditions particulières de la course, soit par les dispositions du présent Code, soit le cas échéant, par les conditions générales ou par le règlement particulier régissant l'épreuve ;

II. Dans le cas où le gagnant ou l'un des chevaux placés n'aurait pas rempli toutes ces conditions, il appartient aux Commissaires de France Galop de décider s'il y a lieu de le distancer conformément aux dispositions du présent Code ;

Qu'il résulte de ces dispositions que tout cheval ayant couru dans des conditions non conformes au Code des Courses au Galop est susceptible d'être distancé par les Commissaires de France Galop ;

A. Sur la situation de la jument SONG OF LIFE

Vu le courrier électronique de M. Simone ESPOSITO en date du 9 décembre 2020 indiquant dans sa traduction libre qu'il comprend mal la situation, que quelque chose ne paraît pas correct, que cela l'attriste, qu'il a besoin que cela lui soit expliqué mieux et la réponse qui lui a été faite le même jour ;

Vu le second courrier électronique en langue anglaise de M. Simone ESPOSITO en date du 10 décembre 2020 indiquant dans sa traduction libre :

- qu'il a reçu une documentation concernant une infiltration présumée de SONG OF LIFE faite par un vétérinaire alors que son cheval était à l'entraînement à l'écurie d'Andrea MARCIALIS ;
- qu'il vit en République Tchèque et est venu en France très peu de fois par an et juste pour quelques jours et qu'honnêtement il ne sait pas ce qui se passe tous les jours à l'écurie ou à l'entraînement ;
- que, oui, parfois il parlait avec Andrea MARCIALIS au téléphone pour connaître la situation générale de ses chevaux comme le font tous les entraîneurs et tous les propriétaires mais rien de plus et qu'en ce qui concerne l'infiltration, il le savait simplement parce qu'il a payé les factures mais n'a jamais su quand exactement cela avait été fait ;
- qu'il espère que tout a été fait au bon moment et de la bonne manière et qu'il espère pour tout le monde que tout cela sera bientôt résolu ;

Vu la notification de licenciement pour faute grave notifiée, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, à une vétérinaire par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX, détaillant le traitement effectué sur la jument SONG OF LIFE le 8 janvier 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments portés au dossier, à savoir un questionnaire préalable à un licenciement d'une vétérinaire mise en cause dans ce dossier, d'une facture numérotée FA200100238, et de la page d'agenda de la Clinique vétérinaire en date du 8 janvier 2020, que la jument SONG OF LIFE a fait l'objet d'une infiltration le 8 janvier 2020 par une vétérinaire de la Clinique Internationale du cheval de GOUVIEUX ;

Que cette infiltration qui aurait été pratiquée sur « 2 articulations boulets antérieurs » a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, l'entraîneur Andrea MARCIALIS ayant ensuite fait courir la jument SONG OF LIFE 72h après ;

Que la jument SONG OF LIFE a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 72h avant la course ;

Attendu que cette situation est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop et constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code ;

Attendu que la participation d'un cheval ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 72h précédant la course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu en conséquence qu'il y a lieu de distancer la jument SONG OF LIFE de sa 2ème place du Prix de RYES couru le 11 janvier 2020 à DEAUVILLE ;

B. Sur la situation de la pouliche DIA DE MUERTOS

Vu le courrier électronique du 11 décembre 2020 de M. Olivier CARLI, mentionnant notamment :

- qu'il découvre que M. MARCIALIS aurait administré des substances non autorisées quelques jours avant une course et qu'ils n'étaient absolument pas informés de cela ;
- que ce cheval a été présenté aux ventes de DEAUVILLE, et que n'ayant pas été vendu, M. MARCIALIS leur a proposé à M. Alban de MIEULLE et lui-même, de le prendre à l'entraînement et de gérer intégralement sa carrière, moyennant une conservation de 25% du cheval, chacun ;
- qu'ils ont laissé M. MARCIALIS gérer comme convenu et n'ont pas suivi, ni ne sont venus à l'entraînement voir celui-ci ;

Vu le courrier électronique du conseil de M. Olivier CARLI reçu le 21 décembre 2020, mentionnant notamment :

- un rappel de la chronologie de l'achat de la pouliche et de la façon dont un contrat d'association a été créé avec un arrangement mis en place par M. Andrea MARCIALIS visant à ce qu'il gère intégralement sa carrière de course et prenne à sa charge l'ensemble des frais d'entretien, moyennant le transfert de 50% du cheval, en copropriété avec M. Andrea MARCIALIS, MM. de MIEULLE et CARLI conservant chacun 25% ;
- qu'à compter de novembre 2019, le cheval était intégralement pris en charge par M. Andrea MARCIALIS qui l'a donc entraîné et soigné à sa guise sans en référer aux deux autres copropriétaires qui ne réglaient ni pension ni frais vétérinaire ni aucun autre frais que ceux débités automatiquement par France Galop (pistes, engagements) ;
- que M. Olivier CARLI n'a pas eu l'occasion de rendre visite au cheval, qu'il vit en Belgique et en Normandie ;
- qu'il ressort d'une facture que le cheval aurait été infiltré des genoux le 20 juin 2020 quelques jours avant une course avec un produit inconnu dont on ignore si c'est de l'IRAP ou d'un autre produit vétérinaire ;
- que la facture est émise au nom de M. Andrea MARCIALIS ;
- que M. Olivier CARLI n'a été informé des soins réalisés en violation potentielle du Code des Courses au Galop et du Code de la Santé Publique que par sa convocation ;
- qu'outre le défaut d'information sur les soins, M. Andrea MARCIALIS n'a pas informé M. Olivier CARLI de l'enquête en cours diligentée par France Galop à la suite de la plainte déposée par le nouveau gérant de la Clinique internationale de GOUVIEUX ;
- qu'il a découvert avec sa convocation que M. Andrea MARCIALIS aurait administré des substances quelques jours avant une course sans que l'on sache précisément de quelles substances il s'agit ;
- la bonne foi de M. Olivier CARLI qui a été totalement tenu à l'écart des soins donnés à son cheval et sollicitant l'absence de sanction à son encontre à ce titre ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil de M. Olivier CARLI le 1er février 2021 ;

Vu la notification de licenciement pour faute grave notifiée, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, à une vétérinaire par la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, détaillant le traitement effectué sur la pouliche DIA DE MUERTOS le 20 juin 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments vétérinaires portés au dossier à savoir un questionnaire préalable à un licenciement d'une vétérinaire mise en cause dans ce dossier, d'une facture numérotée FA200602633, et de la page d'agenda du 20 juin 2020 de ladite clinique que la pouliche DIA DE MUERTOS a fait l'objet d'une infiltration ce même jour par une vétérinaire de ladite clinique ;

Que cette infiltration qui aurait été pratiquée sur « 4 genoux » d'après l'agenda et sans précision des membres en cause sur la facture, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, l'entraîneur Andrea MARCIALIS ayant ensuite fait courir la pouliche DIA DE MUERTOS 72h après ;

Que la pouliche DIA DE MUERTOS a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 72h avant la course ;

Attendu que cette situation est susceptible de constituer infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop et constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit code ;

Attendu que la participation d'un cheval ayant subi des soins non conformes au Code des Courses au Galop dans les 72 h précédant la course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu qu'il y a lieu de distancer la pouliche DIA DE MUERTOS de sa 5ème place du Prix du JOCKEY CLUB DE BELGIQUE couru sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE le 23 juin 2020, ladite pouliche ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 72h avant ladite course ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

C. Sur la situation de la jument ALIENOR

Vu le courrier électronique de Mme Sonia PANIZZO reçu le 18 décembre 2020 mentionnant notamment que :

- l'entraîneur et elle-même ont convenu de réaliser un IRAP pour ALIENOR ;
- « *cela dit* », l'entraînement d'ALIENOR et le protocole des traitements étaient de la seule responsabilité de l'entraîneur et que pour cette raison, elle croit qu'aucune infraction ne lui est imputable en sa qualité de propriétaire ;
- les Commissaires constateront qu'elle n'a pas envoyé d'autres chevaux à l'entraîneur ;
- sans doute « *il a besoin d'une dure leçon de respect, courtoisie, et d'humilité* » mais qu'il serait dommage de détruire toute sa carrière ;

Vu le courrier électronique de Mme Sonia PANIZZO en date du 25 janvier 2021 mentionnant notamment :

- qu'ALIENOR avait des problèmes articulaires très légers et que M. Andrea MARCIALIS a expliqué que l'IRAP était meilleur pour ALIENOR que les injections articulaires et que sur cette base, elle a accepté le traitement ;
- que lorsqu'elle a envoyé ALIENOR chez M. Andrea MARCIALIS, elle voulait prendre un bon départ en France avec un entraîneur qui ferait passer le cheval au premier plan et respecterait les règles et traditions de la course, ajoutant qu'à l'époque ledit entraîneur était « *une jeune star prometteuse* » avec « *un record propre donc que son attente était raisonnable* » ;
- qu'elle n'avait aucune raison de s'attendre à ce que dans les mois qui suivirent, il enfreigne de manière flagrante les règles, produisant une « *orgie choquante de preuves couvrant des dizaines de pages* », qui entraînerait la suspension de ses autorisations de France Galop ;
- qu'elle ne s'attendait pas non plus à ce qu'il enfreigne les règles de l'IRAP ;
- que si les Commissaires l'ont convoquée pour déterminer si elle a coopéré à cet égard, elle jure sur l'honneur que non ;
- que sur cette base, elle « *soumet respectueusement* » que la violation de la règle de l'IRAP par M. Andrea MARCIALIS dans ce cas ne peut lui être attribuée en tant que propriétaire ;

Vu la notification de licenciement pour faute grave notifiée, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, à une vétérinaire par la Clinique internationale du cheval de GOUVIEUX, détaillant le traitement effectué sur la jument ALIENOR le 9 août 2020 au moyen de produits non identifiés, lettre mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments vétérinaires portés au dossier, à savoir un questionnaire préalable à un licenciement d'une vétérinaire mise en cause dans ce dossier, d'une facture numérotée FA200803394 et de la page d'agenda de ladite clinique du 9 août 2020, que ladite jument a fait l'objet d'une infiltration le 9 août 2020 par une vétérinaire de ladite clinique ;

Que cette infiltration qui aurait été pratiquée sur « 2 boulets » d'après l'agenda et la facture, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, le vétérinaire indiquant dans l'entretien mené que c'est l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui lui a fourni le produit qu'elle a injecté, ce qui est totalement interdit au vu des règles susvisées ;

Que l'entraîneur Andrea MARCIALIS a ensuite fait courir la jument ALIENOR 48h après l'injection ;

Attendu que Mme Sonia PANIZZO évoque, après réception du dossier relatif à la jument ALIENOR et sa course du 11 août 2020, un traitement qui aurait été effectué, selon elle, sous forme d'IRAP sur une proposition que lui aurait fait l'entraîneur Andrea MARCIALIS lui-même, alors-même que ce dernier conteste dans ses écritures tout traitement sur les chevaux en question dans le dossier et nie également tout traitement par IRAP effectué sur les chevaux en cause dans le présent dossier ;

Que la jument ALIENOR a donc couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu, s'agissant précisément de l'hypothèse d'un acte d'IRAP, que l'article 201 du Code des courses au Galop prévoit que :

« si l'enquête révèle une manipulation sanguine, ou une infraction à l'alinéa f de l'annexe 15 du présent Code, une enquête est ouverte par les Commissaires de France Galop (...) ». Et que « si le cheval a couru, il est distancé de la course à l'occasion de laquelle a été effectué ce prélèvement ou a été faite la manipulation sanguine (...) » ;

Attendu que cette situation est susceptible de constituer une infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop et constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code ;

Attendu que la participation d'un cheval ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48h précédant la course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu qu'il y a lieu de distancer la jument ALIENOR de sa 1ère place du Prix des FRESNES couru le 11 août 2020 à MOULINS, ladite jument ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

D. Sur la situation du poulain INSIGHTFUL

Vu le courrier du conseil de la société TROIS MILLE SC, dont le gérant est M. Stéphane CERULIS, reçu le 22 décembre 2020 et envoyé de nouveau le 29 janvier 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la convocation reçue ;
- que M. Andrea MARCIALIS aurait pratiqué des infiltrations intra articulaires sans ordonnance avec des produits non identifiés le 31 juillet 2020 alors qu'INSIGHTFUL courait le 2 août soit trois jours plus tard ;
- que le délai de 14 jours de l'annexe 15 n'a pas été respecté ;
- un rappel des dispositions du Code des Courses au Galop ;
- que les docteurs vétérinaires salariées nommées dans le rapport d'enquête en déclarant que le produit injecté n'est pas soumis à ordonnance auraient violé le Code de déontologie en matière de pharmacie vétérinaire et de prescription délivrance qui dispose que tout médicament administré quelle que soit la voie par le vétérinaire lui-même doit faire l'objet d'une prescription ;
- que l'entraîneur en détenant les substances prohibées dont la présence ne peut être justifiée par

- une ordonnance n'a pas respecté l'article 198 du Code ;
- que l'entraîneur et le vétérinaire n'ont pas respecté le Code qui indique que l'ordonnance doit préciser la durée du traitement ainsi que les précautions à prendre avant de faire recourir le cheval ;
 - que le propriétaire n'est en aucune manière et à aucun moment intervenu dans l'administration de ces injections ;
 - une erreur matérielle concernant le classement d'INSIGHTFUL dans le rapport du vétérinaire car il n'a pas gagné mais est sixième, qu'il n'a donc pas perçu d'allocation et que le propriétaire n'a donc pas tiré de bénéfice de l'infraction qui aurait été commise ;
 - que la personne ayant fourni les injections au cheval ne peut être que la personne sous la responsabilité duquel il est placé et qui en a la garde matérielle, à savoir M. Andrea MARCIALIS et non pas le propriétaire ;
 - de ne prononcer aucune sanction à l'encontre de la société TROIS MILLE SC et l'absence de faute des propriétaires ;
 - que le cheval a été placé sous un autre entraînement après sa course d'août ;
 - que la société TROIS MILLE SC ne saurait être tenue pour responsable du comportement de l'entraîneur Andrea MARCIALIS qu'elle ne cautionne en aucune manière ;
 - que si les faits sont confirmés et sanctionnés, la société TROIS MILLE SC se rangera à la décision rendue ne souhaitant en aucun cas être associée de près ou de loin à de telles pratiques qu'elle rejette et combat elle-même ;
 - que le cheval ne doit pas être sanctionné ;

Vu la notification de licenciement pour faute grave notifiée, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, à une vétérinaire par la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, détaillant le traitement effectué sur le poulain INSIGHTFUL le 31 juillet 2020 au moyen de produits non identifiés, lettre mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments vétérinaires portés au dossier à savoir un questionnaire préalable à un licenciement d'une vétérinaire mise en cause dans ce dossier, de la page d'agenda de la Clinique en date du 31 juillet 2020 que le poulain INSIGHTFUL a fait l'objet d'une infiltration ce même jour par une vétérinaire de ladite clinique qui l'a reconnu, les autres documents étant tous concordants concernant la date du 31 juillet 2020, la date du 3 août apposée sur la facture numérotée FA200803393 se révélant erronée puisque le poulain se trouvait chez un autre entraîneur à cette date ;

Que cette infiltration qui aurait été pratiquée sur les « *genoux* » d'après l'agenda et la facture, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, le vétérinaire indiquant dans l'entretien mené que c'est l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui lui a fourni le produit qu'elle a injecté, ce qui est totalement interdit au vu des règles susvisées ;

Que l'entraîneur Andrea MARCIALIS a ensuite fait courir le poulain INSIGHTFUL 48h après l'injection ;

Que ledit poulain a donc couru après avoir reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu que cette situation est susceptible de constituer infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop et constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code ;

Attendu que la participation d'un cheval ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48 h précédant la course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu qu'il y a lieu de distancer le poulain INSIGHTFUL de sa 6ème place du Prix du CLOS FLEURI couru le 2 août 2020 à DEAUVILLE, ledit poulain ayant couru alors qu'il avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

E. Sur la situation de la pouliche LOZEN

Vu le courrier de M. Stephen HILLEN en date du 19 janvier 2021 quant à son souhait d'obtenir les éléments envoyés en anglais et la réponse qui lui a été apportée le lendemain ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil de Mme Rebecca HILLEN le 21 janvier et le 1er février 2021 ;

Vu le mémoire adressé par le conseil de Mme Rebecca HILLEN le 26 janvier 2021 accompagné de deux pièces jointes mentionnant notamment :

- que Mme Rebecca HILLEN a eu 2 à 3 chevaux confiés à l'entraîneur Andrea MARCIALIS dont le cheval LOZEN, qu'elle n'assistait pas à l'entraînement du fait de son éloignement géographique et qu'elle n'a pu effectuer des visites lors des entraînements 2020 compte-tenu de la situation sanitaire ;
- que le 25 septembre 2020, le cheval LOZEN a débuté en compétition ;
- qu'au regard du dossier reconstitué lors de l'enquête, Mme Rebecca HILLEN a constaté à l'examen d'une facture vétérinaire que le cheval aurait été infiltré des genoux le 23 septembre 2020, que s'agissant du produit infiltré, son nom n'a pu être communiqué par le vétérinaire interrogé lors de l'enquête de France Galop, précisant que la date du

23 septembre est confirmée par l'agenda et la facture du vétérinaire mentionnant 4 infiltrations sans le nom du produit ;

- que la facture du vétérinaire est rédigée au nom de l'entraîneur MARCIALIS, lequel a, le 30 septembre 2020, répercuté à Mme Rebecca HILLEN, sur le montant de la facture de pension du cheval, le coût des soins sans cependant envoyer ladite facture rédigée par la Clinique, qui seule permettait de voir la date de l'infiltration ;
- que Mme Rebecca HILLEN ignorait donc à quelle date l'infiltration avait eu lieu, que celle-ci aurait même avoir pu être pratiquée après la course, ou bien avant la déclaration de partant, qu'elle estime être de parfaite bonne foi, ignorant totalement que cette infiltration avait été administrée sans ordonnance, et à une date « contemporaine » de la course, soit après que le cheval ait été déclaré partant dans une course ;
- qu'outre le défaut d'information sur les soins, à aucun moment, l'entraîneur MARCIALIS n'a informé Mme Rebecca HILLEN de l'enquête en cours diligentée par France Galop à la suite de la plainte déposée par le nouveau gérant de la Clinique internationale de GOUVIEUX, précisant avoir découvert dans la presse et avec la convocation de France Galop, les faits reprochés audit entraîneur ;
- que Mme Rebecca HILLEN a été contrainte de retirer ses chevaux de l'entraînement de M. MARCIALIS lorsque ce dernier s'est vu suspendre sa licence, ajoutant qu'elle ne maîtrise pas la langue française ni même l'italien, langue d'origine de M. MARCIALIS ;
- qu'ayant été tenue totalement à l'écart des soins donnés à ses chevaux, Mme Rebecca HILLEN sollicite de ne pas être sanctionnée au vu des faits rapportés concernant ledit entraîneur ;

Vu la notification de licenciement pour faute grave notifiée, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, à une vétérinaire par la Clinique internationale du cheval, détaillant le traitement effectué sur la pouliche LOZEN le 23 septembre 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments vétérinaires portés au dossier, à savoir un questionnaire préalable à un licenciement d'une vétérinaire mise en cause dans ce dossier, d'une facture numérotée FA200903659, et de la page d'agenda de la clinique en date du 23 septembre 2020, que la pouliche LOZEN a fait l'objet d'une infiltration le même jour par une vétérinaire de ladite clinique ;

Que cette infiltration qui aurait été pratiquée sur « 2 genoux et 2 boulets » d'après l'agenda et la facture, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, l'entraîneur Andrea MARCIALIS ayant ensuite fait courir la pouliche LOZEN 48h après ;

Que ladite pouliche a donc couru après avoir reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu que cette situation est susceptible de constituer infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop et constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit Code ;

Attendu que la participation d'un cheval ayant subi des soins non conformes audit Code dans les 48h précédant la course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu qu'il y a lieu de distancer la pouliche LOZEN de sa 2ème place du Prix de VILLEMETRIE couru le 25 septembre 2020 à CHANTILLY, ladite pouliche ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen

d'un produit non identifié 48h avant ladite course ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

F. Sur la situation de la pouliche JOLIE

Vu la notification de licenciement pour faute grave notifiée, par courrier recommandé en date du 13 novembre 2020, à une vétérinaire par la Clinique internationale du cheval, détaillant le traitement effectué sur la pouliche JOLIE le 10 septembre 2020 au moyen de produits non identifiés et mentionnant des administrations de produits fournis par un tiers ;

Attendu qu'il résulte de l'ensemble des éléments vétérinaires portés au dossier à savoir un questionnaire préalable à un licenciement d'une vétérinaire mise en cause dans ce dossier, d'une facture numérotée FA200903651 et de la page d'agenda de la clinique vétérinaire en date du 10 septembre 2020, que la pouliche JOLIE a fait l'objet d'une infiltration ce même jour par une vétérinaire de ladite clinique qui a reconnu avoir effectué une infiltration ce jour-là ;

Que cette infiltration, qui aurait été pratiquée sur les « 2 boulets, 2 genoux » d'après le questionnaire du vétérinaire, la page de l'agenda où le nom de la pouliche est visible contrairement à ce qu'indique l'entraîneur Andrea MARCIALIS et la facture, a été effectuée par une vétérinaire qui n'a pas mentionné la typologie des produits injectés et qui n'a pas réalisé d'ordonnance, le vétérinaire indiquant dans l'entretien mené par son responsable que c'est l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui lui a fourni le produit qu'elle a injecté ce qui est totalement interdit au vu des règles susvisées ;

Que l'entraîneur Andrea MARCIALIS a ensuite fait courir la pouliche JOLIE 48h après l'infiltration ;

Que ladite pouliche a donc couru après avoir reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant la course ;

Attendu que cette situation est susceptible de constituer infraction aux dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop et constitue en tout état de cause une infraction aux dispositions de l'Annexe 15 dudit code ;

Attendu que la participation d'un cheval ayant subi des soins non conformes au Codes des Courses au Galop dans les 48 h précédant la course constitue en outre une rupture manifeste de l'égalité des chances entre les concurrents ;

Attendu qu'il y a lieu de distancer la pouliche JOLIE de sa 5ème place du Prix de LA GALERIE DES CERFS couru le 12 septembre 2020 à CHANTILLY, ladite pouliche ayant couru alors qu'elle avait reçu une infiltration au moyen d'un produit non identifié 48h avant ladite course ce qui est totalement interdit par le Code des Courses au Galop ;

II. Sur la responsabilité de l'entraîneur Andrea MARCIALIS concernant les 6 infiltrations effectuées avec des produits non identifiés avant les courses des 6 chevaux

Attendu qu'il résulte de tout ce qui précède que les documents vétérinaires et les propos des vétérinaires elles-mêmes sont concordants dans le dossier transmis à France Galop et permettent de mettre en évidence les traitements effectués et décrits ci-dessus ;

Que l'entraîneur Andrea MARCIALIS a adopté de manière récurrente un comportement totalement contraire aux règles fixées par le Code des Courses au Galop en matière de traitements vétérinaires effectués sur des chevaux :

- en n'ayant pas d'ordonnance pour de multiples traitements réalisés sur des chevaux de son effectif au moyen de produits non identifiés, ce qui est d'une particulière gravité et totalement contraire aux dispositions du Code susvisées ;
- en faisant courir 6 chevaux alors qu'ils avaient reçu des infiltrations à base de produits non identifiés de 48h à 72h avant leurs courses ce qui est d'une extrême gravité et totalement contraire aux règles édictées en matière d'administration de traitements vétérinaires à des chevaux après les engagements supplémentaires, de telles situations impliquant de ne pas faire courir les chevaux ayant nécessité des soins ;
- en ayant parfois fourni, lui-même, alors qu'il n'est pas vétérinaire, des produits non identifiés aux vétérinaires qui l'ont reconnu et qui ont depuis été licenciées pour faute grave ;
- en ayant fait administrer des produits non identifiés à des chevaux engagés ou déclarés partants

probables ;

Attendu qu'il y a lieu de rappeler que les vétérinaires ayant effectué ces actes sur demande de M. Andrea MARCIALIS qui était l'entraîneur responsable des 6 chevaux en cause et de la gestion des soins et de leur bien-être mais aussi de la conformité de leur situation avec le Code des Courses au Galop quand il les faisait courir, ont depuis été licenciées pour faute grave par la Clinique vétérinaire en cause et ont fait l'objet de communications de leurs dossiers auprès de la Police Nationale, de la DDPP de BEAUVAIS et de l'Ordre des Vétérinaires des Hauts-de-France ;

Attendu que les pratiques totalement interdites par le Code des Courses au Galop décrites ci-dessus, démontrées par un ensemble de documents concordants présents au dossier, constituent une atteinte volontaire, répétée et d'une très grande gravité aux dispositions dudit Code, au bien-être animal, à la régularité des courses, à leur image et à la probité ;

Attendu qu'il y a lieu au vu du caractère volontaire et répétitif des procédés mis en place par M. Andrea MARCIALIS et de leur gravité, de le sanctionner par la suspension de son autorisation d'entraîneur public mais aussi de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, locataire, associé, porteur de parts pour une durée de 12 mois ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS, par la suspension de son autorisation d'entraîneur public mais aussi de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, locataire, associé, porteur de parts pour une durée de 12 mois ;

Concernant les 6 chevaux, objets d'infiltrations à base d'un produit non déterminé avant leur course :

- de distancer **SONG OF LIFE** de sa 2ème place du Prix de RYES couru le 11 janvier 2020 à DEAUVILLE ;

Le classement devient le suivant :

1er CONSTANTINO ; 2ème INSEO ; 3ème FALMOUTH LIGHT ; 4ème TOUR ; 5ème FORTY BERE ;

- de distancer **DIA DE MUERTOS** de sa 5ème place du Prix du JOCKEY CLUB DE BELGIQUE couru le 23 juin 2020 au CROISE-LAROCHE ;

Le classement devient le suivant :

1er LA DISCOTECA ; 2ème ONEONECHOP ; 3ème LA BONBONNIERE ; 4ème SWEET DAMIANA ; 5ème MARCELLA MIA ;

- de distancer **INSIGHTFUL** de sa 6ème place du Prix du CLOS FLEURI couru le 2 août 2020 à DEAUVILLE ;

Le classement devient le suivant :

1er IAMAROCK ; 2ème POMME D'AMOUR ; 3ème TAGOVAILOA ; 4ème CORVUS GLAIVE ; 5ème OSSUN ; 6ème TEDDY BE GOOD ;

- de distancer **ALIENOR** de sa 1ère place du Prix des FRESNES couru le 11 août 2020 à MOULINS ;

Le classement devient le suivant :

1er FEUERLILIE ; 2ème LITTLE FOLLY ; 3ème SHOWERSOFBLESSING ; 4ème COIGNY ; 5ème GIMME JOY ;

- de distancer **JOLIE** de sa 5ème place du Prix de LA GALERIE DES CERFS couru le 12 septembre 2020 à CHANTILLY ;

Le classement devient le suivant :

1er HURRICANE IVOR ; 2ème CHASING DREAMS ; 3ème THEORY OF TIME ; 4ème LIPSINK ; 5ème

BARDO ; 6ème EXCALIBUR ; 7ème SYRDARYA ;

- de distancer **LOZEN** de sa 2ème place du Prix de VILLEMETRIE couru le 25 septembre 2020 à CHANTILLY

Le classement devient le suivant :

1er NUMERO DIX ; 2ème MAKE GOLD ; 3ème NOTO ; 4ème POLYPTOTE ; 5ème GRAZIANA.

Boulogne, le 10 mars 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application des dispositions de l'article 213 du Code des Courses au Galop sous la présidence de M. Hervé d'ARMAILLE ;

Attendu qu'un contrôle à l'entraînement a été effectué le 1er octobre 2020 dans l'effectif de l'établissement de M. Andrea MARCIALIS dont il ressort :

- une ordonnance indiquant que la pouliche BLACK MORNING a fait l'objet, le 1er juillet 2020, d'une administration de corticoïde par voie d'infiltration intra-articulaire ;
- une ordonnance indiquant que LA GIOIOSA a fait l'objet, le 25 juillet 2020, d'une administration de METACAM nd (anti-inflammatoire non stéroïdien à base de MELOXICAM) par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours avait alors été mentionné expressément par le vétérinaire ayant réalisé l'injection ;
- une ordonnance indiquant que le poulain OLYMPIC TROPHY a fait l'objet, le 25 juillet 2020, d'une administration de METACAM nd par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours d'attente avant de courir avait alors été mentionné expressément par le vétérinaire ayant réalisé l'injection ;
- une ordonnance indiquant que la pouliche RECUERDAME a fait l'objet, le 18 juillet 2020, d'une administration de METACAM nd par voie d'injection pour laquelle un délai avant course de 5 jours d'attente avant de courir avait alors été mentionné expressément par le vétérinaire ayant réalisé l'injection ;

La pouliche BLACK MORNING a participé, 2 jours après l'infiltration, le 3 juillet 2020, au Prix de FLEURINES dont elle s'est classée 3ème ;

La pouliche LA GIOIOSA a participé, 3 jours après l'injection, le 28 juillet 2020 au Prix VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (Prix RIVER LADY) dont elle s'est classée 1ère ;

Le poulain OLYMPIC TROPHY a participé, 3 jours après l'injection, le 28 juillet 2020 au Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER (Prix PRINCE MAB) dont il s'est classé 4ème ;

La pouliche RECUERDAME a participé, 4 jours après l'injection, le 22 juillet 2020 au Prix du GABION sur l'hippodrome de DIEPPE dont elle s'est classée 5ème ;

Après avoir ouvert l'enquête prévue par l'article 201 du Code des Courses au Galop et convoqué :

- M. Pietro SINISTRI, propriétaire de la pouliche BLACK MORNING,
- M. Enrico CIAMPI, propriétaire de la pouliche LA GIOIOSA,
- l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE, propriétaire du poulain OLYMPIC TROPHY,
- la société GENETS SRL, propriétaire de la pouliche RECUERDAME,
- l'entraîneur Andrea MARCIALIS, entraîneur des 4 chevaux ;

pour l'examen contradictoire de ces dossiers le 10 février 2021, puis le mercredi 17 février 2021 suite à demande de report formulée en séance par le conseil de M. MARCIALIS au motif de l'absence de réception de sa convocation par l'entraîneur Andrea MARCIALIS, malgré un courrier électronique du 29 janvier 2021 pourtant bien reçu par les propriétaires ;

Après avoir constaté l'absence de M. Andrea MARCIALIS représenté par ses conseils, de MM. Pietro SINISTRI, M. Enrico CIAMPI représenté par M. Paul NATAF, de l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE et de la société GENETS SRL ;

Après avoir pris connaissance des éléments du dossier, des explications de l'entraîneur Andrea MARCIALIS, de M. Enrico CIAMPI, de M. Pietro SINISTRÌ, de l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE et de la société GENETS SRL et des déclarations des conseils d'Andrea MARCIALIS et de M. Paul NATAF, étant observé qu'il a été proposé à ces derniers de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Sur le fond ;

Vu le mémoire de l'entraîneur Andrea MARCIALIS transmis par courrier en date du 15 février 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'au mois de juillet 2020, il a fait extrêmement chaud en France, et que les terrains étaient très secs, que courir de façon répétitive sur des terrains très durs et très secs représente un traumatisme pour les articulations des chevaux et que c'est la raison pour laquelle certains chevaux étaient traités au METACAM et au BETNESOL ;
- que le vétérinaire dudit entraîneur prescrivait ainsi à certains chevaux, en avance, des traitements ;
- que le fait de délivrer les médicaments en avance permettait à chaque cheval de recevoir son traitement par un vétérinaire le soir même de la course, ajoutant que parfois certaines courses finissent tard et que les chevaux ne rentrent que le soir aux écuries ;
- que c'est le cas des quatre chevaux concernés : BLACK MORNING, OLYMPIC TROPHY, LA GIOIOSA et RECUERDAME auxquels le vétérinaire a délivré des produits à administrer après la course, pour aider à leur récupération ;
- que sur les ordonnances, on voit que le vétérinaire écrit « SPP », puis le numéro de lot du produit, que cela signifie que le vétérinaire délivre une dose entière de produit, ajoutant qu'il s'agit du vétérinaire traitant des chevaux dudit entraîneur, qui connaît parfaitement l'état de santé de chaque cheval et les soins nécessaires à chacun ;
- que c'est la raison pour laquelle la date des ordonnances ne correspond pas avec le jour d'administration des produits, que BLACK MORNING n'a pas reçu de BETNESOL le 1er juillet 2020, qu'OLYMPIC TROPHY n'a pas reçu de METACAM le 25 juillet 2020, que LA GIOIOSA n'a pas reçu de METACAM le 25 juillet 2020 et que RECUERDAME n'a pas reçu de METACAM le 18 juillet 2020, précisant que tous ces chevaux ont été soignés après leur course ;
- que BLACK MORNING appartient au dirigeant associé de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, qu'il a couru le 3 juillet 2020 à SAINT-CLOUD, que durant la course, il a trébuché et s'est blessé, qu'à la suite de cette course, ledit entraîneur a conversé avec son chef d'écurie au sujet du poulain, qu'il dispose des enregistrements de messagerie électronique et qu'ensemble, ils ont décidé de soigner ses blessures à l'aide d'un bandage ;
- que quelques jours après, son propriétaire et vétérinaire a décidé de lui faire des soins (infiltrations), qu'en aucun cas le cheval n'a été infiltré avant la course, que le cheval n'a pas couru pendant un mois (du 3 juillet au 4 août 2020) après ses soins, en renvoyant à la liste des courses de BLACK MORNING, disponible sur le site France Galop ;
- que BLACK MORNING a été infiltré par le Dr. CANONICI, associé de la Clinique internationale de GOUVIEUX qui a établi l'ordonnance de soins et a vraisemblablement fait une erreur dans la date de l'ordonnance ;
- que de plus, la date qui figure sur l'ordonnance est difficilement lisible, qu'elle semblerait correspondre au 5 juillet 2020 ou au 7 juillet 2020 ;
- que l'un des anciens chefs d'écurie dudit entraîneur, avec lequel il n'a plus de lien professionnel aujourd'hui, a rédigé une attestation en ce sens ;
- que M. SINISTRÌ est propriétaire et vétérinaire du cheval, que c'est lui qui prenait les décisions relatives à la santé de BLACK MORNING ;
- que ledit entraîneur n'a donc pas contrevenu à l'article 198 alinéa II du Code des Courses au Galop, précisant qu'il n'a fait l'objet d'aucune condamnation au titre d'infiltrations ou de soins réalisés avant une course, qu'il est entraîneur en France depuis plus de 3 ans avec un effectif d'environ 100 chevaux et n'a jamais été contrôlé positif ou condamné pour l'utilisation de METACAM ou de BETNESOL ;
- qu'il est demandé qu'aucune sanction ne soit infligée audit entraîneur ;

Vu les 26 ordonnances vétérinaires émanant de la clinique vétérinaire BMC et MENNESSIER répertoriées lors dudit contrôle et décrivant des traitements le plus souvent sous forme d'infiltrations sur une période de 3 mois ;

Attendu que les conseils de M. Andrea MARCIALIS ont indiqué être favorables à un examen des 4 dossiers en même temps, leur mémoire étant commun aux 4 chevaux, reprenant ensuite leur mémoire oralement ;

Attendu que M. Paul NATAF, représentant M. Enrico CIAMPI, propriétaire de LA GIOIOSA, a déclaré que si LA GIOIOSA est négative à son prélèvement d'après course, cela est à prendre en compte, car cela prouverait que la pouliche a couru sans bénéficier d'effets, même si elle avait reçu un traitement deux ou trois jours avant sa course et qu'il se souvient d'échanges avec le directeur du laboratoire français et que le dossier peut être étudié à décharge sur ce point concernant la pouliche ;

Attendu que M. Robert FOURNIER SARLOVEZE a souhaité rappeler que l'objet des débats est le traitement mentionné sur une ordonnance comme ayant été réalisé avant une course de manière non conforme au Code et non pas un débat sur la positivité après course ou pas et qu'il ne faut pas déplacer le débat à ce titre, le conseil d'Andrea MARCIALIS indiquant toutefois que le point de la négativité après course est important et prouve l'absence de traitement ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 22, 28, 39, 62, 198, 201, 216 et 224 du Code des Courses au Galop et l'annexe 15 dudit Code ;

Vu le paragraphe II de l'article 198 du Code des Courses au Galop mentionnant notamment qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, à partir de la clôture des engagements supplémentaires, même s'il ne prend pas part à la course, jusqu'au moment où il est prélevé, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III ci-après, ou l'un de ses métabolites, ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

Que si après avoir été engagé dans une course, un cheval a besoin après la clôture des engagements supplémentaires de soins nécessitant l'administration d'une substance prohibée, l'entraîneur doit déclarer le retrait du cheval de la course et fournir un certificat vétérinaire ;

Vu les dispositions de l'Annexe 15 du Code des Courses au Galop en vertu desquelles il est notamment prévu que :

Tous les traitements vétérinaires doivent être dispensés dans l'intérêt de la santé et du bien-être du cheval ;

- a) Chaque traitement doit être totalement justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit ;
- b) L'entraîneur doit demander conseil au vétérinaire ayant prescrit un traitement sur le niveau de travail approprié pendant la durée du traitement. Ces indications doivent être inscrites sur l'ordonnance ;
- c) L'entraînement des chevaux qui ne peuvent travailler du fait d'une blessure ou d'une maladie doit être suspendu et ils doivent recevoir les soins appropriés. Les soins vétérinaires ne peuvent être utilisés pour permettre d'entraîner les chevaux ;
- d) L'éleveur, le possesseur d'un cheval à l'élevage, le propriétaire ou son mandataire, ou l'entraîneur doit tenir un registre où sont consignés tous les soins dispensés aux chevaux de son effectif et, pour chaque traitement vétérinaire, il doit être en possession d'une ordonnance vétérinaire (...) ;
- f) Aucun cheval ne peut courir s'il a reçu une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde dans les 14 jours qui précèdent la course ;

Attendu que l'article 196 du Code des Courses au Galop dispose que :

I. Pour qu'un cheval ait gagné, même si aucun concurrent ne s'est présenté contre lui, ou qu'il soit classé, il faut qu'il ait rempli toutes les conditions exigées soit par les conditions particulières de la course, soit par les dispositions du présent Code, soit le cas échéant, par les conditions générales ou par le règlement particulier régissant l'épreuve ;

II. Dans le cas où le gagnant ou l'un des chevaux placés n'aurait pas rempli toutes ces conditions, il appartient aux Commissaires de France Galop de décider s'il y a lieu de le distancer conformément aux dispositions du présent Code ;

Qu'il résulte de ces dispositions que tout cheval ayant couru dans des conditions non conformes au Codes des Courses au Galop est susceptible d'être distancé par les Commissaires de France Galop ;

I. Sur la situation des 4 chevaux au vu des ordonnances présentes au dossier

A. Concernant la situation de la pouliche BLACK MORNING

Attendu que l'ordonnance rédigée par le vétérinaire traitant précise qu'une infiltration intra-articulaire a été pratiquée le 1er juillet 2020 à l'aide de BETNESOL sur BLACK MORNING, substance appartenant à la classe des corticoïdes, cette ordonnance portant la mention « *temps d'attente conseillé 15 jours* » ;

Que ce délai d'attente entre l'infiltration intra-articulaire et la date de participation à une course figurant sur la prescription du vétérinaire traitant et imposé par l'annexe 15 du Code des Courses au Galop n'a pas été respecté et que M. Andrea MARCIALIS déclarait pendant l'enquête ne pas se souvenir de cette infiltration, que ce sont les vétérinaires qui gèrent et qu'il a beaucoup de chevaux à suivre, que de nombreuses infiltrations intra-articulaires sont pratiquées dans son écurie ;

Vu le courrier de procédure de M. Pietro SINISTRI accusant réception de sa convocation en date du 2 février 2021 ;

Vu le courrier de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 4 février 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- qu'à l'époque des faits, BLACK MORNING faisait partie de son effectif, qu'elle appartient à M. SINISTRI, dirigeant associé de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, qu'elle a couru le 3 juillet 2020 à SAINT-CLOUD et que durant la course elle a trébuché et s'est blessée comme cela est visible sur le « *replay* » de la course ;
- qu'à la suite de la course il a conversé avec son chef d'écurie au sujet de la pouliche, qu'il dispose des enregistrements « *WhatsApp* » qu'il peut faire écouter et qu'ensemble, ils ont décidé de soigner les blessures de BLACK MORNING avec un bandage ;
- que quelques jours après, son propriétaire et vétérinaire a décidé de lui faire des soins (infiltration), qu'en aucun cas la pouliche n'a été infiltrée avant la course et que comme l'on peut le constater elle n'a pas couru pendant un mois (du 3 juillet 2020 au 4 août 2020), faisant référence à la liste des courses de BLACK MORNING jointe au courrier ;
- que ladite pouliche a été infiltrée par l'associé de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX, lequel a lui-même établi l'ordonnance de soins, mais qu'il a vraisemblablement fait une erreur dans la date de l'ordonnance ;
- qu'il remarque également que la date qui figure sur l'ordonnance est difficilement lisible et qu'il pense que la date inscrite est le 5 juillet 2020 ou le 7 juillet 2020 ;
- que son ancien chef d'écurie avec lequel il n'a plus de lien professionnel aujourd'hui, a rédigé une attestation en ce sens qu'il joint également ;
- que M. SINISTRI est propriétaire et vétérinaire du cheval, que c'est lui qui prenait les décisions relatives à la santé de la jument ;
- qu'il n'a jamais fait l'objet d'une condamnation au titre d'une infiltration réalisée avant la course, que depuis son arrivée en France en 2017, il a travaillé avec plusieurs vétérinaires et qu'à aucun moment il n'a rencontré de problèmes avec eux ;

Attendu que l'ordonnance en date du 1er juillet 2020 établie par le Dr. CANONICI de la Clinique internationale du cheval à GOUVIEUX et le rapport de mission du vétérinaire ayant effectué le contrôle chez l'entraîneur Andrea MARCIALIS, rapport signé du représentant dudit entraîneur, mentionnent un traitement par infiltration effectué à l'aide de BETNESOL, substance appartenant à la classe des corticoïdes, administré à la pouliche BLACK MORNING, traitement non remis en cause par le vétérinaire ni par le propriétaire de ladite pouliche ;

Que cette ordonnance mentionne notamment le nom de la pouliche susvisée, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des corticoïdes et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question et la nécessité de respecter un délai d'attente de 15 jours avant de recourir, ce qui est une recommandation conforme au Code des Courses au Galop ;

Qu'il convient de prendre acte :

- du fait que l'entraîneur Andrea MARCIALIS déclarait au moment de l'enquête ne pas se souvenir de cette infiltration, que ce sont les vétérinaires qui gèrent et qu'il a beaucoup de chevaux à suivre ;
- que de nombreuses infiltrations intra-articulaires sont pratiquées dans son écurie ;
- que ledit entraîneur mentionne finalement aujourd'hui trois hypothèses qui n'ont rien à voir les

unes avec les autres, à savoir, que le vétérinaire traitant se serait trompé de date en rédigeant son ordonnance, soit que la date mentionnée ne correspond pas au chiffre 1 mais au chiffre 5 ou 7, soit que le vétérinaire traitant effectuait des ordonnances en avance pour des soins à effectuer plus tard, ce qui serait totalement contraire aux règles vétérinaires et au Code des Courses au Galop ;

Attendu s'agissant de l'hypothèse de la mention d'un chiffre 5 ou 7 à la place du chiffre 1, que la lisibilité de ce dernier chiffre sur l'ordonnance, chiffre repris dans le rapport de mission du vétérinaire, est satisfaisante, étant en outre observé qu'un chiffre 7 et un chiffre 5 figurent sur la même ordonnance et présentent une forme totalement distincte de celle servant à dater le document ;

Attendu s'agissant de l'hypothèse d'une erreur de date commise par le vétérinaire, que ni ce dernier, ni le propriétaire, mentionnés par l'entraîneur Andrea MARCIALIS comme étant à l'origine du traitement et de l'erreur de date, n'apporte d'explication ou de document vétérinaire susceptible de justifier cette hypothèse qui n'est donc étayée par aucun élément concret ;

Que s'agissant enfin de l'argument selon lequel l'ordonnance comporterait une date ne correspondant pas à celle des soins effectués car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause, il n'est pas davantage étayé que les précédents par la moindre attestation du vétérinaire en cause ou du propriétaire de BLACK MORNING, qu'il convient de préciser qu'une telle pratique serait totalement illégale et mise en place par deux cliniques vétérinaires distinctes, à savoir le Dr. CANONICI pour le traitement à base d'une substance prohibée de BLACK MORNING, et la clinique BMC et MENNESSIER pour les traitements à base de substance prohibée pour les 3 autres chevaux en cause ;

Attendu qu'il convient de considérer que les faits sont établis et que la situation de la pouliche BLACK MORNING est donc constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que la pouliche BLACK MORNING a participé au Prix de FLEURINES couru sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 3 juillet 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 3ème ;

Que ladite pouliche avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément une infiltration intra-articulaire contenant une substance de la classe des corticoïdes, effectuée le 1er juillet 2020, soit seulement 2 jours avant la course en cause ;

Qu'il y a lieu, par conséquent, en application des dispositions susvisées de constater que la situation de ladite pouliche n'est pas conforme aux règles relatives aux conditions spéciales de qualification selon son état sanitaire, précisément au regard du délai de 14 jours à respecter entre l'administration à un cheval d'une infiltration intra-articulaire contenant une substance glucocorticoïde et la participation de ladite pouliche à une course publique ;

Qu'une telle situation et la participation d'un cheval à une course seulement 48 heures après avoir reçu une infiltration à base d'une substance de la classe des corticoïdes, mettent en péril la santé du cheval et son bien-être, rompent l'égalité des chances entre concurrents, compromettent la régularité des courses et des paris hippiques, et nuisent à l'image des courses hippiques ;

B. Concernant la situation de la pouliche LA GIOIOSA

Vu l'ordonnance vétérinaire du 25 juillet 2020 émanant de la Clinique BMC et MENNESSIER mentionnant un traitement consistant en une injection sur LA GIOIOSA, contenant une substance agissant sur les systèmes digestif, nerveux et musculo-squelettique et mentionnant sans équivoque un délai d'attente de 5 jours avant de participer à une course ;

Vu le courrier électronique de M. Paul NATAF, manager de M. Enrico CIAMPI, en date du 31 janvier 2021, mentionnant notamment que ce dernier a reçu un appel téléphonique desdits Commissaires à propos de la pouliche LA GIOIOSA et qu'il lui a demandé de le représenter ne pouvant se déplacer à Paris, ajoutant qu'étant son manager, il peut répondre à toutes questions et précisant avoir en outre réalisé la vente de cette pouliche ;

Vu le courrier électronique de M. Paul NATAF en date du 2 février 2021, transmettant un pouvoir de M. Enrico CIAMPI mentionnant notamment qu'il l'a chargé de le représenter et les observations de ce dernier en séance ;

Vu le mémoire de l'entraîneur Andrea MARCIALIS mentionnant que la pouliche LA GIOIOSA, victorieuse, a été contrôlée à l'issue de la course du 28 juillet 2020, que le contrôle s'est avéré négatif et qu'il s'agit bien de la preuve irréfutable que les chevaux n'ont en aucun cas été soignés avant la course ;

Attendu que l'ordonnance en date du 25 juillet 2020 établie par la clinique vétérinaire BMC et MENNESSIER mentionne pourtant très clairement un traitement par injection effectué à l'aide de METACAM nd, administré à la pouliche LA GIOIOSA, étant précisé que ce traitement n'est pas remis en cause par le vétérinaire de LA GIOIOSA et que l'ordonnance mentionne expressément une injection « *ce jour* » ;

Que cette ordonnance mentionne notamment le nom de la pouliche susvisée, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des anti-inflammatoire non stéroïdiens et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question et la nécessité de respecter un délai d'attente de 5 jours avant de recourir ce qui était une recommandation du vétérinaire (non respecté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS), étant observé que l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoit que si un traitement à base d'une substance prohibée doit être administré à un cheval après les engagements supplémentaires, le cheval doit être retiré de la course ;

Que s'agissant enfin de l'argument selon lequel l'ordonnance comporterait une date ne correspondant pas à celle des soins effectués car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause, il n'est pas davantage étayé que les précédents par la moindre attestation du vétérinaire concerné et que si tel était le cas, il s'agirait d'une pratique totalement illégale de la part des vétérinaires en cause, à savoir le vétérinaire de la clinique BMC et MENNESSIER concernant le traitement de pouliche LA GIOIOSA ;

Attendu qu'il convient de considérer que les faits sont établis et que la situation de la pouliche LA GIOIOSA est donc constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que la pouliche LA GIOIOSA a participé au Prix VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (Prix RIVER LADY) couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 1ère ;

Que ladite pouliche avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément une injection contenant une substance prohibée, effectuée le 25 juillet 2020, soit seulement 3 jours avant la course en cause, après les déclarations de partants probables, le jour des partants définitifs du Prix VILLE DE BENERVILLE-SUR-MER (Prix RIVER LADY), ce qui aurait dû impliquer que l'entraîneur ne déclare pas ladite pouliche partante et la retire de la course ;

Qu'au contraire, l'entraîneur Andrea MARCIALIS a fait courir cette pouliche qui venait de recevoir une substance prohibée contre tous les principes du Code des Courses au Galop, sans respecter en outre les préconisations vétérinaires mentionnées sur l'ordonnance, mettant en péril la santé de ladite pouliche et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques, et nuisant à l'image des courses hippiques ;

C. Concernant la situation du poulain OLYMPIC TROPHY

Vu l'ordonnance vétérinaire du 25 juillet 2020 émanant de la clinique vétérinaire BMC et MENNESSIER mentionnant un traitement consistant en une injection sur le poulain OLYMPIC TROPHY, contenant du METACAM, substance agissant sur les systèmes digestif, musculo squelettique et nerveux, et mentionnant sans équivoque un délai d'attente de 5 jours avant de participer à une course ;

Vu le courrier du représentant de l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE en date du 31 janvier 2021, mentionnant notamment concernant les faits reprochés à l'entraîneur Andrea MARCIALIS et les soins prodigués à OLYMPIC TROPHY, qu'il ne peut apporter aucune précision dans la mesure où il n'a jamais été informé que son poulain devait prendre un quelconque produit ;

Vu le courrier de procédure du représentant de l'ECURIE D'ENGLESQUEVILLE en date du 10 février 2021 ;

Attendu que l'ordonnance mentionne notamment le nom du poulain susvisé, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des anti inflammatoires non stéroïdiens et indique expressément l'administration audit poulain du traitement vétérinaire en question et la nécessité de respecter un délai d'attente de 5 jours avant de recourir, ce qui était une recommandation du vétérinaire

(non respectée par l'entraîneur Andrea MARCIALIS), étant observé que l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoit que si un traitement à base d'une substance prohibée doit être administré à un cheval après les engagements supplémentaires, le cheval doit être retiré de la course ;

Que s'agissant enfin de l'argument selon lequel l'ordonnance comporterait une date ne correspondant pas à celle des soins effectués, car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause, il n'est pas davantage étayé par la moindre attestation du vétérinaire concerné et que si tel était le cas, il s'agirait d'une pratique totalement illégale de la part des vétérinaires en cause, à savoir le vétérinaire de la clinique BMC et MENNESSIER, le vétérinaire ne remettant pas en cause ce traitement et son ordonnance mentionnant expressément une injection « *ce jour* » ;

Attendu qu'il convient de considérer que les faits sont établis et que la situation du poulain OLYMPIC TROPHY est donc constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que le poulain OLYMPIC TROPHY a participé au Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020, à l'occasion duquel il s'est classé 4ème ;

Que ledit poulain avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément une injection contenant une substance prohibée, effectuée le 25 juillet 2020, soit seulement 3 jours avant la course en cause, après les déclarations de partants probables, le jour des partants définitifs du Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER, ce qui aurait dû impliquer que l'entraîneur ne déclare pas ledit poulain partant et le retire de la course ;

Qu'au contraire l'entraîneur Andrea MARCIALIS a fait courir ce poulain qui venait de recevoir une substance prohibée contre tous les principes du Code des Courses au Galop, mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques, et nuisant à l'image des courses hippiques ;

D - Concernant la situation de la pouliche RECUERDAME

Vu l'ordonnance vétérinaire du 18 juillet 2020 émanant de la clinique vétérinaire BMC et MENNESSIER mentionnant un traitement consistant en une injection sur la pouliche RECUERDAME, contenant une substance agissant sur les systèmes digestif, musculo squelettique et nerveux, et mentionnant sans équivoque un délai d'attente de 5 jours avant de participer à une course ;

Vu les courriers de la société GENETS SRL reçus les 1er février et 11 février 2021, mentionnant notamment qu'ils ne savent pas comment se justifier ayant délégué audit entraîneur la gestion totale du cheval en cause ;

Vu le mémoire susvisé de l'entraîneur Andrea MARCIALIS mentionnant concernant la pouliche RECUERDAME que les faits décrits dans ledit mémoire sont confirmés par l'ancienne chef d'écurie dudit entraîneur qui déclare « que l'ordonnance de METACAM prescrite pour la jument RECUERDAME a bien été rédigée avant sa course du 22 juillet 2020, et que comme indiqué dessus, aucune injection n'a été faite sur la jument. Cette ordonnance a été rédigée en prévision de l'après-course. La jument RECUERDAME a donc reçu une injection le lendemain de sa course, soit le 23 juillet 2020 » ;

Attendu que l'ordonnance mentionne notamment le nom de la pouliche susvisée, le nom de la substance administrée, médicament appartenant à la classe des anti inflammatoires non stéroïdiens et indique expressément l'administration du traitement vétérinaire en question à ladite pouliche et la nécessité de respecter un délai d'attente de 5 jours avant de recourir ce qui était une recommandation du vétérinaire (non respecté par l'entraîneur Andrea MARCIALIS), étant observé que l'article 198 du Code des Courses au Galop prévoit que si un traitement à base d'une substance prohibée doit être administré à un cheval après les engagements supplémentaires, le cheval doit être retiré de la course ;

Que s'agissant enfin de l'argument selon lequel l'ordonnance comporterait une date ne correspondant pas à celle des soins effectués, car elle aurait été rédigée en avance des soins en cause, il n'est pas étayé par la moindre attestation du vétérinaire concerné et que si tel était le cas, il s'agirait d'une pratique totalement illégale de la part des vétérinaires en cause, à savoir le vétérinaire de la clinique BMC et MENNESSIER ;

Attendu qu'il convient de considérer que les faits sont établis et que la situation de la pouliche RECUERDAME

est donc constitutive d'une infraction au Code des Courses au Galop et que les éléments du dossier ne permettent pas d'exonérer son entraîneur de sa responsabilité, celui-ci étant responsable de la gestion des soins et des engagements des chevaux de son effectif ;

Attendu que la pouliche RECUERDAME a participé au Prix du GABION couru sur l'hippodrome de DIEPPE le 22 juillet 2020, à l'occasion duquel elle s'est classée 5ème ;

Que ladite pouliche avait couru alors qu'une ordonnance présente dans l'établissement de son entraîneur mentionne expressément une injection contenant une substance prohibée, effectuée le 18 juillet 2020, soit seulement 4 jours avant la course en cause, ce qui aurait dû impliquer que l'entraîneur ne déclare pas ladite pouliche partante et la retire de la course ;

Qu'au contraire l'entraîneur Andrea MARCIALIS a fait courir cette pouliche qui venait de recevoir une substance prohibée contre tous les principes du Code des Courses au Galop, mettant en péril la santé de ladite pouliche et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques, et nuisant à l'image des courses hippiques ;

II. Sur la responsabilité de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et le classement des chevaux en cause

Attendu qu'il convient de rappeler à toutes fins utiles au vu des nombreux traitements effectués sur les chevaux de l'effectif de l'entraîneur Andrea MARCIALIS sur une période de 3 mois, que :

- les chevaux de courses ne doivent pas être traités de manière récurrente voire automatique ;
- qu'ils n'ont pas à participer à des courses publiques si leur état de santé ne leur permet pas, ou s'ils ont besoin de traitements notamment à base d'injections de substances prohibées ou d'infiltrations de substances corticoïdes de manière répétitive pour pouvoir être présentés en courses ;

Attendu qu'il y a lieu, en l'espèce, au vu de ce qui précède et de la situation détaillée ci-dessus de chaque cheval :

- de distancer les 4 chevaux susvisés respectivement de leurs courses, puisqu'ils ont couru sans respecter les conditions de qualification prévues au Code des Courses au Galop, ayant reçu des traitements dans des délais interdits avant leur participation auxdites courses ;

et au vu des 4 cas de traitements effectués entre 48h et 96h avant les courses des chevaux démontrant une pratique délibérée et récurrente de l'entraîneur Andrea MARCIALIS totalement contraire au Code des Courses au Galop lequel interdit les infiltrations, injections ou administrations de substances prohibées à des chevaux engagés ou déclarés partants, puisqu'une telle pratique met en péril la santé du cheval et son bien-être, rompt l'égalité des chances entre concurrents, compromet la régularité des courses et des paris hippiques, et nuit à l'image des courses hippiques ;

- de sanctionner ledit entraîneur par une suspension de son autorisation d'entraîneur public pour une durée de 12 mois ;
- de le sanctionner aussi par la suspension pour une durée de 12 mois de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

PAR CES MOTIFS :

Les Commissaires de France Galop, en application des dispositions de l'annexe 15, des articles 62, 198, 201 et 213 du Code des Courses au Galop ont décidé :

- de distancer la pouliche **BLACK MORNING** de la 3ème place du Prix de FLEURINES couru sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 3 juillet 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère DREAMACADEMY ; 2ème MOWAEVA ; 3ème WAILEANIGHTS ; 4ème VEGADREAM ; 5ème BESTEVENING ;

- de distancer la pouliche **LA GIOIOSA** de la 1ère place du Prix VILLE DE BERNEVILLE-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère MAGNA MATER ; 2ème ASPIRANTE ; 3ème PERFECT ; 4ème THOUSAND DREAMS ;

- de distancer le poulain **OLYMPIC TROPHY** de la 4ème place du Prix VILLE DE VILLERS-SUR-MER couru sur l'hippodrome de CLAIREFONTAINE le 28 juillet 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère DARKNESS ; 2ème BALLADE SONG ; 3ème VENTS CONTRAIRES ; 4ème GREEN GLORY ; 5ème SKIP SHOP ;

- de distancer la pouliche **RECUERDAME** de la 5ème place du Prix du GABION couru sur l'hippodrome de DIEPPE le 22 juillet 2020 ;

Le classement est en conséquence le suivant :

1ère JUSTITIA ; 2ème DIA DE MUERTOS ; 3ème TOTAL KNOCKOUT ; 4ème TREAUVILLE ; 5ème NICCOLO DES PLACES ;

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS, par la suspension de son autorisation d'entraîneur public, mais aussi de ses autorisations de faire courir en qualité de propriétaire, bailleur, associé, porteur de parts pour une durée de 12 mois.

Boulogne, le 10 mars 2021

R. FOURNIER SARLOVEZE – G. HOVELACQUE – H. d'ARMAILLE

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Après avoir pris connaissance d'un rapport établi le 8 décembre 2020 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop mentionnant notamment que :

L'entraîneur (Prénom–Nom au dossier) a, le 31 août 2020 à SAINT-CLOUD, informé le Directeur opérationnel des courses de France Galop, qu'il avait vu l'entraîneur Andrea MARCIALIS sortir de son véhicule le 31 août 2020 aux alentours de 13 heures avec une seringue de 20 ml à la main contenant un liquide transparent, seringue qu'il a ensuite cachée dans son pantalon et que ces informations ont été formalisées par écrit le 31 août 2020 ;

Ledit Directeur a immédiatement porté ces faits à la connaissance des Commissaires de courses en fonction le 31 août 2020 à SAINT-CLOUD qui ont demandé au vétérinaire de service de faire prélever, avant leur course, les chevaux entraînés par M. MARCIALIS devant participer à des courses du 31 août à SAINT-CLOUD ; Le poulain BOSIOH et la pouliche ANFRATI (IRE) ont ainsi été prélevés avant de participer au Prix de MONTGERON. L'analyse effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques de la première partie du prélèvement réalisé sur la pouliche ANFRATI (IRE) n'a pas mis en évidence de substance prohibée ;

Toutefois, l'analyse effectuée par le Laboratoire des Courses Hippiques de la première partie du prélèvement réalisé sur le poulain BOSIOH a mis en évidence la présence de BUTYL GLUCURONIDE dans le prélèvement urinaire. Les Commissaires de France Galop ont ouvert une enquête en application des articles 198 et suivants du Code des Courses au Galop ;

M. Andrea MARCIALIS a été informé de cette situation le 2 octobre 2020 par remise en main propre de la notification et a été averti de la possibilité de faire procéder à ses frais à l'analyse de la seconde partie du prélèvement ;

M. Andrea MARCIALIS a fait connaître le 2 octobre 2020 sa décision de faire procéder à l'analyse de la seconde partie du prélèvement au laboratoire Quantilab ;

Il ressort de l'enquête effectuée que :

- M. Andrea MARCIALIS ne comprend pas l'origine de la présence de BUTYL GLUCURONIDE dans le prélèvement urinaire ;
- M. Andrea MARCIALIS pense que ce sont ses vétérinaires traitants qui ont dû effectuer des

traitements, or ni la clinique du Dr. MENNESSIER, ni la Clinique internationale du cheval n'utilisent ce produit et ils démentent toute implication ;

- le responsable de la Clinique internationale du cheval confirme que « à sa connaissance » le cheval BOSIOH n'a jamais été soigné par les vétérinaires de la clinique ;
- le Dr. MENNESSIER certifie ne jamais avoir utilisé ce produit et fournit 3 ordonnances (la première en date du 5 août pour une endoscopie, la seconde en date du 2 septembre pour de l'ORTHOSIPHON, un diurétique à base de plantes, et enfin la dernière en date du 16 septembre pour du DIMAZON autre diurétique) concernant les traitements de BOSIOH facturés par sa clinique à l'entraîneur Andrea MARCIALIS ;
- le résultat de l'analyse de la seconde partie du prélèvement réalisée par le laboratoire Quantilab confirme la présence de BUTYL GLUCURONIDE ;
- le BUTYL GLUCURONIDE, ou BUTANOL (n-butyl alcool), est susceptible d'agir sur le système nerveux central et possède une action dépressive à haute dose ;
- le butanol présenterait de plus des propriétés hémostatiques dont le mode d'action est mal connu ;

Il agirait directement au niveau du métabolisme local dans les plaies traumatiques qui sont sujettes à une alcalose in situ et restaurerait l'équilibre intermédiaire par variation du pH local dans la lésion ;

Dans l'industrie pharmaceutique, il est utilisé comme excipient dans quelques spécialités injectables contenant notamment de l'enrofloxacin, de l'ocytocine, de la kétamine ou encore des vitamines ;

Le butanol peut être utilisé dans la prévention et le traitement des hémorragies chez les chats, les chiens, le bétail et les chevaux, étant précisé que la seule spécialité médicamenteuse qui en contenait en tant que principe actif en France (HEMOSTAT®) était destinée aux chiens et aux chats et a été retirée du marché depuis quelques années ;

Chez les chevaux, le BUTANOL (CLOTOL®) a été utilisé pour son action et son élimination rapide en administration avant course au Canada et aux Etats-Unis, notamment en prévention et en traitement des hémorragies pulmonaires induites par l'exercice, qu'il a également été retiré du marché depuis 2011 ; Actuellement circule sur internet un produit nommé « *N-Butyl Alcohol* » indiqué chez les chevaux, les chameaux et les chiens dans la prévention et le traitement des hémorragies à raison de 30 ml par injection intraveineuse, avec la recommandation de l'administrer le plus proche de l'évènement possible ;

Le butanol fait partie des substances susceptibles d'agir à tout moment sur un ou plusieurs des systèmes corporels des mammifères, notamment le système nerveux et le système hémolympatique et la circulation sanguine ;

M. Andrea MARCIALIS n'a pas pu présenter de registre d'ordonnances, celui-ci ayant été réquisitionné lors de la perquisition effectuée la veille par la police des courses et des jeux, ni aucunes autres ordonnances, celles-ci étant dématérialisées et chez son vétérinaire traitant à la clinique du Dr. MENNESSIER ;

Le poulain BOSIOH a fait l'objet d'un prélèvement biologique à l'issue du Prix de MONTGERON dont il s'est classé 1er et l'analyse de ce prélèvement n'a pas mis en évidence de substance prohibée ;

Après avoir dûment appelé l'entraîneur Andrea MARCIALIS et M. Jonathan TEMAM, propriétaire du poulain BOSIOH, à se présenter à la réunion fixée au mercredi 23 décembre 2020, puis au 2 février 2021 suite à une réception tardive des écritures du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et un renvoi de la séance pour l'examen contradictoire de cette situation, et après avoir entendu MM. Andrea MARCIALIS et Jonathan TEMAM, assistés de leur conseil respectif en leurs explications ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications et déclarations de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et de M. Jonathan TEMAM et les déclarations orales de leurs conseils, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu les articles 22, 28, 39, 194, 198, 199, 200, 201, 216 et 224 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Vu le courrier électronique de M. Jonathan TEMAM du 10 décembre 2020 indiquant qu'il se présentera à

l'audience du 23 décembre 2020 et celui de son conseil reçu le 11 décembre 2020 indiquant notamment sa présence à ses côtés et la réponse lui ayant été apportée le lundi 14 décembre 2020 ;

Vu le mémoire reçu du conseil de M. Jonathan TEMAM le 16 décembre 2020 transmis à l'entraîneur Andrea MARCIALIS le jour même, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et circonstances d'achat du cheval BOSIOH ;
- la façon dont il est devenu propriétaire de chevaux et l'implication de sa famille en la matière ;
- sa première collaboration avec l'entraîneur Andrea MARCIALIS en mai 2019, lequel lui avait fait acheter le cheval FIRE OF BEAUTY qu'il lui a confié à l'entraînement ;
- que ce cheval n'a pas eu de très bonnes performances, de telle sorte que son client a donné le cheval à Andrea MARCIALIS en octobre 2019 et que ce cheval participe toujours à des courses ;
- qu'entre-temps Andrea MARCIALIS a été mis en relation avec le beau-père de Jonathan TEMAM et son beau-frère qui lui ont confié des chevaux ;
- qu'en juillet 2020, avec son beau-frère M. LAHMI, Jonathan TEMAM a repéré BOSIOH dans une course à réclamer et qu'Andrea MARCIALIS a déposé un bulletin sur le cheval et que c'est ainsi que BOSIOH est devenu la propriété de M. Jonathan TEMAM et M. LAHMI ;
- qu'après une absence de résultat dans un tiercé, il a été engagé à réclamer à SAINT-CLOUD ;
- que peu avant la course, les propriétaires se sont rendus à l'écurie pour voir le cheval et rien ne paraissait anormal, Andrea MARCIALIS leur précisant que le cheval avait été contrôlé avant la course de façon totalement inopiné ;
- que le cheval a gagné la course (Jonathan TEMAM n'ayant pas joué le cheval voulant profiter de la course) ;
- qu'en revanche, alors que le cheval était à réclamer 18.000 euros, en concertation avec Andrea MARCIALIS, ce dernier convaincra les propriétaires de défendre le cheval pour 26.000 euros, soit 8.000 euros déboursés par les propriétaires ;
- qu'Andrea MARCIALIS ne donnera ensuite aucun détail sur l'enquête dont il fera l'objet par France Galop ;
- qu'à aucun moment, il ne leur parlera de la contre-expertise qu'il a demandé pourtant à ce moment-là à la suite d'un premier retour indiquant que BOSIOH était positif à une substance interdite en compétition ;
- que le 20 novembre 2020, Andrea MARCIALIS s'associait sur un nouveau cheval avec M. TEMAM et qu'un contrat d'association fut déposé auprès de France Galop ;
- que le 9 décembre, Jonathan TEMAM recevait avec stupeur la convocation des Commissaires de France Galop ;
- qu'à réception, Jonathan TEMAM a immédiatement pris contact avec Andrea MARCIALIS pour lui indiquer qu'il retirait les 4 chevaux de son effectif (confirmation par email joint) ;
- que Jonathan TEMAM a également dénoncé le contrat enregistré quelques jours plus tôt sur le poulain SPACE FORCE ;
- qu'Andrea MARCIALIS cherchera à de très nombreuses reprises à joindre Jonathan TEMAM pour lui expliquer sa version des faits, mais que n'ayant plus confiance, Jonathan TEMAM refusera tout contact ;
- que Jonathan TEMAM sollicite l'absence de toute sanction, n'ayant jamais été informé du moindre traitement sur son cheval, ni de problème de saignements ni qu'ils ont été traités, tel que l'explique l'enquête, si les éléments sont exacts ;
- l'examen des factures d'août mentionnant une endoscopie et une « analyse / bilan » ;
- les diurétiques mentionnés par le vétérinaire qui ne lui ont pas été facturés ;
- l'absence de mention d'une facturation du produit en question dans le dossier ;
- que Jonathan TEMAM est de bonne foi et a été tenu totalement à l'écart des traitements et des conditions dans lesquelles les substances interdites ont pu être administrées à son cheval ;
- qu'il a retiré ses chevaux au vu des suspicions sur Andrea MARCIALIS et de son absence d'information ;
- qu'il est propriétaire depuis 15 ans et n'a jamais été sanctionné en qualité de propriétaire ;
- que Jonathan TEMAM va subir un préjudice potentiellement important avec le prix de la course et le montant déboursé pour défendre le cheval à réclamer ;
- qu'il est prêt à soumettre BOSIOH à un dépistage si besoin ;
- qu'il s'en remet à la sagesse des Commissaires concernant les décisions prises à l'encontre

d'Andrea MARCIALIS et concernant la course du 31 août, mais sollicite une absence d'autres sanctions le concernant et concernant son cheval ;

Vu le mémoire du conseil de M. Andrea MARCIALIS, accompagné de ses pièces jointes, reçus le 22 décembre 2020, soit la veille de l'audience du 23 décembre et transmis à M. Jonathan TEMAM le jour même mentionnant notamment :

- concernant le cheval BOSIOH, que M. Andrea MARCIALIS l'a acquis lors d'une course à réclamer le 10 juillet 2020 à CLAIREFONTAINE, pour le compte de M. TEMAM, précisant que le précédent propriétaire du cheval était l'ECURIE AL SHAQAB, dont les entraîneurs sont, entre autres, MM. (Prénom NOM – Prénom NOM) ;
- que le 31 août 2020, le cheval courait à SAINT-CLOUD, que M. MARCIALIS est arrivé vers 12h30 à l'hippodrome afin de déjeuner avec M. TEMAM, ajoutant que M. MARCIALIS n'étant pas titulaire du permis de conduire l'une de ses salariées l'a conduit jusqu'à l'hippodrome, que lorsqu'elle s'est garée sur le parking réservé aux propriétaires, il n'y avait aucune voiture stationnée ;
- que M. MARCIALIS et Mme Cindy HUTHER se sont rendus aux écuries pour voir les chevaux, que M. MARCIALIS n'est entré dans aucun box, qu'ils se sont ensuite rendus sur les lieux de leur déjeuner ;
- que ce même jour, l'entraîneur (NOM d'un entraîneur) a informé le directeur opérationnel des courses de France Galop qu'il aurait vu M. MARCIALIS sortir de son véhicule aux alentours de 13h avec une seringue de 20 ml à la main contenant un liquide transparent, qu'il l'aurait ensuite cachée dans son pantalon et que les Commissaires de courses en fonction ont demandé au vétérinaire de service de faire prélever, avant leur course, les deux chevaux de M. MARCIALIS présents sur l'hippodrome : le cheval BOSIOH et la jument ANFRATI ;
- que les prélèvements de la jument ANFRATI sont ressortis négatifs, que celui du cheval BOSIOH réalisé avant la course s'est avéré être positif au BUTYL GLUCURONIDE, mais que le prélèvement effectué après la course était négatif ;
- que M. MARCIALIS a procédé à un second dépistage auprès du laboratoire QUANTILAB, lequel s'est également révélé positif à ladite substance, ajoutant que M. MARCIALIS était très surpris n'ayant jamais administré cette substance à aucun cheval de son effectif ;
- que M. MARCIALIS conteste l'ensemble de ces faits afin qu'il ne soit retenu aucune condamnation envers lui ;
- qu'il conteste les faits décrits par l'entraîneur en question (NOM de l'entraîneur), mentionnant des attestations des salariées qui s'occupaient des chevaux à l'hippodrome et ayant conduit M. MARCIALIS à l'hippodrome ;
- que M. MARCIALIS n'a jamais été en possession d'une seringue ce jour-là et n'a jamais administré une quelconque substance à l'un de ses chevaux ;
- qu'il existe un conflit d'intérêts entre l'entraîneur en cause et M. Andrea MARCIALIS, que cet entraîneur est l'un des entraîneurs de chevaux courant sous les couleurs de l'ECURIE AL SHAQAB, qu'à l'époque le cheval n'obtenait pas de bons résultats en courses, que c'est ainsi que M. MARCIALIS a pu en faire l'acquisition et que le cheval a progressivement obtenu de meilleurs résultats ;
- que l'entraîneur (NOM dans le mémoire) a souhaité causer du tort à M. MARCIALIS en relatant des faits mensongers ;
- que quand bien même l'entraîneur aurait vu M. MARCIALIS sortir de son véhicule avec un petit objet à la main, il est impossible qu'il ait décelé cet objet avec tant de précision : « *une seringue de 20 ml avec l'aiguille rose en place, remplie d'un liquide transparent* » ;
- que sur la photographie produite par l'entraîneur, on voit que le véhicule de M. MARCIALIS est stationné à plus d'une dizaine de mètres de celui de l'entraîneur, ajoutant par exemple, qu'il est difficile de déchiffrer la plaque d'immatriculation du véhicule ;
- que l'entraîneur dit avoir été dans son véhicule pour se reposer, mais comment aurait-il vu M. MARCIALIS sortir de son véhicule, ajoutant que la photographie a été prise depuis le siège conducteur, ce qui laisse penser qu'il était au volant de sa voiture pour assister à la course de 14h25 ;
- que l'ETHYL GLUCURONIDE et le BUTYL GLUCURONIDE restent environ 24h dans les urines ;
- que cet entraîneur dit avoir vu M. MARCIALIS vers 13h, ce qui signifie que, si le témoignage était vrai, qu'il aurait piqué son cheval aux alentours de 13h30 et que le cheval aurait dû être positif

- après la course ;
- que le rapport d'analyse du laboratoire Quantilab comporte plusieurs anomalies : – La première page du rapport fait référence à une annexe 4, qui n'est pas dans le rapport d'analyse ; – Les pages 11 et 12 du rapport sont manquantes ; – En page 3, il est indiqué que les données analytiques sont conformes aux normes AORC en faisant référence à l'annexe 4 et qu'en l'absence de cette annexe, il est impossible de dire si les données sont conformes aux normes AORC ou non ;
 - que les rapports d'analyses du laboratoire LCH et du laboratoire QUANTILAB connaissent plusieurs anomalies et manquements qui sont relatés dans le rapport du Professeur MONTANA ;
 - que le dépistage du BUTYL GLUCURONIDE fait l'objet de nombreuses controverses, qu'il provoque des « réactions croisées » lors de dépistages avec des substances de la même famille, tel que l'ETHYL GLUCURONIDE, dont la présence peut entraîner un « faux positif » au BUTYL GLUCURONIDE et inversement ;
 - que les tests de dépistage de ces substances manquent de fiabilité et amènent fréquemment à un résultat erroné, ajoutant que l'ETHYL GLUCURONIDE est une molécule d'alcool et que certaines consommations ou expositions peuvent entraîner un dépistage positif, alors qu'aucune substance n'a été administrée au sujet, citant plusieurs articles à ce sujet ;
 - que la seule raison pour laquelle cette substance a pu être décelée dans les urines de BOSIOH est l'utilisation par l'équipe de M. MARCIALIS de gel hydroalcoolique et autres produits désinfectants à base d'alcool en cette période de crise sanitaire, précisant qu'il est d'usage tous les lundi et dans les écuries, que les boxes soient désinfectés à l'aide de produits désinfectants à base d'alcool, que le personnel désinfecte le matériel entre chaque cheval et se lave les mains au gel hydroalcoolique entre chaque monte, rappelant que le 31 août 2020, jour du contrôle à l'hippodrome était un lundi ;
 - que les deux tests réalisés sur l'échantillon prélevé avant la course manquant de fiabilité et des anomalies étant contenues dans les rapports d'analyse, leur résultat ne saurait être utilisé pour entrer en voie de condamnation à l'encontre de M. MARCIALIS ;
 - que la quantité d'alcool ingérée par le cheval (ou mise en contact avec le cheval) devait être infime, puisque cette exposition est probablement intervenue le jour même (soit en raison de la désinfection des écuries, soit en raison des produits désinfectants utilisés par le personnel) et que le cheval était négatif lors du contrôle opéré après la course, vers 17h ;

Vu le courrier électronique adressé le 22 décembre 2020 à M. Andrea MARCIALIS et son conseil joignant les pages 11 et 12 visées dans son mémoire ;

Vu les courriers adressés le 22 décembre 2020 aux parties convoquées concernant le report de la Commission initialement prévue le lendemain au vu de l'envoi tardif de ses explications par l'entraîneur Andrea MARCIALIS par rapport aux modalités prévues dans sa convocation ;

Vu les échanges de courriers de procédure avec M. Jonathan TEMAM et son conseil en date du 4 janvier 2021 ;

Vu les courriers adressés au Laboratoire des Courses Hippiques, au Laboratoire Quantilab et au Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 4 janvier 2021 afin d'obtenir leurs observations sur les écritures transmises par M. Andrea MARCIALIS le 22 décembre 2020 ;

- Vu le courrier du Laboratoire des Courses Hippiques en date du 6 janvier 2021 mentionnant notamment :
- qu'au sujet du dossier Quantilab, tous les éléments sont présents dans la version mise à disposition ;
 - que concernant les dossiers LCH et Quantilab, le document utilisé pour permettre la mise en évidence de manière formelle de la présence d'une molécule dans un échantillon biologique est « *AORC Guidelines for de Minimum Criteria for Identification by Chromatography and Mass Spectrometry* », que ce document contient des recommandations techniques conformes aux recommandations de la partie B de l'ILAC G7 « *Guide for Establishing the Presence of Prohibited Substances* » ;
 - que les deux dossiers sont conformes au point 8 des critères de l'AORC définissant un nombre minimum de 3 ions caractéristiques pour identifier une molécule, que dans les deux dossiers ils ont bien les trois ion requis listés en page 9 du dossier LCH et en page 12 du dossier Quantilab, qu'ils notent que ces ions caractéristiques sont identiques dans les deux analyses de confirmation

réalisés dans deux laboratoires différents, et que les règles WADA concernant le contrôle antidopage humain ne s'appliquent pas aux chevaux ;

- que les deux laboratoires suivent les recommandations de l'ILAC G7 « *Accreditation Requirements and Operating Criteria for Horseracing Laboratories* » dans le cadre de leur accréditation suivant la norme ISO 17 025 ;
- que le matériau de référence a été synthétisé suivant une méthode publiée dans la littérature scientifique et conformément au point 16 du guide ILAC G7 Et dont il donne la référence ;
- concernant la fiche scientifique « *Butanol* », qu'il s'agit d'une note vulgarisée à destination des Commissaires, qu'à leur connaissance, un isomère de structure chimique différente, le tert-butanol est utilisé comme agent de dénaturation de l'alcool destiné à éviter son détournement pour la préparation illicite de spiritueux, que les deux molécules sont différenciables par la technique de chimie analytique utilisée ;
- qu'il semble y avoir une confusion entre le n-butanol et de tert-butanol ;
- que le n-butanol n'est pas utilisé comme agent de dénaturation dans des gels hydroalcooliques contrairement au tert-butanol ;
- aucun commentaire concernant le point 4 ;
- une affirmation fautive en indiquant qu'une étude publiée en 2012 démontre que le n-butylglucuronide est un métabolite de butanol : « *Presence of N-butylglucuronide as an indication of Clotol (N-Butyl Alcohol) Administration in equine* » ;
- qu'à la dose administrée dans l'étude citée précédemment, le n-butylglucuronide a pu être détecté jusqu'à 24 heures après administration dans l'urine ;
- concernant l'incongruité technique, que dans l'étude citée en référence, conduite sur un cheval au repos administré en IV à la dose de 25 ml (14% n-butanol), le n-butylglucuronide a été détecté jusqu'à 24h dans l'urine, que dans le cas présent, la dose administrée n'est pas connue et le second prélèvement (17h) a été réalisé après la course, c'est-à-dire après un effort intense, que les conditions d'efforts durant la course ont accéléré le métabolisme pouvant conduire à un résultat différent avec l'étude conduite au repos ;
- que d'après les résultats obtenus dans l'étude « *Presence of N-Butylglucuronide as an indication of Clotol (N-Butyl Alcohol) administration in equine* », le n-Butylglucuronide est plus rémanent dans l'urine, c'est la raison pour laquelle il n'est pas recherché dans le plasma et qu'en aucun cas il n'est possible d'affirmer que les prélèvements sanguins sont négatifs ;
- que le laboratoire est en mesure de discriminer l'éthylglucuronide provenant d'une administration d'éthanol et le n-butylglucuronide provenant d'une administration de n-butylglucuronide ;
- que l'alcool utilisé pour la désinfection des pièces et des objets est l'éthanol, éventuellement dénaturé avec du tert-butanol, mais en aucun cas à leur connaissance avec du n-butanol, et un renvoi aux réponses 1 et 2 ;
- que le n-butylglucuronide est détecté plus longtemps dans l'urine que dans le sang, que dans le cas présent, la mise en évidence de n-butylglucuronide dans le prélèvement urinaire constitue une infraction au Code des Courses au Galop et que les considérations médico légales relatives à l'effet de la substance sont hors sujet et que l'absence de données disponibles dans le sang ne permet pas de conclure en ce sens ;

Vu le courrier du Laboratoire Quantilab adressé le 14 janvier 2021, accompagné de sa pièce jointe mentionnant notamment :

- concernant le dossier analytique, dossier Quantilab, que le rapport analytique en pièce jointe communiqué à la FNCH par email et envoyé par DHL contient l'Annexe 4 en page 12 ;
- que les normes AORC en Annexe 4 à la page 12 du dossier ont été communiquées à la FNCH comme stipulé ci-dessus ;
- que les pages 11 et 12 du rapport analytique ont été envoyées à la FNCH par email et DHL ;
- concernant les dossiers LCH et Quantilab, que les normes citées par les deux laboratoires pour s'assurer de l'identification de la substance présente dans les liquides biologiques sont celles de l'AORC ;
- que le rapport analytique de Quantilab montre que les données analytiques en Annexe 4 sont conformes aux critères minimaux d'identification par chromatographie et spectrométrie de masse de l'AORC ;
- que les deux laboratoires sont tenus par des accords internationaux d'appliquer les deux règles

énoncées dans le document ILAC G7 / 2016 ;

- que le matériau de référence a été synthétisé suivant la méthode publiée conformément au point 16 du guide ILAC G7 et dont la référence est la suivante : Sticht, G., Käferstein, H. Chemische Synthese und gaschromatographischer Nachweis von Alkylglucuroniden. Rechtsmedizin 9, 184–189 (1999). <https://doi.org/10.1007/s001940050106> ;

Vu le courrier de la responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop, accompagné de ses pièces jointes, en date du 13 janvier 2021 mentionnant notamment que :

- concernant le cheval BOSIOH, que M. Andrea MARCIALIS déclare ne pas avoir été en possession de seringue avec une aiguille rose contenant un liquide transparent, alors qu'en étudiant les différentes ordonnances et factures fournies par M. Andrea MARCIALIS, elle observe qu'il a commandé une boîte de 100 aiguilles roses (et uniquement celles-là) facture FA9037 du 31/11/2020 de EQUALITY et sur la même période à la pharmacie M. CROMMER une autre boîte de 100 aiguilles roses (et encore une fois uniquement celles-là), ainsi que deux boîtes de 50 seringues de 20ml et cinq boîtes de 25 seringues de 50ml (F958881 du 30/11/2020), soit pour une écurie de moins de 60 chevaux et sur un seul mois, 200 aiguilles roses (qui sont utilisées pour les injections intra veineuses ou intra musculaires), 100 seringues de 20ml et 125 seringues de 50ml ;
- sur la même facture de la pharmacie M. CROMMER figure du KINOSELEN qui est une solution injectable à base de Sélénium utilisé dans le traitement ou la prévention des myosites du cheval (affections musculaires) interdite d'emploi le jour de la course sur un hippodrome et qui est de couleur rougeâtre bien visible, du PHOSPHALUGEL qui est un liquide blanchâtre non transparent utilisé dans le traitement des ulcères gastriques par voie orale ne nécessitant pas l'emploi d'aiguille rose, de l'ERAQUELL qui est un vermifuge prêt à l'emploi dans une seringue de 6,42g de pâte (volume très différent des seringues de 20ml et parfaitement identifiable, car déjà logotée par le laboratoire VIRBAC) ;
- quelles que soient les raisons de M. Andrea MARCIALIS d'avoir eu une seringue avec aiguille rose, selon l'annexe 15 du Code des Courses au Galop il est stipulé au paragraphe e) : « *Aucune substance autre que la nourriture normale ne peut être administrée par voie orale ou parentérale à un cheval le jour de la course, sauf cas de force majeure admis par les Commissaires de courses, après avis du vétérinaire en service sur l'hippodrome.* » ;
- concernant la partie b) du rapport du Dr. MONTANA, elle laisse le soin aux experts du LCH de répondre, ajoutant qu'à sa connaissance l'éthanol, le butanol, le méthanol et le propanol ont des nombres d'atomes Carbones différents et donc parfaitement identifiables et différenciables en chromatographie en phase gazeuse ;
- l'usage du gel hydroalcoolique est largement répandu sur tous les hippodromes de France depuis le 7 mai 2020, date de reprise officielle des courses et rendu obligatoire par les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement, qu'il est pour le moins surprenant que, si l'on en croit la théorie défendue par M. Andrea MARCIALIS, ce dernier soit le seul entraîneur ayant un cas positif au regard du nombre de contrôles antidopage effectués et de l'usage massif de gel hydroalcoolique par tous les socio-professionnels ;
- l'usage de produits désinfectants, tel que le SANITERPEN (12 bidons de 5L sur la facture FA9037 du 31/11/2020 de EQUALITY) ne peut être raisonnablement pas être pris en compte, car ce produit est hautement irritant pour la peau (voir la fiche sécurité du produit) et le pur-sang ayant une peau fine, sensible et facilement irritable, le contact d'un tel produit avec la peau du cheval ne passerait pas inaperçu (risque d'œdème, de rougeur, d'irritations, de gonflement, voire de suintement) ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS le 19 janvier 2021 ;

Vu le courrier de M. Jonathan TEMAM en date du 19 janvier 2021 transmettant un courrier à son conseil ;

Vu le courrier adressé le 22 janvier 2021 aux personnes convoquées et à leur conseil transmettant deux vidéos relatives aux écuries de l'hippodrome de SAINT-CLOUD à l'occasion de la réunion de courses du 31 août 2020 ;

Vu les pièces numérotées 29 et suivantes adressées le 29 janvier 2021 par le conseil de M. Andrea MARCIALIS transmises le jour même au conseil de M. Jonathan TEMAM ;

Vu le mémoire complémentaire adressé le 29 janvier 2021 par le conseil d'Andrea MARCIALIS et ses pièces jointes reprenant le mémoire du 22 décembre 2020 et mentionnant en outre notamment :

- des propos sur les documentations des deux laboratoires qui ne démontreraient pas la positivité de BOSIOH ;
- qu'un contact entre BOSIOH et le BUTANOL peut se produire et donner des résultats uniquement un jour avant la course ;
- le contact entre BOSIOH et le BUTANOL peut se produire par contact avec un désinfectant contenant du BUTANOL ;
- des propos sur les enregistrements vidéos produits par France Galop où l'on voit Andrea MARCIALIS arriver avec sa salariée aux boxes des chevaux, Andrea MARCIALIS restant devant la porte du box du cheval, pendant que sa salariée retire les cloches des sabots du cheval ;
- qu'au regard du monde défilant devant les boxes, Andrea MARCIALIS prend l'initiative de fermer le volet du box sans entrer dans le box ;
- que si Andrea MARCIALIS avait voulu administrer une piqûre à son cheval, il faut noter que les conditions ne lui permettraient pas, car il y avait beaucoup de monde dans les écuries ce jour-là ;
- qu'un vétérinaire de l'hippodrome est posté juste à côté du box, afin d'effectuer les contrôles des « puces » et livrets ;
- que ces vidéos confirment les témoignages de M. MARCIALIS et ses employées ;
- qu'il ne peut être condamné au titre d'un prélèvement positif avant la course et qu'à titre subsidiaire, si fallait entrer en voie de condamnation il faut rappeler que les sanctions s'élèvent à une amende de 1500 euros ;

Vu la transmission de ce mémoire et de ses pièces jointes au conseil de M. Jonathan TEMAM le 29 janvier 2021 ;

Vu le courrier de procédure en date du 1er février 2021 du conseil de M. Jonathan TEMAM ;

Attendu que les conseils de l'entraîneur Andrea MARCIALIS ont développé leur mémoire en séance et ajouté :

- que M. Andrea MARCIALIS est marié, père de deux enfants et que la suspension dont il fait l'objet depuis quelques semaines en raison d'un autre dossier le met dans une situation d'agonie, ayant la sensation d'être au milieu d'une « chasse aux sorcières » ;
- que le mémoire est construit en trois points visant à démontrer pour le premier point, la jalousie, et les incohérences de l'entraîneur ayant apporté un témoignage contre son client et affirmant que son client avait une seringue sur lui avant la course, que cela est faux et non étayé ;
- que le second point concerne les analyses et procédures mises en place pour détecter cette substance ;
- que le troisième point concerne la particularité de la substance retrouvée et le fait qu'il peut y avoir de faux positifs en raison de cette particularité et d'interactions amenant un résultat positif à la substance en cause ;
- que BOSIOH a pu simplement inhaler la substance en présence de gel hydroalcoolique à forte dose dans son environnement ;
- que concernant les vidéos des écuries envoyées par France Galop pour cette audience de février, il est vrai que par rapport au premier mémoire il faut compléter les explications, puisqu'il est juste de dire que M. Andrea MARCIALIS et la salariée qui l'accompagnait en voiture sont allés jusqu'au box, que la salariée est rentrée dans le box et que M. Andrea MARCIALIS a fermé le volet, mais qu'il s'agissait d'enlever les cloches du cheval et de le laisser au calme, vu le monde dans les écuries ce jour-là ;

Attendu que le conseil M. Jonathan TEMAM a repris ses observations écrites en séance indiquant :

- que son client n'a rien vu sur l'hippodrome, était prévenu que le cheval avait été prélevé avant la course, mais n'a pas été prévenu de la suite ;
- qu'en outre il déclare faire toute confiance aux Commissaires de France Galop dans la décision qu'ils prendront et que son client acceptera un distancement s'il est prononcé par les Commissaires de France Galop au vu des éléments du dossier, et qu'il ne le contestera pas, étant observé qu'il réclamera cependant la différence qu'il a dépensé pour défendre BOSIOH le jour de cette course à réclamer, puisque cette défense du cheval lui a coûté 8.000 euros ;

Attendu que M. Jonathan TEMAM a déclaré :

- qu'il a retiré BOSIOH de l'effectif d'Andrea MARCIALIS quand il a reçu le dossier, car il y a eu un

défaut d'information, n'ayant pas été informé de sa positivité et du dossier, ce qui lui a déplu à réception du dossier de France Galop ;

- qu'il ne peut pas apporter beaucoup d'éléments complémentaires ne gérant pas les soins, mais qu'il note que peut-être cette substance est rarement retrouvée, car justement il y a assez peu de prélèvements avant les courses et qu'elle semble se déceler avant les courses ;
- qu'il ne peut pas ne pas dire qu'Andrea MARCIALIS, hormis ce gros défaut d'information, n'a pas été un entraîneur compétent avec lequel il s'entendait, car il trouve que c'est un garçon gentil et un entraîneur compétent, mais que ses chevaux sont dorénavant tous chez son entraîneur principal en raison du problème intervenu dans le présent dossier ;
- qu'il tient à dire que BOSIOH n'a pas besoin de traitements pour être bon, car il performe bien depuis son départ de chez Andrea MARCIALIS et performait déjà avant ;
- qu'il s'en tient aux observations de son conseil pour le reste ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a indiqué que s'il avait « *piqué* » son cheval, il serait positif pendant 24 heures et ne serait pas négatif après sa course et qu'il n'a rien fait, mentionnant d'ailleurs toujours les traitements des chevaux sur les factures de manière transparente, ajoutant être innocent ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président en ce sens ;

Vu les articles 22, 39, 198, 199, 201, 216, 224 et les annexes 5 et 15 du Code des Courses au Galop ;

Sur le témoignage d'un entraîneur ayant vu M. Andrea MARCIALIS avec une seringue cachée dans son pantalon sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD le 31 août 2020 et les suites qui y ont été données

Attendu qu'un entraîneur public disposant d'autorisations délivrées par les Commissaires de France Galop a contacté le Directeur Opérationnel des courses de France Galop le 31 août 2020 sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD, puisqu'il avait vu l'entraîneur Andrea MARCIALIS :

- « *arriver et descendre de sa voiture côté passager, en sortir une seringue de 20ml avec l'aiguille rose en place, remplie d'un liquide transparent et la cacher dans son pantalon avant de pénétrer dans l'enceinte de l'hippodrome et qu'il était accompagné d'une jeune femme qui conduisait le véhicule* » ;

Que ce témoignage adressé sous forme écrite le jour même était accompagné d'une pièce d'identité et d'une photo de la vue qu'il avait pour assister à la scène, le véhicule en question sur la photographie étant une Mercedes grise ;

Que les Commissaires de courses, informés de la situation, ont alors immédiatement mis en œuvre un prélèvement biologique du poulain BOSIOH avant les opérations de partants de la course ;

Attendu que les résultats du prélèvement biologique ainsi immédiatement effectué sur l'hippodrome à la suite du témoignage de l'entraîneur public susvisé, prélèvement biologique effectué avant la course, ont mis en évidence la présence de BUTYL GLUCURONIDE dans l'organisme du poulain BOSIOH ;

Attendu que le poulain BOSIOH, dont le prélèvement biologique effectué juste avant sa participation à sa course s'est révélé positif, avait gagné ladite course ce jour-là ;

Attendu que l'entraîneur Andrea MARCIALIS ne conteste pas qu'il s'agit de son véhicule et être effectivement sorti côté passager d'une voiture conduite par une jeune femme ;

Attendu que l'entraîneur Andrea MARCIALIS se contente d'indiquer, s'agissant de ce témoignage, qu'il n'est pas possible qu'il ait été vu avec une seringue, car il aurait été la seule voiture garée sur le parking professionnel ce jour-là sans en apporter aucune preuve et que l'entraîneur public en cause est jaloux de lui, car il a un client en commun avec lui, mais de moins bons résultats que lui ;

Attendu que l'entraîneur Andrea MARCIALIS dans son mémoire du 22 décembre 2020 indiquait notamment au travers du témoignage de sa salariée l'ayant accompagné en voiture aux courses, puis à pied depuis le parking de l'hippodrome jusqu'aux écuries : qu'ils étaient juste allés « *voir la fille qui s'occupait des chevaux* » ;

Que dans son mémoire du 2 février 2021, et après avoir reçu des vidéos des écuries de la part des Commissaires de France Galop en vue de cette réunion du 2 février 2021, Andrea MARCIALIS livre dorénavant une version différente du déroulement des faits, puisqu'il indique que lui et sa salariée sont allés jusqu'au box du cheval, que cette salariée qui l'accompagnait est rentrée dans le box, qu'il est resté devant

le box et qu'il a fermé le volet du box pendant que cette salariée qui l'avait accompagnée depuis le parking était à l'intérieur du box avec le cheval ;

Attendu qu'il apparaît particulièrement improbable que le parking professionnel de l'hippodrome de SAINT-CLOUD ait été vide de toute autre voiture que celle de M. Andrea MARCIALIS, ledit entraîneur indiquant lui-même que les écuries étaient pleines de monde, ce qui est contradictoire, les personnes présentes dans les écuries étant des professionnels utilisant précisément le parking en cause dans le témoignage ;

Attendu en outre que des éléments à disposition des Commissaires de France Galop permettent de mettre en évidence que l'entraîneur Andrea MARCIALIS est un acheteur avéré de seringues et d'aiguilles roses, puisque des éléments présents au dossier indiquent notamment qu'il a, par exemple, commandé une boîte de 100 aiguilles roses (et uniquement celles-là) facture FA9037 du 31/11/2020 de EQUALITY et sur la même période à la pharmacie M. CROMMER une autre boîte de 100 aiguilles roses (et encore une fois uniquement celles-là), ainsi que deux boîtes de 50 seringues de 20ml et cinq boîtes de 25 seringues de 50ml (F958881 du 30/11/2020), soit pour une écurie de moins de 60 chevaux et sur un seul mois 200 aiguilles roses (qui sont utilisées pour les injections intraveineuses ou intramusculaires), 100 seringues de 20ml, 125 seringues de 50ml ;

Attendu que les éléments du dossier et les éléments apportés en défense ne permettent pas de remettre en cause le témoignage écrit d'un entraîneur public soumis au Code des Courses au Galop, un tel témoignage s'il était faux pouvant en outre entraîner le retrait de toutes les autorisations de cet entraîneur, ainsi que des sanctions pénales, l'entraîneur ayant témoigné n'ayant donc aucune raison d'effectuer une démarche mensongère avec des conséquences aussi graves pour lui, étant précisé que cet entraîneur n'a jamais été l'entraîneur du poulain BOSIOH et qu'il n'a donc rien à voir avec ledit poulain ;

Attendu qu'il n'y a donc pas de raisons objectives ni de justificatifs convaincants permettant de remettre en cause la véracité du témoignage reçu au vu des éléments présents au dossier ;

Attendu que les dispositions de l'article 201 du Code des Courses au Galop prévoient expressément que la preuve d'une administration d'une substance prohibée peut être établie même en l'absence d'analyse révélant la présence de la substance et qu'en l'espèce cette preuve est corroborée par le résultat positif à une substance prohibée ;

Attendu que ce témoignage a en effet conduit à un prélèvement du poulain avant sa course, prélèvement se révélant positif à une substance prohibée qui a pour caractéristique de pouvoir disparaître lorsque le cheval fait un effort intense et qui a déjà été utilisée à des fins de dopage sur des chevaux, précisément en étant administrée avant les courses des chevaux pour cette raison spécifique ;

Attendu en conséquence que ces faits sont suffisamment établis et en outre confortés par la défense fluctuante et incohérente adoptée par M. Andrea MARCIALIS ;

Sur les procédures analytiques et les normes auxquelles sont soumis les laboratoires ayant effectué les analyses et analyses de contrôle du prélèvement biologique positif du poulain BOSIOH

Attendu que l'entraîneur soutient ensuite, notamment à l'appui d'un rapport de M. MONTANA, dont les qualifications officielles ne sont pas justifiées, que les normes et procédures scientifiques mises en œuvre pour analyser les prélèvements effectués sur le poulain BOSIOH ne seraient pas conformes ;

Attendu toutefois que le Laboratoire des Courses Hippiques et le Laboratoire Quantilab produisent en réponse tous les éléments scientifiques et réglementaires permettant de mettre en évidence leur parfait respect des procédures et leur obligation de respecter les données analytiques et procédures dictées par des accords internationaux ;

Qu'en effet, les recommandations techniques et scientifiques pour identifier une molécule ont été respectées par le Laboratoire des Courses Hippiques, puis par le Laboratoire Quantilab, qui sont deux laboratoires dûment accrédités pour effectuer les analyses des prélèvements biologiques de chevaux ;

Que les critères et normes de l'AORC et les recommandations de l'ILAC G7 (« *Accreditation Requirements and Operating Criteria for Horseracing Laboratories* ») sont suivies et respectées dans le cadre de l'accréditation de ces deux laboratoires suivant la norme ISO 17025 et que ces laboratoires sont tenus par des accords internationaux d'appliquer les règles énoncées par les documents ILAC G7/2016, les éléments scientifiques produits mettant en évidence leur respect des textes pour mettre en évidence la substance retrouvée ;

Attendu en conséquence que l'entraîneur Andrea MARCIALIS échoue à rapporter la preuve de la non-conformité des procédures d'analyse qu'il invoque ;

Sur les caractéristiques scientifiques de la substance décelée dans le prélèvement biologique de BOSIOH

Attendu que l'entraîneur Andrea MARCIALIS soutient que le dépistage du BUTYL GLUCURONIDE fait l'objet de nombreuses controverses, qu'il provoque des « réactions croisées » lors de dépistages avec des substances de la même famille, tel que l'ETHYL GLUCURONIDE, dont la présence peut entraîner un « faux positif » au BUTYL GLUCURONIDE et inversement, que les tests de dépistage de ces substances manquent de fiabilité et amènent fréquemment à un résultat erroné, ajoutant que l'ETHYL GLUCURONIDE est une molécule d'alcool et que certaines consommations ou expositions peuvent entraîner un dépistage positif, même si aucune substance n'a été administrée au sujet ;

Attendu que le Laboratoire des Courses Hippique (LCH), précise qu'il semble y avoir une confusion entre le n-butanol et le tert-butanol dans les conclusions de M. Andrea MARCIALIS et que le n-butanol n'est pas utilisé comme agent de dénaturation dans des gels hydroalcooliques, contrairement au tert-butanol ;

Que le LCH apporte les éléments scientifiques permettant de démontrer que le n-butylglucuronide a pu être détecté jusqu'à 24 heures après administration dans l'urine, mais que dans les études fournies des examens ont été réalisés sur des chevaux au repos, ajoutant qu'en l'espèce, la dose administrée n'est pas connue et que le second prélèvement de BOSIOH (17h) a été réalisé après la course, c'est-à-dire après un effort intense, que les conditions d'efforts durant la course en accélérant le métabolisme peuvent conduire à un résultat différent avec l'étude conduite au repos ;

Que le LCH précise également que d'après les résultats obtenus dans une étude, le n-butylglucuronide est plus rémanent dans l'urine et que c'est la raison pour laquelle il n'est pas recherché dans le plasma ;

Que le laboratoire est en mesure de discriminer l'éthylglucuronide provenant d'une administration d'éthanol et le n-butylglucuronide provenant d'une administration de n-butanol, ajoutant que l'alcool utilisé pour la désinfection des pièces et des objets est l'éthanol, éventuellement dénaturé avec du tert-butanol, mais en aucun cas à leur connaissance avec du n-butanol ;

Que le LCH indique également que l'absence de données disponibles dans le sang n'a aucune incidence sur le fait objectif que le prélèvement urinaire de BOSIOH est positif ;

Attendu qu'aux termes de son courrier en date du 13 janvier 2021, la Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop ajoute qu'à sa connaissance l'éthanol, le butanol, le méthanol et le propanol ont des nombres d'atomes Carbones différents et sont donc parfaitement identifiables et différenciables en chromatographie en phase gazeuse ;

Attendu que la présence de n-butylglucuronide ne peut donc être contestée, les éléments scientifiques étant concordants et cette substance ayant été mise en évidence par deux laboratoires distincts dûment habilités et accrédités ;

Attendu que la substance retrouvée dans le prélèvement biologique du poulain BOSIOH avant la course est une substance ayant des effets sur les systèmes nerveux, hémolaphymtique et pouvant agir sur la circulation sanguine, étant précisé qu'elle est administrée par voie intraveineuse et qu'elle est le témoin de l'administration de butanol et que ce type de produits, retiré du marché, mais disponible sur internet de manière illégale, est indiqué chez les chevaux, les chameaux et les chiens dans la prévention et le traitement des hémorragies à raison d'injection de 30ml en intraveineuse le plus proche de l'évènement possible ;

Attendu que cette substance peut être utilisée à des fins de dopage pour ses propriétés hémostatiques et notamment la prévention de l'hémorragie pulmonaire induite par l'exercice ;

Sur l'usage de gel hydroalcoolique qui expliquerait selon Andrea MARCIALIS la positivité de son cheval

Attendu que l'entraîneur Andrea MARCIALIS prétend que la seule raison pour laquelle cette substance a pu être décelée dans les urines du poulain BOSIOH est l'utilisation par son équipe de gel hydroalcoolique et autres produits désinfectants à base d'alcool en cette période de crise sanitaire, précisant qu'il est d'usage, tous les lundi et dans les écuries, que les boxes soient désinfectés à l'aide de produits désinfectants à base d'alcool, que le personnel désinfecte le matériel entre chaque cheval et se lave les mains au gel

hydroalcoolique entre chaque monte, rappelant que le 31 août 2020, jour du contrôle à l'hippodrome était un lundi ;

Que l'hypothèse d'une telle utilisation de gel hydroalcoolique expliquant la positivité, en plus d'être contestée sur le plan scientifique par les deux laboratoires accrédités susvisés qui indiquent que la substance prohibée décelée dans le prélèvement biologique du poulain BOSIOH n'est pas utilisée dans les gels hydroalcooliques, ne saurait en outre être retenue, puisqu'il serait donc le seul cheval depuis le début de la pandémie à être positif au regard de cette substance, ce qui apparaît particulièrement improbable et la journée du lundi n'est étayée par aucun élément concret ;

Attendu que cet argument ne saurait être retenu, l'usage du gel hydroalcoolique étant très largement répandu sur tous les hippodromes de France depuis le 11 mai 2020, date de reprise officielle des courses, qu'il est rendu obligatoire par les mesures sanitaires imposées par le Gouvernement et qu'il est ainsi pour le moins surprenant que M. Andrea MARCIALIS soit le seul entraîneur ayant un cas positif au regard du nombre de contrôles antidopage effectués et de l'usage massif de gel hydroalcoolique par tous les socioprofessionnels ;

Attendu qu'il y a donc lieu de considérer que les faits sont suffisamment établis et constituent un acte de dopage délibéré sur l'hippodrome avant la course outre :

- l'introduction par l'entraîneur Andrea MARCIALIS d'une seringue comportant une aiguille hypodermique dans les locaux d'un hippodrome un jour de course ;
- l'administration le jour de la course d'un traitement non justifié par l'état de santé du cheval qui le reçoit, sans ordonnance ni autorisation des Commissaires ou du vétérinaire de service ;

Qu'il y a donc lieu, au vu du caractère délibéré et de la gravité de ces infractions mettant en péril la santé du cheval et son bien-être, rompant l'égalité des chances entre concurrents, compromettant la régularité des courses et des paris hippiques et nuisant à l'image des courses hippiques, de sanctionner ledit entraîneur, en sa qualité d'entraîneur gardien responsable dudit poulain, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, par une suspension de son autorisation pour une durée de 12 mois ;

Qu'il y a également lieu de le sanctionner par la suspension pour une durée de 12 mois de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts, cette sanction complémentaire étant justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

Sur les conséquences de la positivité de BOSIOH sur son classement

Attendu que les dispositions de l'article 198 § II du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'aucun cheval engagé dans une course ne doit, à partir de la clôture des engagements supplémentaires, même s'il ne prend pas part à la course, jusqu'au moment où il est prélevé, faire l'objet de l'administration d'une substance prohibée ou d'une manipulation sanguine ni receler dans ses tissus, fluides corporels ou excréments, une substance prohibée telle que définie au paragraphe III ci-après, ou l'un de ses métabolites ou un isomère de cette substance ou de l'un de ses métabolites ;

Attendu que les dispositions de l'article 201 § I a) du Code des Courses au Galop prévoient notamment qu'à l'issue de l'enquête, ce cheval est passible d'une interdiction pour une durée de six mois au moins et de deux ans au plus, qui peut prendre effet à compter de la date de la première notification d'interdiction de courir du cheval faite au propriétaire et, s'il a couru, le distancer de la course à l'occasion de laquelle a été effectué le prélèvement, le distancement pouvant être prononcé avant la fin de l'enquête ;

Attendu que ledit poulain doit en conséquence être distancé de sa victoire au vu de sa positivité juste avant la course, et cela, dans le strict respect de l'égalité des chances ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de distancer **BOSIOH** de la 1ère place du Prix de MONTGERON couru le 31 août 2020 sur l'hippodrome de SAINT-CLOUD ;

Le classement est, en conséquence, le suivant :

1er : PERSIAN ; 2ème : ANFRATI ; 3ème : A DANCE TO DAWN ; 4ème : CORVUS GLAIVE ; 5ème VENANTIMI ;

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par une suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public pour une durée de 12 mois ;
- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par une suspension pour une durée de 12 mois de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts.

Boulogne, le 10 mars 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop ;

Vu le rapport d'enquête établi par le Chef du Département Livrets et Contrôle de France Galop en date du 8 décembre 2020 mentionnant notamment que :

La Fédération Nationale des Courses Hippiques (FNCH) a adressé aux Commissaires de France Galop le compte rendu de mission de contrôle du cheval SESTILIO JET, entraîné par M. Andrea MARCIALIS, qui devait être prélevé avant le Prix LA FLECHE couru le 24 septembre 2020 sur l'hippodrome de LYON PARILLY ;

Lesdits Commissaires ont ouvert une enquête sur cette situation susceptible de contrevenir aux dispositions du Code des Courses au Galop et notamment à l'article 200 paragraphe V et VII ;

Il ressort de l'enquête effectuée :

- que ce cheval a fait l'objet d'une demande de prélèvements biologiques avant le Prix LA FLECHE le 24 septembre 2020 sur l'hippodrome de LYON PARILLY ;
- que les prélèvements ont été effectués par le Dr. BORONSKI dans la matinée du 24 septembre 2020 dans les conditions décrites dans des rapports séparés ;
- que M. Andrea MARCIALIS, informé par son garçon de voyage de la mission de prélèvement, a téléphoné au Dr. BOURGUIGNON de la FNCH pour se plaindre du fait qu'il faisait l'objet de nombreux contrôles et pour refuser de déplacer le cheval SESTILIO JET dans le box de prélèvement, arguant du fait que le cheval était un entier très nerveux, compliqué, voire dangereux et qu'il serait perturbé avant sa course dont le départ était prévu pour 12h25 ;
- qu'à la suite de ce premier appel, le Dr. BOURGUIGNON a donné au Dr. BORONSKI la consigne et l'autorisation de prélever le cheval SESTILIO JET dans son box en effectuant la prise de sang en premier et en attendant ensuite calmement dans un coin du box que le cheval veuille bien uriner ;
- que le Dr. BORONSKI rapporte qu'à la suite d'un échange téléphonique entre le garçon de voyage et M. Andrea MARCIALIS, il lui a été interdit de rester dans le box après la prise de sang et qu'il a dû attendre à l'extérieur, porte de box fermée, ce qui a eu pour conséquence l'impossibilité de prélever de l'urine, le cheval stoppant tout dès l'ouverture de la porte ;
- que le Dr. BORONSKI précise dans son rapport que le cheval SESTILIO JET étant également à l'arrivée, a été prélevé sans difficulté dans le box de prélèvement prévu sur l'hippodrome ;
- que le garçon de voyage de M. Andrea MARCIALIS confirme bien la demande faite au Dr. BORONSKI de rester en dehors du box porte et volet fermés « pour la sécurité du cheval et du vétérinaire » ;
- que M. Andrea MARCIALIS dit avoir seulement voulu faire preuve de vigilance pour le bien du cheval, de son salarié et du vétérinaire préleveur, le cheval SESTILIO JET ayant déjà tapé au box et cassé l'épaule d'un de ses grooms ;
- que la vétérinaire de France Galop a personnellement assisté au prélèvement de SESTILIO JET le dimanche 4 octobre 2020 au matin et n'a pas observé de comportement différent de celui attendu d'un cheval entier ;
- que M. Andrea MARCIALIS a déjà été sanctionné pour des faits similaires en 2018 (cheval VARIUS, course à réclamer du 4 septembre 2018 - BO du 30 octobre 2018) ;

Après avoir dûment appelé la Société AT RACING SRL, propriétaire du cheval SESTILIO JET et l'entraîneur Andrea MARCIALIS à se présenter à la réunion fixée le 23 décembre 2020, puis au 2 février 2021 suite à un envoi tardif de ses écritures par le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et constaté la non-présentation de la société AT RACING SRL ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications de l'entraîneur Andrea MARCIALIS et de la Société propriétaire AT RACING SRL et entendu en leurs déclarations les conseils de M. Andrea MARCIALIS et M. Andrea MARCIALIS, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le courrier électronique du représentant de la Société AT RACING SRL en date du 10 décembre 2020 indiquant ne pas pouvoir se déplacer, en raison de l'épidémie, à la date proposée et demandant un délai plus long pour pouvoir participer à la séance, en tenant compte du fait qu'ils ne sont pas impliqués dans la gestion opérationnelle du cheval et qu'ils ont donc besoin de connaître le contenu de cette séance pour éventuellement impliquer une personne techniquement compétente, ajoutant qu'ils se réservent le droit de se renseigner auprès de l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui ne leur a pas donné d'information sur ce cas dont ils prennent connaissance en recevant le courrier de France Galop ;

Vu le courrier en réponse adressé par France Galop le 15 décembre 2020 ;

Vu le courrier de procédure adressé à M. Andrea MARCIALIS le 15 décembre 2020 ;

Vu le mémoire du conseil de M. Andrea MARCIALIS, accompagné de ses pièces jointes, reçus le 22 décembre 2020 mentionnant notamment :

- que le 24 septembre en fin de matinée, alors que la course avait lieu à 12h25, le garçon de voyage de M. Andrea MARCIALIS, M. Arnaud DEVINCK, a été informé qu'un contrôle sera effectué avant la course, que ce dernier a appelé M. MARCIALIS pour lui en faire part, lequel ne comprenant pas la raison de ce contrôle, a indiqué au Dr. BOURGUIGNON qu'il souhaitait que les prélèvements réalisés soient faits dans le box du cheval et non dans celui prévu à cet effet, ce qui a été accepté ;
- que le vétérinaire préleveur a commencé par la prise de sang, puis en raison des antécédents comportementaux du cheval, a patienté devant le box du cheval en attendant qu'il urine, mais qu'il n'a pas eu le temps de prélever l'urine ;
- qu'à l'issue de la course, le cheval a fait l'objet de nouveaux prélèvements sanguins et urinaires, qui se sont révélés négatifs, mais que France Galop a considéré que cette situation était susceptible de contrevenir à certaines dispositions du Code des Courses au Galop et notamment à l'article 200 paragraphe V et VII ;
- que M. MARCIALIS conteste l'ensemble de ces faits, afin qu'il ne soit retenu aucune condamnation envers lui ;
- que SESTILIO JET n'a jamais fait l'objet du moindre contrôle positif, que lors du contrôle effectué à LYON, M. MARCIALIS était très embêté, car le vétérinaire mandaté par la FNCH est arrivé aux alentours de 10h à l'hippodrome, pour effectuer un prélèvement avant le départ de la course qui était à 12h25, que ces contrôles avant la course sont très rares et que France Galop s'obstine à ce que les chevaux de M. MARCIALIS en fassent l'objet ;
- que ces prélèvements peuvent perturber un cheval, surtout moins de deux heures avant la course, mais que M. MARCIALIS a tout de même accepté le contrôle en demandant certaines précautions pour perturber le moins possible son cheval et préserver l'intégrité physique de son garçon de voyage et du vétérinaire, ledit cheval étant connu pour être un entier délicat aux soins ;
- que le prélèvement sanguin effectué avant la course s'est révélé négatif et que les prélèvements sanguins et urinaires effectués après également ;
- que M. MARCIALIS, « à travers » son garçon de voyage, a tenté de gérer au mieux ces prélèvements et a tout mis en place pour préserver l'intégrité physique du vétérinaire pour gérer le stress de son cheval, et ce, dans la mesure du possible ;
- que M. MARCIALIS et son garçon de voyage ont été courtois et ont fait preuve d'une grande coopération avec France Galop, ce qui est relaté dans les rapports ;
- l'article 200, paragraphe V, disposant que « *Les Commissaires des courses peuvent ordonner au*

vétérinaire de garder pendant tout le temps nécessaire le cheval ayant des difficultés à uriner », M. MARCIALIS a fait en sorte que le vétérinaire puisse rester avec le cheval, en le regardant depuis la porte du box et en se tenant à l'extérieur, juste devant la porte, pendant un long moment et que le vétérinaire a pu rester avec le cheval jusqu'au moment où il s'est mis à uriner ;

- que concernant l'article 200, paragraphe VII, le garçon de voyage a bien signé l'attestation concernant les traitements des chevaux prélevés ;
- que lorsque France Galop a envoyé à M. MARCIALIS le dossier vétérinaire qui accompagne le rapport d'enquête, il manquait les pages 2, 4, 6, 7 et 8 du compte rendu de mission de contrôle rempli par le Dr BORONSKI, ajoutant qu'en aucun cas M. MARCIALIS, « à travers » son garçon de voyage, n'aurait refusé de signer le procès-verbal de prélèvement et que les conditions du prélèvement ne sont donc pas contrevenues à l'article 200 susvisé ;
- que le rapport d'enquête de France Galop mentionne que M. MARCIALIS aurait déjà été sanctionné pour des faits similaires en 2018, mais que les faits étaient différents ;
- que M. MARCIALIS ne saurait être condamné au titre du prélèvement urinaire du cheval SESTILIO JET ;

Vu les courriers adressés le 22 décembre 2020 aux parties convoquées concernant le report de la Commission initialement prévue le lendemain et le courrier transmettant les pages 2,4,6,7 et 8 susvisées qui sont des pages sans éléments ;

Vu les courriers adressés au Laboratoire des Courses Hippiques, au laboratoire Quantilab Ltd et au Responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop en date du 4 janvier 2021, leur demandant leurs observations sur les écritures produites par M. Andrea MARCIALIS le 22 décembre 2020 ;

Vu le courrier du Laboratoire des Courses Hippiques en date du 6 janvier 2021 adressé dans le cadre de l'examen de l'ensemble des dossiers devant initialement être examinés le 23 décembre 2020, dont celui du cheval SESTILIO JET ;

Vu le courrier du Laboratoire Quantilab Ltd adressé le 14 janvier 2021, accompagné de sa pièce jointe, dans le cadre de l'examen de l'ensemble des dossiers devant initialement être examinés le 23 décembre 2020, dont celui du cheval SESTILIO JET ;

Vu le courrier de la responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop, accompagné de ses pièces jointes, en date du 13 janvier 2021 dans le cadre de l'examen de l'ensemble des dossiers devant initialement être examinés le 23 décembre 2020, dont celui du cheval SESTILIO JET ;

Vu les échanges de procédure avec le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 19 janvier 2021 ;

Vu le courrier de la société AT RACING SRL en date du 24 janvier 2021 mentionnant notamment qu'ils confirment n'avoir aucun lien avec la gestion opérationnelle du cheval, surtout depuis l'urgence Covid, et que le cheval a été définitivement exporté en Italie et qu'ils ont rompu toute relation avec M. Andrea MARCIALIS ;

Vu le mémoire et ses pièces jointes du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS reçu le 29 janvier 2021 reprenant les termes de son mémoire du 22 décembre 2020 concernant SESTILIO JET, ajoutant simplement à titre subsidiaire que si les Commissaires de France Galop considéraient qu'il fallait entrer en condamnation, il convient de rappeler que d'ordinaire les sanctions s'élèvent à 1500 euros d'amende ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a déclaré en séance :

- qu'il allait parler de la personnalité de son client et que sa collaboratrice développera le fond ;
- qu'Andrea MARCIALIS est un homme marié avec deux enfants, que son épouse ne travaille pas, qu'il est déjà suspendu six mois, qu'il est à l'agonie, n'a pas de chômage ni d'aide et est dans une situation financière catastrophique au regard de faits antérieurs à sa suspension et que le sanctionner serait encore plus catastrophique ;
- que la plupart des faits dans les trois dossiers pour lesquels il se présente sont antérieurs à sa condamnation le suspendant à 6 mois en décembre, qu'il convient de le considérer comme vierge devant la Commission, car les faits du jour sont antérieurs à sa suspension ;
- qu'il ne fait pas partie d'une famille aisée, que son père est un ancien jockey qui n'a pas de biens, pas de moyens, qu'il a toujours le loyer de son écurie à payer, car le propriétaire n'en a rien à faire qu'il n'ait plus de chevaux et lui demande de régler même si les écuries sont vides ;

- qu'il sent qu'il est dans le « *collimateur* », qu'il est envié, jaloué et détesté ;
- qu'il a de bons résultats, mais a l'impression d'une « *chasse aux sorcières* » à son égard, puisque sur l'intégralité de ses chevaux, il a fait l'objet de huit contrôles dans ses écuries et que 370 de ses 420 partants ont été prélevés et qu'un gagnant a même été contrôlé à l'arrivée d'une course, puis le lendemain matin chez lui, et qu'il trouve cela étrange, ajoutant que « *s'il était tricheur, cela se saurait au vu de tout cela et qu'on lui coupe les ailes* » ;

Attendu que la collaboratrice du conseil de M. Andrea MARCIALIS a repris les termes du mémoire déposé en précisant notamment :

- que le vétérinaire est arrivé à 10h, alors que les courses commençaient à 12h20 ;
- l'état de perturbation d'un cheval quand on le prélève aussi près d'une course ;
- que son client ne s'est pas opposé au prélèvement, mais a demandé un arrangement de la procédure ce que le vétérinaire a accepté en faisant le prélèvement dans le box ;
- qu'il a demandé que le vétérinaire soit derrière le volet car c'était dangereux sinon, qu'il s'agit de précaution et non d'opposition et que lorsque le cheval a uriné, le vétérinaire n'a pas eu le temps de récupérer l'urine en effet ;
- que pour le prélèvement d'après la course le résultat était négatif, ajoutant que selon le compte rendu du vétérinaire, son client a tout essayé pour que le prélèvement puisse être fait dans la mesure du possible au regard des urines et du sang et que le Code a été respecté ;

Que M. Nicolas LANDON s'est interrogé sur le fait de demander au vétérinaire préleveur de rester derrière la porte, ce qui n'est pas une bonne idée, alors que le cheval était calme, tout en comprenant ses préoccupations, mais que le fait d'être derrière la porte empêche les chevaux d'uriner dans le matériel, puisqu'ils se bloquent quand on ouvre la porte, raison pour laquelle les préleveurs vont dans les boxes ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a ajouté que son client a fait preuve de coopération et de cordialité comme cela figure dans les documents, que la situation du hongre VARIUS est différente, car sa salariée avait une mauvaise maîtrise du français et qu'il n'avait pas signé le compte rendu, ce qui avait engendré une sanction à l'époque ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a indiqué que son conseil a tout bien expliqué, qu'il était à distance, que son cheval était favori, qu'il était un peu contrarié et qu'il a demandé des précautions à prendre, qu'il était ennuyé que le cheval soit perturbé avant sa course, qu'il s'agissait de précaution et qu'il s'excuse si cela a été mal interprété ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président de séance en ce sens ;

Vu les articles 200 et 224 du Code des Courses au Galop ;

Attendu que le cheval SESTILIO JET devait être prélevé avant le Prix de LA FLECHE le 24 septembre 2020 sur l'hippodrome de LYON PARILLY ;

Que l'entraîneur Andrea MARCIALIS, informé par son garçon de voyage, a téléphoné au vétérinaire de la Fédération Nationale des Courses Hippiques pour se plaindre du fait qu'il faisait l'objet de nombreux contrôles et pour refuser de déplacer le cheval SESTILIO JET dans le box de prélèvement, arguant du fait que le cheval était un entier très nerveux, compliqué, voire dangereux et qu'il serait perturbé avant sa course dont le départ était prévu pour 12h25 ;

Qu'à la suite de ce premier appel, le vétérinaire de ladite Fédération indique qu'après avoir « *râlé quelques minutes, elle a eu l'impression qu'Andrea MARCIALIS acceptait le prélèvement et que tout allait bien se passer, même si M. Andrea MARCIALIS était très agacé par la situation, restant poli et courtois* » ;

Qu'elle a donné au vétérinaire préleveur la consigne et l'autorisation de prélever le cheval SESTILIO JET dans son box en effectuant la prise de sang en premier et en attendant ensuite, calmement, dans un coin du box que le cheval veuille bien uriner ;

Attendu que le vétérinaire préleveur rapporte qu'à la suite d'un échange téléphonique entre le garçon de voyage et ledit entraîneur, un prélèvement sanguin a été effectué sans constater une quelconque nervosité du cheval, puis qu'après la prise de sang, il lui a finalement été interdit de rester dans le box par l'entourage, qu'il a dû attendre à l'extérieur, porte de box fermée, ce qui a eu pour conséquence l'impossibilité de prélever de l'urine, le cheval ayant réagi dès l'ouverture de la porte ;

Que le garçon de voyage a confirmé la demande faite au vétérinaire préleveur de rester en dehors du box porte et volet fermés « *pour la sécurité du cheval et du vétérinaire* » ;

Attendu que le fait que le cheval soit difficile selon M. Andrea MARCIALIS n'est pas un argument recevable, étant observé que le cheval n'a pas montré de quelconque nervosité au moment de sa prise de sang ni lors des prélèvements d'après course ;

Que ledit entraîneur a eu un comportement contraire aux règles en matière de contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval en ne laissant pas le personnel, expérimenté et habilité en charge de cette mission, procéder comme il en a l'habitude pour prélever le cheval avant sa course, étant observé que M. Andrea MARCIALIS indique dans ses conclusions « *avoir tout de même accepté le contrôle* », alors que cela constitue une obligation relevant du Code des Courses au Galop et que ces contrôles sont motivés par la nécessité de veiller à la régularité des courses ;

Attendu qu'il y a lieu, dans ces conditions, de sanctionner le comportement fautif de l'entraîneur Andrea MARCIALIS, puisque par sa réaction au contrôle et par ses consignes à son personnel notamment, il a perturbé les opérations de prélèvements qui ne se sont pas déroulées conformément aux exigences et habitudes des personnes habilitées et expérimentées en la matière et que le prélèvement d'urine n'a pas pu être effectué en raison de cette pression exercée par l'entraîneur ;

Qu'il convient de sanctionner d'autant plus sévèrement ce comportement, que ledit entraîneur avait déjà été sanctionné par une amende de 3 000 euros, par décision en date du 30 octobre 2018, au regard des dispositions des articles 200 et 224 du Code des Courses au Galop, au titre de son comportement lors des opérations de prélèvement du hongre VARIUS à l'issue du Prix de MOUVAUX couru le 4 septembre 2018 sur l'hippodrome du CROISE-LAROCHE ;

Attendu que dans leur décision de 2018, les Commissaires de France Galop ont mentionné : « qu'Andrea MARCIALIS avait indiqué à l'acheteur de VARIUS qu'il n'était pas question qu'il présente ledit hongre au prélèvement biologique, le fait qu'il soit difficile n'étant pas un argument recevable, ledit entraîneur ayant eu un comportement totalement contraire aux règles en matière de contrôle de l'absence de substance prohibée dans le prélèvement biologique effectué sur le cheval » et « que l'entraîneur Andrea MARCIALIS avait persisté dans son attitude, malgré plusieurs demandes sur l'hippodrome de présenter VARIUS au prélèvement », ledit entraîneur ayant alors été sanctionné par une amende de 3 000 euros dont il n'avait pas interjeté appel ;

Attendu que le comportement dudit entraîneur constitue donc une nouvelle infraction aux dispositions de l'article 200 et de l'article 224 du Code des Courses au Galop et qu'il y a lieu, dans ces conditions, au vu de ces articles, de le sanctionner, en l'espèce et au vu de l'ensemble des éléments qui précèdent, plus sévèrement notamment en application des dispositions du § VI de l'article 216 du Code des Courses au Galop, par une amende de 4 000 euros ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par une amende de 4 000 euros.

Boulogne, le 10 mars 2021
R. FOURNIER SARLOVEZE – C. du BREIL – N. LANDON

DECISION DES COMMISSAIRES DE FRANCE GALOP

Les Commissaires de France Galop, agissant en application de l'article 213 du Code des Courses au Galop Après avoir pris connaissance du rapport établi le 7 janvier 2021 par le Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop mentionnant notamment :

- que suite à la décision de la Commission d'appel maintenant la décision des Commissaires de France Galop en date du 27 novembre 2020 qui motive la suspension de l'autorisation de M. Andrea MARCIALIS d'entraîner en qualité d'entraîneur public pendant une durée de 6 mois (suspension effective à compter du vendredi 1er janvier 2021 jusqu'au vendredi 1er juillet 2021),

M. Igor ENDALTSEV a déclaré, le 4 janvier 2021, 27 chevaux provenant de l'entraînement de M. Andrea MARCIALIS à son effectif ;

- qu'un contrôle de son effectif a été effectué le 5 janvier 2021 à 7h du matin ;

qu'il ressort de ce contrôle :

- que le 4 janvier, l'effectif déclaré par M. Igor ENDALTSEV comportait 38 chevaux dont 2 non entraînés ;
- que 7 chevaux antérieurement déclarés à l'effectif de M. Igor ENDALTSEV étaient bien présents à l'adresse de l'établissement principal déclaré par cet entraîneur, 7 avenue des Aigles à CHANTILLY ;
- que les 2 chevaux non entraînés sont absents : SO GOOD MALPIC et AIR LEAP, et que M. Igor ENDALTSEV n'a pas présenté les livrets signalétiques ni fourni d'explication sur cette absence ;
- que l'écurie, située au 7 avenue des Aigles à CHANTILLY, n'a la capacité d'accueillir qu'une vingtaine de chevaux ;
- que M. Igor ENDALTSEV s'est ensuite rendu au 24 & 26 avenue du Général Leclerc à CHANTILLY pour contrôler les autres chevaux figurant à son effectif ;
- que ces écuries sont celles occupées par M. Andrea MARCIALIS ;
- qu'ils ont vérifié l'identité des 30 chevaux présentés par un salarié de M. Andrea MARCIALIS, M. Igor ENDALTSEV ne connaissant pas les chevaux présents ;
- que parmi les chevaux qui ont été présentés figurait le cheval PRODIGIEUX qui est en sortie provisoire, propriété de Mme Eleonora MARCIALIS, et qui ne figure pas dans la liste de l'effectif M. Igor ENDALTSEV sans que cela n'émeuve ce dernier qui ne semblait pas réellement «*au clair*» sur les chevaux de son effectif ;
- que M. Arnaud BIGARD, propriétaire du poulain BULLISH BALL, indique dans un email adressé à France Galop où il exprime son souhait de confier son poulain à un entraîneur du Sud-Ouest, ne pas connaître M. Igor ENDALTSEV et n'avoir jamais été informé, ni avoir demandé la mutation de son poulain chez cet entraîneur ;
- que de même Mme Anne-Sophie YOH déclare, dans une note téléphonique établie par le service juridique courses de France Galop, que les propriétaires d'une jument en copropriété avec M. Andrea MARCIALIS ont rompu leur contrat hier, que la jument était censée être à l'entraînement de M. Andrea MARCIALIS, et qu'en consultant sa fiche sur le site France Galop, il est noté qu'elle serait chez M. Igor ENDALTSEV actuellement, sans qu'ils en aient été préalablement informés, et qu'ils ignorent où se trouve la jument aujourd'hui et surtout comment la récupérer ;
- que M. Igor ENDALTSEV a déclaré que c'est son manager, dont l'identité n'a pas été communiquée, qui a pris contact avec M. Andrea MARCIALIS pour s'occuper de régler les détails notamment en matière de contrat avec les différents propriétaires, de location des boxes supplémentaires nécessaires et du personnel : qu'ils comptaient récupérer certains employés de chez M. Andrea MARCIALIS dont ils auraient eu besoin pour s'occuper des chevaux, mais qu'à ce stade rien n'était fait encore ;
- que le 5 janvier en fin de journée M. Igor ENDALTSEV a retiré tous les chevaux de M. Andrea MARCIALIS de son effectif sans autre explication et n'a pas répondu à l'email lui demandant des explications sur le fait que M. Andrea MARCIALIS serait son racing manager (information fournie par M. Paolo FERRARIO) ;

Vu le courrier électronique en date du 20 janvier 2021 du responsable « *sécurité-entraînement / comptabilité chevaux* » en fonction sur le site de CHANTILLY mentionnant : « *Je vous informe que le mercredi 06 janvier 2021, la secrétaire d'Igor ENDALTSEV m'a appelé. Cette dernière m'a indiqué avoir retiré les 28 chevaux provenant de l'entraînement A. MARCIALIS de son effectif en m'expliquant que son patron ne souhaitait pas servir de prête-nom pour A. MARCIALIS* » ;

Après avoir dûment appelé les entraîneurs Igor ENDALTSEV et Andrea MARCIALIS à se présenter à la réunion fixée au mercredi 10 février 2021 pour l'examen contradictoire du dossier et constaté la présence de ces derniers et des conseils de M. Andrea MARCIALIS, étant observé que Mme Evelyne ARNOULT assistait M. Igor ENDALTSEV ;

Après avoir examiné les éléments du dossier, les explications des entraîneurs Andrea MARCIALIS et Igor ENDALSTEV, et leurs déclarations orales, ainsi que celles des conseils de l'entraîneur Andrea MARCIALIS ;

Après en avoir délibéré sous la présidence de M. Nicolas LANDON ;

Sur le fond ;

Vu le rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop susvisé et ses pièces jointes ;

Vu le courrier électronique de l'entraîneur Igor ENDALTSEV en date du 22 janvier 2021 indiquant qu'il sera présent lors de la Commission ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 26 janvier 2021 concernant un courrier de M. FERRARIO du 5 janvier 2021 et un courrier ultérieur et la réponse apportée le lendemain ;

Vu le courrier électronique du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS en date du 1er février 2021 formulant la même demande que dans son courrier du 26 janvier susvisé et la réponse apportée le même jour ;

Vu le courrier adressé au conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS le 1er février 2021 transmettant un courrier en date du 21 janvier 2021 transmis par le Département Livrets et Contrôles apparaissant correspondre à celui mentionné dans les courriers des 26 janvier et 1er février 2021 susvisés ;

Vu le courrier adressé par l'entraîneur Igor ENDALTSEV en date du 4 février 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- que le 3 janvier, il a reçu un appel de son manager lui disant qu'il avait un accord verbal pour le transfert de 29 chevaux de l'écurie d'Andrea MARCIALIS à son écurie, expliquant cela par le fait que ce dernier était privé de licence d'entraîneur pour une durée de six mois et que par conséquent les chevaux devaient être entraînés au plus vite, car ils n'étaient pas sortis depuis plusieurs jours ;
- que le 4 janvier il avait des partants sur l'hippodrome de PORNICHET, qu'il est parti en camion vers 3h, que son manager étant basé en Normandie, pour plus de facilité, toutes les négociations en son nom ont été menées à CHANTILLY par son amie, secrétaire hippique, qui a gentiment accepté de l'aider pour organiser et négocier avec Andrea MARCIALIS, avec le propriétaire de l'écurie 24/26 avenue du Général Leclerc, ainsi qu'avec les membres du personnel d'Andrea MARCIALIS ;
- qu'il lui a demandé de se charger de l'ouverture de la deuxième écurie, avenue du Général Leclerc où se trouvaient 29 chevaux qui lui étaient destinés, qu'il n'a conclu aucun accord quel qu'il soit avec Andrea MARCIALIS, qu'il n'a eu aucune relation, aucun échange avec lui, qu'il ne l'a même jamais rencontré et que pour cette raison ce dernier ne peut pas être son « *racing manager* » ;
- que son amie secrétaire hippique a passé 2h dans le bureau d'Andrea MARCIALIS, qui s'est présenté comme étant le manager officiel de tous les propriétaires et qu'il recherchait des entraîneurs pour répartir les chevaux de son effectif, qu'il a également assuré qu'il avait reçu l'accord oral des propriétaires pour le transfert de certains chevaux de son effectif ;
- qu'Andrea MARCIALIS avait assuré à son amie qu'elle recevrait, dans l'après-midi par mail les consentements des propriétaires, et qu'à 14h, il a demandé à son amie de rentrer les chevaux à son effectif et de déclarer le personnel à la MSA ;
- que le 5 janvier à son retour de PORNICHET il est arrivé très tôt à l'écurie, que le responsable du Département Livrets et Contrôles de France Galop s'est présenté à 7h pour effectuer une visite de contrôle, qu'il a remis tous les livrets des chevaux inscrits à son effectif, qu'ils ont vérifié les chevaux stationnés au 7 chemin des Aigles, que cette adresse est inscrite à France Galop comme étant le lieu de stationnement officiel de son écurie, qu'il y avait huit chevaux dans l'écurie, que deux chevaux (SO GOOD MALPIC et AIR LEAP) étaient absents, car retirés de l'entraînement pour des raisons de santé, à partir du 2 janvier 2021 au repos à CASTILLON EN AUGES, en attente d'exportation ;
- que le 20 janvier SO GOOD MALPIC a été exporté via la POLOGNE et le 21, AIR LEAP a été exporté en REPUBLIQUE TCHEQUE ;
- qu'ensuite ils ont visité l'écurie située aux 24/26, avenue du Général Leclerc dans laquelle se trouvaient les 29 chevaux et qu'au vu de l'heure de son retour de PORNICHET le matin même il ne connaissait pas les chevaux, qu'il a demandé au personnel de l'écurie de présenter les chevaux en rapport avec les livrets et qu'après avoir visité l'écurie il était convaincu que les chevaux avaient un besoin urgent d'être entraînés et qu'à la fin du contrôle il a signé le protocole du Responsable

Livrets et Contrôles ;

- que dans l'après-midi son amie a reçu par email l'accord écrit de seulement trois propriétaires, qu'il était prévu de prendre rendez-vous le lendemain avec le propriétaire de l'écurie du 24/26 avenue du général Leclerc afin de rédiger le contrat de location de boxes, de rencontrer les membres du personnel pour remettre les déclarations d'embauche et organiser la livraison en copeaux et avoine ;
- qu'il était très heureux de cette opportunité d'augmenter son effectif et par là même d'avoir de nouveaux clients, mais que cependant un propriétaire d'Andrea MARCIALIS lui a fait savoir qu'il n'accepterait de payer que 50 € de pension par jour ;
- qu'il a ajouté qu'Andrea MARCIALIS a essayé, par l'intermédiaire de son amie, de le convaincre de baisser son prix de pension prétextant qu'il ne pouvait pas se permettre de perdre ses clients ;
- que son amie lui a répondu qu'il n'en était pas question et qu'elle ne voyait pas cette collaboration d'un bon œil, que renseignements pris auprès de quelques professionnels irréprochables et compte tenu du déroulement des événements, il a réalisé qu'il n'était pas prudent d'accepter une telle expansion de son écurie, qu'il a acquis en quelques heures la conviction qu'il serait un «outil» pour Andrea MARCIALIS, qu'il voulait profiter de sa naïveté, que dans ces circonstances il avait tout à perdre, rien à gagner, qu'il a certes été crédule et que la barrière de la langue n'a pas joué en sa faveur ;
- qu'il a donc décidé de refuser de prendre les chevaux, et les a sortis de son effectif le soir même ;
- qu'en ce qui concerne les emails qui lui ont été adressés par le Service Contrôles, il lui a fallu du temps pour faire traduire cette réponse précisant qu'entre temps il s'est rendu 10 jours en Tchéquie pour raisons professionnelles et qu'il espère que les Commissaires ne verront pas là une intention délibérée de porter atteinte à l'autorité de France Galop, d'enfreindre la loi ou de donner une mauvaise image du monde des courses et qu'il prie d'accepter ses sincères excuses pour la gêne occasionnée ;

Vu le mémoire du conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS transmis le 8 février 2021, accompagné de ses pièces jointes, mentionnant notamment :

- un rappel des faits et de la procédure ;
- que lorsque M. Andrea MARCIALIS a reçu, la veille de l'effectivité de sa suspension de sa licence d'entraîneur et de propriétaire prononcée par les instances de France Galop, la décision « négative » du Tribunal administratif de Cergy-Pontoise relative à une procédure de référé y afférent, il a conseillé à ses clients, quelques entraîneurs qu'il apprécie, dont M. ENDALTSEV et que ses chevaux ont été répartis entre différents entraîneurs ;
- que certains propriétaires ne sachant vers qui s'orienter, M. MARCIALIS contacta l'entraîneur Larissa KNEIP et lui proposa de prendre des chevaux chez elle, et que n'ayant pas la capacité de les accueillir, elle a fait le lien entre MM. MARCIALIS et OSTAPCHUK, courtier et ami en commun de Mme KNEIP et de M. ENDALTSEV ;
- que MM. MARCIALIS et ENDALTSEV se sont rencontrés deux fois, afin que M. MARCIALIS lui présente les chevaux et que M. ENDALTSEV organise leur transfert avec sa secrétaire ;
- que M. MARCIALIS pensait que cette solution permettait aux chevaux de reprendre leur entraînement dès le lendemain, chez un entraîneur sérieux, le fait que les chevaux restent à CHANTILLY leur évitant de longs transports et facilitant leur transfert ;
- que M. ENDALTSEV ayant récupéré assez de propriétaires pour agrandir son écurie, a pris l'initiative de louer l'une des anciennes écuries de M. MARCIALIS, celle de M. POULOPOULOS, que le 4 janvier 2021, il a déclaré 27 nouveaux chevaux à son effectif et a pris l'initiative de recruter les anciens salariés de M. MARCIALIS en les contactant directement ;
- concernant les attestations de M. FERRARIO en date des 5 et 21 janvier 2021, que ce dernier s'est trompé lorsqu'il a affirmé que, d'après ce qu'on lui avait dit, Andrea MARCIALIS serait le racing manager de M. ENDALTSEV, ce dernier l'ayant lui-même démenti, qu'il s'agit d'une fausse rumeur, colportée jusqu'à M. FERRARIO, âgé de 94 ans, qui ne maîtrise pas la langue française et utilise des traducteurs automatiques ou se fait aider ;
- que M. MARCIALIS ne travaille pas avec M. ENDALTSEV, n'est pas en contact avec ce dernier et qu'aucun échange n'est produit entre les deux entraîneurs ;
- concernant le comportement de M. Andrea MARCIALIS, qu'il est très affecté par sa suspension, a perdu son emploi, ses chevaux, ses écuries, ses salariés, qu'il n'a pas mis un pied aux écuries,

sur le centre d'entraînement ou sur un hippodrome depuis le 1er janvier 2021, qu'il a bien pris conscience de sa sanction et la respecte à la lettre, précisant avoir dès « après la première décision » rendue par France Galop, informé son bailleur qu'il souhaitait rendre son écurie appartenant à M. POULOPOULOS, que certains chevaux sont restés au box plusieurs jours à la suite de sa suspension, ce qui confirme qu'il se soit tenu totalement à l'écart de toute activité d'entraînement, ces faits étant confirmés par les propos de Mme Anne-Sophie YOH dans sa conversation téléphonique avec France Galop et par les propos de M. ENDALTSEV produits aux débats ;

- pour rappel, M. MARCIALIS avait une centaine de chevaux à l'entraînement, a pris soin de contacter chaque associé dirigeant afin de leur faire part de sa situation, a été contraint de rompre des contrats d'association en raison de sa suspension en qualité de propriétaire, comme avec le mari de Mme YOH et avec M. BIGARD, cette dernière indiquant qu'elle était au courant de la suspension de M. MARCIALIS et que « certains des propriétaires avec qui elle est en relation avaient des chevaux chez l'entraîneur Andrea MARCIALIS » ;
- qu'il s'agissait de la responsabilité des propriétaires de chercher et de trouver un nouvel entraîneur pour leurs chevaux ;
- concernant le comportement de M. ENDALTSEV, qu'il a récupéré environ 25 chevaux de l'effectif de M. MARCIALIS, que lorsqu'il a pris possession des lieux et a fait ses déclarations à l'effectif, la suspension de M. MARCIALIS était déjà effective, et qu'il a donc procédé, seul, aux différentes déclarations ;
- que vraisemblablement, il a déclaré à son effectif les chevaux de M. BIGARD et de Mme YOH, alors qu'ils souhaitaient qu'ils soient entraînés par un autre entraîneur, que ces derniers, qui connaissaient la situation de M. MARCIALIS, auraient dû le contacter afin de lui faire part de leurs souhaits concernant leurs chevaux ;
- que M. MARCIALIS a pris la peine de prévenir chaque associé dirigeant de sa situation, que concernant la pouliche appartenant à M. BIGARD, l'associé de ce dernier a été informé par M. MARCIALIS, que concernant la pouliche appartenant à Mme YOH, cette dernière n'étant propriétaire qu'à hauteur de 10 % et M. MARCIALIS propriétaire majoritaire, ce dernier a pris le temps d'informer seulement l'autre associé « majeur » ;
- que M. ENDALTSEV n'a, dans un premier temps, fourni aucune explication quant aux faits reprochés par France Galop, si ce n'est qu'il « ne souhaitait pas servir de prête-nom pour A. MARCIALIS », puis a dans une attestation du 1er février 2021 affirmé : « Je n'ai conclu aucun accord quel qu'il soit avec Andrea MARCIALIS je n'ai eu aucune relation, aucun échange avec lui. Je ne l'ai même jamais rencontré. Pour cette raison, il ne peut pas être mon « racing manager » ;
- que M. ENDALTSEV ment, précisant que si effectivement M. MARCIALIS n'est pas son racing manager, les deux entraîneurs se sont bien rencontrés devant témoins ;
- que M. MARCIALIS a également informé M. ENDALTSEV des prix qu'il pratiquait et n'a en aucun cas négocié pour le compte de ses anciens clients ;
- que la suspension de M. MARCIALIS était une aubaine pour un entraîneur comme M. ENDALTSEV, comme il l'a lui-même confirmé, qu'il a cependant pris peur et a préféré retirer tous ces chevaux de ses effectifs, décision dans laquelle M. MARCIALIS n'a rien à voir ;
- qu'en dehors de leur rencontre, M. MARCIALIS n'est jamais intervenu auprès de M. ENDALTSEV comme ce dernier le confirme dans ses explications, celui-ci ne relatant pas des propos tenus par M. MARCIALIS, mais des « pressentiments » sans preuve, Mme KNEIP précisant que M. ENDALTSEV ne maîtrise pas le français et qu'il a pu penser que M. MARCIALIS voulait se servir de lui ;
- qu'il s'agit donc d'une simple erreur dans laquelle M. MARCIALIS n'a rien à voir, que ce dernier n'a plus de projet en France concernant les courses, qu'il s'est rapproché des autorités compétentes à Dubaï et a annulé son voyage prévu pour y passer sa licence d'entraîneur pour pouvoir assister à la Commission de France Galop, que depuis le 1er janvier 2021, il n'a plus participé à l'entraînement d'aucun cheval, n'a été vu sur aucun centre d'entraînement ni hippodrome, que les chevaux étaient consignés au box, qu'il a respecté sa suspension, que désireux de commencer une carrière d'entraîneur à l'étranger, il devait trouver une solution pour ses derniers chevaux avant de quitter la France, précisant que ses chevaux ont été répartis entre 17 entraîneurs différents et que cette situation ne peut être interprétée comme un prête-nom ;

- concernant le rôle de Mme KNEIP, qu'elle n'évoque à aucun moment des faits de prête-nom et relate, au contraire, l'inquiétude de M. MARCIALIS que ses chevaux soient consignés au box sans pouvoir sortir et qu'elle ne se serait pas servie d'un proche afin d'en faire le prête-nom de M. MARCIALIS ;
- concernant l'attestation rédigée par M. OSTAPCHUK, qu'il se présente comme le courtier de M. ENDALTSEV et relate qu'il a pris l'initiative, avec l'accord de son client, d'appeler M. MARCIALIS afin d'organiser le transfert de ses chevaux vers son effectif, mais ne relate à aucun moment que ce dernier aurait évoqué une situation de prête-nom, évoquant « de forts doutes » sur les réelles intentions de M. MARCIALIS, sans preuve ;
- que les courriels de certains propriétaires contredisent ses propos, ceux-ci étant au courant du transfert de leurs chevaux vers l'effectif de M. ENDALTSEV ;
- que l'attestation du vétérinaire des chevaux de M. ENDALTSEV, n'a aucun sens quand il relate que ce dernier serait méfiant à l'idée d'accepter des chevaux de propriétaires inconnus, alors que ce dernier n'a pas hésité à déclarer 29 nouveaux chevaux à son effectif dont il ne connaissait pas les propriétaires ;
- que le dernier paragraphe de l'attestation est faux lorsqu'il indique que M. ENDALTSEV aurait « découvert que M. MARCIALIS semblait déterminé à intervenir » dans l'entraînement des chevaux, alors que M. ENDALTSEV lui-même ne relate pas ces faits ;
- que l'attestation rédigée par M. Xavier SANTOS n'a aucun rapport avec les faits, celui-ci relatant le vol de l'un des employés de M. ENDALTSEV ;
- qu'il se demande comment M. MARCIALIS pourrait faire l'objet d'une sanction en sa qualité d'entraîneur ou de propriétaire, alors qu'il n'occupe plus ces rôles depuis le 1er janvier dernier, comment il pourrait être sanctionné au titre de déclarations d'effectif erronées, alors qu'il ne peut plus déclarer aucun cheval à son effectif, comment il pourrait être condamné au titre de prête-nom, alors qu'il a tout simplement conseillé à ses différents propriétaires de faire confiance à l'entraîneur Igor ENDALTSEV, sollicitant ainsi qu'aucune condamnation ne soit retenue à son égard ;

Attendu que le conseil de l'entraîneur Andrea MARCIALIS a développé son mémoire en séance ajoutant :

- qu'Andrea MARCIALIS, depuis sa suspension, n'a eu aucun contact avec des entraîneurs et n'a plus rien « touché » depuis sa suspension, rendant même son écurie avant d'avoir une décision définitive concernant sa suspension ;
- que les pièces transmises démontrent qu'Andrea MARCIALIS veut devenir entraîneur à DUBAI depuis le 4 janvier, soit avant le contrôle intervenu le 5 janvier ;
- que s'agissant des attestations des deux propriétaires se plaignant de ne pas savoir où sont leurs chevaux, il a en effet prévenu les associés majoritaires et pas les minoritaires ;
- qu'Igor ENDALTSEV a dû prendre peur au moment du contrôle de France Galop, notamment quand on connaît la suspension dont fait l'objet M. Andrea MARCIALIS ;
- qu'Andrea MARCIALIS n'a aucun lien avec cette histoire ;
- que la décision de prendre les 27 chevaux revient à M. Igor ENDALTSEV seul et qu'Andrea MARCIALIS n'a rien à voir dans cela ;
- qu'Igor ENDALTSEV était heureux de cette opportunité ;
- que Mme KNEIP démontre par son attestation qu'il n'y a pas de prête-nom ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a demandé aux intéressés ce qu'étaient devenus les chevaux à partir du contrôle, à savoir à partir du 5 janvier, date à laquelle M. Igor ENDALTSEV les a sortis de son effectif ;

Attendu qu'Andrea MARCIALIS a indiqué :

- qu'il ne savait pas, car il ne s'occupait plus de ces chevaux-là et que des propriétaires ont essayé de l'appeler, mais que les chevaux sont partis un peu partout chez différents entraîneurs ;
- que de son côté il restait chez lui et ne s'occupait de rien, ayant juste donné « vite fait » à quelques propriétaires des conseils ;
- que c'était compliqué pour lui, car il est suspendu ;
- qu'il n'a pas eu de contact avec les propriétaires ou « alors super vite fait » du type « comment va », plutôt que des contacts professionnels ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a demandé à M. Andrea MARCIALIS si le choix porté sur Igor ENDALTSEV pour ces chevaux, alors qu'il est un entraîneur qui est très peu connu et qui avait très peu de chevaux, lui

avait posé problème ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a déclaré que le 31 décembre 2020 il était dans une situation d'une grande urgence, que les chevaux étaient enfermés et ne pouvaient pas sortir et qu'il a appelé Mme KNEIP qui lui a dit « *Andrea je vais t'aider* » et qu'elle lui a dit connaître quelqu'un de bien en la personne d'Igor ENDALTSEV ;

Attendu que Mme Evelyne ARNOULD qui assistait M. Igor ENDALTSEV lors de la séance a déclaré :

- qu'elle a aidé M. Igor ENDALTSEV dans sa gestion administrative à titre bénévole ayant de l'expérience en la matière ayant travaillé longtemps avec un entraîneur, se présentant pour cette raison à ses côtés ;
- qu'elle a eu Andrea MARCIALIS environ 50 fois au téléphone en 2 jours et qu'elle a passé 2 heures avec lui le 4 janvier ;
- qu'il lui a dit qu'il avait tous les chevaux à rentrer chez Igor ENDALTSEV et 5 salariés, ce qui donnait 30 chevaux et 5 salariés « *en gros* » ;
- qu'il a indiqué avoir demandé à ses salariés de démissionner, ce qu'elle a trouvé inquiétant vis-à-vis d'eux ;
- qu'en début d'après-midi, elle a rentré les chevaux demandés et qu'elle a demandé les emails des propriétaires à M. Andrea MARCIALIS, mais qu'il n'a donné que 3 emails le lendemain après-midi (pas le lundi) ;
- qu'Igor ENDALTSEV était avec un cheval qui courait à PORNICHET ;
- que le mardi matin à 6h45, Andrea MARCIALIS l'a appelée pour lui dire qu'un contrôle était en cours effectué par France Galop ;
- qu'Igor ENDALTSEV l'a appelée aussi ;
- qu'ils ont alors prévu de se voir le soir, mais qu'Andrea MARCIALIS n'est pas venu au rendez-vous et qu'après concertation avec Igor ENDALTSEV elle a jugé que tout cela « ne sentait pas bon » et qu'Igor ENDALTSEV a décidé d'arrêter là cette histoire ;
- qu'Andrea MARCIALIS lui a demandé de faire des tarifs aux propriétaires et qu'elle a refusé ;
- qu'Andrea MARCIALIS a alors indiqué « *je ne peux pas me permettre de perdre ces clients* » et qu'après cette phrase, elle s'est de nouveau dit « *ça ne sent pas bon cette histoire* » ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a demandé si Igor ENDALTSEV avait vu Andrea MARCIALIS, celui-ci indiquant que non juste le racing manager nommé M. OSTAPCHUK l'a vu, Mme ARNOULD expliquant qu'ils se sont vus, mais que le mardi ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS indique ne plus jamais avoir mis un pied à son écurie après sa suspension, mais qu'il a vu M. Igor ENDALSTEV le dimanche soir, car « *il voulait lui expliquer les tarifs à faire et les chevaux et les propriétaires* » ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a indiqué que dans les explications de M. Igor ENDALTSEV c'est « *courage, fuyons* », car la vérité est celle de M. Andrea MARCIALIS et qu'ils se sont vus alors qu'il dit dans le même temps que non ;

Attendu que Mme Evelyne ARNOULD a confirmé son propos indiquant qu'ils se sont vus le dimanche ;

Attendu que M. Igor ENDALTSEV a indiqué qu'Andrea MARCIALIS lui avait demandé de regarder les chevaux avant son départ à PORNICHET et qu'il a parlé à son manager en lui disant de voir tout ça ;

Attendu que M. Nicolas LANDON a demandé si ces chevaux avaient été abandonnés le 5 janvier quand Igor ENDALTSEV les a retirés de son effectif, et où ils étaient alors passés ;

Attendu que Mme ARNOULD a indiqué que si le lundi elle avait vu M. Andrea MARCIALIS, elle ne sait pas ce qu'il en est du mardi, jour de la sortie des chevaux de l'effectif ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a répondu que ce n'était pas son problème, car il avait une suspension en cours ;

Attendu que M. Gérald HOVELACQUE a demandé où ils s'étaient vus le 4 à Mme ARNOULD, celle-ci indiquant avoir vu M. Andrea MARCIALIS dans l'écurie qui appartient à M. POULOPOULOS le 4 janvier ;

Attendu que le conseil de M. Andrea MARCIALIS a indiqué que c'est l'adresse de son domicile, que dès le 31 décembre il a signifié au propriétaire M. POULOPOULOS qu'il partait de ses écuries et que le 4 février il

avait un vol pour DUBAI, car voulait partir à l'étranger 6 mois plutôt que ne rien faire ici ;

Après avoir demandé aux entraîneurs Andrea MARCIALIS et Igor ENDALTSEV s'ils souhaitaient s'exprimer avant la clôture des débats, étant observé qu'il leur a été proposé de signer la retranscription écrite de leurs déclarations, possibilité non utilisée ;

Attendu que les intéressés ont indiqué ne rien avoir à ajouter suite à une question du Président en ce sens ;

Vu les articles 13, 22, 29, 39, 80, 216 et 224 du Code des Courses au Galop ;

I. Sur le comportement de l'entraîneur Igor ENDALTSEV

Attendu que l'entraîneur Igor ENDALTSEV est titulaire d'une autorisation d'entraîneur public délivrée par les Commissaires de France Galop depuis le 18 octobre 2018 ;

Qu'il ressort du rapport du Chef du Département Livrets et Contrôles de France Galop que le jour du contrôle, ledit entraîneur déclarait être le nouvel entraîneur de 27 chevaux qu'il avait déclarés comme faisant partie de son effectif ;

Que le 4 janvier 2021, il avait en effet soudainement triplé son effectif, déclarant être l'entraîneur des 27 chevaux provenant de l'effectif de l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui s'était vu suspendre ses différentes autorisations par décision de la Commission d'Appel en date du 18 décembre 2020 ;

Attendu que :

- l'entraîneur Igor ENDALTSEV lors du contrôle de son effectif a conduit la vétérinaire en charge du contrôle dans l'établissement occupé par M. Andrea MARCIALIS et qu'ils ont vérifié l'identité des 30 chevaux présentés par un salarié de M. Andrea MARCIALIS, M. Igor ENDALTSEV ne connaissant pas les chevaux présents ;
- parmi les chevaux qui ont été présentés figurait le cheval PRODIGIEUX qui est en sortie provisoire, et sous la propriété de Mme Eleonora MARCIALIS épouse de M. Andrea MARCIALIS, et qui ne figure pas dans la liste telle que déclarée auprès de France Galop de l'effectif M. Igor ENDALTSEV, sans que cela n'émeuve ce dernier qui ne semblait pas réellement « au clair » sur les chevaux de son effectif ;
- le propriétaire du poulain BULLISH BALL, indique dans un email adressé à France Galop où il exprime son souhait de confier son poulain à un entraîneur basé dans le Sud-Ouest, ne pas connaître M. Igor ENDALTSEV et n'avoir jamais été informé, ni avoir demandé la mutation de son poulain chez cet entraîneur ;
- une note téléphonique établie par le service juridique courses de France Galop mentionne qu'une courtier a déclaré que les propriétaires d'une jument en copropriété avec M. Andrea MARCIALIS ont rompu leur contrat, que la jument était censée être à l'entraînement de M. Andrea MARCIALIS, et qu'en consultant sa fiche sur le site France Galop, il est noté qu'elle serait chez M. Igor ENDALTSEV actuellement, sans qu'ils en aient été préalablement informés, et qu'ils ignorent où se trouve la jument aujourd'hui et surtout comment la récupérer ;
- le responsable sécurité entraînement-comptabilité chevaux en fonction sur le site de CHANTILLY indique que la secrétaire de M. Igor ENDALTSEV avait finalement sorti les chevaux après le contrôle intervenu à la demande de France Galop, car son patron ne voulait « pas être le prête-nom » de M. Andrea MARCIALIS ;
- M. Igor ENDALTSEV évoque lui-même une situation qu'il percevait comme douteuse, mais qu'ayant cependant entré les chevaux à son effectif avant d'en être le réel entraîneur indépendant et d'avoir ôté ses doutes quant aux démarches de M. Andrea MARCIALIS lequel a appelé environ 50 fois en deux jours la personne qui l'assistait, est intervenu de manière non équivoque dans l'organisation de cette situation qui n'était pas claire ;

Attendu que l'entraîneur Igor ENDALTSEV :

- en ne justifiant pas être le responsable et véritable entraîneur de 27 chevaux soudainement déclarés comme étant sous son effectif d'entraîneur, effectif qui avait triplé du jour au lendemain ;
- en déclarant soudainement ces 27 nouveaux chevaux sous son entraînement, étant observé que les chevaux subitement entrés à son effectif provenaient de l'effectif de l'entraîneur Andrea MARCIALIS, lequel s'était vu suspendre ses autorisations le 18 décembre 2020 ;
- en étant dans l'incapacité de démontrer qu'il connaissait les chevaux en cause, qu'il en avait la charge, et la responsabilité, les chevaux étant stationnés dans l'établissement de M. Andrea

MARCIALIS et non pas dans le sien, ayant donc entré des chevaux à son effectif avant d'en avoir la capacité effective et de s'être assuré de la régularité de la situation et de son indépendance ;

- en ayant fait présenter les chevaux par le personnel de M. Andrea MARCIALIS et non par son personnel ;
- en ne s'expliquant pas sur la présence d'un cheval qui n'était pourtant pas déclaré à son effectif, mais qui était la propriété de Mme Eleonora MARCIALIS et qui était pourtant avec les autres chevaux qu'il ne connaissait pas et pourtant déclarés à son effectif ;

a commis une grave infraction aux dispositions du Code des Courses au Galop en effectuant des déclarations fictives ;

Attendu que ledit entraîneur ne peut d'autant moins justifier cette situation que dès le lendemain du contrôle intervenu dans ses écuries, il a finalement tout aussi soudainement sorti de son effectif déclaré auprès de France Galop tous les chevaux concernés par ces déclarations ;

Qu'il ne fait donc aucun doute que lesdites déclarations étaient fictives et qu'il n'était pas l'entraîneur réel des chevaux en cause, sa secrétaire ayant elle-même évoqué la situation de prête-nom qui avait donc été mise en place, mais qui n'a finalement pas duré plus de 24 heures en raison du contrôle diligenté par France Galop qui a permis de mettre fin à la situation mensongère ;

Qu'il convient également de relever qu'au moment des faits deux propriétaires ont pris contact de manière spontanée avec les services de France Galop afin d'indiquer que leurs chevaux précédemment entraînés par M. Andrea MARCIALIS avaient été déclarés sous le nom et l'effectif de M. Igor ENDALTSEV, alors qu'ils ne le connaissaient pas, ne sachant pas comment récupérer leurs chevaux, ce qui est une situation sans équivoque et grave ;

Attendu en outre que le jour du contrôle, 2 chevaux étaient absents de l'établissement de M. Igor ENDALTSEV, alors qu'ils étaient censés être présents, ce dernier n'apportant pas d'explication à ce titre au moment du contrôle ;

Attendu qu'une telle situation, qui est contraire à la probité et aux dispositions résultant du Code des Courses au Galop en matière d'obligations des entraîneurs publics et de déclarations à l'effectif et à l'entraînement des chevaux, porte atteinte à la régularité des courses, à la transparence nécessaire à leur organisation, au contrôle de la qualification des chevaux et des personnes, aux contrôles de l'absence d'administration de substances prohibées, ainsi qu'aux parieurs impactés par des situations opaques et mensongères, et doit en conséquence être sanctionnée ;

Attendu qu'au regard de tout ce qui précède et en l'espèce, il y a ainsi lieu de suspendre les autorisations délivrées à M. Igor ENDALTSEV en qualité d'entraîneur public pour une durée de 3 mois dont la totalité sera assortie de sursis sur une durée de 5 ans au vu de cette primo infraction qui ne s'est pas prolongée dans le temps ;

II. Sur le comportement de l'entraîneur Andrea MARCIALIS

Attendu que M. Andrea MARCIALIS était titulaire d'une autorisation d'entraîneur public délivrée par les Commissaires de France Galop depuis le 1er mars 2017 et d'une autorisation de faire courir en qualité de propriétaire depuis le 3 mai 2017 ;

Attendu que M. Andrea MARCIALIS a fait l'objet d'une décision des Commissaires de France Galop maintenue par la Commission d'Appel en date du 18 décembre 2020 suspendant ses autorisations ;

Qu'il résulte des éléments susvisés, un faisceau d'indices suffisamment probant quant à l'implication de l'entraîneur Andrea MARCIALIS dans la situation mise en cause, et de son contournement de sa suspension en date du 18 décembre 2020 confirmée dans le cadre d'une procédure en référé, celui-ci ayant :

- manifestement utilisé le nom de M. Igor ENDALTSEV pour organiser la continuité de son activité et l'entraînement de 27 chevaux à l'insu de certains de ses propriétaires qui se sont plaints auprès de France Galop de découvrir un nom d'entraîneur qui leur était inconnu, à savoir celui d'Igor ENDALTSEV, lesdits propriétaires se plaignant de ne pas savoir où étaient leurs chevaux censés être sous la responsabilité de M. Andrea MARCIALIS, ce qui est intolérable et constitue une grave infraction au Code des Courses au Galop, les explications de M. Igor ENDALTSEV mettant en évidence que M. Andrea MARCIALIS était de nouveau en train d'organiser une situation de prête-nom ;

Que ce comportement de M. Andrea MARCIALIS, qui venait, moins de deux semaines avant les faits, d'être suspendu et sanctionné pour des faits mensongers et des déclarations fictives en partie similaires, est particulièrement frauduleux, inacceptable, grave et non conforme à la probité ;

Qu'une telle situation est contraire aux dispositions résultant du Code des Courses au Galop en matière d'obligations des entraîneurs publics et de déclarations à l'effectif et à l'entraînement des chevaux, cette situation portant atteinte à la régularité des courses, à la transparence nécessaire à leur organisation et au contrôle de la qualification des chevaux et des personnes, du contrôle de l'absence de substances prohibées, ainsi qu'aux parieurs impactés par des situations opaques et mensongères ;

Attendu que les éléments du dossier laissent donc apparaître :

- qu'une situation s'apparentant à une situation de « prête-nom » est caractérisée, les 27 chevaux déclarés subitement comme étant présents à l'effectif de l'entraîneur Igor ENDALTSEV étant en réalité encore dans l'établissement de l'entraîneur Andrea MARCIALIS qui avait organisé la continuité de leur entraînement au moyen de déclarations fictives, l'entraîneur Andrea MARCIALIS n'ayant d'ailleurs pas contesté le fait qu'il avait demandé à Igor ENDALTSEV « de faire des tarifs aux propriétaires » et « qu'il n'allait pas prendre le risque de perdre ses clients », ce qui démontre également une absence de direction et d'indépendance de l'entraîneur Igor ENDALTSEV ;
- des arrangements reconnus avec l'entraîneur Igor ENDALTSEV étant observé que son effectif a soudainement augmenté de 27 chevaux, tous ces nouveaux chevaux étant d'anciens chevaux entraînés par l'entraîneur Andrea MARCIALIS, et est, depuis l'enquête menée par le vétérinaire de France Galop, passé à 5 chevaux, M. Igor ENDALTSEV indiquant « avoir acquis la conviction en quelques heures qu'il serait un outil pour M. Andrea MARCIALIS qui voulait profiter de sa naïveté » ;

Qu'il convient en conséquence, compte-tenu de la gravité des faits précités et de l'état de récidive constitué, une suspension d'une durée de 6 mois ayant déjà prononcée, de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS, par une suspension de son autorisation en qualité d'entraîneur public pour une durée de 9 mois ;

Attendu enfin que les infractions reprochées ont également été commises au moyen de la détention par M. Andrea MARCIALIS de parts de propriété de certains des chevaux visés lors du contrôle ;

Que ces infractions s'inscrivent donc également dans l'exercice de son autorisation de faire courir délivrée par les Commissaires de France Galop, de sorte qu'il convient de le sanctionner également par la suspension de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts pour une durée de 9 mois, cette sanction complémentaire étant en outre justifiée par la nécessité d'assurer un plein effet aux sanctions prononcées ;

PAR CES MOTIFS :

Décident :

- de sanctionner l'entraîneur Andrea MARCIALIS par la suspension de son autorisation d'entraîner en qualité d'entraîneur public, pour une durée de 9 mois ;
- de sanctionner également l'entraîneur Andrea MARCIALIS par la suspension de son autorisation de faire courir en qualité de propriétaire en nom propre, de bailleur, de locataire, d'associé et de porteur de parts pour une durée de 9 mois ;
- de sanctionner M. Igor ENDALTSEV par la suspension de son autorisation de faire courir en qualité d'entraîneur public, pour une durée de 3 mois, assortie d'un sursis total révocable sur une durée de 5 ans.

Boulogne, le 10 mars 2021
G. HOVELACQUE – H. d'ARMAILLE – N. LANDON

Résultats des courses plates

(Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop,
les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées à la suite
de réclamation, d'appel ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.)

Article 205 III (extrait) Les Commissaires des courses ou les personnes auxquelles ils délèguent des fonctions
techniques ne peuvent les exercer dans une course dans laquelle ils seraient directement intéressés.

CHANTILLY

0002 056

jeudi 25 février 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Christine du BREIL – Stéphanie DABURON –
Gérald SAUQUE

456 ¹⁰³ **PRIX DU CARREFOUR LAVERAIN** **1 300 m**
(À réclamer valeur handicap) **(PSF)**
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- 357** **Ma Declaration IRE**, f, al, 4 ans, par Declaration Of War USA et Night Song GB (Oasis Dream GB), 58 k, (10 000), Legend Racing Club (Y. Bourgois), V. Sartori – (n° corde 1) **1**
- 175** ² **Dream Academy IRE**, h, b, 4 ans, par Acclamation GB et Modello IRE (Intikhab USA), 58 k, (8 000), Pedro A Mateos Not S.L. (P.C. Boudot), M. Delcher Sanchez – (n° corde 6) **2**
- 378** **Chef Oui Chef**, h, b, 11 ans, par Medecis (GB) et Romantic Pearl [Kahyasi (IRE)], 60 k (57 k), φ, (8 000), Ecurie Rogier (M^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 2) **3**
- 125** ³ **Galoubet (GB)**, h, b, 5 ans, par Makfi GB et Creamcake USA (Mr. Greeley USA), 57^{1/2} k, φ, (10 000), Ecurie La Vallée Martigny EARL (T. Bachelot), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) **4**
- 61** ⁴ **Insightful**, m, al, 4 ans, par Dream Ahead USA et Avodale (IRE) (Lawman), 56 k (53^{1/2} k), ♂, (8 000), Trois Mille (C. Guitraud), S. Cerulis – (n° corde 12) **5**
- 51** **Crush On Me**, f, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), (10 000), Leram S.R.O. (M^{me} D. Santiago), V. Luka – (n° corde 3) **6**
- 357** **Lilly Bird (IRE)**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (55 k), ♂, (12 000), R. Busson – (n° corde 10) **7**
- Tallinski IRE**, h, 7 ans, 59 k (57^{1/2} k), (12 000), Stal Vie en Rose (M^{me} M. Velon), M^{me} S. Lanslots – (n° corde 7) **8**
- 364** **Nothing To Lose IRE**, h, 7 ans, 56 k (54^{1/2} k), (8 000), R. Van Den Troost (M^{me} A. Van Den Troost), T. Van Den Troost – (n° corde 11) **9**
- 385** **Shinasi**, m, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), (10 000), B. Bernardo (M^{me} M. Michel) – (n° corde 8) **10**
- 269** **Sandy Dream**, f, 5 ans, 57^{1/2} k, ♂, (12 000), J.C. Daoudal, M^{me} R. Philippon – (n° corde 5) **-**

11 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 888 €
Sans motif : Torancia

encolure, 4 long, encolure, tête, 3 long ½, tête, courte encolure, ¾ long, ¾ long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

- 3 240€ *Ma Declaration Ire*, prime non attribuée.
1 296€ *Dream Academy Ire*, prime non attribuée.
756€ *Chef Oui Chef*.
648€ *Galoubet (Gb)*.
324€ *Insightful*.

Primes aux éleveurs :

- 680€ Brittas House Stud, prime non attribuée.
410€ M^{me} Françoise Perree.
292€ Ecurie La Vallée Martigny Earl.
272€ Rathbarry Stud, prime non attribuée.
95€ Khalifa Dasmal.

Temps total : 1'16"73"

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur Rachel PHILIPPON à accompagner la jument SANDY DREAM au départ en main non-montée, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

A l'issue du dépouillement des boîtes de réclamer, les Commissaires ont annulé le bulletin no 28026, la somme inscrite sur ledit bulletin étant inférieure au montant minimal d'achat.

457 ⁹⁹ **PRIX DE LA GRANDE GLACIERE** **1 900 m**
(Femelles) **(PSF)**
(Maiden)

25 000 € (12 500, 5 000, 3 750, 2 500, 1 250)

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 290** **Our First Lady IRE**, f, al, 3 ans, par Fast Company IRE et Park Twilight IRE (Bertolini USA), 58 k, ♂, V. Devillars (J. Claudic), V. Devillars – (n° corde 9) **1**
- 242** ⁵ **Rue Pavée**, f, gr, 3 ans, par Morandi et Power Girl GER (Dashing Blade GB), 58 k, NP. Gill (G. Benoist), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 13) **2**
- 242** ³ **Rose In Bloom**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Louisa M Alcott GB (King S Best USA), 58 k, Ecurie Trueba (M. Nobili), Rod. Collet (s) – (n° corde 5) **3**
- Silver Horn GB**, f, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Magnificent Style USA (Silver Hawk USA), 58 k, Haras d'Etream (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 2) **4**
- 290** ⁵ **Wiebke**, f, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Weltklasse GER (Kallisto GER), 58 k (56^{1/2} k), W. Neumann (R. Mangione), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 10) **5**
- Street Music**, f, 3 ans, 56 k, WR. Swinburn (A. Rousset) – (n° corde 3) **6**
- Dark Wave**, f, 3 ans, 58 k, B^{on} de Ed. Rothschild (P.C. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 12) **7**
- Tatjana**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), A. Pereira (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 6) **8**
- 290** **Je Te Donnerai**, f, 3 ans, 58 k, M. Lagasse (S. Breux), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **9**
- 290** **Quiet Jungle GB**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), Ladritta SRL (A. Madamet), D. Zarroli – (n° corde 4) **10**
- Ma Jolie GER**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M. Munch (s) (M^{me} A. Molins), M. Munch (s) – (n° corde 1) **-**
- Walsrode**, f, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k), RS. Caceres (B. Marie), S. Caceres (s) – (n° corde 11) **-**
- Sa Muse**, f, 3 ans, 58 k (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 8) **-**

13 partants ; 23 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 165 €

¾ long, tête, ¾ long, 1 long ½, 2 long, ½ long, 5 long ½, courte encolure, 6 long.

12500€ – 5000€ – 3750€ – 2500€ – 1250€

Primes aux propriétaires :

- 6 750€ *Our First Lady Ire*, prime non attribuée.
2 700€ *Rue Pavée*.
2 025€ *Rose In Bloom*.
1 350€ *Silver Horn Gb*, prime non attribuée.
675€ *Wiebke*.

Primes aux éleveurs :

- 1 501 € Jacques Beres.
 1 062 € Gerard Phelan, prime non attribuée.
 750 € Xavier Moyer, M^{me} Annabelle Moyer.
 212 € Kincorth Investments Inc, prime non attribuée.
 163 € Gestut Celtic Hill.

Temps total : 1'55"76"

Les Commissaires ont autorisé la société d'entraînement M. MUNCH (s) à munir la pouliche MA JOLIE GER d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge et à l'accompagner au départ en main non-montée, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé la société d'entraînement Rod. COLLET (s) à mettre le jockey en selle sur la pouliche ROSE IN BLOOM dans son box, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

458¹⁰⁰ PRIX DU COEUR DES PRINCES 1 600 m (PSF) (Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 25 août 2020 inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 25 avril 2020 inclus, reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 15.000, 2 k. 1/2.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 254¹ **Buzzing (GB)**, m, b, 3 ans, par Ifraaj GB et Sonnerie (GB) (More Than Ready USA), 58 k, Wertheimer & Frere (S. Pasquier), C. Ferland (s) – (n° corde 3) 1
Numero Dix GB, m, al, 3 ans, par Territories IRE et Timely Words GB (Galileo IRE), 58 k, Ecurie Ama.Zingteam (P.C. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 7) 2
 244¹ **Longvillers**, m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Lady Meydan [American Post (GB)], 58 k, G. Augustin-Normand (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 1) 3
 63¹ **Mysterious Land**, h, b, 3 ans, par Territories IRE et Secret Melody [Inchinar (GB)], 58 k, M^{me} I. Corbani (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 4) 4
 242¹ **Diction**, f, b, 3 ans, par Lawman et Saying USA (Giant'S Causeway USA), 55 k, Wertheimer & Frere (A. Lemaitre) – (n° corde 2) 5
 356 **Kickandwin**, m, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Talwin IRE (Alhaarth IRE), 56^{1/2} k (55 k), M^{me} N. Weissmeier (M^{me} A. Van Den Troost), M^{me} R. Weissmeier – (n° corde 8) 6
 325¹ **Cole Chop**, m, b.f, 3 ans, par Vale Of York IRE et Chopinette (Sin Kiang), 56^{1/2} k, M^{me} R. Philippon, M^{me} R. Philippon – (n° corde 6) 7
Kitten Star, h, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), φ, Ecurie de La Genetraye (N. Larenaudie), P. Adda (s) – (n° corde 5) 8

8 partants ; 17 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 862 €
 courte encolure, encolure, courte encolure, 5 long, 1 long ¼, tête, 8 long.
 14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

- 7 560 € Buzzing (Gb).
 2 872 € Numero Dix Gb, prime non attribuée.
 2 116 € Longvillers.
 1 209 € Mysterious Land.
 604 € Diction.
 453 € Kickandwin.
 302 € Cole Chop.

Primes aux éleveurs :

- 1 832 € Wertheimer & Frere.
 784 € Franklin Finance S.A. .
 452 € The Pockock Family, prime non attribuée.
 293 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
 168 € Scea Haras Du Ma, Marc Dumont, M^{me} Danielle Boin-Arnaudet, Alain Chopard.
 146 € Wertheimer & Frere.

Temps total : 1'40"6"

459¹⁰¹⁰⁵ PRIX MESNIL-AUBRY 2 700 m (PSF) (Handicap divisé) (Classe 4)

Troisième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° ZC : Plat, Dist. 2 700 m env.

Référence : +33,5.

- 358⁵ **Dream In Normandy (IRE)**, h, b, 5 ans, par Oasis Dream GB et Ana Luna (GB) (Dream Well), 55^{1/2} k, LR. Kambrun-Herve (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 8) 1
 358 **Longroy (IRE)**, h, b, 7 ans, par Oasis Dream GB et Leaupartie (IRE) (Stormy River), 51 k (49^{1/2} k), φ, T. Poché (M^{me} M. Michel), T. Poché – (n° corde 6) 2
 358³ **Rudevent**, h, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Chenoa (GB) (Red Ransom USA), 53^{1/2} k (52 k), J. Planque (s) (C. Guitraud), J. Planque (s) – (n° corde 4) 3
 288⁴ **Coigny**, f, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Dasani [Dansili (GB)], 58 k, JP. Sauvage (T. Trullier), JP. Sauvage – (n° corde 10) 4
 297⁴ **Tres Rush (IRE)**, h, b, 7 ans, par Rip Van Winkle IRE et Tres Ravi GER (Monsun GER), 56 k, Ecurie des Sables (V. Seguy), G. Nicot – (n° corde 3) 5
 358⁴ **Rebel Queen**, f, 6 ans, 56 k, φ, A. Glaziou (S. Maillot), S. Gouyette (s) – (n° corde 2) 6
 358 **Sun De L'Orme**, h, 7 ans, 51 k (49^{1/2} k), S. Morineau (M^{me} A. Massin), S. Morineau – (n° corde 5) 7
 362 **Sowgay**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (58 k), φ, M. Melin (H. Lebouc), Ch. Plisson (s) – (n° corde 7) 8
 347 **Flight De Juilley**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 11) 9
 310² **Kill The Sun**, h, 6 ans, 54^{1/2} k (52 k) (M. Justum), N. Leenders – (n° corde 16) 10
 193⁵ **Drupe**, h, 8 ans, 60 k, Al. Haddad (E. Hardouin), S. Dehez (s) – (n° corde 15) –
Seeking Revenge, h, 6 ans, 54 k (52^{1/2} k), SC. Tibi (M^{me} L. Grosso), M^{me} E. Siavy-Julien – (n° corde 1) –
Prophets Pride GB, m, 11 ans, 52 k (50^{1/2} k), φ, Ecurie de Partage Galop (M^{me} D. Santiago), M^{me} C. Nicot – (n° corde 13) –
 358¹ **Norwegian Lord**, h, 6 ans, 56 k (54^{1/2} k), Ch. Plisson (s) (M^{me} L. Bails), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) –
 362⁵ **Cutty Pie (IRE)**, f, 7 ans, 59^{1/2} k, JP. Sauvage (T. Bachelot), JP. Sauvage – (n° corde 12) –
 62 **Tsuki**, h, 5 ans, 56 k, M. Ghys (M. Nobili), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 14) –

16 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 492 €

¾ long, ½ long, courte encolure, tête, 2 long, ½ long, 1 long, tête, ½ long.
 7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € Dream In Normandy (Ire).
 882 € Longroy (Ire).
 850 € Rudevent.
 567 € Coigny.
 220 € Tres Rush (Ire).

Primes aux éleveurs :

- 835 € Ecurie La Vallee Martigny Earl.
 383 € Marc Boumgal.
 312 € Franklin Finance S.A. .
 255 € Franklin Finance S.A. .
 78 € Chevotel De La Hauquerie.

Temps total : 2'54"54"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickaëlle MICHEL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Clément GUITRAUD en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules à 3 reprises.

460¹⁰² PRIX DE LA FONTAINE SAINT-GERVAIS 1 900 m (PSF) (Handicap divisé) (Classe 3) Deuxième épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +33.

- 97² **Ideal King**, h, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Ideal World IRE (Singspiel IRE), 59 k, Leram S.R.O. (E. Hardouin), V. Luka – (n° corde 8) 1
 30 **Chiquitito**, h, b, 4 ans, par Bottega USA et Chiquitita IRE (Oratorio IRE), 60 k, Arn. Nicolas (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2) 2
 78⁵ **Asian Queen**, f, gr, 4 ans, par Diamond Green et Marasia [Country Reel (USA)], 55^{1/2} k (54 k), M^{me} MC. Naim (M^{me} A. Nicco), Br. Beaunez – (n° corde 15) 3

299	Bering Palace , h, b, 4 ans, par Palace Episode USA et Bering Note [Bering (GB)], 59 k, M ^{me} I. Leost (<i>T. Trullier</i>), M ^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 10)	4
317	² Bella Amarilla , f, b, 4 ans, par Amarillo IRE et Belle Et Royale [Astronomer Royal (USA)], 60 k, GA. Lievre (<i>G. Congiu</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 16)	5
97	³ Situmeledemandais , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), M. Lagasse (<i>M^{me} M. Peslier</i>), D. Smaga – (n° corde 12)	6
97	Carissima Amanda , f, 4 ans, 51 k (50 ^{1/2} k), φ, Ecurie Racing Investment Soc (<i>B. Marie</i>), N. Milliere – (n° corde 7)	7
388	⁵ American Lily , f, 4 ans, 58 ^{1/2} k, M ^{me} C. Auvray (<i>A. Lemaitre</i>), M ^{me} C. Auvray – (n° corde 9)	8
	Holocene Bere , h, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), JC. Daoudal – (n° corde 6)	9
114	² Sumatran Tiger , f, 4 ans, 60 k (59 k), ⊗, J. Guerin (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 13)	10
311	Rosebelle , f, 4 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), J. Planque (<i>C. Guitraud</i>), J. Planque (s) – (n° corde 11)	–
	Harfleur , f, 4 ans, 59 k, M ^{me} AM. Gareau (<i>V. Cheminaud</i>), M ^{me} AM. Gareau – (n° corde 3)	–
363	Silk Thread , f, 4 ans, 59 k, G. Juillet (<i>S. Martino</i>), G. Juillet – (n° corde 17)	–
114	Avec Mention , f, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), φ, T. Pigeon (<i>M^{me} M. Velon</i>) – (n° corde 1)	–
114	Incognito , h, 4 ans, 59 ^{1/2} k, φ, Y. Chinchilla (<i>A. Rousset</i>), M ^{me} C. Nicot – (n° corde 14)	–
292	Mafalda Story , f, 4 ans, 60 k, Y. Fouin (s) (<i>A. Crastus</i>), Y. Fouin (s) – (n° corde 4)	–
25	Djidi L'Amorosa , f, 4 ans, 59 k, φ, W. Delalande (<i>M. Delalande</i>), W. Delalande – (n° corde 5)	–
17 partants ; 17 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 673 €		
tête, 2 long, courte encolure, 1 long ¼, courte encolure, ¾ long, ½ long, courte encolure, nez.		
9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€		
Primes aux propriétaires :		
3 645€ <i>Ideal King</i> .		
1 458€ <i>Chiquitto</i> .		
1 093€ <i>Asian Queen</i> .		
729€ <i>Bering Palace</i> .		
364€ <i>Bella Amarilla</i> .		
Primes aux éleveurs :		
1 643€ Haras D'Haspel.		
657€ Arnaud Nicolas, Vincent Moreau.		
493€ Henri Soler.		
328€ Patrick Viley, M ^{me} Corine Barande Barbe.		
164€ Earl Haras Du Camp Benard, M ^{me} Corinne Marcihacy.		
<i>Temps total</i> : 1'57"86"		
Les Commissaires ont autorisé la société d'entraînement L. GADBIN (s) à munir la pouliche SUMATRAN TIGER d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public et à le retirer derrière les stalles de départ, la demande ayant été faite dans les délais fixés.		
461	⁹⁸ PRIX DU FOUR A TUILE (Mâles et Hongres) (Maiden)	1 900 m (PSF)
25 000 € (12 500, 5 000, 3 750, 2 500, 1 250)		
Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.		
Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.		
386	³ Wilkie GB , h, al, 3 ans, par New Approach IRE et Victorian Beauty USA (Rahy USA), 58 k (55 ^{1/2} k), Godolphin SNC (<i>A. Madamet</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 6)	1
287	³ Le Nomade (IRE) , m, al, 3 ans, par Mastercraftsman IRE et Zeva GB (Zamindar USA), 58 k, Al Asayl France (<i>PC. Boudot</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 2)	2
287	⁴ Deal Is Done , h, b, 3 ans, par Masterstroke USA et Duchess Of Hygrove GB (Duke Of Marmalade IRE), 58 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} V. Gadbin (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 11)	3
287	² Gordian , m, al, 3 ans, par Triple Threat et Skirt IRE (Fast Company IRE), 58 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} D. Schoenherr (<i>R. Mangione</i>), M ^{me} D. Schoenherr – (n° corde 5)	4
287	⁵ Mon Vieux Leon , m, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Codicille [Mendocino (USA)], 58 k, H. Dangy (<i>T. Baron</i>), M. Brasme (s) – (n° corde 7)	5
	Yorksea (IRE) , m, 3 ans, 58 k, ⊗, Wertheimer & Frere (<i>A. Lemaitre</i>) – (n° corde 10)	6
287	Lorex , m, 3 ans, 58 k, Genets SRL (<i>E. Hardouin</i>), A. & G. Botti (s) – (n° corde 3)	7
280	Homo Deus , m, 3 ans, 58 k, SARL Ecurie Borgel (<i>Y. Bourgeois</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 9)	8
50	⁷ Honneur'S Glory , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), E. Thueux (<i>B. Marie</i>), E. Thueux – (n° corde 8)	9
	Sciliar IRE , h, 3 ans, 58 k, M ^{me} C. Wills (<i>S. Maillot</i>), N. Clement (s) – (n° corde 1)	10

Estacity, h, 3 ans, 56 k, JP. Boin (*A. Rousset*) – (n° corde 4)

11 partants ; 17 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 820 €
encolure, 5 long, nez, tête, ¾ long, ½ long, 4 long, ¾ long, 3 long ½.
12 500€ – 5 000€ – 3 750€ – 2 500€ – 1 250€

Primes aux propriétaires :

6 750€ *Wilkie Gb*, prime non attribuée.
2 700€ *Le Nomade (Ire)*.
2 025€ *Deal Is Done*.
1 350€ *Gordian*.
675€ *Mon Vieux Leon*.

Primes aux éleveurs :

1 062€ Godolphin, prime non attribuée.
750€ David Huw Francis.
654€ Al Asayl Bloodstock Ltd.
500€ Gestut Celtic Hill.
250€ M^{me} Ines Jousset, Baudouin Jousset, Come Jousset.

Temps total : 1'56"75"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Sébastien MAILLOT sur la performance du hongre SCILIAR IRE, arrivé non-placé.

L'intéressé a déclaré qu'il n'avait pas eu un très bon parcours, étant obligé de perdre des rangs jusqu'à l'entrée de la ligne d'arrivée en raison de plusieurs mouvements devant lui et qu'il s'était retrouvé dernier au moment de l'accélération, ajoutant par ailleurs, qu'il était déçu de sa course car il n'avait pas eu le parcours idéal.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

462 ¹⁰⁵ **PRIX DE VILLAINES-SOUS-BOIS** 2 700 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve
(PSF)

17 000 € (8 500, 3 400, 2 550, 1 700, 850)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° ZC : Plat, Dist. 2 700 m env.

Référence : +30.

362 **My Lenny**, h, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Clochette De Sou [Ajdayt (USA)], 57 k, ⊗, R. Bonaventure (*S. Pasquier*), L. Rovisse – (n° corde 2)
 1 |

362 ⁴ **Gold D'Aze**, h, al, 7 ans, par Full Of Gold et Melodie D'Aze [Martaline (GB)], 59 k (56^{1/2} k) (*M. Justum*), N. Leenders – (n° corde 3)
 2 |

291 ³ **Delsheer**, h, b, 6 ans, par Ifraaj GB et Rose Et Noire (IRE) (Dansili GB), 60 k, M. Schnyder (*H. Journiac*), AN. Hollinshead – (n° corde 10)
 3 |

297 ¹ **Esprit Estula**, h, b, f, 7 ans, par Spirit One et Alcolea GB (Refuse To Bend IRE), 56^{1/2} k, Rémi Richard (*C. Grosbois*), R. Marcel – (n° corde 11)
 4 |

362 **Kenny GER**, h, b, 6 ans, par Santiago GER et Kinetio GER (Three Coins Up USA), 57^{1/2} k (56 k), ⊗, P. Van Der Linden, XL. Le Stang – (n° corde 7)
 5 |

132 ¹ **Dance The Blues**, h, 6 ans, 58 k, φ, G. Luyckx (*PC. Boudot*), S. Cerulis – (n° corde 6)
 6 |

328 ⁴ **Barkorba**, h, 8 ans, 59^{1/2} k, φ, G. Hanouna (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 12)
 7 |

119 ¹ **Cashforpassover**, h, 6 ans, 59 k, ⊗, V. Jouet (*A. Rousset*), V. Jouet – (n° corde 14)
 8 |

135 **Yoman Senora**, h, 6 ans, 58^{1/2} k (57 k), Ecurie Haras des Senora (*C. Guitraud*), D. Fechner – (n° corde 8)
 9 |

291 ⁴ **Dark Dream**, h, 10 ans, 57^{1/2} k, C. Bodin (*A. Lemaitre*), M^{me} M. Henry – (n° corde 15)
 10 |

352 **Puff Dakota**, h, 5 ans, 57^{1/2} k, M^{me} C. Auvray (*J. Claudic*), M^{me} C. Auvray – (n° corde 9)
 – |

Ruudje, h, 5 ans, 57 k, JP. Vanden Heede (*Y. Rousset*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 16)
 – |

288 ¹ **Spirit Of Liberty IRE**, h, 5 ans, 56^{1/2} k, φ, M^{me} M. Margerit (*V. Cheminaud*), M^{me} M. Margerit – (n° corde 1)
 – |

24 **Stromboli**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), φ, M^{me} MC. Boutin (*H. Lebouc*), Ch. Plisson (s) – (n° corde 13)
 – |

115 ⁴ **Antheya**, m, 5 ans, 58^{1/2} k, ⊗, M^{me} V. Gadbin (*T. Bachlot*), L. Gadbin (s) – (n° corde 4)
 – |

Super Ridge, h, 8 ans, 57^{1/2} k (56 k) (*M^{me} A. Le Lay*), B. Audouin (s) – (n° corde 5)
 – |

16 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 802 €
Eng. Sup. : *Barkorba*

¾ long, 1 long, 2 long ½, ¾ long, 1 long, courte encolure, ½ long, 1 long, courte encolure.

8 500€ – 3 400€ – 2 550€ – 1 700€ – 850€

BO 2021/5 - plat

3

Primes aux propriétaires :

- 2 677 € *My Lenny*.
 1 071 € *Gold D'Aze*.
 803 € *Delsheer*.
 535 € *Esprit Estula*.
 267 € *Kenny Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 453 € Robert Bonaventure.
 581 € M^{me} Michelle Van Den Broele.
 290 € M^{me} Denis Peltier.
 285 € Ecurie Des Charmes.
 72 € M^{me} Gertrud Schafer, prime non attribuée.

Temps total : 2'52"20"

Les Commissaires ont autorisé la société d'entraînement Ch. PLISSON (s) à accompagner le hongre RUUDJE au départ en main non-monté, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

A l'issue de la course, les Commissaires ont été saisis par le représentant de l'entraîneur Stéphane CERULIS, pour les informer que le hongre DANCE THE BLUES présentait des atteintes sur le postérieur droit.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Pierre-Charles BOUDOT, qui a déclaré notamment qu'il n'avait à aucun moment senti une gêne durant le parcours, il ressort qu'aucune responsabilité ne pouvait être retenue à l'encontre de l'un des concurrents, les images mises à disposition des Commissaires ne permettant pas d'établir avec certitude l'endroit du parcours où l'incident a eu lieu.

L'examen vétérinaire ayant révélé une plaie superficielle au niveau du jarret droit.

463 ¹⁰¹ **PRIX DE LA FONTAINE D'ORRY** **1 900 m**
 (Handicap divisé) (PSF)
 (Classe 3)
 Première épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +26.

- 293** **Kyra**, f, gr, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Kyliya USA (Mr. Greeley USA), 59^{1/2} k, JPh. Dubois (*PC. Boudot*), JPh. Dubois – (n° corde 17) **1**
- 391** ⁴ **Jussifer**, m, b, 4 ans, par Siyouni et Sona GB (Dansili GB), 56^{1/2} k, Ecurie Mathieu Offenstadt (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) – (n° corde 2) **2**
- 292** **Pressburg USA**, h, b, 4 ans, par First Defence USA et Discuss USA (Danzig USA), 59 k, JC. Paterson (*V. Cheminaud*), HF. Devin (s) – (n° corde 9) **3**
- 293** ³ **Sunkawakan**, f, b, 4 ans, par Canford Cliffs IRE et Corail (IRE) (Lope De Vega IRE), 57^{1/2} k, φ, VDA Transport Solutions GCV (*M. Nobili*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 10) **4**
- 289** ¹ **Bourdain**, m, gr, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Velvet Dawn USA (Pancho Villa USA), 56^{1/2} k, ♂, M^{me} A. Nesser (*G. Benoist*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 11) **5**
- 293** **Rock Of Brockton**, h, 4 ans, 58 k (55^{1/2} k), Gemini Stud (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 3) **6**
- 289** ³ **Bibi Nayef**, h, 4 ans, 54 k (52^{1/2} k), ♂, M^{me} MG. Ermolli (*M^{me} A. Molins*), G. Bietolini – (n° corde 4) **7**
- 209** **Lionel**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, J. Laporte (*E. Hardouin*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 16) **8**
- 289** **Nehou**, h, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k) (*M^{me} L. Bails*) – (n° corde 5) **9**
- 114** **Imbleville**, h, 4 ans, 55 k, φ, Ecurie Laurent Querou (*J. Claudic*), F. Monnier (s) – (n° corde 14) **10**
- 289** ² **Papakura IRE**, f, 4 ans, 55 k (52 k), M^{me} AG. Kavanagh (*M^{me} L. Tallon*), M^{me} J. Soudan – (n° corde 15) –
- 363** ⁴ **Oser IRE**, f, 4 ans, 53^{1/2} k (52 k), ♂, O. Ortman (*M^{me} F. Valle Skar*), M^{me} C. Alesi – (n° corde 7) –
- 289** **Amour Nocturne**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (52^{1/2} k), φ, Ecurie Ades Hazan (*M^{me} F. Parmentier*), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 13) –
- Tiger Touch USA**, h, 4 ans, 60 k, Al Shaqab Racing (*S. Pasquier*), N. Clement (s) – (n° corde 12) –
- 51** **Jacques Coeur (IRE)**, m, 4 ans, 55 k (55^{1/2} k), G. Juillet (*S. Martino*), G. Juillet – (n° corde 1) –
- 212** **Berets Verts (GB)**, h, 4 ans, 55^{1/2} k, φ, Ballantines Racing Stud Ltd (*A. Lemaitre*), Rob. Collet (s) – (n° corde 8) –
- 293** **Grand Jailly**, h, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), J. Planque (s) (*M^{me} M. Velon*), J. Planque (s) – (n° corde 6) –

17 partants ; 46 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 1 355 €

Chev. élim. : *Grisdelux, Kiastep, Daring, Singapor Rienta, Parfaite Merill, Exclusive Beauty*Chev. retir. : *Manne*

10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

- 4 050 € *Kyra*.
 1 620 € *Jussifer*.
 1 215 € *Pressburg Usa*, prime non attribuée.
 810 € *Sunkawakan*.
 405 € *Bourdain*.

Primes aux éleveurs :

- 1 194 € Wertheimer & Frere.
 730 € Daylesford Stud.
 255 € Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
 238 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
 182 € M^{me} Anita Nesser.

464 ¹⁰⁴ **PRIX DE JAGNY-SOUS-BOIS** **2 700 m**
 (Handicap divisé) (PSF)
 (Classe 3)
 Première épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° ZC : Plat, Dist. 2 700 m env.

Référence : +25.

- 278** ⁴ **Rannan**, m, gr, 6 ans, par Style Vendome et Footsteppy IRE (Footstepsinthesand GB), 59 k, φ, G. Linsolas (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 2) **1**
- 278** ¹ **Saint Nicolas**, h, gr, 6 ans, par Dark Angel IRE et Sierra Slew GB (Fantastic Light USA), 62 k, N. Ferrand (*E. Hardouin*), S. Culin – (n° corde 3) **2**
- 291** ¹ **As Des Flandres**, h, b, 11 ans, par King'S Best USA et Agnes For Ransom USA (Red Ransom USA), 58^{1/2} k, R. Bordeyne (*A. Lemaitre*), R. Le Gal – (n° corde 7) **3**
- 192** ² **Lady Lizzy GB**, f, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Elzebieta (IRE) (Monsun GER), 56^{1/2} k, A. Stennett (*V. Cheminaud*), L. Carberry (s) – (n° corde 6) **4**
- 362** ² **Albir**, m, gr, 5 ans, par Style Vendome et Ensis SPA (Zieten USA), 58^{1/2} k, ♂, A. Boucher (*G. Benoist*), A. Fracas – (n° corde 5) **5**
- 77** ¹ **Singing Sheriff GB**, h, 6 ans, 61 k, R. Ng (*A. Roussel*) – (n° corde 12) **6**
- 335** **Creative**, f, 5 ans, 60^{1/2} k (59 k), φ, Ecurie Mathieu Offenstadt (*M^{me} M. Velon*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 11) **7**
- 294** ³ **Plateado**, h, 5 ans, 58 k (55^{1/2} k), M^{me} A. Kurth (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 1) **8**
- 64** **Sudfaa**, f, 6 ans, 58^{1/2} k (57 k), B. Compagnie (*M^{me} F. Valle Skar*), S. Dehez (s) – (n° corde 13) **9**
- 294** **Almacado Gree**, h, 6 ans, 62^{1/2} k, B. Audouin (s) (*D. Boche*), B. Audouin (s) – (n° corde 10) **10**
- Gold Des Sources**, h, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), φ, M. Tanguy (*M^{me} L. Bails*), S. Gouyette (s) – (n° corde 16) –
- 298** ³ **Putumayo**, h, 6 ans, 60 k, JC. Daoudal (*PC. Boudot*) – (n° corde 4) –
- Vysotsky**, m, 5 ans, 57^{1/2} k, European Bloodstock Management (*J. Claudic*), G. Pannier – (n° corde 14) –
- 328** ² **Moral Gagnant (GER)**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, φ, Ecurie Normandie Pur Sang (*T. Bachelot*), MF. Weissmeier – (n° corde 8) –
- Rostylla**, f, 5 ans, 56 k (54^{1/2} k), S. Guillaume (*M^{me} C. Miette*), N. Bellanger (s) – (n° corde 9) –
- 294** **Here Comes Summer**, h, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), ♂, C. Emden (*M^{me} A. Molins*), C. Fey (s) – (n° corde 15) –

16 partants ; 52 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 271 €

Chev. élim. : *Marapuama, My Romeo, Ferking Autrechene, Rouge A Sang, What Esle*Chev. retir. : *Mehyt, Pink Lotus, Resoudja, Tarcenay (IRE), Mejaen*

10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

- 3 150 € *Rannan*.
 1 260 € *Saint Nicolas*.
 945 € *As Des Flandres*.
 810 € *Lady Lizzy Gb*, prime non attribuée.
 405 € *Albir*.

Primes aux éleveurs :

- 1 709 € Al Shaqab Racing.
 512 € Roland Bordeyne.
 447 € Petra Bloodstock Agency Ltd.
 182 € Carlos Vazquez Gonzalez.
 170 € All Seasons Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

CHANTILLY

vendredi 26 février 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Christine du BREIL – G rald SAUQUE – Tony CLOUT

465 ¹⁰⁹ **PRIX DU ROND POINT DES AIGLES** **3 000 m**
(PSF)
(Jockeys, Jeunes Jockeys et Apprentis)
(Classe 3)

17 000   (8 500, 3 230, 2 380, 1 360, 680, 510, 340)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mai 2020, gagn  une Classe 2. **Poids : 57 k**. Surcharges accumul es depuis le 1^{er} mai 2020 inclus : 1 k. par 6.000 en victoires et places.

Pour Jockeys, jeunes Jockeys et Apprentis n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier 2020 inclus, gagn  20 courses (France et Etranger).

Les remises de poids, pr vues   l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n  Z9 : Plat, Dist. 3 000 m env.

- 214** ² **Light In The Dark**, f, b, 4 ans, par Dark Angel IRE et Wonderous Light IRE [Montjeu (IRE)], 59^{1/2} k, R. Shaykhutdinov (*Y. Bourgeois*), F. Chappet – (n  corde 1) **1**
- 413** ⁵ **Kashgar**, m, b, 4 ans, par Siyouni et Kasatana IRE (Hernando), 60 k, M^{me} E. Marcialis (*R. Mangione*), L. Rovisse – (n  corde 4) **2**
- 362** **Risky Asset**, h, al, 4 ans, par Ifraaj GB et Reine Magique GB (Mount Nelson GB), 61 k, E. Sauren (*C. Stefan*), H. Grewe – (n  corde 3) **3**
- 25** ¹ **Always Welcome**, h, b, 4 ans, par Manduro GER et Around Me IRE (Johannesburg USA), 61 k, Herald Bloodstock Ltd (*M. Nobili*), L. Baudron (s) – (n  corde 2) **4**
- Amazing Filly**, f, b, 4 ans, par American Devil et Fleur Des Indes [Ganges (USA)], 56^{1/2} k, G. Durot (*P. Bazire*), Y. Bonnefoy (s) – (n  corde 7) **5**
- Santo Domingo**, h, b, 4 ans, par Joshua Tree IRE et Aroma Bella [King'S Best (USA)], 57 k,  , JM. Callier (*G. Meunier*), S. Dehez (s) – (n  corde 8) **6**
- Viesna**, f, n.p, 4 ans, par Montmartre et Robinka (Robin Des Pres), 55^{1/2} k (54 k), FX. Chaussonnier (*M^{me} P. Dominois*), M. Seror (s) – (n  corde 6) **7**
- 388** **Costello GB**, h, 4 ans, 57 k,  , EWDC Tillett (*E. Etienne*), JP. Allen – (n  corde 5) **8**

8 partants ; 14 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entr es : 697  

Eng. Sup. : *Amazing Filly*

1 long 1/2, 1 long 3/4, 3 long 1/2, t te, 4 long, 2 long 1/2, 3 long.

8500  – 3230  – 2380  – 1360  – 680  – 510  – 340 

Primes aux propri taires :

- 3 442   *Light In The Dark*.
1 308   *Kashgar*.
963   *Risky Asset*.
550   *Always Welcome*.
275   *Amazing Filly*.
206   *Santo Domingo*.
137   *Viesna*.

Primes aux  leveurs :

- 1 015   Rashit Shaykhutdinov.
589   S.A. Aga Khan.
372   Herald Bloodstock Ltd.
284   Framont Limited, Ashwood Farm Associates Ltd.
124   Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Hilary Erculiani, Franck Champion.
93   Haras Du Grand Courgeon.
62   Haras De La Faisanderie.

Temps total : 3'13"6'''

Les Commissaires ont autoris  la pouliche AMAZING FILLY   ne faire qu'un tour du rond de pr sentation, son entraineur en ayant fait la demande dans les d lais fix s.

466 ¹¹³ **PRIX DE LA ROUTE DES SANGLIERS** **1 900 m**
(PSF)
(Handicap divis )
(Classe 4)

Quatri me  preuve

13 000   (6 500, 2 600, 1 950, 1 300, 650)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.

Les poids de cette  preuve seront remont s apr s division   la cl ture des partants, afin que le poids le plus  lev  soit fix    60 k.

Parcours n  Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

R f rence : +39,5.

- 411** **Grisbi (GB)**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA (Harlan'S Holiday USA), 59 k, M^{me} C. Collet-Vidal (*G. Benoist*), Rob. Collet (s) – (n  corde 4) **1**
- 274** ² **Huda**, f, b, 8 ans, par Equiano et Leni Riefenstahl IRE (Mull Of Kintyre USA), 55 k, G. Kob (*A. Crastus*) – (n  corde 10) **2**
- 245** **Zaverna (IRE)**, f, b, 7 ans, par Excelebration IRE et Zalonia GB (Cape Cross IRE), 58^{1/2} k (57 k), M. & G. Bouckaert (*M^{me} S. Vermeersch*), M. Bouckaert – (n  corde 15) **3**
- 411** ⁵ **Grey Sensation IRE**, h, gr, 9 ans, par Aussie Rules USA et Sensasse IRE (Imperial Ballet IRE), 57^{1/2} k,  , G. Bertrand (*G. Bertrand*), G. Bertrand – (n  corde 17) **4**
- 411** **Reine De Lune**, f, gr, 5 ans, par Kingsalsa USA et Louna De Vati [Sinndar (IRE)], 59^{1/2} k (58 k),  , S. Morineau (*M^{me} A. Massin*), S. Morineau – (n  corde 3) **5**
- 195** **Fire Of Beauty**, h, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k),  , A. Morteo (*M^{me} L. Bails*), S. Gouyette (s) – (n  corde 1) **6**
- 116** ⁴ **Papa Winner**, h, 7 ans, 55^{1/2} k,  , M^{me} C. Chartier (*E. Hardouin*), S. Jesus – (n  corde 7) **7**
- Konig Chouchen**, h, 9 ans, 59^{1/2} k,  , G. Regley (*T. Bachelot*), O. Regley – (n  corde 2) **8**
- 274** ¹ **Generalife**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, M. Alonso Roldan (*B. Fayos Martin*), M. Alonso Roldan – (n  corde 14) **9**
- 359** **Lie High**, m, 7 ans, 59 k, S. Ghys (*A. Moreau*), M. Bouckaert – (n  corde 8) **10**
- 327** **Lady Lane IRE**, f, 6 ans, 57 k, D. Dumoulin (*T. Baron*), M. Rosseel – (n  corde 9) **–**
- 136** **Biella**, f, 6 ans, 59^{1/2} k,  , E. Meo (*S. Breux*), E. Meo – (n  corde 5) **–**
- 274** ⁵ **Ramses**, h, 5 ans, 54^{1/2} k,  , M. Pelisson (*V. Seguy*), C. Martinon – (n  corde 12) **–**
- Xellent**, f, 9 ans, 54^{1/2} k (53 k), M^{me} M. Lapios Baudry (*M^{me} P. Dominois*), P. Baudry – (n  corde 13) **–**
- Pretor POL**, h, 9 ans, 54^{1/2} k (53 k), L. Nyffels (*M^{me} D. Santiago*), L. Nyffels – (n  corde 16) **–**
- Ridgy**, f, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k) (*C. Guitraud*), G. Aidant – (n  corde 11) **–**

16 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. ; 17 part def. – Total des entr es : 756  

Eng. Sup. : *Biella*Sans motif : *Hodeng IRE*

encolure, courte encolure, courte encolure, courte encolure, encolure, t te, encolure, courte encolure, encolure.

6500  – 2600  – 1950  – 1300  – 650 

Primes aux propri taires :

- 2 047   *Grisbi (Gb)*.
819   *Huda*.
614   *Zaverna (Ire)*.
409   *Grey Sensation Ire*, prime non attribu e.
263   *Reine De Lune*.

Primes aux  leveurs :

- 1 111   Selim Blanga Moghrabi.
444   Razza Della Sila Srl.
217   Ildefonso Leon-Sotelo Garcia.
169   Theodore Waddington, prime non attribu e.
118   Guy Amsaleg.

Temps total : 2'0"22'''

Les Commissaires ont, apr s enqu te, sanctionn  le propri taire MIGUEL ALONSO ROLDAN par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires apr s avoir entendu le jockey Borja FAYOS MARTIN en ses explications, ce dernier  tant  tranger, n'a pas demand     tre accompagn  d'un traducteur, l'ont sanctionn  par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{re} inf - 6 cps).

467 ¹⁰⁷ **PRIX DU CHENE DES GRES** **1 600 m**
(PSF)
(Maiden)

18 000   (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant jamais gagn . **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Pour Jockeys, jeunes Jockeys et Apprentis n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier 2020 inclus, gagn  20 courses (France et Etranger).

Les remises de poids, pr vues   l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Parcours n  Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 292** ² **Raysteve (IRE)**, h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Amacali [Danehill Dancer (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), Sparkling Star (*M^{me} C. Le Gland*), E. Mikhalides – (n  corde 10) **1**
- Juliusjuliussen USA**, h, b, 4 ans, par War Front (USA) et Hoop Of Colour USA (Distorted Humor USA), 58 k, Flaxman Stables Ireland Ltd (*P. Bazire*), P. Bary (s) – (n  corde 11) **2**

	Aiguiere D'Argent , h, al, 4 ans, par Excelebration IRE et Plaisanciere [Astronomer Royal (USA)], 58 k, M ^{me} S. Harris (A. Mackay), N. Clement (s) – (n° corde 2)	3
	Circe , f, gr, 4 ans, par Kendargent et Roche Ambeau (Chichicastenango), 56 ^{1/2} k, NBH Racing (M. Nobili), JM. Beguigne – (n° corde 5)	4
252	Bassim , h, b, 4 ans, par Maiguri (IRE) et Ipshanda (Siyouni), 58 k, IM. Luzuriaga Telleria (F. Lefebvre), M. Alonso Roldan – (n° corde 4)	5
	Line Judge GB , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, G. Bajetti (R. Mangione), M. Baratti (s) – (n° corde 3)	6
	Mikelima , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k (55 k), M ^{me} L. Haaze (M ^{me} S. Chuette), N. Lantsoght – (n° corde 7)	7
	Je N'Y Crois Pas , h, 4 ans, 58 k, D. Blot (E. Etienne), O. Regley – (n° corde 9)	8
311	Little Wood , h, 4 ans, 58 k, F. Dehez (J. Monteiro), F. Dehez – (n° corde 8)	9
311	Son Bleu , m, 4 ans, 58 k, XL. Le Stang, XL. Le Stang – (n° corde 6)	10
	Musica'S Devil , h, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), SCEA Ecurie Bader (M ^{me} P. Dominois), M ^{me} S. Delaroche – (n° corde 1)	–
	11 partants ; 24 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 824 € ¾ long, 2 long ½, 1 long ¼, courte tête, 3 long ½, 8 long, encolure, courte encolure, 9 long.	
	9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€	
	Primes aux propriétaires :	
	3 645€ <i>Raysteve (Ire)</i> .	
	1 458€ <i>Juliusjuliusson Usa</i> , prime non attribuée.	
	1 093€ <i>Aiguiere D'Argent</i> .	
	729€ <i>Circe</i> .	
	364€ <i>Bassim</i> .	
	Primes aux éleveurs :	
	1 643€ Ecurie Haras Du Cadran, M ^{me} Martina Stadelmann.	
	328€ Ecurie Des Monceaux.	
	322€ Gerard L. Ferron.	
	306€ Flaxman Holdings Ltd, prime non attribuée.	
	164€ Ecurie Jarlan, Suc. Maxime Jarlan.	
	<i>Temps total : 1'37''84''</i>	
	Les Commissaires ont autorisé les hongres MUSICA'S DEVIL et LITTLE WOOD à être emmenés en main au départ non montés, leurs entraîneurs respectifs en ayant fait la demande dans les délais fixés.	
	Les Commissaires, après avoir entendu le représentant de l'entraîneur Xavier Louis Le STANG en ses explications, ont sanctionné l'entraîneur Xavier Louis Le STANG par une amende de 30 euros pour non déclaration de castration du hongre SON BLEU.	

468	PRIX DE LA ROUTE DU MILIEU (Handicap divisé) (Classe 3) Troisième épreuve	1 900 m (PSF)
	15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.	
	Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.	
	Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.	
	Référence : +36,5.	
132	Barsham , h, b, 5 ans, par Olympyc Glory IRE et Orayda IRE (New Approach IRE), 59 ^{1/2} k, φ, G. Henry (S. Maillot), S. Kobayashi (s) – (n° corde 9)	1
288	Speed Of Thought , h, b, 11 ans, par Slickly et Dynamic Dream USA (Dynaformer USA), 60 k, JV. Toux (G. Benoist), JV. Toux – (n° corde 1)	2
54	Maher Senora , m, al, 10 ans, par My Risk et Shabhaana USA (Diesis GB), 59 ^{1/2} k (58 k), Ecurie Haras des Senora (C. Guitraud), D. Fechner – (n° corde 12)	3
411	Mister Mario , h, b, f, 5 ans, par Kheleyf USA et Marasia [Country Reel (USA)], 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, J. Rollin (M ^{me} A. Nicco), Br. Beaunez – (n° corde 5)	4
327	Sulal Nair , h, b, 8 ans, par Naaqoos (GB) et Sol Schwarz (GB) (Hernando), 57 ^{1/2} k (56 k), B. Prunault, XL. Le Stang – (n° corde 13)	5
245	Quiz Evolution ITY , h, 10 ans, 57 ^{1/2} k, M. & G. Bouckaert (R. Mangione), M. Bouckaert – (n° corde 7)	6
	Happy Ending , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, M ^{me} H. Mennessier (S. Pasquier), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 17)	7
96	Midas Girl , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, Ecurie 4 Parts (S. Breux), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 8)	8
132	Stunning Pearl GB , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k (55 ^{1/2} k), M. Delzangles (M ^{me} S. Chuette), M. Delzangles – (n° corde 14)	9
103	Zimbaldino , h, 5 ans, 59 ^{1/2} k, JC. Martinez (G. Mosse), M. Delzangles – (n° corde 16)	10

54	Grace Of Cliffs , f, 5 ans, 60 k, VDA Transport Solutions GCV (M. Nobili), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 2)	–
247	Nathaniella GB , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), M ^{me} C. Guilbert (J. Masseboeuf), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 6)	–
275	Sandoside , h, 10 ans, 58 ^{1/2} k, φ, B. Touzeau (E. Hardouin), C. Boutin (s) – (n° corde 4)	–
411	La Raceuse (IRE) , f, 9 ans, 58 k, M ^{me} C. Auvray (A. Lemaitre), M ^{me} C. Auvray – (n° corde 11)	–
274	Lalyrose , f, 6 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), φ, M. Pelisson (M ^{me} D. Santiago), C. Martinon – (n° corde 3)	–
288	Namar IRE , f, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), M ^{me} C. Gryson (M ^{me} L. Bails), M ^{me} C. Gryson – (n° corde 10)	–
326	Rise Hit , h, 7 ans, 58 k, φ, D. Dumoulin (T. Baron), M. Rosseel – (n° corde 15)	–
	17 partants ; 16 eng. ; 1 eng. sup. ; 17 part def. – Total des entrées : 741 € Eng. Sup. : <i>Mister Mario</i>	
	1 long ½, courte encolure, tête, courte encolure, tête, courte encolure, courte encolure, ¾ long, courte tête.	
	7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€	
	Primes aux propriétaires :	
	3 037€ <i>Barsham</i> .	
	945€ <i>Speed Of Thought</i> .	
	708€ <i>Maher Senora</i> .	
	607€ <i>Mister Mario</i> .	
	236€ <i>Sulal Nair</i> .	
	Primes aux éleveurs :	
	1 369€ Al Shaqab Racing.	
	512€ John Horgan, John Stevens.	
	384€ M ^{me} Jacqueline Silla.	
	273€ M ^{me} Marie-Carmel Naim, Henri Soler.	
	128€ Suc. Jacques Herold.	
	<i>Temps total : 1'58''8''</i>	

Les Commissaires ont autorisé le jument LA RACEUSE (IRE) à ne faire qu'un tour du rond de présentation et à être montée en piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à environ miligène d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Olivier D'ANDIGNE (SULAL NAIR), arrivé 5^e, en ses explications, lui ont adressé des observations pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne à l'arrivée sans toutefois avoir gêné un de ses concurrents.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

469	PRIX DU CHENE DES TROIS FRERES (Handicap)	1 900 m (PSF)
	20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant été classés dans les cinq premiers.	
	La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.	
	Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.	
	Référence : +23,5.	
243	Shiraz , f, n.p, 3 ans, par Vadosos et Alia Island USA (Kitten'S Joy USA), 51 k (49 ^{1/2} k), G. Gerbella (M ^{me} M. Michel), P. Adda (s) – (n° corde 11)	1
228	Success Story , f, gr, 3 ans, par Dariyan et Run On Ruby [Muhtathir (GB)], 56 ^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams (C. Grosbois), JPh. Dubois – (n° corde 8)	2
	Sweet Victory IRE , f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Swish GER (Monsieur GER), 59 ^{1/2} k (57 k), Ecurie des Monnaies (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 5)	3
	Dewi Sant , h, gr, 3 ans, par Style Vendome et Patrona Ciana [Falco (USA)], 51 ^{1/2} k (50 ^{1/2} k), φ, G. Bertrand (B. Marie), G. Bertrand – (n° corde 4)	4
243	Beni Khair , m, al, 3 ans, par Amaron GB et Elea GER (Lord Of England GER), 54 k, N. Greenhalgh (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 9)	5
243	Zygydryd , h, 3 ans, 54 ^{1/2} k, M. Bollack-Badel (S. Pasquier), M. Bollack-Badel – (n° corde 12)	6
225	Flawless Lady , f, 3 ans, 57 k, Ecurie Victoria Dreams (T. Bachelot), JPh. Dubois – (n° corde 6)	7
243	Le Chat Botte , h, 3 ans, 51 k, Ballantines Racing Stud Ltd (A. Crastus), Rob. Collet (s) – (n° corde 2)	8
318	Potin , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), Le Haras de La Gousserie (M ^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 10)	9
243	Make My Day , m, 3 ans, 58 k, Go Horses SPRL (PC. Boudot), S. Cerulis – (n° corde 7)	10
241	Mama Imelda , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, M ^{me} E. Marcialis (J. Claudic), V. Devillars – (n° corde 13)	–
325	Green Lantern , h, 3 ans, 55 k, Le Haras de La Gousserie (E. Hardouin), Fred Rossi (s) – (n° corde 3)	–

12 partants ; 28 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 1398 €

Eng. Sup. : *Green Lantern*

Certif. vétérinaire : *Always Viv*

1 long ¼, courte encolure, courte encolure, 1 long ¼, ¾ long, 1 long ½, encolure, 1 long ½, ¾ long.

10000€ – 4000€ – 3000€ – 2000€ – 1000€

Primes aux propriétaires :

5 400€ *Shiraz*.

2 160€ *Success Story*.

1 620€ *Sweet Victory Ire*, prime non attribuée.

1 080€ *Dewi Sant*.

540€ *Berri Khjar*.

Primes aux éleveurs :

1 309€ M^{me} Marie-Therese Mimouni.

800€ Jean-Philippe Dubois.

400€ M^{me} Debra Hooper.

255€ Swish Syndicate, prime non attribuée.

130€ Ridha Saidi.

Temps total : 1'57"25"

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires, après avoir entendu les jockeys Jérôme CLAUDIC (MAMA IMELDA), arrivé non-placé et Clément GUITRAUD (SWEET VICTORY IRE) arrivé 3^e, en leurs explications, ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir, en se décalant légèrement vers la corde, contrarié la pouliche MAMA IMELDA qui était sur ses fins, ce que confirme le jockey Jérôme CLAUDIC. Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

470 108 PRIX BERING 2 700 m (PSF) (Classe 1)

30000€ (15000, 5700, 4200, 2400, 1200, 900, 600)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 57 k. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une Listed Race porteront 1 k. ; une course du Groupe III, 2 k. ; une course du Groupe II, 3 k.

Dans cette épreuve, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs Handicap.

En cas d'égalité de valeur, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des gains reçus en victoires et places, depuis le 1^{er} janvier 2020 inclus, avec tirage au sort en cas d'égalité de sommes reçues.

Parcours n° ZC : Plat, Dist. 2 700 m env.

- 300 4 **Richemont**, m, b.f, 5 ans, par Anodin (IRE) et Rock Harmonie [Rock Of Gibraltar (IRE)], 57 k, B. Giraudon (*S. Pasquier*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) 1
- Walderbe GER**, m, b.f, 5 ans, par Maxios (GB) et Waldfee GER (Dai Jin GB), 60 k, Stall Dusseldorf Fighters (*M^{me} M. Michel*), R. Rohne – (n° corde 6) 2
- 346 4 **Qatar River**, h, b, 6 ans, par French Fifteen et Mud Hilah [Kingsalsa (USA)], 57 k, φ, Choosearing SL (*T. Bachelot*), M^{me} B. Valenti – (n° corde 2) 3
- 362 1 **Mont Steele**, h, b, 5 ans, par Montmartre et European Style [Ezzoud (IRE)], 57 k (*PC. Boudot*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 4) 4
- 390 5 **Garlingari**, h, b, 10 ans, par Linnari IRE et Garlinote [Poliglote (GB)], 57 k, φ, M^{me} C. Barande Barbe (*T. Trullier*), M^{me} C. Barande Barbe – (n° corde 7) 5
- Holdthasigreen**, h, al, 9 ans, par Hold That Tiger USA et Greentathir [Muhtathir (GB)], 57 k (*D. Boche*), B. Audouin (s) – (n° corde 5) 6
- 136 6 **Relativity**, h, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Relation USA [Distant View USA], 56 k, φ, A. Marconi (*H. Besnier*), M. Baratti (s) – (n° corde 1) 7
- Assad Lawal**, h, 6 ans, 57 k, S. Jeddari (*J. Moisan*), S. Jeddari – (n° corde 8) 8

8 partants ; 15 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 993 €

encolure, 1 long ¼, courte tête, ¾ long, 2 long, 7 long, 3 long.

15000€ – 5700€ – 4200€ – 2400€ – 1200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

6 075€ *Richemont*.

2 308€ *Walderbe Ger*, prime non attribuée.

1 323€ *Qatar River*.

972€ *Mont Steele*.

378€ *Garlingari*.

283€ *Holdthasigreen*.

243€ *Relativity*.

Primes aux éleveurs :

2 739€ M^{me} Micheline Leurson.

717€ S.A. Cheikh Abdullah Bin Khalifa Al Thani.

484€ N. Ohlig, prime non attribuée.

438€ M^{me} Camille Demercastel, M^{me} Ophélie Demercastel.

205€ M^{me} Corine Barande Barbe, M^{me} Jean-Jacques Massy.

153€ Jean Gilbert, Claude Le Lay.

109€ Con Marnane.

Temps total : 2'59"0"

471 111 PRIX DE LA ROUTE DU BLANC FOSSE 1 900 m (PSF) (Handicap divisé) (Classe 3)

Deuxième épreuve

17000€ (8500, 3400, 2550, 1700, 850)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +32.

- 219 5 **Fofo**, m, al, 5 ans, par Kendargent et Envoutement [Vettori (IRE)], 60 k (57 k), A. Louis-Dreyfus (*M^{me} M. Peslier*), D. Smaga – (n° corde 6) 1
- 415 3 **Shikami IRE**, h, gr, 5 ans, par Mastercraftsman IRE et Lovelocks IRE (High Chaparral IRE), 60 k (58½ k), φ, F. Sheridan (*M^{me} L. Bails*), F. Sheridan – (n° corde 8) 2
- 326 4 **La Fibrossi**, f, b, 7 ans, par Myboycharlie IRE et Tamada GB (Lucky Story USA), 56 k (54½ k), φ, JP. Vanden Heede (*M^{me} M. Velon*), B. Goudot (s) – (n° corde 9) 3
- 288 2 **Avec Laura (GB)**, h, al, 8 ans, par Manduro GER et Sign Of Life GB (Haafhd GB), 56 k, M. Bollack-Badel (*S. Pasquier*), M. Bollack-Badel – (n° corde 5) 4
- 226 4 **Miss Faye**, f, b.f, 5 ans, par Elusive City USA et Miss Lonely Heart IRE (Oratorio IRE), 59 k, M^{me} V. Jud-Frei (*A. Rousselet*), E. Thueux – (n° corde 3) 5
- 245 1 **Kensai**, m, 7 ans, 56½ k, Qazaqstan Racing Club (*R. Mangione*), I. Endalstev – (n° corde 11) 6
- 54 **Plenty City**, h, 6 ans, 55½ k, Ecuries de La Roussière SARL (*A. Lemaitre*) – (n° corde 7) 7
- 288 **Jeu Celebre (IRE)**, h, 7 ans, 57½ k, JP. Sauvage (*PC. Boudot*), JP. Sauvage – (n° corde 4) 8
- 276 **Maitia**, f, 5 ans, 59 k, A. Gonzalez Charola (*B. Fayos Martin*), M. Alonso Roldan – (n° corde 12) 9
- 291 **Zawadi GER**, f, 8 ans, 59½ k, M^{me} M. Bruer/C. Bruer (*T. Bachelot*), M^{me} V. Henkenjohann – (n° corde 15) 10
- 362 **Beleave You**, h, 6 ans, 58 k, φ, E. Gueneau (*A. Crastus*), P. Adda (s) – (n° corde 14) –
- 291 **Mon Ciel Etoile**, h, 5 ans, 59 k (*J. Claudic*) – (n° corde 16) –
- You'Re Beautiful**, h, 5 ans, 58 k (56½ k), M. & G. Bouckaert (*M^{me} S. Vermeersch*), M. Bouckaert – (n° corde 13) –
- 288 **Gysoave**, f, 8 ans, 58 k, R. Berger (*E. Hardouin*) – (n° corde 10) –
- 291 **Good Deal**, h, 9 ans, 58 k (56½ k), ⊗, A. Fouilleul, d'E. Andigne – (n° corde 1) –
- 288 **African Fable GB**, f, 5 ans, 57 k, φ, J. Hayoz (*S. Maillot*), Rob. Collet (s) – (n° corde 17) –
- 364 **Glorious Warrior IRE**, h, 6 ans, 57½ k, M^{me} C. Fuchs (*A. Pietsch*), M^{me} C. Fuchs – (n° corde 2) –

17 partants ; 17 eng. ; 17 part def. – Total des entrées : 635 €

½ long, ½ long, ¾ long, ¾ long, encolure, courte tête, encolure, 1 long ¼, 1 long ¼.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

3 442€ *Fofo*.

1 377€ *Shikami Ire*, prime non attribuée.

803€ *La Fibrossi*.

535€ *Avec Laura (Gb)*.

344€ *Miss Faye*.

Primes aux éleveurs :

1 552€ Naji Nahas, Alain Louis-Dreyfus.

435€ M^{me} Danielle De La Heronniere.

290€ Genesis Green Stud.

289€ Glenvale Stud, Edgeridge Ltd, prime non attribuée.

155€ M^{me} Veronika Jud-Frei.

Temps total : 1'56"36"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Léa BAILS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e inf - 6 cps).

472 ¹⁰⁶	PRIX DE LA ROUTE NEUVE DES SABLONS (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	1 900 m (PSF)
	20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)	
	Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus .	
	La référence applicable dans ce Handicap sera +25.	
	La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.	
	Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.	
	Référence : +25.	
249 ¹	It'S All A Dream , h, b, 5 ans, par Elusive City USA et Kataragama GB (Hawk Wing USA), 57 ^{1/2} k, BL. Jones (H. Journiac), AN. Hollinshead – (n° corde 12)	1
415 ²	Mister Charlie , m, b, 5 ans, par Myboycharlie IRE et Alianza GB (Halling USA), 57 k, A. Le Duff (H. Besnier), A. Le Duff – (n° corde 14)	2
249 ³	Katdar , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Katelyns Kiss USA (Rahy USA), 59 k (57 ^{1/2} k), R. Schoof (C. Guitraud), R. Schoof – (n° corde 7)	3
278	Carter And Go , m, gr, 5 ans, par Evasive GB et Broken And Go (Chichicastenango), 61 k (59 ^{1/2} k) (M ^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 11)	4
294 ⁵	Brazing , h, b, 5 ans, par Dabirsim et Amazing Beauty GER (Bahamian Bounty GB), 56 ^{1/2} k, ⊗, F. Blichfeldt (G. Benoist), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 5)	5
298	Al Jaroud , h, 5 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} AL. Guildoux (M ^{me} A. Duporte), M ^{me} AL. Guildoux – (n° corde 15)	6
291	Always Somewhere , f, 5 ans, 53 k, M ^{me} C. Alesi (S. Maillot), M ^{me} C. Alesi – (n° corde 2)	7
Engelburg	h, 6 ans, 61 k (59 ^{1/2} k), M ^{me} A. Kurth, E. Libaud (s) – (n° corde 1)	8
326	Peaceful City , f, 6 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), D. Mars (M ^{me} C. Miette), N. Bellanger (s) – (n° corde 6)	9
387 ⁵	Ronaldo GER , h, 7 ans, 59 ^{1/2} k, φ, RHBS Racing (C. Stefan), A. Suborics – (n° corde 17)	10
224	Patchewollock IRE , h, 7 ans, 54 ^{1/2} k, Ecurie des Sables (V. Seguy), G. Nicot – (n° corde 10)	–
Crying Over Here IRE	f, 5 ans, 56 ^{1/2} k, ⊗, M ^{me} Hendriks/Van Der Weide (M. Nobili), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 16)	–
294	Calaconta , f, 6 ans, 60 k, Al. Haddad (E. Hardouin), S. Dehez (s) – (n° corde 13)	–
6	Ni Chaud Ni Froid , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), φ, A. Badel (M ^{me} F. Valle Skar), M. Bollack-Badel – (n° corde 9)	–
220 ⁴	Rey Pelayo , h, 5 ans, 55 ^{1/2} k, A. Maubert (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 3)	–
Paint Island IRE	h, 5 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), ⊗, A. Glaziou (M ^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) – (n° corde 4)	–
	16 partants; 57 eng.; 1 eng. sup.; 17 part def. – Total des entrées: 1737 €	
	Chev. élim. : Dolokhov GB	
	Chev. retir. : Will Ness IRE	
	10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€	
	Primes aux propriétaires :	
	4 050€ <i>It'S All A Dream</i> .	
	1 620€ <i>Mister Charlie</i> .	
	1 215€ <i>Katdar</i> .	
	810€ <i>Carter And Go</i> .	
	405€ <i>Brazing</i> .	
	Primes aux éleveurs :	
	1 826€ Gestut Zur Kuste Ag.	
	730€ Stuart Mcphee.	
	547€ Select Bloodstock Ltd.	
	365€ Haras De Lonray, M ^{me} Nathalie Fischini.	
	119€ Ecurie Winning.	

CAGNES-SUR-MER

samedi 27 février 2021

0604 058

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Christophe RIOM – Pierre SIGAUD –
Didier MAYOUX

473 ³²⁹⁵	PRIX PARTENAIRE ARQANA (PRIX GEORGES SANDOR) (Classe 2)	1 600 m (PSF)
	28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560) – dotation France Galop	

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 27 août de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 27 mai de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 10.500, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

432 ²	Havoc , m, al, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Chasing Stars GB (Observatory USA), 59 k, Le Haras de La Gousserie (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 4)	1
165 ¹	Vizeli , m, b, 3 ans, par Ifraaj GB et Visoriyna [Dansili (GB)], 59 k (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 5)	2
295 ¹	Kashinka , f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Dachenka (GB) (Dansili GB), 56 ^{1/2} k, A. Jathiere (PC. Boudot), S. Brogi – (n° corde 3)	3
279 ⁴	Forbidden Secret GB , h, al, 3 ans, par Pearl Secret GB et Arctic Royal IRE (Frozen Power IRE), 58 k, White & Red Racing (T. Bachelot), P. Schiergen – (n° corde 8)	4
373 ⁴	Gold Family , f, al, 3 ans, par Belardo IRE et Modern Family [Excellent Art (GB)], 57 ^{1/2} k, B. Giraudon (H. Journiac), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 7)	5
Marianasand	f, b, 3 ans, par Footstepsinthesand GB et Marianabaa [Anabaa (USA)], 55 k (A. Orani), J. Reynier – (n° corde 6)	6
349 ³	Trust On Him , m, al, 3 ans, par Elvstroem AUS et Try With Me (IRE) (Nayef USA), 58 k, ⊗, MA. Seboun (S. Pasquier), C. Escuder – (n° corde 1)	7
401 ¹	La Bonbonniere , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, L. Haase (F. Blondel), S. Richter – (n° corde 2)	8

8 partants; 15 eng.; 8 part def. – Total des entrées : 739 €
courte encolure, 1/2 long, 3/4 long, encolure, 1/2 long, 1 long 3/4, 1 long 3/4.
14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

7 560€ *Havoc*.
2 872€ *Vizeli*.
2 116€ *Kashinka*.
1 209€ *Forbidden Secret Gb*, prime non attribuée.
604€ *Gold Family*.
453€ *Marianasand*.
302€ *Trust On Him*.

Primes aux éleveurs :

1 832€ Sarl Darpat France.
784€ Alain Jathiere.
696€ Haras De S.A. Aga Khan Scea.
190€ Aspire Stallions & Bloodstock, prime non attribuée.
146€ Ecurie Ascot.
112€ Haras De Saint Julien.
109€ Jean-Claude Seroul.

Prime F.E.E. :

2 500€ *Havoc*.

Temps total : 1'36"48"

474 ³²⁹⁶	PRIX POLICEMAN (Classe 1)	2 000 m (PSF)
----------------------------	-------------------------------------	-------------------------

44 000 € (22 000, 8 360, 6 160, 3 520, 1 760, 1 320, 880) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné une course de Groupe. **Poids : 56 k. 1/2.** Tout gagnant d'une course de Classe 2 portera 1 k.; d'une course de Classe 1, 2 k.; d'une Listed Race, 3 k.

FRANCE GALOP offrira au propriétaire du cheval gagnant du Prix Policeman l'engagement au Prix du Jockey Club, soit le versement à la Poule des courses de Groupe de 3.050 euros.

Cette course est qualificative aux Handicaps Classe 1.

Dans cette épreuve, les remises de poids aux Femmes Jockeys et aux Apprentis et Jeunes Jockeys ne sont pas applicables.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

149 ¹	Bobbymurphy , m, b, 3 ans, par Intello (GER) et Galaxie Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 57 ^{1/2} k, Mbaye Niang SNC (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 1)	1
149 ³	Bialystok (IRE) , m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Deauville Shower IRE (High Chaparral IRE), 56 ^{1/2} k, Ecuries Serge Stempniak (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 5)	2
145 ¹	Waipa , m, gr, 3 ans, par Style Vendome et Atlasarai (IRE) (Giant'S Causeway USA), 56 ^{1/2} k, Elevage du Sarai (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 4)	3
337 ¹	Mika (D'O) , h, al, 3 ans, par Martinborough JPN et Allez Hongkong GER (Sakhee USA), 56 ^{1/2} k, M ^{me} K. Brieskorn (P. Bazire), S. Richter – (n° corde 8)	4

417	2	Lightning War , h, n.m, 3 ans, par Lawman et Cherifa IRE (Rip Van Winkle IRE), 56 ^{1/2} k, M ^{me} KF. Minton (<i>S. Maillot</i>), M ^{me} G. Rarick – (n° corde 3)	5
334	4	Madina , f, b, 3 ans, par Kheleyf USA et Landelles (IRE) (High Chaparral IRE), 55 k, φ, M ^{me} K. Richard (<i>E. Hardouin</i>), T. Richard (s) – (n° corde 6)	6
		Dream Of Emeraude , f, al, 3 ans, par Prince Gibraltar et Elusive Kay [Elusive City (USA)], 55 k (56 k), Ecurie Gribomont (<i>PC. Boudot</i>), Cè. Rossi – (n° corde 7)	7
334	3	Collingham GER , m, 3 ans, 56 ^{1/2} k, B. Giraudon (<i>T. Bachelot</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2)	8
8 partants ; 12 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 959 €			
1 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 1 long, 5 long.			
22000€ – 8360€ – 6160€ – 3520€ – 1760€ – 1320€ – 880€			
Primes aux propriétaires :			
11	880€	<i>Bobbymurphy</i> .	
4	514€	<i>Bialystok (Ire)</i> .	
3	326€	<i>Waipa</i> .	
1	900€	<i>Mika D'O</i> .	
	950€	<i>Lightning War</i> .	
	712€	<i>Madina</i> .	
	475€	<i>Dream Of Emeraude</i> .	
Primes aux éleveurs :			
6	606€	Haras D'Haspel.	
1	233€	Elevage Du Sarai.	
1	094€	Thierry Storme, Thierry Lohest.	
	704€	Christophe Jouandou.	
	264€	Stephane Tallon.	
	230€	Yves Leger.	
	176€	M ^{me} Annie Delarue.	
Temps total : 2'4"32"			
475	3294	PRIX PARTENAIRE GROUPE CAVALLARI (PRIX DU VAR) 2 000 m (Handicap divisé) (Classe 2) Première épreuve	(PSF)
50000 € (25000, 9500, 7000, 4000, 2000, 1500, 1000) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1 ^{er} août de l'année dernière inclus.			
Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.			
Référence : +18.			
217	3	Khochenko , h, al, 6 ans, par Pastoral Pursuits GB et Flam GB (Singspiel IRE), 59 ^{1/2} k, J.L. Bouyenal (<i>E. Hardouin</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 16)	1
220	1	Mansoun , h, b, 6 ans, par Dabirsim et Aubonne GER (Monsun GER), 54 ^{1/2} k, φ, Ecuries Serge Stempniak (<i>S. Pasquier</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 8)	2
405	2	Sunlight , f, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Sassicaia GER (Doyen IRE), 52 ^{1/2} k, S. Molks (<i>T. Trullier</i>), M. Rulec – (n° corde 9)	3
348	4	Ficelle Du Houley , f, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Facilita IRE (Fasliyev USA), 60 k, M ^{me} C. Pelier (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 4)	4
278	3	Allez Henri (IRE) , h, b, 10 ans, par Footstepsinthesand GB et Macotte [Nicolotte (GB)], 56 ^{1/2} k, φ, Ecurie Ascot (<i>H. Journiac</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 11)	5
278	7	By The Way , h, b, 4 ans, par Galiway (GB) et Byburg [Sageburg (IRE)], 54 ^{1/2} k, Ecurie Seyssel (<i>A. Lemaitre</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 1)	6
353	4	Wookie , m, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Medical Kiss [Medicean (GB)], 57 k (<i>F. Blondel</i>), Cè. Rossi – (n° corde 13)	7
209	7	Le President , m, 4 ans, 55 k (<i>A. Orani</i>), J.P. Gauvin (s) – (n° corde 6)	8
353	4	Monargent , h, 6 ans, 53 k, φ, J.N. Temam (<i>S. Ruis</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)	9
84	4	Balle Reelle , f, 7 ans, 53 ^{1/2} k, φ, D. Grech (<i>V. Cheminaud</i>), C. Cheminaud – (n° corde 15)	10
353	3	Special Appeal , f, 5 ans, 57 ^{1/2} k, φ, Ajax Racing (<i>T. Bachelot</i>), M ^{me} J. Mayer – (n° corde 10)	–
375	4	Diamond Vendome , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, φ, M ^{me} L. Samoun (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 14)	–
		La Fibre , h, 7 ans, 53 k, M ^{me} C. Leoni (<i>M^{me} D. Santiago</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3)	–
		The Live Freedom , h, 5 ans, 53 k, H. Bigeni (<i>M^{me} M. Velon</i>), R. Martens (s) – (n° corde 12)	–
375	4	Siyouzone (IRE) , m, 4 ans, 61 ^{1/2} k, M ^{me} K. Brieskorn (<i>P. Bazire</i>), S. Richter – (n° corde 7)	–
353	5	Argyron (IRE) , h, 5 ans, 58 k, M ^{me} D. Pelat (<i>JB. Eyquem</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5)	–
16 partants ; 66 eng. ; 6 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 2140 €			
Eng. Sup. : <i>Sunlight</i>			
Chev. élim. : <i>Sharp Rock GER, Mathix, Over The Guns IRE</i>			

Chev. retir. : *Handchop, Hodeng IRE, Grey Vendome, El Viso (IRE), Espoir Parfait, Great Dream, Reponse Exacte, The Last Spirit*
25000€ – 9500€ – 7000€ – 4000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€

Primes aux propriétaires :

7 875€ *Khochenko*.
2 992€ *Mansoun*.
2 835€ *Sunlight*.
1 260€ *Ficelle Du Houley*.
630€ *Allez Henri (Ire)*.
607€ *By The Way*.
405€ *Wookie*.

Primes aux éleveurs :

2 794€ Wood Hall Stud Limited.
1 278€ M^{me} Erika Muller.
1 061€ French Bloodstock Agency.
683€ Gaston Hebert, M^{me} Catherine Pelier.
341€ Haras Des Sablonnets.
273€ Guillaume Vitse, M^{me} Camille Vitse, M^{me} Valerie Decouz.
182€ S.C.E.A. Haras De Manneville.

476 3297 PRIX PARTENAIRE PISONI (PRIX DE PARISLONGCHAMP) (Handicap) 2 150 m

22000 € (11000, 4400, 3300, 2200, 1100) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Parcours n° G3 : Plat, Dist. 2 150 m env.

Référence : +23.

280	3	Blackjac Du Houley , h, gr, 3 ans, par Silver Frost (IRE) et Cinder'S Post [American Post (GB)], 58 k, φ, M ^{me} C. Pelier (<i>G. Benoist</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 3)	1
205	1	Boudeville , f, n, 3 ans, par Le Havre (IRE) et La Belliere IRE (Kheleyf USA), 54 ^{1/2} k (53 k), G. Duca (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), C. Escuder – (n° corde 14)	2
280	5	Oran IRE , h, b, 3 ans, par Epaulette AUS et Magilini IRE (Bertolini USA), 54 k, B. Giraudon (<i>A. Lemaitre</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 5)	3
337	2	Another Hot Topic (IRE) , f, b, 3 ans, par Rio De La Plata USA et Anaboo IRE (Cape Cross IRE), 53 ^{1/2} k, M ^{me} T. Marnane (<i>H. Journiac</i>), F. Guyader (s) – (n° corde 7)	4
186	1	Black Panther , f, b, f, 3 ans, par Pomellato GER et Auderville [Le Havre (IRE)], 56 k, SCEA Carant (<i>E. Hardouin</i>), de A. Watrigant (s) – (n° corde 1)	5
396	3	Angel Park , f, 3 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} K. Brieskorn (<i>M^{me} M. Michel</i>), S. Richter – (n° corde 15)	6
337	4	Ethion IRE , m, 3 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), Haras de Rabodanges (<i>M^{me} M. Velon</i>), J.P. Gauvin (s) – (n° corde 6)	7
416	1	Fernoboy , m, 3 ans, 61 ^{1/2} k, B. Giraudon (<i>PC. Boudot</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9)	8
337	4	Got Navy , m, 3 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), M. Monfort (<i>J. Nicoleau</i>), Ed. Monfort (s) – (n° corde 11)	9
396	1	Lady Australia IRE , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), J. Piasco (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), C. Escuder – (n° corde 12)	10
324	4	Golden Charlie , f, 3 ans, 53 k (51 ^{1/2} k), LH (<i>M^{me} A. Molins</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)	–
		Redressement , m, 3 ans, 53 k, M. Perdiguer (<i>A. Crastus</i>), Cè. Rossi – (n° corde 13)	–
280	4	Bad Liar (IRE) , m, 3 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} N. Carrie-Eychenne (<i>M^{me} A. Duporte</i>), F. Foresi – (n° corde 8)	–
		Fashionspan , f, 3 ans, 59 ^{1/2} k, Ecurie d'Haspel (<i>F. Blondel</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 4)	–

14 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 15 part def. – Total des entrées : 1531 €

Eng. Sup. : *Fernoboy*

Certif. vétérinaire : *Hoolong*

courte encolure, 3 long 1/2, 1 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, 1 long, courte encolure, encolure, 1 long 3/4.

11000€ – 4400€ – 3300€ – 2200€ – 1100€

Primes aux propriétaires :

5 940€ *Blackjac Du Houley*.

2 376€ *Boudeville*.

1 782€ *Oran Ire*, prime non attribuée.

1 188€ *Another Hot Topic (Ire)*.

594€ *Black Panther*.

Primes aux éleveurs :

2 202€ M^{me} Catherine Pelier, Gaston Hebert.

880€ Franklin Finance S.A., Sylvain Vidal, M^{me} Elisabeth Ribard.

440€ Con Marnane.

280€ M^{me} Anne-Marie Burke, prime non attribuée.

220€ Thousand Dreams, M^{me} Renee Dwek.

Temps total : 2'21"71"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Pierre-Charles BOUDOT au sujet de la performance du poulain FERNOBOY.

L'intéressé a déclaré que ledit poulain courait rapproché à 7 jours et a précisé qu'avec sa dernière victoire il avait été pénalisé au niveau du poids.

Il a indiqué que le poulain devrait théoriquement aller au repos.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

477 3301 **PRIX PARTENAIRE CHAMPAGNE DUVAL LEROY (PRIX DES BOUCHES-DU-RHONE)** 2 000 m (PSF)

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Troisième épreuve

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence: +31.

- 354 **Nosdargent**, h, b, 6 ans, par Kendargent et Nostaltir [Muhtathir (GB)], 59^{1/2} k, B. Giraudon (*E. Hardouin*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 12) 1
- 284 **A Special Line**, f, b, 5 ans, par Martaline GB et A Special Dream GER (Tertullian USA), 58^{1/2} k, A. Coquart (*PC. Boudot*), J. Parize – (n° corde 9) 2
- 276 ⁵ **Le Marais IRE**, h, b, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Angel Spirit IRE (Invincible Spirit IRE), 59 k, M^{me} C. Lauffer (*S. Ruis*), M^{me} N. Bentley – (n° corde 5) 3
- 284 ³ **Kenohope**, h, gr, 6 ans, par Kendargent et Bedford Hope GER (Chato USA), 57 k (54 k), M^{me} SA. Stark (*M^{me} P. Cheyer*), J. Parize – (n° corde 10) 4
- 354 ³ **Makenzo**, h, b, f, 6 ans, par Makfi GB et Sacira [American Post (GB)], 59 k, φ, M^{me} N. Michler (*T. Bachelot*), M. Krebs (s) – (n° corde 13) 5
- 377 ³ **Hallo Wien GB**, f, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} H. Zink (*M^{me} F. Valle Skar*), G. Geisler – (n° corde 15) 6
- 336 ¹ **Il Pittore**, h, 10 ans, 57^{1/2} k, φ, Passion Racing Club (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 8) 7
- 354 **Bowling Green**, h, 10 ans, 58^{1/2} k (57 k), φ, M^{me} N. Carrie-Eychenne (*M^{me} M. Michel*), F. Foresi – (n° corde 16) 8
- 355 **Architect**, h, 5 ans, 59^{1/2} k, φ, G. Somme (*T. Trullier*), M. Krebs (s) – (n° corde 6) 9
- 336 **Andrea Doria**, f, 5 ans, 53^{1/2} k (52 k), ⊗, A. Gabryszewski (*J. Nicoleau*), JC. Sarais – (n° corde 11) 10
- 354 ² **Kenmor**, h, 5 ans, 59^{1/2} k (58 k), φ, Cometica AG (*M^{me} M. Velon*), M. Rulec – (n° corde 1) –
- 269 ³ **Cover Bleu**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), ⊗, B. Goutagny (*M^{me} E. Cieslik*), C. Escuder – (n° corde 7) –
- 354 ⁵ **Karynia**, f, 8 ans, 57^{1/2} k, φ, J. Parize (*M. Berto*), J. Parize – (n° corde 3) –
- 219 **Tchucky Chop**, h, 6 ans, 57 k, ⊗, C. Kakou (*F. Blondel*), S. Labate (s) – (n° corde 4) –
- 377 **Beside**, h, 4 ans, 56 k, ⊗, B. Lorentz (*J. Claudic*), M. Krebs (s) – (n° corde 2) –
- 355 ⁷ **Mezidon**, h, 8 ans, 60 k (58^{1/2} k), JL. Bouyenvat (*M^{me} A. Duporte*), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 14) arr

16 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 633 €

1 long ¾, encolure, ¾ long, courte tête, 1 long ¾, courte encolure, 1 long, 2 long, courte tête.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires :

- 2 835 € *Nosdargent*.
1 458 € *A Special Line*.
1 093 € *Le Marais Ire*, prime non attribuée.
567 € *Kenohope*.
283 € *Makenzo*.

Primes aux éleveurs :

- 1 538 € Bernard Giraudon.
657 € Ecurie Haras Des Marais.
307 € Guy Pariente Holding.
229 € Zalim Bifov, prime non attribuée.
100 € M^{me} Larissa Kneip, Mathieu Offenstadt, Sylvain Fargeon.

Temps total : 2'33"32"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Aude DUPORTE sur les raisons l'ayant amené à arrêté le hongre MEZIDON dans la ligne d'arrivée.

L'intéressé a déclaré que ledit hongre s'était accidenté sans que cela soit de la responsabilité d'un des concurrents.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

478 3298 **GRAND PRIX DU DEPARTEMENT 06 - DEFI DU GALOP 2021** 2 500 m

(L)

70 000 € (35 000, 14 000, 10 500, 7 000, 3 500) – dont France Galop : 66 000

1^{re} ETAPE DU DEFI DU GALOP 2021

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 4 ans, 55 k. 1/2 ; 5 ans et au-dessus, 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, gagné une Listed Race porteront 2 k. ; gagné une course du Groupe III, 3 k. ; gagné une course du Groupe II, 4 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 2.520 à l'engagement supplémentaire.

La course sera précédée d'un défilé.

Parcours n° G5: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 300 ¹ **Ateem**, h, b, f, 6 ans, par Dark Angel IRE et Jeu De Plume IRE [Montjeu (IRE)], 56^{1/2} k, Ecurie Brillantissime (*PC. Boudot*) – (n° corde 10) 1
- 170 ¹ **Brokeback Mountain**, h, b, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Beaumont [Tremolino (USA)], 56^{1/2} k, Bloodstock Agency Ltd (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 7) 2
- 397 ⁵ **Libello (IRE)**, m, al, 8 ans, par Archipenko USA et Scarlett'S Pride [Singspiel (IRE)], 56^{1/2} k, B. Touzeau (*S. Pasquier*), C. Boutin (s) – (n° corde 6) 3
- 170 ⁵ **Skazino**, h, al, 5 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 58^{1/2} k, φ, Le Haras de La Gousserie (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 5) 4
- Stelvio**, h, b, 4 ans, par Style Vendome et Sabi Sabi [Orpen (USA)], 55^{1/2} k, Enbebo S.L. (*B. Fayos Martin*), J. Calderon Romero – (n° corde 3) 5
- Alkuin IRE**, h, 6 ans, 56^{1/2} k, GWH. Schmitt (*E. Hardouin*), Fred Rossi (s) – (n° corde 4) 6
- 300 ³ **Palus Argenteus**, m, 4 ans, 55^{1/2} k, ⊗, T. Marechal (*J. Claudic*), C. Escuder – (n° corde 2) 7
- 154 ⁵ **Moderator**, h, 4 ans, 55^{1/2} k, A. Krauliger (*V. Cheminaud*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 8) 8
- 170 ⁷ **Good Question**, h, 6 ans, 58^{1/2} k, G. Duca (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 9) 9
- Unique Diamond USA**, m, 6 ans, 58^{1/2} k, Soc. All. M.S. Srl / Salvioni (*G. Marcellij*), Soc. All. M.S. Srl / Salvioni – (n° corde 1) 10
- Mykiss**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, LH (*F. Blondel*), Fred Rossi (s) – (n° corde 11) –

11 partants ; 14 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 2016 €

1 long ¾, ¾ long, 1 long, ½ long, 1 long ¼, 3 long ½, 3 long, 2 long ½, 2 long.

35 000 € – 14 000 € – 10 500 € – 7 000 € – 3 500 €

Primes aux propriétaires :

- 11 025 € *Ateem*.
4 410 € *Brokeback Mountain*.
3 307 € *Libello (Ire)*.
2 835 € *Skazino*.
1 417 € *Stelvio*.

Primes aux éleveurs :

- 3 912 € Eric Puerari, M^{me} Patrick Ades-Hazan, Dominique Li.
2 393 € Bloodstock Agency Ltd.
1 794 € Elevage Haras De Bourgeauville.
1 278 € Guy Pariente Holding.
639 € Hubert Honore, M. L. P. Consultancy, Nd Bloodstock Ltd.

Temps total : 2'39"64"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Marvin GRANDIN et Borja Fayos MARTIN en leurs explications, ont sanctionné le jockey Borja Fayos MARTIN par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour ne pas avoir conservé sa ligne dans les 300 derniers mètres et avoir ainsi contrarié un de ses concurrents qui finit toutefois devant lui.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Borja Fayos MARTIN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

479 3299 **PRIX PARTENAIRE ANTIBES SHARKS (PRIX DU CHEIRON)** 3 200 m

(Handicap)

(Classe 3)

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° G6: Plat, Dist. 3 200 m env.

Références: 0 ans, +24 ; 1 ans et +, +26.

339	⁵	Barbadin (GB) , h, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Barbayam (GB) (Stormy River), 56 k, φ, Ecurie Ascot (<i>H. Journiac</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 8)	1
335		Mortree , f, b, 8 ans, par Le Havre (IRE) et Sallen IRE (Oratorio IRE), 56 ^{1/2} k, φ, P. Walter (<i>M. Berto</i>), J. Parize – (n° corde 2)	2
335	²	Uchronique , f, b, 6 ans, par Palace Episode USA et Arakawa [Indian Rocket (GB)], 59 ^{1/2} k, M ^{me} C. Le Besnerais (<i>T. Speicher</i>), C. Escuder – (n° corde 4)	3
433	²	Nabunga , h, b, 9 ans, par Aussie Rules USA et Grantsville GER (Tremolino USA), 55 k (53 ^{1/2} k), φ, Ecurie Foret Jaune (<i>M^{me} M. Velon</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 9)	4
335	¹	Top By Cocooning , h, al, 8 ans, par American Post GB et Cocooning (Galette), 60 ^{1/2} k, φ, MA. Sebaoun (<i>S. Pasquier</i>), C. Escuder – (n° corde 6)	5
335		Simano , h, 8 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), ♂, P. Walter (<i>M^{me} A. Molins</i>), J. Parize – (n° corde 7)	6
		Sie Haben Da Was GER , h, 6 ans, 55 k, φ, C. Sundermann (<i>E. Hardouin</i>), C. Fey (s) – (n° corde 1)	7
335		Saint Sacre , h, 8 ans, 58 k, P. Perez (<i>A. Crastus</i>), M. Cesandri (s) – (n° corde 10)	8
437		Pantomime IRE , f, 9 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), ♂, M ^{me} KF. Minton (<i>M^{me} D. Santiago</i>), M ^{me} G. Rarick – (n° corde 3)	9
362		Vienna Woods , f, 7 ans, 51 k (50 k), M. Monstein (<i>J. Nicoleau</i>), C. Fey (s) – (n° corde 5)	10

10 partants ; 25 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 847 €
1 long, tête, 3/4 long, 4 long, courte encolure, courte tête, 8 long, 3 long 1/2, 1/2 long.
10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

4 050 € *Barbadin (Gb)*.
1 260 € *Mortree*.
945 € *Uchronique*.
630 € *Nabunga*.
315 € *Top By Cocooning*.

Primes aux éleveurs :

2 739 € Wertheimer & Frere.
683 € Franklin Finance S.A. .
512 € Boutin (S), M^{me} Carole Sineux.
341 € Rosemont Stud Pty Ltd.
170 € Jean-Claude Bouret.

Temps total : 3'29"42"

480	³³⁰⁰	PRIX PARTENAIRE AZUR TRUCKS (PRIX DU VAUCLUSE) 2 000 m (Handicap divisé) (Classe 2) Deuxième épreuve	(PSF)
-----	-----------------	---	-------

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +25,5.

355	¹	Shamsabad , h, al, 6 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Shamsa [Selkirk (USA)], 59 ^{1/2} k (<i>E. Hardouin</i>), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 7)	1
278		Chanpour , h, b, 6 ans, par Le Havre (IRE) et Cherana [Sinndar (IRE)], 57 ^{1/2} k, φ, M ^{me} C. Leoni (<i>S. Pasquier</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3)	2
353		King Of Twist , m, b, 5 ans, par Kingsalsa USA et Twisting [Pivotal (GB)], 58 ^{1/2} k (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 10)	3
276	²	Moonlightpainter , m, b, 5 ans, par Invincible Spirit IRE et Pilageya IRE (New Approach IRE), 59 ^{1/2} k, Ecuries Serge Stempniak (<i>J.B. Eyquem</i>), J.C. Rouget (s) – (n° corde 9)	4
403	⁴	Rip , m, b.f, 7 ans, par Rip Van Winkle IRE et Kylaayne GB (Kyllachy GB), 56 k, φ, F. Bembo (<i>M. Grandin</i>), F. Bembo – (n° corde 4)	5
387	²	Rosissim , h, b, 5 ans, par Dabirsim et Blue Roses IRE (Oratorio IRE), 58 ^{1/2} k (57 k) (<i>M^{me} A. Molins</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 13)	6
306		Revamp USA , h, b, 5 ans, par Tapizar USA et Lady Siphonica USA (Siphon BRZ), 60 k, C. Argyropoulos (<i>M. Kyriakidis</i>), G. Alimpinisis – (n° corde 12)	7
217	⁶	Legacy GER , h, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), φ, Galoppklub Leipzig (<i>M^{me} M. Michel</i>), M ^{me} C. Barsig – (n° corde 2)	8
276	⁴	Giovanni Dal Ponte (GB) , h, 6 ans, 59 k, RJJ. Borrel (<i>M. Foulon</i>), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 16)	9
348	⁷	Malaaw , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, Cometic AG (<i>T. Bachelot</i>), M. Rulec – (n° corde 1)	10
355		Sea Wings GB , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k, R. Meder (<i>P.C. Boudot</i>), M. Krebs (s) – (n° corde 8)	–
219	¹	Dragon Love , h, 5 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} E. Drouet (<i>M. Berto</i>), J. Parize – (n° corde 5)	–

354	¹	Magnetique IRE , h, 6 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} ML. Gast (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), J. Parize – (n° corde 15)	–
276		Granacci , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k, φ, Enbebo S.L. (<i>B. Fayos Martin</i>), J. Calderon Romero – (n° corde 14)	–
326	¹	Azachop , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, φ (<i>G. Mosse</i>), M. Planard – (n° corde 11)	–
395	⁵	King Of My Heart , h, 4 ans, 58 k, φ, P. Fellous (<i>A. Crastus</i>) – (n° corde 6)	–

16 partants ; 16 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 880 €
3/4 long, nez, 1 long 3/4, encolure, courte tête, courte tête, 4 long 1/2, 3/4 long, 1 long.
12 500€ – 4 750€ – 3 500€ – 2 000€ – 1 000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

3 937 € *Shamsabad*.
1 496 € *Chanpour*.
1 417 € *King Of Twist*.
810 € *Moonlightpainter*.
315 € *Rip*.
303 € *Rosissim*.
202 € *Revamp Usa*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 397 € S.A. Aga Khan.
811 € Haras De S.A. Aga Khan Scea.
639 € M^{me} Christian Wingtans.
238 € Viktor Tymoshenko, Andriy Milovanov.
111 € Jean-Claude Seroul.
89 € Erich Schmid.
42 € M^{me} Lucy G. Bassett, prime non attribuée.

Temps total : 1'59"71"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Marinos KYRIAKIDIS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 8 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction -8 coups).

BORDEAUX-LE BOUSCAT

0581 059

dimanche 28 février 2021

Terrain TRES SOUPLE

Commissaires de courses : Pierre BARBE – Erick BORDES – Jean Michel LEDUC

481	³¹²³	PRIX ANGLO-COURSE 2 400 m (Anglo-Arabe 37,5 % et plus) (Classe 2) Réserve F.E.E.	2 400 m
-----	-----------------	---	---------

22 000 € (11 000, 4 400, 3 300, 2 200, 1 100) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 et 5 ans, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,50 % de sang arabe, n'ayant pas, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 40.000 en victoires et places. **Poids : 4 ans, 57 k. ; 5 ans, 58 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k par 7.000 reçus depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus et par 15.000 antérieurement. En outre, les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 400 m env.

		Le Touareg , h, b.f, 4 ans, par Carghese Des Landes et Maliblu Du Tounut (Blue Boy), 54 k (51 k), M ^{me} E. Klepanski Thomas (<i>R. Delage</i>), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 5)	1
		Angelo De L'Abbaye , h, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Sicilia (Regality), 58 k (56 ^{1/2} k), L. Carli (<i>J. Plateaux</i>), M. Guarnieri – (n° corde 3)	2
		Horizon D'Estivaux , h, al, 4 ans, par Frisson Du Pecos et Oasis Du Galopin (Blue Boy), 58 k, M ^{me} C. Courtade (<i>M. Forest</i>), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 2)	3
		Firenze Du Pecos , f, al, 5 ans, par Frisson Du Pecos et Flarose Du Pecos (Mangarose), 59 ^{1/2} k, A. Lorenzoni (<i>A. Werle</i>), SR. Simon – (n° corde 6)	4
		Mangho , h, al, 4 ans, par Zamouncho et Mangara (Khanjer Joli), 57 k (55 ^{1/2} k), Haras du Bosquet (<i>M^{me} L. Le Pemp</i>), D. Guillemain (s) – (n° corde 4)	5
		Galaxy Dream , h, 5 ans, 57 k, ♂, M ^{me} H. Jones (<i>O. Peslier</i>), J. Piednoel – (n° corde 7)	6
		Horus De La Brunie , h, 4 ans, 57 k, M ^{me} C. Courtade (<i>A. Crastus</i>), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 8)	7
		Prince Du Mas , m, 4 ans, 56 k, de H. Chaisemartin (<i>I. Mendizabal</i>), de T. Lauriere – (n° corde 9)	8
		Galapiat Up , h, 4 ans, 54 k, ♂, P. Boschi (<i>G. Trolley de P.</i>), SR. Simon – (n° corde 1)	9

9 partants ; 11 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 488 €

1 long, courte encolure, 3 long, ¾ long, tête, 1 long ¼, 4 long ½, loin.
11 000€ – 4 400€ – 3 300€ – 2 200€ – 1 100€

Primes aux éleveurs :

1 980 € Gaec Minvielle.
792 € Jean-Charles Escala.
594 € Gfa Estivaux.
396 € Haras Du Pecos.
198 € Haras Du Bosquet.

Temps total : 2'50"74"

A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à la sortie du dernier tournant, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Antoine WERLE (FIRENZE DU PECOS (AA5)), arrivé 4^e et l'apprenti Remi DELAGE (LE TOUAREG (AA5)) arrivé 1^{er}, ce dernier étant mineur n'a pas demandé à être assisté, en leurs explications, ont adressé des observations à l'apprenti Remi DELAGE pour avoir, en se décalant vers l'extérieur, fait subir son mouvement à la jument FIRENZE DU PECOS (AA5) sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

482³¹¹⁹ PRIX DES LANDES 1 900 m (Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 28 août de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 28 mai de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 10.500, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 147¹ **Divertissement IRE**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Truth (IRE) (Galileo IRE), 57^{1/2} k (54 k), Al Shaqab Racing (H. Mouesan), J.C. Rouget (s) – (n° corde 2) 1
- 344¹ **Morwene**, f, gr, 3 ans, par Kendargent et Izaline [Orpen (USA)], 55 k, A. Sedrati (E. Revolte), D. Guillemin (s) – (n° corde 1) 2
- 295³ **Jet Ito**, f, n, 3 ans, par Ito GER et Most Welcome GER (Lope De Vega IRE), 55 k, M^{me} F. Faurie (RC. Montenegro), RC. Montenegro – (n° corde 6) 3
- 201⁴ **Hayao**, h, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 56^{1/2} k, T. Raber (C. Cadet), C. Bonin (s) – (n° corde 7) 4
- 296⁴ **Lavandier GB**, m, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Lavande Violet GER (Hurricane Run IRE), 56^{1/2} k (53 k), F. Rohaut (s) (D. Morin), F. Rohaut (s) – (n° corde 4) 5
- Campanie**, f, al, 3 ans, par Prince Gibraltar et Milanais [Marignan (USA)], 56^{1/2} k, φ (J. Grosjean), de B. Montzey (s) – (n° corde 5) 6
- 203 **Theclimb**, h, b, 3 ans, par Dariyan et Lady Melior [Multiplex (GB)], 56^{1/2} k, Ecurie Cehel (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 3) 7
- 256¹ **Ma Cherie Amour**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), Ecurie Brillantissime (J. Plateaux), S. Brogi – (n° corde 8) 8

8 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 005 €
Eng. Sup. : Morwene

1 long, ¾ long, ½ long, ¾ long, 2 long, 2 long, courte tête.
11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

5 940 € Divertissement Ire, prime non attribuée.
2 257 € Morwene.
1 663 € Jet Ito.
950 € Hayao.
475 € Lavandier Gb, prime non attribuée.
356 € Campanie.
237 € Theclimb.

Primes aux éleveurs :

935 € Coolmore Stud, Al Shaqab Racing, prime non attribuée.
836 € Denis Lemarie, M^{me} Annie Lemarie, Guy Pariente Holding.
403 € Haras Garmar.
352 € Herve-Luc Spezza, Ecurie Maxime Moczulski.
198 € Scea Plessis.
88 € Lord William Huntingdon.
74 € Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2 500 € Divertissement Ire.

Temps total : 2'20"91"

A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à l'entrée du premier tournant, les jockeys Ioritz MENDIZABAL (THECLIMB) arrivé non-placé et Hugo MOUESAN (DIVERTISSEMENT IRE) arrivé 1^{er}.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le jockey Ioritz MENDIZABAL avait repris le hongre THECLIMB anticipant un léger mouvement des concurrents qui le devançaient. Le mouvement

constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

483³¹²⁰ PRIX DU MERLOT 1 600 m (Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mai de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 10.000 (Handicaps exceptés). Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} mai de l'année dernière inclus : 1 k par 5.000 reçus.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 419 **Gris D'Argent**, h, b.f, 7 ans, par Silver Frost (IRE) et Belle Lagune (GB) (Barathea IRE), 62 k (60^{1/2} k), φ, M^{me} A. Negre de Watrigant (M^{me} M. Eon), de D. Watrigant (s) – (n° corde 3) 1
- 253³ **Laris**, h, gr, 8 ans, par Literato et Miss Lena GB (Medicean GB), 61 k (57 k), D. Toal (M^{me} C. Cornet), de D. Watrigant (s) – (n° corde 1) 2
- 253² **Al Mashrab (GB)**, h, gr, 6 ans, par Style Vendome et Candicans GB (Dansill GB), 61 k (57^{1/2} k), Al Shaqab Racing (H. Mouesan), J.C. Rouget (s) – (n° corde 8) 3
- 224¹ **Pastichop**, h, b, 7 ans, par Bertolini USA et Perle De Star [Indian Rocket (GB)], 61 k (57 k), Traditia Racing Club (M^{me} M. Meyer), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 7) 4
- 381⁵ **Vicopisano**, h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Suama [Monsun (GER)], 57 k, Ecurie Senator (W. Smit), B. Audouin (s) – (n° corde 5) 5
- 343² **El Ingrato**, h, 5 ans, 58 k (55^{1/2} k), A. Odriozola Arzallus (A. Gutierrez Val), R. Avial Lopez – (n° corde 4) 6
- 313 **Le Rafale**, h, 6 ans, 57 k (55 k), Centro Ecuestre El Sable S.L. (D. Alberca-Gavilan), E. Puente Simon – (n° corde 2) 7
- 311 **Valentine Ninian**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, M^{me} C. Forget (C. Grosbois), S. Gouvaze (s) – (n° corde 6) 8

8 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 161 €
Eng. Sup. : Gris D'Argent

2 long, ¾ long, 1 long ½, 2 long ½, 8 long, 5 long ½, 7 long.
9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

2 835 € Gris D'Argent.
1 134 € Laris.
850 € Al Mashrab (Gb).
567 € Pastichop.
283 € Vicopisano.

Primes aux éleveurs :

1 538 € M^{me} Axelle Negre De Watrigant.
615 € David Toal.
461 € Al Shaqab Racing.
307 € Alain Chopard.
153 € Sarl Haras De Saint-Faust, Chantilly Bloodstock Agency, Haras D'Idermes.

Temps total : 1'46"5"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GRIS D'ARGENT à être emmené en main au départ non monté, la société d'entraînement D. de WATRIGANT(s) en ayant fait la demande dans les délais fixés.

484³¹²² PRIX DE CAPEYRON 1 900 m (Handicap divisé) (Classe 4)

Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +34,5.

- 383 **Righteous Love**, h, b.f, 6 ans, par Wootton Bassett GB et Sorrow Of Love [One Cool Cat (USA)], 60 k (58^{1/2} k), M. Hassan (M^{me} A. Merou), C. Pautier – (n° corde 12) 1
- 347 **Queen'S Of Marshal**, f, b, 7 ans, par Air Chief Marshal IRE et Queen'S Garden USA (Kingmambo USA), 59 k, M^{me} C. Collet-Vidal (V. Seguy), G. Nicot – (n° corde 14) 2
- 342⁴ **Hemiarton**, h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Baklava (IRE) (Cape Cross IRE), 53^{1/2} k (52 k), ⊗, J.L. Pelletan (M^{me} M. Eon), J.L. Pelletan – (n° corde 1) 3
- Don'T Tell Tales GB**, h, b, 8 ans, par Royal Applause GB et Neila GER (Diktat GB), 55^{1/2} k (54 k), ⊗, J. Piednoel (H. Mouesan), J. Piednoel – (n° corde 8) 4
- 342³ **Laranja**, f, gr, 5 ans, par Roderic O'Connor IRE et Hello Sindarella [Sinndar (IRE)], 55^{1/2} k, J. Violet (C. Cadet), L. Larrigade – (n° corde 11) 5
- 345 **Blue Link**, m, 6 ans, 59 k, P. Vorniere (J. Plateaux), M. Guarnieri – (n° corde 10) 6

	Eastern Promise , f, 9 ans, 56 ^{1/2} k, T. Poche-Caro (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 16)	7
347	Girly Pearl , f, 5 ans, 58 k (54 k), M ^{me} AL. Jacq (M ^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 9)	8
275	Becquanon , h, 5 ans, 60 k (57 k) (M ^{me} M. Meyer) – (n° corde 6)	9
	Goutte De Lune , f, 5 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), φ, Ch. Plisson (s) (H. Lebouc), Ch. Plisson (s) – (n° corde 3)	10
	Cardiel , h, 9 ans, 57 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k) (M ^{me} C. Cornet) – (n° corde 4)	–
342	Inari (IRE) , f, 5 ans, 58 ^{1/2} k, CA. Carabajal Acevedo (J. Grosjean), CA. Carabajal Acevedo – (n° corde 5)	–
342	Kenshow , f, 6 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), ⊗, M ^{me} C. Gavilan (M ^{me} L. Le Pemp), M ^{me} C. Gavilan – (n° corde 15)	–
	Curly Chop , h, 6 ans, 57 k (54 k), F. Seguin (M ^{me} C. Ghersi), F. Seguin – (n° corde 13)	–
364	Circle Of Hands IRE , h, 5 ans, 60 k, M ^{me} C. Gavilan (C. Merille), M ^{me} C. Gavilan – (n° corde 7)	–
347 ²	Vitor , h, 9 ans, 58 ^{1/2} k, ⊗, de O. Montzey (A. Gavilan), de O. Montzey – (n° corde 2)	–

16 partants; 16 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 492 €
1 long ¼, 1 long, 1 long, tête, ½ long, courte encolure, 1 long ¼, 2 long, 2 long ½.
7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:
2 205€ *Righteous Love*.
882€ *Queen'S Of Marshal*.
661€ *Hemiarion*.
441€ *Don T Tell Tales Gb*, prime non attribuée.
283€ *Laranja*.

Primes aux éleveurs:
1 196€ Maurice Hassan.
478€ M^{lle} Louise Collet-Vidal, M^{lle} Camille Collet-Vidal.
358€ Stud Rdi.
182€ Howard J. A. Russell, prime non attribuée.
83€ Earl Haras Du Camp Benard.

Temps total: 2'14"37"

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le propriétaire Mme Claire GAVILAN par une amende de 30 euros pour couleurs non-conformes.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Alexandre GAVILAN au sujet de la performance du hongre VITOR arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que le hongre avait eu du mal à suivre le rythme de la course, précisant, par ailleurs, que ledit hongre était plus performant en terrain plus souple ou sur une piste fibree et sur une distance plus longue.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

485³¹²¹ PRIX DE MERIGNAC 1 900 m

(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° P5: Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +25,5.

276 ³	Ascot Angel , h, b, 7 ans, par Dark Angel IRE et Lady Ascot IRE (Excellent Art GB), 60 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), D. Bouquill (M ^{me} M. Meyer), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 11)	1
343 ⁴	Cazaline , f, b, 6 ans, par Kentucky Dynamite USA et Teatime [Loup Solitaire (USA)], 58 k (56 ^{1/2} k), C. Maynard (M ^{me} A. Merou), C. Pautier – (n° corde 7)	2
	Mr Bold , h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA (Woodman USA), 55 k, M. Fabre (A. Werle) – (n° corde 15)	3
343 ¹	Ymohtep , h, b.f, 5 ans, par Whipper USA et Elsa D'Orient IRE (Singspiel IRE), 60 ^{1/2} k (58 k), P. Gaillard (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 8)	4
173	Usain Best , h, b, 9 ans, par Whipper USA et Take Grace (Take Risks), 58 ^{1/2} k (57 k), JC. Daoudal (M ^{me} L. Le Pemp) – (n° corde 12)	5
309 ¹	My Buddy , m, 6 ans, 57 k (55 ^{1/2} k) (M ^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 9)	6
181	Silver Poker , h, 7 ans, 52 ^{1/2} k (53 k), φ, M ^{me} D. Leguillon (M. Forest), D. Chenu – (n° corde 14)	7
345 ¹	Urban Rock IRE , h, 6 ans, 59 k (56 k), Alv. Urbano-Roldan (M ^{me} C. Cornet), RC. Montenegro – (n° corde 13)	8
	Noormandy , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k (57 ^{1/2} k), Suc. D. Bertrand (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 1)	9
	Pandemonium , h, 8 ans, 57 ^{1/2} k (54 ^{1/2} k), M ^{me} C. Lopez (M ^{me} C. Larrigade), F. Seguin – (n° corde 10)	10

382	Dann , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), F. Seguin (M ^{me} C. Ghersi), F. Seguin – (n° corde 3)	–
	Philosophy , h, 6 ans, 55 k, JL. Mace (I. Mendizabal), JL. Mace – (n° corde 6)	–
343 ³	Belcha , h, 5 ans, 53 ^{1/2} k, φ, M ^{me} C. Courtade (V. Seguy), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 4)	–
382 ⁴	Estibere , h, 5 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), E. Thueux (G. Sanchez), E. Thueux – (n° corde 16)	–
	Van Halo , h, 5 ans, 56 ^{1/2} k, G. Nicot (A. Gavilan), G. Nicot – (n° corde 2)	–
	Ultimatum (GB) , h, 5 ans, 51 ^{1/2} k, ⊗, C. Serrano Alonso-Villalobos (A. Crastus), B. Moreno-Navarro – (n° corde 5)	–

16 partants; 51 eng.; 3 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1441 €

Eng. Sup.: *Urban Rock IRE*

Chev. élim.: *Crack Mambo, Esla, Zambacha Rosetgri, Izakaya*

Chev. retir.: *Quilombo, Sunday Racer, Mainsail Atlantic USA, Plume Du Houley, Magic Why, Chines Princess, Roca Nivaria, Reve De Chop*

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

2 835€ *Ascot Angel*.

1 134€ *Cazaline*.

1 093€ *Mr Bold*.

729€ *Ymohtep*.

283€ *Usain Best*.

Primes aux éleveurs:

1 005€ M^{me} Gilles Forien.

615€ S.C.E.A. Haras De Manneville.

328€ Patrice Gaillard, Philippe Sogorb.

322€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.

153€ M^{me} Nadine Chiari.

GUADELOUPE

Réunion organisée par STE DES COURSES DE GUADELOUPE (KARUKERA)

9920 059

dimanche 28 février 2021

Terrain BON

Commissaires de courses: Marie-Cécile LUCCEL/JACOBY-KOALY – Franck MEYNARD – Richard MERLO

486³³⁶⁷ PRIX DES LANGOUSTES 1 700 m

6000 € (3000, 1200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, nés et élevés en Caraïbes, n'ayant pas gagné deux courses, ni reçu une allocation de 5.000. Poids: 56 k. Surcharges accumulées et limitées à 8 k. pour les sommes reçues en victoires et places: 1 k. par 1.500 reçus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 700 m env.

258 ¹	Lady One , f, al, 3 ans, par My Man et Lady You (Siyouni), 56 ^{1/2} k, L. Assier de Pompignan (I. Bouaziz), S. Jousselin – (n° corde 1)	1
258 ⁵	Makandia Risk , f, b.f, 3 ans, par Banyan Tree et Shouhoune Risk (Risk Crise), 54 ^{1/2} k, ⊗, H. Jean Louis (K. Gourdine-Bachou), S. Jousselin – (n° corde 3)	2
258	Blou Moonlight , h, b, 3 ans, par Tandori et Go Sacha Go [Miesque'S Son (USA)], 58 k, φ, G. Moutoussamy (W. Cave), G. Moutoussamy – (n° corde 5)	3
70 ²	Zafor , m, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Zafrî (IRE) (Azamou IRE), 57 k, ⊗, R. Luce (JB. Vigie), T. Jacquet – (n° corde 4)	4
138 ⁵	Expression Vitale , m, 3 ans, 57 k, φ, JC. Cazako (Rémi Campos), JC. Cazako – (n° corde 7)	tbé

5 partants; 9 eng.; 7 part def. – Total des entrées: 916 €

Cas particulier: *Danassang*

Certif. vétérinaire: *Teazzura*

1 long, 5 long, loin.

3000€ – 1200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires:

1 620€ *Lady One*.

648€ *Makandia Risk*.

486€ *Blou Moonlight*.

324€ *Zafor*.

Primes aux éleveurs:

600€ Sarl Vetequin, Laurent Assier De Pompignan.

240€ Hugues Jean Louis.

180€ Germain Moutoussamy, M^{me} Corinne Glandor.

120€ Raymond Luce.

Temps total: 1'44"89"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Jean-Baptiste VIGIE en ses explications sur le comportement du cheval ZAFOR à sa sortie des stalles.

Il résulte que le jockey Jean-Baptiste VIGIE ayant constaté l'arrêt de son cheval a dû concéder plusieurs longueurs à ses concurrents ce qui de fait l'oblige à terminer son parcours très loin des autres.

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur les causes et les circonstances de la chute du jockey Rémy CAMPOS pendant le parcours à environ 800 m de l'arrivée.

Après examen du film de contrôle et audition du jockey Rémy CAMPOS, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant (après constat du vétérinaire de service) que la chute du jockey est la conséquence de la fracture du canon de l'antérieur gauche du cheval EXPRESSION VITALE.

487 3366 PRIX DES OURSINS 1 700 m

6300 € (3150, 1260, 945, 630, 315) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans. Poids : 56 k. Surcharges accumulées et limitées à 8 k. : 1 k. par 3.000 pour les sommes reçues en victoires et places. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 700 m env.

365³ **Ti Sirop**, h, b.f, 3 ans, par Sirop Risk et An Mirak Risk (Risk Crise), 58 k, H. Jean Louis (C. Reynaud), S. Joussetin – (n° corde 7) 1

257⁵ **Vienetta**, f, b, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Veneta [Anabaa (USA)], 56^{1/2} k, ♂, A. Jacoby-Koaly (F. Torralba), A. Jacoby-Koaly – (n° corde 3) 2

257 **Startika**, f, b.m, 3 ans, par Vertigineux et Star'S Mixa (Linamix), 54^{1/2} k, C. Ramassamy (J.B. Vigie), T. Jacquet – (n° corde 6) 3

257⁴ **Swetty Beauty**, f, gr, 3 ans, par Stormy River et Cattiva [Zieten (USA)], 61^{1/2} k, ♀, M^{me} M. Meynard (W. Cave), M^{me} M. Meynard – (n° corde 1) 4

257² **Copin D'Abord**, m, b, 3 ans, par Reply IRE et Coriante [Indian Rocket (GB)], 58 k, J.C. Cazako (M^{me} L. Dupelin Lalung), J.C. Cazako – (n° corde 9) 5

Voicelala, f, 3 ans, 52^{1/2} k (54 k), A. Baudin (I. Bouaziz), S. Joussetin – (n° corde 2) 6

71 **Crystal Kara**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♀, J. Bastian (K. Gourdine-Bachou), T. Jacquet – (n° corde 5) 7

7 partants ; 7 eng. ; 2 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1309 €

Eng. Sup. : *Ti Sirop*

Cas particulier : *Goldimax*

Sans motif : *Artistic Glory*

encolure, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 7 long, 5 long, 6 long.

3150€ – 1260€ – 945€ – 630€ – 315€

Primes aux propriétaires :

1 701€ *Ti Sirop*.
680€ *Vienetta*.
510€ *Startika*.
340€ *Swetty Beauty*.
170€ *Copin D'Abord*.

Primes aux éleveurs :

630€ Gael Rubal.
252€ Ecurie Vaporetto, Comte Guillaume De Saint-Seine, Financiere Jerome Carrus, Jose Bruneau De La Salle.
189€ Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.
126€ M^{me} Veronika Pucci.
63€ Yves Fremiot, M^{me} Yves Fremiot.

Temps total : 1'43"97"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Karim GOURDINE BATCHOU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 50 euros se présentant avec un poids dépassant de plus d'une livre le poids enregistré à la pesée d'avant la course.

Le jockey Rémy CAMPOS ayant chuté lors de l'épreuve précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain COPIN D'ABORD par le jockey Luana DUPELIN LALUNG.

488 3369 PRIX DES TORTUES 2 000 m

(Handicap de catégorie divisé)

(Classe 4)

Première épreuve

6500 € (3250, 1300, 975, 650, 325) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +2.

74 **Deimos**, m, b, 7 ans, par Stormy River et Danse Du Soir [Nombre Premier (GB)], 61 k (59^{1/2} k), ♂, J.F. Taret (M^{me} L. Dupelin Lalung), J.F. Taret – (n° corde 2) 1

368² **Torcaza**, f, b, 5 ans, par Broox (IRE) et Anna Victoria GER (Royal Solo IRE), 61 k, L. Assier de Pompignan (I. Bouaziz), S. Joussetin – (n° corde 7) 2

262⁴ **Good Complicity**, f, n.p, 5 ans, par Power GB et Vivement Dimanche GB (Royal Applause GB), 62 k, R. Singarin (W. Cave), R. Singarin – (n° corde 3) 3

141⁷ **Looking Smart**, h, b.f, 5 ans, par Dandy Man IRE et The Spring Flower GER (Kornado GB), 58 k, ♀, M^{me} M. Meynard (F. Torralba), M^{me} M. Meynard – (n° corde 1) 4

261 **Lawanda (IRE)**, f, gr, 6 ans, par Lawman et Cheyrac (Smadoun), 58^{1/2} k, ♀, M^{me} M. Viranin (J.B. Vigie), M^{me} M. Viranin – (n° corde 8) 5

Becquapearl, f, 6 ans, 57 k, M. Nicolson (K. Gourdine-Bachou), T. Jacquet – (n° corde 9) 6

Swing The Star, m, 5 ans, 61^{1/2} k, S. Abaille (C. Reynaud), S. Joussetin – (n° corde 6) 7

7 partants ; 21 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1451 €

Cas particulier : *King Lollipop*

1/2 long, 1 long, 1 long, 1 long, 7 long, loin.

3250€ – 1300€ – 975€ – 650€ – 325€

Primes aux propriétaires :

1 023€ *Deimos*.
526€ *Torcaza*.
394€ *Good Complicity*.
263€ *Looking Smart*.
102€ *Lawanda (Ire)*.

Primes aux éleveurs :

555€ Jean-Pierre Colombu.
237€ Sarl Vetequin.
116€ Gaec Campos.
77€ Gestut Kussaburg.
36€ Haras Du Mont Dit Mont.

Temps total : 2'11"10"

Le jockey Rémy CAMPOS ayant chuté lors de l'épreuve précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le cheval SWING THE STAR par le jockey Cédric REYNAUD.

Le jockey Sara GIAVARINI étant absent sur l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le male DEIMOS par le jockey Luana DUPELIN LALUNG.

489 3368 PRIX DES ESPADONS 1 000 m

(Classe 4)

6800 € (3400, 1360, 1020, 680, 340) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus. Poids : 54 k. Surcharges accumulées et limitées à 9 k. : 1 k. par 3.500 pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 000 m env.

261² **Sunday Holidays**, f, b, 4 ans, par Sunday Break JPN et Gwenhwyfar (IRE) (Cacique IRE), 57^{1/2} k, D. Singarin (C. Reynaud), D. Singarin – (n° corde 3) 1

73¹ **Super Mac**, h, b, 8 ans, par Makfi GB et Super Pie USA (Pivotal GB), 59 k (57^{1/2} k), J.F. Taret (M^{me} L. Dupelin Lalung), J.F. Taret – (n° corde 10) 2

Hermangarde, f, gr, 7 ans, par Rajsaman et Hermanville IRE (Hurricane Run IRE), 54^{1/2} k, R. Singarin (W. Cave), R. Singarin – (n° corde 7) 3

Shipmate, h, gr, 9 ans, par Silver Frost (IRE) et Napata [Singspiel (IRE)], 56 k, ♂, RA. Nicolson (K. Gourdine-Bachou), RA. Nicolson – (n° corde 4) 4

Aladin, h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Princess Argenta USA (Successful Appeal USA), 63 k, ♀, J.C. Cazako (J.B. Vigie), J.C. Cazako – (n° corde 9) 5

Naoumane, h, 7 ans, 54 k, A. Baudin (I. Bouaziz), S. Joussetin – (n° corde 5) 6

Golden Power (IRE), h, 5 ans, 56 k, ♂, M^{me} M. Viranin (F. Gourdine-Bachou), M^{me} M. Viranin – (n° corde 2) 7

Air Chief Amour, f, 4 ans, 52^{1/2} k, Y. Marie (F. Torralba), Y. Marie – (n° corde 8) 8

8 partants ; 13 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 1629 €

Cas particulier : *Adrenaline Tim*

1 long, 1 long 3/4, 3/4 long, tête, 3/4 long, 8 long, 7 long.

3400€ – 1360€ – 1020€ – 680€ – 340€

Primes aux propriétaires :

- 1 377 € *Sunday Holidays*.
428 € *Super Mac*.
321 € *Hermangarde*.
214 € *Shipmate*.
137 € *Aladin*.

Primes aux éleveurs :

- 621 € Christophe Jouandou.
232 € Dream With Me Stable Inc.
174 € Suc. Gerard Rollain.
116 € Earl Haras De La Gisloterie.
62 € Alain Klodawski.

Temps total : 0'52"50"

Le jockey Rémy CAMPOS ayant chuté lors d'une course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ALADIN par le jockey Jean-Baptiste VIGIE.

490 3370 **PRIX DES DAUPHINS** **2 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

6300 € (3150, 1260, 945, 630, 315) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +7.

- 75 ³ **La Zisa**, f, b, 4 ans, par Style Vendome et Added Attraction 1
(Kendor), 60^{1/2} k, φ, JC. Cazako (*M^{me} L. Dupelin Lalung*),
JC. Cazako – (n° corde 1)
- 262 **Muhlya**, f, b, f, 9 ans, par Muhaymin USA et Skalya 2
(Sagacity), 59^{1/2} k, ⊗, C. Ramassamy (*JB. Vigie*),
T. Jacquet – (n° corde 3)
- 262 ⁵ **Bridego Bridge**, h, b, 6 ans, par Literato et Perspicace 3
(Sagacity), 61 k, R. Merlo (*F. Torralba*), R. Merlo –
(n° corde 4)
- 262 ³ **Oa Laylix**, h, al, 13 ans, par Layman USA et Oa Flix 4
(Linamix), 62 k, M^{me} M. Viranin (*I. Bouaziz*), M^{me} M. Viranin –
(n° corde 6)
- Magik Dibass**, f, n.p, 5 ans, par Diamond Green 5
et Febrero IRE (Spectrum IRE), 61^{1/2} k, RA. Nicolson
(*K. Gourdine-Bachou*), RA. Nicolson – (n° corde 7)
- Blue Breeze (GB)**, f, 8 ans, 61 k, φ, J. Bastian (*W. Cave*), 6
T. Jacquet – (n° corde 8)
- 260 ³ **Lady Sainjacques**, f, 7 ans, 57 k, φ, S. Harris 7
(*C. Reynaud*), S. Harris – (n° corde 2)

7 partants ; 9 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 165 €

Cas particulier : *Piman Wouj*

1 long 1/2, encolure, tête, 3 long, 5 long, nez.

3150€ – 1260€ – 945€ – 630€ – 315€

Primes aux propriétaires :

- 1 275 € *La Zisa*.
396 € *Muhlya*.
297 € *Bridego Bridge*.
198 € *Oa Laylix*.
127 € *Magik Dibass*.

Primes aux éleveurs :

- 575 € Hubert Honore, Nd Bloodstock Ltd.
215 € Ecurie Euroling.
161 € M^{me} Brigitte Poulve.
107 € Scea Ainhua.
57 € Lemzar Sari, M^{me} Rana Khaddam.

Temps total : 2'10"84"

Le jockey Rémy CAMPOS ayant chuté lors d'une courses précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche LAZIZA par le jockey Luana LALUNG.

Le jockey François GOURDINE ayant chuté lors d'une course précédente, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre OALAYLIX par le jockey Isidore BOUAZIZ.

491 3371 **PRIX DES DAURADES** **2 000 m**
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Troisième épreuve

6000 € (3000, 1200, 900, 600, 300) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 60 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2 000 m env.

Référence : +12.

- 72 ¹ **Neostar**, h, b, m, 11 ans, par Litaneo (IRE) et Yucstaky 1
[Conquistacky (USA)], 59 k (57^{1/2} k), ⊗, G. Moutoussamy
(*M^{me} L. Dupelin Lalung*), G. Moutoussamy – (n° corde 5)
- 260 ⁴ **Abatilles**, f, b, 6 ans, par Vertigineux et Mishkina [Vettori 2
(IRE)], 59 k, J. Deby (*I. Bouaziz*), T. Jacquet – (n° corde 9)
- 75 ² **Please Love Me**, f, b, 9 ans, par Fuisse et Green Gem 3
BEL (Pharly), 58^{1/2} k, φ, T. Jacquet (*JB. Vigie*), T. Jacquet –
(n° corde 1)
- 259 ⁴ **Eclair Du Gange**, f, gr, 9 ans, par Oa Le Bel et 4
Yucparadise [East Of Heaven (IRE)], 52 k, ⊗, R. Singarin
(*W. Cave*), R. Singarin – (n° corde 8)
- 260 ⁵ **Treadstone**, f, al, 4 ans, par City Zip USA et Comtesse 5
GB (Champs Elysees GB), 62 k, R. Merlo (*F. Torralba*),
R. Merlo – (n° corde 3)
- 75 **Ballinary**, f, 4 ans, 58 k, ⊗, J. Deby (*K. Gourdine- 6*
Bachou), T. Jacquet – (n° corde 6)
- 259 ⁵ **Sidgarry**, h, 7 ans, 54^{1/2} k, M. Gros (*C. Reynaud*), 7
M. Gros – (n° corde 2)

7 partants ; 8 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 248 €

Sans motif : *Zepiss Risk*Sans jockey : *Mika De Cambeilh*

5 long, 4 long, 1 long 1/2, loin, loin, loin.

3000€ – 1200€ – 900€ – 600€ – 300€

Primes aux propriétaires :

- 945 € *Neostar*.
378 € *Abatilles*.
283 € *Please Love Me*.
189 € *Eclair Du Gange*.
121 € *Treadstone*.

Primes aux éleveurs :

- 512 € M^{me} Victoire Violanes.
205 € Jean-Marie Plassan.
153 € M^{me} Brigitte Poulve.
102 € Rudy Singarin.
35 € William Mcalpin.

Temps total : 2'8"82"

LYON-LA-SOIE

Réunion organisée par STE DES COURSES LYONNAISES

0713 059

dimanche 28 février 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Christian MAILLARD –
Stanislas de VILLETTE – Pierre-André JAY

492 3326 **PRIX CARNAVAL** **2 150 m**
(Mâles et Hongres)
(Maiden) **(PSF)**

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.

- Morton**, m, al, 3 ans, par New Bay GB et Parade 1
Music USA (Giant'S Causeway USA), 58 k (*G. Millet*),
JP. Gauvin (s) – (n° corde 8)
- 296 ³ **Afkaar USA**, m, b, 3 ans, par Kitten'S Joy USA et 2
Celestial Woods USA (Forestry USA), 58 k (*JB. Eyquem*),
JC. Rouget (s) – (n° corde 5)
- Mystery**, h, b, 3 ans, par Dariyan et Masaola [Anabaa 3
Blue (GB)], 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Renk (*M^{me} M. Velon*),
JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)
- 324 **Global Man**, m, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et 4
Girl Westminster IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 58 k,
Westminster Race Horses GmbH (*E. Hardouin*), V. Luka –
(n° corde 13)
- 324 ³ **Desir Way**, h, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Lolita Sky 5
[Ski Chief (USA)], 58 k (54 k), φ, S. Jesus (*M^{me} P. Cheyer*),
S. Jesus – (n° corde 7)
- Hunter'S Force**, m, 3 ans, 58 k, FTP Equine Holdings Ltd 6
(*A. Lemaitre*), E. O'Neill (s) – (n° corde 9)

302	Monsieur Emile , m, 3 ans, 58 k (55 k), H. Ben Hassine (M ^{me} A. Nicco), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1)	7
	Amandero , h, 3 ans, 56 k, N. Longere (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 11)	8
324	Quatre Mille , h, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), φ, Lugdunum Racing 3 (J. Mobian), P. Decouz (s) – (n° corde 3)	9
340	Where Chop , m, 3 ans, 58 k, φ, M ^{me} R. Philippon, M ^{me} R. Philippon – (n° corde 4)	10
324	Funny Bay (GB) , m, 3 ans, 58 k, M ^{me} L. Samoun (F. Blondel), M. Pitart – (n° corde 10)	–
325	Kalon Breizh , h, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), G. Duca (M ^{me} A. Molins), M. Pitart – (n° corde 12)	–
324	Hesperos , h, 3 ans, 58 k, M. Cesandri (s) (T. Dachis), M. Cesandri (s) – (n° corde 14)	–
325	Botteglio , m, 3 ans, 58 k, Arn. Nicolas (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 2)	–

14 partants; 24 eng.; 14 part def. – Total des entrées: 713 €
 1 long, 1 long ¼, 2 long ½, nez, ¾ long, 1 long ¼, courte encolure, 1 long ¼, tête.
 8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:
 4 320€ *Morton*.
 1 728€ *Afkaar Usa*, prime non attribuée.
 1 296€ *Mystery*.
 864€ *Global Man*.
 432€ *Desir Way*.

Primes aux éleveurs:
 1 047€ Jean-Claude Seroul.
 480€ Adolf Renk.
 272€ Kenneth L. Ramsey, M^{me} Sarah K. Ramsey, prime non attribuée.
 209€ Westminster Race Horses GmbH.
 160€ Jean-Francois Leconte, Jacques Leconte.

Temps total: 2'16"20"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Marie VELON et Jules MOBIAN en leurs explications, ont sanctionné le jockey Jules MOBIAN par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour avoir eu un comportement fautif, en se décalant vers l'extérieur, à environ 500 mètres après le départ, sans avoir la place suffisante, mettant ainsi en difficulté un de ses concurrents.

493	PRIX SENEGALI (Femelles) (Maiden)	2 150 m (PSF)
------------	--	-------------------------

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop
 Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.
 Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.

158	Mahabala , f, n.p, 3 ans, par Maxios (GB) et Madonna GER (Lando GER), 58 k (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 11)	1
	Exterieur (IRE) , f, b, 3 ans, par Elusive City USA et The Living Room [Gold Away (IRE)], 58 k (G. Millet), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2)	2
412	Rochelaise , f, b.f, 3 ans, par Dunkerque et Vitesse Supérieure GB (Statue Of Liberty USA), 58 k, W. Munoz (S. Maillot), S. Culin – (n° corde 6)	3
35	Green Saonoise , f, b.f, 3 ans, par Saonois et Green Tartare (Greengroom), 58 k, B. Milliere (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 4)	4
35	Lassana , f, b, 3 ans, par Nathaniel IRE et La Sage [Sageburg (IRE)], 58 k, Ecurie des Mouettes (E. Hardouin), S. Culin – (n° corde 7)	5
	Premiere Donne , f, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), E. Palluat de Besset (M ^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8)	6
295	Kadnikova , f, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), ⊗, A. Jathiere (M ^{me} C. Pacaut), JC. Rouget (s) – (n° corde 10)	7
282	Raise Of Saints (IRE) , f, 3 ans, 58 k, Le Haras SC (T. Bachelot), Ed. Monfort (s) – (n° corde 3)	8
325	Woolacombe GB , f, 3 ans, 58 k, Everest Racing (Y. Fourmand), JP. Gauvin (s) – (n° corde 5)	9
325	Welcome Thou Lez , f, 3 ans, 58 k (54 k), F. Gelhay (M ^{me} P. Cheyer), F. Gelhay – (n° corde 1)	10
324	Turtle Chope , f, 3 ans, 58 k, M ^{me} M. Risi (T. Dachis), M. Cesandri (s) – (n° corde 9)	–
	Sugar Baby , f, 3 ans, 58 k (54 k), Le Thenney (M ^{me} A. Daifi), JP. Gauvin (s) – (n° corde 12)	–
324	Dissiwel , f, 3 ans, 58 k (54 k) (M ^{me} A. Nicco), M. Pitart – (n° corde 13)	–

13 partants; 23 eng.; 1 eng. sup.; 13 part def. – Total des entrées: 939 €
 Eng. Sup.: *Welcome Thou Lez*
 1 long, courte encolure, 1 long ¼, ½ long, 2 long ½, ¾ long, tête, 2 long, ½ long.
 8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

4 320€ *Mahabala*.
 1 728€ *Exterieur (Ire)*.
 1 296€ *Rochelaise*.
 864€ *Green Saonoise*.
 432€ *Lassana*.

Primes aux éleveurs :

1 047€ Elevage Du Sarai, Suc. Jean-Luc Laval, M^{me} Chantal Terrenegre-Laval.
 640€ Jean-Claude Seroul.
 480€ Patrick-Georges Roulois.
 320€ Bertrand Milliere.
 104€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.

Temps total: 2'15"60"

494	PRIX PRESIDENT BOURJAILLAT (Handicap divisé) (Classe 3) Première épreuve	2 400 m (PSF)
------------	--	-------------------------

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop
 Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au dessus.
 La référence applicable dans ce Handicap sera +32.
 La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.
 Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 2 400 m env.
 Référence: +32.

	Showersoblessing , h, b, 5 ans, par Olympic Glory IRE et Transparency (IRE) (New Approach IRE), 58 k (56 ^{1/2} k), V. Durot (M ^{me} D. Santiago), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1)	1
211	Hongbao , h, al, 5 ans, par Literato et Bairgaine (Cardoun), 57 ^{1/2} k, φ, F. Chappet (F. Blondel), F. Chappet – (n° corde 2)	2
237	Tornado GER , h, al, 6 ans, par Campanologist USA et Thanksgiving GER (Lomitas GB), 57 k, Stall Belar-Grande (T. Bachelot), M. Weber – (n° corde 13)	2
320	Raj De Boistron , h, b, 7 ans, par Rajsaman et Chi Chi De Boitron (Chichicasterango), 59 k, Ecurie Pignon M&M (E. Hardouin), R. Chotard – (n° corde 11)	4
220	Venero , f, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Croisiere USA (Capote USA), 59 ^{1/2} k (58 k), φ, JP. Chuzeville (M ^{me} C. Pacaut), M. Pimbonnet – (n° corde 3)	5
328	Curver SWI , h, 8 ans, 62 ^{1/2} k (61 k), ⊗, Stall Bocskai (M ^{me} A. Molins), M ^{me} C. Bocskai – (n° corde 5)	6
354	Magic Mystery (GB) , m, 8 ans, 58 ^{1/2} k, SCEA Haras des Chataigniers (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 12)	7
326	Embajadores (IRE) , h, 7 ans, 64 k, ⊗, M ^{me} I. Juteau (T. Trullier), M ^{me} I. Juteau – (n° corde 9)	8
211	Breville , h, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), C. & Y. Lerner (s) (M ^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 6)	9
354	Lady Arkadina , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, φ, P. Bonnefoy (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 8)	10
	Estcoat (GB) , h, 6 ans, 70 ^{1/2} k, ⊗, M ^{me} E. Budka (T. Speicher), M ^{me} A. Budka – (n° corde 4)	–
104	Amada , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k (58 k), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (M ^{me} A. Nicco), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 14)	–
	Pour Libranno , f, 6 ans, 57 ^{1/2} k, φ, O.J. McDowell (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 8)	–
275	Mosca D'Or , h, 6 ans, 59 k, M ^{me} C. Mallemanche-Toal (JB. Eyquem), de D. Watrigan (s) – (n° corde 16)	–
335	Speed'S Addict , h, 5 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), φ, M. Nikitas (M ^{me} M. Velon), S. Labate (s) – (n° corde 10)	–
320	George Flash , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k (M. Berto), N. Perret (s) – (n° corde 7)	–

16 partants; 41 eng.; 2 eng. sup.; 16 part def. – Total des entrées: 1163 €
 Eng. Sup.: *Tornado GER*
 Chev. retir.: *Sainte Cecile (IRE)*, *Sadarak*, *Mejaen*, *Under Attack SPA*
 1 long ½, dead-heat, courte tête, ¾ long, courte tête, encolure, 1 long ¾, nez, 1 long ½.
 8000€ – 2800€ – 2800€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires:
 3 240€ *Showersoblessing*.
 1 134€ *Hongbao*.
 882€ *Tornado Ger*, prime non attribuée.
 504€ *Raj De Boistron*.
 324€ *Venero*.

Primes aux éleveurs:
 1 461€ Ecurie Pandora Racing, Ahmed Mouknass.
 511€ M^{me} Margaux Chappet, Jeff Planard.
 273€ M^{me} Jean-Pierre Reverseau.
 238€ Stall Scher, prime non attribuée.
 146€ Petra Bloodstock Agency Ltd.

Temps total: 2'31"80"

Les Commissaires ont autorisé le hongre GEORGE FLASH à se rendre en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

495 3330 **PRIX DE CHARBONNIERES** **2 150 m**
(Handicap) (PSF)
(Classe 3)

17 000 € (8 500, 3 400, 2 550, 1 700, 850) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +28.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 2 150 m env.

Référence : +28.

- 18 **Gorock Of Saints**, h, b, 4 ans, par Fastnet Rock AUS et Gorgeous Blue IRE (Latent Heat USA), 57^{1/2} k, ♂, Ecurie Melanie (E. Hardouin), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 12) **1**
- 289 **Mattina Forza (GB)**, f, b, 4 ans, par Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE) (Footstepsinthesand GB), 55^{1/2} k, G. Durot (T. Trullier), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 9) **2**
- 336 **Reve De Barel**, f, b, 4 ans, par Elusive City USA et Melea [Zanzibari (USA)], 52 k (50^{1/2} k), M^{me} M. Lafouge-Haji (M^{me} M. Michel), K. Herzog – (n° corde 5) **3**
- 399 ⁴ **Manne**, f, b, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Morning Glory GER (Pentire GB), 61 k (59^{1/2} k), M^{me} V. Capitte (M^{me} F. Valle Skar), M. Boutin (s) – (n° corde 1) **4**
- 289 ⁵ **Wellington Rose**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Nijenrode GER (Tertullian USA), 57 k, M^{me} R. Organ (F. Lefebvre), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 13) **5**
- 105 ¹ **Zormy**, h, 4 ans, 62^{1/2} k (61 k) (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8) **6**
- 329 ¹ **Turkistan Express**, m, 4 ans, 60^{1/2} k (59 k), R. Borrelli Bifulco (M^{me} C. Pacaut), C. Escuder – (n° corde 6) **7**
- 388 **Grisdelux**, m, 4 ans, 51^{1/2} k (50 k), C. Martinon (M^{me} D. Santiago), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 11) **8**
- 399 **Happy Star**, f, 4 ans, 55 k, A. Girod (S. Maillot), M. Pitart – (n° corde 2) **9**
- 395 **Furioso GER**, m, 4 ans, 60 k, Stall Logo (T. Bachelot), M^{me} J. Mayer – (n° corde 14) **10**
- 187 ⁵ **Live A Paris**, f, 4 ans, 57 k (53 k), Ecurie Jean-Paul Gauvin (M^{me} C. Bouvier), JP. Gauvin (s) – (n° corde 10) **-**
- Seventy**, f, 4 ans, 59 k (57^{1/2} k), A. Gabryszewski (M^{me} A. Molins), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 3) **-**
- 399 **Willy Boy**, h, 4 ans, 58^{1/2} k, B. Milliere (G. Congiu), JP. Gauvin (s) – (n° corde 7) **-**
- Superior Badolat (IRE)**, h, 4 ans, 53 k (51^{1/2} k), ♂, G. Heber-Suffrin (M^{me} L. Bails), M^{me} B. Re-Scandella – (n° corde 4) **-**

14 partants ; 29 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 878 €

2 long 1/2, 1 long 1/4, courte tête, 1 long, 1/2 long, 3/4 long, courte encolure, encolure, encolure.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

- 3 442€ **Gorock Of Saints**.
1 377€ **Mattina Forza (Gb)**.
1 032€ **Reve De Barel**.
688€ **Manne**.
344€ **Wellington Rose**.

Primes aux éleveurs :

- 1 015€ Stéphane Sarre.
465€ M^{me} Mireille Lafouge-Haji.
406€ Jean-Pierre Colombu.
310€ Suc. Georges Sandor.
155€ Chevotel De La Haquerie.

Temps total : 2'13"60"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickaëlle MICHEL en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

496 3328 **PRIX ORTOLAN** **1 800 m**
(À réclamer) (PSF)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 13.000 ou 16.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 16.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- Melandros**, m, al, 3 ans, par Charming Thought GB et Rosa Tea (IRE) (Dylan Thomas IRE), 56 k (54^{1/2} k), (13 000), R. Capozzi (R. Mangione), Fred Rossi (s) – (n° corde 8) **1**
- 338 **Surabaya**, f, gr, 3 ans, par Gutaifan IRE et Sign Your Name GER (Areion GER), 56^{1/2} k, ♂, (16 000), B. Giraudon (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 10) **2**
- 401 **About Midnight (IRE)**, f, al, 3 ans, par Biraaj IRE et Sakal (GB) (Exceed And Excel AUS), 54^{1/2} k (53 k), ♂, (13 000), M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader – (n° corde 4) **3**
- 356 **Feedesreves**, f, gr, 3 ans, par Style Vendome et Silafee [Silver Frost (IRE)], 54^{1/2} k, ♀, (13 000), P. Nador (T. Trullier), P. Nador – (n° corde 12) **4**
- 394 ⁴ **Midrand**, m, b.f, 3 ans, par Morandi et Kitty Hawk GB (Danehill Dancer IRE), 58 k (56^{1/2} k), ♂, (16 000), Le Haras de La Gousserie (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 14) **5**
- 179 ⁵ **Recuerdame**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53^{1/2} k), (13 000), D. Dahan (M^{me} F. Valle Skar), S. Dehez (s) – (n° corde 2) **6**
- 360 **Imperial Scam**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, (16 000), V. Devillars (T. Bachelot), V. Devillars – (n° corde 3) **7**
- 158 **Yaka Chope**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, ♀, (13 000), M^{me} R. Philippon – (n° corde 7) **8**
- New And Exclusive (IRE)**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (55 k), (13 000), F. Nobile (F. Lefebvre), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 9) **9**
- 243 **Vie Privee**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (51^{1/2} k), ♀, (13 000), V. Devillars (M^{me} A. Nicco), V. Devillars – (n° corde 6) **10**
- 20 ⁵ **Zephyrine**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), ♂, (13 000), Ecurie de Pradel (M^{me} C. Pacaut), JC. Rouget (s) – (n° corde 5) **-**
- 356 ⁵ **Nice Music**, h, 3 ans, 56 k, (13 000), M^{me} N. Michaud (M. Berto), L. Rovisse – (n° corde 11) **-**
- 325 **Darlo**, h, 3 ans, 56 k, (13 000) (S. Maillot), S. Culin – (n° corde 1) **-**
- 205 **Ka Lanakila**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), ♀, (13 000), Le Haras de La Gousserie (M^{me} M. Michel), C. Escuder – (n° corde 13) **-**
- Kira IRE**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (13 000), Westminster Race Horses GmbH (E. Hardouin), V. Luka – (n° corde 15) **-**

15 partants ; 28 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 736 €

1/2 long, 1 long, 1 long 3/4, tête, 1 long, 3/4 long, 3/4 long, 3 long 1/2, tête.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 3 780€ **Melandros**.
1 512€ **Surabaya**.
1 134€ **About Midnight (Ire)**.
756€ **Feedesreves**.
378€ **Midrand**.

Primes aux éleveurs :

- 916€ M^{me} Genevieve Neveux.
366€ Haras De Beauvoir.
280€ Ecuries Diane, Sas I. E. I. .
274€ Con Marnane.
140€ Hugues Rousseau.

Temps total : 1'48"80"

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Mickaël BERTO, Mickaëlle MICHEL et Ambre MOLINS en leurs explications, ont sanctionné le jockey Mickaël BERTO par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour s'être décalé vers l'extérieur dans le dernier tournant, gênant un de ses concurrents sans toutefois que cela n'ait de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

497 3329 **PRIX COLONEL MARTIN** **1 800 m**
(Classe 3) (PSF)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné une course de Classe 2. Poids : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} février de l'année dernière inclus : 1 k. par 4.000 reçus.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 800 m env.

- Light Breeze**, f, b, 4 ans, par Kodiak GB et Passiflore (Siyouni), 57^{1/2} k (55 k), Haras du Logis Saint-Germain (A. Chesneau), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **1**
- 285 **Repel Ghosts (GB)**, m, b, 4 ans, par Dark Angel IRE et Mia Capri IRE (Dalakhani IRE), 57 k, White Birch Farm (J.B. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 6) **2**
- Papua**, f, b, 4 ans, par Mastercraftsman IRE et Mydarshaan (GB) (Darshaan GB), 60^{1/2} k (59 k), Ecurie Mathieu Offenstadt (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 3) **3**
- 404 ¹ **Edited GB**, m, b, 4 ans, par Acclamation GB et Bellwether GB (Three Valleys USA), 60 k, D. Grondin (C. Perkins), Cha. Rossi (s) – (n° corde 9) **4**

292	³	Albukhturi GB , h, b, 4 ans, par Hot Streak IRE et Poyle Dee Dee GB (Oasis Dream GB), 58 k (56 ^{1/2} k), M. Castro Megias (<i>M^{me} J. Marcialis</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 5)	5
389	³	Kiaz Apapa , h, 4 ans, 62 k (60 ^{1/2} k), Ecurie Normandie Pur Sang (<i>A. Madamet</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 1)	6
395		Hadewin , m, 4 ans, 60 k, Stall Zuchthof Favianis (<i>M. Nobili</i>), M. Geisler – (n° corde 7)	7
460	²	Chiquitto , h, 4 ans, 60 k, Arn. Nicolas (<i>S. Maillot</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 8)	8
248	⁷	Peace Melody IRE , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k (56 k), ϕ , SAS Racing D (<i>J. Mobian</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 4)	9
9 partants; 22 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 555 €			
courte encolure, 1 long ¼, 1 long, 1 long, tête, tête, 1 long ¼, 2 long ½.			
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€			
Primes aux propriétaires:			
3		037€ <i>Light Breeze</i> .	
1		215€ <i>Repel Ghosts (Gb)</i> .	
		911€ <i>Papua</i> .	
		607€ <i>Edited Gb</i> , prime non attribuée.	
		303€ <i>Albukhturi Gb</i> , prime non attribuée.	
Primes aux éleveurs:			
		895€ Ecurie Loick Fouchet.	
		358€ Ecurie Des Monceaux, Meridian International Sarl, Lordship Stud Limited.	
		268€ Wertheimer & Frere.	
		127€ Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.	
		63€ Cecil Wiggins, M ^{lle} Alison Wiggins, prime non attribuée.	
Temps total: 1'36"20"			
498	³³³¹	PRIX ROBERT CHRISTOPHE (À réclamer valeur handicap) (Classe 4)	2 150 m (PSF)
13 000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 12.000, 14.000 ou 16.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2; pour 16.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.500 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.500, 4 k.			
Parcours n° Z4: Plat, Dist. 2 150 m env.			
328	¹	Magentius , h, b, 8 ans, par Tiberius Caesar et Miss Eva (GB) (Xaar GB), 59 ^{1/2} k, (14 000), Stall Liberty Leaf (<i>M. Nobili</i>), M. Geisler – (n° corde 2)	1
34	¹	Take A Guess , h, b, 9 ans, par Palace Episode USA et Somewhere (Noverre (USA)), 58 k, \otimes , (12 000), M ^{me} M. Stadelmann (<i>T. Burgin</i>), M ^{me} C. Erni – (n° corde 5)	2
326	⁵	Ultra Petita GB , m, gr, 6 ans, par Aussie Rules USA et Shuttle Mission GB (Sadler'S Wells USA), 60 k (56 ^{1/2} k), (12 000), C. Faure (<i>T. Ventadour</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 7)	3
350		Elypson , m, b, 6 ans, par On Est Bien (IRE) et Djidjika (Super Celebre), 56 k (53 k), \otimes , (12 000), D. Baliouze (<i>M^{me} A. Nicco</i>), C. Escuder – (n° corde 1)	4
336		Cookilayone , f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Saroushka [Westerner (GB)], 54 ^{1/2} k, (12 000), A. Girod (<i>E. Hardouin</i>), M. Pitart – (n° corde 4)	5
263		Risky Jane , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), (12 000), de R. Causans (<i>M^{me} M. Velon</i>), P. Decouz (s) – (n° corde 8)	6
440		She'S A Unicorn GB , f, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), ϕ , (14 000), Feel Good Horse Racing (<i>M^{me} L. Bails</i>), L. Rovisse – (n° corde 6)	7
423		Made To Order , f, 5 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), (14 000), A. Lucchetti (<i>M^{me} A. Molins</i>), M. Pitart – (n° corde 3)	8
8 partants; 20 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 479 €			
1 long ¼, 1 long, 1 long, 2 long ½, 1 long ¾, 3 long ½, 7 long ½.			
6500€ – 2600€ – 1950€ – 1300€ – 650€			
Primes aux propriétaires:			
2		047€ <i>Magentius</i> .	
		819€ <i>Take A Guess</i> .	
		614€ <i>Ultra Petita Gb</i> , prime non attribuée.	
		409€ <i>Elypson</i> .	
		263€ <i>Cookilayone</i> .	
Primes aux éleveurs:			
1		111€ Earl Haras Du Logis, Julian Ince.	
		444€ Haras Du Logis Saint Germain.	
		222€ Earl Haras Du Camp Benard, Haddou Djebli.	
		165€ Callipygian Bloodstock, prime non attribuée.	
		118€ Elie Lellouche, M ^{lle} Sarah Lellouche.	
Temps total: 2'9"30"			

499	³³³³	PRIX PRESIDENT MARGE (Handicap divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	2 400 m (PSF)
14 000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au dessus.			
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.			
Parcours n° Z5: Plat, Dist. 2 400 m env.			
Référence: +35,5.			
352		Dandy Place IRE , h, b, 7 ans, par Dandy Man IRE et Etta Place GB (Hawk Wing USA), 59 k (57 ^{1/2} k), P. Bonnefoy (<i>M^{me} A. Nicco</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 13)	1
		Danse A Rio , h, b, 7 ans, par Rio De La Plata USA et Dance Idol GB (Groom Dancer USA), 56 k (54 ^{1/2} k), J. Bossert (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), J. Bossert – (n° corde 7)	2
327	⁴	Salerno , h, b, 8 ans, par Trajano USA et Minerva [Muhtathir (GB)], 53 ^{1/2} k, ϕ , V. Devillars (<i>T. Bachelot</i>), V. Devillars – (n° corde 9)	3
	⁹	Moputo , h, gr, 5 ans, par Kendargent et Morning Dust (IRE) (Invincible Spirit IRE), 59 ^{1/2} k (58 k), \otimes , D. Verhestraeten (<i>E. Verhestraeten</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 16)	4
347		Vim , h, a.m, 10 ans, par Zafeen FR et Version Originale [Poliglote (GB)], 56 ^{1/2} k, \otimes , P. Baillet (<i>T. Trullier</i>), C. Cheminaud – (n° corde 10)	5
		Devil'S Eye (IRE) , h, 9 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 14)	6
323		Peageoise D'Aumont , f, 5 ans, 52 k (52 ^{1/2} k), Ecurie du Levant SARL (<i>M. Berto</i>), M. Cesandri (s) – (n° corde 12)	7
		Zita Des Echanault , f, 8 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), Bourgogne Racing Club (<i>M^{me} M. Velon</i>), C. Provot – (n° corde 1)	8
320	⁵	Nice Cause , f, 6 ans, 59 k, M ^{me} LL. Rohn-Pelvin (<i>A. Lemaitre</i>), M ^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 2)	9
327		Rayodor , h, 8 ans, 56 ^{1/2} k (53 ^{1/2} k), ϕ , P. Cluzeau (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), P. Cluzeau – (n° corde 11)	10
210	⁵	Favros , h, 9 ans, 60 k, M ^{me} M. Risi (<i>T. Dachis</i>), M. Cesandri (s) – (n° corde 4)	–
323		Leaping GB , f, 8 ans, 54 ^{1/2} k, ϕ , M. Schemoul (<i>E. Hardouin</i>), F. Foresi – (n° corde 15)	–
		Bois Combray , h, 6 ans, 56 ^{1/2} k, H. Ben Hassine (<i>G. Congiu</i>), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 6)	–
		Waldenon , h, 8 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), ϕ , EARL de La Belle Aumone (<i>M^{me} A. Molins</i>), S. Jesus – (n° corde 5)	–
323	³	Falbala Le Dun , f, 6 ans, 56 k, \otimes , E. Krahenbuhl (<i>F. Blondel</i>), M. Pitart – (n° corde 3)	–
328		Contendro , h, 6 ans, 55 ^{1/2} k, ϕ , H.J. Haltiner (<i>S. Maillot</i>), M. Pitart – (n° corde 8)	–
16 partants; 16 eng.; 16 part def. – Total des entrées: 492 €			
½ long, courte encolure, 1 long ¼, courte encolure, encolure, 1 long, ½ long, 1 long.			
7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€			
Primes aux propriétaires:			
2		205€ <i>Dandy Place Ire</i> , prime non attribuée.	
		882€ <i>Danse A Rio</i> .	
		661€ <i>Salerno</i> .	
		567€ <i>Moputo</i> .	
		220€ <i>Vim</i> .	
Primes aux éleveurs:			
		595€ Henry Hogan, prime non attribuée.	
		478€ Giovanni Di Falduto.	
		358€ Ecurie Haras Des Marais, Ildefonso Leon-Sotelo Garcia, Ignacio Carrasco Bartolome.	
		255€ Haras De La Perelle.	
		119€ Haras D'Haspel.	
Temps total: 2'33"40"			

NÎMES

0614 059

dimanche 28 février 2021

Commissaires de courses : Jacques LUC – François ORCERO – Alexandre ISKANDAR

500	³⁵⁰¹	PRIX DU GARDON (Inédits)	1 900 m
16 000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop			

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais couru. **Poids : 58 k.**

Plat, Dist. 1 900 m env.

- Enzo**, h, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Extention USA (Hat Trick JPN), 58 k (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **1**
- King Motif**, h, b, 3 ans, par Motivator GB et Queen Bubble (IRE) (Layman USA), 58 k (*A. Orani*), J. Reynier – (n° corde 1) **2**
- Golden Fumier GB**, m, b, 3 ans, par Morpheus GB et Fortune Hunter [High Chaparral (IRE)], 58 k, E. Loungar (*M. Foulon*), C. Escuder – (n° corde 9) **3**
- Jumeirah Beach**, f, b, 3 ans, par Mukhadram GB et Verriya [Zamindar (USA)], 56^{1/2} k, Haras de Beauvoir (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 6) **4**
- King Sun**, m, b, 3 ans, par Manduro GER et Paradise Rain GB (Compton Place GB), 58 k (56^{1/2} k), SCEA Haras des Chataigniers (*M^{me} M. Waldhauser*), M. Cesandri (s) – (n° corde 7) **5**
- Namaste**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Haras de Saint Vincent (*M^{me} E. Cieslik*), C. Escuder – (n° corde 5) **6**
- La Bruxelloise**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, H. Coulomb (*M. Grandin*), C. Rossi – (n° corde 4) **7**
- Kenzal**, m, 3 ans, 58 k (54 k) (*M^{me} L. Rousset*), J. Reynier – (n° corde 3) **8**
- Portalis**, m, 3 ans, 58 k, SARL Ecurie Borgel (*F. Corallo*), K. Borgel (s) – (n° corde 8) **9**

9 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 412 €

Eng. Sup. : *Golden Fumier GB*

1 long 1/2, 1/2 long, nez, nez, 1 long 1/2, nez, 1/2 long, 1 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

4 320€ *Enzo*.

1 728€ *King Motif*.

1 296€ *Golden Fumier Gb*, prime non attribuée.

864€ *Jumeirah Beach*.

432€ *King Sun*.

Primes aux éleveurs :

1 047€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.

960€ Jean-Claude Seroul.

240€ Scea Haras Des Chataigniers, Xavier Brelaud, M^{le} Clarence Signol.

209€ Mell Elevages, M^{me} Martine Mell, Francois Mell.

204€ Fortune Hunter Partnership, prime non attribuée.

501 ³⁵⁰² **PRIX ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU SUD EST** **1 900 m**
(Classe 4)

Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, ayant une valeur égale ou inférieure à 25 k. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Plat, Dist. 1 900 m env.

- 267** **Dance Colony (GB)**, f, b, 6 ans, par Lawman et Vologda (IRE) (Red Ransom USA), 55^{1/2} k, P. Faucampre (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7) **1**
- 383** ⁵ **Caladiyna**, f, b, 6 ans, par Poet'S Voice GB et Clarinda [Montjeu (IRE)], 57^{1/2} k, ♂, P. Faucampre (*A. Orani*), S. Labate (s) – (n° corde 6) **2**
- 266** **Tabouk**, h, gr, 6 ans, par Style Vendome et Gaazaal IRE (Ifraaj GB), 59 k (56^{1/2} k), Ecurie du Soleil S.C. (*G. Legras*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 2) **3**
- Riviera**, f, al, 6 ans, par Rio De La Plata USA et Portella GER (Protektor GER), 55^{1/2} k, L. Boualam (*G. Champier*), L. Boualam – (n° corde 9) **4**
- 377** **Princess Gold**, f, gr, 6 ans, par Style Vendome et Princess Love [Verglas (IRE)], 56^{1/2} k, φ, A. Lustig (*M. Grandin*), F. Foresi – (n° corde 10) **5**
- 405** **Little Devil**, h, 5 ans, 57 k (54^{1/2} k), ♂, E. Barrao (*V. Le Boeuf*), F. Barrao – (n° corde 11) **6**
- Beruska**, f, 8 ans, 55^{1/2} k (56 k), φ, L. Boualam (*C. Billardello*), L. Boualam – (n° corde 5) **7**
- 320** **Zoffan**, h, 5 ans, 57 k, φ, GABY Mosse (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 13) **8**
- 383** **Coeurly**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, φ, JL. Courivaud (*M. Foulon*), M^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 12) **9**
- 274** **Night Del Rais**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, φ, M^{me} K. Bentley (*B. Flandrin*), M^{me} N. Bentley – (n° corde 8) **10**
- Sherman Oaks**, h, 9 ans, 57 k, Suc. A. Hamot (*F. Foresi*), F. Foresi – (n° corde 4) **-**
- 383** **Press Officer**, h, 8 ans, 60 k (58^{1/2} k), ♂, P. Faucampre (*M^{me} E. Cieslik*), C. Escuder – (n° corde 1) **-**
- 402** **A L'Anneau**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), φ, P. Azzopardi (*M^{me} M. Waldhauser*), P. Azzopardi – (n° corde 3) **-**

13 partants ; 29 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 348 €

3 long, courte tête, 1 long 1/2, encolure, 2 long, nez, 3/4 long, 5 long, 1 long.
4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

570€ Dayton Investments Ltd.

228€ Haras De S.A. Aga Khan Scea, Khalifa Mohammed Al Attiyah.

152€ Earl Haras Du Logis, Julian Ince, Paul Hutching.

76€ Sca Elevage De Tourgeville, Jacques-Eric Strauss.

502 ³⁵⁰³ **PRIX DU PONT DU GARD** **2 600 m**
(Classe 4)

Réservée F.E.E.

9500 € (4750, 1900, 1425, 950, 475) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, nés et élevés en France, ayant une valeur égale ou inférieure à 25 k. **Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} août de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Plat, Dist. 2 600 m env.

- 323** ⁴ **Vabellino Succes**, h, b, 6 ans, par Domedriver (IRE) et Verisca (IRE) [Common Grounds (GB)], 61 k (59^{1/2} k), D. Bellanger (*M^{me} E. Cieslik*), N. Bellanger (s) – (n° corde 3) **1**
- 323** ⁵ **Black Princess**, f, b, 9 ans, par Country Reel USA et Prima Ballerina [Tot Ou Tard (IRE)], 58^{1/2} k, P. Faucampre (*A. Orani*), S. Labate (s) – (n° corde 4) **2**
- 437** **Prince Decalas**, h, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Lady Calas [Numerous (USA)], 57 k, R. Frauciel (*M. Grandin*), C. Rossi – (n° corde 6) **3**
- 336** **Viomenil**, h, al, 5 ans, par Saonois et Villa Joyeuse [Kahyasi (IRE)], 59 k, Ecurie Piquemal (*F. Foresi*), F. Foresi – (n° corde 8) **4**
- 374** **Zinzichera**, f, b, 9 ans, par Centennial IRE et Naghaland [Anabaa (USA)], 58^{1/2} k, ♂, JC. Sarais (*K. Barbaud*), JC. Sarais – (n° corde 11) **5**
- Coremy**, f, 6 ans, 55^{1/2} k, L. Boualam (*G. Champier*), L. Boualam – (n° corde 7) **6**
- 323** ¹ **Alhseemah (GB)**, f, 6 ans, 59^{1/2} k, M^{me} A. Selles (*F. Corallo*), K. Borgel (s) – (n° corde 5) **7**
- 323** **Chiquit Indian**, f, 7 ans, 55^{1/2} k (54 k), Arn. Nicolas (*M. Manca*), Arn. Nicolas – (n° corde 10) **8**
- 232** **True Lolita (GB)**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, φ, Haras Voltaire (*B. Flandrin*), P. Decouz (s) – (n° corde 1) **9**
- Orange Run (IRE)**, h, 13 ans, 57 k (54^{1/2} k), ♂, R. Costa-Aguilar (*G. Legras*), R. Costa-Aguilar – (n° corde 9) **10**
- 174** ⁵ **Soccoa**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, φ, Ecurie Haras de Saint Vincent (*M. Foulon*), SR. Simon – (n° corde 2) **-**

11 partants ; 30 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 399 €

Eng. Sup. : *Chiquit Indian*

courte tête, tête, 1 long, courte tête, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long.

4750€ – 1900€ – 1425€ – 950€ – 475€

Primes aux éleveurs :

760€ Damien Bellanger.

304€ Ecurie Kura.

228€ Ecurie Du Sud, Raymond Frauciel, Michel Nikitas.

152€ M^{me} Henri Devin.

76€ Jean-Claude Sarais.

Temps total : 2'51"32"

MONT-DE-MARSAN

lundi 1^{er} mars 2021

0536 060

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : François GALIBERT – Stéphanie UHEL – Christian JOUSLIN de NORAY

503 ³⁵⁰⁶ **PRIX DU MARSAN** **1 400 m**
(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

394	Charming Queen GB , f, b, 3 ans, par Charming Thought GB et Royal Adelaide IRE (Redback GB), 54 ^{1/2} k (52 ^{1/2} k), (10 000), Ecurie B. Weill (<i>D. Morin</i>), S. Brogi – (n° corde 7)	1
356	Lilly Dream , f, b, f, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Hamida USA (Johannesburg USA), 54 ^{1/2} k (53 k), (10 000), F. Martin (<i>D. Boche</i>), F. Monnier (s) – (n° corde 5)	2
	Glenkitt IRE , f, b, 3 ans, par Anjaal GB et Farran IRE (Fast Company IRE), 54 ^{1/2} k (52 k), φ, (10 000), M ^{me} C. Lauffer (<i>S. Le Quilleuc</i>), M ^{me} N. Bentley – (n° corde 3)	3
295	Marie L'Angell , f, b, 3 ans, par Sommerabend GB et Tech Opera [Orpen (USA)], 54 ^{1/2} k (52 k), (10 000), de G. Tastes (<i>R. Delage</i>) – (n° corde 4)	4
	Sagayan , h, al, 3 ans, par Lucayan et Saga Heidi IRE (Haatef USA), 56 k (54 ^{1/2} k), (10 000), de B. Montzey (s) (<i>C. Merille</i>), de B. Montzey (s) – (n° corde 8)	5
59	Moon Traou Land , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), (10 000), P. Pasquiou (<i>H. Mouesari</i>), de B. Montzey (s) – (n° corde 6)	6
200	¹ Missy Chope , f, 3 ans, 60 ^{1/2} k (58 k), φ, (14 000), A. Chopard (<i>M^{me} M. Meyer</i>), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 10)	7
315	Orchilla Purple (GB) , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), (10 000), F. Sanchez (<i>A. Gutierrez Val</i>), F. Sanchez – (n° corde 1)	8
315	⁵ Golia , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), φ, (10 000), G. Pariente (<i>G. Sanchez</i>), P. Sogorb – (n° corde 9)	9
	Ruffled Feathers , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (53 k), (14 000), Nuovi Orizzonti SNC (<i>M^{me} C. Larrigade</i>), M. Guarnieri – (n° corde 2)	10
10 partants ; 20 eng. ; 10 part def. – Total des entrées : 456 €		
5 long, courte tête, 1 long, 1 long ½, 6 long, 1 long ¼, 2 long ½, 3 long ½, 9 long.		
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€		
Primes aux propriétaires :		
3	240€ <i>Charming Queen Gb</i> , prime non attribuée.	
1	296€ <i>Lilly Dream</i> .	
	972€ <i>Glenkitt Ire</i> , prime non attribuée.	
	648€ <i>Marie L'Angell</i> .	
	324€ <i>Sagayan</i> .	
Primes aux éleveurs :		
	510€ M ^{me} Mette Campbell Andenaes, prime non attribuée.	
	480€ M ^{me} Nathalie Memran.	
	240€ M ^{me} Larissa Kneip, M ^{me} Sandrine Grevet.	
	153€ David Brickley, prime non attribuée.	
	120€ Franck Soulard.	
Temps total : 1'29"40"		
Le Commissaire M. Jacques CAMY, étant indisponible, a été remplacé par M. Christian JOUSLIN de NORAY pour toute la réunion.		
Il faut lire 1 ^{er} Commissaire : M. François GALIBERT ; 2 ^e Commissaire : Mme Stéphanie UHEL ; 3 ^e Commissaire : M. Christian JOUSLIN de NORAY.		
504	³⁵⁰⁴ PRIX JEAN-PIERRE URRUTY	1 400 m
	(Maiden)	
19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop		
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.		
	Creedmoor (GB) , f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Vorda [Orpen (USA)], 56 ^{1/2} k (53 k), H.H. M. Al Thani (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb – (n° corde 2)	1
256	² Kama Chope , f, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Kadance Blue [Anabaa Blue (GB)], 56 ^{1/2} k, A. Chopard (<i>E. Revolte</i>), de O. Montzey – (n° corde 5)	2
315	³ Romantic Moon , f, b, f, 3 ans, par Bow Creek IRE et Romantic Pearl [Kahyasi (IRE)], 56 ^{1/2} k (54 k), J.L. Raymond (<i>M^{me} M. Meyer</i>) – (n° corde 6)	3
	Akai IRE , f, gr, 3 ans, par Dark Angel IRE et Dulcian IRE (Shamardal USA), 56 ^{1/2} k (53 k), Prime Equestrian SARL (<i>R. Delage</i>), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 1)	4
241	⁷ Iris D'Argent , f, b, 3 ans, par Goken et Nordican Queen (Chineur), 56 ^{1/2} k (54 k), M ^{me} C. Petit (<i>D. Boche</i>), L. Gadbin (s) – (n° corde 7)	5
256	Karmelite , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, JPJ. Riviere (<i>A. Werle</i>) – (n° corde 4)	6
221	Vite Et Bien , h, 3 ans, 58 k, Mat. Daguzan-Garros (<i>C. Cadel</i>), A. Bonin (s) – (n° corde 8)	7
344	Tempt Me Not , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} C. Lauffer (<i>S. Le Quilleuc</i>), M ^{me} N. Bentley – (n° corde 3)	8
8 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 929 €		
Eng. Sup. : <i>Kama Chope</i>		
3 long ½, 3 long, 2 long ½, 7 long, 3 long, 7 long ½, courte tête.		
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€		

Primes aux propriétaires :

5 130€ *Creedmoor (Gb)*.2 052€ *Kama Chope*.1 539€ *Romantic Moon*.1 026€ *Akai Ire*, prime non attribuée.513€ *Iris D'Argent*.

Primes aux éleveurs :

1 243€ Al Shahania Stud.

1 141€ Alain Chopard.

855€ M^{me} Françoise Perree.190€ Norbert Doisneau, M^{me} Norbert Doisneau.

161€ Corduff Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'28"30"

505 ³⁵²⁶ **PRIX D'ALBRET**

1 600 m

(Handicap)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.

La référence applicable dans ce Handicap sera +25.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +25.

506 3508 **PRIX RAVIGNAN** **2 000 m**(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)**10 000 €** (5 000, 2 000, 1 500, 1 000, 500) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000 ou 10.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront, 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, d'une course portera 2 k.; de plusieurs courses, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 000 m env.

- | | | |
|------------|---|-----------|
| 312 | Alienor , f, al, 5 ans, par Teofilo IRE et Sismix IRE (Diesis GB), 54 ^{1/2} k, (8 000), Bernard Magrez Horses (A. Werle) – (n° corde 4) | 1 |
| | Wetrov , h, al, 6 ans, par Evasive GB et Whoosh [Muhtathir (GB)], 56 k, (8 000), N. Ozguler (V. Seguy), J. Reynier – (n° corde 3) | 2 |
| 343 | Evanand , f, b, 5 ans, par Evasive GB et Fleur Des Indes [Ganges (USA)], 56 ^{1/2} k (54 k), (8 000), SARL Winning Bloodstock Agency (N.M. Lopes Duarte), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 11) | 3 |
| 382 | Wheel Of Chance , m, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Wheels Of Love (IRE) (Rip Van Winkle IRE), 58 k (54 ^{1/2} k), (10 000), M ^{me} I. Corbani (D. Morin), F. Rohaut (s) – (n° corde 10) | 4 |
| 276 | Incitatus , h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Narva USA (Grand Slam USA), 56 k (53 ^{1/2} k), ♂, (8 000) (V. Chenet), C. Chenu (s) – (n° corde 14) | 5 |
| 275 | Prince Du Goyen , h, 9 ans, 56 k, (8 000), A. Dubuc (J. Grosjean), A. Bonin (s) – (n° corde 12) | 6 |
| 345 | Canada , h, 5 ans, 56 k, ♂, (8 000), G. Heurtault (E. Revolte), G. Heurtault – (n° corde 6) | 7 |
| 343 | Saumet IRE , h, 7 ans, 58 k, ♂, (10 000), I. Jauregui Muguruza (I. Mendizabal), M. Comas Molist – (n° corde 9) | 8 |
| 341 | Cafe Saigon , h, 4 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), (10 000), de B. Montzey (s) (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 2) | 9 |
| 380 | Haiko De Cerisy , m, 4 ans, 60 k (57 ^{1/2} k), (10 000), M ^{me} C. Courtade (M ^{me} L. Foulard), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 13) | 10 |
| 382 | Queen Liberty , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k, (8 000), J.L. Raymond (M. Forest) – (n° corde 16) | – |
| 429 | Proun , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), (8 000), D. Henderson (M ^{me} C. Ghersi), D. Henderson – (n° corde 5) | – |
| 382 | Hurricane Light , h, 6 ans, 56 k, ♂, (8 000), M ^{me} S. Felicite (C. Cadel), L. Larrigade – (n° corde 1) | – |
| 313 | Shamdor (GB) , h, 6 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), (8 000), WH & Sourcing (M ^{me} M. Meyer), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 8) | – |
| | Primo Mara , h, 4 ans, 56 k, (8 000), C. Maynard (M. Foulon), M ^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 15) | – |
| 429 | Maybeandmaybenot , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), (8 000), D. Henderson (H. Mouesan), D. Henderson – (n° corde 7) | – |

16 partants ; 25 eng. ; 3 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 852 € Eng. Sup. : *Evanand, Prince Du Goyen, Hurricane Light*Chev. élim. : *Valle Inclan IRE*

1 long ¼, 1 long, ½ long, 1 long, 1 long ¼, 1 long ¼, courte encolure, 1 long ½, 3 long.

5 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- 2 025€ *Alienor*.
630€ *Wetrov*.
607€ *Evanand*.
405€ *Wheel Of Chance*.
202€ *Incitatus*.

Primes aux éleveurs :

- 597€ Haras Du Lieu Des Champs, Leftnard Stud, Fap Syndicate, Leonard Powell.
341€ Ecurie Villebadin.
273€ Sca Elevage De Tourgeville, M^{me} Hilary Erculiani.
182€ M^{me} Isabelle Corbani, Ahmed Mouknass, Ecurie Pandora Racing.
91€ Ecurie Du Grand Chene.

Temps total : 2'16"40"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers la corde, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, de la jument ALIENOR (Antoine WERLE), arrivé 1^{er} et ses conséquences sur la progression et la performance des hongres INCITATUS (Vincent CHENET), arrivé 5^e et CANADA (Emilien REVOLTE) arrivé non-placé ainsi que la jument QUEEN LIBERTY (Mickael FOREST) arrivée non-placée.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Antoine WERLE, Vincent CHENET, Emilien REVOLTE et Mickael FOREST, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que les hongres INCITATUS et CANADA ainsi que la jument QUEEN LIBERTY

n'auraient pas devancé la jument ALIENOR au passage du poteau d'arrivée malgré la gêne constatée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Antoine WERLE par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours, pour avoir en se décalant vers la corde, pour pouvoir progresser, gêné ses concurrents.

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu, au sujet d'un mouvement survenu à environ 200 mètres du poteau d'arrivée, les jockeys Vincent CHENET (INCITATUS) arrivé 5^e et loritz MENDIZABAL (SAUMET IRE) arrivé non-placé.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le hongre INCITATUS avait légèrement penché vers la corde, malgré les efforts de son jockey, contrariant un court instant le hongre SAUMET IRE qui faiblissait.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

507 3509 **PRIX JACQUES ET XAVIER DE WATRIGANT** **2 450 m**(Anglo-Arabe 12,5 % et plus)
(Classe 3)

Réserve F.E.E.

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 et 5 ans**, nés et élevés en France, inscrits au Stud-Book anglo-arabe, comptant au moins 12,50 % de sang arabe et n'ayant jamais reçu une allocation de 9.000 ni, depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus, reçu 20.000 en victoires et places.

Poids : 4 ans, 57 k. ; 5 ans, 57 k. 1/2. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places : 1 k par 4.000 reçus. En outre, les chevaux comptant au moins 18,50 % de sang arabe recevront 2 k. ; 25 %, 4 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et les Jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 450 m env.

- | | |
|--|------------|
| Force Speciale H , f, b.f, 4 ans, par Agent Secret IRE et Prevue D'Orh (Roseau D'Or), 57 ^{1/2} k, ♂, M ^{is} d'G. Harambure (C. Cadel), D. Morisson (s) – (n° corde 7) | 1 |
| Zzeppelin , m, b, 4 ans, par Don Tirso et Fizz Du Pecos (Zamouncho), 57 k, P. Saint-Martin (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 3) | 2 |
| Queen Margaux , f, b, 4 ans, par Carghese Des Landes et Pearl Du Tursan [Sunshack (GB)], 54 ^{1/2} k, D. Lutz (A. Gavilan), D. Lutz – (n° corde 15) | 3 |
| Heure D'Hiver , f, b.f, 4 ans, par Olzarte De Collongues et Chica De Paban [Policy Maker (IRE)], 51 ^{1/2} k, de B. Montzey (s) (M ^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 12) | 4 |
| Weska Du Petit Lac , f, b.f, 4 ans, par Whipper USA et Famouncha Du Pecos (Zamouncho), 55 ^{1/2} k, M ^{me} C. Courtade (M. Forest), M ^{me} C. Courtade – (n° corde 6) | 5 |
| Goodbye La Barde , h, 4 ans, 53 k, de T. Lauriere (V. Seguy), de T. Lauriere – (n° corde 8) | 6 |
| Bene Yum De Paban , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, ♂ (JB. Eyquem), D. Morisson (s) – (n° corde 14) | 7 |
| Hindilanya , f, 5 ans, 55 k (53 ^{1/2} k), M ^{me} AL. Guildoux (M ^{me} L. Le Pemp), M ^{me} AL. Guildoux – (n° corde 4) | 8 |
| Balle De Jeu , f, 4 ans, 51 ^{1/2} k (50 k), J.C. Escale (M ^{me} L. Foulard), T. Fourcy – (n° corde 2) | 9 |
| Gerico De Palmas , h, 5 ans, 57 ^{1/2} k, F. Covinhes (J. Grosjean), F. Cellier – (n° corde 11) | 10 |
| Putra De Champcour , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 10) | – |
| Esplendida , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, P. Saint-Martin (E. Revolte), T. Fourcy – (n° corde 5) | – |
| Goodluck Pontadour , m, 5 ans, 61 ^{1/2} k, F. Masson-Regnault (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 1) | – |
| Nevalande , f, 5 ans, 52 k (53 ^{1/2} k), P. Prunet-Foch (A. Werle), M ^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 9) | arr |

14 partants ; 20 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 589 €

encolure, nez, 3 long ½, 1 long, 3 long ½, 2 long, courte encolure, 9 long, 5 long ½.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux éleveurs :

- 1 260€ Mis Guillaume D' Harambure, Mise Valerie D' Harambure.
504€ Patrick Saint-Martin.
378€ Daniel Lutz, M^{is} Brigitte Blancard.
252€ Haras De Lassos, M^{is} Laure Dhainaut.
126€ Joel Castaing.

Temps total : 2'42"30"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Adeline MEROU en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 150 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'un kilo le poids déclaré.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications à l'entraîneur Marguerite PRUNET-FOCH au sujet du comportement de la

Le hongre BAILEYS BLUES a été déclaré non-partant pour raisons vétérinaires.

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur Sofie LANSLOTS à accompagner le hongre KOUTSOUNAKOS GB au départ en main non-monté, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

510 ¹¹⁸ **PRIX ANABAA** **1 300 m**
(PSF)
(Classe 1)

30 000 € (15 000, 5 700, 4 200, 2 400, 1 200, 900, 600)

Pour chevaux de **4 ans et au-dessus**. Poids : **56 k. 1/2**. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une course du Groupe III porteront 1 k.; gagné une course du Groupe II, 2 k.; gagné une course du Groupe I, 3 k.

Dans cette épreuve, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs handicaps.

En cas d'égalité de valeur, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des gains reçus en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2020, avec tirage au sort en cas d'égalité de sommes reçues.

Le gagnant sera automatiquement qualifié (engagement gratuit) dans le Betway Sprint All Weather Championship le vendredi 2 avril 2021 à Lingfield (PSF).

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.

Duhail IRE, h, al, 5 ans, par Lope De Vega IRE et Single [Singspiel (IRE)], 56^{1/2} k, Al Shaqab Racing (V. Cheminaud), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **1**

Golden Boy, m, b, 4 ans, par Siyouni et Straight Lass IRE (Machiavellian USA), 56^{1/2} k, Ecurie Jean-Louis Bouchard (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 4) **2**

Coco City, h, b, 7 ans, par Elusive City USA et Coco USA (Storm Bird CAN), 56^{1/2} k, Stall Laurus (P. Bazire), M^{me} H. Sauer – (n° corde 5) **3**

351 ³ **We Go**, m, b, 5 ans, par No Nay Never USA et Encore Merci (IRE) (Danhill Dancer IRE), 56^{1/2} k, Le Haras de La Gousserie (PC. Boudot), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) **4**

Botch, h, al, 4 ans, par Fuisse et Dame De Montbeau [Dyhim Diamond (IRE)], 56^{1/2} k, Ecurie Mill Reef SAS (C. Soumillon), C. Ferland (s) – (n° corde 7) **5**

384 ¹ **Buridan**, h, b, 6 ans, par Choisir AUS et Lady Mckell IRE (Raven'S Pass USA), 56^{1/2} k, M^{me} M. O'Neill (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 6) **6**

Louve Dream (IRE), h, b, 5 ans, par Oasis Dream GB et Louve Nationale (IRE) (Galileo IRE), 56^{1/2} k, E. Sauren (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 8) **7**

House Of Kings IRE, h, 5 ans, 56^{1/2} k, C. Buckingham (S. Pasquier), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 3) **8**

8 partants; 15 eng.; 1 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées : 1 356 €
Eng. Sup. : Golden Boy

4 long, 3/4 long, tête, 2 long, encolure, 3 long 1/2, 3 long.

15 000€ – 5 700€ – 4 200€ – 2 400€ – 1 200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

6 075€ Duhail Ire, prime non attribuée.

2 308€ Golden Boy.

1 323€ Coco City.

972€ We Go.

486€ Botch.

283€ Buridan.

243€ Louve Dream (Ire).

Primes aux éleveurs :

1 275€ Lynch-Bages Ltd, Camas Park Stud, prime non attribuée.

1 041€ Serge Boucheron.

717€ Ecurie Haras Du Cadran, Antoine Gilbert.

286€ Aleyrion Bloodstock Ltd.

219€ Herve-Luc Spezza, M^{me} Marynege Desmazieres-Spezza.

100€ Sca La Perrigne.

71€ Dayton Investments Ltd.

Temps total : 1'15"31"

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur Anne-Sophie CROMBEZ à munir le hongre HOUSE OF KINGS IRE d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public et à le retirer derrière les stalles de départ, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

511 ¹¹⁶ **PRIX DU BEAUVAISIS** **1 600 m**
(PSF)
(Mâles et Hongres)
(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais couru. Poids : **58 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Watch Him, m, b, 3 ans, par Elvstroem AUS et Watchful IRE (Galileo IRE), 58 k, A. Gillibert (PC. Boudot), F. Chappet – (n° corde 4) **1**

Zaffonix Bay (IRE), h, b, 3 ans, par Zoffany IRE et Starring Guest IRE (Teofilo IRE), 58 k (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **2**

Cerulean (FR), h, b, 3 ans, par Siyouni et Fugitive Angel USA (Alphabet Soup USA), 58 k, G. Strawbridge (V. Cheminaud) – (n° corde 1) **3**

Karkhov (IRE), m, al, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Akriivi IRE (Tobogg IRE), 58 k, A. Jathiere (I. Mendizabal) – (n° corde 3) **4**

Chirimiri GB, m, b, 3 ans, par Territories IRE et Redskin Dancer IRE (Namid GB), 58 k, JH. Atkinson (C. Soumillon), C. Ferland (s) – (n° corde 7) **5**

In Love Du Large, h, 3 ans, 58 k, Thoroughbred Bloodstock Agency (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 5) **6**

Perrystret (IRE), h, 3 ans, 58 k, M^{me} M. O'Neill (A. Lemaitre), E. O'Neill (s) – (n° corde 8) **7**

Pulsing, h, 3 ans, 58 k, de H. Pracomtal (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 9) **8**

8 partants; 13 eng.; 9 part def. – Total des entrées : 799 €

1 long 1/4, 1 long, 2 long 1/2, 1 long 3/4, 3 long, 1 long 1/4, 5 long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

7 290€ Watch Him.

2 916€ Zaffonix Bay (Ire).

2 187€ Cerulean (Fr), prime non attribuée.

1 458€ Karkhov (Ire).

729€ Chirimiri Gb, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2 702€ Haras De Saint Julien.

706€ Deveron Limited.

526€ George Strawbridge, prime non attribuée.

353€ Alain Jathiere, Stilvi Compania Financiera S. A.

114€ James Ortega Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2 500€ Watch Him.

Temps total : 1'36"91"

Le hongre HYBRID a été déclaré non-partant pour raisons vétérinaires.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey GÉRALD MOSSE en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros, pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+700 gr) au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

512 ¹¹⁹ **PRIX MONTJEU** **1 600 m**
(PSF)
(Classe 1)

30 000 € (15 000, 5 700, 4 200, 2 400, 1 200, 900, 600)

Pour chevaux de **4 ans et au-dessus**. Poids : **56 k. 1/2**. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une course du Groupe III porteront 1 k.; gagné une course du Groupe II, 2 k.; gagné une course du Groupe I, 3 k.

Dans cette épreuve, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs handicaps.

En cas d'égalité de valeur, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des gains reçus en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2020, avec tirage au sort en cas d'égalité de sommes reçues.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

10 ¹ **Silver Quartz GB**, h, gr, 6 ans, par Frankel GB et Rosamixa (Linamix), 56^{1/2} k, Al Asayl France (C. Soumillon), FH. Graffard (s) – (n° corde 4) **1**

Telemaque USA, m, b, 4 ans, par War Front (USA) et Treasure Trail USA (Pulpit USA), 56^{1/2} k, Godolphin SNC (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **2**

We Ride The World (IRE), h, b, 6 ans, par Orpen USA et Meulles [Scat Daddy (USA)], 56^{1/2} k, φ, M^{me} A. Baudron (A. Crastus), Cè. Rossi – (n° corde 7) **3**

Coronado Beach (GB), m, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Bay Laurel IRE (Baltic King GB), 56^{1/2} k, Ecurie J.P. Micholet (G. Benoist), M^{me} A. Wattel – (n° corde 5) **4**

239 ⁴ **Zelote**, h, b, 4 ans, par Literato et Zython [Kabool (GB)], 56^{1/2} k, Trois Mille (T. Speicher), M^{me} A. Budka – (n° corde 3) **5**

- 294 Moudir**, m, b, 5 ans, par Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE) (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k, J. Julian (*J. Monteiro*), M. Munch (s) – (n° corde 1) **6**
- 13 Esprit De Corps GB**, h, b, 7 ans, par Sepoy AUS et Corps De Ballet IRE (Fasliyev USA), 56^{1/2} k, φ, Van Der Linden/Oelerring (*N. Polli*), MF. Weissmeier – (n° corde 8) **7**
- 410 Moasa**, f, 4 ans, 55 k (55^{1/2} k), M^{me} N. Vandenabeele (*M. Nobili*), M^{me} J. Hendriks – (n° corde 6) **8**

8 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 434 €
Eng. Sup. : *Moasa*

¾ long, 2 long ½, nez, 1 long ¾, encolure, 2 long ½, tête.

15 000€ – 5 700€ – 4 200€ – 2 400€ – 1 200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

4 725€ *Silver Quartz Gb*, prime non attribuée.

2 308€ *Telemaque Usa*, prime non attribuée.

1 323€ *We Ride The World (Ire)*.

972€ *Coronado Beach (Gb)*.

486€ *Zelote*.

364€ *Moudir*.

189€ *Esprit De Corps Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 275€ Al Asayl Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

717€ Erick Bec De La Motte.

484€ Edward A. Cox Jr, prime non attribuée.

286€ Team Hogdala A. B. .

219€ Eirl Myriam Bollack-Badel, Pierre Lamy.

164€ Scea Du Haras De Victot.

51€ David Jamison, Thomas Gordon Roddick, prime non attribuée.

Temps total : 1'39"53"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Nicol POLLI (ESPRIT DE CORPS GB) en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet sans que cela n'ait eu de conséquence sur le bon déroulement du départ.

513 117 PRIX DU SOISSONNAIS **1 600 m**
(Femelles) (PSF)
(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. **Poids : 57 k.**

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Nohand (GB), f, b, 3 ans, par Dansili GB et Balladeuse [Singspiel (IRE)], 57 k, Wertheimer & Frere, A. Fabre (s) – (n° corde 7) **1**

Laura Mars IRE, f, b, 3 ans, par Elusive Quality USA et Earth Goddess GB (Invincible Spirit IRE), 57 k, A. Gilbert (*PC. Boudot*), F. Chappet – (n° corde 6) **2**

Tourbe, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Pestagua (IRE) (Lawman), 57 k, Ecurie des Dragons (*S. Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 2) **3**

Seventh Seal, f, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Sloaan (IRE) [Silver Frost (IRE)], 57 k (55^{1/2} k), Taxi4horses.com (*H. Besnier*), CJM. Wolters – (n° corde 9) **4**

Supernova Light, f, b, 3 ans, par Reliable Man (GB) et Supernova Heights IRE (Oasis Dream GB), 57 k, M^{me} P. Brandt (*G. Benoist*), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 4) **5**

American Story GB, f, 3 ans, 57 k, Ballymore Thoroughbred Ltd (*C. Demuro*), M. Baratti (s) – (n° corde 3) **6**

Rispetta (GB), f, 3 ans, 57 k, Haras de La Perelle (*T. Bachelot*), S. Wattel (s) – (n° corde 8) **7**

7 partants ; 14 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 604 €

Code anomalie CP : *Indian Soul*

1 long ¾, ½ long, 5 long, ¾ long, tête, 3 long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

7 290€ *Nohand (Gb)*.

2 916€ *Laura Mars Ire*, prime non attribuée.

2 187€ *Tourbe*.

1 458€ *Seventh Seal*.

729€ *Supernova Light*.

Primes aux éleveurs :

1 767€ Wertheimer & Frere.

810€ M^{me} Louise Thomas-Kleparski, Suc. Roberto Cocheteux Tierno.

540€ Guenther Schmidt.

459€ Ringfort Stud, prime non attribuée.

176€ Ra & Je Ferguson.

Prime F.E.E. :

2 500€ *Nohand (Gb)*.

Temps total : 1'40"10"

La pouliche INDIAN SOUL a été déclarée non-partante par le vétérinaire de service, cette dernière présentant un léger saignement au naseau droit avant la course.

La pouliche FIFTINA s'étant retournée derrière les stalles de départ, a été déclarée non-partante par les Commissaires de courses.

514 120 PRIX DARSHAAN **1 900 m**
(Classe 1) (PSF)

30 000 € (15 000, 5 700, 4 200, 2 400, 1 200, 900, 600)

Pour chevaux de 4 ans et au-dessus. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une course du Groupe III porteront 1 k. ; gagné une course du Groupe II, 2 k. ; gagné une course du Groupe I, 3 k.

Dans cette épreuve, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des valeurs handicaps.

En cas d'égalité de valeur, les éliminations seront effectuées dans l'ordre croissant des gains reçus en victoires et places depuis le 1^{er} janvier 2020, avec tirage au sort en cas d'égalité de sommes reçues.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Magny Cours USA, h, b, 6 ans, par Medaglia D'Oro USA et Indy Five Hundred USA (A P Indy USA), 56^{1/2} k, Godolphin SNC (*PC. Boudot*), A. Fabre (s) – (n° corde 2) **1**

15 1 Bugle Major USA, h, gr, 6 ans, par Mizzen Mast USA et Conference Call GB (Anabaa USA), 56^{1/2} k (*V. Cheminaud*), P. Bary (s) – (n° corde 8) **2**

353 1 Goya Senora, h, b.f, 5 ans, par Anodin (IRE) et Nina Senora (My Risk), 56^{1/2} k, A. Jathiere (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 5) **3**

Lord Achilles, m, al, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Lords Lane (GB) [Sulamani (IRE)], 56^{1/2} k, E. Hemming (*A. Lemaitre*), P. Van de Poele (s) – (n° corde 6) **4**

249 Golden Rajsa, f, gr, 7 ans, par Rajsaman et Golden Clou (Kendor), 55 k, ⊗, M^{me} P. Menges (*A. Pouchin*), M^{me} P. Menges – (n° corde 3) **5**

Tantpispoureux (IRE), h, b.m, 5 ans, par Showcasing GB et T'As D'Beaux Yeux GB (Red Ransom USA), 56^{1/2} k, M. Lagasse (*E. Hardouin*), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **6**

Dalvini, m, b, 6 ans, par Lawman et Daltama IRE (Indian Ridge IRE), 56^{1/2} k, Al Ryan Racing (*M^{me} S. Vermeersch*), F. Fievez – (n° corde 4) **7**

Athlet GER, h, 5 ans, 56^{1/2} k, C. Biedermann (*M^{me} M. Michel*), M. Keller – (n° corde 1) **8**

8 partants ; 16 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 858 €

1 long ¼, 1 long ¾, courte encolure, 1 long ¼, ¾ long, 2 long, 2 long.

15 000€ – 5 700€ – 4 200€ – 2 400€ – 1 200€ – 900€ – 600€

Primes aux propriétaires :

4 725€ *Magny Cours Usa*, prime non attribuée.

1 795€ *Bugle Major Usa*, prime non attribuée.

1 701€ *Goya Senora*.

972€ *Lord Achilles*.

378€ *Golden Rajsa*.

364€ *Tantpispoureux (Ire)*.

189€ *Dalvini*.

Primes aux éleveurs :

1 275€ Godolphin, prime non attribuée.

767€ Ecurie Haras Des Senora.

484€ Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.

438€ Eric Hemming, M^{me} Maggie Hemming.

205€ Scea Ecurie Bader.

107€ Gestut Zur Kuste Ag.

67€ S.A. Aga Khan.

Temps total : 1'56"7"

515 121 PRIX DE L'ALLEE QUINCONCE **1 300 m**
(Handicap divisé) (PSF)
(Classe 3)

Deuxième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.

Référence : +27.

403	³	Bocciatore , h, b, 5 ans, par Anodin (IRE) et Tamada GB (Lucky Story USA), 56 ^{1/2} k, ♂, P. Drioton (<i>T. Trullier</i>), N. Caullery – (n° corde 3)	1
357	⁴	Kingsfold , h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Exit To Derawlin IRE (Exit To Nowhere USA), 55 ^{1/2} k, Snowdrop Stud Co. Ltd (<i>G. Benoist</i>), JV. Toux – (n° corde 4)	2
357	⁵	Totally Diva , f, b, 4 ans, par Siyouni et Avola [Galileo (IRE)], 53 ^{1/2} k, FTP Equine Holdings Ltd (<i>A. Lemaître</i>), E. O'Neill (s) – (n° corde 8)	3
456	³	Chef Oui Chef , h, b, 11 ans, par Medecis (GB) et Romantic Pearl [Kahyasi (IRE)], 59 ^{1/2} k (58 k), ♂, Ecurie Rogier (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 6)	4
456	⁵	Insightful , m, al, 4 ans, par Dream Ahead USA et Avodale (IRE) (Lawman), 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, Trois Mille (<i>C. Guitraud</i>), S. Cerulis – (n° corde 11)	5
		Glicourt , h, b, f, 7 ans, par Rajsaman et Fusee Francaise [Anabaa (USA)], 53 ^{1/2} k (50 k), D. Fernandez-Ortega (<i>M^{me} L. Neuville</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 5)	6
364	⁴	Ross Castle IRE , h, b, 8 ans, par Bushranger IRE et Bulrushes GB (Byron GB), 58 ^{1/2} k, M. Palussiere (<i>A. Pouchin</i>), M. Palussiere – (n° corde 9)	7
316	⁵	Grey Magic , h, 7 ans, 54 k, P. Ventena Alves (<i>I. Mendizabal</i>), M ^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 1)	8
357		Antics Dealer , f, 4 ans, 53 ^{1/2} k, Ballantines Racing Stud Ltd (<i>E. Hardouin</i>), Rob. Collet (s) – (n° corde 10)	9
452	⁴	Viscount Barfield GB , h, 8 ans, 60 k, B. Giraudon, F. Vermeulen (s) – (n° corde 2)	10
403	⁵	Gloria GB , f, 6 ans, 54 k, ♂, F. Ezri (<i>T. Bachelot</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 12)	-

11 partants ; 12 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 330 €
courte encolure, 1 long 1/2, 1 long 1/4, courte encolure, courte encolure, tête, 1/2 long, courte tête, 3 long.

12500€ – 4750€ – 3500€ – 2000€ – 1000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

5 062€ *Bocciatore*.
1 923€ *Kingsfold*.
1 417€ *Totally Diva*.
630€ *Chef Oui Chef*.
405€ *Insightful*.
236€ *Glicourt*.
157€ *Ross Castle Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

2 283€ M^{me} Danielle De La Heronniere.
867€ Snowdrop Stud Co. Ltd.
639€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.
341€ M^{me} Francoise Perree.
128€ Stephan Hillou-Lespes, Frederic Bragato.
119€ Khalifa Dasmal.
65€ Bluegate Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'17"75"

516	¹²²	PRIX DE L'ALLEE DU PONT AU ROI (Handicap divisé) (Classe 3) Troisième épreuve	1 300 m (PSF)
-----	----------------	---	------------------

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis 1^{er} septembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.
Référence : +34.

411	¹	Baylagan , h, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Al Waghaa [Muhtathir (GB)], 59 k, VDA Transport Solutions GCV (<i>M. Nobili</i>), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 5)	1
443	²	Jilbaab GB , h, b, 5 ans, par Havana Gold IRE et Sand Dancer IRE (Footstepsinthesand GB), 58 ^{1/2} k, Stal Vie en Rose (<i>P. Bazire</i>), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 10)	2
222	³	Khaleesi Mix , f, gr, 7 ans, par Slickly et Shocking Pink [Diktat (GB)], 51 k (50 ^{1/2} k), P. Ventena Alves (<i>B. Marie</i>), M ^{me} A. Ventena Alves – (n° corde 7)	3
102		Kallistos , h, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Kallisti [Soldier Of Fortune (IRE)], 59 ^{1/2} k (58 k), M ^{me} V. Fragiskos (<i>M^{me} A. Massin</i>), M ^{me} K. Hoste – (n° corde 9)	4
359	³	Duquesa Penguin GB , h, al, 9 ans, par Winker Watson GB et Quaker Parrot GB (Compton Place GB), 53 k (51 ^{1/2} k), Stal Vie en Rose (<i>M^{me} M. Velon</i>), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 6)	5
66		Heave Ho , m, 9 ans, 51 k (49 ^{1/2} k), P. Jonckheere (<i>M^{me} D. Santiago</i>), M ^{me} K. Hoste – (n° corde 2)	6
359	¹	Pompogne , f, 6 ans, 59 ^{1/2} k, M ^{me} E. Covez (<i>C. Demuro</i>), M ^{me} V. Dissaux – (n° corde 4)	7
		Beacon Towers , f, 4 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), ♂, Ch. Plisson (s) (<i>M^{me} M. Michel</i>), Ch. Plisson (s) – (n° corde 3)	8

		French Bere , h, 6 ans, 60 k (58 ^{1/2} k), S. Ghys (<i>M^{me} S. Vermeersch</i>), M. Bouckaert – (n° corde 1)	9
223		Va'Zy Bareliere , f, 6 ans, 57 k, Cuadra Mazantinni (<i>A. Lemaître</i>), J. Calderon Romero – (n° corde 11)	10
359		Jaliska , f, 5 ans, 52 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} MC. Elaerts (<i>Q. Perrette</i>), M ^{me} AS. Crombez – (n° corde 8)	-

11 partants ; 10 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 724 €
Eng. Sup. : *Baylagan*

1 long 1/4, courte encolure, tête, tête, 1 long, courte encolure, 3/4 long, 1/2 long, tête.

10 000€ – 4 000€ – 3 000€ – 2 000€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

4 050€ *Baylagan*.
1 620€ *Jilbaab Gb*, prime non attribuée.
945€ *Khaleesi Mix*.
810€ *Kallistos*.
315€ *Duquesa Penguin Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

1 194€ Faisal Bin Khalid Al Thani.
512€ Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani, M^{me} Valerie Travers, Johann Travers.
365€ M^{me} Virginia Fragiskos.
340€ Sand Dancer Partnership, prime non attribuée.
130€ Chasemore Farm Llp, prime non attribuée.

Temps total : 1'17"93"

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur Anne-Sophie CROMBEZ à munir la jument JALISKA d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présentée au public et à le retirer derrière les stalles de départ, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

Les Commissaires ont autorisé l'entraîneur Janna HENDRIKS à munir le hongre BAYLAGAN d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge pour être présenté au public et à le retirer derrière les stalles de départ, la demande ayant été faite dans les délais fixés.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 062

mercredi 3 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Nathalie MARTEAU – Hubert BRUNA – Dominique de La PERRIERE

517	³⁵¹¹	PRIX DE PLAN DE CAMPAGNE (À réclamer)	1 500 m (PSF)
-----	-----------------	---	------------------

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids : 58 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant reçu, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, une allocation de 6.000 porteront 2 k ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Dist. 1 500 m env.

396		Hey Man , m, al, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Lasdramad [Mount Nelson (GB)], 60 k (58 ^{1/2} k), (14 000), LH (<i>M^{me} A. Molins</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 5)	1
449	⁴	Healey , m, gr, 3 ans, par Morandi et Bashasha USA (Kingmambo USA), 62 k, ♂, (14 000), H. Salemme (<i>G. Millet</i>), R. Chotard – (n° corde 10)	2
394		Jak Cohiba , m, b, 3 ans, par Vale Of York IRE et Lady Jak [American Post (GB)], 58 k, ♂, (10 000), A. Ren (<i>F. Blondel</i>), C. Escuder – (n° corde 8)	3
325		California , f, b, m, 3 ans, par Evasive GB et Reality (Slickly), 56 ^{1/2} k, ♂, (10 000), C. Kakou (<i>K. Barbaud</i>), S. Labate (s) – (n° corde 3)	4
435		Moutraki IRE , h, b, 3 ans, par Alhebayeb IRE et Xerxes IRE (Key Of Luck USA), 60 k (58 ^{1/2} k), (14 000), C. Theodorakis (<i>M^{me} D. Santiago</i>), K. Borgel (s) – (n° corde 4)	5
322	²	King Of The Lions IRE , m, 3 ans, 60 k, ♂, (14 000), M ^{me} M. Vidal (<i>I. Mendizabal</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2)	6
319	³	National Velvet GB , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (53 k), (10 000), RS. Hoskins (<i>G. Legras</i>), J. Reynier – (n° corde 9)	7
		Bech River (IRE) , h, 3 ans, 58 k, ♂, (10 000) (<i>S. Ruis</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 7)	8
322	⁴	Sens Du Defi , m, 3 ans, 58 k, ♂, (10 000), C. Becherel (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 6)	9
319		Captain Lougie , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, (10 000), R. Sorrentino (<i>A. Orani</i>), S. Labate (s) – (n° corde 1)	10

10 partants ; 15 eng. ; 2 eng. sup. ; 10 part def. – Total des entrées : 652 €

Eng. Sup.: *Healey, Moutraki IRE*½ long, 1 long, tête, encolure, 1 long, ½ long, 1 long ½, courte tête, loin.
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

- 3 240€ *Hey Man*.
1 296€ *Healey*.
972€ *Jak Cohiba*.
648€ *California*.
324€ *Moutraki Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 201€ *Jeremy Roux*.
480€ *Hugues Rousseau*.
360€ *Jean-Luc Rivetti, Albert Rivetti, Aldo Volo*.
240€ *Yeguada Kantauri*.
51€ *Limestone Stud, Tara Stud*, prime non attribuée.

Temps total: 1'29"58"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Kylian BARBAUD (CALIFORNIA) en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+700 gr) au poids résultant des conditions de la course.

518³⁵¹⁰ PRIX DANIEL VERGEZ 2 000 m (PSF) (Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 3 septembre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant, depuis le 3 juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4: Dist. 2 000 m env.

- Calgary**, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Brezena (IRE) (Lawman), 56^{1/2} k, Al Shaqab Racing (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 6) 1
- 386** 4 **Lepti Prinsadi**, h, b, 3 ans, par Prince Gibraltar et Miss Lady GER (Lawman), 56^{1/2} k, JF. Gribomont (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 5) 2
- 149** 4 **Paco (IRE)**, m, b, 3 ans, par Paco Boy IRE et Momo No Sekku [Leroidesanimaux (BRZ)], 56^{1/2} k (*G. Millet*), J. Reynier – (n° corde 4) 3
- 473** 7 **Trust On Him**, m, al, 3 ans, par Elvstroem AUS et Try With Me (IRE) (Nayef USA), 58 k (55^{1/2} k), MA. Sebouan (*M^{me} A. Nicco*), C. Escuder – (n° corde 2) 4
- 401** 3 **Walachope**, f, b, 3 ans, par Captain Chop et Waliya [Silver Frost (IRE)], 55 k, JP. Folacci (*S. Maillot*), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 1) 5

5 partants; 11 eng.; 6 part def. – Total des entrées: 642 €
11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€

Primes aux propriétaires:

- 5 940€ *Calgary*.
2 257€ *Lepti Prinsadi*.
1 663€ *Paco (Ire)*.
950€ *Trust On Him*.
475€ *Walachope*.

Primes aux éleveurs:

- 2 202€ *Al Shaqab Racing*.
836€ *Henri Gribomont*.
403€ *Jean-Claude Seroul*.
352€ *Haras De Saint Julien*.
176€ *Alain Chopard*.

Prime F.E.E.:

- 2 500€ *Calgary*.

519³⁵¹³ PRIX HENRI ROUVIERE 2 000 m (PSF) (À réclamer valeur handicap) (Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière

inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4: Dist. 2 000 m env.

- 403 Delachance**, h, b, 5 ans, par Linngari IRE et Three French Hens IRE (Elnadim USA), 58 k (55^{1/2} k), (10 000), Ecurie Michel Doineau (*M^{me} A. Nicco*) – (n° corde 7) 1
- 352** 5 **King Dream**, h, b, 8 ans, par Myboycharlie IRE et Queen Dream (Spadoun), 58 k, (12 000), J. Khalifa (*I. Mendizabal*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) 2
- 352** 3 **Medha**, f, al, 8 ans, par Vatori et Mehany [Danehill (USA)], 56^{1/2} k (55 k), (12 000) (*M^{me} A. Molins*), R. Chotard – (n° corde 3) 3
- 400 Pomme D'Amour**, f, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Brezena (IRE) (Lawman), 56^{1/2} k, (12 000), Le Haras de La Gousserie (*F. Blondel*), Fred Rossi (s) – (n° corde 6) 4
- 398 Green View**, f, b, 5 ans, par Sommerabend GB et Sorpresa [Octagonal (NZ)], 54^{1/2} k (55 k), (10 000), P. Van Belle (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 9) 5
- 277** 2 **Little Folly**, f, 5 ans, 56^{1/2} k, (10 000), G. Linsolas (*A. Crastus*), C. Escuder – (n° corde 8) 6
- 393** 5 **Surrey Breeze IRE**, h, 5 ans, 56 k (54^{1/2} k), (10 000), M. Stamatios (*M^{me} D. Santiago*), C. Theodorakis – (n° corde 2) 7
- 403 Synchrone**, f, 5 ans, 54^{1/2} k (53 k), φ, (10 000), N. Ricignuolo (*M^{me} M. Velon*), C. Escuder – (n° corde 1) 8
- 219 Fiona**, f, 5 ans, 56^{1/2} k (55 k), (10 000), M^{me} L. Leclercq (*M^{me} E. Cieslik*), R. Martens (s) – (n° corde 5) 9

9 partants; 17 eng.; 2 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 633 €

Eng. Sup.: *Pomme D'Amour, Surrey Breeze IRE*

2 long ½, tête, tête, 1 long, tête, 2 long ½, 1 long, tête.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

- 2 430€ *Delachance*.
756€ *King Dream*.
567€ *Medha*.
486€ *Pomme D'Amour*.
243€ *Green View*.

Primes aux éleveurs:

- 1 095€ *Patrick Chedeville, Cocheese Bloodstock Anstalt*.
410€ *Ecurie Biraben*.
307€ *Can Artam*.
143€ *Al Shaqab Racing*.
109€ *Michel Guillois, Johann Travers, M^{me} Valerie Travers, Cesare Sirletti*.

Temps total: 2'7"53"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

520³⁵¹² PRIX D'AVIGNON 2 600 m (PSF) (Classe 3)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné une Listed ni, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2. **Poids: 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus: 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5: Dist. 2 600 m env.

- 317** 5 **Litispendance**, h, b, 4 ans, par Mukhadram GB et Louve Rare (IRE) (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k, φ, P. Faucampre (*K. Barbaud*), S. Labate (s) – (n° corde 5) 1
- 413** 2 **Black Comedy (FR)**, m, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Vassaria IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 59 k, P. Bonnefoy (*S. Maillot*), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 1) 2
- Lights Come On**, f, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Libbard GB (Galileo IRE), 58^{1/2} k, M. Nikitas (*A. Orani*), S. Labate (s) – (n° corde 8) 3
- 404** 5 **Seagate**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Silvaplana (Montmartre), 58^{1/2} k, M^{me} C. Head (*S. Ruis*), Cé. Rossi – (n° corde 2) 4
- 395** 2 **Dilala**, f, b, 4 ans, par Makfi GB et Desca GER (Cadeaux Genereux GB), 59^{1/2} k, M^{me} L. Kneip (*I. Mendizabal*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7) 5
- 404** 2 **Khivala IRE**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} F. Bianchi (*M^{me} A. Molins*), R. Chotard – (n° corde 4) 6
- Hermes De L'Autrot**, h, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), G. Delepaux (*M^{me} E. Cieslik*), N. Bellanger (s) – (n° corde 3) 7

404 ³ **Big Sin**, f, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), φ, M^{me} J. Burger (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 6) **8**

8 partants; 9 eng.; 3 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 708 €
Eng. Sup.: *Dilala, Big Sin*

tête, encolure, 1/2 long, 3/4 long, 2 long 1/2, 3 long, 1 long.
7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires:
3 037€ *Litispendance.*
1 215€ *Black Comedy (Fr)*, prime non attribuée.
911€ *Lights Come On.*
607€ *Seagate.*
303€ *Dilala.*

Primes aux éleveurs:
895€ Hubert Mazeaud.
410€ Haras De Saint Julien, M^{me} Antoinette Tamagni.
390€ Brook Stud Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
273€ Haras Du Quesnay.
205€ Gestut Fahrhof.

Temps total: 2'47"22"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

521 ³⁵¹⁶ **PRIX DE L'HUVEAUNE** **1 500 m (PSF)**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Troisième épreuve

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3: Dist. 1 500 m env.

Référence: +40.

383 **Joan Jet**, f, b, 6 ans, par Equiano et Amarinda GER (Tiger Hill IRE), 60 k, JP. Claudic (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 3) **1**

501 ³ **Tabouk**, h, gr, 6 ans, par Style Vendome et Gaazaal IRE (Ifraaj GB), 59 k, Ecurie du Soleil S.C. (S. Maillot), M^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 8) **2**

230 ⁵ **Campione**, h, a.m, 9 ans, par King'S Best USA et Grise Bomb USA (Mr. Greeley USA), 55 k (53^{1/2} k), Al Ryan Racing (M^{me} M. Velon), F. Fievez – (n° corde 6) **3**

269 **Cheeky Traou Land**, f, b, 5 ans, par Hello Sunday et Reason Traou Land (Secret Singer), 60 k, F. Boualem (G. Champier), F. Boualem – (n° corde 4) **4**

406 **Reve Toujours**, f, b, 6 ans, par Irish Wells et Irish Beauty IRE (Verglas IRE), 57^{1/2} k (56 k), F. Boualem (M^{me} D. Santiago), F. Boualem – (n° corde 7) **5**

406 **Spotted Cat (IRE)**, h, 10 ans, 57 k (57^{1/2} k), C. Mosse (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 10) **6**

372 **Mirasol**, f, 8 ans, 55 k (53^{1/2} k), P. Azzopardi (M^{me} M. Waldhauser), P. Azzopardi – (n° corde 5) **7**

406 **Jackson En Bois**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, φ, E. Bernhardt (G. Millet), E. Bernhardt – (n° corde 9) **8**

406 **Le Ring**, m, 11 ans, 55 k (52^{1/2} k), φ, F. Bembo (M^{me} L. Rousset), F. Bembo – (n° corde 1) **9**

107 **Lycan**, h, 5 ans, 56 k, φ, Arn. Nicolas (M. Manca), Arn. Nicolas – (n° corde 2) **10**

10 partants; 10 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 264 €
1/2 long, nez, 1 long, encolure, tête, encolure, 5 long, encolure.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

1 890€ *Joan Jet.*
756€ *Tabouk.*
567€ *Campione.*
486€ *Cheeky Traou Land.*
189€ *Reve Toujours.*

Primes aux éleveurs:
670€ Scea L'Aubay, Serge Bouvier.
410€ Khalifa Mohammed Al Attiyah.
307€ Gerard Laboureau.
219€ Jean-Claude Ollivier.
102€ M^{me} Françoise Gimmi Pellegrino.

Temps total: 1'31"15"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre TABOUK à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

522 ³⁵¹⁵ **PRIX DES CANDOLLES** **1 500 m (PSF)**
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14000 € (7000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3: Dist. 1 500 m env.

Référence: +31,5.

423 ² **Le Gitan**, m, al, 6 ans, par Dunkerque et Voyageuse [Kentucky Dynamite (USA)], 58 k, B. Touzeau (S. Maillot), C. Boutin (s) – (n° corde 3) **1**

406 ¹ **Mystical Prince**, h, b, 8 ans, par Spirit One et Miss Maguilove [Dyhim Diamond (IRE)], 54^{1/2} k, φ, P. Bouchara (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 4) **2**

402 ² **La Venelloise**, f, b, 4 ans, par Evasive GB et Noor Forever (Highest Honor), 52^{1/2} k (51 k), M^{me} A. Susini (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 6) **3**

161 ¹ **Chante Blu**, h, b, 6 ans, par Elusive City USA et Chanson Celeste GB (Oratorio IRE), 58 k, φ, M^{me} N. Carrie-Eychenne (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 9) **4**

403 ² **End Of Story**, f, al, 8 ans, par Heliostatic IRE et Helvetica [Cricket Ball (USA)], 60 k (58^{1/2} k), φ, M^{me} N. Carrie-Eychenne (M^{me} A. Nicco), F. Foresi – (n° corde 11) **5**

305 **Santi Del Mare**, h, 5 ans, 58^{1/2} k, J. Leras (G. Millet), J. Leras – (n° corde 2) **6**

403 **Verti Chop**, h, 8 ans, 57 k, C. Boutin (s) (A. Crastus), C. Boutin (s) – (n° corde 1) **7**

270 **Actually In Love**, f, 5 ans, 58^{1/2} k, Pat. Mejean (I. Mendizabal), R. Martens (s) – (n° corde 8) **8**

406 ³ **Fankaios Ranger USA**, h, 7 ans, 53^{1/2} k, φ, C. Jambert (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 7) **9**

403 **Alegia**, f, 6 ans, 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Kura (G. Legras), N. Bellanger (s) – (n° corde 5) **10**

10 partants; 11 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 368 €
2 long 1/2, tête, courte tête, 1 long, 1 long 1/2, encolure, 2 long, 1 long, 3/4 long.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

2 205€ *Le Gitan.*
882€ *Mystical Prince.*
850€ *La Venelloise.*
441€ *Chante Blu.*
220€ *End Of Story.*

Primes aux éleveurs:

1 196€ Haras Du Quesnay.
478€ Eric Becq.
383€ S.C.E.A. Haras De Manneville.
239€ Guy Heald.
119€ Philip Gueret, Joel Rousseau, Jerome Gueret.

Temps total: 1'28"68"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

523 ³⁵¹⁴ **PRIX GENERAL BONNAFE** **1 500 m (PSF)**
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3: Dist. 1 500 m env.

Référence: +26.

- 419 ⁴ **Hastotrike IRE**, h, b, 6 ans, par Sir Prancealot IRE et Chingford IRE (Redback GB), 62^{1/2} k (61 k), C. Theodorakis (M^{me} D. Santiago), K. Borgel (s) – (n° corde 9) 1
- 419 **J'Aurais Du**, m, gr, 5 ans, par George Vancouver USA et Plantation [Singspiel (IRE)], 59^{1/2} k, φ, SARL Jedburgh Stud (A. Crastus), C. Boutin (s) – (n° corde 8) 2
- 398 **Dream Life**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Tender Night USA (Elusive Quality USA), 56^{1/2} k, Ecurie Victoria Dreams (F. Blondel), C. Rossi – (n° corde 10) 3
- 249 **Droit De Parole (IRE)**, m, al, 5 ans, par Toronado (IRE) et Campina GB (Oasis Dream GB), 58 k (56^{1/2} k), O. Ulmann (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 4) 4
- 333 **Navalis GER**, h, b, 6 ans, par Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE (Lando GER), 55 k (53^{1/2} k), ⊗, M^{me} J. Burger (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 11) 5
- 43 ⁴ **Kenartic**, h, 7 ans, 59 k, Ecurie Gribomont (M. Grandin), C. Rossi – (n° corde 3) 6
- 392 **Tour D'Echelle (GB)**, f, 4 ans, 61^{1/2} k (58 k) (M^{me} L. Rousset), J. Reynier – (n° corde 6) 7
- 403 ¹ **Pakistan Treasure IRE**, h, 9 ans, 63 k, C. Mosse (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 5) 8
- 400 **Sixa**, f, 4 ans, 57 k (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 1) 9
- 431 **Gunmetal Jack IRE**, h, 4 ans, 59 k, φ, M. Stamatios (I. Mendizabal), C. Theodorakis – (n° corde 7) 10
- 400 **Mangkhut**, h, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), D. Singarin (M^{me} A. Molins), R. Chotard – (n° corde 2) –

11 partants; 21 eng.; 4 eng. sup.; 11 part def. – Total des entrées: 1373 €

Eng. Sup.: *Hastotrike IRE, Tour D'Echelle (GB), Gunmetal Jack IRE* encolure, 1 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 1 long 1/2, encolure, 1 long, 1 long, encolure.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 2 835€ *Hastotrike Ire*, prime non attribuée.
1 458€ *J'Aurais Du*.
1 093€ *Dream Life*.
729€ *Droit De Parole (Ire)*.
283€ *Navalis Ger*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 765€ M^{me} Caroline Green, prime non attribuée.
657€ Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
493€ Jean-Philippe Dubois.
214€ Team Hogdala A. B. .
76€ Harald Gritscher, prime non attribuée.

Temps total: 1'28"31"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

PORNICHET-LA BAULE

0147 063

jeudi 4 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Armand BATIOU – Michel CARRIER – Christophe GAUTIER

- 524 ³⁵²² **PRIX DU BELVEDERE DE ROZE** 1 700 m (PSF)
(Handicap de catégorie divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 700 m env.

Référence: +34,5.

- 388 **Lloyd IRE**, h, b, 4 ans, par Zebedee GB et Liesl IRE (Ifraaj GB), 53^{1/2} k (51 k), M^{me} MB. Boche (M^{me} C. Gendron) – (n° corde 4) 1
- 388 **Kiastep**, f, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Kialoskar IRE (Refuse To Bend IRE), 58 k, φ, J. Jennet (G. Benoist), M^{me} G. Gabled – (n° corde 10) 2

- 230 ¹ **Georginela**, f, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Maladetta [Octagonal (NZ)], 56 k, Ecurie R.E. (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 7) 3
- 388 ⁴ **Lefkada**, f, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Cape Ice (IRE) (Cape Cross IRE), 59^{1/2} k, O. Chauchart du Mottay (P.C. Boudot), de A. Royer Dupre – (n° corde 5) 4
- Pink Clover**, f, b, 4 ans, par Mawatheeq USA et Adobe Pink GB (Motivator GB), 55^{1/2} k, φ (C. Grosbois), R. Marcel – (n° corde 9) 5
- 411 **Tiptop**, f, 5 ans, 54^{1/2} k, φ (L. Boisseau), G. Aidant – (n° corde 8) 6
- 484 **Goutte De Lune**, f, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), φ, Ch. Plisson (s) (H. Lebouc), Ch. Plisson (s) – (n° corde 3) 7
- 342 ¹ **Al Rassoul**, h, 6 ans, 60 k, P. Nicot (s) (A. Bourgeois), P. Nicot (s) – (n° corde 2) 8
- 359 **Minnehaha**, f, 6 ans, 54^{1/2} k (53 k), A. Schouteet (M^{me} A. Nicco), A. Schouteet – (n° corde 12) 9
- Inevitable Hermann GB**, h, 9 ans, 55 k, ⊗, D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 6) 10
- 402 ³ **Jonh For Always**, h, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), φ, M^{me} C. Melet (M^{me} C. Pacaut), W. Walton – (n° corde 11) –
- 388 **Singapor Rienta**, h, 4 ans, 60 k, φ, R. Hamon (J. Claudic), G. Pannier – (n° corde 1) –

12 partants; 11 eng.; 1 eng. sup.; 12 part def. – Total des entrées: 537 €
Eng. Sup.: *Singapor Rienta*

2 long 1/2, courte tête, 1 long, encolure, encolure, nez, 3/4 long, 3/4 long, nez.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€

Primes aux propriétaires:

- 2 835€ *Lloyd Ire*, prime non attribuée.
1 134€ *Kiastep*.
850€ *Georginela*.
567€ *Lefkada*.
283€ *Pink Clover*.

Primes aux éleveurs:

- 595€ Pat Beirne, prime non attribuée.
511€ Herve Devillairs, M^{me} Thierry Lemer.
383€ Ecurie R. E. .
255€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.
127€ Edy S. R. L. .

Temps total: 1'43"83"

M. Gilles MARY étant indisponible, il sera remplacé pour toute la réunion dans ses fonctions de Commissaires par M. Michel CARRIER.

- 525 ³⁵¹⁷ **PRIX DU PARC NATUREL DE BRIERE** 1 700 m (PSF)
(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 700 m env.

- Keep Fire**, m, al, 3 ans, par Siyouni et Sainte Amarante [Le Havre (IRE)], 58 k, Ecurie de Montlahuc (P.C. Boudot), F.H. Graffard (s) – (n° corde 2) 1
- Damned**, f, b, 3 ans, par Ifraaj GB et Dardania (GB) (Dalakhani IRE), 56^{1/2} k, Salabi Racing (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 3) 2
- 80 ² **Famous Charlie**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Flambeuse (GB) (Cape Cross IRE), 56^{1/2} k, Ecurie Mme Jacques Cypres (T. Baron), M. Brasme (s) – (n° corde 9) 3
- 435 **Where'S The Party (IRE)**, h, b, 3 ans, par Biraaj IRE et Eglantyne Dream FR (Oasis Dream GB), 58 k, ⊗, M^{me} T. Marnane (H. Journiac), F. Guyader (s) – (n° corde 5) 4
- 35 **La Boca**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Sultana Gold (GB) (Sea The Stars IRE), 56^{1/2} k (54 k), ⊗, J. Laporte (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 11) 5
- 307 ³ **Influence Bere**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, ⊗, M^{me} M. Blot (A. Rousset), J. Boishard (s) – (n° corde 1) 6
- 307 **Arrabbiata**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, φ, Al Shaqab Racing (J. Cabre), M. Brasme (s) – (n° corde 14) 7
- Highland Spirit (GB)**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (L. Boisseau) – (n° corde 6) 8
- 244 **Great Charlie**, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), J. Bourgeois (M^{me} M. Eon), J. Bourgeois – (n° corde 4) 9
- 290 **Everything I Do**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), Gemini Stud (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 12) 10
- Electroscope IRE**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), M^{me} AG. Kavanagh, J. de Mieulle (s) – (n° corde 13) –
- 244 **Roseyrolleacleman**, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), ⊗, B. Van Daltsen (A. Madamet), M. Delcher Sanchez – (n° corde 10) –
- 228 **Rhoda'S Choice**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, P. Stokes (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 15) –

Al Abya, f, 3 ans, 56^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 7) –

Colorado Sand IRE, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), ☒, Ecurie Normandie Pur Sang (M^{me} M. Riehl), MF. Weissmeier – (n° corde 8) –

15 partants ; 34 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 1 193 €
courte tête, ¾ long, courte encolure, 1 long, ½ long, tête, tête, courte encolure, 1 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130€ *Keep Fire*.
2 052€ *Damned*.
1 539€ *Famous Charlie*.
1 026€ *Where'S The Party (Ire)*.
513€ *La Boca*.

Primes aux éleveurs :

- 1 901€ Ecurie A. B. U. .
570€ Jacques Cypres, Nicolas Cypres, M^{me} Fanny Cypres, Arthur Cypres.
497€ Thierry De La Heronniere, Salabi Racing, Haras Des Adelis.
248€ Con Marnane.
190€ Viktor Tymoshenko.

Temps total : 1'42"8"

Le jockey Jérôme MOUTARD étant absent en raison du ressenti de sa blessure au pied, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche HIGHLAND SPIRIT par le jockey Ludovic BOISSEAU.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Sébastien MARTINO en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ jusqu'au signal prévu à cet effet.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Tristan BARON et le jeune jockey Frida VALLE SKAR en leurs explications ont sanctionné le jeune jockey Frida VALLE SKAR par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour s'être rapproché de la corde, dans le premier tournant gênant un de ses concurrents sans toutefois que cela n'ait de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course.

526 ³⁵²¹ **PRIX DE LA MAISON DU PARC** **1 700 m**
(Handicap de catégorie divisé) (PSF)
(Classe 3)
Première épreuve

16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicauteur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 30 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 700 m env.

Référence : +30.

- 227** ² **Showmethegin IRE**, h, b, 5 ans, par Morpheus GB et Gin Twist GB (Invincible Spirit IRE), 57^{1/2} k, D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 5) **1**
- 79** ² **Fighting Don**, h, al, 4 ans, par Anodin (IRE) et Mazayyen (GB) (American Post GB), 59 k, A. Don (H. Journiac), G. Hernon (s) – (n° corde 4) **2**
- 309** ³ **Perle De Nuit**, f, b, 5 ans, par Siyouni et Sagariya [Shamardal (USA)], 60 k (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 11) **3**
- 227** ⁴ **Meandro**, h, gr, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe (Voix Du Nord), 60 k, D. Le Breton (A. Bourgeois), J. Planque (s) – (n° corde 8) **4**
- 391** ⁵ **King Wooty**, h, b, 4 ans, par Wootton Bassett GB et Kerosene Noire [Redback (GB)], 59^{1/2} k (58 k), φ, M^{me} L. Dareoux (M^{me} M. Eon), J. Boissard (s) – (n° corde 7) **5**
- 415** **Samagace Du Vivien**, h, 7 ans, 57 k, φ, JP. Praud (L. Boisseau), S. Gouvaze (s) – (n° corde 3) **6**
- 309** **Zaahir**, h, 5 ans, 59 k, M^{me} O. Fau (A. Rousset), A. Fouassier – (n° corde 10) **7**
- 291** **Oncle Fernand**, h, 7 ans, 59 k, C. Bauer (PC. Boudot), C. Bauer – (n° corde 12) **8**
- Red Duma**, f, 6 ans, 59 k (57^{1/2} k), T. Mercier (M. Justum), T. Mercier – (n° corde 1) **9**
- 391** **Merimix**, f, 4 ans, 57 k, M^{me} L. Charital (M. Androuin), M^{me} L. Charital – (n° corde 2) **10**
- 402** **Armorigene**, h, 4 ans, 56^{1/2} k (55 k), ☒, M^{me} C. Melet (M^{me} C. Pacaut), W. Walton – (n° corde 6) –
- 289** **Zero Maybe Hero IRE**, h, 4 ans, 60 k, φ, G. Ben Lassin (J. Claudic), M. Rolland (s) – (n° corde 13) –

12 partants ; 36 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 243 €
Sans motif : *Catechism GB*

tête, nez, courte encolure, 2 long, 1 long, courte tête, 1 long ¾, 1 long, 2 long ½.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

- 3 240€ *Showmethegin Ire*, prime non attribuée.
1 296€ *Fighting Don*.
972€ *Perle De Nuit*.
504€ *Meandro*.
324€ *King Wooty*.

Primes aux éleveurs :

- 680€ Oak Leaf Stud, prime non attribuée.
584€ Ronald Huggins.
438€ Pierre Cornou.
273€ Sylvain Guillaume, M^{me} Sylvie Gerard.
146€ M^{me} Laurence Dareoux.

Temps total : 1'40"36"

527 ³⁵¹⁸ **PRIX DU VILLAGE DE KERHINET** **2 100 m**
(Maiden) (PSF)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 225** ⁴ **Ilot Secret**, m, b, 3 ans, par French Fifteen et Scarley Secret (IRE) (Royal Applause GB), 58 k, Ecurie Christophe German (T. Baron), M. Brasse (s) – (n° corde 4) **1**
- 225** **Snowy Plains**, f, b, 3 ans, par Camelot GB et Winter Count USA (Mizzen Mast USA), 56^{1/2} k, M^{me} A. Gravereaux (S. Martino), Ed. Monfort (s) – (n° corde 9) **1**
- 94** **Koi Dodville**, m, b, 3 ans, par French Fifteen et Konkan IRE (Aussie Rules USA), 58 k (55^{1/2} k), ☒, Ecurie Fabio (D. Boche), L. Gadbin (s) – (n° corde 12) **3**
- 290** **Martine Bow**, f, b, f, 3 ans, par Martinborough JPN et Glitter Bow [Turtle Bowl (IRE)], 56^{1/2} k (55 k), SCEA Ecurie Bader (M^{me} M. Eon), M^{me} S. Delaroché – (n° corde 11) **4**
- 286** **Fancy Black IRE**, h, b, 3 ans, par Vadamos et Kindling GB (Dr Fong USA), 58 k, Ecurie de Montlahuc (PC. Boudot), FH. Graffard (s) – (n° corde 10) **5**
- 228** **Gulaan**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), φ, H. Aygun (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 7) **6**
- Bluebell**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (M. Berto), E. Libaud (s) – (n° corde 3) **7**
- L'Air Du Temps**, h, 3 ans, 56 k (53^{1/2} k) (M^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 1) **8**
- 225** ² **Super Belle**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), M^{me} V. Dubois (A. Madamet), JPh. Dubois – (n° corde 2) **9**
- 407** **Twin Boy**, h, 3 ans, 58 k, φ, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 14) **10**
- Rosalie**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), F. Hayeres (s) (M. Justum), F. Hayeres (s) – (n° corde 5) –
- 290** **Made In Davy**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, φ, M^{me} J. Delalande (M. Androuin), W. Delalande – (n° corde 6) –
- 286** **Intra Muros IRE**, h, 3 ans, 58 k, M^{me} M. O'Neill (H. Journiac), E. O'Neill (s) – (n° corde 8) –

13 partants ; 27 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 005 €
dead-heat, 1 long, 1 long, nez, ¾ long, courte tête, ½ long, 1 long, courte tête.

6650€ – 6650€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 3 591€ *Ilot Secret*.
3 591€ *Snowy Plains*.
1 539€ *Koi Dodville*.
1 026€ *Martine Bow*.
513€ *Fancy Black Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 331€ M^{me} Marie-Laure Besnouin, Jean-Michel Feuillet-Besnouin.
870€ Oceanic Bloodstock Sarl, M^{me} Ariane Gravereaux.
855€ Haras De Dodville.
380€ Scea Ecurie Bader.
80€ Select Bloodstock Ltd, Melchior Bloodstock Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 2'11"29"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrive afin d'examiner notamment les difficultés à progresser, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, du hongre FANCY BLACK IRE (Pierre-Charles BOUDOT) arrivé 5^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys précités, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que sans le changement de ligne vers la corde de la pouliche SNOWY PLAINS

(Sébastien MARTINO), le hongre FANCY BLACK IRE ne l'aurait pas devancé lors du passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Sébastien MARTINO par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour avoir eu un comportement fautif en laissant penché son cheval.

Le jockey Mickael BERTO (BLUEBELL) arrivé 7^e, ne s'est pas présenté à la pesée après la course. Toutefois, le problème émanant d'une mauvaise compréhension et l'ordre de ne pas se peser lui ayant été donné par un responsable de la société, les Commissaires ne l'ont pas distancé ni sanctionné.

528 ³⁵¹⁹ **PRIX DU HAUT MARLAND** **2 400 m**
(Classe 3) (PSF)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné une Listed ni, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 232** ⁴ **Le Bolero**, m, gr, 4 ans, par Elusive City USA et Mojo Moon IRE (Slickly), 58 k (55^{1/2} k), M^{me} E. Lafeu (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) – (n° corde 4) **1**
- Trezy Boy**, h, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Kozaka [Mark Of Esteem (IRE)], 59 k (56^{1/2} k), E. Feurtet (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 1) **2**
- Anamorphose**, f, b, 4 ans, par Soldier Hollow GB et Chasse Maree [Muhtathir (GB)], 58^{1/2} k (57 k), Fam. Famille Moussac (M^{me} M. Eon), A. Couetil (s) – (n° corde 3) **3**
- 425** ⁴ **Jolie Francaise**, f, b, 4 ans, par George Vancouver USA et Gibraltar Bay IRE (Cape Cross IRE), 55^{1/2} k (53 k), φ, Ecurie Olivier Piraud (C. Guitraud), de P. Chevigny – (n° corde 5) **4**
- Healer**, h, al, 4 ans, par Medicean GB et Paiota Falls USA (Kris S USA), 58 k, ⊗, P. Uzan (PC. Boudot), A. Fouassier – (n° corde 7) **5**
- 67** **Glorious Bay (IRE)**, h, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), Ecurie Normandie Pur Sang (M^{me} M. Riehl), MF. Weissmeier – (n° corde 2) **6**
- 425** ³ **Hana Dela Barriere**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (57 k), E. Lecoiffier, E. Lecoiffier – (n° corde 6) **7**
- 7 partants ; 15 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 496 €
courte tête, 6 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long, 3/4 long, 1 long.
7 500€ – 3 000€ – 2 250€ – 1 500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 3 037 € *Le Bolero*.
1 215 € *Trezy Boy*.
911 € *Anamorphose*.
607 € *Jolie Francaise*.
303 € *Healer*.

Primes aux éleveurs :

- 1 369 € Denis Gallet.
547 € Scea Eric Feurtet.
410 € Nicholas Hughes.
268 € Haras Du Mezerey S.A..
89 € Wertheimer & Frère.

Temps total : 2'29"57"

529 ³⁵²⁰ **PRIX DE L'ÎLE DE FREDUN** **2 400 m**
(À réclamer valeur handicap) (PSF)
(Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 56 k. 1/2.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 328** ⁵ **Holdgreen**, h, al, 10 ans, par Hold That Tiger USA et Greentathir [Muhtathir (GB)], 58^{1/2} k (56 k), φ, (10 000), B. Audouin (s) (M^{me} A. Le Lay), B. Audouin (s) – (n° corde 12) **1**
- Corcovado Mountain**, h, b, 7 ans, par Crossharbour GB et Marie Annaelle (Port Lyautey), 58^{1/2} k, (14 000), Ecurie Cerdeval (A. Roussel), A. Fouassier – (n° corde 3) **2**

- 414** **Rushdy IRE**, h, b, 4 ans, par Teofilo IRE et Albaraah IRE (Oasis Dream GB), 56 k (53^{1/2} k), φ, (10 000), F. Saint-Andre – (n° corde 7) **3**
- Superhero**, h, b.f, 7 ans, par Soul City IRE et Miryrea [Shining Steel (GB)], 58^{1/2} k, (10 000), N. Leenders (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 4) **4**
- 413** **Kundrie IRE**, f, b, 4 ans, par Free Eagle IRE et Keilogue IRE (Invincible Spirit IRE), 54^{1/2} k (52 k), ⊗, (10 000), L. Rima (M^{me} A. Nicco), Br. Beaunez – (n° corde 1) **5**
- 433** **Souveraine Elusive**, f, 5 ans, 57 k (53^{1/2} k), φ, (14 000), J. Seror (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 8) **6**
- 309** **Sparking Kenny**, m, 5 ans, 56^{1/2} k, (10 000) (A. Bernard) – (n° corde 5) **7**
- Piopi**, f, 5 ans, 55 k, φ, (10 000), M^{me} L. Charital (M. Androuin), M^{me} L. Charital – (n° corde 6) **8**
- 358** **Goudine Marvellous**, f, 5 ans, 55 k (53^{1/2} k), ⊗, (10 000), M^{me} S. Delaroche (M^{me} M. Eon), M^{me} S. Delaroche – (n° corde 11) **9**
- 441** ⁵ **All Or Nothing**, h, 4 ans, 58 k, (10 000), JP. Philippot (PC. Boudot), A. Fouassier – (n° corde 2) **10**
- 288** **Trancoso**, h, 8 ans, 58^{1/2} k (56 k), ⊗, (10 000), E. & G. Leenders (s) (A. Subias), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 10) **-**
- 405** **Asandros**, m, 5 ans, 60^{1/2} k (58 k), (14 000), L. Larrigade (L. Rousseau), L. Larrigade – (n° corde 9) **-**

12 partants ; 19 eng. ; 3 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 978 €
Eng. Sup. : *Souveraine Elusive*, *All Or Nothing*

1 long, 2 long, encolure, 2 long, courte encolure, 1 long, courte encolure, tête, courte encolure.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € *Holdgreen*.
756 € *Corcovado Mountain*.
729 € *Rushdy Ire*, prime non attribuée.
378 € *Superhero*.
243 € *Kundrie Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 025 € Jean Gilbert, Claude Le Lay.
410 € Earl De L'Herminet.
205 € Roger-Yves Simon, Gilbert Saudrais, Nicolas Simon, M^{lle} Meline Mecheneau.
153 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée.
51 € John Doyle, prime non attribuée.

Temps total : 2'26"83"

Les Commissaires ont autorisé le hongre HOLD GREEN a ne faire qu'un tour du rond et être monté sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

Les Commissaires ont autorisé le hongre CORCOVADO MOUNTAIN à être monté box, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Clément GUITRAUD en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour ne pas avoir strictement conservé sa ligne après le départ.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune jockey Luka ROUSSEAU (ASANDROS) en ses explications l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir en se rapprochant de la corde à l'entrée du dernier tournant, mis en difficultés plusieurs de ses concurrents.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le représentant de la société d'entraînement BRUNO AUDOUIN EARL, en ses explications l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour ne pas avoir présenté le hongre HOLDGREEN au public muni de ses oeilères australiennes.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu la société d'entraînement E&G LEENDERS (S), en ses explications l'ont sanctionné(e) par une amende de 100 euros pour avoir présenté le hongre TRANCOSO au public non muni de ses oeilères ce hongre ayant été déclaré comme devant en être muni lors de la déclaration des partants.

530 ³⁵²³ **PRIX DE LA CHAUMIERE BRIERONNE** **2 400 m**
(Classe 3) (PSF)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 2 400 m env.

- 428** **Spirit Of Dance (IRE)**, h, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Gotlandia [Anabaa (USA)], 60 k (57^{1/2} k), T. Mercier (M. Justum), T. Mercier – (n° corde 4) **1**

	High River , h, gr, 5 ans, par Stormy River et High Perfection IRE (High Chaparral IRE), 57 k, Ecurie du Trioux (C. Stefan), N. Paysan – (n° corde 8)	2	
226	2 Moncamel IRE , h, b.f, 6 ans, par Camelot GB et Mona Lisa GB (Giant'S Causeway USA), 57 k (57 ^{1/2} k), Go Horses SPRL (P.C. Boudot), S. Cerulis – (n° corde 3)	3	
	Elvis , h, b, 7 ans, par Della Francesca USA et Fitness Queen USA (Gilded Time USA), 58 k, C. Penot (T. Baron), M ^{me} S. Penot – (n° corde 6)	4	
278	Out Of Town , f, al, 6 ans, par Kentucky Dynamite USA et Beynotown (GB) (Authorized IRE), 59 ^{1/2} k, φ, Saron Farm (G. Benoist), M ^{me} G. Gadbled – (n° corde 2)	5	
136	Noxareno GER , m, 5 ans, 57 k (55 ^{1/2} k), Ecurie Normandie Pur Sang (A. Madamet), MF. Weissmeier – (n° corde 7)	6	
193	Crocry , h, 7 ans, 61 k (58 ^{1/2} k), ⊗, M ^{me} D. Godde, J. Planque (s) – (n° corde 5)	7	
	Foligno , h, 5 ans, 57 k (54 ^{1/2} k), Ecurie Prunier (M ^{me} C. Poirier), E. Libaud (s) – (n° corde 1)	8	
	8 partants ; 18 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 699 € Eng. Sup. : <i>Elvis</i> courte tête, 1 long 3/4, 3/4 long, 1 long, courte tête, encolure, tête. 7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€ Primes aux propriétaires : 3 037 € <i>Spirit Of Dance (Ire)</i> . 1 215 € <i>High River</i> . 708 € <i>Moncamel Ire</i> , prime non attribuée. 472 € <i>Elvis</i> . 236 € <i>Out Of Town</i> . Primes aux éleveurs : 895 € Haras Du Logis Saint Germain. 547 € Antoine Fontaine. 256 € Sas Regnier, San Gabriel Inv. Inc. . 191 € Storm Bloodstock, prime non attribuée. 128 € S.C.E.A. Haras De Manneville. Temps total : 2'30"63"		

BORDEAUX-LE BOUSCAT

0581 064

vendredi 5 mars 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Daniel CHAILLOU – Daniel BREJOU – Lucien MARQUAIS

531	3505 PRIX DE CAMPET	1 600 m
	(Classe 2)	
	22000 € (11000, 4180, 3080, 1760, 880, 660, 440) – dotation France Galop	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans , ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 1 ^{er} septembre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 1 ^{er} juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.	
203	5 Galik , h, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Revedargent (Kendargent), 59 k, G. Pariente (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 1)	1
273	6 Belharra , f, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Benzolina (IRE) (Second Empire IRE), 55 k, F. Rohaut (s) (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 4)	2
203	4 Jasmin Dore , h, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Sweet Alabama [Enrique (GB)], 56 ^{1/2} k, L. Beuvin (A. Crastus), D. Guillemin (s) – (n° corde 2)	3
	Flying Down To Rio IRE , f, b, 3 ans, par Bungle Inthejungle GB et La Belle Maison IRE (Titus Livius), 55 k (51 ^{1/2} k), CN. Wright (R. Delage), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 6)	4
	Euphoria , f, gr, 3 ans, par Sepoy AUS et Allegria IRE (Dalakhani IRE), 58 ^{1/2} k, Al Asayl France (O. Peslier), F. Rohaut (s) – (n° corde 3)	5
302	1 Fang , m, b.f, 3 ans, par Goken et Belle De France [Muhtathir (GB)], 59 k (55 ^{1/2} k), Ecurie B. Weill (H. Mouesan), JC. Rouget (s) – (n° corde 5)	6
	6 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 635 € 1 long 1/4, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long 1/2, 1 long 1/4.	

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€

Primes aux propriétaires :

5 940 € *Galik*.
2 257 € *Belharra*.
1 663 € *Jasmin Dore*.
950 € *Flying Down To Rio Ire*, prime non attribuée.
475 € *Euphoria*.
356 € *Fang*.

Primes aux éleveurs :

3 303 € Guy Pariente Holding.
547 € Francois Rohaut.
403 € M^{me} Chantal Becq.
149 € Newlands House Stud, prime non attribuée.
132 € Ecurie Haras De Saint Vincent.
115 € Al Asayl Bloodstock Ltd.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Galik*.

Temps total : 1'42"23"

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu l'apprenti Rémi DELAGE (FLYING DOWN TO RIO), ce dernier étant mineur n'a pas demandé à être assisté, en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 4 jours pour avoir perturbé le bon déroulement du départ et avoir mis ainsi en difficulté ses concurrents, notamment le poulain FANG.

532 3524 PRIX JOSEPH BIANCONE 1 600 m

(Mâles et Hongres)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

	Sweeper Chop , h, b.f, 3 ans, par Goken et My Princess [Soave (GER)], 58 k (55 ^{1/2} k), A. Rivetti (D. Morin), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 3)	1
	Momarasa GB , m, al, 3 ans, par Dubawi IRE et Farmah USA (Speightstown USA), 58 k, φ (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 1)	2
340	2 Sultanhon , h, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Hasturianita (IRE) (Dubawi IRE), 58 k (55 ^{1/2} k), Haras d'Etreham (D. Alberca-Gavilan), de B. Montzey (s) – (n° corde 2)	3
254	5 Davichop , m, b, 3 ans, par Amadeus Wolf GB et Chope History [Soave (GER)], 58 k, B. Vaitilingon (A. Werle) – (n° corde 5)	4
	Yquelon , m, b, 3 ans, par Rajsaman et Kenjada (Kendargent), 58 k (55 ^{1/2} k), W. Clavierie (G. Sanchez), F. Seguin – (n° corde 8)	5
	Morandi First , h, 3 ans, 56 k, B. Chalmel (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 7)	6
221	2 Chandler'S Song , m, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), R. Henley (M ^{me} M. Eon), de D. Watrigant (s) – (n° corde 9)	7
254	3 Veldeni , m, 3 ans, 58 k (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 6)	8
296	2 Lawboy , m, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), φ, R. Dupuy-Naulot (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 4)	9
	9 partants ; 11 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 440 € 2 long, 3/4 long, 2 long, 1/2 long, tête, 1 long 1/2, 2 long 1/2, 3 long 1/2. 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€ Primes aux propriétaires : 5 130 € <i>Sweeper Chop</i> . 2 052 € <i>Momarasa Gb</i> , prime non attribuée. 1 539 € <i>Sultanhon</i> . 1 026 € <i>Davichop</i> . 513 € <i>Yquelon</i> . Primes aux éleveurs : 1 901 € Alain Chopard, Albert Rivetti, Aldo Volo, Jean-Luc Rivetti. 570 € First Racing Sp Zo. O, Imperial Bloodstock Sarl. 380 € Alain Chopard. 323 € Shadwell Estate Co. Ltd, prime non attribuée. 190 € Franklin Finance S.A. , Sylvain Vidal, M ^{me} Elisabeth Ribard. Temps total : 1'44"64"	

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Jean-Bernard EYQUEM au sujet de la performance du poulain VELDENI arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que l'état du terrain ne correspondait visiblement pas aux aptitudes dudit poulain. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

533 ³⁵²⁵ **PRIX PHILIPPE GENET** **1 600 m**
 (Femelles)
 (Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

 Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- 295** **Galiana**, f, al, 3 ans, par Galiway (GB) et Maybe GER (Dashing Blade GB), 58 k, ♂, G. Pariente (A. Crastus), P. Sogorb – (n° corde 1) **1**
- 303** ² **Laddies**, f, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Amourette [Halling (USA)], 58 k, DY. Treves (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 4) **2**
- Hardance GB**, f, b, 3 ans, par Muhaarar GB et Dance Awhile IRE (Kodiac GB), 58 k, Prime Equestrian SARL (J. Auge), C. Ferland (s) – (n° corde 9) **3**
- Follow The Rainbow**, f, b, f, 3 ans, par Pivotal GB et Arch Of Colours GB (Monsun GER), 56 k, M^{me} S.J. Hearn (M. Lauron), F. Rohaut (s) – (n° corde 6) **4**
- Katchi**, f, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Super Nana [Anabaa (USA)], 58 k (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 2) **5**
- Windjana**, f, 3 ans, 56 k, Bourgogne Racing Club (G. Trolley de P.), C. Provot – (n° corde 5) **6**
- Bengali**, f, 3 ans, 56 k, Ecurie Skymarc Farm (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 8) **7**
- 295** **Gaia Security**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), P. Artigues (M^{me} A. Merou), C. Pautier – (n° corde 7) **8**
- 340** ⁴ **Anderea**, f, 3 ans, 58 k, M^{me} C. Courtade (I. Mendizabal), M^{me} C. Courtade – (n° corde 3) **9**

9 partants ; 18 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 733 €

 2 long, 1/2 long, 2 long 1/2, 1 long 1/4, 1/2 long, 2 long, 4 long, 4 long 1/2.
 9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130€ *Galiana*.
 2 052€ *Laddies*.
 1 539€ *Hardance Gb*, prime non attribuée.
 1 026€ *Follow The Rainbow*.
 513€ *Katchi*.

Primes aux éleveurs :

- 2 852€ Guy Pariente Holding.
 760€ M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg.
 248€ Mascalls Stud.
 242€ Rabbah Bloodstock Limited, prime non attribuée.
 190€ Baudron (S).

Temps total : 1'46"70"

 A l'issue de la course, les Commissaires, ont entendu au sujet d'un mouvement survenu à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, les jockeys Jean-Bernard EYQUEM (LADDIES) arrivé 2^e et Julien AUGÉ (HARDANCE GB) arrivé 3^e.

Après examen du film de contrôle et audition des intéressés, il ressort que le jockey Jean-Bernard EYQUEM avait décalé la pouliche LADDIES vers l'extérieur, cette dernière cherchant à s'appuyer sur la pouliche HARDANCE GB.

Le mouvement constaté n'ayant pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

534 ³⁵²⁸ **PRIX DE SAINT-EMILION** **1 900 m**
 (Classe 2)

20 000 € (10 000, 3 800, 2 800, 1 600, 800, 600, 400) – dotation France Galop

 Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, gagné une Listed Race. **Poids : 56 k.** Surcharges accumulées et limitées à 5 k. pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus (A Réclamer et Handicap de dotation inférieure à 25.000 exceptés) : 1 k. par 8.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- Blu Navy Seal ITY**, m, b, 6 ans, par Blu Air Force IRE et Antalaya ITY (Altieri GB), 59 k, R. Angioli (J. Auge), M. Guarnieri – (n° corde 3) **1**
- 392** ⁷ **Gelinotte**, f, b, 4 ans, par Zanzibari USA et Psyche [American Post (GB)], 58^{1/2} k, Ecurie Pierre Pilarski (A. Gavilan), D. Guillemain (s) – (n° corde 7) **2**
- Shehiyr**, h, b, 8 ans, par Acclamation GB et Shemiyla [Dalakhani (IRE)], 57 k, M^{me} S. Audoy (O. Peslier), M^{me} S. Audoy – (n° corde 5) **3**

Soft Light, m, b, 5 ans, par Authorized IRE et Light Saber (Kendor), 61 k (57^{1/2} k), C. Marzocco (H. Mousesan), JC. Rouget (s) – (n° corde 2) **4**

Prince Anodin, h, b, f, 4 ans, par Anodin (IRE) et Lake Bains GB (Highest Honor), 58 k, Haras du Grand Courgeon (V. Seguy), de A. Watrigant (s) – (n° corde 6) **5**

353 ² **Mon Ouragan**, m, b, 5 ans, par Toronado (IRE) et Lady Of The House IRE (Holy Roman Emperor IRE), 60 k, L. Dassault (JB. Eyquem), JC. Rouget (s) – (n° corde 1) **6**

Nationalista, f, al, 4 ans, par Nathaniel IRE et Rime A Rien (GB) (Amadeus Wolf GB), 58^{1/2} k, La Fleche Racing (T. Baron), M. Brasme (s) – (n° corde 4) **7**

7 partants ; 12 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 424 €

1 long, 1 long, encolure, 3/4 long, 2 long 1/2, 3/4 long.

10 000€ – 3 800€ – 2 800€ – 1 600€ – 800€ – 600€ – 400€

Primes aux propriétaires :

- 3 150€ *Blu Navy Seal Ity*, prime non attribuée.
 1 539€ *Gelinotte*.
 882€ *Shehiyr*.
 648€ *Soft Light*.
 324€ *Prince Anodin*.
 243€ *Mon Ouragan*.
 162€ *Nationalista*.

Primes aux éleveurs :

- 850€ Stefano Luciani, prime non attribuée.
 694€ Thierry De La Heronniere, Boutin (S).
 478€ S.A. Aga Khan.
 292€ Sarl Jedburgh Stud, M^{me} Isabelle Corbani.
 219€ S.C.E.A. Haras De Manneville.
 71€ Framont Limited, Morgan Matthew, Michael Beaumont.
 47€ Haras De Montaigu.

Temps total : 2'12"11"

535 ³⁵²⁷ **PRIX DU PAVE DES CHARTRONS** **1 900 m**
 (Handicap)
 (Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

 Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

La référence applicable dans ce Handicap sera +27.
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +27.

- 314** **Zouave Valley**, m, b, f, 4 ans, par Whipper USA et Isocel [Dopoivo (GB)], 55 k (52^{1/2} k), P. Gaillard (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 2) **1**
- 314** **Baikal**, m, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Changeable GB (Dansil GB), 62 k (60^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (M^{me} M. Eon), de D. Watrigant (s) – (n° corde 11) **2**
- 380** **Va S'Y Mix**, h, al, 4 ans, par Gemix et Vesilia [Nombre Premier (GB)], 61^{1/2} k (O. Peslier) – (n° corde 7) **3**
- 382** **Sally Jane GER**, f, b, 4 ans, par Jukebox Jury (IRE) et Summarily IRE (Shamardal USA), 58 k, de O. Montzey (A. Gavilan), de O. Montzey – (n° corde 1) **4**
- La Fille De Berlin**, f, gr, 4 ans, par Rajsaman et Kilea [Della Francesca (USA)], 54^{1/2} k (53 k), M^{me} C. Lauffer (S. Le Quilleuc), S. Brogi – (n° corde 8) **5**
- Varijoun**, m, 4 ans, 60^{1/2} k, Cuadra 3-40 Racing S.L. (JB. Eyquem), C. Alonso Pena – (n° corde 10) **6**
- Siway**, f, 4 ans, 57 k, A. Bonin (s) (C. Cadel), A. Bonin (s) – (n° corde 9) **7**
- 341** ³ **Lauenen**, m, 4 ans, 55^{1/2} k, J. Anxo (G. Trolley de P.), S. Brogi – (n° corde 13) **8**
- 380** ⁴ **Molino**, m, 4 ans, 52^{1/2} k, P. Nicot (s) (A. Crastus), P. Nicot (s) – (n° corde 4) **9**
- 252** **Red Berries**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, M^{me} I. Corbani (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 5) **10**
- 255** ¹ **L'Archet**, h, 4 ans, 56 k, ♂, JM. Plassan (A. Werle) – (n° corde 6) **-**
- Blekarain**, h, 4 ans, 58 k, ♂, Bourgogne Racing Club (I. Mendizabal), C. Provot – (n° corde 16) **-**
- Non Monsieur**, f, 4 ans, 57 k (54^{1/2} k), P.J. Allard (G. Sanchez) – (n° corde 15) **-**
- 289** **Sharmara**, f, 4 ans, 53 k, P. Fleurie (M. Foulon), P. Fleurie – (n° corde 14) **-**
- 255** **Gold Kafe**, m, 4 ans, 60^{1/2} k (58 k), F. Marchand (M^{me} M. Meyer) – (n° corde 12) **-**
- 232** **Parfaite Merrill**, f, 4 ans, 51 k (49^{1/2} k), P. Fleurie (M^{me} M. Michel), P. Fleurie – (n° corde 3) **-**

16 partants ; 21 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 918 €

Eng. Sup. : *Varijoun*

¾ long, 1 long, 4 long, 1 long ½, 1 long ½, ½ long, 1 long, 1 long, 6 long.

8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€

Primes aux propriétaires :

3 240€ *Zouave Valley*.1 296€ *Balkal*.972€ *Va S'Y Mix*.648€ *Sally Jane Ger*, prime non attribuée.324€ *La Fille De Berlin*.

Primes aux éleveurs :

1 461€ *Patrice Gaillard*, M^{me} Claudine Gaillard.584€ *Haras De Mandore*, Mustafa Ahmed Teeka.438€ *Yves Fremiot*, M^{me} Yves Fremiot.146€ *Patrice Camacho*.136€ *Jack De Jong*, prime non attribuée.*Temps total* : 2'11"21"**536** 3530 **PRIX ROBERT MIGAUD** **2 400 m**

(Handicap divisé)

(Classe 4)

Deuxième épreuve

14000 € (7 000, 2800, 2100, 1400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.**Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +36.

297 **Le Bastan**, h, al, 5 ans, par Manduro GER et Lovable CAN 1
(Survivalist USA), 57^{1/2} k, M^{me} N. Garde Dubord (*A. Crastus*),
JL. Dubord – (n° corde 12)430 **Quilaro (GB)**, h, gr, 12 ans, par Verglas IRE et 2
Première Note (GB) (Alhaarth IRE), 51 k (49^{1/2} k), ⊗,
P. Ventena Alves (*M^{me} M. Michel*), P. Ventena Alves –
(n° corde 16)198 **Pink Lotus**, h, b, 5 ans, par Enrique (GB) et Coonawarra 3
(IRE) (Mastercraftsman IRE), 51 k (50^{1/2} k), S. Morineau
(*H. Mouesan*), S. Morineau – (n° corde 9)195 ⁴ **Ares Black**, h, b, 6 ans, par Meshaher USA et Tiara 4
GB (Risk Me), 58^{1/2} k, Ecurie LM (*C. Grosbois*), J. Morel –
(n° corde 11)297 ² **Noctis Maj**, h, al, 13 ans, par Night Tango GER et Jolie 5
Sissi FR [Sillery (USA)], 57 k (55^{1/2} k), ⊗, C. Chenu (s)
(*V. Chenet*), C. Chenu (s) – (n° corde 15)438 **Tarcenay (IRE)**, h, 6 ans, 59 k (57^{1/2} k), φ, P. Desplaces 6
(*M^{me} M. Eon*), C. Martinon – (n° corde 8)297 **Kenrisk**, h, 7 ans, 52^{1/2} k, M^{me} M. Cazenave (*M. Forest*), 7
M^{me} M. Cazenave – (n° corde 5)430 ¹ **Chicatchi**, f, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), O. Triboire (*D. Morin*), 8
L. Cadot – (n° corde 6)383 **Reve De Chop**, h, 5 ans, 52 k (49^{1/2} k), F. Seguin 9
(*M^{me} C. Ghersi*), F. Seguin – (n° corde 13)10 **Mirlo Blanco**, h, 7 ans, 53 k (53^{1/2} k),
Centro Ecuestre El Sable S.L. (*M. Lauron*),
E. Puente Simon – (n° corde 10)430 ³ **Hidden Champion**, h, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), φ,
M^{me} C. Laufer (*S. Le Quilleuc*), S. Brogi – (n° corde 4)383 **Izakaya**, h, 5 ans, 54^{1/2} k (52 k), P. Ventena Alves
(*M^{me} L. Foulard*), P. Ventena Alves – (n° corde 3)– **Shaslika**, f, 11 ans, 57 k (55^{1/2} k), G. Kob
(*M^{me} L. Le Pemp*) – (n° corde 7)– 342 **Royal Bowl**, h, 8 ans, 57^{1/2} k (56 k), M^{me} C. Lopez
(*M^{me} A. Merou*), F. Seguin – (n° corde 14)– 347 **Deeley'S Double**, h, 8 ans, 52^{1/2} k, P. Drioton (*V. Seguy*),
F. Cellier – (n° corde 2)– **Vingtoeurs**, h, 6 ans, 54 k, ⊗, Ch. Plisson (s) (*A. Werle*),
Ch. Plisson (s) – (n° corde 1)

16 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 660 €

Eng. Sup. : *Tarcenay (IRE)*

1 long ¼, nez, nez, courte encolure, 2 long, ¾ long, ¾ long, 1 long, ¾ long.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

2 835€ *Le Bastan*.882€ *Quilaro (Gb)*.850€ *Pink Lotus*.441€ *Ares Black*.220€ *Noctis Maj*.

Primes aux éleveurs :

1 278€ *Sc Ecurie De Meautry*.478€ *Haras Du Mezeray S.A.* .383€ *Malcolm Parrish*, Maurice Prod'Homme, Agence Caballis.239€ *M^{me} Antoinette Tamagni*.119€ *Ecurie Du Karabe-Maj Earl*.*Temps total* : 2'45"54"

Agissant d'office, les Commissaires ont ouvert une enquête sur le déroulement de l'arrivée, afin d'examiner notamment le changement de ligne vers l'extérieur, à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, du hongre ARES BLACK (Christopher GROSBOIS), arrivé 4^e et ses conséquences sur la progression et la performance du hongre QUILARO (GB) (Mickaëlle MICHEL), arrivé 2^e.

En outre, les Commissaires ont été saisis d'une réclamation du jockey Mickaëlle MICHEL (QUILARO (GB)) arrivé 2^e, se plaignant d'avoir été gêné à environ 100 mètres du poteau d'arrivée, par le hongre ARES BLACK (Christopher GROSBOIS), arrivé 4^e.

Après examen du film de contrôle et audition des jockeys Mickaëlle MICHEL et Christopher GROSBOIS, les Commissaires ont maintenu le résultat de la course considérant que la gêne constatée n'avait pas empêché le hongre QUILARO (GB) de devancer le hongre ARES BLACK lors du passage du poteau d'arrivée.

Toutefois, les Commissaires ont sanctionné le jockey Christopher GROSBOIS par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir eu un comportement fautif en faisant pencher le hongre ARES BLACK sous l'effet de la cravache et avoir ainsi gêné le hongre QUILARO (GB).

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickaëlle MICHEL en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (+700gr) au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges et/ou des remises de poids.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Anthony CRASTUS en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 75 euros pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (1^{er} infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Mickaëlle MICHEL en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (3^e infraction - 6 coups).

537 3529 **PRIX LOUIS BURANI** **2 400 m**

(Handicap divisé)

(Classe 3)

Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**.**La référence applicable dans ce Handicap sera +26.****La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.****Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 400 m env.

Référence : +26.

298 ¹ **Kano Kefi**, h, b, 7 ans, par Elusive City USA et Kypriano'S 1
Angel FR (Kendor), 62 k, M^{me} V. Fragiskos (*M. Foulon*),
JL. Dubord – (n° corde 4)250 **Baileys Diamant**, f, b, 5 ans, par Diamond Green et 2
Frissonante (GB) (Sri Pekan USA), 51 k, M^{me} C. Melet
(*M^{me} L. Le Pemp*), W. Walton – (n° corde 9)455 **Sadarak**, h, b, 6 ans, par Myboycharlie IRE et Sadiyna 3
[Sinndar (IRE)], 56 k, P. Desplaces (*V. Seguy*), C. Martinon –
(n° corde 7)119 **Dream Word**, h, b, 5 ans, par Rajsaman et Healing 4
Dream [Montjeu (IRE)], 56 k, ⊗, E. Michot (*I. Mendizabal*),
E. Michot – (n° corde 2)312 **Monzalvos SPA**, h, b, 7 ans, par Champs Elysees 5
GB et Reel Style GB (Rainbow Quest USA), 55^{1/2} k,
JM. Aranzadi Guitart (*M. Lauron*), E. Puente Simon –
(n° corde 11)345 **See The Sun**, h, 8 ans, 52^{1/2} k (53 k), M. Gleyroux 6
(*A. Werle*), M. Gleyroux – (n° corde 10)346 ² **Kiroz**, m, 5 ans, 52^{1/2} k (51 k), D. Mahe (*M^{me} M. Michel*), 7
D. Mahe – (n° corde 6)– **Sissi Doloise**, f, 7 ans, 52^{1/2} k, A. Bonin (s) (*M. Forest*), 8
A. Bonin (s) – (n° corde 1)– **Lili Spirit**, f, 7 ans, 58 k (56^{1/2} k) (*M^{me} A. Le Lay*), 9
B. Audouin (s) – (n° corde 5)430 ² **Balgees Time**, f, 5 ans, 51 k (49 k), M^{me} C. Laufer 10
(*M^{me} A. Mekouche*), S. Brogi – (n° corde 3)433 **Colours**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, J. Violet (*A. Gavilan*), –
L. Larrigade – (n° corde 8)345 **Azorin IRE**, h, 5 ans, 52 k (50^{1/2} k), –
Centro Ecuestre El Sable S.L. (*M^{me} J. Zambudio Perez*),
E. Puente Simon – (n° corde 12)

12 partants ; 27 eng. ; 2 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 1230 €

Eng. Sup. : *Sadarak*

Chev. retir. : *Tres Rush (IRE)*

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 2 835€ *Kano Kefi.*
1 458€ *Balleys Diamant.*
850€ *Sadarak.*
729€ *Dream Word.*
283€ *Monzalvos Spa*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 538€ M^{me} Virginia Fragiskos.
657€ Haras Des Trois Chapelles.
461€ Haras De S.A. Aga Khan Scea.
328€ M^{me} Antoinette Tamagni, Cocheese Bloodstock Anstalt.
76€ Yeguada De Milagro Sa, prime non attribuée.

DEAUVILLE

0003 064

vendredi 5 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Christine du BREIL – Jean-Louis de WATRIGANT – Jean d'INDY

538 125 PRIX DE LA DORETTE 1 500 m (PSF)

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. **Poids : 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z1 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- Kenor**, m, b.f, 3 ans, par Goken et Oranor [Starborough (GB)], 59 k (55^{1/2} k), (17 000), G. Pariente (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 8) 1
- 449 1 Angelinka**, f, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Silent Cause USA (Giant'S Causeway USA), 57^{1/2} k (54 k), (17 000), T. Raber (*E. Cruble*), N. Caullery – (n° corde 2) 2
- 356 Capla Knight IRE**, m, b, 3 ans, par Sir Prancealot IRE et Rose Lilas GB (Cape Cross IRE), 59^{1/2} k (58 k), (14 000), M^{me} G. Kelleway (*Q. Perrette*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9) 3
- 356 La Neva**, f, b, f, 3 ans, par Goken et Ante Portas GER (American Post GB), 54^{1/2} k (53 k), (11 000), M^{me} G. Reille-Villedey (*A. Chesneau*), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 3) 4
- 200 3 Voler De Nuit**, f, b, f, 3 ans, par Pedro The Great USA et Pearl Argyle [Oasis Dream (GB)], 54^{1/2} k (53 k), (11 000), Ecurie Maxime Moczulski (*A. Madamet*), C. Ferland (s) – (n° corde 5) 5
- 449 3 Giulio Cesare**, h, 3 ans, 57^{1/2} k (55 k), (14 000), M. Poggioni (*M^{me} P. Cheyer*), L. Rovisse – (n° corde 6) 6
- 243 Got Frost**, h, 3 ans, 59 k (55^{1/2} k), ϕ , (17 000), Haras de Treli (*J. Nicoleau*) – (n° corde 7) 7
- 407 4 Artouille**, h, 3 ans, 56 k (52^{1/2} k), ϕ , (11 000), Gemini Stud (*C. Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 1) 8
- La Kahena**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), (11 000), F. Sheridan (*B. Marie*), F. Sheridan – (n° corde 4) 9

9 partants ; 26 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 912 €

tête, 1 long 1/4, nez, courte encolure, tête, 1 long, 2 long, 3 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130€ *Kenor.*
2 052€ *Angelinka.*
1 539€ *Capla Knight Ire*, prime non attribuée.
1 026€ *La Neva.*
513€ *Voler De Nuit.*

Primes aux éleveurs :

- 2 852€ Guy Pariente Holding.
760€ Haras Des Eves, Daniel Cherdo.
380€ Earl Haras De L'Hotellerie.
285€ M^{me} Nathalie Mahe, Pascal-Gerard Mahe.
242€ Tallyho Stud, prime non attribuée.

Temps total : 1'31"2"

M. Dominique le BARON DUTACQ étant cas contact Covid 19, il sera remplacé dans ses fonctions de Commissaire pour toute la réunion de courses, par M. Jean d'INDY.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

539 124 PRIX DU PERCHE 1 300 m (PSF)

(Classe 2)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000, ni dans leurs trois dernières courses depuis le 5 septembre 2020 inclus gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant depuis le 5 juin 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- Coachello**, h, b, 3 ans, par Dunkerque et Rock Harmonie [Rock Of Gibraltar (IRE)], 58 k, M^{me} M. Leurson (*C. Demuro*), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 5) 1
- 349 4 Sotora**, m, al, 3 ans, par Toronado (IRE) et Sotunza [Astronomer Royal (USA)], 58 k, Ecurie Castillon Bloodstock (*T. Bachelot*), Ed. Monfort (s) – (n° corde 2) 2
- 279 3 Prosecco**, h, al, 3 ans, par Starspangledbanner AUS et Comtesse GB (Champs Elysees GB), 58 k, E.P.E. Bloodstock Ltd (*C. Soumillon*), C. Ferland (s) – (n° corde 7) 3
- 408 3 Axdavali**, m, b, f, 3 ans, par Goken et Key Success IRE (Kodiac GB), 59 k, A. Jathiere (*G. Benoist*), Y. Barberot (s) – (n° corde 1) 4
- 361 1 Evereste**, f, b, 3 ans, par Dabirsim et Lady Of Light IRE (Shamardal USA), 56^{1/2} k, L. Benoit (*P.C. Boudot*), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 5
- Frenchette**, f, al, 3 ans, par The Gurkha IRE et Miryale [Anabaa (USA)], 56^{1/2} k (55 k), Ecurie Philippe Segalot (*M^{me} C. Pacaut*), J.C. Rouget (s) – (n° corde 8) 6
- 408 6 Petit Calvados IRE**, f, b, 3 ans, par Equiano et Apple Spirit USA (Lemon Drop Kid USA), 56^{1/2} k, F. Cosgrove (*A. Lemaitre*), E. O'Neill (s) – (n° corde 4) 7
- Galop Chop**, m, 3 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Normandie Pur Sang (*N. Polli*), MF. Weissmeier – (n° corde 6) 8

8 partants ; 26 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 1 349 €

2 long 1/2, 1/2 long, encolure, tête, 2 long, 1 long, 7 long.

14000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

- 7 560€ *Coachello.*
2 872€ *Sotora.*
2 116€ *Prosecco.*
1 209€ *Axdavali.*
604€ *Evereste.*
453€ *Frenchette.*
302€ *Petit Calvados Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 2 802€ M^{me} Micheline Leurson, M^{me} Christiane Head.
696€ Ecurie De Castillon, S.C.E.A. Des Prairies.
513€ Haras Du Grand Lys, Genets Srl.
448€ M^{me} Camille Vítse, Barberot (S), Nicolas Madamet.
224€ Haras De Treli.
109€ Erwan Robin, Mickael Robin.
47€ M^{me} Brid Cosgrove, prime non attribuée.

Temps total : 1'18"96"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

540 128 PRIX DE BRANVILLE 2 500 m (PSF)

(À réclamer - Apprentis & Jeunes Jockeys)

(Classe 3)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 14.000, 18.000 ou 22.000. **Poids : 4 ans, 56 k. ; 5 ans et au-dessus, 56 k. 1/2.** Les chevaux mis à réclamer pour 18.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 22.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Pour Apprentis et Jeunes Jockeys.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z9: Plat, Dist. 2 500 m env.

- 64 ¹ **Magical Forest IRE**, f, b, 7 ans, par Casamento IRE et Hurry Home Hydee USA (Came Home USA), 59 k (57^{1/2} k), (14 000), O. Post (*H. Besnier*), S. Wattel (s) – (n° corde 6)
- 214 ⁵ **Adelphie**, f, b, 4 ans, par Prince Gibraltar et Holiday Maker GB (Dubai Destination USA), 57^{1/2} k (55 k), φ, (22 000), Ecurie Jean-Paul Gauvin (*J. Nicoleau*), JP. Gauvin (s) – (n° corde 9)
- Auzebosc**, h, gr, 6 ans, par Champs Elysees GB et Akoyama (GB) (Peintre Celebre USA), 56^{1/2} k (55 k), (14 000), O. Brochart (*D. Boche*), S. Cerulis – (n° corde 10)
- Reventador (IRE)**, m, b, 4 ans, par Zoffany IRE et Frine IRE (High Chaparral IRE), 57^{1/2} k (55 k), φ, (18 000), D^{uc} d'Albuquerque (*A. Moreau*) – (n° corde 1)
- 405 ¹ **Lor Blanc**, h, b, 5 ans, par Air Chief Marshal IRE et Bianca Neve [Muhtathir (GB)], 59^{1/2} k (58 k), (22 000), Ecurie du Sud (*A. Madamet*), Cé. Rossi – (n° corde 2)
- 448 ⁶ **Myfriendrich (GB)**, h, 7 ans, 58 k (56^{1/2} k), ♂, (18 000), H. de Waele (*Q. Perrette*), D. de Waele – (n° corde 7)
- 192 ¹ **Kasaman**, h, 5 ans, 56^{1/2} k (54 k), (14 000), S. Cerulis (*C. Guitraud*), S. Cerulis – (n° corde 4)
- Scalene Senora**, f, 4 ans, 57^{1/2} k (56 k), (22 000), Ecurie Haras des Senora (*A. Chesneau*), D. Fechner – (n° corde 8)
- 192 **Youca**, f, 6 ans, 55 k (52^{1/2} k), φ, (14 000) (*M^{me} A. Didon-Yahlali*), R. Grochowicki – (n° corde 5)
- 413 **Lougie Loup**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (52 k), ♂, (14 000) (*B. Marie*), R. Grochowicki – (n° corde 3)

10 partants; 21 eng.; 10 part def. – Total des entrées: 706 €
courte encolure, courte encolure, 1 long ¼, 2 long ½, 2 long, 3 long, 5 long, 3 long ½, 9 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 2 992€ *Magical Forest Ire*, prime non attribuée.
1 539€ *Adelphie*.
897€ *Auzebosc*.
769€ *Reventador (Ire)*.
384€ *Lor Blanc*.

Primes aux éleveurs:

- 807€ *Adrian McMullan*, M^{me} Mairead O'Grady, prime non attribuée.
694€ M^{me} Annie Delarue.
318€ *Franklin Finance S.A.*, M^{me} Elisabeth Ribard.
226€ *Duc D' Albuquerque*, Carlos Laffon-Paris.
173€ *Ecurie Du Sud*.

Temps total: 2'43"4^{***}

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

541 ¹²⁷ PRIX DE COULONCES 1 900 m (PSF)
(Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, terminés dans les trois premiers d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} juin 2020 inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9 000. Poids: 57 k. Surcharges accumulées en victoires et places: 1 k par 4.000 reçus depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4: Plat, Dist. 1 900 m env.

- Kylhead**, m, b, 5 ans, par Dream Ahead USA et Kyalayne GB (Kyllachy GB), 57 k, JP. Gauvin (s) – (n° corde 8)
- 136 ² **Il Decamerone**, h, b, 5 ans, par Born To Sea IRE et Letizia Relco IRE (Lucky Story USA), 58 k, M. Bories (*T. Bachelot*), N. Paysan – (n° corde 7)
- Chief Mambo**, h, b, 5 ans, par Into Mischief USA et Mama Lulu USA (Kingmambo USA), 58 k, Stall Laurus (*P. Bazire*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 6)
- 390 ³ **Replenish**, h, al, 8 ans, par Le Havre (IRE) et Brambleberry GB (Cape Cross IRE), 59 k (56^{1/2} k), M^{me} MC. Elaerts (*C. Guitraud*), S. Cerulis – (n° corde 5)
- Ophelia'S Aidan IRE**, m, b, 5 ans, par Camacho GB et Ophelia'S Song GB (Halling USA), 57 k, Wow! Sp Zoo (*B. Murzabayev*), V. Luka – (n° corde 3)
- 294 **Truco**, h, 5 ans, 57 k, Ecurie Muserolle (*E. Hardouin*), E. & G. Leenders (s) – (n° corde 2)
- Aubevoye**, m, 6 ans, 57 k, G. Augustin-Normand (*C. Soumillon*), S. Nigge (s) – (n° corde 1)
- 226 ¹ **Tabularasa**, h, 6 ans, 59 k, Ecurie Normandie Pur Sang (*PC. Boudot*), MF. Weissmeier – (n° corde 10)

Sancho, h, 7 ans, 58 k (56^{1/2} k), Stall Laurus (M^{me} A. Molins), M^{me} H. Sauer – (n° corde 4) 9

9 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 914 €
Eng. Sup.: *Kylhead*

Consition spéciale: *Valentine Mist IRE*

courte encolure, courte encolure, ¾ long, courte encolure, ½ long, encolure, 2 long ½, 1 long ½.

9 000€ – 3 600€ – 2 700€ – 1 800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

- 3 645€ *Kylhead*.
1 458€ *Il Decamerone*.
1 093€ *Chief Mambo*.
567€ *Replenish*.
364€ *Ophelia'S Aidan Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 074€ *Jean-Claude Seroul*.
429€ *Haras Du Grand Lys*, Sem Moioi.
322€ *Ecurie Haras Du Cadran*, United Breeders.
307€ *Franklin Finance S.A.*.
76€ *Ophelia'S Song Partnership*, prime non attribuée.

Temps total: 2'11"29^{***}

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La jument VALENTINE MIST IRE a été déclarée non partante, son entraîneur n'ayant pas fourni, dans les délais les formalités d'exportation de ladite jument conformément aux dispositions de l'article 69 du Code des Courses au Galop.

Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur James GRASSICK par une amende de 150 euros.

542 ¹³⁰ PRIX PITASIA 1 900 m (PSF)
(Handicap divisé - Femelles)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

21 000 € (10 500, 4 200, 3 150, 2 100, 1 050)

Pour juments de 4 ans et au-dessus.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4: Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence: +31,5.

- 255 **Salsa Chic (GB)**, f, b, 4 ans, par Rio De La Plata USA et Anna Danse [Anabaa (USA)], 59^{1/2} k (58 k), Chauvigny Global Equine SASU, M. Brasme (s) – (n° corde 2)
- 131 **Hyapaxa**, f, al, 4 ans, par Tai Chi GER et Phantasie GER (Kamsin GER), 55^{1/2} k, ♂, LMGW Bloodstock (*E. Hardouin*), Mar. Hofer – (n° corde 12)
- Neelakurinjii**, f, b, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Ballerina Girl [Moscow Ballet (USA)], 60 k (58^{1/2} k), Ecurie Kura (*M^{me} C. Miette*), N. Bellanger (s) – (n° corde 5)
- 288 **Dalstar**, f, gr, 8 ans, par Dalghar et Star Of Pompey GB (Hernando), 58^{1/2} k, R. Reynolds (*T. Bachelot*), P. Van de Poele (s) – (n° corde 6)
- 5 **Cool And Cosy**, f, b, 5 ans, par George Vancouver USA et Classic Cool [Miesque'S Son (USA)], 57^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Stephenson (*A. Lemaitre*), G. Doleuze – (n° corde 3)
- 411 **Lovely Miss**, f, 5 ans, 55 k, φ, D. Dumoulin (*L. Boisseau*), R. Le Gal – (n° corde 8)
- 402 ⁴ **Lily Apple**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, φ, Le Haras de La Gousserie (*PC. Boudot*), P. Cottier – (n° corde 9)
- 388 **Blessed City**, f, 4 ans, 56 k, φ, JP. Sauvage (*T. Trullier*), JP. Sauvage – (n° corde 13)
- 377 **Clorinda IRE**, f, 8 ans, 54^{1/2} k (53 k), M^{me} V. Mercader (*J. Mobian*), M^{me} V. Mercader – (n° corde 11)
- 292 **Fraoula**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (54 k), M^{me} M. Fougy-Smaga (*M^{me} M. Peslier*), D. Smaga – (n° corde 10)
- 14 ⁴ **Catechism GB**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, Ecurie Equus Racing (*A. Rousset*), A. Fouassier – (n° corde 1)
- April Angel**, f, 7 ans, 52^{1/2} k (51 k), T. Huck (*M^{me} D. Santiago*), P. Capelle – (n° corde 7)

12 partants; 13 eng.; 13 part def. – Total des entrées: 785 €
10 500€ – 4 200€ – 3 150€ – 2 100€ – 1 050€

Primes aux propriétaires:

- 4 252€ *Salsa Chic (Gb)*.
1 701€ *Hyapaxa*.
1 275€ *Neelakurinjii*.
661€ *Dalstar*.
425€ *Cool And Cosy*.

Primes aux éleveurs :

- 1 917 € Haras Des Evees.
 575 € Mavra Enerji Ve Insaat Sanayi.
 501 € Pascal Noue, Xavier Lippens.
 358 € Richard Reynolds.
 191 € M^{me} Claire Stephenson.

543 ¹²³ **PRIX DE SAINT-LEONARD DES PARCS** **1 300 m**
(Maiden) (PSF)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.

- Pile Ou Face**, m, b, 3 ans, par Goken et Bright Smile [Elusive City (USA)], 58 k (V. *Cheminaud*), HA. Pantall – (n° corde 5) **1**
- 286** ² **Complication**, f, b.f, 3 ans, par No Nay Never USA et Sleek Gold GB (Dansili GB), 56^{1/2} k, KM. Al Attiyah (S. *Pasquier*), F. Chappet – (n° corde 3) **2**
- 134** ⁵ **Drogo**, h, gr, 3 ans, par Lethal Force IRE et Rex Regina (IRE) (King'S Best USA), 58 k, Cuadra Miranda S.L.U (C. *Soumillon*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 8) **3**
- Abfab IRE**, f, b, 3 ans, par Siyouni et Edith Wharton IRE (Dubawi IRE), 56^{1/2} k, White Birch Farm (C. *Demuro*), JC. Rouget (s) – (n° corde 7) **4**
- Rapido Presto**, h, b, 3 ans, par Pedro The Great USA et Peinture Celeste IRE (Peintre Celebre USA), 58 k, HF. Devin (s) – (n° corde 13) **5**
- 361** ⁴ **Mana Maha**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, SCEA Ecurie de Villeneuve (G. *Benoist*), M^{me} A. Wattel – (n° corde 10) **6**
- 361** ⁵ **Glorie Of Rome GB**, m, 3 ans, 58 k, P.J. Smith (F. *Lefebvre*), M^{me} C. O'Halloran – (n° corde 4) **7**
- Dima**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, LMGW Bloodstock (E. *Hardouin*), Mar. Hofer – (n° corde 6) **8**
- 412** **Yellow Rose IRE**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), Ecurie Michel Doineau (J. *Nicoleau*) – (n° corde 2) **9**
- 80** **Hallowed Time IRE**, h, 3 ans, 58 k, Justwov Ltd (A. *Lemaitre*), E. O'Neill (s) – (n° corde 9) **10**
- Ned**, h, 3 ans, 56 k, Franconson Partners (T. *Bachelot*), H. Spiller – (n° corde 12) **-**
- Mysak Miky**, m, 3 ans, 58 k, Cajdasrot S.R.O. (B. *Murzabayev*), V. Luka – (n° corde 1) **-**

12 partants ; 31 eng. ; 1 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 2116 €

Eng. Sup. : Ned

Consignation spéciale : *Living On A Dream GB*

courte encolure, 3 long 1/2, 1 long 1/4, courte encolure, courte encolure, 3/4 long, encolure, encolure, 4 long 1/2.

13 500 € – 5 400 € – 4 050 € – 2 700 € – 1 350 €

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Pile Ou Face*.
 2 916 € *Complication*.
 2 187 € *Drogo*.
 1 458 € *Abfab Ire*, prime non attribuée.
 729 € *Rapido Presto*.

Primes aux éleveurs :

- 2 702 € M^{me} Annie Delarue.
 706 € Khalifa Mohammed Al Attiyah.
 530 € Eric Puerari, M^{me} Patrick Ades-Hazan, M^{me} Geraldine Henochsberg.
 270 € Ecurie Maulepaire.
 229 € White Birch Farm, prime non attribuée.

Temps total : 1'16"83"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche LIVING ON A DREAM a été déclarée non partante, son entraîneur n'ayant pas fourni, dans les délais les formalités d'exportation de ladite pouliche conformément aux dispositions de l'article 69 du Code des Courses au Galop. Pour ce motif, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur James GRASSICK par une amende de 150 euros.

544 ¹²⁶ **PRIX DE SAINT-JULIEN LE FAUCON** **1 500 m**
(Classe 3) (PSF)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, terminés dans les trois premiers d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} juin 2020 inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 9 000 €. Poids : 57 k. Surcharges accumulées en victoires et places : 1 k par 4.000 reçus depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z1 : Plat, Dist. 1 500 m env.

- 248** **Amilcar (IRE)**, m, b, 5 ans, par Wootton Bassett GB et Drosia (IRE) (King'S Best USA), 57 k, E. Alhtoushi (P.C. *Boudot*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 13) **1**
- 13** **Maksab IRE**, h, b.f, 6 ans, par Makfi GB et Azeema IRE (Averti IRE), 57 k (55^{1/2} k), A. Pratt (M^{me} M. *Velon*), M^{me} A. Wattel – (n° corde 12) **2**
- Go To Hollywood**, h, b, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Agence Belge [Librettist (USA)], 58 k (54^{1/2} k), Ecurie Bred To Win SC (C. *Guitraud*), Y. Barberot (s) – (n° corde 9) **3**
- Billabong Cat**, h, b, 6 ans, par Siyouni et Lunacat [One Cool Cat (USA)], 57 k, Leram S.R.O. (B. *Murzabayev*), V. Luka – (n° corde 4) **4**
- 415** ⁴ **Mr Slicker**, h, b, 7 ans, par Exceed And Excel AUS et Glory Power (IRE) (Medicean GB), 59 k, φ, BL. Jones (J. *Claudio*), AN. Hollinshead – (n° corde 10) **5**
- Trentino**, h, 5 ans, 58 k (56^{1/2} k), Stall Laurus (M^{me} A. *Molins*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 3) **6**
- 384** ⁶ **Munchhausen GER**, h, 5 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} S. Ottofulling (H. *Besnier*), M^{me} Y. Almenrader – (n° corde 11) **7**
- 248** ² **Diwan Senora**, m, 8 ans, 57 k, φ, Ecurie Haras des Senora (J. *Cabre*), D. Fechner – (n° corde 1) **8**
- 248** ⁵ **Miarka**, f, 4 ans, 57^{1/2} k, J. Fielden (H. *Journiac*), G. Hernon (s) – (n° corde 2) **9**
- 306** **Urwald (GB)**, h, 5 ans, 59 k, R. Singarin (S. *Pasquier*), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 8) **10**
- New Queen GB**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, Mag Horse Racing SRL (C. *Demuro*), G. Bietolini – (n° corde 6) **-**
- Gold Lake**, h, 6 ans, 60 k, Stall Laurus (P. *Bazire*), M^{me} H. Sauer – (n° corde 7) **-**
- 248** ⁴ **Soul Dancer GER**, m, 4 ans, 57 k (55^{1/2} k), Unia Racing GmbH (M^{me} A. *Van Den Troost*), M^{me} Y. Almenrader – (n° corde 5) **-**

13 partants ; 25 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 862 €

3/4 long, encolure, courte encolure, 1 long 1/2, encolure, 3/4 long, 1 long 1/4, courte tête, courte encolure.

9 000 € – 3 600 € – 2 700 € – 1 800 € – 900 €

Primes aux propriétaires :

- 3 645 € *Amilcar (Ire)*.
 1 134 € *Maksab Ire*, prime non attribuée.
 1 093 € *Go To Hollywood*.
 567 € *Billabong Cat*.
 283 € *Mr Slicker*.

Primes aux éleveurs :

- 1 643 € Emadadein Alhtoushi.
 493 € Ludovic Fleury.
 307 € Berend Van Daltsen, Michel Perret.
 306 € Daniel John Deer, M^{me} D. J. Deer, prime non attribuée.
 100 € Ecurie Des Monceaux, Qatar Bloodstock Limited.

Temps total : 1'27"74"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Stéphane PASQUIER, Pierre BAZIRE et Jérôme CABRE en leurs explications, ont sanctionné le jockey Jérôme CABRE par une interdiction de monter pour une durée d'1 jour pour s'être décalé vers la corde, à environ 250 mètres du poteau d'arrivée, contrariant un de ses concurrents qui toutefois ne progressait plus.

545 ¹²⁹ **PRIX LEANDRA** **1 900 m**
(Handicap divisé - Femelles) (PSF)
(Classe 3)
Première épreuve

28 000 € (14 000, 5 600, 4 200, 2 800, 1 400)

Pour juments de 4 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +23.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Référence : +25.

- 418** ² **Bleusky**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Boathouse (GB) (Dylan Thomas IRE), 57 k, B. Milliere (G. Benoist), JP. Gauvin (s) – (n° corde 7)
- 220** **La Barillette**, f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Zillione Beauty [Ocean Of Wisdom (USA)], 54 k, M^{me} G. Reille-Villedéy (A. Pouchin), Butel & Beaunez (s) – (n° corde 10)
- 398** **Infinite Passion**, f, b, 5 ans, par Makfi GB et Melija GER (Monsun GER), 59 k, ⊗, F. Leblanc (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 3)
- 182** **Pikes Peak**, f, gr, 6 ans, par Mastercraftsman IRE et Pietra Santa [Acclamation (GB)], 54 k, Woodpark Bloodstock Ltd (C. Demuro), D. Smaga – (n° corde 9)
- Sur Ma Vie**, f, b.f, 7 ans, par Myboycharlie IRE et Saishu IRE (Indian Ridge IRE), 59^{1/2} k (E. Hardouin), E. Libaud (s) – (n° corde 2)
- 418** **Bayeux**, f, 4 ans, 59^{1/2} k, ⊗ (PC. Boudot), Ed. Monfort (s) – (n° corde 11)
- 84** ¹ **I Am A Dream**, f, 5 ans, 56 k, ⊗, C. Marcellin (A. Rousset), de A. Watrigant (s) – (n° corde 1)
- 463** **Papakura IRE**, f, 4 ans, 54 k (51^{1/2} k), M^{me} AG. Kavanagh (M^{me} L. Tallon), M^{me} J. Soudan – (n° corde 4)
- 385** ³ **Miss Believe**, f, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), JP. Zaoui (J. Nicoleau), JP. Gauvin (s) – (n° corde 6)
- Rousse (GB)**, f, 6 ans, 59 k, M^{me} H. Vesela (B. Murzabayev), V. Luka – (n° corde 13)
- 363** ⁵ **Dilar (GB)**, f, 4 ans, 58^{1/2} k, G. Augustin-Normand (T. Bachelot), S. Nigge (s) – (n° corde 8)
- 453** ³ **Peristera IRE**, f, 4 ans, 56^{1/2} k, P. Faucampre (S. Maillot), C. Boutin (s) – (n° corde 12)
- Syncopation**, f, 4 ans, 58 k, D. Duperret (S. Pasquier), Br. Beaunez – (n° corde 5)

13 partants ; 39 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 452 €

¾ long, encolure, ½ long, nez, courte tête, 2 long ½, 1 long, 2 long, 1 long ½.

14 000€ – 5 600€ – 4 200€ – 2 800€ – 1 400€

Primes aux propriétaires :

- 5 670€ *Bleusky*.
2 268€ *La Barillette*.
1 701€ *Infinite Passion*.
882€ *Pikes Peak*.
441€ *Sur Ma Vie*.

Primes aux éleveurs :

- 2 557€ Haras Des Eves.
1 022€ M^{me} Patricia Butel.
767€ Edy S. R. L. .
312€ Aleyrion Bloodstock Ltd.
239€ Scuderia Sant'Ambroeus S. R. L. .

Temps total : 1'58"70"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Thomas TRULLIER en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir laissé pencher son cheval à deux reprises dans la ligne d'arrivée faisant subir son mouvement à ses concurrents sans toutefois que cela n'ait de conséquences sur l'ordre d'arrivée des courses. Le jockey ayant été sanctionné pour le même motif dans les deux derniers mois.

DEAUVILLE

samedi 6 mars 2021

0003 065

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Christine du BREIL – Amaury de LENCQUESAING – Jean-Louis de WATRIGANT

546 ¹³³ PRIX D'ASNELLES 1 900 m (PSF)

(À réclamer)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 11.000, 14.000 ou 17.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 17.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 496** ³ **About Midnight (IRE)**, f, al, 3 ans, par Biraaj IRE et Sakal (GB) (Exceed And Excel AUS), 54^{1/2} k (53 k), ⊗, (11 000), M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader – (n° corde 6)

- 396** ⁵ **Black Watch**, h, n, 3 ans, par Sommerabend GB et Autoritaire [Authorized (IRE)], 56 k, ⊗, (11 000), SARL Jedburgh Stud – (n° corde 11)
- Huntba**, m, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Soma Bay [Bahri (USA)], 57^{1/2} k, (14 000) (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 7)
- 95** **Bronislas**, h, gr, 3 ans, par Style Vendome et Navette GER (Highest Honor), 57^{1/2} k (56 k), (14 000), M^{me} C. Darty (Q. Perrette), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 3)
- Norville**, h, b, 3 ans, par Air Chief Marshal IRE et Noce [Le Havre (IRE)], 59 k (55^{1/2} k), (17 000), G. Augustin-Normand (C. Guitraud), Y. Barberot (s) – (n° corde 9)
- 99** **La Datcha**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, ⊗, (17 000), P. Hendrickx (A. Lemaitre), P. Van de Poelle (s) – (n° corde 5)
- 231** **Martin'S Jusis**, m, 3 ans, 56 k (52^{1/2} k), (11 000), T. Lines (H. Lebouc), A. Fouassier – (n° corde 8)
- 360** **Apita**, f, 3 ans, 57^{1/2} k, φ, (17 000), Ecurie Top (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 10)
- Rubis Gold**, m, 3 ans, 56 k, φ, (11 000), D. Dumoulin (T. Baron), R. Le Gal – (n° corde 2)
- Silence**, h, 3 ans, 59 k (55^{1/2} k), (17 000), Lordship Stud Limited (E. Verhestraeten), F. Chappet – (n° corde 4)
- 325** **Iseult**, f, 3 ans, 57^{1/2} k (54 k), φ, (17 000), Elevage Pierre Levesque (J. Nicoleau) – (n° corde 1)

11 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 11 part def. – Total des entrées : 915 €

Eng. Sup. : La Datcha

3 long, 2 long ½, courte encolure, nez, encolure, dead-heat, encolure, ¾ long, courte encolure.

9 500€ – 3 800€ – 2 850€ – 1 900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130€ *About Midnight (Ire)*.
2 052€ *Black Watch*.
1 539€ *Huntba*.
1 026€ *Bronislas*.
513€ *Norville*.

Primes aux éleveurs :

- 1 243€ Con Marnane.
855€ Patrick Chedeville.
760€ Sarl Jedburgh Stud, Arthur Waugh, Tom Waugh.
380€ Philippe Joncoux.
190€ Franklin Finance S.A. .

Temps total : 1'59"4"

M. Dominique LE BARON DUTACQ étant cas contact Covid -19, il est remplacé dans ses fonctions de Commissaire, pour toute la réunion, par M. Amaury de LENCQUESAING.

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

547 ¹³⁶ PRIX DE LESSARD-ET-LE-CHENE 1 900 m (PSF)

(À réclamer)
(Classe 3)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, mis à réclamer pour 14.000, 18.000 ou 22.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 18.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 22.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, reçu une allocation de 8.500 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 8.500, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- 390** ² **Harmless**, h, al, 5 ans, par Anodin (IRE) et Snowbright GB (Pivotal GB), 59 k, (22 000), M^{me} N. Michaud (PC. Boudot), L. Rovisse – (n° corde 6)
- 277** ³ **Skalleto**, h, b, 7 ans, par Kendargent et Skallet [Muhaymin (USA)], 59^{1/2} k (58 k), (18 000), JP. Zaoui (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 3)
- 404** **Katafonic**, m, b, 4 ans, par Ifraaj GB et Pitamore USA (More Than Ready USA), 59^{1/2} k, (18 000), Ecurie Mathieu Offenstadt (T. Bachelot), JP. Gauvin (s) – (n° corde 1)
- Subpoena GER**, f, b, 5 ans, par Lawman et She Bang [Monsun (GER)], 54^{1/2} k, (14 000), Gestut Aesculap (T. Trullier), W. Hausteine – (n° corde 5)
- 387** ⁴ **Kayrat (IRE)**, h, b, 5 ans, par Zoffany IRE et Irish Queen [Speedmaster (GER)], 60 k (58^{1/2} k), (14 000) (M^{me} A. Molins), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)
- Vipin**, h, 6 ans, 56 k, (14 000), R. Sansom (A. Lemaitre), M^{me} JF. Hughes – (n° corde 4)
- Alabaa (GB)**, h, 5 ans, 59 k (56^{1/2} k), (22 000), P. Langlois (M^{me} A. Duporte), S. Cérulis – (n° corde 7)

7 partants ; 22 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 020 €

Eng. Sup.: *Kayrat (IRE)*

1 long ¼, courte encolure, 6 long, 3 long, 1 long ¾, 2 long.

9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

3 847€ *Harmless*.1 197€ *Skalleto*.1 154€ *Katafonic*.769€ *Subpoena Ger*, prime non attribuée.384€ *Kayrat (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

1 735€ Sydney Vidal.

649€ Guy Pariente Holding.

340€ Wertheimer & Frère.

161€ Stall Ullmann, prime non attribuée.

113€ Cheval De La Hauquerie.

Temps total: 2'11"10"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Marie VELON et Thomas TRULLIER en leurs explications ont sanctionné le jockey Thomas TRULLIER par une interdiction de monter pour une durée de 3 jours pour avoir dans le dernier tournant contrarié la progression du hongre SKALLETO, sans toutefois que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

548 131 **PRIX DE BACQUEVILLE**

1 500 m

(Mâles et Hongres)

(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z1 : Plat, Dist. 1 500 m env.

63 2 **Ozan**, m, b, 3 ans, par Toronado (IRE) et Amlak GB (Invincible Spirit IRE), 58 k, M^{me} C. Stephenson (PC. Boudot), G. Doleuze – (n° corde 1)

Favaritx, m, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Macarella IRE (Shamardal USA), 58 k, Cuadra Mediterraneo (C. Soumillon), M. Delcher Sanchez – (n° corde 7)

Fruehlingsbote, m, gr, 3 ans, par Stormy River et Fantasia GER (Monsun GER), 58 k, G. Kern (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 2)

Marillaman, h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Marillana [Elusive City (USA)], 58 k, M^{me} C. Zass (H. Journiac) – (n° corde 6)

Aggagio, h, b, 3 ans, par Born To Sea IRE et Ravage (GB) (Verglas IRE), 58 k, Ecurie Michel Sardou (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 3)

The Lawyer, m, 3 ans, 58 k, Ecurie des Monnaies (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 9)

286 **Maly**, m, 3 ans, 58 k (55½ k), M^{me} A. Blandeyrac (B. Marie), M^{me} A. Blandeyrac – (n° corde 5)

Pamix, h, 3 ans, 56 k (54½ k), P. Adda (s) (N. Larenaudie), P. Adda (s) – (n° corde 8)

435 3 **Mr Virtuoso IRE**, m, 3 ans, 58 k (56½ k), φ, M^{me} T. Marnane (M^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 4)

9 partants ; 16 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 799 €

3 long ½, 3 long, 1 long ¼, courte encolure, 2 long ½, 6 long ½, 2 long ½, 2 long.

13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€

Primes aux propriétaires:

7 290€ *Ozan*.2 916€ *Favaritx*.2 187€ *Fruehlingsbote*.1 458€ *Marillaman*.729€ *Aggagio*.

Primes aux éleveurs:

1 767€ Suc. Maxime Jarlan.

1 081€ Cuadra Mediterraneo.

810€ Georg Kern.

540€ Haras De Magouet.

176€ Ecurie Michel Sardou.

Temps total: 1'27"36"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre AGGAGIO à se rendre en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

549 135 **PRIX DE COLOMBELLES**

1 900 m

(Classe 3)

(PSF)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné une Listed Race ni, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, une Classe 2. Poids: 57 k. Surcharges accumulées en victoires et places: 1 k par 4.000 reçus depuis le 1^{er} juin 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 900 m env.

Champy Charm, m, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Rose Vista (Vatori), 60 k (57½ k), T. Pigeon (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) – (n° corde 3)

389 2 **Anobar**, f, b, 4 ans, par Anodin (IRE) et Gribatune [Green Tune (USA)], 60½ k, Genets SRL (C. Soumillon), A. & G. Botti (s) – (n° corde 5)

101 5 **Angelissima**, f, gr, 4 ans, par Dark Angel IRE et Foreign Tune (GB) (Invincible Spirit IRE), 56½ k (53 k), Ecurie Dibah (H. Lebouc), A. Fouassier – (n° corde 8)

Instruit (GB), h, b, 4 ans, par Intello (GER) et Stumpy (GB) (Lawman), 58 k (54½ k), A. Gillbert (E. Verhestraeten), F. Chappet – (n° corde 1)

395 3 **No Turning (IRE)**, m, b, 4 ans, par Clodovil (IRE) et Mi Vida Loca IRE (Sakhee USA), 59 k (57½ k), M^{me} F. Delaunay (M^{me} C. Pacaut), JC. Rouget (s) – (n° corde 2)

389 5 **Mat La Fristouille**, h, 4 ans, 58 k (55½ k), Ecurie Cehel (C. Guitraud), Rod. Collet (s) – (n° corde 6)

363 **Darwen**, h, 4 ans, 57 k, G. Pannier (E. Etienne), G. Pannier – (n° corde 4)

7 partants ; 20 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 579 €

Consignation spéciale: *American Apples*

courte tête, ¾ long, 2 long ½, ½ long, courte encolure, 1 long ¾.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires:

3 645€ *Champy Charm*.1 458€ *Anobar*.1 093€ *Angelissima*.729€ *Instruit (Gb)*.364€ *No Turning (Ire)*.

Primes aux éleveurs:

2 465€ Christopher Hogg, S.A. Aga Khan.

657€ Didier Krajnc, Earl Haras De Cisai, Philippe Daney De Marcillac.

328€ Gestut Zur Kuste Ag.

322€ Wertheimer & Frère.

107€ John Kilpatrick, M^{me} Patrick Ades-Hazan.

Temps total: 2'0"4"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

La pouliche AMERICAN APPLES a été déclarée non partante par le vétérinaire de service, cette dernière s'étant accidentée dans le couloir l'amenant à la piste.

550 132 **PRIX DE SAINT-VALERY**

1 500 m

(Femelles)

(PSF)

(Maiden)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z1 : Plat, Dist. 1 500 m env.

Amy C GB, f, b, 3 ans, par Charming Thought GB et Alzabra GB (Exceed And Excel AUS), 58 k, Franconson Partners (T. Bachelot), H. Spiller – (n° corde 3)

Wooturn, f, n, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Turning For Home [Spinning World (USA)], 56 k (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 10)

65 5 **Yousina**, f, b, 3 ans, par Shalaa IRE et Erhaiyah (Siyouni), 58 k, M^{me} M. Leurson (T. Trullier), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 12)

Pamouschana, f, b, 3 ans, par Showgarden GB et Bizibouzou IRE [Montjeu (IRE)], 58 k, JP. Bervoets (PC. Boudot), Ed. Monfort (s) – (n° corde 6)

242	⁴ Gloria F IRE , f, b, 3 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Speronella GB (Raven'S Pass USA), 58 k, K. Gozdziński, M ^{me} A. Karkosa – (n° corde 9)	5
	Wodiac (IRE) , f, 3 ans, 58 k, Everest Racing (C. Demuro), JC. Rouget (s) – (n° corde 7)	6
304	What A Hullabaloo (IRE) , f, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), M ^{me} T. Marnane (M ^{me} M. Velon), F. Guyader (s) – (n° corde 8)	7
	Heroic Star IRE , f, 3 ans, 58 k, Al Shira'AA Farms (O. Peslier) – (n° corde 2)	8
412	⁴ Darinka , f, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), M. Zouari (Q. Perrette), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 4)	9
409	⁴ Italia , f, 3 ans, 58 k, A. Frassetto (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 5)	10
	Shy Angel , f, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), E. Schmid (L. Rousseau), HA. Pantall – (n° corde 1)	–
11 partants ; 23 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 1 328 €		
Certif. vétérinaire : <i>Lahaab</i>		
2 long ½, 1 long ½, 1 long ¼, nez, 3 long ½, 1 long ¼, 1 long ¼, 2 long tête.		
13500€ – 5400€ – 4050€ – 2700€ – 1350€		
Primes aux propriétaires :		
7 290€ <i>Amy C Gb</i> , prime non attribuée.		
2 916€ <i>Wooturn</i> .		
2 187€ <i>Yousina</i> .		
1 458€ <i>Pamouschana</i> .		
729€ <i>Gloria F Ire</i> , prime non attribuée.		
Primes aux éleveurs :		
1 147€ D. Curran, prime non attribuée.		
1 081€ Derek Clea.		
810€ Al Shaqab Racing, Ecurie De Castillon.		
353€ Jean-Pierre Bervoets.		
114€ M ^{me} Mary Davison, prime non attribuée.		
<i>Temps total</i> : 1'28"89"		
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Olivier PESLIER (HEROIC STAR) et Marie VELON (WHAT A HULLABALOO) au sujet d'un incident survenu à environ 400 mètres du poteau d'arrivée, ont adressé des observations au jockey Marie VELON pour avoir laissé pencher un court instant sa pouliche sous l'effet de la cravache, sans que cela n'ait de conséquence sur le résultat de la course.		
A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu les jockeys Quentin PERRETTE (DARINKA) et Lukas ROUSSEAU (SKY ANGEL) au sujet d'un incident survenu à environ 400 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont adressé des observations au jockey Luka ROUSSEAU pour ne pas avoir conservé sa ligne, contrariant un instant la pouliche DARINKA sans que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.		
551	¹³⁸ PRIX DU CAP DE LA HEVE (Handicap de catégorie divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	1 300 m (PSF)
12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600)		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.		
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 26 k.		
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.		
Référence : +39.		
516	Heave Ho , m, b, 9 ans, par Siyouni et Shavya (GB) (Shavian GB), 54 k (52 ^{1/2} k), P. Jonckheere (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} K. Hoste – (n° corde 14)	1
	⁸ Tremont , h, b, 6 ans, par Most Improved (IRE) et Sheema GB (Teofilo IRE), 58 k, ⊗, H. de Waele, D. de Waele – (n° corde 8)	2
516	⁵ Duquesa Penguin GB , h, al, 9 ans, par Winker Watson GB et Quaker Parrot GB (Compton Place GB), 58 k (56 ^{1/2} k), Stal Vie en Rose (M ^{me} M. Velon), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 7)	3
445	Muguette Girl , f, b.f, 5 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Safe Steps [Footstepsinthesand (GB)], 56 k (54 ^{1/2} k), JP. Sauvage (B. Marie), JP. Sauvage – (n° corde 5)	4
	Dark Road IRE , h, b, 8 ans, par Alfred Nobel IRE et Denices Desert GB (Green Desert USA), 58 ^{1/2} k, ⊗, Renstal Floryn (F. Lefebvre), A. Floryn – (n° corde 6)	5
245	Signs Of Success (IRE) , h, 8 ans, 54 k, RJC. Steffers (S. Breux), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 12)	6
516	Beacon Towers , f, 4 ans, 59 ^{1/2} k, φ, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9)	7
372	Hit The Track Jack GB , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k, H. de Waele (E. Hardouin), D. de Waele – (n° corde 4)	8
245	Moonlight In Japan , h, 5 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), ⊗, D. de Waele (M ^{me} C. Pacaut), D. de Waele – (n° corde 3)	9
66	Ayana , f, 5 ans, 59 ^{1/2} k, ⊗, Ecuries de La Roussiere SARL (A. Lemaitre) – (n° corde 2)	10
	Jeremiade , f, 6 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), J. Van Der Weide (E. Verhestraeten), M ^{me} J. Hendriks – (n° corde 11)	–
359	La Belle Mayson GB , f, 6 ans, 58 ^{1/2} k, ⊗, M ^{me} M. Gouyette (Q. Perrette), S. Gouyette (s) – (n° corde 10)	–
	Best Love Royal , h, 10 ans, 60 k, M ^{me} C. Dhooge (V. Cheminaud), S. Jesus – (n° corde 1)	–
372	³ Star Of Paris IRE , h, 8 ans, 60 k, ⊗, M ^{me} B. Belvisi (T. Trullier), FX. Belvisi – (n° corde 13)	–
14 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 513 €		
Eng. Sup. : <i>Heave Ho</i>		
courte tête, courte encolure, courte encolure, courte tête, ¾ long, courte encolure, encolure, courte encolure, encolure.		
6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€		
Primes aux propriétaires :		
1 890€ <i>Heave Ho</i> .		
756€ <i>Tremont</i> .		
567€ <i>Duquesa Penguin Gb</i> , prime non attribuée.		
486€ <i>Muguette Girl</i> .		
189€ <i>Dark Road Ire</i> , prime non attribuée.		
Primes aux éleveurs :		
1 025€ Suc. Bernard Forges.		
268€ Sarl Jedburgh Stud, Thierry De La Heronniere.		
234€ Chasemore Farm Llp, prime non attribuée.		
219€ Denis Bonsergent, Francois Fardeau.		
78€ Jbr Bloodstock Global Pte Ltd, prime non attribuée.		
<i>Temps total</i> : 1'18"47"		
La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
552	¹³⁷ PRIX DU CAP DE LA HAGUE (Handicap de catégorie divisé) (Classe 3) Première épreuve	1 300 m (PSF)
16000 € (8000, 3200, 2400, 1600, 800)		
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.		
Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 26 k.		
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.		
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.		
Référence : +34.		
446	² Buti , h, b, 4 ans, par Elusive City USA et Jolie Et Belle [Oratorio (IRE)], 60 k, ⊗, A. Pierini (C. Demuro), G. Bietolini – (n° corde 3)	1
330	³ Lloydminster , h, b, 11 ans, par Elusive Quality USA et Lady Aquitaine USA (El Prado IRE), 60 k, M ^{me} C. Cardenne (L. Boisseau), M ^{me} C. Cardenne – (n° corde 14)	2
372	⁴ Cloud Eight IRE , h, b, 6 ans, par Dream Ahead USA et Night Cam IRE (Night Shift USA), 58 k (55 ^{1/2} k), φ, Paul Richard (J. Nicoleau) – (n° corde 5)	3
330	² Amerikanane , f, b.f, 5 ans, par American Devil et Doukanane [Turgeon (USA)], 59 ^{1/2} k, T. Raber (T. Bachelot), S. Cerulis – (n° corde 13)	4
445	¹ Cool Reflection IRE , h, b, 5 ans, par Showcasing GB et Miss Lacey IRE (Diktat GB), 59 k, φ, Stal Vie en Rose (F. Lefebvre), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 11)	5
230	⁴ Koukiboy , h, 7 ans, 59 k, ⊗, Ecurie R.E. (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 12)	6
311	⁵ Killing Zoe , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k, φ, Ch. Plisson (s) (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 1)	7
454	Sant Angelo GER , h, 7 ans, 57 ^{1/2} k (55 k), Ecurie Benoit Roualec (T. Lefranc), C. Boutin (s) – (n° corde 8)	8
371	Madeleine Moves , f, 4 ans, 57 ^{1/2} k, φ, M ^{me} V. Mercader (T. Trullier), M ^{me} V. Mercader – (n° corde 6)	9
	Arguin , h, 6 ans, 59 ^{1/2} k, φ, Stall Laurus (P. Bazire), M ^{me} H. Sauer – (n° corde 4)	10
406	Ribot Dream (IRE) , h, 8 ans, 57 k, φ, C. Boutin (s) (E. Hardouin), C. Boutin (s) – (n° corde 10)	–

	Mr Splendid , h, 12 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), ♂, M ^{me} C. Stephenson (<i>M^{me} L. Bouvier</i>), G. Doleuze – (n° corde 9)	–
331	1 Dancing Master , h, 6 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, L. Cendra (<i>M^{me} D. Santiago</i>), L. Cendra – (n° corde 7)	–
96	Fares Poet IRE , h, 5 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), Stal Vie en Rose (<i>M^{me} M. Velon</i>), M ^{me} S. Lanslots – (n° corde 2)	–
	14 partants ; 37 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 670 € nez, nez, 3/4 long, 2 long, 1 long, nez, encolure, 1/2 long, 3/4 long. 8000€ – 3200€ – 2400€ – 1600€ – 800€	
	Primes aux propriétaires :	
	3 240€ <i>Buti</i> .	
	1 008€ <i>Lloydminster</i> . 756€ <i>Cloud Eight Ire</i> , prime non attribuée. 648€ <i>Amerikanane</i> . 324€ <i>Cool Reflection Ire</i> , prime non attribuée.	
	Primes aux éleveurs :	
	1 461€ Haras Des Trois Chapelles. 547€ All Along Llc. 292€ Patrick Rago, M ^{me} Patrick Rago, Jean-Yves Le Scouarnec. 204€ Kevin Blake, prime non attribuée. 68€ Lynch-Bages Ltd, Brittas House Stud, prime non attribuée.	
	Temps total : 1'17"42"	
	La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.	
553	134 PRIX DE LA COUR BLANCHE	1 300 m
	(Handicap)	(PSF)
	30 000 € (15 000, 6 000, 4 500, 3 000, 1 500)	
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans .	
	La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.	
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.	
	Parcours n° Z0 : Plat, Dist. 1 300 m env.	
	Référence : +21.	
134	1 Shalgoda Diamond (GB) , f, al, 3 ans, par Bated Breath GB et Diamond Lace [Iffraaj (GB)], 57 ^{1/2} k, E. Elhrari (<i>C. Demuro</i>), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 8)	1
360	3 Wind Of Change , m, b, 3 ans, par No Nay Never USA et Ida The Fox USA (Cosa Vera USA), 53 ^{1/2} k, ♂, E. Elhrari (<i>Q. Perrette</i>), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 3)	2
	Satisfied , f, b, 3 ans, par Elusive City USA et Shortfin GB (Exceed And Excel AUS), 57 k, A. Foulon (<i>T. Bachelot</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 15)	3
361	2 Rouvray (GB) , m, b, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Resistance [King'S Best (USA)], 57 k, G. Augustin-Normand (<i>C. Soumillon</i>), S. Nigge (s) – (n° corde 7)	4
65	Lady Gabriela , f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Newton'S Night IRE (Galileo IRE), 52 ^{1/2} k, Sakana (<i>A. Lemaitre</i>), S. Cerulis – (n° corde 14)	5
361	Prospero , m, 3 ans, 52 ^{1/2} k, PH. Betts (<i>M^{me} A. Massin</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 6)	6
432	Rooster GB , h, 3 ans, 58 k, Ecurie TLV (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 4)	7
356	4 Chica Energica GB , f, 3 ans, 53 ^{1/2} k, R. Brown, HF. Devin (s) – (n° corde 10)	8
408	Up And Go , f, 3 ans, 59 ^{1/2} k, F. Vermeulen (s) (<i>G. Benoist</i>), P. & J. Brandt (s) – (n° corde 11)	9
360	Planthalya , f, 3 ans, 51 k, AS. & D. Allard (s) (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), AS. & D. Allard (s) – (n° corde 5)	10
	Arctico , m, 3 ans, 54 k, SV. Gianella (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 13)	–
	Princesdeschamps , h, 3 ans, 57 ^{1/2} k, SARL Ecurie J.L. Tepper (<i>M^{me} C. Pacaut</i>), JC. Rouget (s) – (n° corde 16)	–
422	Marenes (IRE) , f, 3 ans, 55 ^{1/2} k, Everest Racing (<i>E. Hardouin</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 2)	–
207	2 What'S Up , h, 3 ans, 58 k, LMGW Bloodstock (<i>M^{me} M. Velon</i>), Mar. Hofer – (n° corde 12)	–
315	1 Idaho James , m, 3 ans, 55 ^{1/2} k (<i>A. Gutierrez Val</i>), P. Sogorb – (n° corde 9)	–
422	Lady Danger IRE , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k, ♂, J. Romel (<i>V. Cheminaud</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 1)	–
	16 partants ; 29 eng. ; 16 part def. – Total des entrées : 1 770 € 3 long, 1/2 long, 1 long 1/4, tête, tête, 3/4 long, encolure, courte encolure, 2 long. 15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€	

Primes aux propriétaires :

8	100€ <i>Shalgoda Diamond (Gb)</i> .
3	240€ <i>Wind Of Change</i> .
2	430€ <i>Satisfied</i> .
1	620€ <i>Rouvray (Gb)</i> .
	810€ <i>Lady Gabriela</i> .

Primes aux éleveurs :

1	963€ M ^{me} Waltraut Spanner.
	900€ Haras De Saint Julien.
	785€ Haras Du Logis Saint Germain.
	600€ Ecurie Skymarc Farm.
	196€ Ecurie Des Monceaux, Lordship Stud Limited, William Mcalpin, Langlais Bloodstock.

Temps total : 1'16"57"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

HYÈRES

0607 066

dimanche 7 mars 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : Christine PASTOR – Claude MENAND – Bernard MONTAILLER

554 **3540 PRIX DU CORSO FLEURI DU LAVANDOU** **2 500 m**
(Maiden)**11 000 €** (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France GalopPour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k**. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.**Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.**

Plat, Dist. 2 500 m env.

148	Vergoncey (IRE) , m, b, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Vaunoise (IRE) (Teofilo IRE), 58 k (54 ^{1/2} k), G. Augustin-Normand (<i>G. Legras</i>), J. Reynier – (n° corde 8)	1
282	4 Sangria , f, gr, 3 ans, par Exosphere AUS et Saraluna USA (Unbridled'S Song USA), 56 ^{1/2} k, ♂ (<i>K. Barbaud</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7)	2
205	3 Visite Officielle , f, gr, 3 ans, par Martinborough JPN et Visite Royale [Muhtathir (GB)], 56 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Victoria Dreams (<i>M. Grandin</i>), C.é. Rossi – (n° corde 4)	3
234	Galasina , f, b, f, 3 ans, par Galiway (GB) et Tiaradargent (Kendargent), 56 ^{1/2} k, G. Pariente (<i>F. Corallo</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 12)	4
183	5 Lury , h, al, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Lucky Serena IRE (Bertolini USA), 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, Genets SRL (<i>M^{me} J. Marcialis</i>), Cha. Rossi (s) – (n° corde 9)	5
45	Bautista , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} C. Weiss (<i>F. Foresi</i>), F. Foresi – (n° corde 3)	6
157	Shaa Noir , m, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ♂, J. Piasco (<i>M^{me} A. Nicco</i>), C. Escuder – (n° corde 10)	7
401	Otello , h, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), ♂, R. Capozzi (<i>R. Mangione</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 6)	8
	Pulp , h, 3 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), Le Haras de La Gousserie (<i>M^{me} E. Cieslik</i>), C. Escuder – (n° corde 5)	9
233	Pennic , m, 3 ans, 58 k (54 ^{1/2} k), ♂, LH (<i>T. Ventadour</i>), Fred Rossi (s) – (n° corde 2)	10
401	My Trebbia , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k, ♂, M ^{me} M. Scandella-Lacaille (<i>A. Orani</i>), M ^{me} M. Scandella-Lacaille – (n° corde 11)	–
	Looking For Alibi , f, 3 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), ♂, B. Chehboub (<i>M^{me} M. Waldhauser</i>), P. Cottier – (n° corde 1)	–
	12 partants ; 19 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 159 € 1/2 long, 6 long, 1 long, 8 long, 2 long 1/2, 6 long, 2 long, 5 long, loin. 5500€ – 2200€ – 1650€ – 1100€ – 550€	
	Primes aux propriétaires :	
	2 970€ <i>Vergoncey (Ire)</i> .	
	1 188€ <i>Sangria</i> .	
	891€ <i>Visite Officielle</i> .	
	594€ <i>Galasina</i> .	
	297€ <i>Lury</i> .	
	Primes aux éleveurs :	
	1 101€ Franklin Finance S.A. .	
	440€ Jean-Pierre-Joseph Dubois.	
	330€ Jean-Philippe Dubois.	
	220€ Guy Pariente Holding.	
	110€ Genets Srl, M ^{me} Sonia Grosso.	
	Temps total : 2'41"94"	

A l'issue de la course, le jockey Kyllan BARBAUD a été accompagné par un Commissaire pour la pesée retour suite à sa chute après le poteau d'arrivée (selle ayant tourné).

Il a été autorisé à monter pour le reste de la réunion par le médecin.

555 3541 **PRIX FIRMIN BORTOLASO** **2 500 m**
(À réclamer)
(Classe 4)

8500 € (4250, 1700, 1275, 850, 425) – dotation France Galop

Pour tous chevaux de **4 ans et au-dessus**, mis à réclamer pour 6.000 ou 9.000. **Poids : 57 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 2 k. En outre, tout gagnant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, portera 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 2.500 m env.

- 339** **Terre De France**, m, b, 4 ans, par Intello (GER) et Narya IRE (Halling USA), 57 k, (6 000), T. Marechal (A. Orani), C. Escuder – (n° corde 3) **1**
- 440** **Noliver**, h, b, 4 ans, par Silver Frost (IRE) et Nolien IRE (Nayef USA), 61 k, ♂, (9 000), Ph. Latour (K. Barbaud), F. Vermeulen (s) – (n° corde 2) **2**
- 127** **Happy To Be**, f, al, 5 ans, par Zanzibari USA et Happy Crazy [Redback (GB)], 57^{1/2} k, (9 000), Ecurie Gribomont (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 1) **3**
- 433** **Dubai Empire**, h, al, 6 ans, par Motivator GB et Cable Beach USA (Langfuhr CAN), 57 k (55^{1/2} k), (6 000), T. Marechal (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 4) **4**
- 354** **Nobildonna**, f, b, 7 ans, par Naaqoos (GB) et Karina Du Commeaux FR (Law Society USA), 59^{1/2} k (58 k), (9 000), Ch. Rossi (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 7) **5**
- 246** **Rubeus IRE**, h, 4 ans, 59 k (56^{1/2} k), ♂, (9 000) (M^{me} A. Nicco) – (n° corde 8) **6**
- 36** **Charming Prince**, h, 4 ans, 59 k (55^{1/2} k), (9 000), Ecurie Gribomont (M^{me} M. Brunelli), Cé. Rossi – (n° corde 6) **7**
- 305** **Esquina**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (53 k), (6 000), A. Maubon (G. Legras), A. Maubon – (n° corde 5) **8**

8 partants ; 21 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 164 €

1 long ½, 1 long, 3 long. ¾ long, 1 long, 2 long, 3 long.

4250€ – 1700€ – 1275€ – 850€ – 425€

Primes aux propriétaires :

- 1 721 € *Terre De France*.
688 € *Noliver*.
516 € *Happy To Be*.
267 € *Dubai Empire*.
133 € *Nobildonna*.

Primes aux éleveurs :

- 776 € Sunday Horses Club S. L. , Mauricio Delcher Sanchez.
310 € Philippe Latour.
232 € Xavier Leredde, M^{me} Valerie Boix-Vives.
145 € Haras Du Quesnay.
72 € Hermes Vigna.

Temps total : 2'42"30"

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Thierry MARECHAL par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

SAUMUR

0238 066

dimanche 7 mars 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Laure BOURINEAU – Patrick GALLOUX – Frédéric GUILLON – Dominique CHATELLIER

556 3531 **PRIX DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE MAINE ET LOIRE** **3 200 m**
(Autres Que Pur Sang)
Réservée F.E.E.

9000 € (4500, 1800, 1350, 900, 450) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'étant pas de race Pur Sang, nés et élevés en France, n'ayant jamais gagné. **Poids : 64 k.** Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 3.200 m env.

- Hotesse Dete**, f, b, 4 ans, par Saddex (GB) et Bright Rose (Califet), 60^{1/2} k, Ecurie Etoile N.V. (M. Androuin), M^{me} D. Mele – (n° corde 5) **1**
- Halice Girl**, f, b, f, 4 ans, par Kandidate GB et Tresor Girl [Lesotho (USA)], 60^{1/2} k (60 k), W. Menuet (s) (M^{me} T. Menuet), W. Menuet (s) – (n° corde 14) **2**
- Hedenn Bihoue**, h, b, f, 4 ans, par No Risk At All et Vann Bihouee (Robin Des Champs), 62 k, M.L. Bloodstock Ltd (A. Bourgeois), E. Grall (s) – (n° corde 9) **3**
- Hopla D Authie**, f, b, f, 4 ans, par No Risk At All et Vive D'Authie (Califet), 60^{1/2} k, Y. Rougegrez (A. Rousset), M^{me} D. Mele – (n° corde 6) **4**
- 308** **Haresto**, h, b, 4 ans, par Maresca Sorrento et Banco Paris (Balko), 64 k, M^{me} MP. Laborde (A. Barzalona), S. Foucher – (n° corde 7) **5**
- Haut De Gamme**, h, 4 ans, 62 k, A. Chaille-Chaille, A. Chaille-Chaille – (n° corde 4) **6**
- Hiatus Esqua**, h, 4 ans, 64 k, L. Jamault (T. Speicher), A. Kahn (s) – (n° corde 12) **7**
- Harmonie De L'Arie**, f, 4 ans, 60^{1/2} k, M^{me} L. Seurin (J. Guillochon), T. Jouin – (n° corde 13) **8**
- 308** **Hermine De Turgeon**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, J. Jouin (C. Grosbois), J. Jouin – (n° corde 2) **9**
- Honfleur Boy**, h, 4 ans, 62 k, Elevage des Vallons (Y. Rousset), L. Viel (s) – (n° corde 8) **10**
- Harley Des Chastys**, h, 4 ans, 64 k, A. Kahn (s) (L. Brechet), A. Kahn (s) – (n° corde 3) –
- 308** **Hera Des Lys**, f, 4 ans, 62^{1/2} k, M^{me} S. Lesage de La Haye (A. Subias), M^{me} S. Lesage de La Haye – (n° corde 10) –

12 partants ; 23 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 159 €

Consition spéciale : *Hyppie Sun*

Sans motif : *Honora Wells*

Chev. élim. : *Hunter Lord, Harry Brown, Horcalin, Hylvern De L'Oust, Hand On The Moon, Help To Win*

1 long ½, encolure, 1 long ½, nez, ¾ long, ½ long, courte encolure, tête, 2 long.

4500€ – 1800€ – 1350€ – 900€ – 450€

Primes aux éleveurs :

- 810 € Daniel Toubanc, M^{me} Claudine Toubanc.
324 € Michel Bedier.
243 € Bernard Crossouard, Pascal Bodenens.
162 € Yann Rougegrez, Pierre Rougegrez.
81 € Remi Juvin.

Les Commissaires ont sanctionné le propriétaire Mme Sandra LESAGE DE LA HAYE par une amende de 30 euros pour couleurs non conformes.

Les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Geoffrey DUMONT par une amende de 150 euros, les mentions de vaccination portées sur le document d'identification du cheval HIPPIE SUN n'étant pas conformes.

TOULOUSE

0545 066

dimanche 7 mars 2021

Terrain BON

Commissaires de courses : François CAZAUZ – Mireille DUGAST – Paquita PECOUT

557 3532 **PRIX DE JOLIMONT** **2 100 m**
(Femelles)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids : 58 k.** Les pouliches n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2.100 m env.

- Wind Of Light**, f, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Windya (Linamix), 58 k (E. Hardouin), de A. Watrigant (s) – (n° corde 7) **1**
- 340** **Kepparti (GER)**, f, b, 3 ans, par Manduro GER et Kapitale GER (Dubawi IRE), 58 k, Wertheimer & Frere, C. Ferland (s) – (n° corde 8) **2**
- 303** **Wisna**, f, b, f, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Heliocentric [Galileo (IRE)], 58 k, Ecurie Michel Sardou (J.B. Eyquem), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) **3**
- 234** **Losada**, f, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Lemon Twist (IRE) (Marju IRE), 58 k, φ, Haras d'Etreham (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 2) **4**
- Zirochka**, f, b, f, 3 ans, par Penny'S Picnic (IRE) et Zarkatala IRE (Desert Style IRE), 58 k (56^{1/2} k), A. Jathiere (M^{me} L. Le Pemp), D. Guillemain (s) – (n° corde 1) **5**

- 295 Brooklyn Affairs**, f, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), J.C. Rouget (s) 6
(*J. Plateaux*), S. Brogi – (n° corde 5)
- 379⁴ Ialla De Bozouls**, f, 3 ans, 58 k (54^{1/2} k), φ, M. Mezy 7
(*A. Gutierrez Val*), P. Sogorb – (n° corde 11)
- 221⁵ Whippy**, f, 3 ans, 58 k, Ecurie Biraben (*C. Cadel*), 8
C. Bonin (s) – (n° corde 4)
- 379² Fragile Planet GB**, f, 3 ans, 58 k, J. Rowsell (*A. Crastus*), 9
X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 6)
- French Enziya**, f, 3 ans, 58 k, E.P.E. Bloodstock Ltd 10
(*M. Forest*), C. Bonin (s) – (n° corde 10)
- Mia Lady (GB)**, f, 3 ans, 58 k, D. Cole (*J. Auge*) –
(n° corde 9)

11 partants ; 17 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 682 €
1 long, 1 long, 1/2 long, 3/4 long, 1 long, 1 long, 3 long 1/2, 2 long 1/2, tête.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130€ *Wind Of Light*.
2 052€ *Kepparti (Ger)*.
1 539€ *Wisna*.
1 026€ *Losada*.
513€ *Zirochka*.

Primes aux éleveurs :

- 1 901€ Jean-Yves Payet Descombes, M^{me} Jocelyne Payet-Descombes.
1 141€ Wertheimer & Frere.
570€ Martin S. Schwartz Racing, Haras D'Etreham.
190€ Ecurie Biraben.

Temps total : 2'18"50"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu le jockey Alejandro GUTIERREZ VAL (IALLA DE BOZOULS) au sujet de son incident de harnachement survenu dans le dernier tournant.

L'intéressé a déclaré avoir été déséquilibré après que la pouliche IALLA DE BOZOULS aie galopé dans les postérieurs du concurrent placé devant elle, sans que la faute ne soit due à ce dernier, et, qu'il avait jugé préférable de déchausser ses étriers pour éviter de tomber.

558³⁵³³ PRIX DE BELMONT 2 100 m
(Mâles et Hongres)
(Maiden)

19000 € (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers et hongres de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les poulains n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 148² Merveillo (GB)**, m, b, 3 ans, par Archipenko USA et 1
Merville [Montjeu (IRE)], 58 k, φ, Wertheimer & Frere,
C. Ferland (s) – (n° corde 5)
- Pont Mirabeau**, m, al, 3 ans, par Nathaniel IRE et Anaita 2
GER (Dubawi IRE), 58 k, G. Augustin-Normand (*A. Gavilan*),
D. Guillemain (s) – (n° corde 6)
- Singledon GB**, h, al, 3 ans, par New Bay GB et Singuliere 3
(IRE) (Singspiel IRE), 58 k, J. Rowsell (*A. Crastus*),
X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 2)
- 379³ Kaiser**, m, b, 3 ans, par Charm Spirit (IRE) et Holly Polly 4
(GER) (Dylan Thomas IRE), 58 k, Cheik ABK. Al Thani
(*O. Peslier*), de A. Watrigant (s) – (n° corde 1)
- Crystal Away**, h, b,m, 3 ans, par Tin Horse (IRE) et 5
Ovidie [Gold Away (IRE)], 58 k, M. Fabre (*A. Werle*) –
(n° corde 8)
- 296⁵ Lord Chop**, m, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), A. Chopard 6
(*A. Gutierrez Val*), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 4)
- Abraaj**, h, 3 ans, 56 k (*V. Seguy*), F. Rohaut (s) – 7
(n° corde 7)
- Let There Be Rock**, m, 3 ans, 56 k, φ, Justwov Ltd 8
(*J. Auge*), C. Ferland (s) – (n° corde 3)

8 partants ; 19 eng. ; 8 part def. – Total des entrées : 657 €
tête, 1 long 1/4, nez, 3 long 1/2, 2 long 1/2, 3 long, 1 long 1/4.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires :

- 5 130€ *Merveillo (Gb)*.
2 052€ *Pont Mirabeau*.
1 539€ *Singledon Gb*, prime non attribuée.
1 026€ *Kaiser*.
513€ *Crystal Away*.

Primes aux éleveurs :

- 1 243€ Wertheimer & Frere.
497€ Jacques Beres.
285€ Gaec De La Seguegne, Jean-Michel Campos.
248€ Guy Heald.
242€ Ashbrittle Stud, prime non attribuée.

Temps total : 2'19"90"

559³⁵³⁷ PRIX DU CENTRE D'ENTRAINEMENT 1 600 m
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.

La référence applicable dans ce Handicap sera +26.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +26.

- 382 Diamond City**, f, b.f, 6 ans, par Cityscape GB et Diamond 1
Surprise GB (Mark Of Esteem IRE), 61 k, M^{me} J. Penny
(*M. Foulon*), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 13)
- 382 Centaurus**, m, b, 5 ans, par Charm Spirit (IRE) et Crystals 2
Sky (Hernando), 56 k, φ, M^{me} C. Hermelin (*I. Mendizabal*),
S. Brogi – (n° corde 2)
- 382 Gaetano Donizetti (IRE)**, m, b, 8 ans, par Makfi GB 3
et Galipette GB (Green Desert USA), 55 k, φ, T. Marechal,
C. Escuder – (n° corde 3)
- 382² Swiss Bank IRE**, h, b, 6 ans, par Swiss Spirit GB et 4
Support Fund IRE (Intikhab USA), 55^{1/2} k, φ, CO. Corral
(*A. Gavilan*), F. Sanchez – (n° corde 12)
- 382 Born To Be IRE**, h, b, 7 ans, par Born To Sea 5
IRE et Duquesa IRE (Intikhab USA), 56 k (54^{1/2} k), φ,
J. Pereira Lopes (*A. Gutierrez Val*), I. Elarre Alvarez –
(n° corde 1)
- 276 Jumpin' Jack Flash**, h, 7 ans, 55 k (53^{1/2} k), G. Kob 6
(*J. Nicoleau*) – (n° corde 10)
- 382¹ Baileys Diable**, h, 5 ans, 60 k, G.R. Bailey Ltd 7
(*E. Corallo*), LA. Urbano Grajales – (n° corde 7)
- 321³ Torancia**, f, 5 ans, 60 k (58^{1/2} k), φ, V. Lechenault 8
(*D. Alberca-Gavilan*), de B. Montzey (s) – (n° corde 6)
- 419 Esperitum**, h, 7 ans, 58^{1/2} k, φ, O. Horvath (*A. Crastus*), 9
C. Escuder – (n° corde 8)
- 382³ Bibi Voice**, f, 6 ans, 59 k (56^{1/2} k), P. Cornet 10
(*M^{me} C. Cornet*), M^{me} S. Gavilan – (n° corde 4)
- 313⁴ Trust In You**, f, 6 ans, 59 k (57^{1/2} k), M^{me} I. Montenegro –
(*M^{me} D. Santiago*), M^{me} I. Montenegro – (n° corde 5)
- 224³ Rizzichop**, h, 9 ans, 61 k, F. Devisy (*JB. Eyquem*) –
(n° corde 14)
- Star Chief**, h, 8 ans, 56^{1/2} k, Y. Gonnord (*A. Werle*) –
(n° corde 11)
- 415 Baileys Balle**, h, 6 ans, 58 k (55^{1/2} k), M. Martinez –
(*M^{me} M. Meyer*) – (n° corde 9)

14 partants ; 40 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 995 €
encolure, courte tête, tête, 3/4 long, 1 long, 1/2 long, 1 long 1/4, 3/4
long.

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 2 835€ *Diamond City*.
1 458€ *Centaurus*.
850€ *Gaetano Donizetti (Ire)*.
567€ *Swiss Bank Ire*, prime non attribuée.
283€ *Born To Be Ire*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 005€ M^{me} Jackie Penny.
461€ Pontchartrain Stud.
429€ Ecurie Des Monceaux.
153€ M^{me} Eve Johnson Houghton, prime non attribuée.
76€ Northern Bloodstock Agency Ltd, prime non attribuée.

Temps total : 1'40"70"

Le jockey Nuno Manuel LOPES DUARTE n'ayant pu produire un test anti-COVID à jour comme le prévoit le protocole mis en place par le service médical de France Galop, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre BORN TO BE (IRE) par le jeune jockey Alejandro GUTIERREZ VAL. A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu, le jockey Alexandre GAVILAN en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle et entendu les jockeys Clara CORNET (BIBI VOICE) arrivé non placée et Maxime GUYON (GAETANO DONIZETTI - IRE) arrivé 3^e, en leurs explications ont sanctionné ce dernier par une interdiction de monter pour une durée de 1 jour pour avoir, en dirigeant le cheval GAETANO DONIZETTI (IRE) vers l'extérieur, sans avoir une avance suffisante et gêné ainsi par cette manœuvre, la jument BIBI VOICE, cet incident n'ayant toutefois pas eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

560	3538	PRIX DE PAU (Handicap divisé) (Classe 4) Deuxième épreuve	1 600 m
14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop			
Pour chevaux entiers, hongres et juments de 5 ans et au-dessus.			
Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° P4 : Plat, Dist. 1 600 m env.			
Référence : +31,5.			
429	5	Magic Why , h, b, 6 ans, par Rajsaman et Satwa Blue (IRE) [Anabaa Blue (GB)], 51 k (48 ^{1/2} k), A. Lopez (M ^{me} C. Larrigade), A. Lopez – (n° corde 4)	1
485		Silver Poker , h, n.p., 7 ans, par Policy Maker (IRE) et Silver Diane (Silver Rainbow (GB)), 58 ^{1/2} k, φ, M ^{me} D. Leguillon (M. Forest), D. Chenu – (n° corde 3)	2
383	2	La Miss , f, b, 6 ans, par Mount Nelson GB et Glint Of Green USA (Jade Hunter USA), 51 k (49 k), P. Dubois (M ^{me} A. Mekouche), P. Dubois – (n° corde 6)	3
411		Premier Avril , h, b, 9 ans, par Panis USA et Zanakara [Octagonal (NZ)], 54 k (52 ^{1/2} k), ⊗, J.C. Daoudal (J. Nicoleau) – (n° corde 1)	4
222		Saga Daydream , f, b.f., 5 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Electric Daydream IRE (Elusive Quality USA), 51 k (49 ^{1/2} k), ⊗, J.C. Daoudal (M ^{me} C. Poirier) – (n° corde 10)	5
313		Seraphim GB , f, 5 ans, 51 k, M ^{me} S. Sanchez Lepaysan (A. Gutierrez Val), F. Sanchez – (n° corde 13)	6
406		Mathix , h, 7 ans, 51 k, F. Vermeulen (s) (A. Crastus), C. Boutin (s) – (n° corde 9)	7
313	5	Milk Bar , h, 8 ans, 60 k, P. Lhoste (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 5)	8
342	5	Javea , f, 5 ans, 53 ^{1/2} k, I. Alonso Quevedo (V. Seguy), RC. Montenegro – (n° corde 2)	9
382	5	Grisgrises , m, 5 ans, 58 k, J.L. Chapsal (J. Grosjean), F. Sanchez – (n° corde 11)	10
342		Dantzig Chop , h, 6 ans, 51 k, Y. Duprat (M ^{me} L. Le Pemp), W. Walton – (n° corde 8)	–
429		Golden Tea , f, 5 ans, 55 k (55 ^{1/2} k), G. Soulie (C. Cadet), G. Soulie – (n° corde 14)	–
382		Carolingien , h, 5 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), M ^{me} C. Lauffer (M ^{me} D. Santiago), S. Brogi – (n° corde 12)	–
13 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 722 €			
Eng. Sup. : Dantzig Chop			
7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 700€			
Primes aux propriétaires :			
2 205€ <i>Magic Why</i> .			
882€ <i>Silver Poker</i> .			
661€ <i>La Miss</i> .			
441€ <i>Premier Avril</i> .			
283€ <i>Saga Daydream</i> .			
Primes aux éleveurs :			
1 196€ M ^{me} Soraya Djerbou, Francis Hillou-Lespes.			
478€ Suc. Maurice Leguillon.			
239€ Aksam Khaddam.			
234€ Joel Denis, Sebastien Pinthon.			
83€ Ecurie Jema.			
561	3534	HANDICAP DES 4 ANS (Handicap) (Classe 3)	2 400 m
16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop			
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.			
La référence applicable dans ce Handicap sera +27.			
La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.			
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.			
Parcours n° P8 : Plat, Dist. 2 400 m env.			
Référence : +27.			
314		Temps Du Reve , 4 ans, par Gemix et Klassical Dance, 61 k (58 ^{1/2} k) (M ^{me} L. Foulard), C. Bonin (s) – (n° corde 10)	1
380	5	The Funk Bible , 4 ans, par Rio De La Plata USA et Windy, 57 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} M. Latremolliere (A. Gutierrez Val), M ^{me} J. Soubagne – (n° corde 7)	2
380		White Card (GB) , 4 ans, par French Fifteen et Delta Black Sheep, 54 k (52 ^{1/2} k), G. Heurtault (M ^{me} A. Merou), G. Heurtault – (n° corde 3)	3

397		Mr Sunshine , 4 ans, par Rajsaman et New Arrival, 63 k (62 k), Ecurie Pierre Pilarski (C. Merille), D. Guillemain (s) – (n° corde 4)	4
345	2	Evinerude , f, gr, 4 ans, par Stormy River et Tres Froide [Bering (GB)], 52 k (52 ^{1/2} k), F. Lemesnager (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 6)	5
380	3	Burn One Down , 4 ans, 53 ^{1/2} k (52 k), M ^{me} C. Lauffer (M ^{me} D. Santiago), S. Brogi – (n° corde 5)	6
246		Bodnakov , 4 ans, 56 k, ⊗, A. Jathiere (E. Hardouin), de A. Watrigant (s) – (n° corde 8)	7
		Son Of Spirit , 4 ans, 51 k (49 k), A. Odriozola Arzallus (M ^{me} A. Mekouche), R. Avial Lopez – (n° corde 2)	8
314	2	Free Breath , 4 ans, 64 k (61 ^{1/2} k), M ^{me} de M. Varine Bohan (M ^{me} M. Meyer), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 12)	9
345		Board Member (GB) , h, 4 ans, 51 k, φ, D. Huguet (A. Crastus), C. Cheminaud – (n° corde 1)	10
10 partants ; 21 eng. ; 12 part def. – Total des entrées : 854 €			
Sans motif : <i>Happy Chrisnat</i>			
3 long, courte tête, 1 long ¾, encolure, ¾ long, 1 long ¾, 4 long ½, 7 long ½, 3 long.			
8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€			
Primes aux propriétaires :			
3 240€ <i>Temps Du Reve</i> .			
1 296€ <i>The Funk Bible</i> .			
972€ <i>White Card (Gb)</i> .			
648€ <i>Mr Sunshine</i> .			
324€ <i>Evinerude</i> .			
Primes aux éleveurs :			
1 461€ Roland Monnier, Charles Poli.			
584€ Sca Elevage De Tourgeville, Nicolas Clement, Old Highbourne Bloodstock Ltd, Benoit Piro.			
438€ Scea Du Haras De Victot.			
292€ M ^{me} Barbara Moser.			
146€ Sarl Jedburgh Stud.			
<i>Temps total : 2'36"20"</i>			

562 3539 **PRIX WARD A - JEAN-FRANCOIS BERNARD** 2 100 m
(Arabes)

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, inscrits au Stud-Book arabe de leurs pays d'origine, affilié à la WAHO et munis d'un livret signalétique. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} janvier de l'année dernière inclus : 1 k. par 5.000 reçus. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et Jeunes Jockeys sont applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

		Hoggar De L'Ardus , 4 ans, par Mister Ginoux et Alfa De L'Ardus, 58 k (J. Cabre), T. Fourcy – (n° corde 5)	1
		Nafe'eh , 4 ans, par No Risk Al Maury et Mangadore, 57 k, ⊗, H.H. M. Al Thani (J. Auge), T. Fourcy – (n° corde 1)	2
		Gassab , 4 ans, par Dahor De Brugere et Dixie Darlene USA, 55 k, φ, Al Shaqab Racing (M. Forest), T. Fourcy – (n° corde 15)	3
		Sarhan , 4 ans, par Mared Al Sahara GB et Alghasa GB, 58 k, ⊗, H.H. M. Al Thani (M. Lauron), F. Rohaut (s) – (n° corde 3)	4
272	1	Safi Al Zaman , 4 ans, par Af Albahar UAE et Gold Label, 58 k (54 ^{1/2} k), Cheik MBF. Al Thani (G. Sanchez) – (n° corde 14)	5
		Irlande Des Violettes , 4 ans, 55 k, JP. Raynal (A. Crastus) – (n° corde 6)	6
		Algrain , 4 ans, 57 k, ⊗, Al Shaqab Racing (C. Cadet), T. Fourcy – (n° corde 8)	7
		Alhareth , 4 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), ⊗, Al Shaqab Racing (M ^{me} L. Foulard), T. Fourcy – (n° corde 2)	8
272	4	Namous De Monlau , 4 ans, 57 k, R. Bourdette (B. Fayos Martin), M. Comas Molist – (n° corde 10)	9
271	4	Qaisar , 4 ans, 57 k, Al Asayl France (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 13)	10
		Salaf , 4 ans, 59 k, ⊗, Yas Horse Racing Management (I. Mendizabal), D. Morisson (s) – (n° corde 12)	–
		Sabirah , 4 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), Ecuries Royales d'Oman (M ^{me} M. Meyer), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 11)	–
272	2	Alghanny GB , 4 ans, 57 k (E. Hardouin), F. Rohaut (s) – (n° corde 4)	–
271		Al Abjar GB , 4 ans, 57 k, ⊗ (J.B. Eyquem), de A. Watrigant (s) – (n° corde 9)	–
		Emberator , 4 ans, 59 k (57 ^{1/2} k), Al Shaqab Racing (A. Gutierrez Val), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 7)	–
15 partants ; 25 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 658 €			

5 long ½, courte tête, 4 long ½, 3 long ½, 1 long ¼, 1 long, 1 long, 5 long ½, tête.

7000€ – 2800€ – 2100€ – 1400€ – 700€

Primes aux propriétaires :

- 2 835€ *Hoggar De L'Ardus*.
1 134€ *Nafe'Eh*.
850€ *Gassab*.
567€ *Sarhan*.
283€ *Safi Al Zaman*.

Primes aux éleveurs :

- 1 278€ Philippe Meunier.
511€ Al Shahania Stud.
383€ Al Shaqab Racing.
255€ Al Shahania Stud.
127€ Cheik Mohammed Bin Faleh Al Thani.

Temps total : 2'25"90"

Le jockey Nuno Manuel LOPES DUARTE n'ayant pu produire un test anti-COVID à jour comme le prévoit le protocole mis en place par le service médical de France Galop, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre EMBERATOR par le jeune jockey Alejandro GUTIERREZ VAL au poids de 57.50 kgs.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir examiné le film de contrôle, ont entendu le jockey Eddy HARDOUIN en ses explications sur le comportement du hongre ALGHANNY (GB) arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué que ledit hongre, après un début de parcours avec des ressources, s'est repris et ne répondait plus aux sollicitations de son jockey. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

563 3536 **PRIX PAUL DUBOSCO** **2 100 m**
(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, terminés dans les trois premiers d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 180 ⁷ **Night Fever**, h, 5 ans, par Frankel GB et Nuit D'Amour [Azamour (IRE)], 58 k, A. Gabryszewski (G. Trolley de P.), J.C. Rouget (s) – (n° corde 3) **1**
- 343 ⁵ **Goneril**, f, 5 ans, par Sommerabend GB et Estella GER (Acatenango GER), 56^{1/2} k, A. Moukness (V. Seguy), F. Rohaut (s) – (n° corde 4) **2**
- 483 **El Ingrato**, h, 5 ans, par Toronado (IRE) et Narya IRE (Halling USA), 58 k (55^{1/2} k), A. Odriozola Arzallus (A. Gutierrez Val), R. Avial Lopez – (n° corde 6) **3**
- 346 ⁵ **Krokmou**, h, 4 ans, par Prince Gibraltar et Danube IRE [Montjeu (IRE)], 57 k, K. Tavares (J. Grosjean), K. Tavares – (n° corde 8) **4**
- 429 ⁴ **Ten Air**, 4 ans, par Air Chief Marshal IRE et Tenakra, 57 k, F. Covinhas (A. Werle), E. Dell'Ova – (n° corde 1) **5**
- Rikoleta (IRE)**, 5 ans, 55^{1/2} k (C. Cadel), C. Bonin (s) – (n° corde 5) **6**
- 430 **Blue Blue Eyes**, 6 ans, 57 k (55^{1/2} k), M^{me} C. Lauffer (M^{me} D. Santiago), S. Brogi – (n° corde 2) **7**
- Slon He (GB)**, 9 ans, 57 k (54^{1/2} k), D. Raballand (M^{me} M. Bernard), D. Raballand – (n° corde 7) **8**

8 partants ; 13 eng. ; 2 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 771 €

Eng. Sup. : *Krokmou, Ten Air*

4 long ½, 1 long, 4 long ½, nez, 1 long ¾, 8 long ½, loin.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 3 037€ *Night Fever*.
1 215€ *Goneril*.
911€ *El Ingrato*.
607€ *Krokmou*.
303€ *Ten Air*.

Primes aux éleveurs :

- 895€ Al Shaqab Racing.
547€ M^{lle} Larissa Kneip, M^{lle} Sandrine Grevet.
273€ Haras De Lassos, Daniel Le Borgne.
268€ Sunday Horses Club S. L. , Mauricio Delcher Sanchez.
136€ Firmin Covinhas, M^{me} Manon Ramadier, Marius Covinhas.

Temps total : 2'15"80"

Les Commissaires ont autorisé le hongre BLUE BLUE EYES à ne faire qu'un tour du rond et à se rendre au départ en main non monté, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

564 3535 **PRIX DE MONTOLIEU** **1 400 m**
(Classe 3)

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, terminés dans les trois premiers d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places, depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- 19 ⁴ **Bayoun**, 8 ans, par Kouroun et Baenia, 60 k (A. Werle) – (n° corde 7) **1**
- 177 ⁴ **Norwegian Sir**, 4 ans, par Kendargent et Norwegian Princess IRE, 60 k, G. Pariente (E. Hardouin), C. Boutin (s) – (n° corde 8) **2**
- 316 ⁴ **Mrs Worthington IRE**, 5 ans, par Dark Angel IRE et Mirror Effect IRE, 56^{1/2} k, Ecurie Biraben (I. Mendizabal), S. Brogi – (n° corde 5) **3**
- 383 ³ **Makhzen**, 7 ans, par Motivator GB et Hatikva (GB), 58 k, M^{me} C. Moneta (C. Billardello), R. Martens (s) – (n° corde 2) **4**
- 311 ¹ **Vykov**, 4 ans, par Hurricane Cat USA et Black Whip IRE, 58 k, A. Jathiere (E. Revolte), D. Guillemain (s) – (n° corde 3) **5**
- 429 **God Save The King**, 6 ans, 57 k (55^{1/2} k), ♂ (J. Plateaux) – (n° corde 4) **6**
- El Mansour**, 8 ans, 57 k (54^{1/2} k), D. Raballand (M^{me} K. Raybould), D. Raballand – (n° corde 1) **7**
- Explore The Shore**, 7 ans, 57 k (54^{1/2} k), D. Raballand (M^{me} M. Bernard), D. Raballand – (n° corde 6) **8**

8 partants ; 15 eng. ; 1 eng. sup. ; 8 part def. – Total des entrées : 594 €

Eng. Sup. : *God Save The King*

1 long ¼, 2 long ½, ½ long, 6 long ½, 2 long ½, 1 long, 1 long.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 2 362€ *Bayoun*.
1 215€ *Norwegian Sir*.
911€ *Mrs Worthington Ire*, prime non attribuée.
472€ *Makhzen*.
303€ *Vykov*.

Primes aux éleveurs :

- 1 282€ Suc. Henri De La Chauvelais.
547€ Guy Pariente Holding.
256€ Boutin (S), Jean-Pierre Vanden Heede.
191€ Marston Stud, prime non attribuée.
136€ Sas Regnier.

Temps total : 1'28"20"

AGEN-LA GARENNE

0580 067

lundi 8 mars 2021

Terrain SOUPLE

Commissaires de courses : Sophie LANGLOIS – Bernard SARRAMEJEAN – Gérard DARQUAND – Marie-Pierre PELEUS

565 3552 **PRIX CORENE** **1 850 m**
(Anglo-Arabe 37,5 % et plus)

Réservée F.E.E.

15000 € (7500, 3000, 2250, 1500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, inscrits au stud-book anglo-arabe, nés et élevés en France, comptant au moins 37,5 % de sang arabe. **Poids : 58 k.** Les chevaux comptant au moins 50 % de sang arabe recevront 3 k.

Les remises de poids pour les Apprentis et jeunes Jockeys ne sont pas applicables dans ce prix.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Plat, Dist. 1 850 m env.

- Ilywood Pontadour**, f, al, 3 ans, par Frisson Du Pecos et Perliwood Du Lac [Satin Wood (IRE)], 56^{1/2} k (55 k), Ecurie Pierre Pilarski (M^{me} L. Le Pemp), D. Guillemain (s) – (n° corde 10) **1**
- Farfelue**, f, b.f, 3 ans, par Olzarte De Collongues et Flinguee (Gnome), 56^{1/2} k, Ecurie Pierre Pilarski (A. Gavalan), D. Guillemain (s) – (n° corde 4) **2**
- Sybilline**, f, b, 3 ans, par Hasawood De Bordes et Sicilia (Regality), 56^{1/2} k, M. Thiebaud (M. Forest), M^{me} C. Courtade – (n° corde 7) **3**

<p>Feng Shui Du Pecos, m, al, 3 ans, par Fairplay Du Pecos et Felee (Hasa), 58 k, M^{me} F. Barbi (A. Werle), SR. Simon – (n° corde 2)</p> <p>Sierra De L'Abbaye, f, b, 3 ans, par Carghese Des Landes et Sissi De L'Abbaye (Ragtime Pontadour), 56^{1/2} k, JC. Escale (C. Merille), D. Guillemain (s) – (n° corde 11)</p> <p>Muse Aredienne, f, 3 ans, 56^{1/2} k, φ (R. Delage), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 6)</p> <p>Ivory De La Brunie, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} C. Courtade (V. Seguy), M^{me} C. Courtade – (n° corde 9)</p> <p>Freesia Du Pecos, f, 3 ans, 53^{1/2} k (52 k), M^{me} M. Prunet-Foch (M^{me} A. Mekouche), M^{me} M. Prunet-Foch – (n° corde 3)</p> <p>Palmarin, m, 3 ans, 55 k, Y. Boutin (M. Foulon), M^{me} C. Courtade – (n° corde 8)</p> <p>Ianska, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), T. Fourcy (M^{me} L. Foulard), T. Fourcy – (n° corde 1)</p> <p>Dream Boy, m, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), JC. Escale (M^{me} A. Merou), M^{me} C. Courtade – (n° corde 5)</p>	<p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p>
--	--

11 partants ; 14 eng. ; 11 part def. – Total des entrées : 36 €
 1/2 long, 1 long 1/4, 1 long, 1 long, 4 long 1/2, 1 long 1/2, 6 long, 1 long 3/4, 3 long 1/2.
 7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux éleveurs :

1 350€ François Maillot.
 540€ Daniel Lacassagne, Jean-Marc Davezac, M^{me} Fabienne Lacassagne.
 405€ Jean-Charles Escale.
 270€ Haras Du Pecos, M^{me} Anne-Marie Supervielle-Brouques.
 135€ Jean-Charles Escale.

Temps total : 2'3"93"

La pouliche SYBILLINE No8 est autorisé par les Commissaires de France Galop à courir non ferrée des postérieurs.

<p>566 ³⁵⁵⁰ PRIX DE MONT DE MARSAN 1 850 m (Maiden)</p> <p>11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Plat, Dist. 1 850 m env.</p> <p>133 ³ Got Bright, m, b, 3 ans, par Intello (GER) et Rumored USA (Royal Academy USA), 58 k, ♂, Haras de Treil (E. Corallo), C. Ferland (s) – (n° corde 12)</p> <p>Agamemnon, m, al, 3 ans, par Captain Chop et Arrivederla IRE (Acclamation GB), 58 k (55^{1/2} k), S. Chevalier (G. Sanchez), S. Chevalier – (n° corde 9)</p> <p>Electric GB, f, b, 3 ans, par Twilight Son GB et Best Side IRE (King'S Best USA), 56^{1/2} k, Prime Equestrian SARL (B. Flandrin), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 5)</p> <p>Cariberto, m, al, 3 ans, par Goken et Call Me Up [Layman (USA)], 58 k (55^{1/2} k), P. Ferrario (H. Mouesan), M. Guarnieri – (n° corde 11)</p> <p>Romilla, f, al, 3 ans, par Milanais et Retamilla [Rip Van Winkle (IRE)], 54^{1/2} k (53 k), P. Pasquiu (M^{me} A. Merou), de B. Montzey (s) – (n° corde 10)</p> <p>295 ⁵ Virimoon Etoile, f, 3 ans, 56^{1/2} k, de A. La Bouillierie (M. Foulon), Ch. Gourdain (s) – (n° corde 3)</p> <p>Doha Pearl, f, 3 ans, 54^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (M. Lauron), F. Rohaut (s) – (n° corde 8)</p> <p>Kaleorouna, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), C. Rondele (M^{me} L. Le Pemp), C. Rondele – (n° corde 6)</p> <p>Bakkano, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), S. Bazzani (M^{me} C. Larrigade), M. Guarnieri – (n° corde 4)</p> <p>Lights Out IRE, f, 3 ans, 56^{1/2} k (53 k), Cotton House Bloodstock (A. Gutierrez Val), P. Sogorb – (n° corde 7)</p> <p>Apocalyptique, m, 3 ans, 58 k, E. Dell'Ova (A. Werle), E. Dell'Ova – (n° corde 1)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p>
--	---

11 partants ; 26 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 479 €
 Eng. Sup. : Virimoon Etoile
 5500€ – 2200€ – 1 650€ – 1 100€ – 550€

Primes aux propriétaires :

2 970€ Got Bright.
 1 188€ Agamemnon.
 891€ Electric Gb, prime non attribuée.
 594€ Cariberto.
 297€ Romilla.

Primes aux éleveurs :

1 651€ Haras De Treil.
 440€ Christophe Jouandou.
 220€ M^{me} Sonia Thomas, Clement Thomas.
 140€ Northmore Stud, prime non attribuée.
 110€ Pierre Pasquiu.

<p>567 ³⁵⁵¹ PRIX DE DAX 2 500 m (Maiden)</p> <p>11 000 € (5 500, 2 200, 1 650, 1 100, 550) – dotation France Galop</p> <p>Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.</p> <p>Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.</p> <p>Plat, Dist. 2 500 m env.</p> <p>344 Janechope, f, b, 3 ans, par Vale Of York IRE et Perle De Star [Indian Rocket (GB)], 56^{1/2} k (54 k), φ, A. Chopard (A. Gutierrez Val), M^{me} J. Soubagne – (n° corde 6)</p> <p>Al Impact GB, m, b, 3 ans, par Al Kazeem GB et Light Impact IRE (Fantastic Light USA), 56 k, M^{me} A. Cuadra-Lores (E. Corallo), C. Ferland (s) – (n° corde 4)</p> <p>Cosy, h, b, 3 ans, par Olympic Glory IRE et Kocooning IRE (King'S Best USA), 58 k, Ecurie du Gave (M. Forest), de D. Watrigant (s) – (n° corde 1)</p> <p>296 Rock And Roll, h, b, 3 ans, par Oasis Dream GB et Motivation [Muhtathir (GB)], 58 k (56^{1/2} k), Scuderia Scolari (J. Plateaux), S. Brogi – (n° corde 8)</p> <p>El Comandante, h, b, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Habissett [Wootton Bassett (GB)], 56 k (52^{1/2} k), E. Fierro (R. Delage), X. Thomas-Demeaulte (s) – (n° corde 9)</p> <p>Mr Lulu, m, 3 ans, 56 k, JP. Daireaux (A. Bendjama), JP. Daireaux – (n° corde 12)</p> <p>Kabalabala, f, 3 ans, 56^{1/2} k (54 k), ♂, M^{me} A. Vigreux (S. Le Quilleuc), M^{me} A. Vigreux – (n° corde 3)</p> <p>145 Vainqueur Jaguen, h, 3 ans, 58 k, φ, M. Valverde (M. Foulon), M^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 7)</p> <p>505 Chatham Island, h, 3 ans, 58 k (56^{1/2} k), M^{me} K. Denambride (M^{me} A. Merou), C. Pautier – (n° corde 10)</p> <p>Lost Tribe, m, 3 ans, 58 k, J. Suzan (A. Gavilan), de A. Watrigant (s) – (n° corde 5)</p> <p>City Rev, h, 3 ans, 58 k, G. Heurtault (E. Revolte), G. Heurtault – (n° corde 11)</p> <p>Hektor, m, 3 ans, 56 k (52^{1/2} k), φ, LG Bloodstock (M^{me} R. Liegeois), C. Ferland (s) – (n° corde 2)</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p> <p>–</p>
--	--

12 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 380 €
 Eng. Sup. : Chatham Island
 1 long 1/2, 1 long 3/4, 3/4 long, 1 long, 3 long, 4 long, 1 long 1/4, 2 long, 3 long 1/2.
 5500€ – 2200€ – 1 650€ – 1 100€ – 550€

Primes aux propriétaires :

2 970€ Janechope.
 1 188€ Al Impact Gb, prime non attribuée.
 891€ Cosy.
 594€ Rock And Roll.
 297€ El Comandante.

Primes aux éleveurs :

1 101€ Alain Chopard.
 330€ S.C.E.A. Des Prairies, Haras De Mandore.
 187€ West Stow Stud Ltd, prime non attribuée.
 143€ Haras Du Mezeray S.A. .
 110€ Rashid Mohammed Al Jehani.

Temps total : 2'55"70"

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Paulin BLOT en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour pour s'être présenté à la pesée après la course, à un poids supérieur de plus de 600 grammes (800g) au poids résultant des conditions de la course et de l'application des surcharges.

MARSEILLE-PONT-DE-VIVAUX

Réunion organisée par SOCIETE HIPPIQUE DE MARSEILLE

0609 067

lundi 8 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Jean-Pierre BENSUSSAN – Martine CODDE – Christine PASTOR

<p>568 ³⁵⁵⁶ PRIX DE BEAUCAIRE 1 500 m (À réclamer valeur handicap) (Classe 4)</p> <p>12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop</p> <p>Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant une valeur inférieure ou égale à 34 k. et mis à réclamer pour 10.000 ou 12.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 12.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.</p>	<p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p>
---	--

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Dist. 1 500 m env.

- 452² **Kokkinolaimis IRE**, h, b, 6 ans, par Lilbourne Lad IRE et Ting A Greeley GB (Mr. Greeley USA), 56 k (57 k), ♂, (10 000), C. Theodorakis (C. Soumillon), K. Borgel (s) – (n° corde 9)
- 523³ **Dream Life**, f, b, 5 ans, par Authorized IRE et Tender Night USA (Elusive Quality USA), 56^{1/2} k, (12 000), Ecurie Victoria Dreams (F. Blondel), Cé. Rossi – (n° corde 7)
- 399⁶ **Kal El**, m, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Al Zubarah GB (Exceed And Excel AUS), 58 k (55^{1/2} k), ♂, (10 000), G. Duca (M^{me} A. Nicco), C. Escuder – (n° corde 3)
- 522 **Verti Chop**, h, b.f, 8 ans, par Namid GB et Very Astair (Astair), 58 k (56^{1/2} k), (10 000), C. Boutin (s) (M^{me} A. Molins), S. Labate (s) – (n° corde 6)
- 403 **Eleven O Two**, f, b, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Khandaar IRE (Xaar GB), 54^{1/2} k, ♀, (10 000) (A. Orani), S. Labate (s) – (n° corde 5)
- 125¹ **Kannon**, h, 5 ans, 60 k (56^{1/2} k), (12 000), N. Ozguler (G. Legras), J. Reynier – (n° corde 2)
- 446 **Black Morning GB**, f, 4 ans, 54^{1/2} k, (10 000), B. Giraudon (A. Crastus), F. Vermeulen (s) – (n° corde 4)
- 321⁵ **Makalia (IRE)**, f, 5 ans, 58^{1/2} k, (10 000), F. Boualem (G. Champier), F. Boualem – (n° corde 1)
- 400⁵ **Hard Rock**, h, 4 ans, 56 k, (10 000), M^{me} A. Baudron (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 8)

9 partants ; 24 eng. ; 3 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 884 €

Eng. Sup. : Kokkinolaimis IRE, Hard Rock

4 long, nez, 2 long, 3/4 long, 1 long, 1 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € Kokkinolaimis Ire, prime non attribuée.
972 € Dream Life.
729 € Kal El.
378 € Verti Chop.
243 € Eleven O Two.

Primes aux éleveurs :

- 510 € Old Carhue Stud, prime non attribuée.
438 € Jean-Philippe Dubois.
214 € Al Amriyah Bloodstock.
205 € Alain Chopard.
109 € Patrick Chedeville, Louis Chaulet, Gilles Martragny.

Temps total : 1'29"89"

Les Commissaires ont autorisé la jument ELEVEN O TWO à être emmenée en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais fixés.

Les Commissaires, après avoir entendu le jockey Christophe SOUMILLON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour s'être présenté à la pesée avant la course à un poids dépassant de plus d'une livre le poids déclaré.

569³⁵⁵⁸ PRIX DE MAILLANE **2 600 m**
(PSF)
(Handicap divisé)
(Classe 3)
Première épreuve

17 000 € (8500, 3400, 2550, 1700, 850) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les références applicables dans ce Handicap seront +26 ; +26,5.

Les références de cette épreuve seront éventuellement remontées à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Dist. 2 600 m env.

Références : 0 ans, +27,5 ; 1 ans et +, +28.

- 462¹ **My Lenny**, h, b, 6 ans, par Youmzain IRE et Clochette De Sou [Ajdayt (USA)], 57 k, ♂, R. Bonaventure (F. Blondel), L. Rovisse – (n° corde 8)
- 453 **Cassata GB**, f, b, 4 ans, par Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 57 k (55^{1/2} k), M^{me} J. Burger (M^{me} M. Michel), C. Escuder – (n° corde 12)
- 519³ **Medha**, f, al, 8 ans, par Vatori et Mehany [Danhill (USA)], 57 k (C. Soumillon), R. Chotard – (n° corde 10)
- 462 **Barkorba**, h, gr, 8 ans, par Vol De Nuit GB et Yaven [Marchand De Sable (USA)], 57^{1/2} k, ♀, G. Hanouna (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 3)
- 480⁵ **Rip**, m, b.f, 7 ans, par Rip Van Winkle IRE et Kylaayne GB (Kyllachy GB), 58^{1/2} k, F. Bembo (M. Grandin), F. Bembo – (n° corde 4)
- Rosny**, h, 10 ans, 56^{1/2} k (55 k), M. Planard (M^{me} A. Molins), M. Planard – (n° corde 13)

- 320 **Pro Am**, h, 6 ans, 54^{1/2} k, ♀, M. Charleu (A. Orani), F. Foresi – (n° corde 9)
- 455 **Goldstone**, h, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), T. Ravier (M^{me} A. Nicco), M. Maillard – (n° corde 2)
- 438¹ **Holbox**, h, 5 ans, 56^{1/2} k, Ecurie Cehel (S. Ruis), F. Vermeulen (s) – (n° corde 11)
- 480² **Chanpour**, h, 6 ans, 60 k (58^{1/2} k), M^{me} C. Leoni (M^{me} D. Santiago), C. Tolaini – (n° corde 5)
- Silver Ball**, h, 7 ans, 59^{1/2} k (58 k), M^{me} C. Leoni (M^{me} J. Marcialis), C. Tolaini – (n° corde 1)
- Trou Aux Biches**, f, 4 ans, 56 k (54^{1/2} k), F. Boualem (G. Legras), F. Boualem – (n° corde 7)

12 partants ; 26 eng. ; 3 eng. sup. ; 13 part def. – Total des entrées : 1410 €

Eng. Sup. : Barkorba, Chanpour, Silver Ball

tête, 1 long, 2 long 1/2, 3/4 long, 1 long 1/2, 1 long 1/2, courte tête, 4 long, 1 long.

8500€ – 3400€ – 2550€ – 1700€ – 850€

Primes aux propriétaires :

- 2 677 € My Lenny.
1 377 € Cassata Gb, prime non attribuée.
803 € Medha.
535 € Barkorba.
267 € Rip.

Primes aux éleveurs :

- 1 453 € Robert Bonaventure.
435 € Can Artam.
290 € Franck Benillouche.
289 € Aston Mullins Stud, Stephen W. Barrow, prime non attribuée.
94 € Jean-Claude Seroul.

Temps total : 2'45"94"

570³⁵⁵⁹ PRIX DE GRAVESON **2 600 m**
(PSF)
(Handicap divisé)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

13 000 € (6500, 2600, 1950, 1300, 650) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Dist. 2 600 m env.

Références : 0 ans, +33,5 ; 1 ans et +, +34.

- 438³ **Mejaen**, h, b, 9 ans, par Shirocco GER et Huaca USA (Thunder Gulch USA), 59 k (57^{1/2} k), P. Desplaces (M^{me} D. Santiago), C. Martinon – (n° corde 10)
- 438⁵ **Winman In Grey**, h, gr, 5 ans, par Rajsaman et Cinder'S Post [American Post (GB)], 59 k, C. Berti (C. Soumillon), Cé. Rossi – (n° corde 7)
- 440⁵ **Morne Rouge**, h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Lingreville [Le Havre (IRE)], 60 k, ♀, LC. Crane (S. Ruis), R. Chotard – (n° corde 3)
- 502 **Alhseemah (GB)**, f, b, 6 ans, par Planteur (IRE) et Saga Boreale USA (Arch USA), 59 k (57^{1/2} k), M^{me} A. Selles (M^{me} M. Michel), K. Borgel (s) – (n° corde 1)
- 502³ **Prince Decalas**, h, gr, 5 ans, par Tin Horse (IRE) et Lady Calas [Numerous (USA)], 55 k, ♀, R. Frauciel (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 11)
- 320⁴ **Fox Tin**, h, 7 ans, 60 k, O. Ulmann (F. Blondel), Cha. Rossi (s) – (n° corde 6)
- Nostalbowl**, h, 8 ans, 55^{1/2} k (56 k), M^{me} LL. Rohn-Pelvin (G. Millet), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 2)
- 377 **Perfect Rose**, f, 5 ans, 59^{1/2} k, A. Hernandez (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 5)
- 434⁴ **Hodeng IRE**, h, 5 ans, 54^{1/2} k (55 k), ♀, C. Boutin (s) (K. Barbaud), S. Labate (s) – (n° corde 4)
- 434 **River Of Silver**, h, 5 ans, 52^{1/2} k (51 k), ♂, P. Faucampre (M^{me} M. Velon), C. Escuder – (n° corde 9)
- 413 **Amiata**, f, 4 ans, 59 k, ♂, V. Moreau (G. Psaradakis), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 8)
- 501 **Beruska**, f, 8 ans, 54 k, ♀, L. Boualam (A. Orani), L. Boualam – (n° corde 12)

12 partants ; 10 eng. ; 2 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 655 €

Eng. Sup. : Alhseemah (GB), Beruska

3/4 long, courte encolure, 1 long 1/2, courte tête, 1 long, courte encolure, 8 long, 3/4 long, 6 long.

6500€ – 2600€ – 1950€ – 1300€ – 650€

Primes aux propriétaires :

- 2 047 € *Mejaen*.
 1 053 € *Winman In Grey*.
 789 € *Morme Rouge*.
 409 € *Alhseemah (Gb)*.
 263 € *Prince Decalas*.

Primes aux éleveurs :

- 1 111 € Finsbury Bloodstock Limited.
 474 € Alain Darroux, Maxime Darroux, Poulinieres. Com.
 356 € Guy-Roger Petit, Louis Clair Crane.
 222 € Elevage Haras De Bourgeauville.
 118 € Ecurie Du Sud, Raymond Frauciel, Michel Nikitas.

Temps total : 2'50"85"

Les Commissaires ont autorisé le hongre FOX TIN à être muni d'un bonnet assourdissant de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ.

571 3555 PRIX DE L'ESSOR 2 000 m (PSF)

(À réclamer)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. Poids : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k. ; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Dist. 2 000 m env.

- 207 4 **Autumn Twilight IRE**, m, al, 3 ans, par Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE (Mujadil USA), 60 k, (14 000), M^{me} AG. Kavanagh (C. Soumillon), R. Chotard – (n° corde 11) 1
- 469 **Potin**, f, n.p, 3 ans, par Dabirsim et Mandaia (IRE) (Manduro GER), 56^{1/2} k, (14 000), Le Haras de La Gousserie (F. Corallo), Fred Rossi (s) – (n° corde 12) 2
- 496 **Ka Lanakila**, f, al, 3 ans, par Vespone IRE et Victoire Royale GER (Black Sam Bellamy IRE), 54^{1/2} k, φ, (10 000), Le Haras de La Gousserie (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 9) 3
- 451 **Feel The Fever**, f, gr, 3 ans, par The Great Spirit et Norina (GB) (Linamix), 58^{1/2} k (57 k), (14 000), Le Haras de La Gousserie (M^{me} A. Molins), R. Martens (s) – (n° corde 3) 4
- 436 **Geniale GR**, f, al, 3 ans, par Schubert USA et Martiniquaise GB (Mawatheeq USA), 54^{1/2} k, ♂, (10 000), C. Theodorakis (G. Psaradakis), K. Borgel (s) – (n° corde 4) 5
- May Day**, h, 3 ans, 60 k (58^{1/2} k), (14 000), M^{me} M. Blanc (R. Mangione), Fred Rossi (s) – (n° corde 2) 6
- 416 **Machinos**, m, 3 ans, 60 k (58^{1/2} k), (14 000), M^{me} H. Vesela (M^{me} D. Santiago), V. Chaloupka – (n° corde 8) 7
- 451 **Forever Clementine**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (57 k), φ, (14 000), A. Bardini (M^{me} E. Cieslik), C. Escuder – (n° corde 1) 8
- Boogie Woogie**, f, 3 ans, 54^{1/2} k, (10 000), M. Perret (A. Orani), R. Chotard – (n° corde 5) 9
- 476 **Redressement**, m, 3 ans, 58 k, (14 000), M. Perdiguier (M. Grandin), Cé. Rossi – (n° corde 6) 10
- 401 2 **Version Top**, h, 3 ans, 58 k, (14 000), Ecurie d'Haspel (S. Ruis), Fred Rossi (s) – (n° corde 10) –
- Karabas Barabas IRE**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (52 k), (10 000), JP. Boin (M^{me} A. Nicco) – (n° corde 7) –

12 partants ; 20 eng. ; 2 eng. sup. ; 12 part def. – Total des entrées : 832 €

Eng. Sup. : *Geniale GR, May Day*

2 long 1/2, 2 long, nez, tête, 2 long 1/2, encolure, tête, 1/2 long, 1 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 3 240 € *Autumn Twilight Ire*, prime non attribuée.
 1 296 € *Potin*.
 972 € *Ka Lanakila*.
 648 € *Feel The Fever*.
 324 € *Geniale Gr*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 510 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
 480 € Claudio Marzocco, Luca Marzocco.
 360 € Olivier Triboire, M^{lle} Laure Godet.
 240 € Le Haras De La Gousserie.
 51 € Thita Ekmetallefsi Akiniton T. , prime non attribuée.

Temps total : 2'9"80"

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Sylvain RUIS au sujet de la performance du hongre VERSION TOP arrivé non placé.

L'intéressé a indiqué ne pas avoir d'explications à cette performance, précisant s'être retrouvé sans ressources à l'entrée de la ligne d'arrivée.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

572 3557 PRIX DE FONTVIEILLE 2 000 m (PSF)

(Handicap de catégorie)
(Classe 4)

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 25 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Dist. 2 000 m env.

Référence : +35.

- 434 2 **The Last Spirit**, h, al, 5 ans, par Rio De La Plata USA et Lavayssiere [Sicyos (USA)], 58 k, ♂, M^{me} J. Rovisse (F. Blondel), L. Rovisse – (n° corde 13) 1
- 454 **Damanda'S Delight GER**, f, b.f, 5 ans, par Wiener Walzer GER et Damanda GER (Pentire GB), 59 k (57^{1/2} k), G. Augustin-Normand (M^{me} J. Marcialis), Cha. Rossi (s) – (n° corde 12) 2
- 152 1 **Its All Class**, h, b, 11 ans, par Hurricane Cat USA et She'S All Class USA (Rahy USA), 60 k, M^{me} M. Richert (G. Millet), J. Reynier – (n° corde 2) 3
- 377 **Blues Music**, f, b, 7 ans, par Motivator GB et Blanc Sur Blanc IRE (Hold That Tiger USA), 60 k, A. Gabryszewski (K. Barbaud), JC. Sarais – (n° corde 3) 4
- 454 **Galaxie Quest**, h, b, 4 ans, par Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables [Marchand De Sable (USA)], 59^{1/2} k (58 k), ♂ (M^{me} A. Nicco), P. Cottier – (n° corde 8) 5
- 269 **Wayne**, h, 7 ans, 59 k, φ, A. Mink (F. Foresi), F. Foresi – (n° corde 10) 6
- 153 5 **New Trafford**, h, 5 ans, 59 k (57^{1/2} k), O. Ulmann (M^{me} M. Waldhauser), Cha. Rossi (s) – (n° corde 14) 7
- 454 **Destinata GB**, f, 6 ans, 57^{1/2} k, φ, M. Nikitas (A. Orani), S. Labate (s) – (n° corde 7) 8
- 402 **Misstaro (IRE)**, f, 4 ans, 58 k, Ecurie Melanie (C. Soumillon), R. Chotard – (n° corde 6) 9
- 406 4 **Lawrence**, h, 6 ans, 58 k (56^{1/2} k), P. Nador (M^{me} M. Velon), P. Nador – (n° corde 5) 10
- 453 **Badr**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, T. Marechal (A. Crastus), C. Escuder – (n° corde 4) –
- 323 **Malecon**, h, 6 ans, 56 k, GABY Mosse (S. Ruis), F. Foresi – (n° corde 11) –
- 434 **Espoir Parfait**, h, 6 ans, 57 k (55^{1/2} k), C. Theodorakis (M^{me} D. Santiago), K. Borgel (s) – (n° corde 1) –
- 317 **Tamarose**, f, 4 ans, 60 k (57^{1/2} k), M^{me} LL. Rohn-Pelvin (M^{me} L. Antonioti), M^{me} LL. Rohn-Pelvin – (n° corde 9) –

14 partants ; 36 eng. ; 2 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 930 €
 Eng. Sup. : *Badr, Espoir Parfait*

Chev. élim. : *Aliantha*

Chev. retir. : *Sherman Oaks, Bois Combray, Grisdex, Zoffan, Jackson En Bois, A L'Anneau*

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 2 430 € *The Last Spirit*.
 972 € *Damanda'S Delight Ger*, prime non attribuée.
 567 € *Its All Class*.
 378 € *Blues Music*.
 243 € *Galaxie Quest*.

Primes aux éleveurs :

- 1 095 € Le Haras De La Gousserie.
 307 € Jerome Reynier.
 205 € Earl Haras Du Taillis.
 204 € Stall Miramar, prime non attribuée.
 71 € Haras D'Haspel.

573 3554 PRIX DE BONNIEUX 2 000 m (PSF)

(Maiden)

19 000 € (9 500, 3 800, 2 850, 1 900, 950) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, n'ayant jamais gagné. Poids : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Dist. 2 000 m env.

- 417 3 **Smile Makers**, m, b, 3 ans, par Kendargent et Pearly Shells GB (Efisio GB), 58 k, Le Haras de La Gousserie (F. Blondel), Fred Rossi (s) – (n° corde 5) 1
- 234 **Marguns**, f, n.p, 3 ans, par Anodin (IRE) et Masako IRE (High Chaparral IRE), 56^{1/2} k (55 k), G. Lancry (M^{me} M. Velon), Fred Rossi (s) – (n° corde 1) 2

- 500 Namaste**, h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Princesse Winkle [Rip Van Winkle (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), Ecurie Haras de Saint Vincent (*M^{me} E. Cieslik*), C. Escuder – (n° corde 8) **3**
- 318 Diana**, f, al, 3 ans, par Martinborough JPN et New Simardiere [Epervier Bleu (GB)], 56^{1/2} k, φ, C. Delebarre (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 7) **4**
- 417⁵ Mars GR**, h, b, 3 ans, par Schubert USA et Pieman'S Girl GB (Henrythenavigator USA), 58 k, PP. Vasilopoulos (*G. Psaradakis*), K. Borgel (s) – (n° corde 4) **5**
- Carl Gustaf**, h, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k), O. Ulmann (*C. Soumillon*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 2) **6**
- Vallee De Joie (GB)**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 3) **7**
- Treaty**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (53 k), M^{me} C. Head (*M^{me} J. Marcialis*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 6) **8**
- 8 partants; 12 eng.; 3 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 1331 €
Eng. Sup.: *Namaste, Diana, Mars GR*
2 long 1/2, 1/2 long, 1 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, 2 long 1/2, tête.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 5 130€ *Smile Makers*.
2 052€ *Marguns*.
1 539€ *Namaste*.
1 026€ *Diana*.
513€ *Mars Gr*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs:

- 1 901€ Scea Haras De Saint Pair.
1 141€ Haras De Saint Julien, Patrick Chedeville.
570€ Ecurie Haras De Saint Vincent.
380€ Pierre-Hubert Champion.
80€ I. Grivas, prime non attribuée.

Temps total: 2'10"25"

574³⁵⁵³ PRIX DU FORT SAINT-NICOLAS **1 500 m (PSF)**
(Maiden)

- 19000 €** (9500, 3800, 2850, 1900, 950) – dotation France Galop
Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, n'ayant jamais gagné. **Poids** : 58 k. Les chevaux n'ayant jamais couru recevront 2 k.
Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.
Parcours n° Z3 : Dist. 1 500 m env.

- 304³ Tess**, f, gr, 3 ans, par Elusive City USA et La Contessa IRE (Fastnet Rock AUS), 56^{1/2} k, L. Baudron (s) (*G. Millet*), Cé. Rossi – (n° corde 4) **1**
- 496⁵ Midrand**, m, b.f, 3 ans, par Morandi et Kitty Hawk GB (Danehill Dancer IRE), 58 k, φ, Le Haras de La Gousserie (*S. Ruis*), Fred Rossi (s) – (n° corde 3) **2**
- 338³ Blanc Bleu**, m, b, 3 ans, par Anodin (IRE) et Indigo [Falco (USA)], 58 k (*F. Blondeil*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 2) **3**
- 436⁴ Charlinetta**, f, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et Allegro Vivace [Muhtathir (GB)], 56^{1/2} k (55 k), J. Piasco (*M^{me} E. Cieslik*), C. Escuder – (n° corde 7) **4**
- 435⁵ Yakamette Koukebak**, h, b, 3 ans, par Intello (GER) et Don'T Hurry Me (IRE) (Hurricane Run IRE), 58 k, Ecurie Gribomont (*M. Grandin*), Cé. Rossi – (n° corde 5) **5**
- Mister Grenadine**, h, 3 ans, 56 k (56^{1/2} k) (*C. Soumillon*), Cha. Rossi (s) – (n° corde 1) **6**
- 517⁵ Moutraki IRE**, h, 3 ans, 58 k, C. Theodorakis (*G. Psaradakis*), K. Borgel (s) – (n° corde 6) **7**
- 420 November Rain**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, M^{me} P. Brandt (*K. Barbaud*), F. Vermeulen (s) – (n° corde 8) **8**
- Go Val Chop**, h, 3 ans, 56 k, G. Pariente (*A. Crastus*), Fred Rossi (s) – (n° corde 9) **9**

9 partants; 12 eng.; 1 eng. sup.; 9 part def. – Total des entrées: 752 €
Eng. Sup.: *Moutraki IRE*
1 long 1/2, 1/2 long, tête, 1 long 1/2, 1 long, 2 long 1/2, 8 long.
9500€ – 3800€ – 2850€ – 1900€ – 950€

Primes aux propriétaires:

- 5 130€ *Tess*.
2 052€ *Midrand*.
1 539€ *Blanc Bleu*.
1 026€ *Charlinetta*.
513€ *Yakamette Koukebak*.

Primes aux éleveurs:

- 1 901€ Earl Dorrells.
855€ Ecurie Du Sud.
760€ Hugues Rousseau.
380€ Nicolas Ferrand, Suc. Bernard Ferrand.
285€ Jean-Francois Gribomont.

Temps total: 1'30"49"

PORNICHET-LA BAULE

0147 067

lundi 8 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Philippe SOUCHAUD – Marc POTIRON –
Christophe GAUTIER

575³⁵⁴⁵ PRIX DU CHATEAU DE BREHET **1 700 m (PSF)**
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 4)

10000 € (5000, 2000, 1500, 1000, 500) – dotation France Galop
Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 7.000, 9.000 ou 11.000. **Poids** : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; pour 11.000, 3 k. En outre, tout gagnant depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus d'une course portera 2 k.; de plusieurs courses, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 700 m env.

- 313² Ucel IRE**, h, b, 7 ans, par Kyllachy GB et Umthouhah IRE (Unfuwain USA), 61^{1/2} k (59 k), (9 000), J. Juillet (*M^{me} C. Gendron*), G. Juillet – (n° corde 5) **1**
- 196⁵ Markland**, h, al, 4 ans, par Hunter'S Light IRE et Mapow (Kendor), 61 k, (11 000), Ecurie Vent d'Ouest (*J. Cabre*), F. Foucher – (n° corde 9) **2**
- 442⁴ Masetto**, h, b, 5 ans, par Mayson GB et Acacalia GER (Ransom O'War USA), 59^{1/2} k, φ, (9 000), M^{me} J. Burger (*T. Bachelot*), C. Fey (s) – (n° corde 4) **3**
- 431⁴ Light The Fuse IRE**, h, b, 4 ans, par Dandy Man IRE et Mandhooma GB (Oasis Dream GB), 61 k (57^{1/2} k), φ, (11 000), G.L. Ferron (*J. Nicoleau*) – (n° corde 8) **4**
- 313³ Convicted**, h, b, 9 ans, par Lawman et Passiflore [Sillery (USA)], 56 k (53^{1/2} k), φ, (7 000), S. Girardin – (n° corde 3) **5**
- 441 Soft Melody GB**, f, 4 ans, 56 k (52^{1/2} k), φ, (9 000), NBH Racing (*L. Rousseau*), HA. Pantall – (n° corde 2) **6**
- 456 Sandy Dream**, f, 5 ans, 56 k, φ, (9 000), J.C. Daoudal, M^{me} R. Philippon – (n° corde 1) **7**
- 194 Belle Stream GB**, f, 4 ans, 54^{1/2} k (51 k), (7 000), M^{me} P. Kingston (*G. Meury*), Rod. Collet (s) – (n° corde 7) **8**
- Santa Paloma**, f, 8 ans, 57^{1/2} k (55 k), (11 000), G. Guillermo (*M. Justum*), G. Guillermo – (n° corde 6) **9**

9 partants; 23 eng.; 9 part def. – Total des entrées: 412 €
1 long 1/2, nez, courte encolure, 2 long, 5 long 1/2, courte tête, 2 long, 1 long.

5000€ – 2000€ – 1500€ – 1000€ – 500€

Primes aux propriétaires:

- 1 575€ *Ucel Ire*, prime non attribuée.
810€ *Markland*.
607€ *Masetto*.
405€ *Light The Fuse Ire*, prime non attribuée.
157€ *Convicted*.

Primes aux éleveurs:

- 425€ Wardley Bloodstock, prime non attribuée.
365€ Robin Kurth-Camies.
179€ Thousand Dreams, Ecurie Olivier Piraud.
85€ Ballyhane Stud, Paul Nataf, Enrico Ciampi, Samy Torgeman.

Temps total: 1'42"28"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le jument SANDY DREAM à se rendre en main au départ non montée, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

576³⁵⁴³ PRIX DU CHATEAU DE CAREIL **1 700 m (PSF)**
(À réclamer)
(Classe 4)

12000 € (6000, 2400, 1800, 1200, 600) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**, mis à réclamer pour 10.000 ou 14.000. **Poids** : 56 k. Les chevaux mis à réclamer pour 14.000 porteront 2 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 6.000, 4 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 700 m env.

- 407** ⁵ **Coaxiorum IRE**, h, b, 3 ans, par Prince Of Lir IRE et Chateau Dauphin USA (First Defence USA), 58 k, (14 000), M.J. Walshe (*PC. Boudot*), HA. Pantall – (n° corde 2) **1**
- 360** **Glance For Glory GB**, f, b, f, 3 ans, par Fountain Of Youth IRE et Spirit Glance GB (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k, (14 000), J.T. Weissmeier (*A. Pouchin*), M^{me} R. Weissmeier – (n° corde 5) **2**
- 356** **Gallardise**, f, al, 3 ans, par Lucayan et Gallaeia SPA (Choiris AUS), 54^{1/2} k (52 k), (10 000), A. & G. Botti (s) (*F. Ferdig-Zimmermann*), A. & G. Botti (s) – (n° corde 10) **3**
- 315** ⁴ **Love Affair**, f, b, 3 ans, par Lucayan et Star Seed [Layman (USA)], 54^{1/2} k, (10 000), M^{me} S. Midy (*T. Bachelot*), S. Brogi – (n° corde 1) **4**
- 504** ⁵ **Iris D'Argent**, f, b, 3 ans, par Goken et Nordican Queen (Chineur), 56^{1/2} k (54 k), (14 000), M^{me} C. Petit (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 3) **5**
- 242** **Missive Royale**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (55 k), (14 000), F. Bianco (*Q. Perrette*), M^{me} C. Alesi – (n° corde 4) **6**
- 426** **Georginas Kitten GB**, f, 3 ans, 54^{1/2} k (51 k), φ, (10 000), F. Brady (*J. Nicoleau*) – (n° corde 6) **7**
- 496** **Vie Privee**, f, 3 ans, 58^{1/2} k (56 k), ⊗, (14 000), V. Devillars, V. Devillars – (n° corde 7) **8**
- 296** **Townie**, h, 3 ans, 58 k (55^{1/2} k), ⊗, (14 000), Wertheimer & Frere (*M^{me} M. Meyer*), C. Ferland (s) – (n° corde 9) **9**
- 201** **Bella Florida**, f, 3 ans, 56^{1/2} k, (14 000), R. Hoellard (*C. Grosbois*), R. Marcel – (n° corde 8) **10**

10 partants; 20 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 656 € Eng. Sup.: *Iris D'Argent*
2 long, 3 long 1/2, courte encolure, 1 long 3/4, 1 long, 1 long, tête, 1 long, 7 long.

6000€ – 2400€ – 1800€ – 1200€ – 600€

Primes aux propriétaires:

- 3 240€ *Coaxiorum Ire*, prime non attribuée.
1 296€ *Glance For Glory Gb*, prime non attribuée.
972€ *Gallardise*.
648€ *Love Affair*.
324€ *Iris D'Argent*.

Primes aux éleveurs:

- 510€ Thomas Hassett, prime non attribuée.
360€ Anthony Forde.
240€ Francois Bayrou.
204€ Bearstone Stud Limited, prime non attribuée.
120€ Norbert Doisneau, M^{me} Norbert Doisneau.

Temps total: 1'41"28"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre COAXIORUM à se rendre en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche MISSIVE ROYALE à se rendre en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

Le jockey Laura POGGIONOVO ayant rencontré des problèmes techniques avec son véhicule, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la pouliche VIE PRIVEE par le jockey Olivier d'ANDIGNE.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Christopher GROUSBOIS et le jeune jockey Jacky NICOLEAU en leurs explications, ont sanctionné le jeune jockey Jacky NICOLEAU par une interdiction de monter pour une durée de 2 jours pour avoir, à la sortie du dernier tournant, en se décalant vers l'extérieur, gêné un concurrent, sans toutefois que cela n'ait de conséquence sur l'ordre d'arrivée de la course.

577 ³⁵⁴⁴ **PRIX DU CHATEAU DE LA BRETESCHE** **1 700 m (PSF)**
(Classe 3)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné une Listed ni, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 6.000 ou gagné une Classe 2. **Poids** : 57 k. Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 700 m env.

- Rosala**, f, gr, 4 ans, par Golden Horn GB et Rosanara [Sinndar (IRE)], 60^{1/2} k (59 k) (*N. Larenaudie*), de A. Royer Dupre – (n° corde 6) **1**
- Highland Dancer IRE**, f, b, 4 ans, par Galileo IRE et Keenes Royale GB (Red Ransom USA), 55^{1/2} k, Godolphin SNC (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 8) **2**
- 463** ³ **Pressburg USA**, h, b, 4 ans, par First Defence USA et Discuss USA (Danzig USA), 59 k, J.C. Paterson (*PC. Boudot*), HF. Devin (s) – (n° corde 5) **3**

- Innervisions IRE**, f, b, 4 ans, par Dubawi IRE et Fiesolana IRE (Aussie Rules USA), 55^{1/2} k, Flaxman Stables Ireland Ltd (*T. Bachelot*), P. Sogorb – (n° corde 1) **4**

- Aintreegirl**, f, b, f, 4 ans, par Masterstroke USA et Petrolina GER (Areion GER), 57^{1/2} k, Ecurie R.E. (*A. Roussel*), F. Foucher – (n° corde 3) **5**

- 22 White Sock**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, T. Poché (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 7) **6**

- Wailea Nights IRE**, f, 4 ans, 56^{1/2} k (53 k) (*J. Nicoleau*) – (n° corde 2) **7**

- 425 Princesse Du Roume**, f, 4 ans, 55^{1/2} k (54 k), I. Kellitt (*A. Madamet*), J. Boisnard (s) – (n° corde 4) **8**

8 partants; 15 eng.; 2 eng. sup.; 8 part def. – Total des entrées: 831 €

Eng. Sup.: *Innervisions IRE, Princesse Du Roume*

3 long, 2 long, 4 long 1/2, 3 long 1/2, 3 long, 6 long, 2 long 1/2.

7500€ – 3000€ – 2250€ – 1500€ – 750€

Primes aux propriétaires:

- 3 037€ *Rosala*.
1 215€ *Highland Dancer Ire*, prime non attribuée.
911€ *Pressburg Usa*, prime non attribuée.
607€ *Innervisions Ire*, prime non attribuée.
303€ *Aintreegirl*.

Primes aux éleveurs:

- 895€ Haras De S.A. Aga Khan Scea.
255€ Barronstown Stud, prime non attribuée.
191€ Juddmonte Farms Ireland, prime non attribuée.
136€ Ecurie R. E. .
127€ Flaxman Stables Ireland L. T. D, prime non attribuée.

Temps total: 1'40"14"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

578 ³⁵⁴² **PRIX DU CHATEAU DE RANROUET** **1 700 m (PSF)**
(Classe 2)

22 000 € (11 000, 4 180, 3 080, 1 760, 880, 660, 440) – dotation France Galop

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas, dans leurs deux dernières courses, reçu une allocation de 15.000 ni, depuis le 8 septembre de l'année dernière inclus, dans leurs trois dernières courses, gagné une Classe 2. **Poids** : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 8 juin de l'année dernière inclus, reçu une allocation de 8.000 porteront 1 k. 1/2; une allocation de 9.000, 2 k. 1/2; une allocation de 14.000, 3 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3: Plat, Dist. 1 700 m env.

- 241** ² **Wilbur**, m, b, 3 ans, par Sommerabend GB et Auto Rouge (IRE) (Testa Rossa AUS), 59 k (56^{1/2} k), M^{me} I. Corbani (*C. Berge*), M. Delcher Sanchez – (n° corde 5) **1**

- Everstorm**, m, b, m, 3 ans, par Stormy River et Quatuor (IRE) (Kodiac GB), 56^{1/2} k (54 k), A. Doerner (*D. Boche*), L. Gadbin (s) – (n° corde 3) **2**

- 450** ⁵ **Express Power IRE**, m, al, 3 ans, par Power GB et Esteemable GB (Nayef USA), 56^{1/2} k (53 k), ⊗, Ecurie Michel Doineau (*J. Nicoleau*) – (n° corde 6) **3**

- Charlychic**, m, b, 3 ans, par French Fifteen et Lily Des Indes [American Post (GB)], 56^{1/2} k (*J. Guillochon*), HA. Pantall – (n° corde 4) **4**

- 133 Wallis Et Futuna**, f, b, 3 ans, par Territories IRE et Life Of Risks (Take Risks), 55 k (52^{1/2} k), M^{me} I. Corbani, Ed. Monfort (s) – (n° corde 2) **5**

- 427** ⁵ **Hudson Park**, h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Adeje Park IRE (Night Shift USA), 56^{1/2} k, φ, T. Poché (*C. Grosbois*), T. Poché – (n° corde 8) **6**

- Bleu D'Azur**, h, b, 3 ans, par Myboycharlie IRE et On The Rocks [Verglas (IRE)], 56^{1/2} k, FH. Delaunay (*A. Roussel*), C. Lotoux (s) – (n° corde 1) **7**

- 242** ¹ **Dark Between Stars (GB)**, f, 3 ans, 56^{1/2} k (57 k), φ, Al Asayl France (*PC. Boudot*), FH. Graffard (s) – (n° corde 7) **8**

8 partants; 20 eng.; 8 part def. – Total des entrées: 787 €

2 long 1/2, courte tête, 2 long, 1/2 long, 2 long 1/2, 2 long 1/2, 1 long.

11 000€ – 4 180€ – 3 080€ – 1 760€ – 880€ – 660€ – 440€

Primes aux propriétaires :

- 5 940 € *Wilbur*.
 2 257 € *Everstorm*.
 1 663 € *Express Power Ire*, prime non attribuée.
 950 € *Charlychic*.
 475 € *Wallis Et Futuna*.
 356 € *Hudson Park*.
 237 € *Bleu D'Azur*.

Primes aux éleveurs :

- 2 202 € M^{lle} Larissa Kneip, M^{lle} Sandrine Grevet.
 836 € Anton Doerner.
 352 € Sca Elevage De Tourgeville.
 261 € M^{me} C. R. Philipson, prime non attribuée.
 198 € Appapays Racing Club.
 115 € M^{me} Isabelle Corbani, Sarl Jedburgh Stud.
 88 € Valentin Berouard, Haras Des Sablonnets, Bruno Aderno.

Prime F.E.E. :

- 2 500 € *Wilbur*.

Temps total : 1'41''40'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Suite à une erreur informatique ayant calculé des poids incorrects, les Commissaires ont autorisé, après un nouveau calcul des poids, les jockeys à monter aux poids suivants :

- Corentin BERGE - 56.5kg
 Pierre-Charles BOUDOT - 56.5kg
 Julien GUILLOCHON - 56.5kg
 Damien BOCHE - 54kg
 Jacky NICOLEAU - 53 kg
 Alexandre ROUSSEL - 56.5 kg
 Christopher GROBBOIS - 56.5kg
 Olivier d'ANDIGNE - 55kg

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications au jockey Pierre-Charles BOUDOT au sujet de la performance de la pouliche DARK BETWEEN STARS.

L'intéressé a déclaré que sa pouliche avait beaucoup de caractère et qu'elle n'était pas très courageuse. Il a précisé qu'elle avait commencé à régresser dans le dernier tournant et qu'il était battu à l'entrée de la ligne d'arrivée. Les Commissaires ont enregistré ces explications.

579 ³⁵⁴⁹ **PRIX DU CHATEAU DE KERVY** **1 700 m**
 (Classe 3) (PSF)

15 000 € (7 500, 3 000, 2 250, 1 500, 750) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **5 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars de l'année dernière inclus, été classés dans les trois premiers d'une Listed ni, depuis le 1^{er} juin de l'année dernière inclus, gagné une Classe 2 ou reçu une allocation de 7.500. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre de l'année dernière inclus : 1 k. par 3.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P3 : Plat, Dist. 1 700 m env.

- 526** ⁴ **Meandro**, h, gr, 8 ans, par Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe (Voix Du Nord), 61 k (58^{1/2} k), D. Le Breton, J. Planque (s) – (n° corde 6) **1**
- 28** ¹ **Ministrable**, m, b, 6 ans, par Elusive City USA et Vespona [Vespona (IRE)], 63 k, JY. Aubaud (A. Rousse), C. Lotoux (s) – (n° corde 2) **2**
- 227** **Dylaban (IRE)**, h, b, 9 ans, par Dylan Thomas IRE et La Bastoche (IRE) (Kaldoun), 60 k (57^{1/2} k), SC La Haute Perriere (M^{me} L. Poggionovo), A. Couetil (s) – (n° corde 9) **3**
- Cassard**, h, b, 6 ans, par Air Chief Marshal IRE et Corvette GB (Araafa IRE), 57 k (53^{1/2} k), L. Moutiez (J. Nicoleau) – (n° corde 4) **4**
- 471** ⁵ **Miss Faye**, f, b.f, 5 ans, par Elusive City USA et Miss Lonely Heart IRE (Oratorio IRE), 56^{1/2} k, ☉, M^{me} V. Jud-Frei (J. Cabre), E. Thueux – (n° corde 5) **5**
- Athlumney Steps IRE**, f, 7 ans, 55^{1/2} k (53 k), G. Guillermo (B. Marie), G. Guillermo – (n° corde 7) **6**
- 226** **Breizhixesse**, f, 5 ans, 55^{1/2} k, J. Batais (E. Etienne), J. Batais – (n° corde 3) **7**
- Vive Clarte**, f, 5 ans, 55^{1/2} k (53 k), L. Cendra (M. Justum), L. Cendra – (n° corde 1) **8**

8 partants ; 13 eng. ; 9 part def. – Total des entrées : 366 €

2 long ½, 1 long, 5 long ½, 2 long, 1 long ¼, loin.

7 500€ – 3 000€ – 2 250€ – 1 500€ – 750€

Primes aux propriétaires :

- 2 362 € *Meandro*.
 945 € *Ministrable*.
 708 € *Dylaban (Ire)*.
 472 € *Cassard*.
 303 € *Miss Faye*.

Primes aux éleveurs :

- 1 282 € Sylvain Wuillaume, M^{me} Sylvie Gerard.
 512 € Marc Bridoux.
 384 € Indivision La Bastoche.
 256 € Thomas Cunnane.
 136 € M^{me} Veronika Jud-Frei.

Temps total : 1'40''97'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont déclaré non partante la jument BLACK WIDOW, cette dernière s'étant retournée dans le rond de présentation.

580 ³⁵⁴⁸ **PRIX DU CHATEAU DE TREMEAC** **2 100 m**
 (Handicap de catégorie divisé) (PSF)
 (Classe 4)
 Troisième épreuve

12 000 € (6 000, 2 400, 1 800, 1 200, 600) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +40,5.

- 459** ² **Longroy (IRE)**, h, b, 7 ans, par Oasis Dream GB et Leaupartie (IRE) (Stormy River), 58 k, ☉, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 11) **1**
- 162** ² **Illuminator**, h, b, 7 ans, par Elusive City USA et Zamid [Namid (GB)], 58^{1/2} k (56 k), ☉, JP. Hamel (M^{me} M. Meyer), M^{me} C. Herisson de Beauvoir – (n° corde 4) **2**
- 466** **Papa Winner**, h, b.f, 7 ans, par Salut Thomas et Palea GER (Red Ransom USA), 56^{1/2} k, ☉, M^{me} C. Chartier (A. Rousse), S. Jesus – (n° corde 9) **3**
- 466** **Fire Of Beauty**, h, b, 5 ans, par Siyouini et Clariyn [Acclamation (GB)], 60 k (58^{1/2} k), ☉, A. Morteo (M^{me} L. Bails), S. Gouyette (s) – (n° corde 6) **4**
- Aston**, h, n.p, 6 ans, par Magadan IRE et Jiangxi [Invincible Spirit (IRE)], 58 k (56^{1/2} k), B. Audouin (s) (H. Lebouc), B. Audouin (s) – (n° corde 10) **5**
- 198** ⁴ **Rajamsyl**, h, 6 ans, 55^{1/2} k (53 k), ☉ (M^{me} P. Cheyer), A. Le Clerc (s) – (n° corde 5) **6**
- 222** **Fatou**, f, 6 ans, 59^{1/2} k (58 k) (M. Justum), R. Marcel – (n° corde 2) **7**
- Elio Ska**, h, 7 ans, 60 k, ☉, T. Dettwiller, M^{me} R. Philippou – (n° corde 8) **8**
- Divinesri**, f, 6 ans, 57^{1/2} k, ☉, F. Chopin (Y. Barille), F. Chopin – (n° corde 7) **9**
- Kerbilliguet**, h, 5 ans, 55^{1/2} k (54 k), O. Silloray (B. Marie), O. Silloray – (n° corde 3) **10**
- Diane De Petiville**, f, 5 ans, 60 k, JV. Chaignon (J. Cabre), JV. Chaignon – (n° corde 13) **-**
- Bokra Fil Mishmish**, f, 7 ans, 57^{1/2} k, G. Guillermo (S. Martino), G. Guillermo – (n° corde 12) **-**
- 195** **Miss Fizz**, f, 5 ans, 59^{1/2} k, JL. Delaplace (M. Androuin), JL. Delaplace – (n° corde 1) **-**

13 partants ; 13 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 343 €

1 long, 4 long ½, nez, 3 long ½, courte tête, 3 long, ¼ long, 6 long, 3 long ½.

6 000€ – 2 400€ – 1 800€ – 1 200€ – 600€

Primes aux propriétaires :

- 1 890 € *Longroy (Ire)*.
 756 € *Illuminator*.
 567 € *Papa Winner*.
 486 € *Fire Of Beauty*.
 189 € *Aston*.

Primes aux éleveurs :

- 670 € Franklin Finance S.A. .
 410 € Hubert Honore, S.A. Cheval Invest.
 307 € Earl De La Belle Aumone.
 219 € Haras De Beauvoir.
 102 € Haras De Saint Roch.

Temps total : 2'9''53'''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé la pouliche ELIO SKA à être montée sur la piste, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires ont demandé des explications aux jockeys Perrine CHEYER, Benjamin MARIE et Maximilien JUSTUM au sujet d'un incident survenu peu après le départ.

De l'audition des jockeys et de l'examen du film de contrôle, les Commissaires n'ont pas pris de sanction à l'égard des jockeys étant observé que les vues mises à leur disposition ne leur permettaient pas d'établir la responsabilité d'un concurrent.

581 ³⁵⁴⁷ **PRIX DU CHATEAU LE CARDINAL** **2 100 m**
(Handicap de catégorie divisé) (PSF)
(Classe 4)
Deuxième épreuve

14 000 € (7 000, 2 800, 2 100, 1 400, 700) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +35.

- 428 **Milord De Barel**, h, gr, 5 ans, par Cima De Triomphe IRE et Marquise De Barel [Great Palm (USA)], 58^{1/2} k (57 k), K. Quellard (A. Barzalona), S. Foucher – (n° corde 5) 1
- 529 ⁴ **Superhero**, h, b.f, 7 ans, par Soul City IRE et Miryea [Shining Steel (GB)], 59^{1/2} k, N. Leenders (A. Bourgeois), N. Leenders – (n° corde 2) 2
- 411 **Pennble**, h, al, 8 ans, par Kentucky Dynamite USA et Under Estimated [Singspiel (IRE)], 59^{1/2} k, φ, M^{me} A. Baillif (Y. Rousset), C. Restout – (n° corde 9) 3
- 468 ⁵ **Sulal Nair**, h, b, 8 ans, par Naaqoos (GB) et Sol Schwarz (GB) (Hernando), 56 k (54^{1/2} k), B. Prunaut (J. Nicoleau), XL. Le Stang – (n° corde 6) 4
- 275 **Roksaneh**, f, al, 6 ans, par Kendargent et Ramora USA (Monsun GER), 59^{1/2} k, M^{me} C. Mouly (M. Androuin), G. Taupin (s) – (n° corde 7) 5
- Belle De Cadix**, f, b, 6 ans, par Valanour IRE et La Borghese [Ganges (USA)], 56 k (54^{1/2} k), B. Audouin (s) (H. Lebouc), B. Audouin (s) – (n° corde 3) 5
- 193 **Tremolina**, f, 5 ans, 58 k, φ, Ecurie R.E. (A. Bernard), Y. Fertillet (s) – (n° corde 4) 7
- 471 **Jeu Celebre (IRE)**, h, 7 ans, 60 k, JP. Sauvage (T. Bachelot), JP. Sauvage – (n° corde 1) 8
- 459 **Norwegian Lord**, h, 6 ans, 57^{1/2} k (56 k), Ch. Plisson (s) (M^{me} L. Bails), Ch. Plisson (s) – (n° corde 8) 9
- 195 **Je Suis Charlie**, h, 8 ans, 55^{1/2} k (54 k), G. Nicot, G. Nicot – (n° corde 14) 10
- 459 **Flight De Juilley**, h, 7 ans, 58 k, φ, T. Poché (C. Grosbois), T. Poché – (n° corde 11) –
- 460 **Holocene Bere**, h, 4 ans, 57^{1/2} k, JC. Daoudal (A. Rousset) – (n° corde 10) –
- What Do You Say**, h, 5 ans, 58 k, L. Edon (J. Guillochon), L. Edon – (n° corde 12) –

13 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 14 part def. – Total des entrées : 722 € Eng. Sup. : Milord De Barel

Sans motif : Zimbaldino

1 long, courte encolure, 1 long, 1 long, dead-heat, courte tête, 1 long ¼, ½ long, 3 long ½.

7 000€ – 2 800€ – 2 100€ – 1 400€ – 350€ – 350€

Primes aux propriétaires :

- 2 835€ Milord De Barel.
882€ Superhero.
661€ Pennble.
441€ Sulal Nair.
110€ Roksaneh.
110€ Belle De Cadix.

Primes aux éleveurs :

- 1 278€ Kleber Quellard.
478€ Roger-Yves Simon, Gilbert Saudrais, Nicolas Simon, M^{lle} Meline Mechineau.
358€ Jean De Cheffontaines.
239€ Suc. Jacques Herold.
59€ Ecurie Peregrine Sas, Fernand Watremez.

Temps total : 2'8"92"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont

accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jeune-jockey Hugo LEBOUX en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{re} infraction).

582 ³⁵⁴⁶ **PRIX DU CHATEAU DE LA GROULAIS** **2 100 m**
(Handicap de catégorie divisé) (PSF)
(Classe 3)
Première épreuve

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800) – dotation France Galop

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 31 k.

La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° P4 : Plat, Dist. 2 100 m env.

Référence : +30.

- 485 **Van Halo**, h, b, 5 ans, par Dabirsim et Victoire Royale GER (Black Sam Bellamy IRE), 59 k (57^{1/2} k), G. Nicot, G. Nicot – (n° corde 3) 1
- Mainsail Atlantic USA**, h, b.f, 6 ans, par Speightstown USA et Minakshi [Footstepsinthesand (GB)], 56 k (52^{1/2} k), D. Viel (M^{me} C. Janneau), L. Viel (s) – (n° corde 8) 2
- 197 ³ **Emma Point USA**, f, al, 5 ans, par Point Of Entry USA et Emma Darling USA (Hennessy USA), 60 k, Ed. Monfort (s) (Y. Barille), W. Delalande – (n° corde 14) 3
- 345 **Redlake**, h, b, 9 ans, par Orpen USA et Blueprint USA (Shadeed USA), 58^{1/2} k (56 k), φ, H. Dos Santos (M^{me} M. Meyer), J. Piednoel – (n° corde 10) 3
- 226 **Linngaria**, f, b, 6 ans, par Linngari IRE et Syllable GB (Halling USA), 57 k, Ecurie Vent d'Ouest (A. Rousset), F. Foucher – (n° corde 4) 5
- 460 **Djidi L'Amorosa**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, φ, W. Delalande (M. Delalande), W. Delalande – (n° corde 13) 6
- Bamcalyb**, h, 5 ans, 57^{1/2} k (A. Bernard), B. Audouin (s) – (n° corde 5) 7
- 413 **Vigo**, h, 4 ans, 59^{1/2} k, ⊗, Ecurie Louis d'Aur (T. Bachelot), L. Gadbin (s) – (n° corde 7) 8
- 460 **Silk Thread**, f, 4 ans, 55^{1/2} k, G. Juillet (S. Martino), G. Juillet – (n° corde 1) 9
- 423 ⁶ **Laquyod GB**, h, 8 ans, 58 k, ⊗, Jorg Breuer/Uwe Fettig (PC. Boudot), G. Geisler – (n° corde 6) 10
- 312 ² **Hackle Setter USA**, h, 5 ans, 60 k (57^{1/2} k), ⊗, G. Berrurier (J. Nicoleau) – (n° corde 12) –
- 526 **Samagace Du Vivien**, h, 7 ans, 57 k, JP. Praud (L. Boisseau), S. Gouvaze (s) – (n° corde 11) –
- 462 **Stromboli**, h, 6 ans, 59^{1/2} k, φ, M^{me} MC. Boutin (Y. Rousset), Ch. Plisson (s) – (n° corde 9) –
- 462 **Ruudje**, h, 5 ans, 57 k, JP. Vanden Heede (J. Cabre), Ch. Plisson (s) – (n° corde 2) –

14 partants ; 46 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 1 066 € tête, tête, dead-heat, 1 long, encolure, ¾ long, nez, nez, nez. 8 000€ – 3 200€ – 2 000€ – 2 000€ – 800€

Primes aux propriétaires :

- 3 240€ Van Halo.
1 008€ Mainsail Atlantic Usa, prime non attribuée.
810€ Emma Point Usa, prime non attribuée.
630€ Redlake.
252€ Linngaria.

Primes aux éleveurs :

- 955€ Erich Schmid.
341€ Scea Haras De Hosses, M^{me} Kim Sundgren.
272€ Elevage Haras De Bourgeauville, prime non attribuée.
170€ Waymore Llc, prime non attribuée.
136€ Piersch Breeding Sarl.

Temps total : 2'10"70"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant inférieure ou égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Les Commissaires ont autorisé le hongre BAMCALYB à se rendre en main au départ non monté, son entraîneur en ayant fait la demande dans les délais.

A l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu M. Davy DELALANDE représentant de l'entraîneur Walter DELALANDE, lui ont informé qu'en raison des propos injurieux qu'il a tenu dans le rond de présentation, les Commissaires ont sanctionné l'entraîneur Walter

DELANLANDE par une amende de 300 euros, ce dernier étant responsable de ses salariés.

CHANTILLY

0002 068

mardi 9 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING – Tony CLOUT – Maxime PELTIER

583¹³⁹ PRIX JOCKER 1 600 m (PSF)

(Handicap divisé)
(Classe 2)
Première épreuve

50 000 € (25 000, 9 500, 7 000, 4 000, 2 000, 1 500, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de 4 ans et au-dessus, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus.

Un souvenir sera offert au propriétaire du cheval gagnant par FRANCE GALOP.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +18,5.

- 249 **Senator Frost**, h, gr, 8 ans, par Lord Of England GER et La Biriquina USA (Aljabr USA), 57 k, Ecurie Senator (S. Pasquier), A. Fouassier – (n° corde 1) 1
- 415 **Rebelle Bailly**, f, al, 6 ans, par Cockney Rebel IRE et Vida Sure Bailly [Apsis (GB)], 51^{1/2} k, ♂, C. Wentworth (Q. Perrette), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 2) 2
- Rajkumar**, h, al, 8 ans, par Lope De Vega IRE et Ramora USA (Monsun GER), 59^{1/2} k (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 15) 3
- 419⁷ **On The Sea GB**, h, b, 7 ans, par Oasis Dream GB et Quenched GB (Dansili GB), 52 k, C. Bodin (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 7) 4
- 249² **Saga Timgad**, m, b.f, 5 ans, par Excelebration IRE et Manaaqeb GB (Cape Cross IRE), 56 k, ♂, C. Braun, M. Baratti (s) – (n° corde 3) 5
- 419⁵ **Shyamala GB**, f, b, 6 ans, par Sepoy AUS et Poppet'S Passion GB [Clodovil (IRE)], 54^{1/2} k, ♀, M. Krebs (s) (T. Bachelot), M. Krebs (s) – (n° corde 6) 6
- 419² **Dhevanafushi (GB)**, h, gr, 8 ans, par Kendargent et Tejaara USA (Kingmambo USA), 53 k, ♀, HA. Pantall (V. Cheminaud), HA. Pantall – (n° corde 12) 7
- 419 **Singasoumi**, h, 5 ans, 52 k, B. Giraudon (A. Lemaitre), D. & P. Prod'Homme (s) – (n° corde 8) 8
- 392³ **Thunderspeed**, m, 4 ans, 58 k, Ecurie Gribomont (C. Soumillon), C. Ferland (s) – (n° corde 10) 9
- 249 **Inattendu**, h, 5 ans, 55^{1/2} k, JL. Marriott (A. Moreau), AN. Hollinshead – (n° corde 13) 10
- 384⁴ **Zock**, h, 7 ans, 57 k, ♂, M. Monstein (E. Hardouin), C. Fey (s) – (n° corde 14) –
- 249 **The Big Smoke**, h, 5 ans, 57 k, Ecurie Haras du Cadran (M^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 16) –
- Sandyssime**, h, 6 ans, 60^{1/2} k, Ecurie Meiohas (C. Demuro), A. & G. Botti (s) – (n° corde 9) –
- 398 **Two Thank You's IRE**, f, 4 ans, 52^{1/2} k, G. Alimpinisis (M. Kyriakidis), G. Alimpinisis – (n° corde 4) –
- 419 **El Caliente**, h, 5 ans, 56 k, ♂, P. Rechsteiner (J. Guillochon), HA. Pantall – (n° corde 5) –

15 partants ; 51 eng. ; 1 eng. sup. ; 16 part def. – Total des entrées : 2020 €

Eng. Sup. : Saga Timgad

25 000€ – 9 500€ – 7 000€ – 4 000€ – 2 000€ – 1 500€ – 1 000€

Primes aux propriétaires :

- 7 875 € *Senator Frost*.
2 992 € *Rebelle Bailly*.
2 205 € *Rajkumar*.
1 260 € *On The Sea Gb*, prime non attribuée.
810 € *Saga Timgad*.
472 € *Shyamala Gb*, prime non attribuée.
315 € *Dhevanafushi (Gb)*.

Primes aux éleveurs :

- 4 273 € *Derek Bloodstock*, Thierry Doumen.
1 623 € *Benjamin Bretecher*, Suc. Gilles Gaboriau, Jean-Marie Guetre.
1 196 € *Ecurie Peregrine Sas*.
340 € *Juddmonte Farms Ireland*, prime non attribuée.
238 € *Ecurie Jema*.
170 € *Henri-Alex Pantall*, M^{me} Yvette Pantall.
127 € *Whatton Manor Stud*, prime non attribuée.

584¹⁴² PRIX DE LA SERPENTINE 1 900 m (PSF)

(Femelles)
(Inédits)

27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)

Pour pouliches de 3 ans, n'ayant jamais couru. Poids : 57 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.

- Beautiful Aspen**, f, b.f, 3 ans, par Dabirsim et Aspen Darlin IRE (Indian Haven GB), 57 k (E. Hardouin), E. Libaud (s) – (n° corde 7) 1
- Rivaport**, f, b.f, 3 ans, par Le Havre (IRE) et Rivabella [Iron Mask (USA)], 57 k, OTI Management Pty Ltd (T. Bachelot), de A. Watrigant (s) – (n° corde 5) 2
- Loisaba IRE**, f, b, 3 ans, par Lope De Vega IRE et Legende Bleue (GB) (Galileo IRE), 57 k, Ballymore Thoroughbred Ltd (V. Cheminaud), A. Fabre (s) – (n° corde 4) 3
- Affaire De Coeur**, f, b, 3 ans, par Doctor Dino et Affaire De Moeurs (Kaldounevees), 57 k, HF. Devin (s) – (n° corde 8) 4
- Wildfeder GB**, f, b, 3 ans, par Galileo IRE et Waldlerche GB (Monsun GER), 57 k, Newsells Park Stud (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 5
- Front Line**, f, 3 ans, 57 k, Ecurie du Parc Monceau (S. Pasquier), F. Chappet – (n° corde 1) 6
- Covadonga**, f, 3 ans, 57 k (53^{1/2} k), Haras d'Etream (E. Verhestraeten), F. Chappet – (n° corde 12) 7
- Porta Montanara**, f, 3 ans, 57 k (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 9) 8
- Hepzibah**, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k) (A. Madamet), P. Bary (s) – (n° corde 11) 9
- Ma Difference**, f, 3 ans, 57 k, Haras d'Etream (H. Journiac), G. Hernon (s) – (n° corde 6) 10
- Sassifrassi GB**, f, 3 ans, 57 k, Ecurie Melanie (J. Moutard), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 13) –
- Ok My Love**, f, 3 ans, 57 k (55^{1/2} k), P. Renaudin (M^{me} A. Massin), S. Wattel (s) – (n° corde 10) –

12 partants ; 22 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 1 131 €

Certif. vétérinaire : Sub Sahara

1 long ¼, 1 long ¼, 1 long ¼, 1 long ¾, ¾ long, 1 long ¼, 1 long ¼, tête, ¾ long.

13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€

Primes aux propriétaires :

- 7 290 € *Beautiful Aspen*.
2 916 € *Rivaport*.
2 187 € *Loisaba Ire*, prime non attribuée.
1 458 € *Affaire De Coeur*.
729 € *Wildfeder Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 4 054 € I. G. E. P. .
1 081 € *Nadim Nasrallah*.
540 € M^{me} Henri Devin.
344 € *Dayton Investments Ltd*, prime non attribuée.
114 € *Newsells Park Stud*, Gestut Ammerland, prime non attribuée.

Prime F.E.E. :

2 500 € *Beautiful Aspen*.

Temps total : 1'58"61"

La pouliche SUB SAHARA a été déclarée non partante pour raisons vétérinaires.

585¹⁴⁰ PRIX DU CHATEAU 1 600 m (PSF)

(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15 000, ni dans leurs trois dernières courses depuis le 9 septembre 2020 inclus gagné une Classe 2. Poids : 56 k. 1/2. Les chevaux ayant depuis le 9 juin 2020 inclus reçu une allocation de 9 000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14 000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

- Pimento GB**, m, b, 3 ans, par Ifraaj GB et Chili Dip GB (Alhaarth IRE), 58 k, Godolphin SNC (PC. Boudot), A. Fabre (s) – (n° corde 3) 1
- Dahiya**, m, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Jadhaha (IRE) (Galileo IRE), 58 k, Al Shaqab Racing (V. Cheminaud), A. Fabre (s) – (n° corde 2) 2

	Ballade Song (GB) , m, b, 3 ans, par Danon Ballade JPN et Folle Blanche USA (Elusive Quality USA), 58 k, VH. Keles (C. Demuro), A. & G. Botti (s) – (n° corde 1)	3
244	2 Abelar F IRE , m, b, 3 ans, par Belardo IRE et Art Story IRE (Galileo IRE), 56 ^{1/2} k, φ, K. Gozdziński, M ^{me} A. Karkosa – (n° corde 6)	4
	Colosseo USA , m, al, 3 ans, par Street Boss USA et Alluvial Gold IRE (Danehill Dancer IRE), 58 k, A. Frassetto (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 4)	5
	Hotchwaye , m, al, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Serenissime USA (Fairbanks USA), 56 ^{1/2} k, Leram S.R.O. (E. Hardouin), V. Luka – (n° corde 5)	6
286	Nebuchadnasser GB , m, b, 3 ans, par Heeraat IRE et Alucica GB (Celtic Swing GB), 56 ^{1/2} k, A. Tabra (A. Crastus), M ^{me} K. Hoste – (n° corde 7)	7
	7 partants ; 12 eng. ; 1 eng. sup. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 008 € Eng. Sup. : <i>Nebuchadnasser GB</i> ¾ long, 2 long, encolure, 2 long, 1 long ½, 1 long ¾. 14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€	
	Primes aux propriétaires :	
	7 560€ <i>Pimento Gb</i> , prime non attribuée. 2 872€ <i>Dahiya</i> . 2 116€ <i>Ballade Song (Gb)</i> . 1 209€ <i>Abelar F Ire</i> , prime non attribuée. 604€ <i>Colosseo Usa</i> , prime non attribuée. 453€ <i>Hotchwaye</i> . 302€ <i>Nebuchadnasser Gb</i> , prime non attribuée.	
	Primes aux éleveurs :	
	1 190€ Alan Parker, New England Stud Farm Ltd, prime non attribuée. 696€ Al Shaqab Racing. 513€ Vehbi Hakan Keles. 190€ Rathbody Stud, prime non attribuée. 168€ Ecurie Maxime Moczulski. 95€ T C Stable, prime non attribuée. 47€ Richard Kent, prime non attribuée.	
	Temps total : 1'39"87"	
586	141 PRIX DE LA TRAVERSIERE (Mâles et Hongres) (Inédits)	1 900 m (PSF)
	27 000 € (13 500, 5 400, 4 050, 2 700, 1 350)	
	Pour poulains entiers et hongres de 3 ans , n'ayant jamais couru. Poids : 58 k. Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix. Parcours n° Z5 : Plat, Dist. 1 900 m env.	
	Saiyabad USA , m, b, 3 ans, par Blame USA et Sarkiyla [Oasis Dream (GB)], 58 k (C. Soumillon), JC. Rouget (s) – (n° corde 8)	1
	Gabello , m, b, 3 ans, par Galiway (GB) et Kenbella (Kendargent), 58 k, G. Pariente, P. Bary (s) – (n° corde 15)	2
	Alastor (IRE) , m, al, 3 ans, par Helmet AUS et Frisque IRE (Iffraaj GB), 58 k, Mag Horse Racing SRL (G. Mosse), G. Bietolini – (n° corde 1)	3
	Manzano , h, al, 3 ans, par Anodin (IRE) et Miss Derna [Air Chief Marshal (IRE)], 58 k, S. Wattel (s) (T. Bachelot), S. Wattel (s) – (n° corde 10)	4
	Ciccio Boy , m, b, 3 ans, par Hunter'S Light IRE et Sogdiana [Dutch Art (GB)], 58 k, Qazaqstan Racing Club (T. Trullier), I. Endaltsev – (n° corde 13)	5
	Lord Monchablon (GB) , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), X. Humbert (M ^{me} A. Duporte), Br. Beaunez – (n° corde 14)	6
	Lejendario , h, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), Ecurie Mathieu Offenstadt (A. Moreau) – (n° corde 5)	7
	Bakhchisaray , m, 3 ans, 58 k, V. Timoshenko (E. Hardouin), V. Luka – (n° corde 6)	8
	Od Kako , m, 3 ans, 58 k, M ^{me} D. Xoual (G. Benoist), Y. Barberot (s) – (n° corde 9)	9
	Chipeur De Bosda , h, 3 ans, 58 k, G. Hanouna (I. Mendizabal), E. Mikhalides – (n° corde 2)	10
	Beau French , m, 3 ans, 58 k (55 ^{1/2} k), de R. Mieuille, J. de Mieuille (s) – (n° corde 4)	–
	Al Qudwa IRE , m, 3 ans, 58 k, A. Tabra (A. Crastus), M ^{me} K. Hoste – (n° corde 12)	–
	12 partants ; 24 eng. ; 1 eng. sup. ; 15 part def. – Total des entrées : 1 765 € Eng. Sup. : <i>Al Qudwa IRE</i> Consition spéciale : <i>Alafdhah IRE</i> Sans motif : <i>Satono Castle</i> 1 long, ½ long, tête, 3 long, ½ long, nez, ¾ long, tête, encolure. 13 500€ – 5 400€ – 4 050€ – 2 700€ – 1 350€	

Primes aux propriétaires :

7 290€ *Saiyabad Usa*, prime non attribuée.
2 916€ *Gabello*.
2 187€ *Alastor (Ire)*.
1 458€ *Manzano*.
729€ *Ciccio Boy*.

Primes aux éleveurs :

1 621€ Guy Pariente Holding.
1 147€ S.A. Aga Khan, prime non attribuée.
540€ Alain Louis-Dreyfus.
530€ Legendary Rent Club.
270€ Askar Salikbayev.

Prime F.E.E. :

2 500€ *Saiyabad Usa*.

Temps total : 2'0"22"

Le poulain SATONO CASTLE a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Les Commissaires, ont interdit au poulain ALAFDHAL (IRE) de participer à la course, les mentions de vaccinations portées sur le document d'identification ne permettant pas d'établir qu'il a reçu les injections de rappel de la rhinopneumonie dans les conditions fixées par l'article 135 et 136 du Code des Courses au Galop et ont sanctionné l'entraîneur par une amende de 150 euros.

Le hongre CANDY CAN a été déclaré non partant par le vétérinaire de service avant le début des opérations de mise en stables de départ.

587 143 PRIX MAURICE CAILLAULT 1 800 m (PSF)

(L)

55 000 € (27 500, 11 000, 8 250, 5 500, 2 750)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **3 ans**. **Poids : 56 k.** 1/2. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, gagné une course de Groupe ou, cette année, gagné une Listed Race porteront 2 k.

Versement à la poule des propriétaires : 250 à l'engagement ou 1.980 à l'engagement supplémentaire.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z4 : Plat, Dist. 1 800 m env.

373 **2 Fort Payne**, m, b, 3 ans, par Rio De La Plata USA et Lady Verde [Meshaheer (USA)], 56^{1/2} k, A. Jathiere (T. Trullier), N. Caullery – (n° corde 2)
 1 |

Tokyo Gold, m, gr, 3 ans, par Kendargent et Biancarosa IRE (Dalakhani IRE), 56^{1/2} k, T. Yoshida (C. Demuro), S. Kobayashi (s) – (n° corde 4)
 2 |

386 **1 The Laureate**, m, b, 3 ans, par Soldier Hollow GB et Gonwana GER (Lando GER), 56^{1/2} k, M^{me} I. Corbani (P.C. Boudot), M. Delcher Sanchez – (n° corde 1)
 3 |

412 **1 Nubia USA**, f, al, 3 ans, par Palace Malice USA et Zifena GB (Zamindar USA), 55 k (V. Cheminaud), A. Fabre (s) – (n° corde 3)
 4 |

461 **1 Wilkie GB**, h, al, 3 ans, par New Approach IRE et Victorian Beauty USA (Rahy USA), 56^{1/2} k, Godolphin SNC (A. Madamet), A. Fabre (s) – (n° corde 7)
 5 |

50 **1 Aspirante**, f, 3 ans, 55 k, φ (S. Pasquier), S. Cerulis – (n° corde 5)
 6 |

Wildwood, f, 3 ans, 55 k, M^{me} S. Thayer (S. Maillot), N. Clement (s) – (n° corde 6)
 7 |

7 partants ; 11 eng. ; 7 part def. – Total des entrées : 1 133 €

5 long, ¾ long, courte encolure, courte encolure, 3 long ½, courte encolure.

27 500€ – 11 000€ – 8 250€ – 5 500€ – 2 750€

Primes aux propriétaires :

14 850€ *Fort Payne*.
5 940€ *Tokyo Gold*.
4 455€ *The Laureate*.
2 970€ *Nubia Usa*, prime non attribuée.
1 485€ *Wilkie Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

5 505€ M^{me} Philippe Demercastel.
2 202€ Teruya Yoshida.
1 079€ Rashit Shaykhutdinov.
467€ Frederick J. Seitz, prime non attribuée.
233€ Godolphin, prime non attribuée.

Temps total : 1'51"66"

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu les jockeys Pierre Charles BOUDOT (THE LAUREATE) arrivé 3^e et Sébastien MAILLOT (WILDWOOD) arrivé 7^e en leurs explications sur un incident survenu à environ 250 mètres du poteau d'arrivée.

De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il résulte que le poulain THE LAUREATE avait été contrarié, un court instant, dans sa progression par un léger mouvement vers l'extérieur de la pouliche WILDWOOD, cet incident n'ayant pas eu de conséquences sur l'ordre d'arrivée de la course, la pouliche WILDWOOD étant sur ces fins aux dires de son jockey Sébastien MAILLOT.

BO 2021/5 - plat

53

588 ¹⁴⁴ **PRIX DU VALMONDOIS** **1 400 m**
(PSF)
28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une Listed Race ni, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, gagné une Classe 1. **Poids: 57 k**. Les chevaux ayant, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une Classe 2 porteront 1 k. 1/2; gagné une Classe 1, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} décembre 2020 inclus, reçu une allocation de 14.000 porteront 2 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z1 : Plat, Dist. 1 400 m env.

- | | | |
|-------------------------|--|----------|
| 391 ¹ | Sinilga , f, gr, 4 ans, par Tin Horse (IRE) et Baileys Applause GB (Royal Applause GB), 57 k (55 ^{1/2} k), M ^{me} L. Dareoux (Q. Perrette), R. Le Dren Doleuze – (n° corde 2) | 4 |
| 351 ⁴ | Mirage Hero GB , m, b, 4 ans, par Due Diligence USA et Her Honour IRE (Shamardal USA), 60 k, Feel Good Horse Racing (C. Soumillion), F. Vermeulen (s) – (n° corde 7) | 5 |
| 421 ³ | Canagat GB , h, al, 4 ans, par Zoffany IRE et Caskelena (IRE) (Galileo IRE), 58 ^{1/2} k, N. Bizakov (I. Mendizabal), G. Alimpinis – (n° corde 6) | 6 |
| 51 ¹ | Wahiba Sands IRE , m, al, 4 ans, par Footstepsinthesand GB et Damoiselle USA (Sky Classic CAN), 58 ^{1/2} k, Stall Salzburg (R. Piechulek), M ^{me} S. Steinberg – (n° corde 5) | 7 |
| 8 | Harlan , m, 4 ans, 57 k (55 ^{1/2} k) (A. Madamet), G. Aidant – (n° corde 1) | 8 |
| 9 | Rosa IRE , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (54 k), A. Tabra (M ^{me} D. Santiago), M ^{me} K. Hoste – (n° corde 9) | 9 |

9 partants ; 13 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 1 069 €

 Eng. Sup. : *Rosa IRE*

1 long 1/2, 3 long, 3/4 long, courte encolure, courte tête, 2 long 1/2, 3 long, 1 long.

14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires :

- | | |
|-------|--|
| 5 | 670 € <i>Rock Blanc</i> . |
| 2 | 154 € <i>Crew Dragon</i> . |
| 1 | 587 € <i>Devil (Ire)</i> . |
| 907 € | <i>Sinilga</i> . |
| 453 € | <i>Mirage Hero Gb</i> , prime non attribuée. |
| 340 € | <i>Canagat Gb</i> , prime non attribuée. |
| 226 € | <i>Wahiba Sands Ire</i> , prime non attribuée. |

Primes aux éleveurs :

- | | |
|-------|---|
| 2 | 557 € M ^{me} Micheline Leurson. |
| 715 € | Wertheimer & Frere. |
| 635 € | Berend Van Dalisen. |
| 409 € | Pierre Jabot. |
| 95 € | Crispin Estates Ltd, prime non attribuée. |
| 71 € | Hesmonds Stud Ltd, prime non attribuée. |
| 47 € | Yeguada De Milagro Sa, prime non attribuée. |

Temps total : 1'24"50"

589 ¹⁴⁵ **PRIX JANUS** **1 600 m**
(PSF)

 (Handicap divisé)
(Classe 3)
Deuxième épreuve

25 000 € (12 500, 4 750, 3 500, 2 000, 1 000, 750, 500)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +27.

- | | | |
|-------------------------|---|----------|
| 415 ⁵ | Walec (GB) , h, b, 9 ans, par Shamardal USA et Sail IRE (Sadler'S Wells USA), 59 ^{1/2} k, Ecurie Normandie Pur Sang (A. Madamet), MF. Weissmeier – (n° corde 3) | 1 |
| 419 ⁶ | Agapi Mia , f, b, 5 ans, par Evasive GB et Allegria [Verglas (IRE)], 60 k, A. Pouloupoulos (S. Pasquier), J. Carayon – (n° corde 2) | 2 |

- | | | |
|-------------------------|--|-----------|
| 391 ³ | The Champ , m, b, 4 ans, par Intello (GER) et Reponds Moi USA (More Than Ready USA), 58 ^{1/2} k (57 k), U. Ammann (M ^{me} F. Valle Skar), C. & Y. Lerner (s) – (n° corde 1) | 3 |
| 4 | Elysee D'Osvin , f, gr, 7 ans, par Gris De Gris (IRE) et Inzara [Sendawar (IRE)], 56 ^{1/2} k, C. Restout (Y. Rousset), C. Restout – (n° corde 4) | 4 |
| 423 ³ | Aerion GER , h, al, 5 ans, par Areion GER et Arabella GER (Tremolino USA), 57 ^{1/2} k, Stall Herb (E. Hardouin), G. Geisler – (n° corde 7) | 5 |
| 423 ¹ | Red Kitten , h, b, 8 ans, par Kitten'S Joy USA et Red Diadem GB (Pivotal GB), 56 k, H. de Waele (A. Crastus), D. de Waele – (n° corde 6) | 6 |
| 415 | King Hartwood , m, b.f, 5 ans, par Motivator GB et Sargasses [Kingsalsa (USA)], 58 ^{1/2} k, D. Guindon (C. Demuro), M ^{me} V. Dissaux – (n° corde 9) | 7 |
| 431 ² | Exclusive Baio , h, 4 ans, 58 ^{1/2} k (57 k), Ecurie Michel Doineau (M ^{me} C. Pacaut) – (n° corde 5) | 8 |
| 289 | Ian De Davert , h, 4 ans, 56 ^{1/2} k, ☒, C. Bockelmann (T. Bachelot), D. Fechner – (n° corde 10) | 9 |
| 326 | Sweet Master , h, 5 ans, 57 ^{1/2} k (56 k), ☒, Stall Heidekraut (M ^{me} S. Vogt), W. Himmel – (n° corde 8) | 10 |
| 106 ³ | Sharp Rock GER , h, 5 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} S. Steinberg (R. Piechulek), M ^{me} S. Steinberg – (n° corde 14) | – |
| 456 | Nothing To Lose IRE , h, 7 ans, 58 k (56 ^{1/2} k), R. Van Den Troost (M ^{me} A. Van Den Troost), T. Van Den Troost – (n° corde 12) | – |
| 68 ¹ | Footstepsanpie IRE , h, 5 ans, 58 ^{1/2} k, A. & G. Botti (s), A. & G. Botti (s) – (n° corde 11) | – |

13 partants ; 14 eng. ; 14 part def. – Total des entrées : 822 €

 Certif. vétérinaire : *Shikami IRE*

courte encolure, 2 long, 4 long 1/2, 3 long, tête, courte encolure, 1 long, 1/2 long, 2 long.

12 500€ – 4 750€ – 3 500€ – 2 000€ – 1 000€ – 750€ – 500€

Primes aux propriétaires :

- | | |
|-------|--|
| 3 | 937 € <i>Walec (Gb)</i> . |
| 1 | 923 € <i>Agapi Mia</i> . |
| 1 | 417 € <i>The Champ</i> . |
| 630 € | <i>Elysee D'Osvin</i> . |
| 405 € | <i>Aerion Ger</i> , prime non attribuée. |
| 236 € | <i>Red Kitten</i> . |
| 202 € | <i>King Hartwood</i> . |

Primes aux éleveurs :

- | | |
|-------|---|
| 2 | 136 € Ecurie Des Monceaux. |
| 958 € | Ecurie Haras Du Cadran, Ecurie Melanie, Scea Bissons. |
| 867 € | Athanasé Pouloupoulos. |
| 341 € | Daniel Alexandre. |
| 128 € | S.C.E.A. Haras De Manneville. |
| 91 € | Marc Hovelacque, Dominique Guindon. |
| 85 € | M ^{me} A. Haller, prime non attribuée. |

Temps total : 1'36"58"

Le hongre SHIKAMI (IRE) a été déclaré non partant pour raisons vétérinaires.

Les Commissaires ont autorisé la jument AGAPI MIA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Julien CARAYON en ses explications, l'ont sanctionné par une amende de 100 euros pour avoir présenté la jument AGAPI MIA en retard au public.

Par ailleurs, la jument AGAPI MIA ayant eu un comportement difficile au rond de présentation pour entrer en piste, les Commissaires de courses l'ont autorisé à être montée sur la piste et ont délivré une attestation à l'entraîneur.

590 ¹⁴⁶ **PRIX JONGLEUR** **1 600 m**
(PSF)

 (Handicap divisé)
(Classe 3)
Troisième épreuve

20 000 € (10 000, 4 000, 3 000, 2 000, 1 000)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant couru depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +32,5.

- | | | |
|------------|---|----------|
| 423 | Reponse Exacte , f, gr, 5 ans, par Rajsaman et Barmaid [Cape Cross (IRE)], 60 k, D. Haddrell (T. Bachelot) – (n° corde 13) | 1 |
| 248 | Andersson GER , h, b, 5 ans, par Scalo GB et Antonym USA (Bahri USA), 56 k (54 ^{1/2} k), ☒, Stall Brasilien (M ^{me} S. Vogt), G. Batistic – (n° corde 3) | 2 |

- 411 **Elieden IRE**, f, b, 5 ans, par Camacho GB et Ohwhatalady IRE (Invincible Spirit IRE), 56^{1/2} k, ♂, M^{me} G. Kelleway (S. Pasquier), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 9) 3
- 454 ⁵ **Handchop**, h, b.f, 8 ans, par Namid GB et Hatane Chope (Sin Kiang), 57 k, C. Boutin (s) (S. Maillot), C. Boutin (s) – (n° corde 5) 4
- 454 **The Time**, h, al, 5 ans, par Evasive GB et Candy Time GB (Holy Roman Emperor IRE), 53^{1/2} k, H. de Waele (E. Hardouin), D. de Waele – (n° corde 6) 5
- 326 **Capchop**, h, 7 ans, 56^{1/2} k, ♂, F. Bossert, F. Bossert – (n° corde 1) 6
- 411 ² **Neelanjali**, f, 7 ans, 53^{1/2} k, G. Baton (J. Claudic), E. Wianny – (n° corde 7) 7
- 66 **Aimee IRE**, f, 9 ans, 51 k (49^{1/2} k) (M^{me} M. Michel), T. Van Den Troost – (n° corde 4) 8
- 466 ⁵ **Reine De Lune**, f, 5 ans, 52^{1/2} k (51 k), ♀, S. Morineau (M^{me} A. Massin), S. Morineau – (n° corde 2) 9
- 466 ¹ **Grisbi (GB)**, h, 6 ans, 54 k, M^{me} C. Collet-Vidal (G. Benoist), Rob. Collet (s) – (n° corde 8) 10
- 516 **Jaliska**, f, 5 ans, 51 k (51^{1/2} k), M^{me} MC. Elaerts (Q. Perrette), M^{me} AS. Crombez – (n° corde 11) –
- 454 **Makat Poker**, f, 7 ans, 51 k, ♀, R. Meder (A. Crastus), M. Krebs (s) – (n° corde 12) –
- Dolokhov GB**, h, 7 ans, 52^{1/2} k (51 k), ♀, Stall KT (M^{me} D. Santiago), S. Smrczek – (n° corde 10) –

13 partants ; 13 eng. ; 13 part def. – Total des entrées : 572 €

¾ long, encolure, ¾ long, courte tête, encolure, 1 long ¼, 3 long, 2 long ½, 3 long ½.

10000€ – 4000€ – 3000€ – 2000€ – 1000€

Primes aux propriétaires :

- 4 050 € *Reponse Exacte*.
1 620 € *Andersson Ger*, prime non attribuée.
1 215 € *Elieden Ire*, prime non attribuée.
630 € *Handchop*.
405 € *The Time*.

Primes aux éleveurs :

- 1 826 € M^{me} Elisabeth Ribard, Sylvain Vidal.
341 € Alain Chopard.
340 € Gestut Ittlingen, prime non attribuée.
255 € M^{me} E. Ryan, prime non attribuée.
182 € S.C.E.A. Ecurie De Montfort.

Temps total : 1'38"18"

Les Commissaires ont autorisé la jument JALISKA à être munie d'un bonnet anti-bruit de couleur rouge au rond de présentation, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

Les Commissaires ont autorisé le hongre HANDCHOIP à ne faire qu'un tour du rond, à se rendre au départ en main non monté et à être muni d'une couverture de protection pour pénétrer dans sa stalle de départ, l'entraîneur ayant formulé sa demande dans les délais.

CHANTILLY

0002 069

mercredi 10 mars 2021

Terrain STANDARD

Commissaires de courses : Amaury de LENCQUESAING – Nicole BRAEM – Tony CLOUT

591 ¹⁴⁹ PRIX DE GOURNAY 2 700 m (PSF)

18000 € (9000, 3600, 2700, 1800, 900)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans, n'ayant jamais gagné une Listed Race ni, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, une Classe 2. **Poids : 57 k.** Surcharges accumulées en victoires et places : 1 k. par 4.000 reçus depuis le 1^{er} juin 2020 inclus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° ZC : Plat, Dist. 2 700 m env.

- 520 ² **Black Comedy (FR)**, m, b, 4 ans, par Le Havre (IRE) et Vassaria IRE (Rock Of Gibraltar IRE), 59 k, P. Bonnefoy (S. Maillot), Y. Bonnefoy (s) – (n° corde 3) 1
- 414 **Watchmen**, h, b, 4 ans, par Elvstroem AUS et Watchful IRE (Galileo IRE), 58 k, ♀, M^{me} A. Tamagni (I. Mendizabal), F. Chappet – (n° corde 1) 2
- 414 ¹ **Scenariste**, f, al, 4 ans, par Zanzibari USA et Seance GER (Manduro GER), 57^{1/2} k, M.L. Bloodstock Ltd (T. Bachelot), E. Grall (s) – (n° corde 5) 3
- 209 **Poet'S Black**, h, n, 4 ans, par Poet'S Voice GB et Princesse Noire (GER) (Diamond Green), 63 k (60^{1/2} k), M^{me} S. Pimbonnet (M^{me} A. Nicco), M. Pimbonnet – (n° corde 2) 4

- 465 ³ **Risky Asset**, h, al, 4 ans, par Iffraaj GB et Reine Magique GB (Mount Nelson GB), 63 k (60^{1/2} k), E. Sauren (C. Guitraud), H. Grewe – (n° corde 9) 5
- 395 ⁴ **Iphiti (GB)**, h, 4 ans, 61 k (59^{1/2} k), M^{me} C. L'Abbe (R. Mangione), Fred Rossi (s) – (n° corde 7) 6
- 293 **Yellow Samba**, f, 4 ans, 59^{1/2} k (M. Nobili), E. Libaud (s) – (n° corde 4) 7
- Skeggi**, h, 4 ans, 60 k (58^{1/2} k), Ecurie Renk (M^{me} M. Velon), JP. Gauvin (s) – (n° corde 8) 8

8 partants ; 17 eng. ; 1 eng. sup. ; 9 part def. – Total des entrées : 943 €

Eng. Sup. : *Poet'S Black*

9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€

Primes aux propriétaires :

- 3 645 € *Black Comedy (Fr)*, prime non attribuée.
1 458 € *Watchmen*.
1 093 € *Scenariste*.
729 € *Poet'S Black*.
364 € *Risky Asset*.

Primes aux éleveurs :

- 1 170 € Brook Stud Bloodstock Ltd, prime non attribuée.
657 € Haras De Saint Julien, M^{me} Antoinette Tamagni.
493 € M. L. Bloodstock Ltd.
214 € M^{me} Sylviane Jeffroy, Pierre Cadec, Earl Le Goff.
107 € Framont Limited, Ashwood Farm Associates Ltd.

592 ¹⁴⁷ PRIX DU LIEUTENANT 2 100 m (PSF)

28000 € (14000, 5320, 3920, 2240, 1120, 840, 560)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans, ayant couru en France ou n'ayant jamais couru et n'ayant pas dans leurs deux dernières courses reçu une allocation de 15.000, ni dans leurs trois dernières courses depuis le 10 septembre 2020 inclus gagné une Classe 2. **Poids : 56 k. 1/2.** Les chevaux ayant depuis le 10 juin 2020 inclus reçu une allocation de 9.000 porteront 1 k. 1/2 ; une allocation de 14.000, 2 k. 1/2.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z6 : Plat, Dist. 2 100 m env.

- 296 ¹ **Ninth Titan IRE**, m, b.f, 3 ans, par Wootton Bassett GB et Yoga (IRE) (Monsun GER), 58 k, Fam. Niarchos (S. Pasquier), P. Sogorb – (n° corde 5) 1
- 233 ¹ **Gold**, m, b, 3 ans, par Golden Horn GB et Muniadoria BRZ (First American USA), 58 k (C. Soumillon), C. Ferland (s) – (n° corde 6) 2
- Jumay**, f, al, 3 ans, par French Fifteen et Scandalous GER (Monsun GER), 55 k, Cheik ABK. Al Thani (O. Peslier), HA. Pantall – (n° corde 3) 3
- 144 ¹ **Icemoon De Bozouls**, f, b, 3 ans, par Jeu St Eloi et Dance Moon [Linda'S Lad (GB)], 56^{1/2} k, M. Mezy (A. Crastus), P. Sogorb – (n° corde 4) 4
- 409 **Atreus**, h, al, 3 ans, par Tai Chi GER et Allianz GER (Ransons O'War USA), 56^{1/2} k (55 k), U. Schwinn (M^{me} S. Koyuncu), U. Schwinn – (n° corde 1) 5

5 partants ; 16 eng. ; 6 part def. – Total des entrées : 781 €

Consition spéciale : *Piecederesistance IRE*

½ long, 8 long ½, 5 long, 3 long ½.

14000€ – 5320€ – 3920€ – 2240€ – 1120€

Primes aux propriétaires :

- 7 560 € *Ninth Titan Ire*, prime non attribuée.
2 872 € *Gold*.
2 116 € *Jumay*.
1 209 € *Icemoon De Bozouls*.
604 € *Atreus*.

Primes aux éleveurs :

- 1 190 € Suc. S. Niarchos, prime non attribuée.
784 € Scea Du Haras De Victot.
696 € Earl Haras Du Logis, Alan Parker, Jocelyn Targett, Julian Ince.
448 € Earl Mezagri.
146 € Uwe Schwinn.

Temps total : 2'13"67"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le poulain PIECEDERESISTANCE IRE présentant des boutons d'urticaire à son arrivée sur l'hippodrome, a été déclaré non-partant par le vétérinaire de service.

A l'issue de la course, les Commissaires ont entendu en ses explications le jockey Anthony CRASTUS, sur le comportement de la pouliche ICEMOON DE BOZOULS, arrivée 4^e.

L'intéressé a déclaré que ladite pouliche n'avait couru qu'une seule fois et qu'elle avait fait preuve de beaucoup de caractère durant le parcours et également pour la mise en stalle.

Les Commissaires ont enregistré ces explications.

593 ¹⁵² **PRIX DU HARAS AU BOIS** **2 100 m**
(PSF)
(Classe 2)

28 000 € (14 000, 5 320, 3 920, 2 240, 1 120, 840, 560)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, n'ayant pas, depuis le 1^{er} mars 2020 inclus, gagné une Listed Race et n'ayant, depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus, ni gagné une Classe 1, ni été classés 2^e d'une Listed Race ni, depuis le 1^{er} décembre 2020 inclus, gagné une Classe 2. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus: 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z6: Plat, Dist. 2 100 m env.

- | | |
|---|-----------|
| Sublimis IRE , h, b.f, 5 ans, par Shamardal USA et Be Fabulous GER (Samum GER), 58 k (55 ^{1/2} k), Godolphin SNC (<i>H. Besnier</i>), A. Fabre (s) – (n° corde 2) | 1 |
| 375 Roc Angel , h, al, 7 ans, par Rock Of Gibraltar IRE et Forewarned IRE (Grand Lodge USA), 56 k, A. Gilibert (<i>S. Pasquier</i>), F. Chappet – (n° corde 10) | 2 |
| Frohsim , m, b, 4 ans, par Dabirsim et Tristane [Teofilo (IRE)], 56 k, Ecurie Normandie Pur Sang (<i>PC. Boudot</i>), MF. Weissmeier – (n° corde 1) | 3 |
| Attendants , f, b, 4 ans, par War Command USA et Azafata SPA (Motivator GB), 54 ^{1/2} k, Team Valor International (<i>H. Journiac</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 3) | 4 |
| Damavand GER , h, b, 6 ans, par Teofilo IRE et Diamantgottin GER (Fantastic Light USA), 56 k (54 ^{1/2} k), Gentlemen Racing (<i>M^{me} A. Van Den Troost</i>), M ^{me} R. Weissmeier – (n° corde 5) | 5 |
| 440 Hermes Fleury , h, b, 4 ans, par Sirzane et Anomane [Linda'S Lad (GB)], 56 k, M ^{me} F. Chenu, M ^{me} F. Chenu – (n° corde 9) | 6 |
| 466 Biella , f, gr, 6 ans, par Deportivo GB et Louya IRE (Verglas IRE), 54 ^{1/2} k, ⊗, E. Meo (<i>S. Breux</i>), E. Meo – (n° corde 7) | 7 |
| Mirastar , h, 6 ans, 56 k, J. Lebosse (<i>L. Boisseau</i>), J. Lebosse – (n° corde 4) | 8 |
| Dchingis Du Moulin , h, 4 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), M ^{me} H. Schreiner (<i>M^{me} S. Koyuncu</i>), U. Schwinn – (n° corde 6) | 9 |
| 442 We Love , f, 5 ans, 54 ^{1/2} k (52 k), M ^{me} F. Chenu (<i>M^{me} S. Chuette</i>), M ^{me} F. Chenu – (n° corde 8) | 10 |

10 partants; 20 eng.; 2 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 1 786 €

 Eng. Sup.: *Hermes Fleury, We Love*

5 long, 1/2 long, 5 long 1/2, 1 long 1/2, 6 long 1/2, 1/2 long, 1 long 3/4, 5 long, 4 long.

14 000€ – 5 320€ – 3 920€ – 2 240€ – 1 120€ – 840€ – 560€

Primes aux propriétaires:

- 5 670 € *Sublimis Ire*, prime non attribuée.
- 1 675 € *Roc Angel*.
- 1 587 € *Frohsim*.
- 907 € *Attendants*.
- 352 € *Damavand Ger*, prime non attribuée.
- 340 € *Hermes Fleury*.
- 176 € *Biella*.

Primes aux éleveurs:

- 1 190 € Godolphin, prime non attribuée.
- 715 € Ecurie Normandie Pur Sang.
- 594 € Deln Ltd, Howard Kaskel.
- 267 € Fernando Bermudez.
- 153 € Bruno Morque, M^{me} Florence Chenu.
- 95 € Gestut Brummerhof, Gerard Laboureau.

Temps total: 2'12"54"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

594 ¹⁵⁰ **PRIX DU CHENE POUILLEUX** **1 900 m**
(PSF)
(À réclamer valeur handicap)
(Classe 3)

16 000 € (8 000, 3 200, 2 400, 1 600, 800)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 34 k. et mis à réclamer pour 8.000, 10.000 ou 12.000. **Poids: 56 k.** Les chevaux mis à réclamer pour 10.000 porteront 1 k. 1/2; pour 12.000, 3 k. En outre, les chevaux ayant, depuis le 1^{er} octobre 2020 inclus, reçu une allocation de 7.000 porteront 2 k.; plusieurs allocations de 7.000, 4 k.

Parcours n° Z5: Plat, Dist. 1 900 m env.

- | | |
|---|----------|
| 293 Karioitahi IRE , f, b, 4 ans, par Mukhadram GB et Keyta Bonita IRE (Denon USA), 56 k (54 ^{1/2} k), (10 000), G. Augustin-Normand (<i>A. Madamet</i>), M ^{me} J. Soudan – (n° corde 10) | 1 |
|---|----------|

- | | |
|---|-----------|
| 423 Constantino IRE , h, b, 8 ans, par Danehill Dancer IRE et Messias Da Silva USA (Tale Of The Cat USA), 56 k, ⊗, (8 000), Ecuries Serge Stempniak, F. Vermeulen (s) – (n° corde 4) | 2 |
| 455 Great Dream , h, b, 7 ans, par Muhtathir GB et Parcelle De Sou [Ajdayt (USA)], 57 ^{1/2} k, (10 000), Ecurie Rogier (<i>G. Mosse</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 3) | 3 |
| 441 ² Moremi , h, al, 4 ans, par Kheylef USA et Mephala [Muhaymin (USA)], 56 k, ⊗, (8 000), Trois Mille (<i>T. Bachelot</i>), S. Cerulis – (n° corde 8) | 4 |
| 385 Beaufour , m, b, 4 ans, par Rajsaman et Belliflore [Verglas (IRE)], 59 k, ⊗, (12 000), E. Alhtoushi (<i>PC. Boudot</i>), HA. Pantall – (n° corde 7) | 5 |
| Fort Templier , h, 5 ans, 57 ^{1/2} k, (10 000), V. Timoshenko (<i>E. Hardouin</i>), V. Luka – (n° corde 6) | 6 |
| 468 Namar IRE , f, 6 ans, 54 ^{1/2} k (53 k), (8 000), M ^{me} C. Gryson (<i>M^{me} L. Bails</i>), M ^{me} C. Gryson – (n° corde 9) | 7 |
| 405 Le Parrain , m, 6 ans, 56 k, (8 000), J. Piasco (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 5) | 8 |
| 441 ¹ Wild Bush , h, 4 ans, 59 k (56 ^{1/2} k), (12 000), F. Nesa (<i>M^{me} S. Chuette</i>), Ch. Aubert (s) – (n° corde 1) | 9 |
| Mantega , f, 5 ans, 56 k (54 ^{1/2} k), (10 000), Stal Gusky (<i>M^{me} M. Michel</i>), G. Courbot – (n° corde 2) | 10 |

 10 partants; 22 eng.; 1 eng. sup.; 10 part def. – Total des entrées: 854 € Eng. Sup.: *Karioitahi IRE*

1 long, encolure, 1 long, 3/4 long, courte tête, 1 long, tête, 4 long, 1 long 1/4.

8 000€ – 3 200€ – 2 400€ – 1 600€ – 800€

Primes aux propriétaires:

- 3 240 € *Karioitahi Ire*, prime non attribuée.
- 1 008 € *Constantino Ire*, prime non attribuée.
- 756 € *Great Dream*.
- 648 € *Moremi*.
- 324 € *Beaufour*.

Primes aux éleveurs:

- 680 € Kildaragh Stud, prime non attribuée.
- 416 € Sir Robert Ogden, prime non attribuée.
- 410 € Jean-Philippe Dubois.
- 292 € Ecurie Jarlan, Suc. Maxime Jarlan.
- 219 € Franklin Finance S.A., M^{me} Elisabeth Ribard, Sylvain Vidal.

Temps total: 1'55"97"

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Delphine SANTIAGO étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur la jument MANTEGA par le jockey Mickaëlle MICHEL au poids de 54.5kg.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Delphine SANTIAGO par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

A l'issue de la course, les Commissaires, après avoir entendu le jockey Léa BAILS en ses explications, l'ont sanctionné par une interdiction de monter pour une durée d'un jour, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache (2^e infraction - 6 coups).

Par ailleurs, à l'issue de la course, les Commissaires après avoir entendu le jockey Léa BAILS en ses explications, lui ont adressé des observations, pour avoir fait un usage manifestement abusif de sa cravache en levant le coude au-dessus de la ligne des épaules (1^{er} infraction).

595 ¹⁵¹ **PRIX DU BOIS DU MINISTRE** **1 300 m**
(PSF)
(Classe 3)

18 000 € (9 000, 3 600, 2 700, 1 800, 900)

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **4 ans et au-dessus**, ayant une valeur égale ou inférieure à 33 k. **Poids: 56 k.** Surcharges accumulées pour les sommes reçues en victoires et places depuis le 1^{er} septembre 2020 inclus: 1 k. par 4.000 reçus.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z0: Plat, Dist. 1 300 m env.

- | | |
|--|----------|
| 357 ⁵ Wind Spirit , h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Alpine Rose (Linamix), 57 k, C. Marzocco (<i>C. Soumillon</i>), F. Chappet – (n° corde 5) | 1 |
| 456 ² Dream Academy IRE , h, b, 4 ans, par Acclamation GB et Modello IRE (Intikhab USA), 60 k, Pedro A Mateos Not S.L. (<i>PC. Boudot</i>), M. Delcher Sanchez – (n° corde 2) | 2 |
| 431 ³ Seven Songs , m, b, 4 ans, par Sidestep AUS et Seventh Sense (GER) (Samum GER), 59 k, A. Pereira (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 3) | 3 |
| 378 Pedro The First , h, b, 6 ans, par Pedro The Great USA et Pink Candie [Fath (USA)], 56 k (52 ^{1/2} k), ⊗, F. Leblanc (<i>E. Crublet</i>), N. Caullery – (n° corde 11) | 4 |

357	² Havana Bound GB , f, al, 4 ans, par Havana Gold IRE et Exceedingly Rare (IRE) (Lope De Vega IRE), 59 ^{1/2} k, M ^{me} S. Thayer (<i>S. Pasquier</i>), N. Clement (s) – (n° corde 1)	5	
515	⁷ Ross Castle IRE , h, 8 ans, 60 k, M. Palussiere (<i>A. Pouchin</i>), M. Palussiere – (n° corde 4)	6	
	Will Ness IRE , h, 5 ans, 59 k, E. Meo (<i>S. Breux</i>), E. Meo – (n° corde 7)	7	
	Mascalino GER , m, 7 ans, 58 k, Stall Lahn-Sieg (<i>E. Hardouin</i>), H. Blume – (n° corde 9)	8	
456	Lilly Bird (IRE) , f, 4 ans, 55 ^{1/2} k (53 k), ♂, R. Busson (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 6)	9	
378	Cheikeljack , m, 8 ans, 56 k (53 ^{1/2} k), C. Boutin (s) (<i>M^{me} A. Didon-Yahlali</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 10)	10	
400	¹ Wootton Saga , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, ♂ (<i>G. Mosse</i>), N. Perret (s) – (n° corde 8)	–	
	11 partants; 21 eng.; 11 part def. – Total des entrées: 651 €		
	1 long 1/2, 1/2 long, 1 long 3/4, courte encolure, 3 long, courte encolure, 1 long, 3 long, 3/4 long.		
	9000€ – 3600€ – 2700€ – 1800€ – 900€		
	Primes aux propriétaires:		
	3 645€ <i>Wind Spirit</i> .		
	1 458€ <i>Dream Academy Ire</i> , prime non attribuée.		
	1 093€ <i>Seven Songs</i> .		
	567€ <i>Pedro The First</i> .		
	364€ <i>Havana Bound Gb</i> , prime non attribuée.		
	Primes aux éleveurs:		
	2 465€ Ecurie Des Monceaux, Haras Du Mezeray S.A., Ecurie Skymarc Farm.		
	493€ Gestut Eulenberger Hof.		
	307€ Claude Memran.		
	306€ Rathbarry Stud, prime non attribuée.		
	76€ Qatar Bloodstock Limited, prime non attribuée.		
	<i>Temps total: 1'17"59"</i>		
	La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.		
	A l'issue de la course, suite à un mouvement survenu à environ 50 mètres du poteau d'arrivée, les Commissaires ont entendu en leurs explications les jockeys Stéphane PASQUIER (HAVANA BOUND GB), arrivé 5 ^e , Pierre-Charles BOUDOT (DREAM ACADEMY IRE), arrivé 2 ^e et Christophe SOUMILLON (WIND SPIRIT), arrivé 1 ^{er} .		
	De l'examen du film de contrôle et de l'audition des jockeys précités, il ressort que le hongre WIND SPIRIT avait légèrement penché vers l'intérieur, sans que cela n'ait eu de conséquence sur l'ordre d'arrivée des concurrents.		
	Le jockey Christophe SOUMILLON ayant notamment déclaré que ledit hongre avait une bouche délicate et avait eu tendance à pencher tout au long de la ligne d'arrivée.		
596	¹⁴⁸ PRIX MOLTON	1 600 m	
	(Handicap)	(PSF)	
	30000 € (15000, 6000, 4500, 3000, 1500)		
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 3 ans.		
	La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 59 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 600 m env.		
	Référence: +23,5.		
356	¹ Mountains Blues , f, b.f, 3 ans, par Scissor Kick AUS et Miss Lech USA (Giant'S Causeway USA), 59 k, M ^{me} V. Coirre (<i>R. Mangione</i>), G. Bietolini – (n° corde 5)	1	
241	⁴ Polonia Spirit F IRE , f, b, 3 ans, par Invincible Spirit IRE et Harriet Tubman USA (Medaglia D'Oro USA), 55 ^{1/2} k, K. Gozdziński, M ^{me} A. Karkosa – (n° corde 8)	2	
360	² Parigi (IRE) , m, gr, 3 ans, par Kendargent et Oh Beautiful GB (Galileo IRE), 56 ^{1/2} k, G. Strawbridge (<i>O. Peslier</i>) – (n° corde 10)	3	
	Quilamy , f, gr, 3 ans, par Kendargent et Queen Of Fire GB (Dr Fong USA), 56 ^{1/2} k, J. Erhardt (<i>H. Journiac</i>), G. Hernon (s) – (n° corde 9)	4	
360	⁴ Gold Saddle IRE , h, b, 3 ans, par Acclamation GB et Gold Again USA (Touch Gold USA), 52 ^{1/2} k, ♂, Ecurie Marengo SAS (<i>S. Breux</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 6)	5	
360	⁵ Cogolin , h, 3 ans, 55 k, P. Fellous (<i>S. Pasquier</i>), M. Bollack-Badel – (n° corde 7)	6	
457	³ Rose In Bloom , f, 3 ans, 58 k, Ecurie Trueba (<i>M. Nobili</i>), Rod. Collet (s) – (n° corde 15)	7	
422	Atromos , m, 3 ans, 52 ^{1/2} k, H. Boutin (<i>A. Lemaitre</i>), C. Boutin (s) – (n° corde 2)	8	
458	⁶ Kickandwin , m, 3 ans, 55 ^{1/2} k, M ^{me} N. Weissmeier (<i>M^{me} A. Van Den Troost</i>), M ^{me} R. Weissmeier – (n° corde 1)	9	
496	Imperial Scam , f, 3 ans, 54 k, V. Devillars (<i>M^{me} A. Didon-Yahlali</i>), V. Devillars – (n° corde 13)	10	
436	² Alternative , f, 3 ans, 56 ^{1/2} k (<i>PC. Boudot</i>), HA. Pantall – (n° corde 4)	–	
	Quindiano , m, 3 ans, 56 k, P. Rechsteiner (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 3)	–	
451	⁴ The Sunrise , m, 3 ans, 57 k, ♂, N. Depape (<i>J. Moutard</i>), JM. Lefebvre (s) – (n° corde 17)	–	
	Jonquille , f, 3 ans, 59 k, Ecurie Skymarc Farm (<i>T. Bachelot</i>), S. Wattel (s) – (n° corde 11)	–	
376	Azaba , f, 3 ans, 54 k, FX. Bresson (<i>I. Mendizabal</i>), J. Carayon – (n° corde 14)	–	
	15 partants; 30 eng.; 17 part def. – Total des entrées: 1977 €		
	Certif. vétérinaire: <i>Beni Khiair</i>		
	15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€		
	Primes aux propriétaires:		
	8 100€ <i>Mountains Blues</i> .		
	3 240€ <i>Polonia Spirit F Ire</i> , prime non attribuée.		
	2 430€ <i>Parigi (Ire)</i> .		
	1 620€ <i>Quilamy</i> .		
	810€ <i>Gold Saddle Ire</i> , prime non attribuée.		
	Primes aux éleveurs:		
	3 003€ Snig Elevage.		
	900€ George Strawbridge.		
	600€ Joachim Erhardt.		
	510€ Irish National Stud Cy Ltd, prime non attribuée.		
	127€ B. Kennedy, prime non attribuée.		
597	¹⁵³ PRIX OTTO	1 600 m	
	(Handicap divisé)	(PSF)	
	(Classe 2)		
	Première épreuve		
	30000 € (15000, 6000, 4500, 3000, 1500)		
	Pour poulains entiers, hongres et pouliches de 4 ans.		
	La référence de cette épreuve sera éventuellement remontée à la déclaration des partants probables, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.		
	Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1 ^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.		
	Parcours n° Z3: Plat, Dist. 1 600 m env.		
	Référence: +21.		
467	¹ Raysteve (IRE) , h, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Amacali [Danehill Dancer (IRE)], 55 ^{1/2} k, Sparkling Star (<i>M^{me} C. Le Gland</i>), E. Mikhalides – (n° corde 10)	1	
392	Nordeste , m, b, 4 ans, par Holy Roman Emperor IRE et Hidden Cove (IRE) (Nayef USA), 58 k, ♂, I. Elarre Alvarez (<i>PC. Boudot</i>), I. Elarre Alvarez – (n° corde 1)	2	
391	Tarida , f, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Totem USA (Mizzen Mast USA), 55 ^{1/2} k, ♂, M. Lagasse (<i>H. Journiac</i>), FH. Graffard (s) – (n° corde 6)	3	
400	² Gin Gembre , h, al, 4 ans, par Dandy Man IRE et Repechage [Gold Away (IRE)], 55 ^{1/2} k, ♂, Lugdunum Racing 3 (<i>M^{me} M. Velon</i>), JP. Gauvin (s) – (n° corde 11)	4	
392	⁴ My Charming Prince , m, gr, 4 ans, par Prince Gibraltar et Hello Sindarella [Sinndar (IRE)], 62 k, LH, Fred Rossi (s) – (n° corde 5)	5	
392	⁶ Stranger , m, 4 ans, 60 ^{1/2} k, Cheik ABK. Al Thani (<i>O. Peslier</i>), HA. Pantall – (n° corde 3)	6	
316	Queen Of Silca GB , f, 4 ans, 55 k, A. Alkhalafi (<i>M^{me} M. Michel</i>), M. Guarnieri – (n° corde 2)	7	
118	Best Step , f, 4 ans, 54 k, R. Siepmann (<i>L. Boisseau</i>), Y. Barberot (s) – (n° corde 7)	8	
495	⁴ Manne , f, 4 ans, 54 k, M ^{me} V. Capitte (<i>M^{me} F. Valle Skar</i>), M. Boutin (s) – (n° corde 15)	9	
166	African Grey , h, 4 ans, 57 ^{1/2} k, A. Piednoel (<i>A. Lemaitre</i>), J. Piednoel – (n° corde 4)	10	
	Arco Grande , h, 4 ans, 53 ^{1/2} k, C. Mueller (<i>J. Claudic</i>) – (n° corde 13)	–	
	One More Breath , f, 4 ans, 55 k, P. Bonnifait (<i>S. Maillot</i>), M ^{me} L. Pontoir – (n° corde 12)	–	
	Metallica Star , f, 4 ans, 54 k, ♂, F. Meckes (<i>M^{me} P. Cheyer</i>), F. Meckes – (n° corde 9)	–	
	Rio Del Jack , h, 4 ans, 57 k, M ^{me} MB. Boche (<i>J. Nicoleau</i>) – (n° corde 14)	–	
390	⁷ Red Dynamite GB , f, 4 ans, 56 ^{1/2} k, Westminster Race Horses GmbH (<i>E. Hardouin</i>), V. Luka – (n° corde 8)	–	
	15 partants; 47 eng.; 15 part def. – Total des entrées: 2010 €		
	courte encolure, 1 long, 1 long 1/2, 3/4 long, courte encolure, encolure, tête, tête, 1 long.		
	15000€ – 6000€ – 4500€ – 3000€ – 1500€		

Primes aux propriétaires :

- 6 075 € *Raysteve (Ire).*
 2 430 € *Nordeste.*
 1 822 € *Tarida.*
 1 215 € *Gin Gembre.*
 607 € *My Charming Prince.*

Primes aux éleveurs :

- 2 739 € Ecurie Haras Du Cadran, M^{me} Martina Stadelmann.
 821 € Thierry De La Heronniere, Gestut Zur Kuste Ag.
 716 € Suc. De Moratalla.
 358 € Sarl Jedburgh Stud, Cyril Humphris.
 273 € Earl Haras Du Camp Benard.

Temps total : 1'37''99''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

598 ¹⁵⁴ **PRIX ESSO** **1 600 m**
(PSF)
 (Handicap divisé)
 (Classe 3)
 Deuxième épreuve

23 000 € (11 500, 4 600, 3 450, 2 300, 1 150)

Pour poulains entiers, hongres et pouliches de **4 ans**.

Les poids de cette épreuve seront remontés après division à la clôture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 60 k.

Les nouvelles conditions de versement des allocations à compter du 1^{er} mars 2021 publiées dans l'additif aux conditions générales 2021 du 26 février 2021 sont applicables dans ce prix.

Parcours n° Z3 : Plat, Dist. 1 600 m env.

Référence : +28,5.

- | | |
|--|---|
| <p>463 Bibi Nayef, h, b, 4 ans, par Nayef USA et Blue Best ITY (Mujahid USA), 56^{1/2} k, ♂, M^{me} MG. Ermolli (<i>C. Demuro</i>), G. Bietolini – (n° corde 3)</p> <p>17 ¹ Projet Concret, h, gr, 4 ans, par Rajsaman et Ortygia [Orpen (USA)], 58^{1/2} k, ♂, M^{me} C. Stephenson (<i>A. Lemaitre</i>), G. Doleuze – (n° corde 8)</p> <p>391 Arrogante, m, b, 4 ans, par Planteur (IRE) et Money Drop ITY (Martino Alonso IRE), 57^{1/2} k, M^{me} D. Schoenherr (<i>H. Besnier</i>), M^{me} D. Schoenherr – (n° corde 5)</p> <p>399 ⁷ Andino, m, b, 4 ans, par Meshaher USA et Morena [Zafeen (FR)], 60 k, P. Rechsteiner (<i>J. Guillochon</i>), HA. Pantall – (n° corde 2)</p> <p>292 ⁴ Boumma Dream GB, f, b, 4 ans, par Charm Spirit (IRE) et Holy Moly USA (Rock Of Gibraltar IRE), 58^{1/2} k, O. Ortman (<i>S. Pasquier</i>), M. Bollack-Badel – (n° corde 6)</p> <p>14 Agnostic (IRE), h, 4 ans, 52^{1/2} k, ♂, B. Durrheimer (<i>L. Boisseau</i>), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 13)</p> <p>400 Jasmina, f, 4 ans, 58^{1/2} k, Ecurie des Charmes, F. Vermeulen (s) – (n° corde 4)</p> <p>14 Joyeux Malpic, h, 4 ans, 54 k, M^{me} Y. Vollmer (<i>H. Journiac</i>), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 9)</p> <p>388 ¹ Alpengeist (GB), m, 4 ans, 55^{1/2} k, ♂, D. Dumoulin (<i>T. Baron</i>), R. Le Gal – (n° corde 10)</p> <p>30 Ernan Cortes, h, 4 ans, 58^{1/2} k (57 k), M^{me} Y. Vollmer (<i>M^{me} A. Nicco</i>), M^{me} Y. Vollmer – (n° corde 7)</p> <p>400 ³ Arrow Chop, h, 4 ans, 56^{1/2} k, ♂, A. Chopard (<i>A. Crastus</i>), C. Escuder – (n° corde 14)</p> <p>460 American Lily, f, 4 ans, 53^{1/2} k (52 k), M^{me} C. Auvray (<i>M^{me} M. Velon</i>), M^{me} C. Auvray – (n° corde 11)</p> <p>Lauretta, f, 4 ans, 58 k (56^{1/2} k), X. Humbert (<i>M^{me} A. Duporte</i>), Br. Beaunez – (n° corde 12)</p> <p>400 Belle Impression, f, 4 ans, 59^{1/2} k, M^{me} L. Kneip (<i>C. Soumillon</i>), F. Vermeulen (s) – (n° corde 15)</p> <p>Rouge Terre, f, 4 ans, 58^{1/2} k, ♂, L. Baudron (s) (<i>T. Bachelot</i>), L. Baudron (s) – (n° corde 1)</p> | <p>1</p> <p>2</p> <p>3</p> <p>4</p> <p>5</p> <p>6</p> <p>7</p> <p>8</p> <p>9</p> <p>10</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> <p>–</p> |
|--|---|

15 partants ; 15 eng. ; 15 part def. – Total des entrées : 759 €
 courte encolure, 3 long, courte encolure, 1 long, courte encolure, 1 long
 ¼, courte tête, nez, nez.

11 500€ – 4 600€ – 3 450€ – 2 300€ – 1 150€

Primes aux propriétaires :

- 4 657 € *Bibi Nayef.*
 1 863 € *Projet Concret.*
 1 397 € *Arrogante.*
 931 € *Andino.*
 465 € *Boumma Dream Gb*, prime non attribuée.

Primes aux éleveurs :

- 1 373 € M^{me} Monica Giovanna Ermolli.
 840 € M^{me} Elisabeth Ribard, Sylvain Vidal.
 630 € So. Agr. Allevamento Deni Srl.
 420 € Peter Rechsteiner.
 97 € Steve Lock, prime non attribuée.

Temps total : 1'37''75''

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant égale à 5 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop.

Le jockey Delphine SANTIAGO étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le poulain ARROGANTE par le jockey Hugo BESNIER au poids de 57.5 Kg.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Delphine SANTIAGO par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

Le jockey Maryline EON étant absent de l'hippodrome, les Commissaires ont autorisé son remplacement sur le hongre ERNAN CORTES par le jockey Axelle NICCO au poids de 57 kg.

Les Commissaires ont, après enquête, sanctionné le jockey Maryline EON par une amende de 100 euros pour ne pas avoir respecté son engagement de monte.

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Fabrice VERMEULEN (s) (par téléphone, ce dernier étant absent de l'hippodrome) en ses explications, ont sanctionné la société d'entraînement F. VERMEULEN (s) par une amende de 100 euros pour avoir retardé les opérations avant la course avec la pouliche BELLE IMPRESSION (Christophe SOUMILLON).

Les Commissaires, après avoir entendu l'entraîneur Fabrice VERMEULEN (s) (par téléphone, ce dernier étant absent de l'hippodrome) en ses explications, ont sanctionné la société d'entraînement F. VERMEULEN (s) par une amende de 100 euros pour avoir retardé les opérations avant la course avec la pouliche JASMINA (Maxime GUYON).

Index des chevaux cités dans ce bulletin

Les chiffres entre () indiquent l'ordre d'arrivée jusqu'au cinquième inclus.

Les chevaux autres que pur sang sont imprimés en caractères italiques.

* Chevaux n'ayant pas droit à la prime.

- A L'Anneau**, f, 4 ans, Penny'S Picnic IRE et Zaafran, 501
- A Special Line**, f, 5 ans, Martaline GB et A Special Dream GER, **477/2**
- Abatilles**, f, 6 ans, Vertigineux et Mishkina, **491/2**
- ***Abelard F IRE**, m, 3 ans, Belardo IRE et Art Story IRE, **585/4**
- ***Abfab IRE**, f, 3 ans, Siyouni et Edith Wharton IRE, **543/4**
- About Midnight (IRE)**, f, 3 ans, Biraaj IRE et Sakal (GB), **496/3**
- About Midnight (IRE)**, f, 3 ans, Biraaj IRE et Sakal (GB), **546/1**
- Abraaj**, h, 3 ans, Shalaa IRE et Wonderous Light IRE, 558
- Actually In Love**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Terre De Haut, 522
- Adelphie**, f, 4 ans, Prince Gibraltar et Holiday Maker GB, **540/2**
- ***Aerion GER**, h, 5 ans, Areion GER et Arabella GER, **589/5**
- Affaire De Coeur**, f, 3 ans, Doctor Dino et Affaire De Moeurs, **584/4**
- ***Afkaar USA**, m, 3 ans, Kitten'S Joy USA et Celestial Woods USA, **492/2**
- ***African Fable GB**, f, 5 ans, Cape Cross IRE et First Blush IRE, 471
- African Grey**, h, 4 ans, Kendargent et Agathe Rare (IRE), 597
- Agamemnon**, m, 3 ans, Captain Chop et Arrivederla IRE, **566/2**
- Agapi Mia**, f, 5 ans, Evasive GB et Allegria, **589/2**
- Aggagio**, h, 3 ans, Born To Sea IRE et Ravage (GB), **548/5**
- Agnostic (IRE)**, h, 4 ans, Kendargent et Siderante, 598
- Aiguiere D'Argent**, h, 4 ans, Excelebration IRE et Plaisanciere, **467/3**
- ***Aimee IRE**, f, 9 ans, Alfred Nobel IRE et Silverdreammachine IRE, 590
- Aintreegirl**, f, 4 ans, Masterstroke USA et Petrolina GER, **577/5**
- Air Chief Amour**, f, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Que Je T'Aime (GB), 489
- ***Akai IRE**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Dulcian IRE, **504/4**
- ***Al Abjar GB**, 4 ans, Dahess GB et Salaama GB, 562
- Al Abya**, f, 3 ans, Gleneagles IRE et Mayyadah (IRE), 525
- ***Al Impact GB**, m, 3 ans, Al Kazeem GB et Light Impact IRE, **567/2**
- Al Jaroud**, h, 5 ans, Dabirsim et I'M Right USA, 472
- Al Mashrab (GB)**, h, 6 ans, Style Vendome et Candicans GB, **483/3**
- ***Al Qudwa IRE**, m, 3 ans, Heeraat IRE et Faseeha IRE, 586
- Al Rassoul**, h, 6 ans, Elusive City USA et Tunis, 524
- Alabaa (GB)**, h, 5 ans, Motivator GB et Absolutly Me, 547
- Aladin**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Princess Argenta USA, **489/5**
- Alastor (IRE)**, m, 3 ans, Helmet AUS et Frasque IRE, **586/3**
- Albir**, m, 5 ans, Style Vendome et Ensis SPA, **464/5**
- ***Albukhuri GB**, h, 4 ans, Hot Streak IRE et Poyle Dee Dee GB, **497/5**
- Alegia**, f, 6 ans, Execute et Princesse Violette, 522
- ***Alghanny GB**, 4 ans, Madjani et Ziva, 562
- Algrain**, 4 ans, Dahess GB et Bise Al Maury, 562
- Alhareth**, 4 ans, Al Mamun Monlau et Tameemah GB, 562
- Alhseemah (GB)**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Saga Boreale USA, 502
- Alhseemah (GB)**, f, 6 ans, Planteur (IRE) et Saga Boreale USA, **570/4**
- Alienor**, f, 5 ans, Teofilo IRE et Sismix IRE, **506/1**
- ***Alkuin IRE**, h, 6 ans, Maxios (GB) et Almerita GER, 478
- All Or Nothing**, h, 4 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, 529
- Allez Henri (IRE)**, h, 10 ans, Footstepsinthesand GB et Macotte, **475/5**
- Almacado Gree**, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Polka De La Tour, 464
- Alpengeist (GB)**, m, 4 ans, Make Believe GB et Middlemist Red USA, 598
- Alternative**, f, 3 ans, Triple Threat et Shotgun Wedding GB, 596
- Always Somewhere**, f, 5 ans, Motivator GB et Isula Di Isula (IRE), 472
- Always Welcome**, h, 4 ans, Manduro GER et Around Me IRE, **465/4**
- Amanda**, f, 5 ans, Kendargent et Cheap Thrills GB, 494
- Amandero**, h, 3 ans, Amarillo IRE et Miss Hernando (GB), 492
- Amazing Filly**, f, 4 ans, American Devil et Fleur Des Indes, **465/5**
- American Lily**, f, 4 ans, American Devil et Miss Vinga, 460
- American Lily**, f, 4 ans, American Devil et Miss Vinga, 598
- ***American Story GB**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Amberita (GB), 513
- Amerikanane**, f, 5 ans, American Devil et Doukanane, **552/4**
- Amiata**, f, 4 ans, War Command USA et Ponentina, 570
- Amilcar (IRE)**, m, 5 ans, Wootton Bassett GB et Drosia (IRE), **544/1**
- Amour Nocturne**, f, 4 ans, Martaline GB et Amourette, 463
- ***Amy C GB**, f, 3 ans, Charming Thought GB et Alzahra GB, **550/1**
- Anamorphose**, f, 4 ans, Soldier Hollow GB et Chasse Maree, **528/3**
- Anderea**, f, 3 ans, Panis USA et Thaa Valley (GB), 533
- ***Andersson GER**, h, 5 ans, Scalo GB et Antonym USA, **590/2**
- Andino**, m, 4 ans, Meshsheer USA et Morena, **598/4**
- Andrea Doria**, f, 5 ans, Evasive GB et Danzigs Grandchild USA, 477
- Angel Park**, f, 3 ans, Rajsaman et Angel Rose IRE, 476
- Angelinka**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Silent Cause USA, **538/2**
- Angelissima**, f, 4 ans, Dark Angel IRE et Foreign Tune (GB), **549/3**
- Angelo De L'Abbaye**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Sicilia, **481/2**
- Anobar**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Gribatune, **549/2**
- Another Hot Topic (IRE)**, f, 3 ans, Rio De La Plata USA et Anaboo IRE, **476/4**
- Antheya**, m, 5 ans, Le Havre (IRE) et Rivabella, 462
- Antics Dealer**, f, 4 ans, Dabirsim et Antiqua Millenia IRE, 515
- Aparat (IRE)**, h, 6 ans, Declaration Of War USA et Kortoba USA, **508/5**
- Apita**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Nova Luz GB, 546
- Apocalyptique**, m, 3 ans, Tiberius Caesar et Good Dance, 566
- April Angel**, f, 7 ans, Spirit One et Lady Verde, 542
- Architect**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Monst IRE, 477
- Arco Grande**, h, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Autumn Forest, 597
- Arctico**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Arctica GER, 553
- Ares Black**, h, 6 ans, Meshsheer USA et Tiara GB, **536/4**
- Arguin**, h, 6 ans, Manduro GER et Olonella (GB), 552
- Argyron (IRE)**, h, 5 ans, Iffraaj GB et Alkania GB, 475
- Armorigene**, h, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Bithia IRE, 526
- Arrabbiata**, f, 3 ans, Style Vendome et Al Markhiya IRE, 525
- Arrogante**, m, 4 ans, Planteur (IRE) et Money Drop ITY, **598/3**
- Arrow Chop**, h, 4 ans, Captain Chop et Azagra (IRE), 598
- Art Collection**, h, 8 ans, Shakespearean IRE et Renascent Rahy GB, 509
- Artouille**, h, 3 ans, Penny'S Picnic IRE et Claudia Octavia GB, 538
- As Des Flandres**, h, 11 ans, King'S Best USA et Agnes For Ransom USA, **464/3**
- Asandros**, m, 5 ans, Alexandros GB et Gereon, 529
- Ascot Angel**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Lady Ascot IRE, **485/1**
- Asian Queen**, f, 4 ans, Diamond Green et Marasia, **460/3**
- Aspirante**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ascending Angel IRE, 587
- Assad Lawal**, h, 6 ans, Bernebeau et Tardoune, 470
- Aston**, h, 6 ans, Magadan IRE et Jiangxi, **580/5**
- Ateem**, h, 6 ans, Dark Angel IRE et Jeu De Plume IRE, **478/1**
- ***Athlet GER**, h, 5 ans, Reliable Man (GB) et Anna Klara GER, 514
- ***Athlumney Steps IRE**, f, 7 ans, Footstepsinthesand GB et Gregorys Girl IRE, 579
- Atreus**, h, 3 ans, Tai Chi GER et Allianz GER, **592/5**
- Atromos**, m, 3 ans, Milanais et Alligoria, 596
- Attendant**, f, 4 ans, War Command USA et Azafata SPA, **593/4**
- Aubevoye**, m, 6 ans, Le Havre (IRE) et Keira, 541
- ***Autumn Twilight IRE**, m, 3 ans, Buratino IRE et Mujadil Shadow IRE, **571/1**
- Auzebosc**, h, 6 ans, Champs Elysees GB et Akoyama (GB), **540/3**
- Avec Laura (GB)**, h, 8 ans, Manduro GER et Sign Of Life GB, **471/4**
- Avec Mention**, f, 4 ans, French Fifteen et Irrecevable GB, 460
- Axdavali**, m, 3 ans, Goken et Key Success IRE, **539/4**
- Ayana**, f, 5 ans, Campanologist USA et Arctica GER, 551
- Azaba**, f, 3 ans, Milanais et Alcazaba, 596
- Azachop**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Azagra (IRE), 480

- *Azorin IRE**, h, 5 ans, Cape Cross IRE et Sultanah Heyam GB, 537
- Azur As Well**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Stormy Queen, 505
- Bad Liar (IRE)**, m, 3 ans, Rajsaman et Rahyna USA, 476
- Badr**, h, 4 ans, Muhaarar GB et lItemas USA, 572
- Baikal**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Changeable GB, 535/2
- Baileys Balle**, h, 6 ans, Lethal Force IRE et Kickingtheilly GB, 559
- Baileys Diable**, h, 5 ans, Rajsaman et Kickingtheilly GB, 559
- Baileys Diamant**, f, 5 ans, Diamond Green et Frissonante (GB), 537/2
- Bakhchisaray**, m, 3 ans, Motivator GB et Brioniya GB, 586
- Bakkano**, f, 3 ans, Excelebration IRE et Doctors Nurse USA, 566
- Bakoel Koffie (IRE)**, m, 7 ans, Naaqoos (GB) et Diamond Square, 509/1
- Balgees Time**, f, 5 ans, Dabirsim et Cindy Bould GB, 537
- Ballade Song (GB)**, m, 3 ans, Danon Ballade JPN et Folle Blanche USA, 585/3
- Balle De Jeu**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Quinte De Brejoux, 507
- Balle Reelle**, f, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Achtal IRE, 475
- Ballinary**, f, 4 ans, Eclair Du Fada et Alamira, 491
- Bamcalyb**, h, 5 ans, Barastraight (GB) et Libore, 582
- Barakatle (GB)**, h, 4 ans, Poet'S Voice GB et Baraket Fayrouz, 509/2
- Barbadin (GB)**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Barbayam (GB), 479/1
- Barkorba**, h, 8 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 462
- Barkorba**, h, 8 ans, Vol De Nuit GB et Yaven, 569/4
- Barsham**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Orayda IRE, 468/1
- Bassim**, h, 4 ans, Maiguri (IRE) et lphshanda, 467/5
- Bautista**, f, 3 ans, War Command USA et Bahie GB, 554
- Bayeux**, f, 4 ans, Champs Elysees GB et Baynunah USA, 545
- Baylagan**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Al Waghaha, 516/1
- Bayoun**, 8 ans, Kouroun et Baenia, 564/1
- Beacon Towers**, f, 4 ans, Dabirsim et Kanel, 516
- Beacon Towers**, f, 4 ans, Dabirsim et Kanel, 551
- Beau French**, m, 3 ans, French Fifteen et Beau Fete ARG, 586
- Beaufour**, m, 4 ans, Rajsaman et Belliflore, 594/5
- Beautiful Aspen**, f, 3 ans, Dabirsim et Aspen Darlin IRE, 584/1
- Bech River (IRE)**, h, 3 ans, Stormy River et Julia Bech (IRE), 517
- Becquanon**, h, 5 ans, Denon USA et Khayriya, 484
- Becquapearl**, f, 6 ans, Diamond Green et Berangele, 488
- Belcha**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Thaa Valley (GB), 485
- Beleave You**, h, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Jolie Et Belle, 471
- Belharra**, f, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Benzolina (IRE), 531/2
- Bella Amarilla**, f, 4 ans, Amarillo IRE et Belle Et Royale, 460/5
- Bella Florida**, f, 3 ans, Style Vendome et Florida, 576
- Belle De Cadix**, f, 6 ans, Valanour IRE et La Borghese, 581/5
- Belle Impression**, f, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Becbec, 598
- *Belle Stream GB**, f, 4 ans, Fountain Of Youth IRE et Belle Boleyn GB, 575
- Bene Yum De Paban**, f, 4 ans, Benevolo De Paban et Yumine De Paban IRE, 507
- Bengali**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Baine, 533
- Beni Khlar**, m, 3 ans, Amaron GB et Elea GER, 469/5
- Berets Verts (GB)**, h, 4 ans, French Navy GB et Primaprima USA, 463
- Bering Palace**, h, 4 ans, Palace Episode USA et Bering Note, 460/4
- Beruska**, f, 8 ans, Literato et Al Ribh USA, 501
- Beruska**, f, 8 ans, Literato et Al Ribh USA, 570
- Beside**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Berched, 477
- Best Love Royal**, h, 10 ans, Kingsalsa USA et Queen Love Royale, 551
- Best Step**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Shawnee'S Best, 597
- Bialystok (IRE)**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Deauville Shower IRE, 474/2
- Bibi Nayef**, h, 4 ans, Nayef USA et Blue Best ITY, 463
- Bibi Nayef**, h, 4 ans, Nayef USA et Blue Best ITY, 598/1
- Bibi Voice**, f, 6 ans, Poet'S Voice GB et Blue Best ITY, 559
- Biella**, f, 6 ans, Deportivo GB et Louya IRE, 466
- Biella**, f, 6 ans, Deportivo GB et Louya IRE, 593/7
- Big Sin**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Big Bunny GER, 520
- Billabong Cat**, h, 6 ans, Siyouni et Lunacat, 544/4
- *Black Comedy (FR)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Vassaria IRE, 520/2
- *Black Comedy (FR)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Vassaria IRE, 591/1
- *Black Morning GB**, f, 4 ans, Due Diligence USA et Bright Morning USA, 568
- Black Panther**, f, 3 ans, Pomellato GER et Auderville, 476/5
- Black Princess**, f, 9 ans, Country Reel USA et Prima Ballerina, 502/2
- Black Watch**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Autoritaire, 546/2
- Blackjac Du Houley**, h, 3 ans, Silver Frost (IRE) et Cinder'S Post, 476/1
- Blanc Bleu**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Indigo, 574/3
- Blekarain**, h, 4 ans, Blek et Paradise Rain GB, 535
- Blessed City**, f, 4 ans, Elusive City USA et Blanc Sur Blanc IRE, 542
- Bleu D'Azur**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et On The Rocks, 578/7
- Bleusky**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Boathouse (GB), 545/1
- Blou Moonlight**, h, 3 ans, Tandori et Go Sacha Go, 486/3
- *Blu Navy Seal ITY**, m, 6 ans, Blu Air Force IRE et Antalaya ITY, 534/1
- Blue Blue Eyes**, 6 ans, Sageburg (IRE) et Blue Hollow (IRE), 563
- Blue Breeze (GB)**, f, 8 ans, High Chaparral IRE et Blue Fern USA, 490
- Blue Link**, m, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et La Barrique IRE, 484
- Bluebell**, f, 3 ans, Mawathee USA et Unmatched GB, 527
- Blues Music**, f, 7 ans, Motivator GB et Blanc Sur Blanc IRE, 572/4
- Board Member (GB)**, h, 4 ans, lffraaj GB et Putyball USA, 561
- Bobbymurphy**, m, 3 ans, Intello (GER) et Galaxie Des Sables, 474/1
- Bocciatore**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Tamada GB, 515/1
- Bodnakov**, 4 ans, Hurricane Cat USA et Realday ARG, 561
- Bois Combray**, h, 6 ans, Redback GB et La Papine, 499
- Bokra Fil Mishmish**, f, 7 ans, Manduro GER et Street Lightning, 580
- Boogie Woogie**, f, 3 ans, Dabirsim et Careminda (IRE), 571
- *Born To Be IRE**, h, 7 ans, Born To Sea IRE et Duquesa IRE, 559/5
- Botch**, h, 4 ans, Fuisse et Dame De Montlebeau, 510/5
- Botteglgio**, m, 3 ans, Bottega USA et Vernazza (IRE), 492
- Boudeville**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et La Belliere IRE, 476/2
- *Boumma Dream GB**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Holy Moly USA, 598/5
- Bourdain**, m, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Velvet Dawn USA, 463/5
- Bowling Green**, h, 10 ans, Turtle Bowl (IRE) et Goldfonic, 477
- Brazing**, h, 5 ans, Dabirsim et Amazing Beauty GER, 472/5
- Breizhixcesse**, f, 5 ans, Very Nice Name et Bellamixcesse, 579
- Breville**, h, 5 ans, Camelot GB et Anacapri, 494
- Bridego Bridge**, h, 6 ans, Literato et Perspicace, 490/3
- Brokeback Mountain**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Beaumont, 478/2
- Bronislas**, h, 3 ans, Style Vendome et Navette GER, 546/4
- Brooklyn Affairs**, f, 3 ans, Ruler Of The World IRE et Al Dweha IRE, 557
- *Bugle Major USA**, h, 6 ans, Mizzen Mast USA et Conference Call GB, 514/2
- Buridan**, h, 6 ans, Choisir AUS et Lady Mckell IRE, 510/6
- Burn One Down**, 4 ans, Evasive GB et Maita GER, 561
- Buti**, h, 4 ans, Elusive City USA et Jolie Et Belle, 552/1
- Buzzing (GB)**, m, 3 ans, lffraaj GB et Sonnerie (GB), 458/1
- By The Way**, h, 4 ans, Galiway (GB) et Byburg, 475/6
- Cafe Saigon**, h, 4 ans, Panis USA et Great News, 506
- Calaconta**, f, 6 ans, Muhtathir GB et Triki Miki, 472
- Caladiyna**, f, 6 ans, Poet'S Voice GB et Clarinda, 501/2
- Calgary**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Brezena (IRE), 518/1
- California**, f, 3 ans, Evasive GB et Reality, 517/4
- Campanie**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Milanaise, 482/6
- Campione**, h, 9 ans, King'S Best USA et Grise Bomb USA, 521/3
- Canada**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Pasba USA, 506
- *Canagat GB**, h, 4 ans, Zoffany IRE et Caskelena (IRE), 588/6
- Capchop**, h, 7 ans, Captain Chop et Gooseley Lane GB, 590
- *Capla Knight IRE**, m, 3 ans, Sir Prancealot IRE et Rose Lilas GB, 538/3
- Captain Lougie**, f, 3 ans, Captain Chop et Stoa IRE, 517
- Cardiel**, h, 9 ans, Vertigineux et Chalana (GB), 484
- Cariberto**, m, 3 ans, Goken et Call Me Up, 566/4
- Carissima Amanda**, f, 4 ans, Evasive GB et Careminda (IRE), 460
- Carl Gustaf**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Miss Kruk GER, 573
- Carolingien**, h, 5 ans, Kendargent et Calasetta IRE, 560
- Carter And Go**, m, 5 ans, Evasive GB et Broken And Go, 472/4
- Cashforpassover**, h, 6 ans, Confuchias IRE et Joha Fong, 462
- Cassard**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Corvette GB, 579/4
- *Cassata GB**, f, 4 ans, Casamento IRE et Captain'S Paradise IRE, 569/2

- *Catechism GB**, f, 4 ans, Dutch Art GB et Postulant GB, 542
- Cazaline**, f, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Teatime, **485/2**
- Centaurus**, m, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Crystals Sky, **559/2**
- *Cerulean (FR)**, h, 3 ans, Siyouni et Fugitive Angel USA, **511/3**
- Champy Charm**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Rose Vista, **549/1**
- Chandler'S Song**, m, 3 ans, George Vancouver USA et Song Of Norway GB, 532
- Chanpour**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Cherana, **480/2**
- Chanpour**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Cherana, 569
- Chante Blu**, h, 6 ans, Elusive City USA et Chanson Celeste GB, **522/4**
- Charlinetta**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Allegro Vivace, **574/4**
- Charlychic**, m, 3 ans, French Fifteen et Lily Des Indes, **578/4**
- Charming Prince**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Charming Clem (IRE), 555
- *Charming Queen GB**, f, 3 ans, Charming Thought GB et Royal Adelaide IRE, **503/1**
- Chatham Island**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Lady Calido USA, 505
- Chatham Island**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Lady Calido USA, 567
- Cheeky Traou Land**, f, 5 ans, Hello Sunday et Reason Traou Land, **521/4**
- Chef Oui Chef**, h, 11 ans, Medecis (GB) et Romantic Pearl, **456/3**
- Chef Oui Chef**, h, 11 ans, Medecis (GB) et Romantic Pearl, **515/4**
- Cheikeljack**, m, 8 ans, Myboycharlie IRE et Senderlea (IRE), 595
- *Chica Energica GB**, f, 3 ans, Acclamation GB et Chica Loca, 553
- Chicatchi**, f, 6 ans, Hurricane Cat USA et Chiredane, 536
- Chief Mambo**, h, 5 ans, Into Mischief USA et Mama Lulu USA, **541/3**
- Chipeur De Bosda**, h, 3 ans, Whipper USA et Equerryna De Bosda, 586
- Chiquit Indian**, f, 7 ans, Indian Danehill IRE et Chiquitita IRE, 502
- Chiquitito**, h, 4 ans, Bottega USA et Chiquitita IRE, **460/2**
- Chiquitito**, h, 4 ans, Bottega USA et Chiquitita IRE, 497
- *Chirimiri GB**, m, 3 ans, Territories IRE et Redskin Dancer IRE, **511/5**
- Ciccio Boy**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Sogdiana, **586/5**
- Circe**, f, 4 ans, Kendargent et Roche Ambeau, **467/4**
- *Circle Of Hands IRE**, h, 5 ans, Showcasing GB et Malladore IRE, 484
- City Rev**, h, 3 ans, Elusive City USA et Fee Revee, 567
- Cliele**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Perfect Stranger (IRE), **505/2**
- *Clorinda IRE**, f, 8 ans, Thewayouare USA et Cloudy Bay GER, 542
- *Cloud Eight IRE**, h, 6 ans, Dream Ahead USA et Night Cam IRE, **552/3**
- Coachello**, h, 3 ans, Dunkerque et Rock Harmonie, **539/1**
- *Coaxiorum IRE**, h, 3 ans, Prince Of Lir IRE et Chateau Dauphin USA, **576/1**
- Cocasserie**, f, 6 ans, Feel Like Dancing GB et Cave Du Nord, 508
- Coco City**, h, 7 ans, Elusive City USA et Coco USA, **510/3**
- Coeurly**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Ma Legionnaire, 501
- Cogolin**, h, 3 ans, Goken et Albicocca, 596
- Coigny**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Dasani, **459/4**
- Cole Chop**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Chopinette, **458/7**
- *Collingham GER**, m, 3 ans, Samum GER et Chandos Rose IRE, 474
- *Colorado Sand IRE**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Cindy Bould GB, 525
- *Colosseo USA**, m, 3 ans, Street Boss USA et Alluvial Gold IRE, **585/5**
- Colours**, f, 5 ans, Pour Moi IRE et Spring Colours GB, 537
- Complication**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Sleek Gold GB, **543/2**
- *Constantino IRE**, h, 8 ans, Danehill Dancer IRE et Messias Da Silva USA, **594/2**
- Contendro**, h, 6 ans, Martillo GER et Noosham IRE, 499
- Convicted**, h, 9 ans, Lawman et Passiflore, **575/5**
- Cookilayone**, f, 5 ans, Rajsaman et Saroushka, **498/5**
- Cool And Cosy**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Classic Cool, **542/5**
- *Cool Reflection IRE**, h, 5 ans, Showcasing GB et Miss Lacey IRE, **552/5**
- Copin D'Abord**, m, 3 ans, Reply IRE et Coriante, **487/5**
- Corcovado Mountain**, h, 7 ans, Crossharbour GB et Marie Annaelle, **529/2**
- Coremy**, f, 6 ans, Stormy River et Coremis, 502
- Coronado Beach (GB)**, m, 4 ans, Toronado (IRE) et Bay Laurel IRE, **512/4**
- *Costello GB**, h, 4 ans, Makfi GB et Samba Chrissy IRE, 465
- Cosy**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Kocooning IRE, **567/3**
- Covadonga**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Minza, 584
- Cover Bleu**, f, 5 ans, French Fifteen et Malaba, 477
- Creative**, f, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Incroyable USA, 464
- Creedmoor (GB)**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Vorda, **504/1**
- Crew Dragon**, m, 4 ans, Poet'S Voice GB et Vintage Red, **588/2**
- Crocry**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Salamon GB, 530
- Crush On Me**, f, 4 ans, Red Dubawi (IRE) et Abbreviator IRE, 456
- *Crying Over Here IRE**, f, 5 ans, Dream Ahead USA et Peace Fonic, 472
- Crystal Away**, h, 3 ans, Tin Horse (IRE) et Ovidie, **558/5**
- Crystal Kara**, f, 3 ans, Diamond Green et Crystal Fire, 487
- Curly Chop**, h, 6 ans, Panis USA et Bakea Choje, 484
- *Curver SWI**, h, 8 ans, Blue Canari et Chapadinha SWI, 494
- Cutty Pie (IRE)**, f, 7 ans, Cape Cross IRE et Whisper To Dream USA, 459
- Dahiya**, m, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Jadhaba (IRE), **585/2**
- Dalstar**, f, 8 ans, Dalghar et Star Of Pompey GB, **542/4**
- Dalvini**, m, 6 ans, Lawman et Daltama IRE, **514/7**
- *Damanda'S Delight GER**, f, 5 ans, Wiener Walzer GER et Damanda GER, **572/2**
- *Damavand GER**, h, 6 ans, Teofilo IRE et Diamantgottin GER, **593/5**
- Damned**, f, 3 ans, Iffraaj GB et Dardania (GB), **525/2**
- Damon Chop**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Moon Serenade GB, 505
- Dance Colony (GB)**, f, 6 ans, Lawman et Vologda (IRE), **501/1**
- Dance The Blues**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Sienna May USA, 462
- Dancing Master**, h, 6 ans, George Vancouver USA et Lindfield Dancer GB, 552
- Dancourt**, m, 5 ans, Camelot GB et Daltiana, 508
- *Dandy Place IRE**, h, 7 ans, Dandy Man IRE et Etta Place GB, **499/1**
- Dann**, h, 6 ans, Muhaymin USA et Dykam, 485
- Danse A Rio**, h, 7 ans, Rio De La Plata USA et Dance Idol GB, **499/2**
- Dantzig Chop**, h, 6 ans, Panis USA et Remember Mix, 560
- Darinka**, f, 3 ans, American Devil et Zurselr GER, 550
- Dark American**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Tres Americanqueen, 509
- Dark Between Stars (GB)**, f, 3 ans, Dark Angel IRE et Dahama GB, 578
- Dark Dream**, h, 10 ans, Maille Pistol et Anse Crawen, 462
- *Dark Road IRE**, h, 8 ans, Alfred Nobel IRE et Denices Desert GB, **551/5**
- Dark Wave**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Herminia (IRE), 457
- Darlo**, h, 3 ans, Belardo IRE et Dream Girl (GB), 496
- Darwen**, h, 4 ans, Dabirsim et Sienna Bella (GB), 549
- Davichop**, m, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Choje History, **532/4**
- Dchingis Du Moulin**, h, 4 ans, Montgolifier GER et Tequeromas GER, 593
- Deal Is Done**, h, 3 ans, Masterstroke USA et Duchess Of Hygrove GB, **461/3**
- Deeley'S Double**, h, 8 ans, Makfi GB et Habilea, 536
- Deimos**, m, 7 ans, Stormy River et Danse Du Soir, **488/1**
- Delachance**, h, 5 ans, Linngari IRE et Three French Hens IRE, **519/1**
- Delsheer**, h, 6 ans, Iffraaj GB et Rose Et Noire (IRE), **462/3**
- Desir Way**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Lolita Sky, **492/5**
- *Destinata GB**, f, 6 ans, Canford Cliffs IRE et Hurricane Lady IRE, 572
- Devil (IRE)**, h, 4 ans, Siyouni et Burma Sea, **588/3**
- Devil'S Eye (IRE)**, h, 9 ans, Danehill Dancer IRE et Danse Grecque USA, 499
- Devka**, f, 3 ans, Silas Marner et Just Dance GB, 505
- Dewi Sant**, h, 3 ans, Style Vendome et Patrona Ciana, **469/4**
- Dhevanafushi (GB)**, h, 8 ans, Kendargent et Tejaara USA, **583/7**
- Diamond City**, f, 6 ans, Cityscape GB et Diamond Surprise GB, **559/1**
- Diamond Vendome**, h, 6 ans, Style Vendome et Ordargent, 475
- Diana**, f, 3 ans, Martinborough JPN et New Simardiere, **573/4**
- Diane De Petiville**, f, 5 ans, Palace Episode USA et Aegle (IRE), 580
- Diction**, f, 3 ans, Lawman et Saying USA, **458/5**
- Dilala**, f, 4 ans, Makfi GB et Desca GER, **520/5**
- Dilar (GB)**, f, 4 ans, Makfi GB et Campanillas IRE, 545
- Dima**, f, 3 ans, Falco USA et Belobaka, 543
- Dissiwell**, f, 3 ans, Willywell et Dissitation IRE, 493
- *Divertissement IRE**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Truth (IRE), **482/1**
- Divinesri**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Divine Fold, 580
- Diwan Senora**, m, 8 ans, Youmzain IRE et Kiss Senora, 544
- Djidji L'Amorosa**, f, 4 ans, Kouroun et Djidjika, 460
- Djidji L'Amorosa**, f, 4 ans, Kouroun et Djidjika, 582

- Doha Pearl**, f, 3 ans, Siyouni et Hi Dubai GB, 566
- ***Dolokhov GB**, h, 7 ans, Harbour Watch IRE et Forest Prize GB, 590
- ***Don'T Tell Tales GB**, h, 8 ans, Royal Applause GB et Neila GER, 484/4
- Dragon Love**, h, 5 ans, Dragon Pulse IRE et Love Knot IRE, 480
- ***Dream Academy IRE**, h, 4 ans, Acclamation GB et Modello IRE, 456/2
- ***Dream Academy IRE**, h, 4 ans, Acclamation GB et Modello IRE, 595/2
- Dream Boy**, m, 3 ans, Ragtime Pontadour et Dream Pearl Du Lac, 565
- Dream In Normandy (IRE)**, h, 5 ans, Oasis Dream GB et Ana Luna (GB), 459/1
- Dream Life**, f, 5 ans, Authorized IRE et Tender Night USA, 523/3
- Dream Life**, f, 5 ans, Authorized IRE et Tender Night USA, 568/2
- Dream Of Emerald**, f, 3 ans, Prince Gibraltar et Elusive Kay, 474/7
- ***Dream Of Stars IRE**, f, 4 ans, Sea The Stars IRE et Drops IRE, 508/1
- Dream Word**, h, 5 ans, Rajsaman et Healing Dream, 537/4
- Drogo**, h, 3 ans, Lethal Force IRE et Rex Regina (IRE), 543/3
- Droit De Parole (IRE)**, m, 5 ans, Toronado (IRE) et Campina GB, 523/4
- Drupe**, h, 8 ans, Evasive GB et Sampaguaita, 459
- Dubai Empire**, h, 6 ans, Motivator GB et Cable Beach USA, 555/4
- ***Duhail IRE**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Single, 510/1
- ***Duquesa Penguin GB**, h, 9 ans, Winker Watson GB et Quaker Parrot GB, 516/5
- ***Duquesa Penguin GB**, h, 9 ans, Winker Watson GB et Quaker Parrot GB, 551/3
- Dylaban (IRE)**, h, 9 ans, Dylan Thomas IRE et La Bastoche (IRE), 579/3
- Eastern Promise**, f, 9 ans, Air Chief Marshal IRE et Krestena, 484
- Eclair Du Gange**, f, 9 ans, Oa Le Bel et Yucparadise, 491/4
- ***Edited GB**, m, 4 ans, Acclamation GB et Bellwether GB, 497/4
- El Caliente**, h, 5 ans, Meshaher USA et Belle Suisse, 583
- El Comandante**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Habissett, 567/5
- El Ingrato**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Narya IRE, 563/3
- El Ingrato**, h, 5 ans, Toronado (IRE) et Narya IRE, 483
- El Mansour**, 8 ans, Lawman et Equity, 564
- ***Electric GB**, f, 3 ans, Twilight Son GB et Best Side IRE, 566/3
- ***Electroscope IRE**, h, 3 ans, Requito IRE et Edrea, 525
- Eleven O Two**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Khandaar IRE, 568/5
- ***Elieden IRE**, f, 5 ans, Camacho GB et Ohwhatalady IRE, 590/3
- Elio Ska**, h, 7 ans, Milanais et Sparkbulle, 580
- Elvis**, h, 7 ans, Della Francesca USA et Fitness Queen USA, 530/4
- Elypson**, m, 6 ans, On Est Bien (IRE) et Djidjika, 498/4
- Elysee D'Osvin**, f, 7 ans, Gris De Gris (IRE) et Inzara, 589/4
- Embajadores (IRE)**, h, 7 ans, Pivotal GB et Freedom Flashing USA, 494
- Emberator**, 4 ans, Munjiz et Zenhobie, 562
- ***Emma Point USA**, f, 5 ans, Point Of Entry USA et Emma Darling USA, 582/3
- End Of Story**, f, 8 ans, Heliostatic IRE et Helvetica, 522/5
- Engelburg**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Laita IRE, 472
- Enzo**, h, 3 ans, Zoffany IRE et Extention USA, 500/1
- Ernan Cortes**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Alyzea (IRE), 598
- Esperitum**, h, 7 ans, Siyouni et Nona Allegrina, 559
- Esplendida**, f, 4 ans, Jeu St Eloi et Ouverture De Brejoux, 507
- Espoir Parfait**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Eviane, 572
- ***Esprit De Corps GB**, h, 7 ans, Sepoy AUS et Corps De Ballet IRE, 512/7
- Esprit Estula**, h, 7 ans, Spirit One et Alcolea GB, 462/4
- Esquina**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Boathouse (GB), 555
- Estacity**, h, 3 ans, Elusive City USA et Estafina, 461
- Estcourt (GB)**, h, 6 ans, Oasis Dream GB et Stunning View USA, 494
- Estibere**, h, 5 ans, Alianthus GER et Marthamia, 485
- ***Ethion IRE**, m, 3 ans, Gutaifan IRE et Sakarya IRE, 476
- Euphoria**, f, 3 ans, Sepoy AUS et Allegria IRE, 531/5
- Evanand**, f, 5 ans, Evasive GB et Fleur Des Indes, 506/3
- Evereste**, f, 3 ans, Dabirsim et Lady Of Light IRE, 539/5
- Everstorm**, m, 3 ans, Stormy River et Quatuor (IRE), 578/2
- Everything I Do**, f, 3 ans, Kendargent et Business Class, 525
- Evinerude**, f, 4 ans, Stormy River et Tres Froide, 561/5
- Excalibur**, m, 4 ans, Sommerabend GB et Exeter, 509/7
- Exclusive Baio**, h, 4 ans, Elusive City USA et Carnet De Bal (GB), 589
- Explore The Shore**, 7 ans, Henrythenavigator USA et Kissin Sign (GB), 564
- ***Express Power IRE**, m, 3 ans, Power GB et Esteemable GB, 578/3
- Expression Vitale**, m, 3 ans, Bachir IRE et Mitlaa, 486/
- Exterieur (IRE)**, f, 3 ans, Elusive City USA et The Living Room, 493/2
- Falbala Le Dun**, f, 6 ans, Enrique (GB) et Uranus Le Dun, 499
- Famous Charlie**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Flambeuse (GB), 525/3
- ***Fancy Black IRE**, h, 3 ans, Vadamos et Kindling GB, 527/5
- Fang**, m, 3 ans, Goken et Belle De France, 531/6
- ***Fankairo Ranger USA**, h, 7 ans, Us Ranger USA et Dancin Up A Storm USA, 522
- ***Fares Poet IRE**, h, 5 ans, Poet'S Voice GB et Moon Over Water IRE, 552
- Farfelue**, f, 3 ans, Olzarte De Collongues et Flinguee, 565/2
- Fashionspan**, f, 3 ans, Spanish Moon USA et Filring, 476
- Faten**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Visomiya, 508/3
- Fatou**, f, 6 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Kensita, 580
- Favaritx**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Macarella IRE, 548/2
- Favros**, h, 9 ans, Honolulu IRE et Country Davis USA, 499
- Feedesreves**, f, 3 ans, Style Vendome et Silafee, 496/4
- Feel The Fever**, f, 3 ans, The Great Spirit et Norina (GB), 571/4
- Feng Shui Du Pecos**, m, 3 ans, Fairplay Du Pecos et Feele, 565/4
- Fernoboy**, m, 3 ans, Rajsaman et Fernobia (IRE), 476
- Ficelle Du Houley**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Facilita IRE, 475/4
- Fighting Don**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Mazayyen (GB), 526/2
- Fiona**, f, 5 ans, Reliable Man (GB) et Fragancia (IRE), 519
- Fire Of Beauty**, h, 5 ans, Siyouni et Clariyn, 466
- Fire Of Beauty**, h, 5 ans, Siyouni et Clariyn, 580/4
- Firenze Du Pecos**, f, 5 ans, Frisson Du Pecos et Flarose Du Pecos, 481/4
- Flawless Lady**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Diamond Flawless, 469
- Flight De Juilley**, h, 7 ans, Spider Flight et Lilas De Juilley, 459
- Flight De Juilley**, h, 7 ans, Spider Flight et Lilas De Juilley, 581
- ***Flying Down To Rio IRE**, f, 3 ans, Bungle Inthejungle GB et La Belle Maison IRE, 531/4
- Fofu**, m, 5 ans, Kendargent et Envoutement, 471/1
- Foligno**, h, 5 ans, Orpen USA et Feerie Stellaire, 530
- Follow The Rainbow**, f, 3 ans, Pivotal GB et Arch Of Colours GB, 533/4
- ***Footstepsanpie IRE**, h, 5 ans, Most Improved (IRE) et Good Chocolate IRE, 589
- ***Forbidden Secret GB**, h, 3 ans, Pearl Secret GB et Arctic Royal IRE, 473/4
- Force Speciale H**, f, 4 ans, Agent Secret IRE et Prevue D'Orh, 507/1
- Forever Clementine**, f, 3 ans, Ajaya GB et Riymaisai IRE, 571
- Fort Payne**, m, 3 ans, Rio De La Plata USA et Lady Verde, 587/1
- Fort Templier**, h, 5 ans, Champs Elysees GB et Askania Nova (IRE), 594
- Fox Tin**, h, 7 ans, Tin Horse (IRE) et Fox Force Five (IRE), 570
- ***Fragile Planet GB**, f, 3 ans, Ifraaj GB et Planete Bleue (IRE), 557
- Fraoula**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Mezzo Mezzo, 542
- Free Breath**, 4 ans, Bated Breath GB et Three Wrens IRE, 561
- Freesia Du Pecos**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Fofolle, 565
- French Bere**, h, 6 ans, Peer Gynt JPN et Madame Beatrice, 516
- French Ennziya**, f, 3 ans, French Fifteen et Faiziya, 557
- Frenchette**, f, 3 ans, The Gurkha IRE et Miryale, 539/6
- Frohsim**, m, 4 ans, Dabirsim et Tristane, 593/3
- Front Line**, f, 3 ans, War Front (USA) et Fresh Air IRE, 584
- Fruelingsbote**, m, 3 ans, Stormy River et Fantasia GER, 548/3
- Funny Bay (GB)**, m, 3 ans, New Bay GB et Comique USA, 492
- Funny Valentine**, f, 5 ans, Evasive GB et Magical Flower GB, 509/4
- ***Furioso GER**, m, 4 ans, Hurricane Run IRE et Flores GER, 495
- Gabello**, m, 3 ans, Galiway (GB) et Kenbella, 586/2
- Gaetano Donizetti (IRE)**, m, 8 ans, Makfi GB et Galipette GB, 559/3
- Gaia Security**, f, 3 ans, Slickly et Amazing Story, 533
- Galapiat Up**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Garangia, 481
- Galasina**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Tiaradargent, 554/4
- Galaxie Quest**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Galaxie Des Sables, 572/5
- Galaxy Dream**, h, 5 ans, Darike et Birdream, 481
- Galiana**, f, 3 ans, Galiway (GB) et Maybe GER, 533/1
- Galik**, h, 3 ans, Galiway (GB) et Revedargent, 531/1
- Gallardise**, f, 3 ans, Lucayan et Gallaecia SPA, 576/3

- Galop Chop**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Gooseley Lane GB, 539
- Galoubet (GB)**, h, 5 ans, Makfi GB et Creamcake USA, 456/4
- Garlingari**, h, 10 ans, Linnngari IRE et Garlinote, 470/5
- Gassab**, 4 ans, Dahor De Brugere et Dixie Darlene USA, 562/3
- Gelinotte**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Psyche, 534/2
- Generalife**, h, 5 ans, Kheylef USA et Dena (GB), 466
- ***Geniale GR**, f, 3 ans, Schubert USA et Martiniquaise GB, 571/5
- George Flash**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Eternal Flash GB, 494
- ***Georginas Kitten GB**, f, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Kogershin USA, 576
- Georginela**, f, 5 ans, George Vancouver USA et Maladetta, 524/3
- Gerico De Palmas**, h, 5 ans, Nom De D'La et Jaylande Pontadour, 507
- Gin Gembre**, h, 4 ans, Dandy Man IRE et Repechage, 597/4
- Giovanni Dal Ponte (GB)**, h, 6 ans, Holy Roman Emperor IRE et Cheriearch USA, 480
- Girly Pearl**, f, 5 ans, Planteur (IRE) et Doun Pearl, 484
- Giulio Cesare**, h, 3 ans, Dabirsim et Cherie Good IRE, 538
- ***Glance For Glory GB**, f, 3 ans, Fountain Of Youth IRE et Spirit Glance GB, 576/2
- ***Glenkitt IRE**, f, 3 ans, Anjaal GB et Farran IRE, 503/3
- Glicourt**, h, 7 ans, Rajsaman et Fusee Francaise, 515/6
- Global Man**, m, 3 ans, Reliable Man (GB) et Girl Westminster IRE, 492/4
- ***Gloria GB**, f, 6 ans, Showcasing GB et Go East GER, 515
- ***Gloria F IRE**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Speronella GB, 550/5
- Glorious Bay (IRE)**, h, 4 ans, Dabirsim et Carolla Bay IRE, 528
- ***Glorious Warrior IRE**, h, 6 ans, Shamardal USA et Guangzhou GER, 471
- ***Glory Of Rome GB**, m, 3 ans, Sixties Icon GB et Boleyna USA, 543
- Go To Hollywood**, h, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Agence Belge, 544/3
- Go Val Chop**, h, 3 ans, Goken et First Chope, 574
- God Save The King**, 6 ans, Alex The Winner USA et Patia D'Escaut, 564
- Gold**, m, 3 ans, Golden Horn GB et Munciadora BRZ, 592/2
- Gold D'Aze**, h, 7 ans, Full Of Gold et Melodie D'Aze, 462/2
- Gold Des Sources**, h, 5 ans, Archange D'Or (IRE) et Luxdor Du Goastion, 464
- Gold Family**, f, 3 ans, Belardo IRE et Modern Family, 473/5
- Gold Kafe**, m, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Hamida USA, 535
- Gold Lake**, h, 6 ans, Reckless Abandon GB et Guiana GER, 544
- ***Gold Saddle IRE**, h, 3 ans, Acclamation GB et Gold Again USA, 596/5
- Golden Boy**, m, 4 ans, Siyouni et Straight Lass IRE, 510/2
- Golden Charlie**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Golden Thai GB, 476
- ***Golden Fumier GB**, m, 3 ans, Morpheus GB et Fortune Hunter, 500/3
- Golden Power (IRE)**, h, 5 ans, Power GB et Golden Section USA, 489
- Golden Rajsa**, f, 7 ans, Rajsaman et Golden Clou, 514/5
- Golden Tea**, f, 5 ans, Vertigineux et Golden Thai GB, 560
- Goldstone**, h, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Ice Nizzy USA, 569
- Golia**, f, 3 ans, Goken et Show Gorb SPA, 503
- Goneril**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Estella GER, 563/2
- Good Complicity**, f, 5 ans, Power GB et Vivement Dimanche GB, 488/3
- Good Deal**, h, 9 ans, Kingsalsa USA et Good To Win, 471
- Good Question**, h, 6 ans, Manduro GER et Question Of Time, 478
- Goodbye La Barde**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Mestraline, 507
- Goodluck Pontadour**, m, 5 ans, Anabaa Blue (GB) et Une Pontadour, 507
- Gordian**, m, 3 ans, Triple Threat et Skirt IRE, 461/4
- Gorock Of Saints**, h, 4 ans, Fastnet Rock AUS et Gorgeous Blue IRE, 495/1
- Got Bright**, m, 3 ans, Intello (GER) et Rumored USA, 566/1
- Got Frost**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Miranda Frost, 538
- Got Navy**, m, 3 ans, French Navy GB et Got Bird, 476
- Goudine Marvellous**, f, 5 ans, Captain Marvelous IRE et Bella Ciao, 529
- Goutte De Lune**, f, 5 ans, Soul City IRE et Montana Moon, 484
- Goutte De Lune**, f, 5 ans, Soul City IRE et Montana Moon, 524
- Goya Senora**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Nina Senora, 514/3
- Grace Of Cliffs**, f, 5 ans, Canford Cliffs IRE et Grace Of Dubai, 468
- Granacci**, h, 5 ans, Evasive GB et Blanche Verte, 480
- Grand Jailly**, h, 4 ans, Chichi Creasy et Je Coliffe, 463
- Great Charlie**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Great Dora, 525
- Great Dream**, h, 7 ans, Muhtathir GB et Parcelle De Sou, 594/3
- Green Lantern**, h, 3 ans, Sommerabend GB et Waldeslust (IRE), 469
- Green Saonoise**, f, 3 ans, Saonois et Green Tartare, 493/4
- Green View**, f, 5 ans, Sommerabend GB et Sorpresa, 519/5
- Grey Magic**, h, 7 ans, Kendargent et Magical Flower GB, 515
- ***Grey Sensation IRE**, h, 9 ans, Aussie Rules USA et Sensasse IRE, 466/4
- Greyway**, h, 7 ans, Myboycharlie IRE et Aliyeska IRE, 509
- Gris D'Argent**, h, 7 ans, Silver Frost (IRE) et Belle Lagune (GB), 483/1
- Grisbi (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, 466/1
- Grisbi (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et El Cuerpo E L'Alma USA, 590
- Grisdelux**, m, 4 ans, Style Vendome et Perle Noire, 495
- Grisgrises**, m, 5 ans, Rip Van Winkle IRE et Japan GER, 560
- Gulaan**, h, 3 ans, Zizany IRE et Vatamaxa, 527
- ***Gunmetal Jack IRE**, h, 4 ans, Outstrip GB et Polly Adler GB, 523
- Gysoave**, f, 8 ans, Soave GER et Gyrena, 471
- ***Hackle Setter USA**, h, 5 ans, Noble Mission GB et Zaharias USA, 582
- Hadewin**, m, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Miss Maybe IRE, 497
- Haiko De Cerisy**, m, 4 ans, Irish Wells et Telma Des Aigles, 506
- Halice Girl**, f, 4 ans, Kandidate GB et Tresor Girl, 556/2
- ***Hallo Wien GB**, f, 5 ans, Sri Putra GB et High Will, 477
- ***Hallowed Time IRE**, h, 3 ans, Hallowed Crown AUS et Groupetime USA, 543
- Hana Dela Barriere**, f, 4 ans, Very Nice Name et Diva Dela Barriere, 528
- Handchop**, h, 8 ans, Namid GB et Hatane Chope, 590/4
- Happy Ending**, f, 5 ans, Rajsaman et Tassara, 468
- Happy Star**, f, 4 ans, Milanais et Cousine, 495
- Happy To Be**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Happy Crazy, 555/3
- Hard Rock**, h, 4 ans, Slickly et Halesia (GB), 568
- ***Hardance GB**, f, 3 ans, Muhaarar GB et Dance Awhile IRE, 533/3
- Haresto**, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Banco Paris, 556/5
- Harfleur**, f, 4 ans, Sommerabend GB et Klyfun, 460
- Harlan**, m, 4 ans, Rajsaman et Comedienne, 588
- Harley Des Chastys**, h, 4 ans, Tiger Groom GB et Jack Line, 556
- Harmless**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Snowbright GB, 547/1
- Harmonie De L'Arie**, f, 4 ans, Voiladenuo et Traviole De L'Arie, 556
- ***Hastotrike IRE**, h, 6 ans, Sir Prancealot IRE et Chingford IRE, 523/1
- Haut De Gamme**, h, 4 ans, Maresca Sorrento et Augusta Jersey, 556
- ***Havana Bound GB**, f, 4 ans, Havana Gold IRE et Exceedingly Rare (IRE), 595/5
- Havoc**, m, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Chasing Stars GB, 473/1
- Hayao**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Van Catskill (IRE), 482/4
- Healer**, h, 4 ans, Medicean GB et Paiota Falls USA, 528/5
- Healey**, m, 3 ans, Morandi et Bashasha USA, 517/2
- Heave Ho**, m, 9 ans, Siyouni et Shavya (GB), 516
- Heave Ho**, m, 9 ans, Siyouni et Shavya (GB), 551/1
- Hedenn Bihoue**, h, 4 ans, No Risk At All et Vann Bihouee, 556/3
- Hektor**, m, 3 ans, Rajsaman et Grise Bomb USA, 567
- Hemiarton**, h, 6 ans, Elusive City USA et Baklava (IRE), 484/3
- Hepzibah**, f, 3 ans, Masterstroke USA et Hasna, 584
- Hera Des Lys**, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Royale Place, 556
- Here Comes Summer**, h, 5 ans, Sommerabend GB et Mahyara, 464/
- Hermangarde**, f, 7 ans, Rajsaman et Hermanville IRE, 489/3
- Hermes De L'Autrot**, h, 4 ans, American Post GB et Xania, 520
- Hermes Fleury**, h, 4 ans, Sirzane et Anomane, 593/6
- Hermine De Turgeon**, f, 4 ans, Turgeon USA et Teedouna, 556
- ***Heroic Star IRE**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Heroic Heart FR, 550
- Hesperos**, h, 3 ans, Papal Bull GB et Dada Tzara, 492
- Heure D'Hiver**, f, 4 ans, Olzarte De Collongues et Chica De Paban, 507/4
- Hey Man**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Lasdramad, 517/1
- Hiatus Esqua**, h, 4 ans, Alianthus GER et Volga Esqua, 556
- Hidden Champion**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Sureyya GER, 536
- High River**, h, 5 ans, Stormy River et High Perfection IRE, 530/2
- ***Highland Dancer IRE**, f, 4 ans, Galileo IRE et Keenes Royale GB, 577/2
- Highland Spirit (GB)**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Herboriste (GB), 525

- Hindilanya**, f, 5 ans, Ragtime Pontadour et Hindilaya, 507
- ***Hit The Track Jack GB**, h, 5 ans, Swiss Spirit GB et Athania IRE, 551
- ***Hodeng IRE**, h, 5 ans, Cape Cross IRE et Seasons GB, 570
- Hoggar De L'Ardus**, 4 ans, Mister Ginoux et Alfa De L'Ardus, 562/1
- Holbox**, h, 5 ans, Alhebayeb IRE et Normale Sup (IRE), 569
- Holdgreen**, h, 10 ans, Hold That Tiger USA et Greentathir, 529/1
- Holdthasigreen**, h, 9 ans, Hold That Tiger USA et Greentathir, 470/6
- Holocene Bere**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, 460
- Holocene Bere**, h, 4 ans, Pedro The Great USA et Triple Witching USA, 581
- Homo Deus**, m, 3 ans, Intello (GER) et Cubiste, 461
- Honfleur Boy**, h, 4 ans, Falco USA et Bouee En Mer, 556
- Hongbao**, h, 5 ans, Literato et Bairgaine, 494/2
- Honneur'S Glory**, h, 3 ans, Rajsaman et Honneur Sublime, 461
- Hopia D Authie**, f, 4 ans, No Risk At All et Vive D'Authie, 556/4
- Horizon D'Estivaux**, h, 4 ans, Frisson Du Pecos et Oasis Du Galopin, 481/3
- Horus De La Brunie**, h, 4 ans, Gnome et Music De La Brunie, 481
- Hotchwaye**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Serenissime USA, 585/6
- Hotesse Dete**, f, 4 ans, Saddex (GB) et Bright Rose, 556/1
- ***House Of Kings IRE**, h, 5 ans, Camelot GB et Celestial Bow IRE, 510
- Huda**, f, 8 ans, Equiano et Leni Riefenstahl IRE, 466/2
- Hudson Park**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Adeje Park IRE, 578/6
- Huntba**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Soma Bay, 546/3
- Hunter'S Force**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Charlie'S Queen (IRE), 492
- Hurricane Light**, h, 6 ans, Orpen USA et City Of Light GB, 506
- Hyapaxa**, f, 4 ans, Tai Chi GER et Phantasie GER, 542/2
- I Am A Dream**, f, 5 ans, Dunkerque et Rose Rose USA, 545
- Ialla De Bozouls**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et All Win De Bozouls, 557
- Ian De Davert**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Damelina, 589
- Ianska**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Vareska, 565
- Ice Ken**, h, 7 ans, Kentucky Dynamite USA et Isle Of Pearl (IRE), 508/4
- Icemoon De Bozouls**, f, 3 ans, Jeu St Eloi et Dance Moon, 592/4
- Idaho James**, m, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Bold Classic USA, 553
- Ideal King**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Ideal World IRE, 460/1
- Il Decamerone**, h, 5 ans, Born To Sea IRE et Letizia Relco IRE, 541/2
- Il Pittore**, h, 10 ans, Mr. Greeley USA et Spira IRE, 477
- Illuminator**, h, 7 ans, Elusive City USA et Zamid, 580/2
- Illywood Pontadour**, f, 3 ans, Frisson Du Pecos et Perliwood Du Lac, 565/1
- Ilot Secret**, m, 3 ans, French Fifteen et Scarley Secret (IRE), 527/1
- Imbleville**, h, 4 ans, Rajsaman et Ilioushka (IRE), 463
- Imperial Scam**, f, 3 ans, Whipper USA et Groovin High USA, 496
- Imperial Scam**, f, 3 ans, Whipper USA et Groovin High USA, 596
- In Love Du Large**, h, 3 ans, George Vancouver USA et Sharp'S Love IRE, 511
- Inari (IRE)**, f, 5 ans, Zoffany IRE et Miss Raven IRE, 484
- Inattendu**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Suama, 583
- Incitatus**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Narva USA, 506/5
- Incognito**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Cantalupa (GB), 460
- ***Inevitable Hermann GB**, h, 9 ans, Kheylef USA et Real Emotion USA, 524
- Infinite Passion**, f, 5 ans, Makfi GB et Melija GER, 545/3
- Influence Bere**, f, 3 ans, Peer Gynt JPN et Triple Witching USA, 525
- ***Innervisions IRE**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Fiesolana IRE, 577/4
- Insightful**, m, 4 ans, Dream Ahead USA et Avodale (IRE), 456/5
- Insightful**, m, 4 ans, Dream Ahead USA et Avodale (IRE), 515/5
- Instruit (GB)**, h, 4 ans, Intello (GER) et Stumpy (GB), 549/4
- ***Intra Muros IRE**, h, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Love In The City IRE, 527
- Iphitos (GB)**, h, 4 ans, Olympic Glory IRE et Anew GB, 591
- Iris D'Argent**, f, 3 ans, Goken et Nordican Queen, 504/5
- Iris D'Argent**, f, 3 ans, Goken et Nordican Queen, 576/5
- Irlande Des Violettes**, 4 ans, Af Albahar UAE et Starlette D'Violettes, 562
- Iseult**, f, 3 ans, Dandy Man IRE et Zamorano IRE, 546
- It'S All A Dream**, h, 5 ans, Elusive City USA et Kataragama GB, 472/1
- Italia**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Edya GB, 550
- Its All Class**, h, 11 ans, Hurricane Cat USA et She'S All Class USA, 572/3
- Ivory De La Brunie**, f, 3 ans, Gnome et Music De La Brunie, 565
- Izakaya**, h, 5 ans, Siyouni et Russian Love IRE, 536
- J'Aurais Du**, m, 5 ans, George Vancouver USA et Plantation, 523/2
- Jackson En Bois**, h, 7 ans, Lilbourne Lad IRE et Belova IRE, 521
- Jacques Coeur (IRE)**, m, 4 ans, Le Havre (IRE) et Shasta Daisy GB, 463
- Jak Cohiba**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Lady Jak, 517/3
- Jaliska**, f, 5 ans, Elusive City USA et Adamantina, 516
- Jaliska**, f, 5 ans, Elusive City USA et Adamantina, 590
- Janechope**, f, 3 ans, Vale Of York IRE et Perle De Star, 567/1
- Jasmin Dore**, h, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Sweet Alabama, 531/3
- Jasmina**, f, 4 ans, Reliable Man (GB) et Crush On You, 598
- Javea**, f, 5 ans, Cat Junior USA et Batuxa SPA, 560
- Je N'Y Crois Pas**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Shao Line, 467
- Je Suis Charlie**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Chickasaw IRE, 581
- Je Te Donnerai**, f, 3 ans, Dansili GB et Just Gorgeous IRE, 457
- Jeremiade**, f, 6 ans, Tin Horse (IRE) et Mowajaha USA, 551
- Jet Ito**, f, 3 ans, Ito GER et Most Welcome GER, 482/3
- Jeu Celebre (IRE)**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Jeu De Vivre IRE, 471
- Jeu Celebre (IRE)**, h, 7 ans, Excelebration IRE et Jeu De Vivre IRE, 581
- ***Jilbaab GB**, h, 5 ans, Havana Gold IRE et Sand Dancer IRE, 516/2
- Joan Jet**, f, 6 ans, Equiano et Amarinda GER, 521/1
- Jolie Francaise**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Gibraltar Bay IRE, 528/4
- Jonh For Always**, h, 4 ans, Kheylef USA et Flower GB, 524
- Jonquille**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Jeune Et Jolie IRE, 596
- Joyeux Malpic**, h, 4 ans, Sidestep AUS et Joyce GER, 598
- ***Juliusjulliusson USA**, h, 4 ans, War Front (USA) et Hoop Of Colour USA, 467/2
- Jumay**, f, 3 ans, French Fifteen et Scandalous GER, 592/3
- Jumeirah Beach**, f, 3 ans, Mukhadram GB et Verriya, 500/4
- Jumpin' Jack Flash**, h, 7 ans, Sunday Break JPN et Slap Shade IRE, 559
- Jussifer**, m, 4 ans, Siyouni et Sona GB, 463/2
- Ka Lanakila**, f, 3 ans, Vespone IRE et Victoire Royale GER, 496
- Ka Lanakila**, f, 3 ans, Vespone IRE et Victoire Royale GER, 571/3
- Kabalabala**, f, 3 ans, Feel Like Dancing GB et Caribea, 567
- Kadnikova**, f, 3 ans, Siyouni et Vadyska (IRE), 493
- Kal El**, m, 4 ans, Toronado (IRE) et Al Zubarah GB, 568/3
- Kaleourona**, f, 3 ans, Kouroun et Mossa IRE, 566
- Kallistos**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Kallisti, 516/4
- Kalon Breizh**, h, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Elusive Jewel, 492
- Kama Chope**, f, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Kadance Blue, 504/2
- Kannon**, h, 5 ans, Garswood GB et Desert Shine IRE, 568
- Kano Kefi**, h, 7 ans, Elusive City USA et Kypriano'S Angel FR, 537/1
- ***Karabas Barabas IRE**, f, 3 ans, Buratino IRE et Queen Athena IRE, 571
- ***Karioitahi IRE**, f, 4 ans, Mukhadram GB et Keyta Bonita IRE, 594/1
- Karkhov (IRE)**, m, 3 ans, Lope De Vega IRE et Akriivi IRE, 511/4
- Karmelite**, f, 3 ans, Literato et Karbayouna, 504
- Karynia**, f, 8 ans, Footstepsinthesand GB et Keisha, 477
- Kasaman**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Kasatana IRE, 540
- Kashgar**, m, 4 ans, Siyouni et Kasatana IRE, 465/2
- Kashinka**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Dachenka (GB), 473/3
- Katafonic**, m, 4 ans, Iffraaj GB et Pitamore USA, 547/3
- Katchi**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Super Nana, 533/5
- Katdar**, h, 5 ans, Kendargent et Katelyns Kiss USA, 472/3
- Kayrat (IRE)**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Irish Queen, 547/5
- Keep Fire**, m, 3 ans, Siyouni et Sainte Amarante, 525/1
- Kenartic**, h, 7 ans, Slickly et Vivartic, 523
- Kenmor**, h, 5 ans, Kendargent et Moranda, 477
- ***Kenny GER**, h, 6 ans, Santiago GER et Kinetio GER, 462/5
- Kenohope**, h, 6 ans, Kendargent et Bedford Hope GER, 477/4
- Kenor**, m, 3 ans, Goken et Oranor, 538/1
- Kenrisk**, h, 7 ans, No Risk At All et Kenohio, 536
- Kensai**, m, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Olive Danon IRE, 471
- Kenshow**, f, 6 ans, Kendargent et Show Gorb SPA, 484
- Kenzal**, m, 3 ans, Kendargent et Izalia, 500
- Kepparti (GER)**, f, 3 ans, Manduro GER et Kapitale GER, 557/2

- Kerbilliguet**, h, 5 ans, Spanish Moon USA et Valse Du Grand Val, 580
- Khaleesi Mix**, f, 7 ans, Slickly et Shocking Pink, 516/3
- ***Khivala IRE**, f, 4 ans, Dragon Pulse IRE et Arabella IRE, 520
- Khochenko**, h, 6 ans, Pastoral Pursuits GB et Flam GB, 475/1
- Kiastep**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Kialoskar IRE, 524/2
- Kiaz Apapa**, h, 4 ans, Dabirsim et Aki Anyasova, 497
- Kickandwin**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Talwin IRE, 458/6
- Kickandwin**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Talwin IRE, 596
- Kill The Sun**, h, 6 ans, Zambezi Sun GB et Kilkee, 459
- Killing Zoe**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Pin Up Girl (IRE), 552
- King Dream**, h, 8 ans, Myboycharlie IRE et Queen Dream, 519/2
- King Hartwood**, m, 5 ans, Motivator GB et Sargasses, 589/7
- King Motif**, h, 3 ans, Motivator GB et Queen Bubble (IRE), 500/2
- King Of My Heart**, h, 4 ans, Casamento IRE et Ulla GB, 480
- ***King Of The Lions IRE**, m, 3 ans, The Last Lion IRE et Autumn Blossom USA, 517
- King Of Twist**, m, 5 ans, Kingsalsa USA et Twisting, 480/3
- King Sun**, m, 3 ans, Manduro GER et Paradise Rain GB, 500/5
- King Wooty**, h, 4 ans, Wootton Bassett GB et Kerosene Noire, 526/5
- Kingsfold**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Exit To Derawlin IRE, 515/2
- ***Kira IRE**, f, 3 ans, Excelebration IRE et Silicon Star, 496
- Kiroz**, m, 5 ans, Marshall et Belle Americaine, 537
- Kitten Star**, h, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Soho Star GB, 458
- Koi Dodville**, m, 3 ans, French Fifteen et Konkan IRE, 527/3
- ***Kokkinolaimis IRE**, h, 6 ans, Lilbourne Lad IRE et Ting A Greeley GB, 568/1
- Konig Chouchen**, h, 9 ans, Konig Shuffle GER et Tuseurat, 466
- Koukiboy**, h, 7 ans, Siyouni et Flaminga Tremp, 552
- ***Koutsounakos GB**, h, 6 ans, Captain Gerrard IRE et Saorocain IRE, 509
- Krokmou**, h, 4 ans, Prince Gibraltar et Danube IRE, 563/4
- ***Kundrie IRE**, f, 4 ans, Free Eagle IRE et Keilogue IRE, 529/5
- Kylhead**, m, 5 ans, Dream Ahead USA et Kylaene GB, 541/1
- Kyra**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Kyliia USA, 463/1
- L'Air Du Temps**, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et So Long Girl GB, 527
- L'Archet**, h, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Mishkina, 535
- La Barillette**, f, 5 ans, Rajsaman et Zillione Beauty, 545/2
- ***La Belle Mayson GB**, f, 6 ans, Mayson GB et Excellent Show GB, 551
- La Boca**, f, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sultana Gold (GB), 525/5
- La Bonbonniere**, f, 3 ans, Goken et Baie Des Fleurs, 473
- La Bruxelloise**, f, 3 ans, Panis USA et Tiolache, 500
- La Datcha**, f, 3 ans, Kendargent et One Clever Cat IRE, 546
- La Fibre**, h, 7 ans, Whipper USA et Eva Kant GB, 475
- La Fibrossi**, f, 7 ans, Myboycharlie IRE et Tamada GB, 471/3
- La Fille De Berlin**, f, 4 ans, Rajsaman et Kilea, 535/5
- La Kahena**, f, 3 ans, Evasive GB et Maita GER, 538
- La Mirande**, f, 3 ans, Dariyan et Cheg, 505/3
- La Miss**, f, 6 ans, Mount Nelson GB et Glint Of Green USA, 560/3
- La Neva**, f, 3 ans, Goken et Ante Portas GER, 538/4
- La Raceuse (IRE)**, f, 9 ans, Linnaria IRE et Hijaziyah (GB), 468
- La Venelloise**, f, 4 ans, Evasive GB et Noor Forever, 522/3
- La Zisa**, f, 4 ans, Style Vendome et Added Attraction, 490/1
- Laddies**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Amourette, 533/2
- Lady Arkadina**, f, 5 ans, Waldpark GER et Olonella (GB), 494
- ***Lady Australia IRE**, f, 3 ans, Australia GB et Avventura USA, 476
- ***Lady Danger IRE**, f, 3 ans, Prince Of Lir IRE et Pilot Hill IRE, 553
- Lady Gabriela**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Newton'S Night IRE, 553/5
- ***Lady Lane IRE**, f, 6 ans, Dylan Thomas IRE et La Bay, 466
- ***Lady Lizzy GB**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Elzebieta (IRE), 464/4
- Lady One**, f, 3 ans, My Man et Lady You, 486/1
- Lady Sainjacques**, f, 7 ans, Miocque Bonjour et Miss Sainjacques, 490
- Lalyrose**, f, 6 ans, Willywell et Melirose, 468
- ***Laquyood GB**, h, 8 ans, Medicean GB et Elmaam GB, 582
- Laranja**, f, 5 ans, Roderic O'Connor IRE et Hello Sindarella, 484/5
- Laris**, h, 8 ans, Literato et Miss Lena GB, 483/2
- Lassana**, f, 3 ans, Nathaniel IRE et La Sage, 493/5
- Lauenen**, m, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Peppy Miller, 535
- ***Laura Mars IRE**, f, 3 ans, Elusive Quality USA et Earth Goddess GB, 513/2
- Lauretta**, f, 4 ans, Lauro GER et Loin De Toi, 598
- ***Lavandier GB**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Lavande Violet GER, 482/5
- Lawanda (IRE)**, f, 6 ans, Lawman et Cheyrac, 488/5
- Lawboy**, m, 3 ans, Most Improved (IRE) et Lope Supreme GB, 532
- Lawrence**, h, 6 ans, Lawman et Rex Regina (IRE), 572
- Le Bastan**, h, 5 ans, Manduro GER et Lovable CAN, 536/1
- Le Bolero**, m, 4 ans, Elusive City USA et Mojo Moon IRE, 528/1
- Le Chat Botte**, h, 3 ans, Mayson GB et Courchevel IRE, 469
- Le Gitan**, m, 6 ans, Dunkerque et Voyageuse, 522/1
- ***Le Marais IRE**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Angel Spirit IRE, 477/3
- Le Nomade (IRE)**, m, 3 ans, Mastercraftsman IRE et Zeva GB, 461/2
- Le Parrain**, m, 6 ans, Harbour Watch IRE et West Of Saturn USA, 594
- Le President**, m, 4 ans, Acclamation GB et Absolutely True (GB), 475
- Le Rafale**, h, 6 ans, Le Havre (IRE) et Elzebieta (IRE), 483
- Le Ring**, m, 11 ans, Slickly et Joha, 521
- Le Touareg**, h, 4 ans, Carghese Des Landes et Maliblu Du Tounut, 481/1
- ***Leaping GB**, f, 8 ans, Oasis Dream GB et Avoidance USA, 499
- Lefkada**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Cape Ice (IRE), 524/4
- ***Legacy GER**, h, 6 ans, Tertullian USA et Lady Luck GER, 480
- Lejendario**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Tia Kia IRE, 586
- Lepti Prinsadi**, h, 3 ans, Prince Gibraltar et Miss Lady GER, 518/2
- Let There Be Rock**, m, 3 ans, Fastnet Rock AUS et Paratonnerre (GB), 558
- Libello (IRE)**, m, 8 ans, Archipenko USA et Scarlett'S Pride, 478/3
- Lie High**, m, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Sandy Light (IRE), 466
- Light Breeze**, f, 4 ans, Kodiak GB et Passiflore, 497/1
- Light In The Dark**, f, 4 ans, Dark Angel IRE et Wonderous Light IRE, 465/1
- ***Light The Fuse IRE**, h, 4 ans, Dandy Man IRE et Mandhooma GB, 575/4
- Lightning War**, h, 3 ans, Lawman et Cherifa IRE, 474/5
- ***Lightoller IRE**, h, 7 ans, Harbour Watch IRE et April IRE, 509
- Lights Come On**, f, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Libbard GB, 520/3
- ***Lights Out IRE**, f, 3 ans, Make Believe GB et Tender Is Thenight IRE, 566
- Lili Spirit**, f, 7 ans, Spirit One et Libore, 537
- Lilly Bird (IRE)**, f, 4 ans, Literato et Alacrite, 456
- Lilly Bird (IRE)**, f, 4 ans, Literato et Alacrite, 595
- Lilly Dream**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Hamida USA, 503/2
- Lily Apple**, f, 4 ans, George Vancouver USA et Lady Apples, 542
- ***Line Judge GB**, f, 4 ans, Dawn Approach IRE et Potent Embrace USA, 467
- Linnaria**, f, 6 ans, Linnaria IRE et Syllable GB, 582/5
- Lionel**, h, 4 ans, Toronado (IRE) et Chega De Saudade, 463
- Litispendance**, h, 4 ans, Mukhadram GB et Louve Rare (IRE), 520/1
- Little Devil**, h, 5 ans, American Devil et Marble Game, 501
- Little Folly**, f, 5 ans, Literato et Folle Dingue, 519
- Little Wood**, h, 4 ans, Falco USA et Born For This, 467
- Live A Paris**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Pump Pump Girl, 495
- ***Lloyd IRE**, h, 4 ans, Zebedee GB et Liesl IRE, 524/1
- Lloydminster**, h, 11 ans, Elusive Quality USA et Lady Aquitaine USA, 552/2
- ***Loisaba IRE**, f, 3 ans, Lope De Vega IRE et Legende Bleue (GB), 584/3
- Longroy (IRE)**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Leaupartie (IRE), 459/2
- Longroy (IRE)**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Leaupartie (IRE), 580/1
- Longvillers**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Lady Meydan, 458/3
- Looking For Ailbi**, f, 3 ans, Sir Percy GB et Linard IRE, 554
- Looking Smart**, h, 5 ans, Dandy Man IRE et The Spring Flower GER, 488/4
- Lor Blanc**, h, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Bianca Neve, 540/5
- Lord Achilles**, m, 4 ans, Rio De La Plata USA et Lords Lane (GB), 514/4
- Lord Chop**, m, 3 ans, Vale Of York IRE et Lorea Choep, 558
- Lord Monchablon (GB)**, h, 3 ans, Dutch Art GB et Develyn GB, 586
- Lorex**, m, 3 ans, Exosphere AUS et Sopran Lori USA, 461
- Losada**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Lemon Twist (IRE), 557/4
- Lost Tribe**, m, 3 ans, Outstrip GB et Evermore, 567

- Lougie Loup**, f, 4 ans, Loup Breton (IRE) et Stoa IRE, 540
- Louve Dancer**, f, 7 ans, Loup Breton (IRE) et Funambula Dancer, 508
- Louve Dream (IRE)**, h, 5 ans, Oasis Dream GB et Louve Nationale (IRE), 510/7
- Love Affair**, f, 3 ans, Lucayan et Star Seed, 576/4
- Lovely Miss**, f, 5 ans, Excelebration IRE et I Should Care, 542
- Lury**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Lucky Serena IRE, 554/5
- Lycan**, h, 5 ans, Rosendhal IRE et Talissa, 521
- Ma Cherie Amour**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Snowy Amour IRE, 482
- *Ma Declaration IRE**, f, 4 ans, Declaration Of War USA et Night Song GB, 456/1
- Ma Difference**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et M'Oubliez Pas USA, 584
- *Ma Jolie GER**, f, 3 ans, Amaron GB et Mayumi (IRE), 457
- Machinos**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Lacerta, 571
- Made In Davy**, f, 3 ans, Creachadoir IRE et Kiyounie, 527
- Made To Order**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Dakhla Oasis IRE, 498
- Madeleine Moves**, f, 4 ans, Motivator GB et Danny'S Choice GB, 552
- Madina**, f, 3 ans, Kheleyf USA et Landelles (IRE), 474/6
- Mafalda Story**, f, 4 ans, Elusive City USA et Fire Moon Julie, 460
- Magic Edouard**, m, 3 ans, Dabirsim et Dalawala IRE, 505/1
- Magic Mystery (GB)**, m, 8 ans, Pour Moi IRE et Holy Moon IRE, 494
- Magic Vati**, h, 4 ans, Vatori et Louna De Vati, 509/3
- Magic Why**, h, 6 ans, Rajsaman et Satwa Blue (IRE), 560/1
- *Magical Forest IRE**, f, 7 ans, Casamento IRE et Hurry Home Hydee USA, 540/1
- Magik Dibass**, f, 5 ans, Diamond Green et Febrero IRE, 490/5
- Magentius**, h, 8 ans, Tiberius Caesar et Miss Eva (GB), 498/1
- *Magnetique IRE**, h, 6 ans, Leroidesanimaux BRZ et Magique IRE, 480
- *Magny Cours USA**, h, 6 ans, Medaglia D'Oro USA et Indy Five Hundred USA, 514/1
- Mahabala**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Madonna GER, 493/1
- Maher Senora**, m, 10 ans, My Risk et Shabhaana USA, 468/3
- *Mainsail Atlantic USA**, h, 6 ans, Speightstown USA et Minakshi, 582/2
- Maitia**, f, 5 ans, Caradak IRE et Bavaria Queen, 471
- Makalia (IRE)**, f, 5 ans, Makfi GB et Izalia, 568
- Makandia Risk**, f, 3 ans, Banyan Tree et Shouchoune Risk, 486/2
- Makat Poker**, f, 7 ans, Dunkerque et Roanne, 590
- Make My Day**, m, 3 ans, French Fifteen et Footloose, 469
- Makenzo**, h, 6 ans, Makfi GB et Sacira, 477/5
- Makhzen**, 7 ans, Motivator GB et Hatikva (GB), 564/4
- *Maksab IRE**, h, 6 ans, Makfi GB et Azeema IRE, 544/2
- Malaaw**, h, 6 ans, Kendargent et Sky High Flyer GB, 480
- Malecon**, h, 6 ans, Holy Roman Emperor IRE et Tounsi, 572
- Maly**, m, 3 ans, Kingsalsa USA et American Girl, 548
- Mama Imelda**, f, 3 ans, Buratino IRE et Red Dahlia, 469
- Mana Maha**, f, 3 ans, Sageburg (IRE) et Sand Glory, 543
- Mangho**, h, 4 ans, Zamouncho et Mangara, 481/5
- Mangkhut**, h, 4 ans, Sommerabend GB et Fantastic Fire GER, 523
- Manne**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Morning Glory GER, 495/4
- Manne**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Morning Glory GER, 597
- Mansoun**, h, 6 ans, Dabirsim et Aubonne GER, 475/2
- Mantega**, f, 5 ans, Manduro GER et Tegan IRE, 594
- Manzano**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Miss Derna, 586/4
- Marenes (IRE)**, f, 3 ans, Kingman GB et More Than Sotka, 553
- Marguns**, f, 3 ans, Anodin (IRE) et Masako IRE, 573/2
- Marianasand**, f, 3 ans, Footstepsinthesand GB et Marianabaa, 473/6
- Marie L'Angell**, f, 3 ans, Sommerabend GB et Tech Opera, 503/4
- Marillaman**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Marillana, 548/4
- Markland**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Mapow, 575/2
- *Mars GR**, h, 3 ans, Schubert USA et Pieman'S Girl GB, 573/5
- Martin'S Juisis**, m, 3 ans, Martinborough JPN et Rainbows For All IRE, 546
- Martine Bow**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Glitter Bow, 527/4
- *Mascalino GER**, m, 7 ans, Jukebox Jury (IRE) et Marny GER, 595
- Masetto**, h, 5 ans, Mayson GB et Acacalia GER, 575/3
- Mat La Fristouille**, h, 4 ans, Motivator GB et Milwaukee, 549
- Mathix**, h, 7 ans, Kendargent et Matwan, 560
- Mattina Forza (GB)**, f, 4 ans, Lethal Force IRE et Mala Strana (IRE), 495/2
- May Day**, h, 3 ans, Dariyan et Summer Wave IRE, 571
- Maybeandmaybenot**, f, 4 ans, Coach House IRE et Elegant Pursuit GB, 506
- Meandro**, h, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe, 526/4
- Meandro**, h, 8 ans, Gris De Gris (IRE) et Je Coiffe, 579/1
- Medha**, f, 8 ans, Vatori et Mehany, 519/3
- Medha**, f, 8 ans, Vatori et Mehany, 569/3
- *Media Storm GB**, m, 4 ans, Night Of Thunder IRE et Raskutani GB, 508/2
- Mejaen**, h, 9 ans, Shirocco GER et Huaca USA, 570/1
- Melandros**, m, 3 ans, Charming Thought GB et Rosa Tea (IRE), 496/1
- Merimix**, f, 4 ans, Swiss Spirit GB et Lounamix, 526
- Merveillo (GB)**, m, 3 ans, Archipenko USA et Merville, 558/1
- Metallica Star**, f, 4 ans, Whipper USA et Guerendiain SPA, 597
- Mezidon**, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Belliflore, 477/
- Mia Lady (GB)**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Moonlady, 557
- Miarka**, f, 4 ans, Siyouni et Bearlita GER, 544
- Midas Girl**, f, 5 ans, Dabirsim et Takara Girl, 468
- Midrand**, m, 3 ans, Morandi et Kitty Hawk GB, 496/5
- Midrand**, m, 3 ans, Morandi et Kitty Hawk GB, 574/2
- *Mika (D'O)**, h, 3 ans, Martinborough JPN et Allez Hongkong GER, 474/4
- Mikelima**, f, 4 ans, Slickly et Ammia (IRE), 467
- Milk Bar**, h, 8 ans, Elusive City USA et Victory Chant (GB), 560
- Milord De Barel**, h, 5 ans, Cima De Triomphe IRE et Marquise De Barel, 581/1
- Ministrable**, m, 6 ans, Elusive City USA et Vespona, 579/2
- Minnehaha**, f, 6 ans, Poet'S Voice GB et Sosquaw, 524
- *Mirage Hero GB**, m, 4 ans, Due Diligence USA et Her Honour IRE, 588/5
- Mirasol**, f, 8 ans, Makfi GB et Singing Machine USA, 521
- Mirastar**, h, 6 ans, Satri IRE et Mirakaline, 593
- Mirlo Blanco**, h, 7 ans, Martillo GER et Lady Nour, 536
- Miss Believe**, f, 4 ans, Make Believe GB et Miss Bex (IRE), 545
- Miss Faye**, f, 5 ans, Elusive City USA et Miss Lonely Heart IRE, 471/5
- Miss Faye**, f, 5 ans, Elusive City USA et Miss Lonely Heart IRE, 579/5
- Miss Fizz**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Kalimba De Luna, 580
- Missive Royale**, f, 3 ans, Slickly Royal et Lettre A Olive, 576
- Misstaro (IRE)**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et James Bond Girl USA, 572
- Missy Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Maxxi (IRE), 503
- Mister Charlie**, m, 5 ans, Myboycharlie IRE et Alianza GB, 472/2
- Mister Grenadine**, h, 3 ans, Anodin (IRE) et Decision, 574
- Mister Mario**, h, 5 ans, Kheleyf USA et Marasia, 468/4
- Moasa**, f, 4 ans, Dabirsim et Amadea GER, 512
- Moderator**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Monarquia (IRE), 478
- Molino**, m, 4 ans, Makfi GB et Parma, 535
- *Momarasa GB**, m, 3 ans, Dubawi IRE et Farmah USA, 532/2
- Mon Ciel Etoile**, h, 5 ans, Kingsalsa USA et Ma Bonne Etoile, 471
- Mon Ouragan**, m, 5 ans, Toronado (IRE) et Lady Of The House IRE, 534/6
- Mon Vieux Leon**, m, 3 ans, Anodin (IRE) et Codicille, 461/5
- Monargent**, h, 6 ans, Kendargent et Monava, 475
- *Moncamel IRE**, h, 6 ans, Camelot GB et Mona Lisa GB, 530/3
- Monsieur Emile**, m, 3 ans, My Risk et Country Davis USA, 492
- Mont Steele**, h, 5 ans, Montmartre et European Style, 470/4
- *Monzalvos SPA**, h, 7 ans, Champs Elysees GB et Reel Style GB, 537/5
- Moon Traou Land**, f, 3 ans, Milanais et Darling Traou Land, 503
- Moonlight In Japan**, h, 5 ans, Rajsaman et Moonlight Kiss IRE, 551
- Moonlightpainter**, m, 5 ans, Invincible Spirit IRE et Pilageya IRE, 480/4
- Moputo**, h, 5 ans, Kendargent et Morning Dust (IRE), 499/4
- Moral Gagnant (GER)**, h, 6 ans, Dabirsim et Miss Coral GER, 464
- Morandi First**, h, 3 ans, Morandi et Hold The Thought (GB), 532
- Moremi**, h, 4 ans, Kheleyf USA et Mephala, 594/4
- Morne Rouge**, h, 4 ans, Hunter'S Light IRE et Lingreville, 570/3
- Morton**, m, 3 ans, New Bay GB et Parade Music USA, 492/1
- Mortree**, f, 8 ans, Le Havre (IRE) et Sallen IRE, 479/2
- Morwene**, f, 3 ans, Kendargent et Izaline, 482/2

- Mosca D'Or**, h, 6 ans, Vespone IRE et Miss Fritton IRE, 494
- Moudir**, m, 5 ans, Joshua Tree IRE et Mayyadah (IRE), 512/6
- Mountains Blues**, f, 3 ans, Scissor Kick AUS et Miss Lech USA, 596/1
- ***Moutraki IRE**, h, 3 ans, Alhebeyeb IRE et Xerxes IRE, 517/5
- ***Moutraki IRE**, h, 3 ans, Alhebeyeb IRE et Xerxes IRE, 574
- Mr Bold**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Supergirl USA, 485/3
- Mr Lulu**, m, 3 ans, Vertigineux et Lupa Sola, 567
- Mr Slicker**, h, 7 ans, Exceed And Excel AUS et Glory Power (IRE), 544/5
- Mr Splendid**, h, 12 ans, Zieten USA et Salina Sea, 552
- Mr Sunshine**, 4 ans, Rajsaman et New Arrival, 561/4
- ***Mr Virtuoso IRE**, m, 3 ans, No May Never USA et Lily Of Kenmare IRE, 548
- ***Mrs Worthington IRE**, 5 ans, Dark Angel IRE et Mirror Effect IRE, 564/3
- ***Mubaalegh GB**, h, 7 ans, Dark Angel IRE et Poppet'S Passion GB, 509/5
- Muguette Girl**, f, 5 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Safe Steps, 551/4
- Muhlya**, f, 9 ans, Muhaymin USA et Skalya, 490/2
- ***Munchhausen GER**, h, 5 ans, Tertullian USA et Mia GER, 544
- Muse Aredienne**, f, 3 ans, Hasawood De Bordes et Jolie Music Du Lac, 565
- Musica'S Devil**, h, 4 ans, American Devil et Ana Musica, 467
- My Buddy**, m, 6 ans, Orpen USA et Lungwa (IRE), 485
- My Charming Prince**, m, 4 ans, Prince Gibraltar et Hello Sindarella, 597/5
- My Lenny**, h, 6 ans, Youmzain IRE et Clochette De Sou, 462/1
- My Lenny**, h, 6 ans, Youmzain IRE et Clochette De Sou, 569/1
- My Trebbia**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Ponte Di Legno, 554
- Myfriendrich (GB)**, h, 7 ans, Mastercraftsman IRE et Abandagold IRE, 540
- Mykiss**, h, 4 ans, Makfi GB et Kissin Sign (GB), 478
- Mysak Miky**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Lovemedo, 543
- Mysterious Land**, h, 3 ans, Territories IRE et Secret Melody, 458/4
- Mystery**, h, 3 ans, Dariyan et Masaola, 492/3
- Mystical Prince**, h, 8 ans, Spirit One et Miss Maguilove, 522/2
- Nabunga**, h, 9 ans, Aussie Rules USA et Grantsville GER, 479/4
- Nafe'Eh**, 4 ans, No Risk Al Maury et Mangadore, 562/2
- ***Namar IRE**, f, 6 ans, Intello (GER) et Ballybacka Lady IRE, 468
- ***Namar IRE**, f, 6 ans, Intello (GER) et Ballybacka Lady IRE, 594
- Namaste**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Princesse Winkle, 500
- Namaste**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Princesse Winkle, 573/3
- Namous De Monlau**, 4 ans, Al Mamun Monlau et Dalia UAE, 562
- Naoumane**, h, 7 ans, Bertolini USA et Zanada, 489
- ***Nathaniella GB**, f, 5 ans, Nathaniel IRE et Cherry Malotte GB, 468
- ***National Velvet GB**, f, 3 ans, Mustajeeb GB et Plume GB, 517
- Nationalista**, f, 4 ans, Nathaniel IRE et Rime A Rien (GB), 534/7
- ***Navalis GER**, h, 6 ans, Soldier Hollow GB et Nouvelle Perle IRE, 523/5
- ***Nebuchadnasser GB**, m, 3 ans, Heeraat IRE et Alucica GB, 585/7
- Ned**, h, 3 ans, Kendargent et Nova Zarga IRE, 543
- Neelakurinji**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Ballerina Girl, 542/3
- Neelanjali**, f, 7 ans, Elusive City USA et Rubies GB, 590
- Nehou**, h, 4 ans, Rajsaman et Noce, 463
- Neostar**, h, 11 ans, Litaneo (IRE) et Yucstaky, 491/1
- Nevalande**, f, 5 ans, Fairplay Du Pecos et Bioutylande, 507
- New And Exclusive (IRE)**, f, 3 ans, Biraaj IRE et Nasharaat IRE, 496
- ***New Queen GB**, f, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Air Biscuit IRE, 544
- New Trafford**, h, 5 ans, Anodin (IRE) et Taraf USA, 572
- Ni Chaud Ni Froid**, f, 5 ans, Norse Dancer IRE et Numerologie, 472
- Nice Cause**, f, 6 ans, Whipper USA et Heaven'S Cause USA, 499
- Nice Music**, h, 3 ans, Very Nice Name et Qatar Music IRE, 496
- Night Del Rais**, f, 5 ans, Naaqoos (GB) et Miss Night (IRE), 501
- Night Fever**, h, 5 ans, Frankel GB et Nuit D'Amour, 563/1
- ***Ninth Titan IRE**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Yoga (IRE), 592/1
- No Turning (IRE)**, m, 4 ans, Clodovil (IRE) et Mi Vida Loca IRE, 549/5
- Nobildonna**, f, 7 ans, Naaqoos (GB) et Karina Du Commeaux FR, 555/5
- Noctis Maj**, h, 13 ans, Night Tango GER et Jolie Sissi FR, 536/5
- Nohand (GB)**, f, 3 ans, Dansili GB et Balladeuse, 513/1
- Noliver**, h, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Nolien IRE, 555/2
- Non Monsieur**, f, 4 ans, Lucayan et Ovidie, 535
- Noormandy**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Wedge Trust (IRE), 485
- Nordeste**, m, 4 ans, Holy Roman Emperor IRE et Hidden Cove (IRE), 597/2
- Norville**, h, 3 ans, Air Chief Marshal IRE et Noce, 546/5
- Norwegian Lord**, h, 6 ans, Kendargent et Norwegian Lady, 459
- Norwegian Lord**, h, 6 ans, Kendargent et Norwegian Lady, 581
- Norwegian Sir**, 4 ans, Kendargent et Norwegian Princess IRE, 564/2
- Nosdargent**, h, 6 ans, Kendargent et Nostaltir, 477/1
- Nostalbowl**, h, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Nostaltir, 570
- ***Nothing To Lose IRE**, h, 7 ans, Fast Company IRE et Invincible Woman IRE, 456
- ***Nothing To Lose IRE**, h, 7 ans, Fast Company IRE et Invincible Woman IRE, 589
- November Rain**, f, 3 ans, Sidestep AUS et Candidasa, 574
- ***Noxareno GER**, m, 5 ans, Maxios (GB) et Nobilissima GER, 530
- ***Nubia USA**, f, 3 ans, Palace Malice USA et Zifena GB, 587/4
- ***Numero Dix GB**, m, 3 ans, Territories IRE et Timely Words GB, 458/2
- Oa Laylix**, h, 13 ans, Layman USA et Oa Flix, 490/4
- Od Kako**, m, 3 ans, Elusive City USA et Kaniza, 586
- Ok My Love**, f, 3 ans, Literato et Ciao My Love, 584
- ***On The Sea GB**, h, 7 ans, Oasis Dream GB et Quenched GB, 583/4
- Oncl Fernand**, h, 7 ans, Aqlaam GB et Mixfeeling (IRE), 526
- One More Breath**, f, 4 ans, Bated Breath GB et Dalawysa, 597
- ***Ophelia'S Aidan IRE**, m, 5 ans, Camacho GB et Ophelia'S Song GB, 541/5
- ***Oran IRE**, h, 3 ans, Epaulette AUS et Magilini IRE, 476/3
- Orange Run (IRE)**, h, 13 ans, Hurricane Run IRE et Orange Bitter, 502
- Orchilla Purple (GB)**, f, 3 ans, Mayson GB et Andrina (IRE), 503
- Origami**, h, 5 ans, Manduro GER et Oekaki, 508
- ***Oser IRE**, f, 4 ans, Outstrip GB et Rancho Montoya IRE, 463
- Otello**, h, 3 ans, Style Vendome et Diva Divina CAN, 554
- ***Our First Lady IRE**, f, 3 ans, Fast Company IRE et Park Twilight IRE, 457/1
- Out Of Town**, f, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Beynotown (GB), 530/5
- Ozan**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Amlak GB, 548/1
- Paco (IRE)**, m, 3 ans, Paco Boy IRE et Momo No Sekku, 518/3
- ***Paint Island IRE**, h, 5 ans, Zoffany IRE et Inis Boffin GB, 472
- ***Pakistan Treasure IRE**, h, 9 ans, Ifraaj GB et Princess Mood GER, 523
- Palmarin**, m, 3 ans, Roseau De Tanues et Blue Girl De Tanues, 565
- Palus Argenteus**, m, 4 ans, Silver Frost (IRE) et Cinder'S Post, 478
- Pamix**, h, 3 ans, Lightning Moon IRE et Paximadia GB, 548
- Pamouschana**, f, 3 ans, Showcasing GB et Bizibouzou IRE, 550/4
- Pandemonium**, h, 8 ans, Duke Of Marmalade IRE et Hapsburg, 485
- ***Pantomime IRE**, f, 9 ans, Mastercraftsman IRE et Dama'A IRE, 479
- Papa Winner**, h, 7 ans, Salut Thomas et Palea GER, 466
- Papa Winner**, h, 7 ans, Salut Thomas et Palea GER, 580/3
- ***Papakura IRE**, f, 4 ans, Worthadd IRE et Fantastic Opinion IRE, 463
- ***Papakura IRE**, f, 4 ans, Worthadd IRE et Fantastic Opinion IRE, 545
- Papua**, f, 4 ans, Mastercraftsman IRE et Mydarshaan (GB), 497/3
- Parfaite Merill**, f, 4 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Charming Eyes (IRE), 535
- Parigi (IRE)**, m, 3 ans, Kendargent et Oh Beautiful GB, 596/3
- Parigote**, f, 6 ans, Dream Ahead USA et La Bastoche (IRE), 509/6
- Pastichop**, h, 7 ans, Bertolini USA et Perle De Star, 483/4
- ***Patchewollock IRE**, h, 7 ans, Fastnet Rock AUS et Place De L'Etoile IRE, 472
- ***Peace Melody IRE**, f, 4 ans, Dubawi IRE et Key To Peace IRE, 497
- Peaceful City**, f, 6 ans, Elusive City USA et Peaceful Paradise GB, 472
- Peageoise D'Aumont**, f, 5 ans, Sinndar IRE et Ice TI ITY, 499
- Pedro The First**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Pink Candie, 595/4
- Pennble**, h, 8 ans, Kentucky Dynamite USA et Under Estimated, 581/3
- Pennic**, m, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Scandola USA, 554
- Perfect Rose**, f, 5 ans, Robin Du Nord et Melirose, 570
- ***Peristera IRE**, f, 4 ans, New Approach IRE et Prem Ramya GER, 545
- Perle De Nuit**, f, 5 ans, Siyouni et Sagariya, 526/3
- Perrystreet (IRE)**, h, 3 ans, Epaulette AUS et Ruby'S Day GB, 511
- ***Petit Calvados IRE**, f, 3 ans, Equiano et Apple Spirit USA, 539/7
- Philosophy**, h, 6 ans, Kentucky Dynamite USA et Hucking Hope IRE, 485

- Pikes Peak**, f, 6 ans, Mastercraftsman IRE et Pietra Santa, **545/4**
- Pile Ou Face**, m, 3 ans, Goken et Bright Smile, **543/1**
- ***Pimento GB**, m, 3 ans, Iffraaj GB et Chili Dip GB, **585/1**
- Pink Clover**, f, 4 ans, Mawatheeq USA et Adobe Pink GB, **524/5**
- Pink Lotus**, h, 5 ans, Enrique (GB) et Coonawarra (IRE), **536/3**
- Piopi**, f, 5 ans, Khelefy USA et Fonaba (GB), 529
- Place D'Iena**, f, 3 ans, Rajsaman et Equity Card FR, 505
- Planthalya**, f, 3 ans, Planteur (IRE) et Alghalya GB, 553
- Plateado**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Airlight (IRE), 464
- Please Love Me**, f, 9 ans, Fuisse et Green Gem BEL, **491/3**
- Plenty City**, h, 6 ans, Elusive City USA et Pluie D'Or (IRE), 471
- Poet'S Black**, h, 4 ans, Poet'S Voice GB et Princesse Noire (GER), **591/4**
- ***Polonia Spirit F IRE**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Harriet Tubman USA, **596/2**
- Pomme D'Amour**, f, 4 ans, Toronado (IRE) et Brezena (IRE), **519/4**
- Pompogne**, f, 6 ans, Evasive GB et Teoris IRE, 516
- Pont Mirabeau**, m, 3 ans, Nathaniel IRE et Anaïta GER, **558/2**
- Porta Montanara**, f, 3 ans, Authorized IRE et Prima Porta (GB), 584
- Portalis**, m, 3 ans, Peer Gynt JPN et River Trebor USA, 500
- Potin**, f, 3 ans, Dabirsim et Mandaia (IRE), 469
- Potin**, f, 3 ans, Dabirsim et Mandaia (IRE), **571/2**
- Pour Libranno**, f, 6 ans, Pour Moi IRE et Bella Vento GB, 494
- Premier Avril**, h, 9 ans, Panis USA et Zanakara, **560/4**
- Premiere Donne**, f, 3 ans, Intello (GER) et Siljan'S Saga, 493
- Press Officer**, h, 8 ans, Sageburg (IRE) et Attachee De Presse IRE, 501
- ***Pressburg USA**, h, 4 ans, First Defence USA et Discuss USA, **463/3**
- ***Pressburg USA**, h, 4 ans, First Defence USA et Discuss USA, **577/3**
- ***Pretor POL**, h, 9 ans, Ecosse et Princess Dancer GER, 466
- Prevoyance**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Voyante, 505
- Primo Mara**, h, 4 ans, Amadeus Wolf GB et Malara, 506
- Prince Anodin**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Lake Bains GB, **534/5**
- Prince Decalas**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Calas, **502/3**
- Prince Decalas**, h, 5 ans, Tin Horse (IRE) et Lady Calas, **570/5**
- Prince Du Goyen**, h, 9 ans, Vatori et Xiberua, 506
- Prince Du Mas**, m, 4 ans, Frisson Du Pecos et Nijinska St Eloi, 481
- Princedeschamps**, h, 3 ans, Rajsaman et Imagine In Paris, 553
- Princess Gold**, f, 6 ans, Style Vendome et Princess Love, **501/5**
- Princesse Du Roume**, f, 4 ans, Manduro GER et Conakry, 577
- Pro Am**, h, 6 ans, Slickly et Poussette, 569
- Projet Concret**, h, 4 ans, Rajsaman et Ortygia, **598/2**
- ***Prophets Pride GB**, m, 11 ans, Sakhee USA et Winner'S Call GB, 459
- Prosecco**, h, 3 ans, Starspangledbanner AUS et Comtesse GB, **539/3**
- Prospero**, m, 3 ans, Sommerabend GB et Calle A Venise IRE, 553
- Proun**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Celestia GB, 506
- Puff Dakota**, h, 5 ans, Makfi GB et Atlantic Festival USA, 462
- Pulp**, h, 3 ans, War Command USA et Spirit Of Queen, 554
- Pulsing**, h, 3 ans, Dragon Pulse IRE et Kingdom Come, 511
- Putra De Champcour**, f, 4 ans, Sri Putra GB et Lola De Champcourt, 507
- Putumayo**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Djebel Amour USA, 464
- Qaisar**, 4 ans, Seraphin Du Paon et Aljood, 562
- Qaiser**, m, 3 ans, Charm Spirit (IRE) et Holly Polly (GER), **558/4**
- Qatar River**, h, 6 ans, French Fifteen et Mud Hilah, **470/3**
- Quatre Mille**, h, 3 ans, Evasive GB et Our Dreams IRE, 492
- Queen Liberty**, f, 5 ans, Air Chief Marshal IRE et Liberty In Love, 506
- Queen Margaux**, f, 4 ans, Carghese Des Landes et Pearl Du Tursan, **560/3**
- ***Queen Of Silca GB**, f, 4 ans, Kingman GB et Silca Chiave GB, 597
- Queen'S Of Marshal**, f, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Queen'S Garden USA, **484/2**
- ***Quiet Jungle GB**, f, 3 ans, The Last Lion IRE et Last Lahar GB, 457
- Quilamy**, f, 3 ans, Kendargent et Queen Of Fire GB, **596/4**
- Quilaro (GB)**, h, 12 ans, Verglas IRE et Premiere Note (GB), **536/2**
- Quindiano**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Morena, 596
- ***Quiz Evolution ITY**, h, 10 ans, Mujahid USA et Marie Camargo GB, 468
- Raise Of Saints (IRE)**, f, 3 ans, Night Of Thunder IRE et Ready To Smile USA, 493
- Raj De Boistron**, h, 7 ans, Rajsaman et Chi Chi De Boitron, **494/4**
- Rajamsyl**, h, 6 ans, Rajsaman et Landelles (IRE), 580
- Rajkumar**, h, 8 ans, Lope De Vega IRE et Ramora USA, **583/3**
- Ramses**, h, 5 ans, Rajsaman et Eviane, 466
- Rannan**, m, 6 ans, Style Vendome et Footsteppy IRE, **464/1**
- Rapido Presto**, h, 3 ans, Pedro The Great USA et Peinture Celeste IRE, **543/5**
- Rayodor**, h, 8 ans, Kendargent et Tio Poppy IRE, 499
- Raysteve (IRE)**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Amacali, **467/1**
- Raysteve (IRE)**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Amacali, **597/1**
- Rebel Queen**, f, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Sunmoon Royale GER, 459
- Rebelle Bailly**, f, 6 ans, Cockney Rebel IRE et Vida Sure Bailly, **583/2**
- Recuerdame**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Halo De Lune GB, 496
- Red Berries**, f, 4 ans, American Post GB et Someries, 535
- Red Duma**, f, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Shot, 526
- ***Red Dynamite GB**, f, 4 ans, Medicean GB et Quadri GB, 597
- Red Kitten**, h, 8 ans, Kitten'S Joy USA et Red Diadem GB, **589/6**
- Red Torch**, m, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Red Kiss IRE, 509
- Redlake**, h, 9 ans, Orpen USA et Blueprint USA, **582/3**
- Redressement**, m, 3 ans, French Fifteen et Mubashera USA, 476
- Redressement**, m, 3 ans, French Fifteen et Mubashera USA, 571
- Reine De Lune**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Louna De Vati, **466/5**
- Reine De Lune**, f, 5 ans, Kingsalsa USA et Louna De Vati, 590
- Relativity**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Relation USA, **470/7**
- Repel Ghosts (GB)**, m, 4 ans, Dark Angel IRE et Mia Capri IRE, **497/2**
- Replenish**, h, 8 ans, Le Havre (IRE) et Brambleberry GB, **541/4**
- Reponse Exacte**, f, 5 ans, Rajsaman et Barmaid, **590/1**
- ***Revamp USA**, h, 5 ans, Tapizar USA et Lady Siphonica USA, **480/7**
- Reve De Barel**, f, 4 ans, Elusive City USA et Melea, **495/3**
- Reve De Chop**, h, 5 ans, Muhaymin USA et River Avon, 536
- Reve Toujours**, f, 6 ans, Irish Wells et Irish Beauty IRE, **521/5**
- Reventador (IRE)**, m, 4 ans, Zoffany IRE et Frine IRE, **540/4**
- Rey Pelayo**, h, 5 ans, Wootton Bassett GB et Darkova USA, 472
- Rhoda'S Choice**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Al Mas, 525
- Ribot Dream (IRE)**, h, 8 ans, Dream Ahead USA et Halong Bay, 552
- Richemont**, m, 5 ans, Anodin (IRE) et Rock Harmonie, **470/1**
- Ridgy**, f, 5 ans, Electric Beat GB et Rowina GER, 466
- Righteous Love**, h, 6 ans, Wootton Bassett GB et Sorrow Of Love, **484/1**
- Rikoleta (IRE)**, 5 ans, Rajsaman et Toxic Girl, 563
- Rimini**, m, 6 ans, Elusive City USA et Kely In Love, 509
- Rio Del Jack**, h, 4 ans, Rio De La Plata USA et Helen Fourment GB, 597
- Rip**, m, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Kylanne GB, **480/5**
- Rip**, m, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Kylanne GB, **569/5**
- Rise Hit**, h, 7 ans, American Post GB et Rose The One, 468
- Risky Asset**, h, 4 ans, Iffraaj GB et Reine Magique GB, **465/3**
- Risky Asset**, h, 4 ans, Iffraaj GB et Reine Magique GB, **591/5**
- Risky Jane**, f, 4 ans, American Devil et Olanga GER, 498
- Rispetta (GB)**, f, 3 ans, No Nay Never USA et Remake (GB), 513
- Rivaport**, f, 3 ans, Le Havre (IRE) et Rivabella, **584/2**
- River Of Silver**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Rose Of Logis, 570
- Riviera**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Portella GER, **501/4**
- Rizzichop**, h, 9 ans, Deportivo GB et Yamouna, 559
- Roc Angel**, h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Forewarned IRE, **593/2**
- Rochelaise**, f, 3 ans, Dunkerque et Vitesse Superieure GB, **493/3**
- Rock And Roll**, h, 3 ans, Oasis Dream GB et Motivation, **567/4**
- Rock Blanc**, h, 4 ans, Youmzain IRE et Rock Harmonie, **588/1**
- Rock Of Brockton**, h, 4 ans, Makfi GB et Tchouktchouknougat, 463
- Roksanah**, f, 6 ans, Kendargent et Ramora USA, **581/5**
- Romantic Moon**, f, 3 ans, Bow Creek IRE et Romantic Pearl, **504/3**
- Romilla**, f, 3 ans, Milanais et Retamilla, **566/5**
- ***Ronaldo GER**, h, 7 ans, Scalo GB et Reine Galante IRE, 472
- ***Rooster GB**, h, 3 ans, Showcasing GB et Slatey Hen IRE, 553
- ***Rosa IRE**, f, 4 ans, Camacho GB et Topiary (IRE), 588
- Rosala**, f, 4 ans, Golden Horn GB et Rosanara, **577/1**
- Rosalie**, h, 3 ans, Sri Putra GB et Simone Angel, 527
- Rose In Bloom**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Louisa M Alcott GB, **457/3**

- Rose In Bloom**, f, 3 ans, Myboycharlie IRE et Louisa M Alcott GB, 596
- Rosebelle**, f, 4 ans, Ivawood IRE et Flowing Tide IRE, 460
- Roseyrolleclleman**, m, 3 ans, Siyouni et Rosey De Geneve, 525
- Rosissim**, h, 5 ans, Dabirsim et Blue Roses IRE, 480/6
- Rosny**, h, 10 ans, Soldier Of Fortune IRE et Frissonante (GB), 569
- ***Ross Castle IRE**, h, 8 ans, Bushranger IRE et Bulrushes GB, 515/7
- ***Ross Castle IRE**, h, 8 ans, Bushranger IRE et Bulrushes GB, 595
- Rostylla**, f, 5 ans, Rosendhal IRE et Je Coiffe, 464
- Rouge Terre**, f, 4 ans, Siyouni et Super Nana, 598
- Rousse (GB)**, f, 6 ans, Lope De Vega IRE et Reality, 545
- Rouvray (GB)**, m, 3 ans, Wootton Bassett GB et Resistance, 553/4
- Royal Bowl**, h, 8 ans, Turtle Bowl (IRE) et Monarquia (IRE), 536
- ***Rubeus IRE**, h, 4 ans, Alhebayeb IRE et Peaceful Kingdom USA, 555
- Rubis Gold**, m, 3 ans, Supplicant GB et Golbahar (IRE), 546
- Rudevent**, h, 5 ans, George Vancouver USA et Chenoa (GB), 459/3
- Rue Pavee**, f, 3 ans, Morandi et Power Girl GER, 457/2
- Ruffled Feathers**, f, 3 ans, Pomellato GER et Chickasaw IRE, 503
- ***Rushdy IRE**, h, 4 ans, Teofilo IRE et Albaraah IRE, 529/3
- Ruudje**, h, 5 ans, Palace Episode USA et Hatikva (GB), 462
- Ruudje**, h, 5 ans, Palace Episode USA et Hatikva (GB), 582
- Sa Muse**, f, 3 ans, Literato et Vega Dance IRE, 457
- Sabirah**, 4 ans, Nizam GB et Vivamaria, 562
- Sadarak**, h, 6 ans, Myboycharlie IRE et Sadiyna, 537/3
- Safi Al Zaman**, 4 ans, Af Albahar UAE et Gold Label, 562/5
- Saga Daydream**, f, 5 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Electric Daydream IRE, 560/5
- Saga Timgad**, m, 5 ans, Excelebration IRE et Manaqeb GB, 583/5
- Sagayan**, h, 3 ans, Lucayan et Saga Heidi IRE, 503/5
- Saint Lagrange**, h, 9 ans, Saint Des Saints et Bright Idea, 508
- Saint Nicolas**, h, 6 ans, Dark Angel IRE et Sierra Slew GB, 464/2
- Saint Sacre**, h, 8 ans, Simplex et Sacira, 479
- ***Saiyabad USA**, m, 3 ans, Blame USA et Sarkiyla, 586/1
- Salaf**, 4 ans, Munjiz et Shajaret Eddor Al Reef UAE, 562
- Salerno**, h, 8 ans, Trajano USA et Minerva, 499/3
- ***Sally Jane GER**, f, 4 ans, Jukebox Jury (IRE) et Summarily IRE, 535/4
- Salsa Chic (GB)**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Anna Danse, 542/1
- Samagace Du Vivien**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Queen Du Vivien, 526
- Samagace Du Vivien**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Queen Du Vivien, 582
- Sancho**, h, 7 ans, Motivator GB et Donna Roberta GER, 541
- Sandoside**, h, 10 ans, Palace Episode USA et Sandside, 468
- Sandy Dream**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Sandy Winner, 456
- Sandy Dream**, f, 5 ans, Anodin (IRE) et Sandy Winner, 575
- Sandyssime**, h, 6 ans, Camelot GB et Sandy Light (IRE), 583
- Sangria**, f, 3 ans, Exosphere AUS et Saraluna USA, 554/2
- ***Sant Angelo GER**, h, 7 ans, Areion GER et St Aye USA, 552
- Santa Paloma**, f, 8 ans, Dalghar et Palmeira GER, 575
- Santi Del Mare**, h, 5 ans, Lope De Vega IRE et Salicorne USA, 522
- Santo Domingo**, h, 4 ans, Joshua Tree IRE et Aroma Bella, 465/6
- Sarhan**, 4 ans, Mared Al Sahara GB et Alghasa GB, 562/4
- ***Sassifrassi GB**, f, 3 ans, Sea The Stars IRE et Skyline Dancer GB, 584
- Satisfied**, f, 3 ans, Elusive City USA et Shortfin GB, 553/3
- ***Saumet IRE**, h, 7 ans, Makfi GB et Rhapsodize GB, 506
- Scalene Senora**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Sarepha, 540
- Scenariste**, f, 4 ans, Zanzibari USA et Seance GER, 591/3
- ***Sciliar IRE**, h, 3 ans, Raven'S Pass USA et Snake Dancer IRE, 461
- ***Sea Wings GB**, h, 5 ans, Sea The Stars IRE et Infallible GB, 480
- Seagate**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Silvaplana, 520/4
- See The Sun**, h, 8 ans, Sunday Break JPN et Trexana (GB), 537
- Seeking Revenge**, h, 6 ans, Spirit One et European Style, 459
- Senator Frost**, h, 8 ans, Lord Of England GER et La Biriquina USA, 583/1
- Sens Du Defi**, m, 3 ans, Youmzain IRE et Sensuelle (GB), 517
- ***Seraphim GB**, f, 5 ans, Dark Angel IRE et Moma Lee GB, 560
- Serenity**, f, 3 ans, Battle Of Marengo IRE et Bride Unbridled IRE, 505/5
- Seven Songs**, m, 4 ans, Sidestep AUS et Seventh Sense (GER), 595/3
- Seventh Seal**, f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Sloaan (IRE), 513/4
- Seventy**, f, 4 ans, Evasive GB et Hashbrown GER, 495
- Shaa Noir**, m, 3 ans, Shalaa IRE et Perle Noire, 554
- Shalgoda Diamond (GB)**, f, 3 ans, Bated Breath GB et Diamond Lace, 553/1
- Shamdor (GB)**, h, 6 ans, Kendargent et Shamiyra, 506
- Shamsabad**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Shamsa, 480/1
- Sharmara**, f, 4 ans, Sidestep AUS et Miss Oratorio IRE, 535
- ***Sharp Rock GER**, h, 5 ans, Tertullian USA et So Royal GER, 589
- Shaslika**, f, 11 ans, Slickly et Green Shadow, 536
- ***She'S A Unicorn GB**, f, 4 ans, Garswood GB et Shatter IRE, 498
- Shehyr**, h, 8 ans, Acclamation GB et Shemiyla, 534/3
- Sherman Oaks**, h, 9 ans, Turtle Bowl IRE et Brise Oceanne, 501
- ***Shikami IRE**, h, 5 ans, Mastercraftsman IRE et Lovelocks IRE, 471/2
- Shinasi**, m, 4 ans, Olympic Glory IRE et Shivana, 456
- Shipmate**, h, 9 ans, Silver Frost (IRE) et Napata, 489/4
- Shiraz**, f, 3 ans, Vadamos et Alia Island USA, 469/1
- Showersofblessing**, h, 5 ans, Olympic Glory IRE et Transparence (IRE), 494/1
- ***Showmethegin IRE**, h, 5 ans, Morpheus GB et Gin Twist GB, 526/1
- Shy Angel**, f, 3 ans, Elvstroem AUS et Snow Lady SWI, 550
- ***Shyamala GB**, f, 6 ans, Sepoy AUS et Poppet'S Passion GB, 583/6
- Sidgarry**, h, 7 ans, Sidpour (IRE) et Alamira, 491
- ***Sie Haben Da Was GER**, h, 6 ans, Kamsin GER et Sword Roche GER, 479
- Sierra De L'Abbaye**, f, 3 ans, Carghese Des Landes et Sissi De L'Abbaye, 565/5
- Signs Of Success (IRE)**, h, 8 ans, Elusive City USA et Quartz, 551
- Silence**, h, 3 ans, Olympic Glory IRE et Sailor Moon (IRE), 546
- Silk Thread**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE, 460
- Silk Thread**, f, 4 ans, Planteur (IRE) et Tis Mighty IRE, 582
- Silver Ball**, h, 7 ans, Rio De La Plata USA et Bell Su River (GB), 569
- ***Silver Horn GB**, f, 3 ans, Golden Horn GB et Magnificent Style USA, 457/4
- Silver Poker**, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Silver Diane, 485
- Silver Poker**, h, 7 ans, Policy Maker (IRE) et Silver Diane, 560/2
- ***Silver Quartz GB**, h, 6 ans, Frankel GB et Rosamixa, 512/1
- Simano**, h, 8 ans, Hannouma (IRE) et Si Amene, 479
- Singapor Rienta**, h, 4 ans, Cockney Rebel IRE et Castorienta GB, 524
- Singasoumi**, h, 5 ans, Siyouni et Singapore Joy, 583
- ***Singing Sheriff GB**, h, 6 ans, Lawman et La Felicita GB, 464
- ***Singledon GB**, h, 3 ans, New Bay GB et Singuliere (IRE), 558/3
- Sinilga**, f, 4 ans, Tin Horse (IRE) et Baileys Applause GB, 588/4
- Sissi Doloise**, f, 7 ans, Motivator GB et Sirene Doloise, 537
- Situmeledemandais**, h, 4 ans, Oasis Dream GB et Scalambra (GB), 460
- Siway**, f, 4 ans, Galiway (GB) et Sirene Doloise, 535
- Sixa**, f, 4 ans, Acclamation GB et Santa Ponsa, 523
- Siyouzone (IRE)**, m, 4 ans, Siyouni et Anazone (IRE), 475
- Skalleto**, h, 7 ans, Kendargent et Skallet, 547/2
- Skazino**, h, 5 ans, Kendargent et Skallet, 478/4
- Skeggi**, h, 4 ans, Waldpark GER et Suquia GER, 591
- Slon He (GB)**, 9 ans, Danehill Dancer IRE et Key Figure GB, 563
- Smile Makers**, m, 3 ans, Kendargent et Pearly Shells GB, 573/1
- Snowy Plains**, f, 3 ans, Camelot GB et Winter Count USA, 527/1
- Soccoa**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Antalia, 502
- Soft Light**, m, 5 ans, Authorized IRE et Light Saber, 534/4
- ***Soft Melody GB**, f, 4 ans, New Approach IRE et Ihsas USA, 575
- Solitary Man**, h, 6 ans, Elusive City USA et Snow Valley, 508
- Son Bleu**, m, 4 ans, Soul City IRE et Kalimba De Luna, 467
- Son Of Spirit**, 4 ans, Dabirsim et Golden Gleam IRE, 561
- Sorano**, h, 3 ans, Milanais et Medievale, 505
- Sotoro**, m, 3 ans, Toronado (IRE) et Sotunza, 539/2
- ***Soul Dancer GER**, m, 4 ans, Wiener Walzer GER et Saaleland GER, 544
- Souveraine Elusive**, f, 5 ans, Evasive GB et Mojo Moon IRE, 529
- Sowgay**, h, 7 ans, Air Chief Marshal IRE et Kitty Yield, 459
- Sparking Kenny**, m, 5 ans, Kendargent et Celesteen (IRE), 529
- Special Appeal**, f, 5 ans, Australia GB et Espirita, 475

- Speed Of Thought**, h, 11 ans, Slickly et Dynamic Dream USA, **468/2**
- Speed'S Addict**, h, 5 ans, Peer Gynt JPN et Relicia Bere, 494
- Spirit Of Dance (IRE)**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Gotlandia, **530/1**
- ***Spirit Of Liberty IRE**, h, 5 ans, Lawman et Diva GER, 462
- Spotted Cat (IRE)**, h, 10 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Peaceful Paradise GB, 521
- Star Chief**, h, 8 ans, Air Chief Marshal IRE et Lyphard'S Star, 559
- ***Star Of Paris IRE**, h, 8 ans, Alfred Nobel IRE et Cealtra Star IRE, 551
- Startika**, f, 3 ans, Vertigineux et Star'S Mixa, **487/3**
- Stelvio**, h, 4 ans, Style Vendome et Sabi Sabi, **478/5**
- Stranger**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Al Zarqa IRE, 597
- Street Music**, f, 3 ans, Charming Thought GB et Bahamian Music IRE, 457
- Stromboli**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Sadaliya, 462
- Stromboli**, h, 6 ans, Pedro The Great USA et Sadaliya, 582
- ***Stunning Pearl GB**, f, 5 ans, Dunaden FR et Macnamara GB, 468
- ***Sublimis IRE**, h, 5 ans, Shamardal USA et Be Fabulous GER, **593/1**
- ***Subpoena GER**, f, 5 ans, Lawman et She Bang, **547/4**
- Success Story**, f, 3 ans, Dariyan et Run On Ruby, **469/2**
- Sudfaa**, f, 6 ans, Sri Putra GB et Montagne Lointaine (IRE), 464
- Sugar Baby**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Darnella IRE, 493
- Sulal Nair**, h, 8 ans, Naaqoos (GB) et Sol Schwarz (GB), **468/5**
- Sulal Nair**, h, 8 ans, Naaqoos (GB) et Sol Schwarz (GB), **581/4**
- Sultanhon**, h, 3 ans, Scissor Kick AUS et Hasturianita (IRE), **532/3**
- Sumatran Tiger**, f, 4 ans, Hurricane Cat USA et Malacca Straits GB, 460
- Sun De L'Orme**, h, 7 ans, Zambezi Sun GB et Kavusakan, 459
- Sunday Holidays**, f, 4 ans, Sunday Break JPN et Gwenhwyfar (IRE), **489/1**
- Sunkawakan**, f, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Corail (IRE), **463/4**
- Sunlight**, f, 5 ans, Rio De La Plata USA et Sassocia GER, **475/3**
- Super Belle**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Supergirl USA, 527
- Super Cute (IRE)**, f, 3 ans, Buratino IRE et Azagba, **505/4**
- Super Mac**, h, 8 ans, Makfi GB et Super Pie USA, **489/2**
- Super Ridge**, h, 8 ans, Linnari IRE et Superstition, 462
- Superhero**, h, 7 ans, Soul City IRE et Miryea, **529/4**
- Superhero**, h, 7 ans, Soul City IRE et Miryea, **581/2**
- Superior Badolat (IRE)**, h, 4 ans, Dark Angel IRE et Royal Fortune IRE, 495
- Supernova Light**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Supernova Heights IRE, **513/5**
- Sur Ma Vie**, f, 7 ans, Myboycharlie IRE et Saishu IRE, **545/5**
- Surabaya**, f, 3 ans, Gutaifan IRE et Sign Your Name GER, **496/2**
- ***Surrey Breeze IRE**, h, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Breezeway IRE, 519
- Sweeper Chop**, h, 3 ans, Goken et My Princess, **532/1**
- Sweet Master**, h, 5 ans, Masterstroke USA et Sweet Storm, 589
- ***Sweet Victory IRE**, f, 3 ans, Holy Roman Emperor IRE et Swish GER, **469/3**
- Swetty Beauty**, f, 3 ans, Stormy River et Cattiva, **487/4**
- Swing The Star**, m, 5 ans, Sea The Stars IRE et Don'T Hurry Me (IRE), 488
- ***Swiss Bank IRE**, h, 6 ans, Swiss Spirit GB et Support Fund IRE, **559/4**
- Sybilline**, f, 3 ans, Hasawood De Bordes et Sicilia, **565/3**
- Synchrone**, f, 5 ans, Rajsaman et Shinabaa, 519
- Syncopation**, f, 4 ans, Sinndar IRE et Tempo Royale, 545
- Syrah Malpic**, f, 6 ans, Rio De La Plata USA et Simla Snow GB, 508
- Tabouk**, h, 6 ans, Style Vendome et Gaazaal IRE, **501/3**
- Tabouk**, h, 6 ans, Style Vendome et Gaazaal IRE, **521/2**
- Tabularasa**, h, 6 ans, Sea The Stars IRE et Recreation GB, 541
- Take A Guess**, h, 9 ans, Palace Episode USA et Somewhere, **498/2**
- ***Tallinski IRE**, h, 7 ans, Mayson GB et Estonia GB, 456
- Tamarose**, f, 4 ans, Tamayuz GB et Mountain Rose GER, 572
- Tantpispoureux (IRE)**, h, 5 ans, Showcasing GB et T'As D'Beaux Yeux GB, **514/6**
- Tarcenay (IRE)**, h, 6 ans, Slickly et Kikinda, 536
- Tarida**, f, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Totem USA, **597/3**
- Tatjana**, f, 3 ans, Territories IRE et Tokyoite (GB), 457
- Tchucky Chop**, h, 6 ans, Deportivo GB et River Avon, 477
- ***Telemaque USA**, m, 4 ans, War Front (USA) et Treasure Trail USA, **512/2**
- Temps Du Reve**, 4 ans, Gemix et Klassical Dance, **561/1**
- Tempt Me Not**, h, 3 ans, Kheleyf USA et Tell Me Why, 504
- Ten Air**, 4 ans, Air Chief Marshal IRE et Tenakra, **563/5**
- Terre De France**, m, 4 ans, Intello (GER) et Narya IRE, **555/1**
- Tess**, f, 3 ans, Elusive City USA et La Contessa IRE, **574/1**
- The Big Smoke**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Trip To The Moon GB, 583
- The Champ**, m, 4 ans, Intello (GER) et Reponds Moi USA, **589/3**
- The Funk Bible**, 4 ans, Rio De La Plata USA et Windy, **561/2**
- The Last Spirit**, h, 5 ans, Rio De La Plata USA et Lavayssiere, **572/1**
- The Laureate**, m, 3 ans, Soldier Hollow GB et Gonwana GER, **587/3**
- The Lawyer**, m, 3 ans, Zoffany IRE et Guerande (IRE), 548
- The Live Freedom**, h, 5 ans, Creachadoir IRE et Freedom Sweet, 475
- The Sunrise**, m, 3 ans, Pomellato GER et Sunday Surprise, 596
- The Time**, h, 5 ans, Evasive GB et Candy Time GB, **590/5**
- Theclimb**, h, 3 ans, Dariyan et Lady Melior, **482/7**
- Thunderspeed**, m, 4 ans, Night Of Thunder IRE et Marmoom Flower IRE, 583
- Ti Sirop**, h, 3 ans, Sirop Risk et An Mirak Risk, **487/1**
- ***Tiger Touch USA**, h, 4 ans, American Pharoah USA et Osaila IRE, 463
- Tiptop**, f, 5 ans, Zanzibari USA et Tinera, 524
- Tokyo Gold**, m, 3 ans, Kendargent et Biancarosa IRE, **587/2**
- Top By Cocooning**, h, 8 ans, American Post GB et Cocooning, **479/5**
- Torancia**, f, 5 ans, Kheleyf USA et My Juju, 559
- Torcaza**, f, 5 ans, Broox (IRE) et Anna Victoria GER, **488/2**
- ***Tornaldo GER**, h, 6 ans, Campanologist USA et Thanksgiving GER, **494/2**
- Totally Diva**, f, 4 ans, Siyouni et Avola, **515/3**
- Tour D'Echelle (GB)**, f, 4 ans, Le Havre (IRE) et Zejel (GB), 523
- Tourbe**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Pestagua (IRE), **513/3**
- Townie**, h, 3 ans, Temple City USA et Okana (GB), 576
- Trancoso**, h, 8 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Tropa De Elite USA, 529
- Treadstone**, f, 4 ans, City Zip USA et Comtesse GB, **491/5**
- Treaty**, f, 3 ans, Dunkerque et Treasure, 573
- Tremont**, h, 6 ans, Most Improved (IRE) et Sheema GB, **551/2**
- Tremolina**, f, 5 ans, Sri Putra GB et Flaminga Trepmp, 581
- Trentino**, h, 5 ans, Harbour Watch IRE et Added Attraction, 544
- Tres Rush (IRE)**, h, 7 ans, Rip Van Winkle IRE et Tres Ravi GER, **459/5**
- Trezy Boy**, h, 4 ans, Le Havre (IRE) et Kozaka, **528/2**
- Troizilet**, h, 7 ans, Wootton Bassett GB et Misty Heights GB, 509
- Trou Aux Biches**, f, 4 ans, Rajsaman et Starsic, 569
- Truco**, h, 5 ans, Sepoy AUS et Tropa De Elite USA, 541
- True Lolita (GB)**, f, 4 ans, Dark Angel IRE et Fairly Fair, 502
- Trust In You**, f, 6 ans, Pour Moi IRE et Too Marvelous, 559
- Trust On Him**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Try With Me (IRE), **473/7**
- Trust On Him**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Try With Me (IRE), **518/4**
- Tsuki**, h, 5 ans, Slickly et Tekoa (GER), 459
- Turkistan Express**, m, 4 ans, Makfi GB et Orsovia (GB), 495
- Turtle Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et Turtle Beach, 493
- Twin Boy**, h, 3 ans, Myboycharlie IRE et Twinkly, 527
- ***Two Thank You's IRE**, f, 4 ans, Kodiak GB et Awwal Malika USA, 583
- ***Ucel IRE**, h, 7 ans, Kyllachy GB et Umthoulah IRE, **575/1**
- Uchronique**, f, 6 ans, Palace Episode USA et Arakawa, **479/3**
- Ultimatum (GB)**, h, 5 ans, Dutch Art GB et Danzigaway USA, 485
- ***Ultra Petita GB**, m, 6 ans, Aussie Rules USA et Shuttle Mission GB, **498/3**
- ***Unique Diamond USA**, m, 6 ans, English Channel USA et Diamond Dilemma IRE, 478
- Up And Go**, f, 3 ans, Mayson GB et Precoce (IRE), 553
- ***Urban Rock IRE**, h, 6 ans, Rock Of Gibraltar IRE et In Safe Hands IRE, 485
- Urwald (GB)**, h, 5 ans, Le Havre (IRE) et Waldjagd GB, 544
- Usain Best**, h, 9 ans, Whipper USA et Take Grace, **485/5**
- Va S'Y Mix**, h, 4 ans, Gemix et Vesilia, **535/3**
- Va'Zy Barelriere**, f, 6 ans, Motarassed GB et Shiva SPA, 516
- Vabellino Succes**, h, 6 ans, Domedriver (IRE) et Verisca (IRE), **502/1**
- Vainqueur Jaguen**, h, 3 ans, Sinndar IRE et Vandalixa, 567
- Valentine Ninian**, f, 4 ans, Le Houssais et Boum Des Aigles, 483
- Vallee De Joie (GB)**, f, 3 ans, Bobby'S Kitten USA et Vallicola (IRE), 573
- Van Halo**, h, 5 ans, Dabirsim et Victoire Royale GER, 485
- Van Halo**, h, 5 ans, Dabirsim et Victoire Royale GER, **582/1**

- Varijoun**, m, 4 ans, Canford Cliffs IRE et Vijana IRE, 535
- Veldeni**, m, 3 ans, Exceed And Excel AUS et Velannda, 532
- Venere**, f, 5 ans, Wootton Bassett GB et Croisiere USA, 494/5
- Vergoncey (IRE)**, m, 3 ans, Le Havre (IRE) et Vaunoise (IRE), 554/1
- Version Top**, h, 3 ans, Waldpark GER et Version Officielle, 571
- Verti Chop**, h, 8 ans, Namid GB et Very Astair, 522
- Verti Chop**, h, 8 ans, Namid GB et Very Astair, 568/4
- Vicopisano**, h, 6 ans, Elusive City USA et Suama, 483/5
- Vie Privee**, f, 3 ans, Mayson GB et Thanks Again (IRE), 496
- Vie Privee**, f, 3 ans, Mayson GB et Thanks Again (IRE), 576
- Vienetta**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Veneta, 487/2
- Vienna Woods**, f, 7 ans, Cacique IRE et Vienna View GB, 479
- Viesna**, f, 4 ans, Montmartre et Robinka, 465/7
- Vigo**, h, 4 ans, Diamond Green et Vivement Dimanche GB, 582
- Vim**, h, 10 ans, Zafeen FR et Version Originale, 499/5
- Vingtoeurs**, h, 6 ans, Air Chief Marshal IRE et Ana Zghorta (GB), 536
- Viomenil**, h, 5 ans, Saonois et Villa Joyeuse, 502/4
- Vipin**, h, 6 ans, Approve IRE et Heaven'S Heart (IRE), 547
- Virimoon Etoile**, f, 3 ans, Elusive City USA et Virimoon, 566
- *Viscount Barfield GB**, h, 8 ans, Raven'S Pass USA et Madonna Dell'Orto GB, 515
- Visite Officielle**, f, 3 ans, Martinborough JPN et Visite Royale, 554/3
- Vite Et Bien**, h, 3 ans, Vadamos et Belletriste, 504
- Vitor**, h, 9 ans, Vatori et Red Vixen IRE, 484
- Vive Clarte**, f, 5 ans, Vatori et Very Very Risky, 579
- Vizeli**, m, 3 ans, Iffraaj GB et Visoriyna, 473/2
- Voicelala**, f, 3 ans, Mosogno et Voice Traou Land, 487
- Voler De Nuit**, f, 3 ans, Pedro The Great USA et Pearl Argyle, 538/5
- Vykov**, 4 ans, Hurricane Cat USA et Black Whip IRE, 564/5
- Vysotsky**, m, 5 ans, Bated Breath GB et Vologda (IRE), 464
- *Wahiba Sands IRE**, m, 4 ans, Footstepsinthesand GB et Damoiselle USA, 588/7
- *Wailea Nights IRE**, f, 4 ans, Lawman et Jersey Brown IRE, 577
- Waipa**, m, 3 ans, Style Vendome et Alatasarai (IRE), 474/3
- Walachope**, f, 3 ans, Captain Chop et Waliya, 518/5
- Waldenon**, h, 8 ans, Denon USA et Waldouma, 499
- *Walderbe GER**, m, 5 ans, Maxios (GB) et Waldfee GER, 470/2
- Walec (GB)**, h, 9 ans, Shamardal USA et Sail IRE, 589/1
- Wallis Et Futuna**, f, 3 ans, Territories IRE et Life Of Risks, 578/5
- Walsrode**, f, 3 ans, Conillon GER et Watch Now, 457
- Watch Him**, m, 3 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, 511/1
- Watchmen**, h, 4 ans, Elvstroem AUS et Watchful IRE, 591/2
- Wayne**, h, 7 ans, Holy Roman Emperor IRE et Western Mystic GER, 572
- We Go**, m, 5 ans, No Nay Never USA et Encore Merci (IRE), 510/4
- We Love**, f, 5 ans, Kandahar Run GB et Wildspitze GB, 593
- We Ride The World (IRE)**, h, 6 ans, Orpen USA et Meulles, 512/3
- Welcome Thou Lez**, f, 3 ans, Willywell et Mil'Thou, 493
- Wellington Rose**, f, 4 ans, Anodin (IRE) et Nijenrode GER, 495/5
- Weska Du Petit Lac**, f, 4 ans, Whipper USA et Famoucha Du Pecos, 507/5
- Wetrov**, h, 6 ans, Evasive GB et Whoosh, 506/2
- What A Hullabaloo (IRE)**, f, 3 ans, Rio De La Plata USA et Relation USA, 550
- What Do You Say**, h, 5 ans, Sri Putra GB et Lady Stapura (IRE), 581
- What'S Up**, h, 3 ans, Bow Creek IRE et Perfect Bounty GB, 553
- Wheel Of Chance**, m, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Wheels Of Love (IRE), 506/4
- Where Chop**, m, 3 ans, Amadeus Wolf GB et Wa Zine, 492
- Where'S The Party (IRE)**, h, 3 ans, Biraaj IRE et Eglantyne Dream FR, 525/4
- Whipy**, f, 3 ans, Whipper USA et Non Pareille IRE, 557
- White Card (GB)**, 4 ans, French Fifteen et Delta Black Sheep, 561/3
- White Sock**, f, 4 ans, Youmzain IRE et Doukanane, 577
- Wiebke**, f, 3 ans, Reliable Man (GB) et Weltklasse GER, 457/5
- Wilbur**, m, 3 ans, Sommerabend GB et Auto Rouge (IRE), 578/1
- Wild Bush**, h, 4 ans, Anodin (IRE) et Into The Wild, 594
- *Wildfeder GB**, f, 3 ans, Galileo IRE et Waldlerche GB, 584/5
- Wildwood**, f, 3 ans, Maxios (GB) et Walayta GER, 587
- *Wilkie GB**, h, 3 ans, New Approach IRE et Victorian Beauty USA, 461/1
- *Wilkie GB**, h, 3 ans, New Approach IRE et Victorian Beauty USA, 587/5
- *Will Ness IRE**, h, 5 ans, Footstepsinthesand GB et Keyta Bonita IRE, 595
- Willy Boy**, h, 4 ans, Willywell et Salve, 495
- Wind Of Change**, m, 3 ans, No Nay Never USA et Ida The Fox USA, 553/2
- Wind Of Light**, f, 3 ans, Hunter'S Light IRE et Windya, 557/1
- Wind Spirit**, h, 4 ans, Charm Spirit (IRE) et Alpine Rose, 595/1
- Windjana**, f, 3 ans, Robin Du Nord et Salve, 533
- Winman In Grey**, h, 5 ans, Rajsaman et Cinder'S Post, 570/2
- Wisna**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Heliocentric, 557/3
- Wodiac (IRE)**, f, 3 ans, Kodiak GB et Wadjet (IRE), 550
- Wookie**, m, 5 ans, Wootton Bassett GB et Medical Kiss, 475/7
- *Woolacomb GB**, f, 3 ans, Zoffany IRE et Wooing IRE, 493
- Wootton Saga**, f, 4 ans, Wootton Bassett GB et Saga D'Or, 595
- Wooturn**, f, 3 ans, Wootton Bassett GB et Turning For Home, 550/2
- Xellent**, f, 9 ans, Naaqoos (GB) et Boaka, 466
- Yaka Chope**, f, 3 ans, Captain Chop et lamachope, 496
- Yakamette Koukebak**, h, 3 ans, Intello (GER) et Don'T Hurry Me (IRE), 574/5
- *Yellow Rose IRE**, f, 3 ans, Invincible Spirit IRE et Gertrude Versed GB, 543
- Yellow Samba**, f, 4 ans, Rio De La Plata USA et Yellow Queen, 591
- Ymohtep**, h, 5 ans, Whipper USA et Elsa D'Orient IRE, 485/4
- Yoman Senora**, h, 6 ans, Youmzain IRE et Miss Quinze, 462
- Yorksea (IRE)**, m, 3 ans, Sea The Stars IRE et Queen'S Jewel (GB), 461
- You'Re Beautiful**, h, 5 ans, French Fifteen et Many Dreams, 471
- Youca**, f, 6 ans, Youmzain IRE et Capillano Smile BEL, 540
- Yousina**, f, 3 ans, Shalaa IRE et Erhaiyah, 550/3
- Yquelon**, m, 3 ans, Rajsaman et Kenjada, 532/5
- Zaahir**, h, 5 ans, Charm Spirit (IRE) et Ampersand GB, 526
- Zaffonix Bay (IRE)**, h, 3 ans, Zoffany IRE et Starring Guest IRE, 511/2
- Zafor**, m, 3 ans, Scissor Kick AUS et Zafri (IRE), 486/4
- Zaverna (IRE)**, f, 7 ans, Excelebration IRE et Zalonia GB, 466/3
- *Zawadi GER**, f, 8 ans, Kallisto GER et Zandra GER, 471
- Zelote**, h, 4 ans, Literato et Zython, 512/5
- Zephyrine**, f, 3 ans, Dutch Art GB et Lia Waltz, 496
- *Zero Maybe Hero IRE**, h, 4 ans, Teofilo IRE et Azagba, 526
- Zimbaldino**, h, 5 ans, Dunaden FR et Pearl Goddess GB, 468
- Zinzichera**, f, 9 ans, Centennial IRE et Naghaland, 502/5
- Zirochka**, f, 3 ans, Penny'S Picnic (IRE) et Zarkatala IRE, 557/5
- Zita Des Echanault**, f, 8 ans, Montmartre et Engagee, 499
- Zock**, h, 7 ans, Rock Of Gibraltar IRE et Zanet, 583
- Zoffan**, h, 5 ans, Zoffany IRE et The Living Room, 501
- Zormy**, h, 4 ans, Stormy River et Zanet, 495
- Zouave Valley**, m, 4 ans, Whipper USA et Isocel, 535/1
- Zygyryd**, h, 3 ans, Literato et Zython, 469
- Zzeppelin**, m, 4 ans, Don Tirso et Fizz Du Pecos, 507/2